Atlas

des

Colonies Françaises

dressé par ordre du Ministère des Colonies

par

Paul PELET



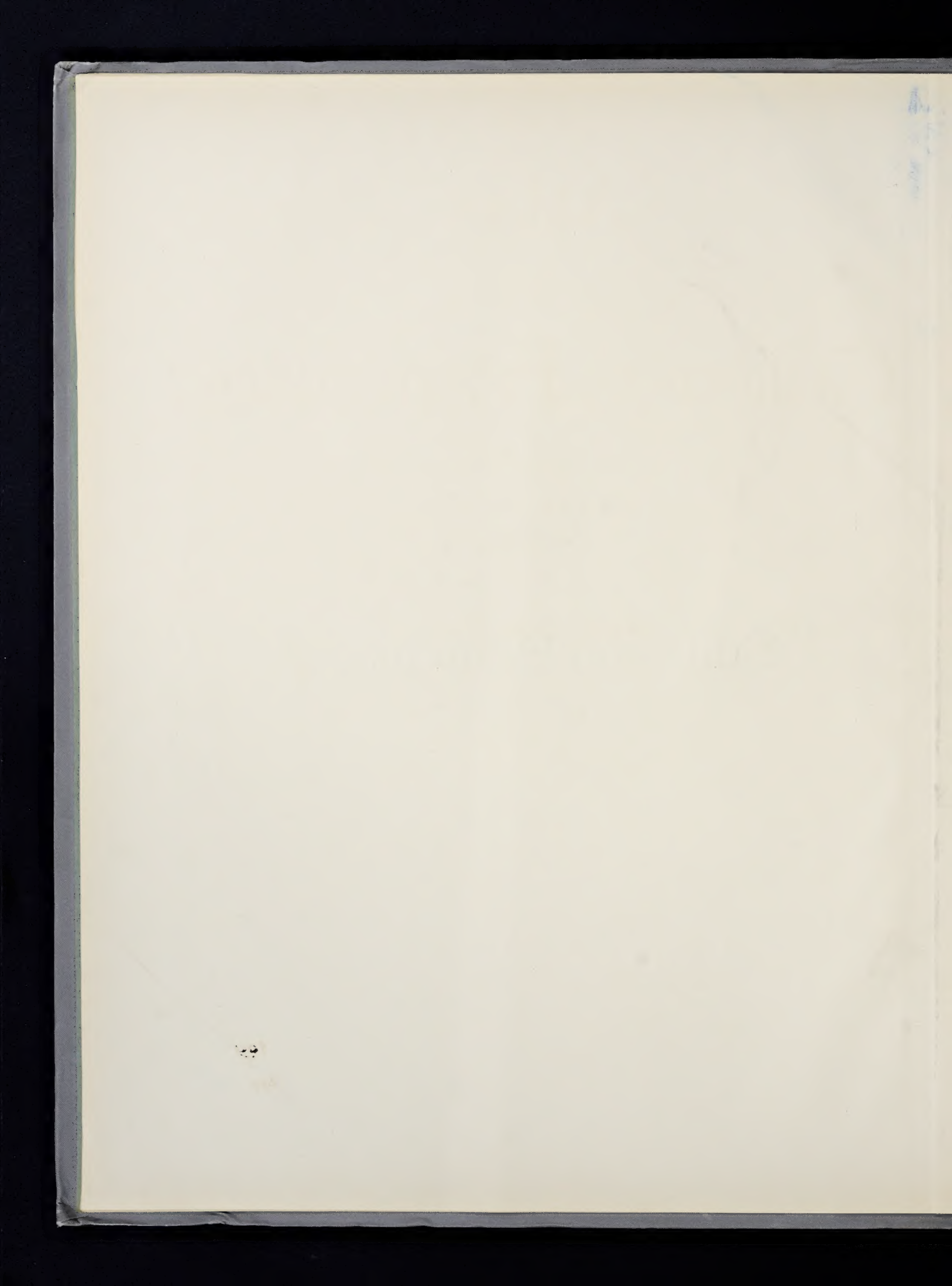
PARIS

Librairie Armand Colin

Atlas

des

Colonies Françaises



Atlas

des

Colonies Françaises

DRESSÉ

par ordre du Ministère des Colonies

PAR

PAUL PELET

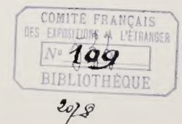
27 Planches de cartes. — Texte explicatif. — Index alphabétique



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Paris, rue de Mézières, 5

1902



ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES

TABLE DES CARTES ET CARTONS

TABLE DES NOTICES

INDEX ALPHABÉTIQUE

COLONIES



Dessiné par Eug. Létot
Imp. Dufrénoy Paris

RANÇAISES

ARMAND COLIN ET Cie Editeurs Carte N° 1



1/75 000 000

ALGÉRIE – II PROV^ce D'ALGER

MÉDITERR

Dellys
Alger
Mustapha
St Eugène
Cherchel
Boufarik
Douera
Blida
Rovigo
Arba
Fondouk
Menerville
Isserville
Bord Mena el Mizan
Tizi-Ouzou
Fort National
Palestro
Dra el Mizan
Bouira
DJEBEL DJURJURA
Bougie
C. Carbon
Azeffoun
Miliana
Affreville
Medea
Damiette
Aumale
DJEBEL DIRA
MONTS DU TITTERI
Boghari
Boghar
Teniet-el-Had
OUARSENIS
Bordj bou Arreridj
Ain Tagrout
DJ GOURIN
DJ MAADID
HODNA
CHOTT EL HODNA
Sersou
Plateaux du
REGION
DAHR
ZACCAR
PLAINE DE LA MITIDJA
KABYLIE
Orléansville
Kef Afoul
El Gourin

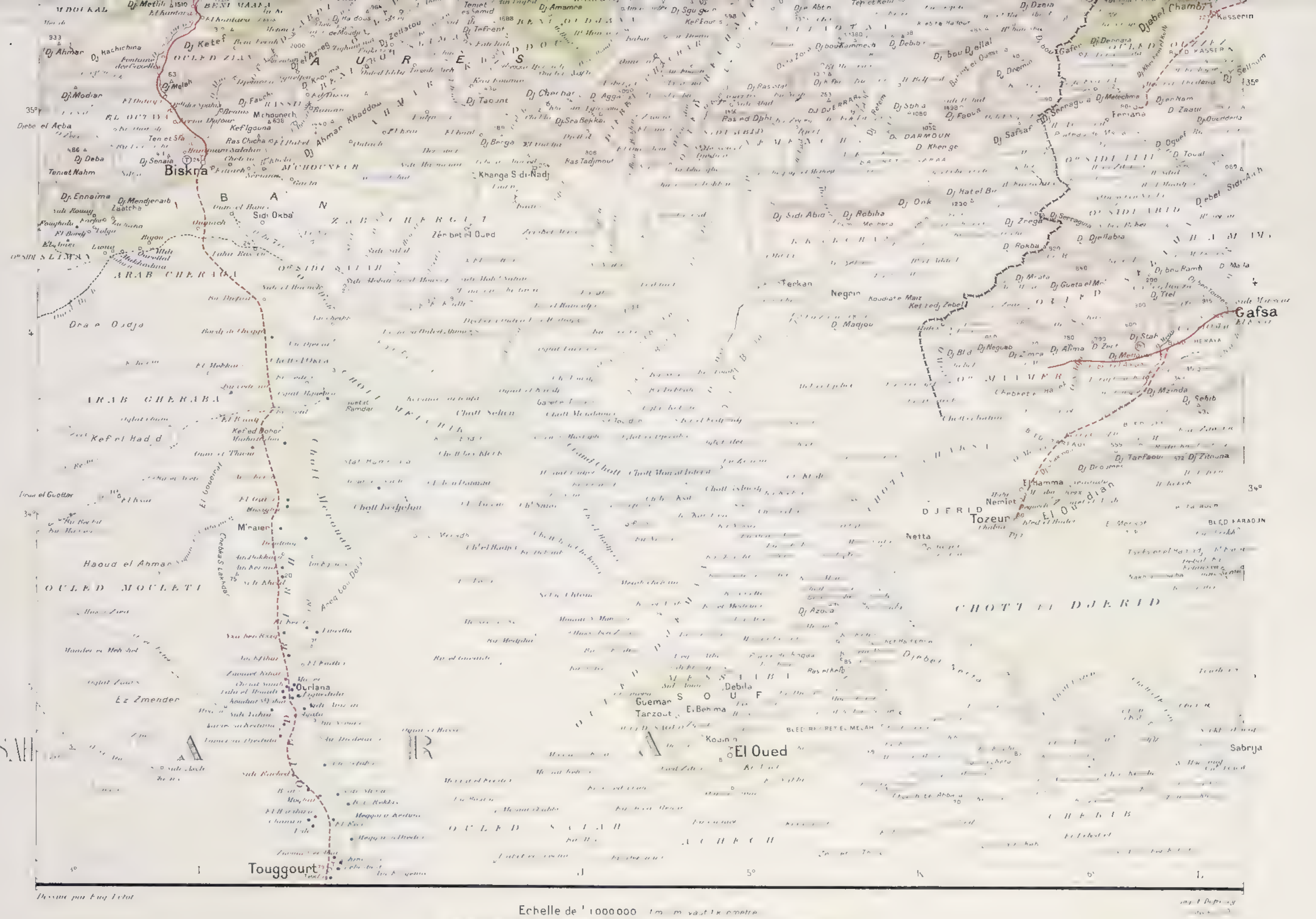

Bou-Saâda
Djelfa
Laghouat
Messad
Tadjerouna
Taguin
Tadjemout
Ksar el Hiran
Aïn Madhi
Djebel Sabbana
Dj Doukhan
Dj ben Zoukra
Dj Boudrin
Dj Ksoum
Dj Kef Rebou
Dj Kef Bekrou
Oukeit Chergui
Oukeit Gharbi
Guelt es Stel
Chaab el Kerrouch
Che Tata
El Djebil
Zreiga
Kef Tamedda
Dj Oucedja
Dj Mdaouar
Dj Zerreg
Dj Bourmekoua
Ras Fahama
Ras Zerba
Ras Terma
Dj Guerlartin
Draa
Dj Dokhar
Dj Sba el Hadd
Kef Bord
Dj Kebeh
Dj Hamra
Dj Hamaira
Dj Zerga
Dj Tiferma
Dj Tleila
Dj Tastara
Dj Mimouna ou Dj Dem Dj Kahila
Djebel Senalba
Djebel Sahari
Djebel Sra
Djebel Djellal
Djebel Zarda
Djebel Bou Kahil
Djebel el Affreg
Dj Danouan
Dj Semmar
Dj Noumer
Zemla
Kef Djeb
Guern el Haouta
Dj Ben Radouan
Dj Touila
Ras bou Trekfin
Bled Ben Sour
Bled Senasib
Bled Taounza
Bled Madhahmer Narm
Bled Dahar Menahes
Bled ad Erma
Bled el Golraïa
Bled Mederre
Bled Knabeul
Bled Frates
Bled Berrodth
El Atrous
Régi
Torfe Haifa
DES AMOUR
DJEBEL AMOUR
RÉGION DES DAIA
EL FEIAD
SAHARA
35°
34°
0°
1°
2°
Echelle de 1:1000000

ALGÉRIE III PROV.CE DE CONSTANTINE

MER MÉDITERRANÉE

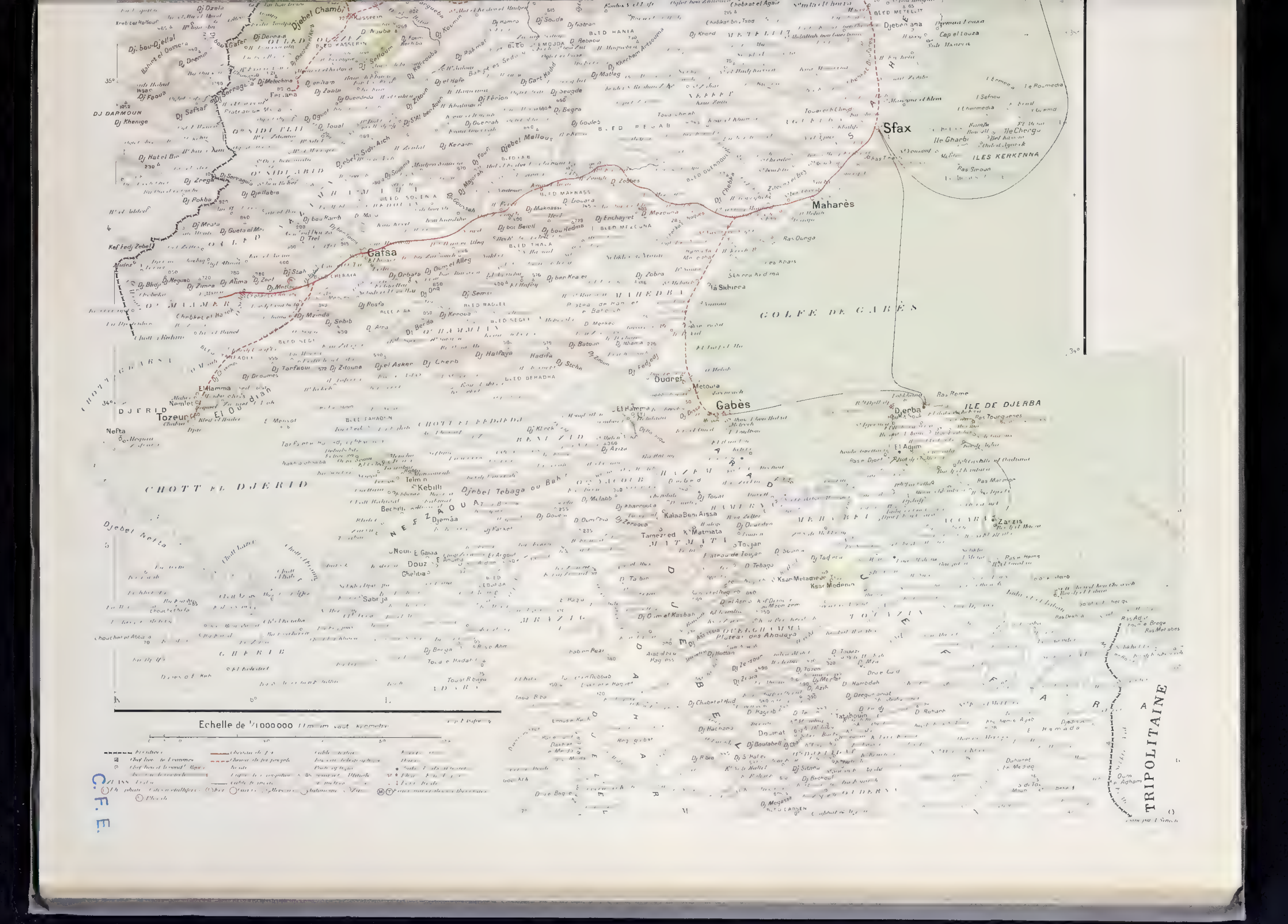
Cap Bougaroun
Collo
Cap de Fer
Cap Takouch
Cap de Garde
Cap Rose
La Calle
Tabarca
Bône
Philippeville
Stora
Djidjeli
C. Carbon
Bougie
Dj. Babor
Mila
Constantine
El Arrouch
Guelma
Mondovi
Souk-Ahras
Souk el Arba
El Kef
Ain Draham
Sétif
St Arnaud
Oued Athmenia
Le Khroub
Ain Abessa
Batna
Lambèse
Khenchela
Ain Beïda
Meskiana
Tébessa
Thala
Barika
Djebel bou Thaleb
Ras Mahmel
Djebel bou Arif

E L O U G E R I O N
T E L L
D U
H A U T S P L A T E A U X

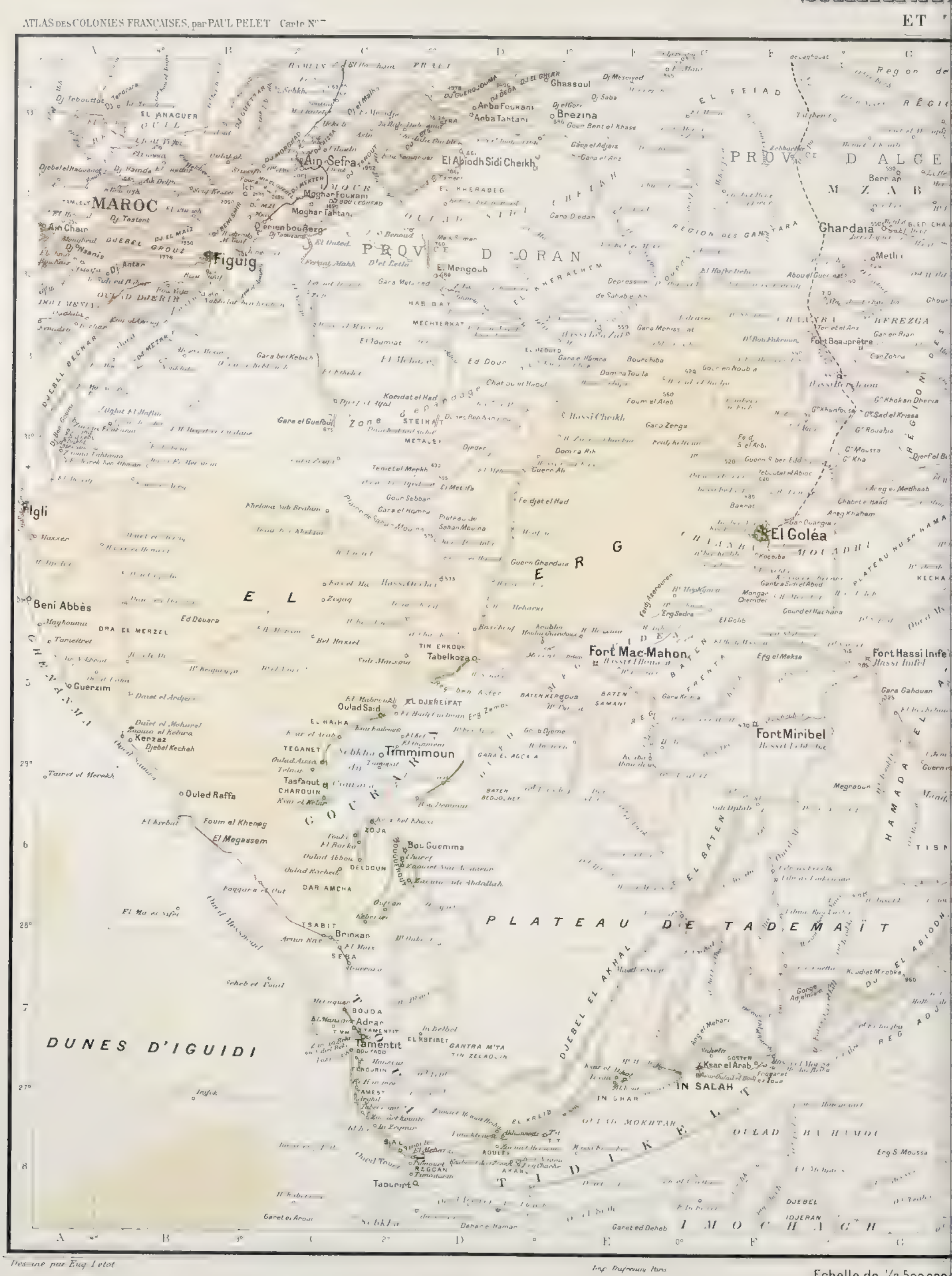

Biskra
Sidi Okba
Touggourt
Ourlana
M'raier
El Oued
Guemar
Tarzout
Debila
S O U F
Kouina
Tozeur
Nefta
Nemlet
Gafsa
Kasserin
Negrin
Ferkan
A U R E S
Djebel Chambi
CHOTT EL DJERID
DJERID
Haoud el Ahmar
Ez Zmender
Sabrya
Echelle de 1:1000000
C. F. E.

TUNISIE

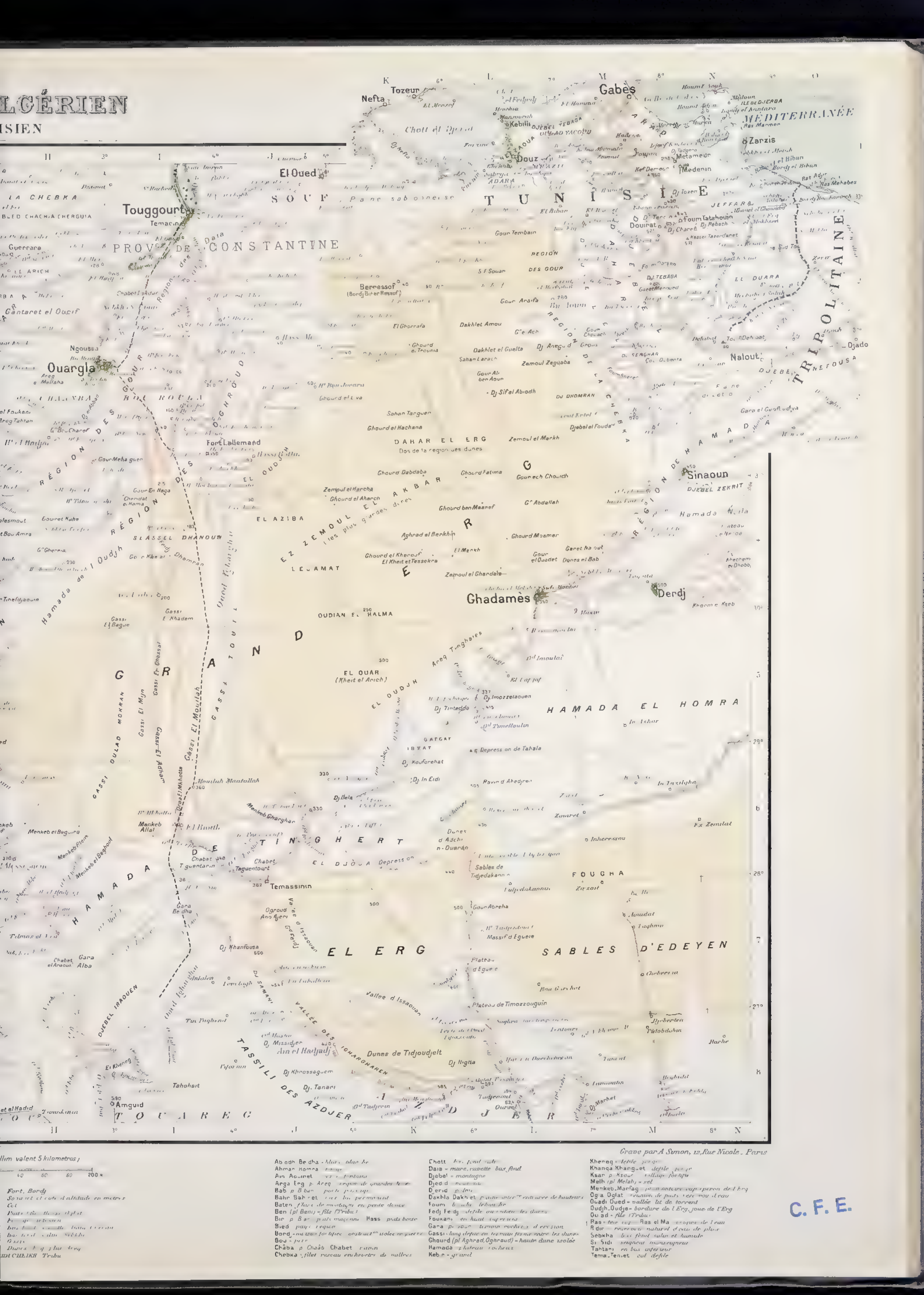
Bizerte
Cap Blanc
Cap Serrat
Cap Negre
Cap Rose
Cap Bon
Ile de la Galite
La Calle
Tabarca
Ain Draham
Mateur
Béja
Tebourba
Tunis
la Goulette
Hammam Lif
Medjez e Bab
Testour
Souk e Arba
Souk-Ahras
El Kef
Zaghouan
Nabeul
Hammamet
Enfidaville
Sousse
Monastir
Kairouan
Moknin
Mahdia
El Djem
Thala
Tebessa
GOLFE DE TUNIS
GOLFE DE HAMMAMET



Sfax
Gafsa
Maharès
Gabès
Djerba
ILE DE DJERBA
ILES KERKENNA
GOLFE DE GABÈS
Tozeur
Nefta
El Hamma
Kebili
Douz
Zarzis
Tatahouin
Metoua
Oudref
CHOTT EL DJERID
Djebel Tebaga
Djebel Chambi
Djebel Mellous
NEFZAOUA
TRIPOLITAINE
Ksar Medenine
Kalaa Ben Aissa
Tamezred
Matmata
Echelle de 1/1000000
C. F. E.



SAHARA
ET
ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES, par PAUL PELET Carte N° 7
MAROC
Figuig
Aïn Sefra
Ghassoul
Brezina
Arba Foukani
Arba Tahtani
El Abiodh Sidi Cheikh
Moghar Foukani
Moghar Tahtani
Djenien bou Rezg
PROVINCE D'ORAN
PROVINCE D'ALGER
M'ZAB
Ghardaïa
Metlili
Fort Beauprêtre
E. Mengoub
Igli
Beni Abbès
Guerzim
Kerzaz
Ouled Raffa
EL ERG
Tabelkoza
Fort Mac-Mahon
El Goléa
Fort Miribel
Fort Hassi Inifel
Ouled Saïd
Timmimoun
GOURARA
Bou Guemma
PLATEAU DE TADEMAÏT
Brinkan
Adrar
Tamentit
DUNES D'IGUIDI
Ksar el Arab
IN SALAH
TIDIKELT
Taourirt
IMOCHAGH
DJEBEL EL AKHAL
Dessiné par Eug. Letot
Imp. Dufrenoy Paris
Itinéraires
Echelle de 1/2 500 000



LGÉRIEN
ISIEN
Nefta
Tozeur
Gabès
Kebili
Douz
Zarzis
Medenin
Metameur
MÉDITERRANÉE
El Oued
SOUF
Touggourt
PROVce DE CONSTANTINE
T U N I S I E
TRIPOLITAINE
Foum Tatahouin
Douirat
Ouargla
Ngousa
Berressof
Nalout
Djado
Sinaoun
Derdj
Ghadamès
Fort Lallemand
DAHAR EL ERG
Dos de la région des dunes
EZ ZEMOUL EL AKBAR
Les plus grandes dunes
EL AZIBA
G R A N D   E R G
OUDIAN EL HALMA
EL OUAR
(Kheit el Arich)
HAMADA EL HOMRA
HAMADA
TINGHERT
EL DJOUA
Temassinin
FOUGHA
SABLES D'EDEYEN
EL ERG
Dunes de Tidjoudjelt
Plateau de Timozzouguin
TASSILI DES AZDJER
Amguid
TOUAREG
AZDJER
DJEBEL IRAOUEN
Gassi El Moulah
Gassi Touil
Gassi Oulad Mokran
Hamada de Tinghert
Vallée des Igharghar
Vallée d'Issaouan
Ain el Hadjadj
Tahohait
Gravé par A. Simon, 12, Rue Nicole _ Paris
C. F. E.

TRARZA

Ten Hambar

CHAMAMA

ILE BEQUIO

Richard-Toll

Dagana

Bokhol

Khouma

Galodjina

OUALO

Ross

N'Diago

St Louis

OUOLOF

Mernaghen

GANDON

Gandiole

GAND OLE

N'GUIK-MERINA

Louga

N'DIAMBOUR

M BAOUAR-GUÉOUL

CAYOR

Betéte

M'BOUL

N'GUET

SANIOKHOR

M'Bdjem

Tivaouane

DIANDER

Rufisque

Pout

Thiès

Cap Vert

Gorée

Dakar

BAOL

Toul

Diarring

Sambe

Dourbel

M BAYAR

PROVINCE SERERE

AUTONOME

Fissel

Niakhar

Portudal

Nianing

Joal

Fatik

Found ougne

Kaolakh

SALOUM

RIP

MALINKE

Nioro

OUOLOF

NIOM

SANDIAL

Badibou

DRAME

GAMBIE (A.)

Barrinding

Ste Marie de Bathurst

OCÉAN ATLANTIQUE

SÉNÉGAL

OUOLOF

Rufisque

Louga

SÉNÉGAL

ARMAND COLIN ET CIE Editeurs _ Carte N° 8

BRAKNA · CHAMAMA · Podor · Guede · ILE A MORFIL · Aeré · TORO · LAO · Saldé · M'Boumba · Galaya · Kaéaédi · Touide · BOSSEA · FOUTA · FOUTA CENTRAL · N'GUENAR · DAMGA · Matam · Plaines d'Afftouth · BRAKNA · DOUAICH · DOUAICH ABAKAK · Collines de Diabaye

RÉGION DE TOMBOUCTOU

Cartographie ancienne: TENBUCH (Afrique du Nord de Pizigan (Venise 1367) et Carte Catalane 75); TOMBOTU (Afrique d'O Dapper Amsterdam 1676)

Echelle de 1/1 000 000

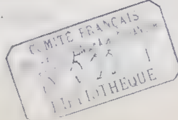
Voyageurs et Explorateurs

Tombouctou · Niger Mungo Park, 1805 · Tombouctou Laing, 1826 · Tombouctou René Caillié 1828 · Niger Caron et Lefort 1887 · Tombouctou et Niger Hourst, 1895-96

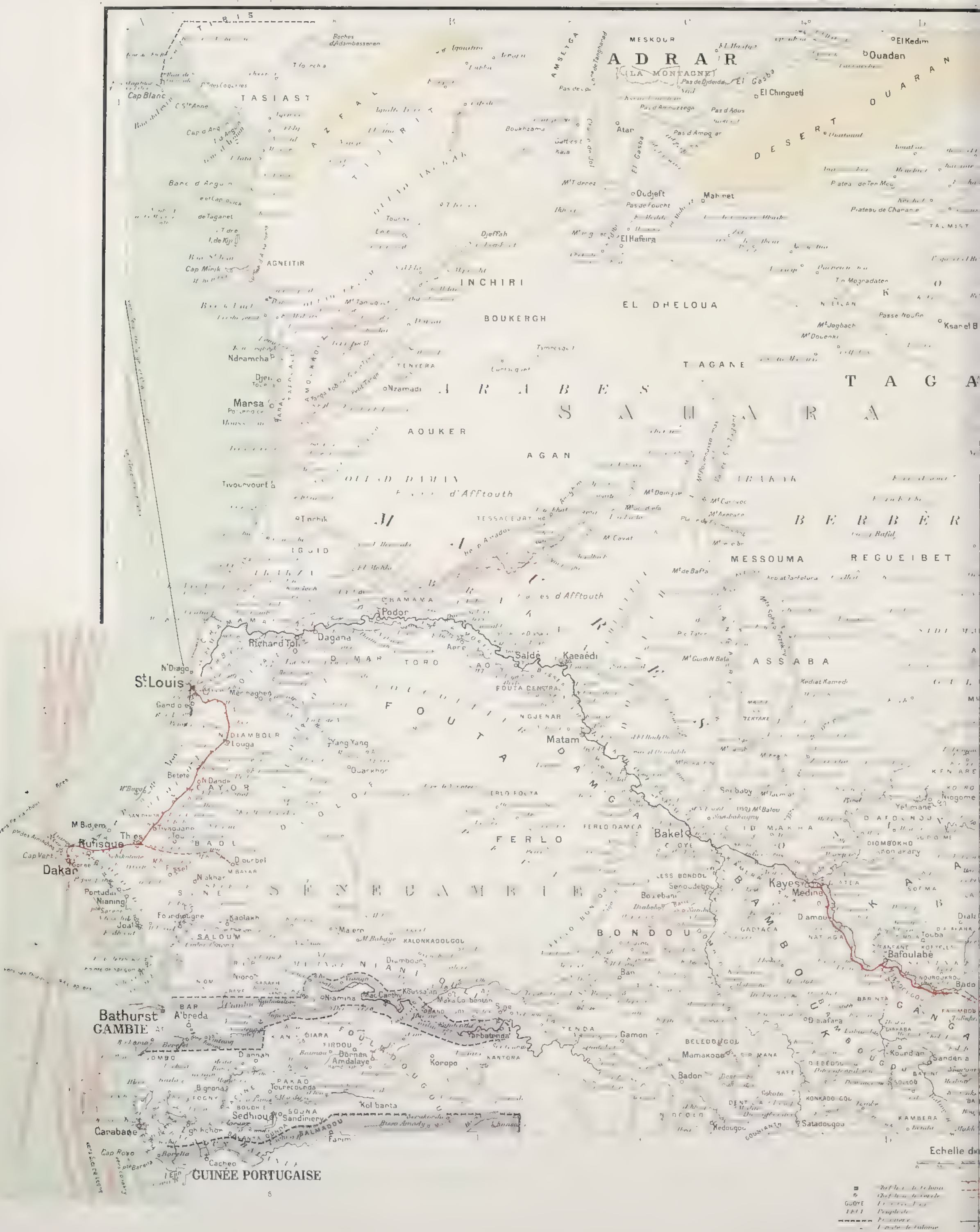
AZAOUAD · HESSIANE · BERABICH · IGOUADAREN · Tombouctou · Tahakim · Khorkhol · Ras el Ma · IMEDEDGEN · KEL ANTASSAR · Tacoubao · Dongoi · KISSOU · Goundam · Gaora · KILLI · TIOK · El Oualedji · BINGA · SOBOUNDOU SAMBA · TENGUÉRIGUIF · FITOUKA · Dari Daré-Salam · Sarafére (Faranguela) · ARIBINDA · OU · GOURMA · KISO · Sarayamou · GOURBANA · NIAPTOY · Sompi · AOUSSA KATTAOUAL · Erguem · Sa · Doko · SEND-NROURKDU · GUIMBALA · Korienza · Gourao · DOUENTZA · BOURGOU · OUSSA · MAKE · ANDIA

Echelle de 1/1 000 000 (1 millimètre vaut 1 kilomètre)

Voyageurs et Explorateurs



AFRIQUE OCCI



EL MERAIA

DÉSERT EL DJOUF LE CREUX

Areg Ch'ban

HAMADA TOUMAN

Areg el Niech

Bab e Eoua

Areg Boraqba

MERAIA

Erg Ouralla

KODA

Tichit

AKELA

Araouan

Oualata

OCCIDENTAL

EL MERAIA (LE MIROIR)

EL HODH

ARABES

Er Aqda

Tombouctou

Ras el Ma

Goundam

AOUSSA

Bassikounou

Sompi

Dari-Dare Salam

Saraféré

FITOUKA

NIAPTOY

Néré

FARIMAKE

Touroucou

Touro-goumbe

SAHEL

Kassambara

ARAMAN

Nioro

Youri

Kolomina

Nampala

Goumbou

OUAGADOU

Sokolo

KOUROUMA

Diouri

MACINA

Daisa

Douentza

Bandiagara

Sénou

Diankabo

Mopti

Hamdallay

Djenné

Ouossebougou

NIAMALA

Mourdia

DONKOLONI

Dioura

Kolodougou

SARANA

Ségala

KALARI

Monempé

Diafarabé

PONDORI

FAKHALA

Sansanding

Sarro

Mecco

KOUMI

Koumi

Bougouni

Toubacoura

Ségou Sikoro

San

Bénéna

Ouahigouya

YATENGA

Nyamina

FOULADOUGOU

BÉLÉDOUGOU

Nango

Garo

BENDOUGOU

Scienso

Baroueli

Nianhoré

Yako

Koundou

Kita

Koulicoro

BANANKO

MINIANKA

Lanfiera

N'ouma

Sono

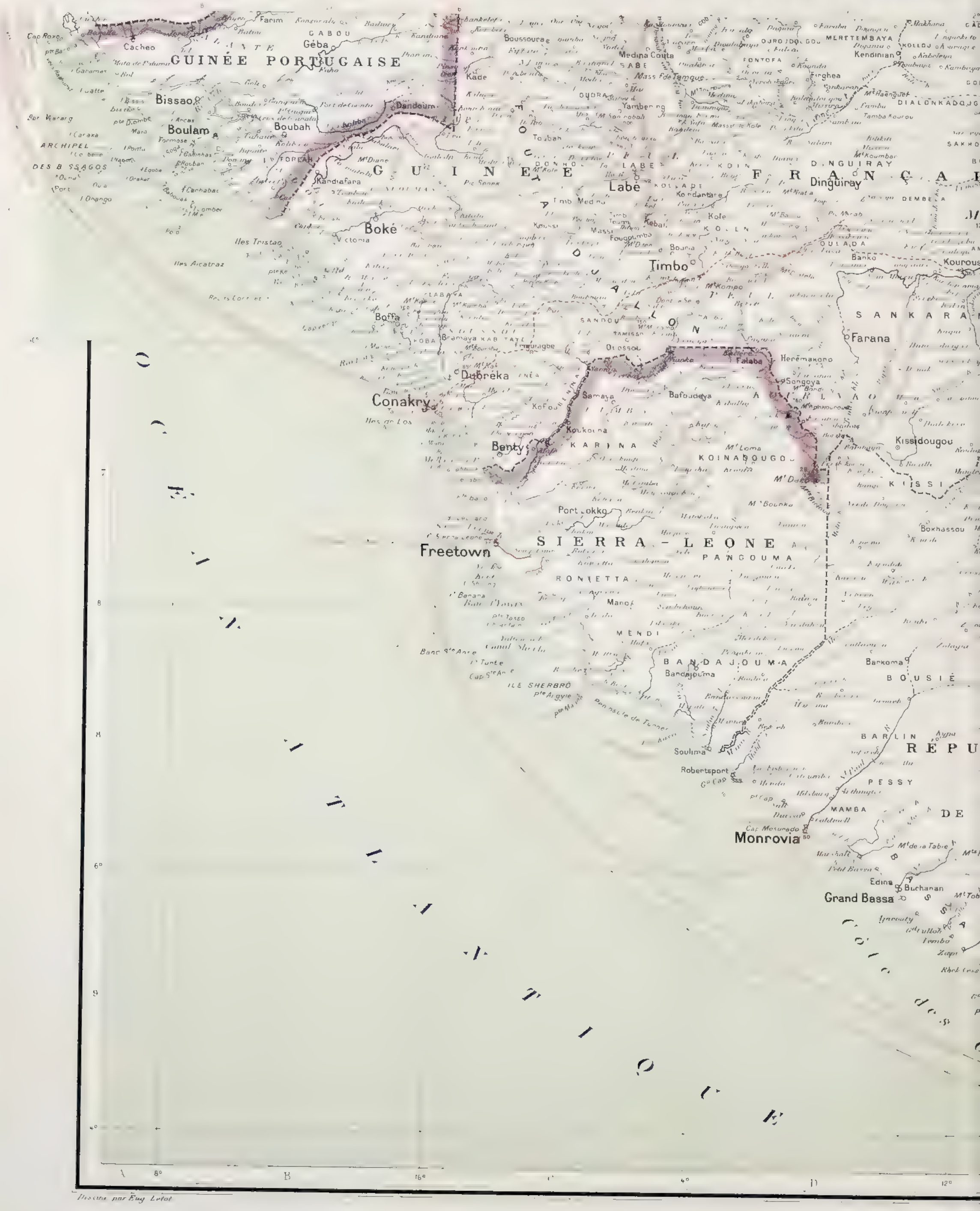
Koury

Bammako

Baguinta

Bancousa

AFRIQUE OCCIDENT



Dessiné par Eug. Lelot

Echelle de 1/3.000

0 20 40 60 80

Chef lieu de Colonie
Chef lieu de Région
Chef lieu de Cercle
GABO Province, Pays
PEUL Peuplade
Frontière
Centre musulman

E II_GUINÉE FRANÇAISE ET CÔTE D'IVOIRE.

ARMAND COLIN ET Cie Editeurs

Bammako
Khati
Roches de Sotouba
Koutiala
DAFINA
KIPIRSI
Nagassola
SAFÉ
BANAN
Kouoro
SOUDAN OCCIDENTAL
Ouolosébougou
KANADOUGOU
Ouakara
Boromo
Ouahoubou
TAGOUARA
Siguiri
Tiola
Bougouni
Ténétou
SIONDOUGOU
Sikasso
Bobo Dioulasso
Diébougou
Kenéra
OUASSOULOU
KENÉDOUGOU
LOBI
TORON
SBIRA
Tengrela
Lokhosso
Bissandougou
Dokta
Guéleba
Sambatiguéla
Niele
Odienné
Tombougou
Sienso
NENÉ
Nambouambo
TENEMBELE
Kerouane
Bouna
BOUNA
NAFANA
Koutien
TAGARA
Kong
Tiemou
Bouale
Moussadougou
GOUINSORO
Beyla
GOUE
BIEDOUGOU
DJIMINI
Kong ousoudougou
Koro
Kani
Sakala
Sokola Dioulasso
Nasian
Touba
Gouentéguéla
KOURODOUGOU
Dabakala
TÉNÉ
MAHOU
Mankono
GOUARAN
Séguéla
DIAMALA
Mango
Bondoukou
Satama Soukouro
Bouaké
ANNO
MANGOTOU
Kouadiokofi
BAOULÉ
Assikasso
LIBERIQUE
CÔTE D'IVOIRE
Attakrou
LIBÉRIA
BOGUEY
Kokoumbo
Toumodi
MORÉNOU
Paoulo
BAKOUÉ
BRIBERI
Bouape
NDÉNIÉ
Bettié
SAHOUL
Tiassale
ATTIÉ
BROUSSA
Mt Guedeya
Fort Binger
YOBERI
MABOUIR
Krinabo
Mt Kedo
Kouat
NOUGON
TIGBI
ZEGBE
SANWI
Nougoua
Bingerville
Dabou
ABÉ
EBRIÉ
OBOUA
Greenville
Mt Niaguero
Grabo
Mt Piassa
APOLLONIA
AHANTA
Axim
Dixcove
Cap des Trois Pointes
Sassandra
Grand Drevin
Fresco
Grand-Lahou
Jackville
Grand-Bassam
Assinie
San-Pédro
MARYLAND
Béréby
Tabou
Cap Palmas
Harper
Côte de l'Ivoire
vers Accra
GOUROUNSI

8°
6°

Imp. E. Dufrenoy. Gravé par A. Simon, 12 Rue Nicole. Paris

(1 millim. vaut 3 kilomètres)

C. F. E.

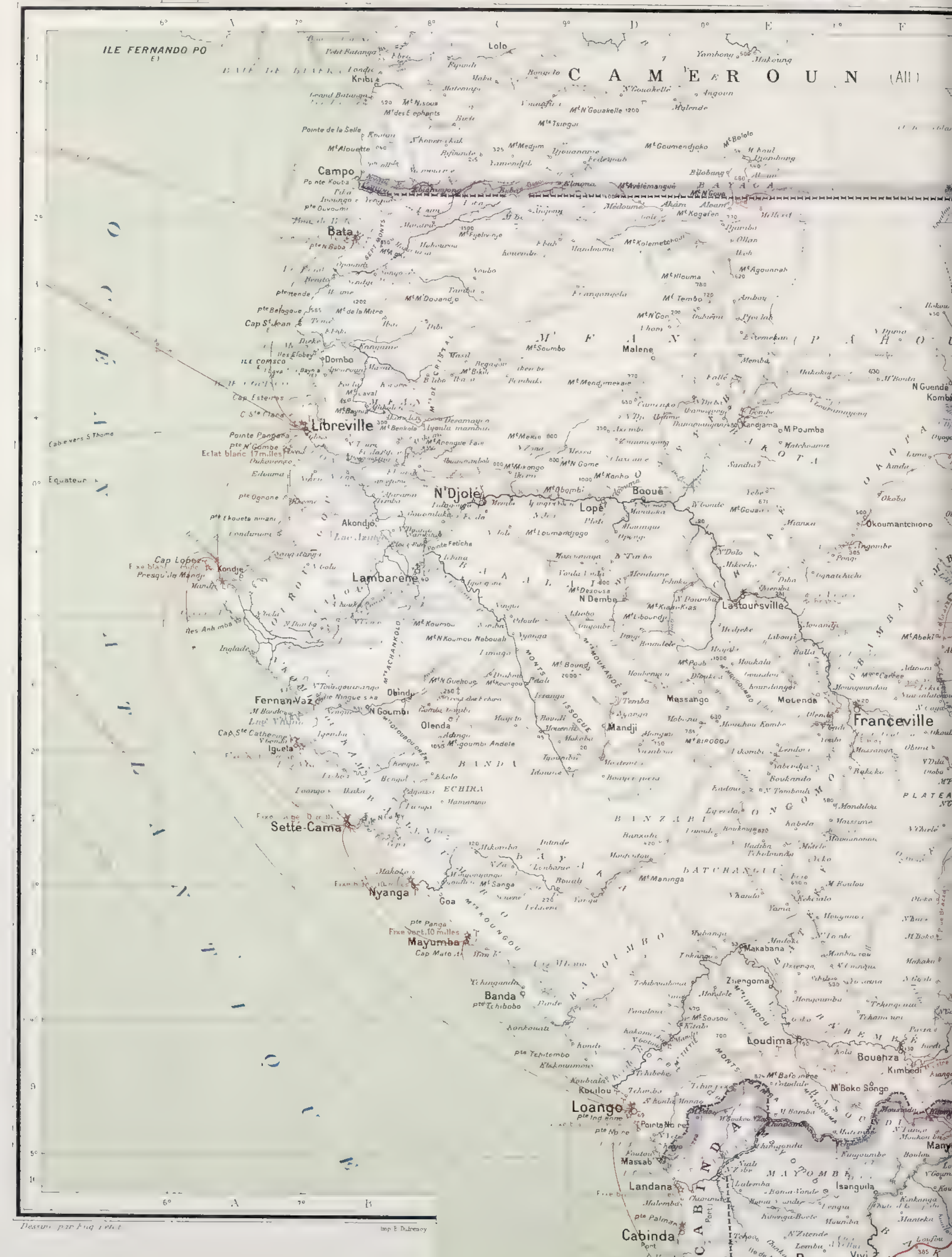
AFRIQUE OCCIDENTALE. III. DAHOMEY.

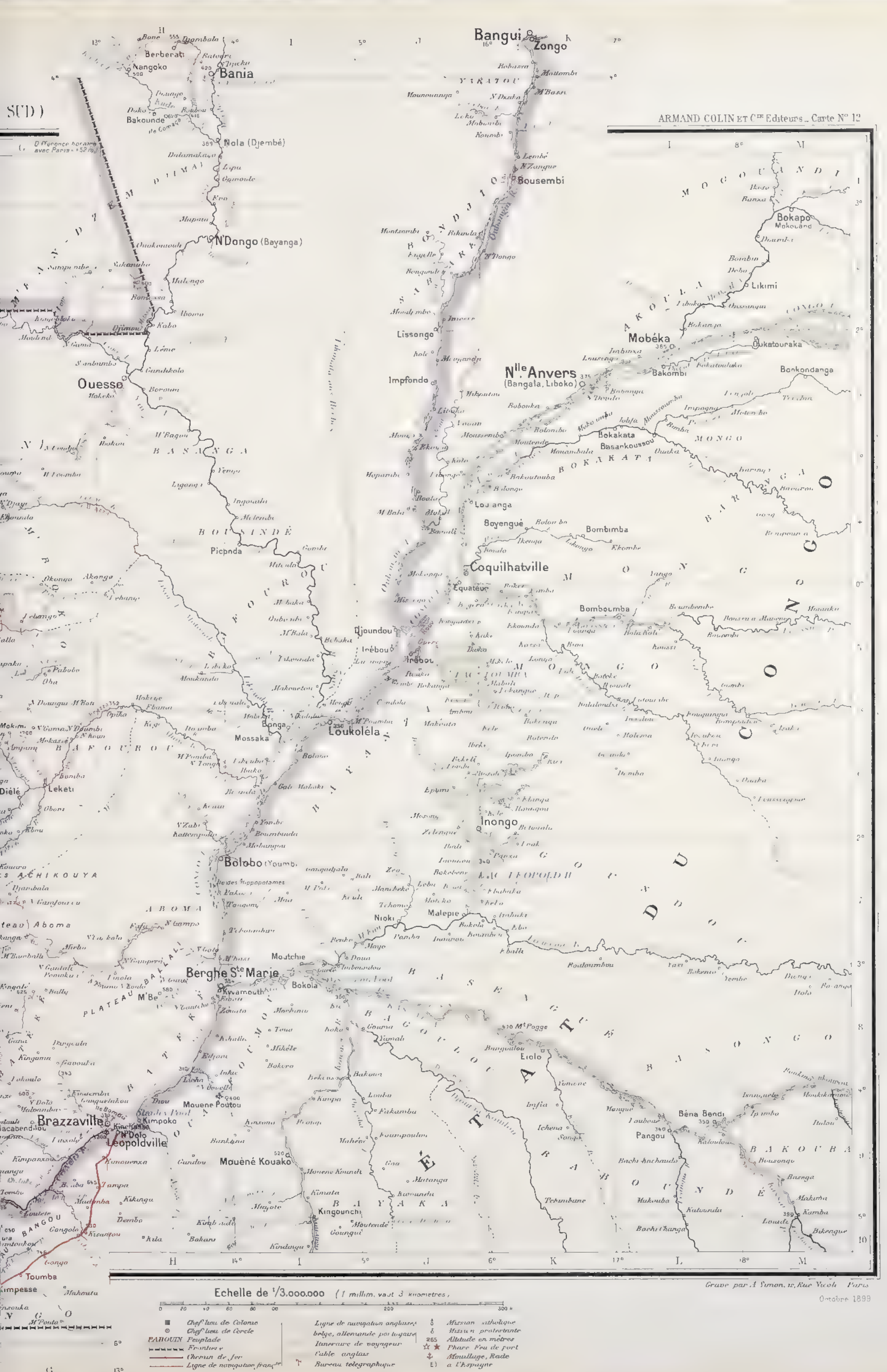
ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES par PAUL PELET


GOLFE DE GUINÉE
GOLFE DE BÉNIN
Côte des Esclaves
GOLD COAST (A)
TOGO
DAHOMEY
YOROUBA
BENIN
NIGER COAST (A)
BORGOU
DAGOMBA
GONDJA
BRONG
ILORIN
IBADAN
LAGOS
CALABAR
Boussa
Nikki
Badjibo
Rabba
Bida
Eggan
Lokodja
Yendi
Salaga
Kintampo
Koumassi
Abetifi
Kete
Bismarckburg
Carnotville
Abomey
Allada
Ouidah
Grand Popo
Cotonou
Porto Novo
Badagry
Lagos
Abéokouta
Ibadan
Ilorin
Ogbomocho
Tchaki
Assaba
Onitcha
Nouveau Benin
Akassa
Bonny
Calabar
Bende
Accra (Gã)
Christiansborg
Cape Coast Castle
Elmina
Adda
Quitta
Lome
Dessiné par Eug. Letot
Echelle de 3000000
C. F. E.

ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES par PAUL PELET

CONGO (FR





ARMAND COLIN ET Cie Editeurs _ Carte N° 12
SUD)
Bangui
Zongo
Berberati
Nangoko
Bania
Bakoundé
Nola (Djembé)
Bousembi
N'Dongo (Bayanga)
Bokapo
Likimi
Mobéka
Bokatouraka
Bonkondanga
Ouesso
Lissongo
Impfondo
Nlle Anvers
(Bangala, Liboko)
Bakombi
Bokakata
Basankoussou
Loulanga
Boyenguè
Bombimba
Picpnda
Coquilhatville
Équateur
Bomboumba
Djoundou
Irébou
Bonga
Mossaka
Loukoléla
Leketi
Inongo
Bolobo (Youmb.
Niokı
Malepie
Moutchie
Berghe Ste Marie
Bokola
Kwamouth
M'Be
Eiolo
Bena Bendı
Pangou
Brazzaville
Kimpoko
N'Dolo
Léopoldville
Mouene Poutou
Mouéné Kouako
Kingounchi
Toumba
Mt Pogge
Lac LEOPOLD II
ÉTAT DU CONGO
PLATEAU BATÉKÉ
PLATEAU BALALI
BAKOUBA
BAYAKA
Echelle de 1/3.000.000 (1 millim. vaut 3 kilomètres)
Chef lieu de Colonie
Chef lieu de Cercle
PAHOUIN Peuplade
Frontière
Chemin de fer
Ligne de navigation franç.
Ligne de navigation anglaise, belge, allemande, portugaise
Itinéraire de voyageur
Câble anglais
Bureau télégraphique
Mission catholique
Mission protestante
Altitude en mètres
Phare, Feu de port
Mouillage, Rade
à l'Espagne
Gravé par A. Simon, 15, Rue Vicq. Paris
Octobre 1899

C. F. E.

CONGO (FEUILL

LAC TCHAD

Kouka

N'Gornou

BORNOU

Dikoa

KOTOKO

LOGONE

Karnak Logone

Kousseri

Coulfe

Afade

Massénya

BAGUIRMI

OUADAÏ

Bipni

Belda

Mondo

Bainghanne

Chari

Maffaling

Bousso

M tou

CAMEROUN (All)

Bifara

Bebené

Palla

Lame

Lai

Koumo

Togbao

Touna Bodo

Mandjatezze

Yagoussou

Bogadou

Crampel

Kaga Bandero

Kaga Badja

Kaga Bakamba

Kaga Maraouba

Kaga Bazou

Kaga Bogaro

Kaga Boggou

Kaga Tchangapu

Krebedjé

Ouadda

Mobaye

Banzyville

Bangui

Zongo

Kounde

NGAOUNDERE

Tchakani

Gaza

Carrot

Tendé

Mt Seoua

Mt Tongueire

Berbérati

Nangoko

Bania

Bakounde

Nola

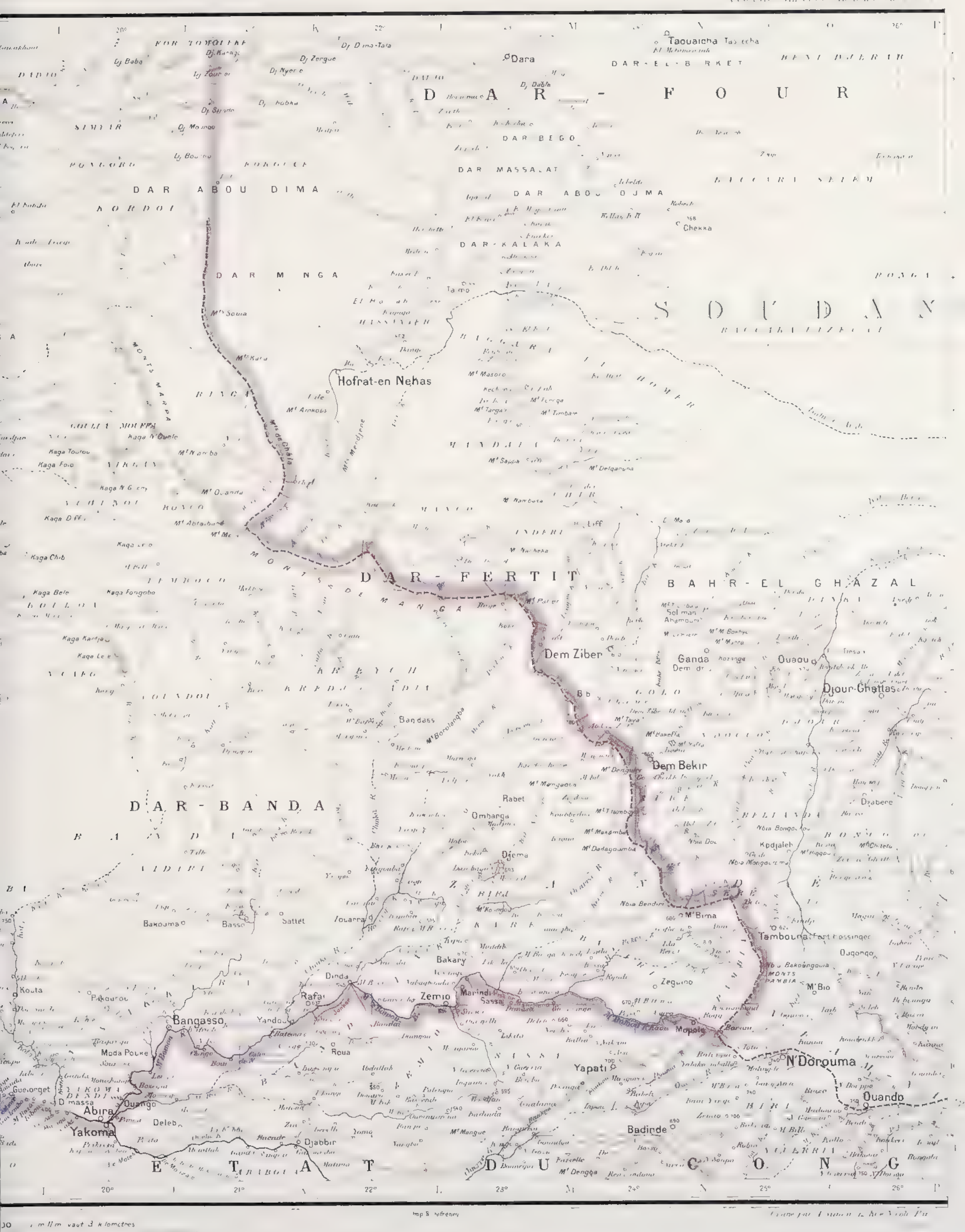
Boukkas

Tessana

DAR RO

D. A

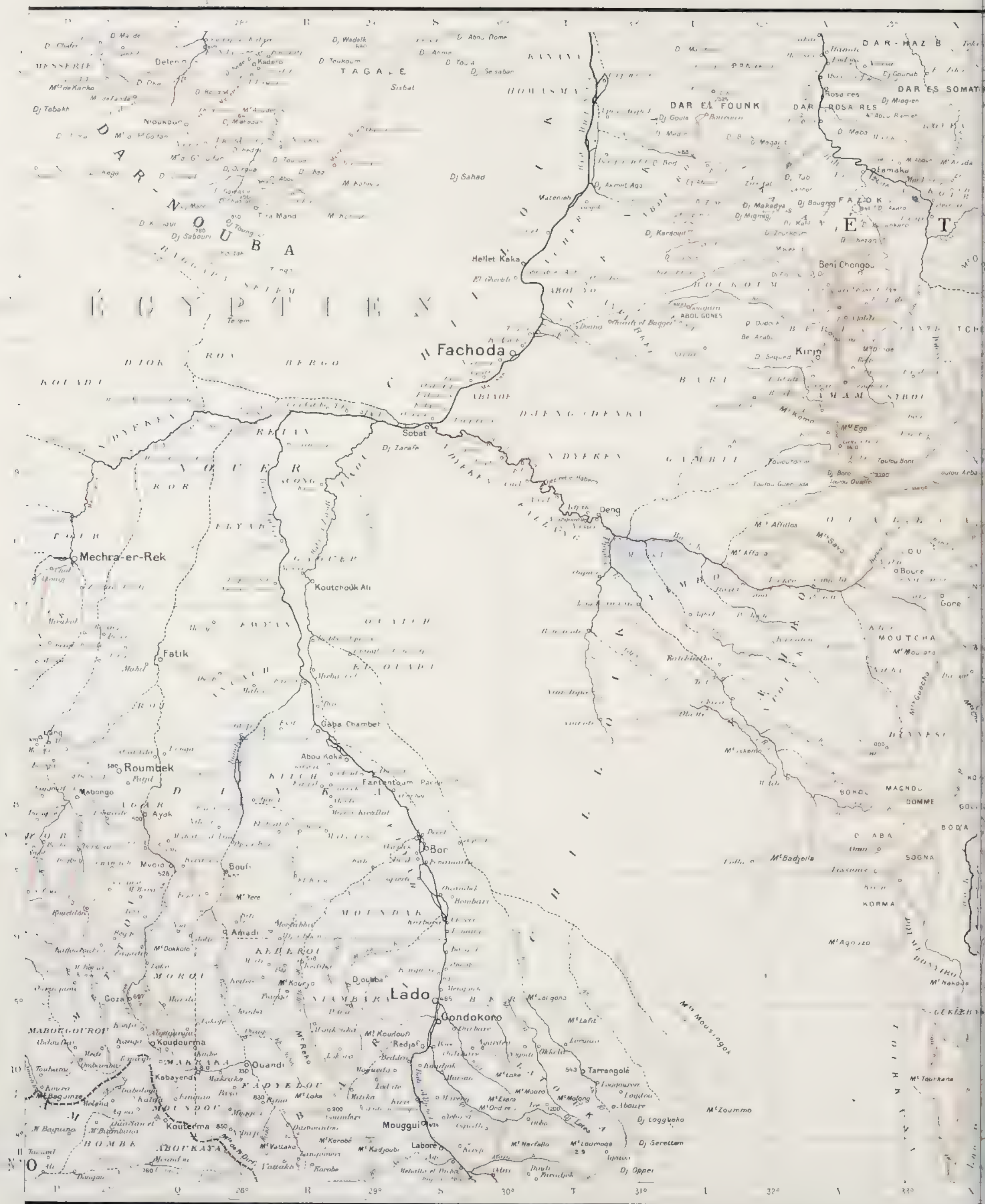
Echelle de l'


DAR-FOUR
SOUDAN
DAR-FERTIT
BAHR-EL GHAZAL
DAR-BANDA
DAR ABOU DIMA
DAR MASSALAT
DAR ABOU DJMA
DAR-KALAKA
DAR BEGO
DAR-EL-BIRKET
DAR MINGA
Taouaicha
Dara
Chekka
Tamo
Hofrat-en Nehas
Dem Ziber
Ganda
Ouaou
Djour-Ghattas
Bandass
Dem Bekir
Rabet
Ombanga
Djema
Baroumao
Basso
Sattet
Zemio
Rafai
Dinda
Marindi
Sassa
Bakary
Bangasso
Yandou
Roua
Mopoie
Zeguino
Yapati
N'Dorouma
Ouando
Tambouna
M'Bima
M'Bio
Badinde
Djabbir
Abira
Yakoma
Ouango
Deleb
Kouta
Gueronget
D'massa
Moda Poune
ETAT DU CONGO
20°
21°
22°
23°
24°
25°
26°

C. F. E.

CÔTE FRANÇAIS

ET DÉPEN



Echelle de 1/3.000.000

CHOA Royaume

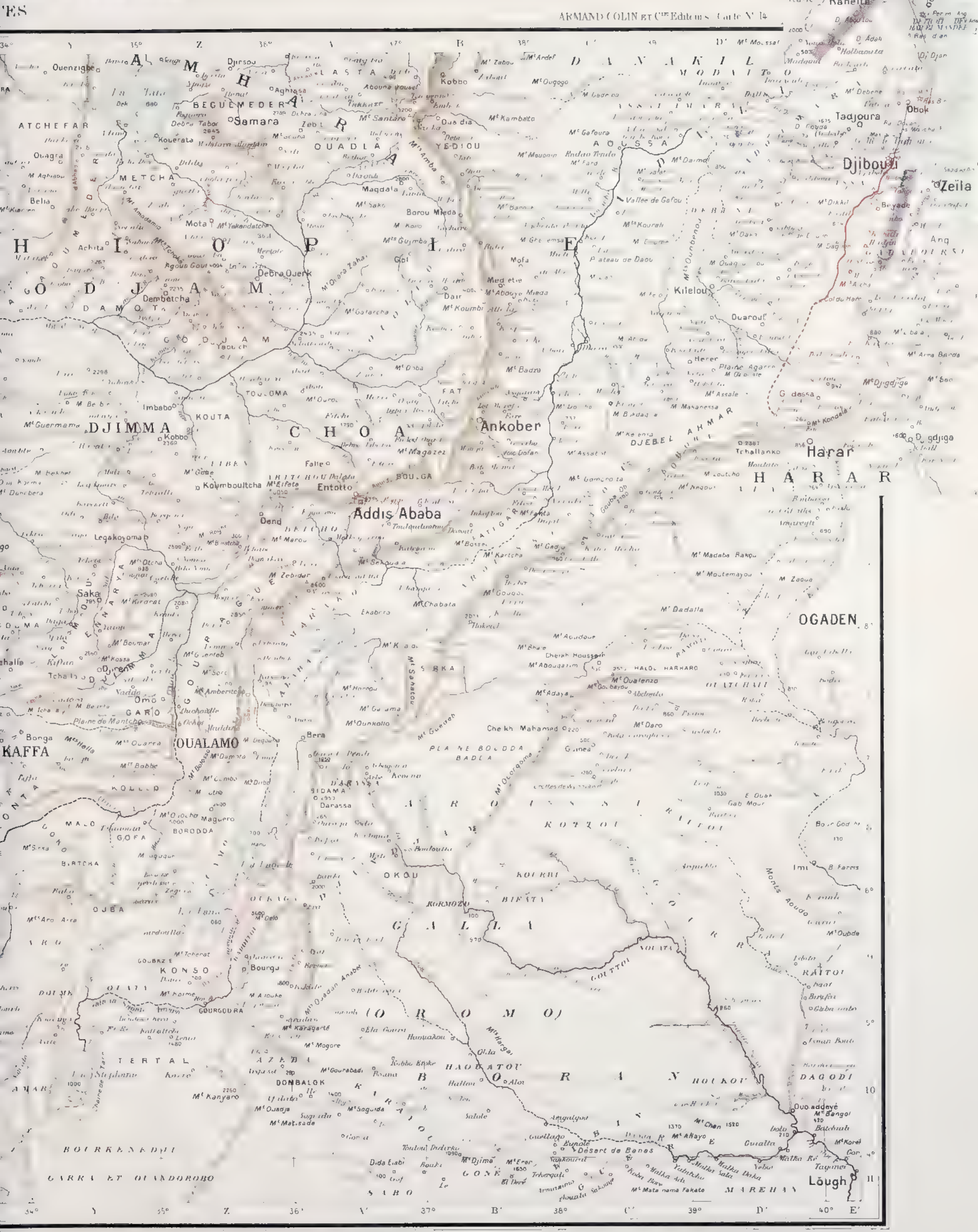
BOLLGA

ISSA Peuplade

DES SOMALI

TES

ARMAND COLIN et Cie Editeurs Carte N° 14



Imp. E. Dufrenoy

Gravé par J. Simon, 12 Rue Vivale, Paris

C. F. F



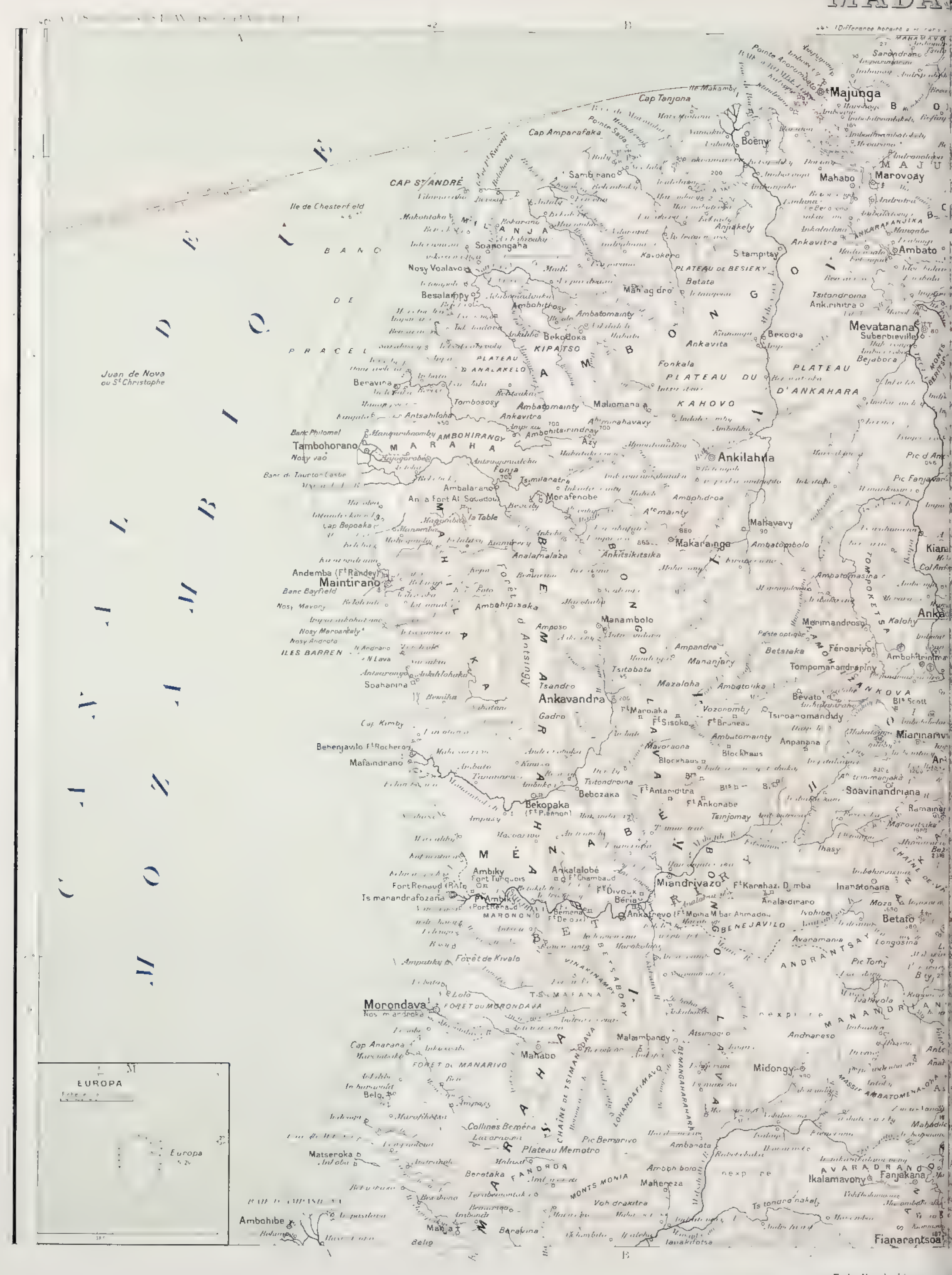
Imp. E. D...

Echelle de 1 : 2 000 000

IMERINA		Résidence	
VAKINANKARATRA		Chef-lieu	
BONGO LAVA		Chef-lieu	
		Village	
		Fort Blockhaus Batterie	


Ile Glorieuse
ILES GLORIEUSES
Iles Glorieuses
Bambao
Iconi
Pointe Sud
NOSY BÉ
Nosy Sakatia
Tanifatsaka
Hellville
Ambanoro
Pointe Tafondro
NOSY KOMBA
Pic Antranoomby
Pointe Ankify
Ankify
MADAGASCAR
Pointe Amporaha
Pointe Missaora
Nosy Tendraka
Pointe Angabalika
Pic Lokobe
CAP D'AMBRE ou MPAMERINA
Bobahaia
Vatozanahary
Ambohitrakoholahy
Cap Vohimena
Nosy Anjaly
Nosy Volana
Diego
Antsirane
Ambongoabo
CAP S.T SEBASTIEN
MONTAGNE D'AMBRE
M.t Andrahombe
Banc de la Cordelière
Banc du Geyser
Banc de la Zélée
Banc Intermédiaire
Banc du Leven
Ambohipotsy
Nosy Lava
Voltigeur
Ambonoromby
Loky
Nosy Komby
NOSY MITSIO
Iles 4 Frères
Nosy Mangiho
Bedrakaka
Ambohibo
les Trois Frères
Ban. d. Castor
Andranomontra
NOSY BE
Nosy Sakatia
Nosy Faly
Hellville
Ambato
Ankify
Galoka
Sambirano
Sakasera
Vohémar
Cap des Gouffres
VOHEMAR
Andranaro
Zanambavy
Pointe Angadoka
Nosy Iranja
Andranomisenano
Les deux Sœurs
Cap Anorontany
MASSIF DE TSARATANANA
Antsahabé
Tsaratanana
Nosy Karakazora
Nosy Berafia
Bekolosy
Manarampanga
Betotapo
Ambohitsitondrona
Nosy Valiha
Maromiana
PLATEAU DE MATANGAKA
Tsymahitondrano
Sahambavany
Nosy Saba
Andranosamonta
Nosy Lava
Befotaka
Beanana
Analabe
Analalava
Andapa
Andempona
Ambatohara
Pointe Marolahy
Antsohihy
Andabé
Massif des Mangaka
Antalaha
Vakivohamena
Antsakabary
Cap Andranomena
Pointe Ambolobozo
Antonibe
Ankarambé
Befandriana
Sahantony
CAP EST
Angotsy
Masiaposa
Manasamody
Aningitra
Nandiketra
Befandriana
Andravokoka
Massif du Manakalampona
Pointe Maromandia
Ampasindava
Sarondrano
Ambato
Ambevongo
Port Bergé
Maroantsetra
Marosy
Majunga
Andengalenga
Antavamena
MAROANTSETRA
I Q U E

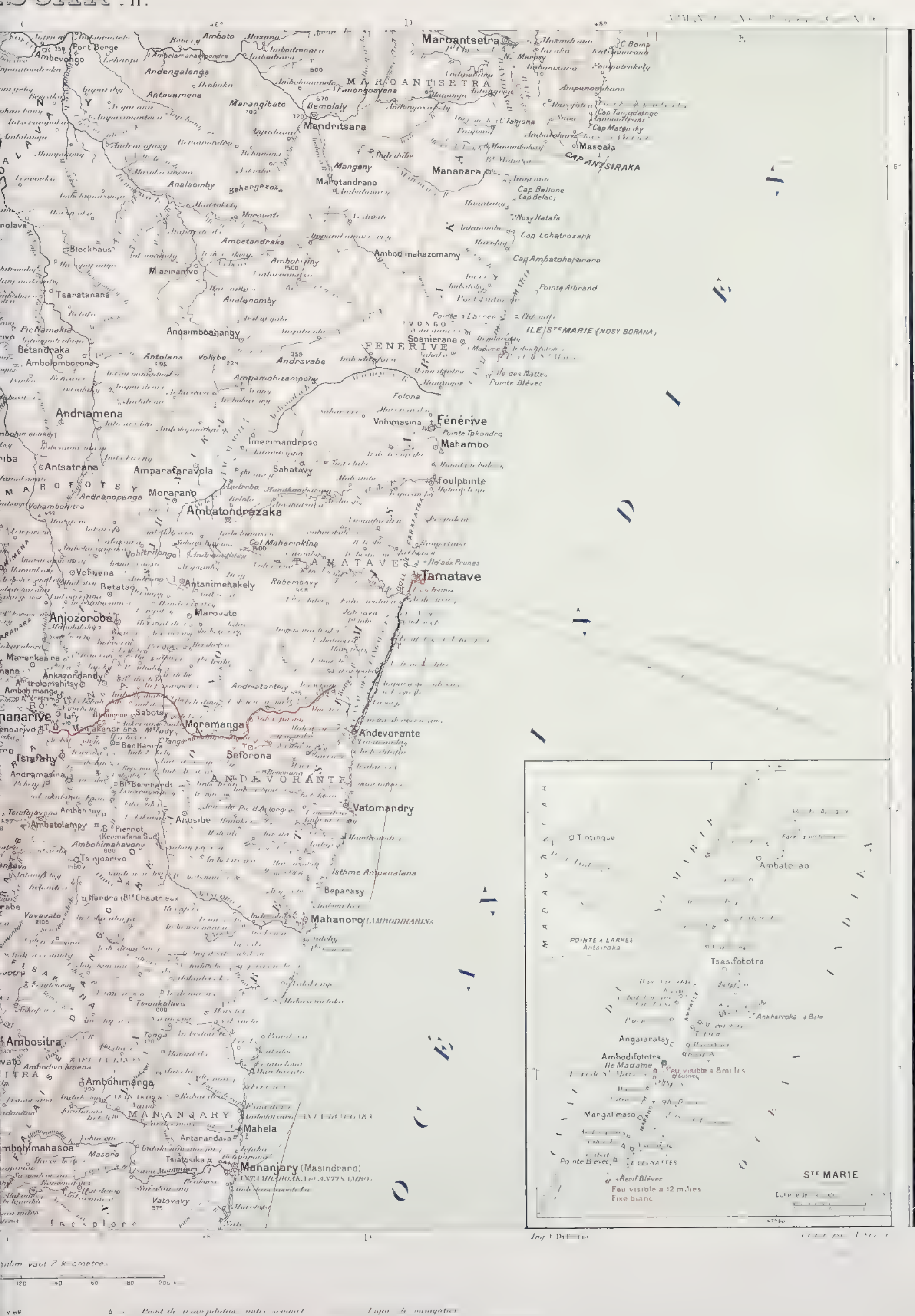
C. F. E



Echelle de 1/2.000.00

IMERINA		Résidence	
VAKINANKARATRA		Chef-lieu	
BONGO LAVA		Chef-lieu	
		Village, Village	
		Fort, Blockhaus, Batterie	

ASCAR . II.



Maroantsetra
MAROANTSETRA
Mandritsara
Mananara
Masoala
CAP ANTSIRAKA
Cap Bellone
Ambod mahazomamy
Tsaratanana
ILE STE MARIE (NOSY BORAHA)
FENERIVE
Soanierana
Fénérive
Mahambo
Foulpointe
Andriamena
Antsatrana
Amparafaravola
Ambatondrazaka
Morarano
TAMATAVE
Tamatave
Anjozorobe
Moramanga
Andevorante
ANDEVORANTE
Vatomandry
Beforona
Anosibe
Mahanoro
Bepanasy
Isthme Ampanalana
Ambositra
Ambohimanga
MANANJARY
Mahela
Mananjary (Masindrano)
Vatovavy
Tsiatosika
OCÉAN INDIEN
STE MARIE
Ambatoao
Tsas.fototra
Angararatsy
Ambodifototra
Ile Madame
Feu visible à 8 milles
Mangalimaso
Pointe Blévec
Récif Blévec
Feu visible à 12 milles
Fixe blanc
POINTE A LARRÉE
Antsiraka

C. F. E.

MADAGAS

CANAL DE MOZAMBIQUE

Ambohibe
Poste Policar
Antsakodara
Tanandava
Amborovony
Vondrové
Betaratsy
Nosy Bevato
CAP ST VINCENT
Iotry
Befandriana
Manja
Belio
Kiliaboro
Thepaut
Akohoditsky
Berocha
Belavar
Soaserano
Ampelakapo
Manandrea
Mahereza
Ianakifotsa
Sakandrevoka
MANONGA
BETSILEO
Ikalamavony
Fianarantsoa
Col Ambozotany
Ambalavao
Mt Inanatonga
Ambohimandroso
Vatanety
Ankazohabo
Chaîne du Manamana
PLATEAU D'AMPANDRIAMOJO
MASSIF ANALAVELONA
Vohibé
Ankeli oaka
Mikoboko
Antongobory
Samboiolo
Marominory
Vohimeba
HOROMBE
Vohimaaza
Beupmoka
Sakalalina
Ivohibé
Pic Vohibe
Anaiavoka
Ranohira
PLATEAU D'AMBOANY
Ambatolasaka
Andobonierbory
Betroka
Marovolo
Iaralalo
Ranotsara
Poste Eckert
Poste Gallo
FARA
Manombo
Fort Bigny
Pointe Tony
Mangelabela
Maiera
Kiliarivo
Milioka
Beraketra
Belomot
Ifangorolava
Ambatomitratra
Karonga
Vorondreo
Fort Dauphin
Tuléar
Baie de Tuléar
Ankotofotsy
St Augustin
Tongobory
Isakhmore
Antsirane
Savasy
CHAÎNE
Imahabo
Ivohibeheny
Ankonaza
Tamotamo
Tsivory
Sanana
Pic Mandabe
Betiok
Manera
Soamanonga
Ankofeky
Ivohibe
PLATEAU
Plateau de Malosolo
Telovato
Arombola
Ivohibé
Mahaly
Manambolo
Ibatosola
Tsiamahapa
MASSIF DE L'ISANDEFO
Andohahelo
Elakelaka
Pic Vohimaina
Behara
Berongo
Manambaro
Ampasimpoaka
Ankazontaha
Andriabe
Tranobe
Esira
Col Bevova
Andasibe
Col Beampingaharatra
Col Manangotra
Ste Luce
Cap Andr amanao
Roches de Lanivato
Baie de Salapah
MAHAFALY
Pointe Ferambory
Banc de l'Étoile
CAP STE MARIE
Faux Cap ou Cap des Karumboly
Cap Andruhomana
Cap Ranavaka
Fort Dauphin
ANTANDROY

ST PAUL

Echelle de 1/2.000.00

0 0 20 40 60 80

IMERINA	Province	Résidence du gouverneur général	Prononcer o ou e g
VAKINANKARATRA	Nom de Région	Chef-lieu de province ou de cercle	Bureau télég
BONGO LAVA	Massif montagneux	Chef-lieu de district ou de secteur	Poste optique
BETSIMISARAKA	Peuplade	Village, Village	Mission cath
		Fort, Blockhaus Batterie	Mission prot

AR _ III _ RÉUNION.



(1mm. vaut 2 kilomètres)

Phare, Port, Rade ou mouillage

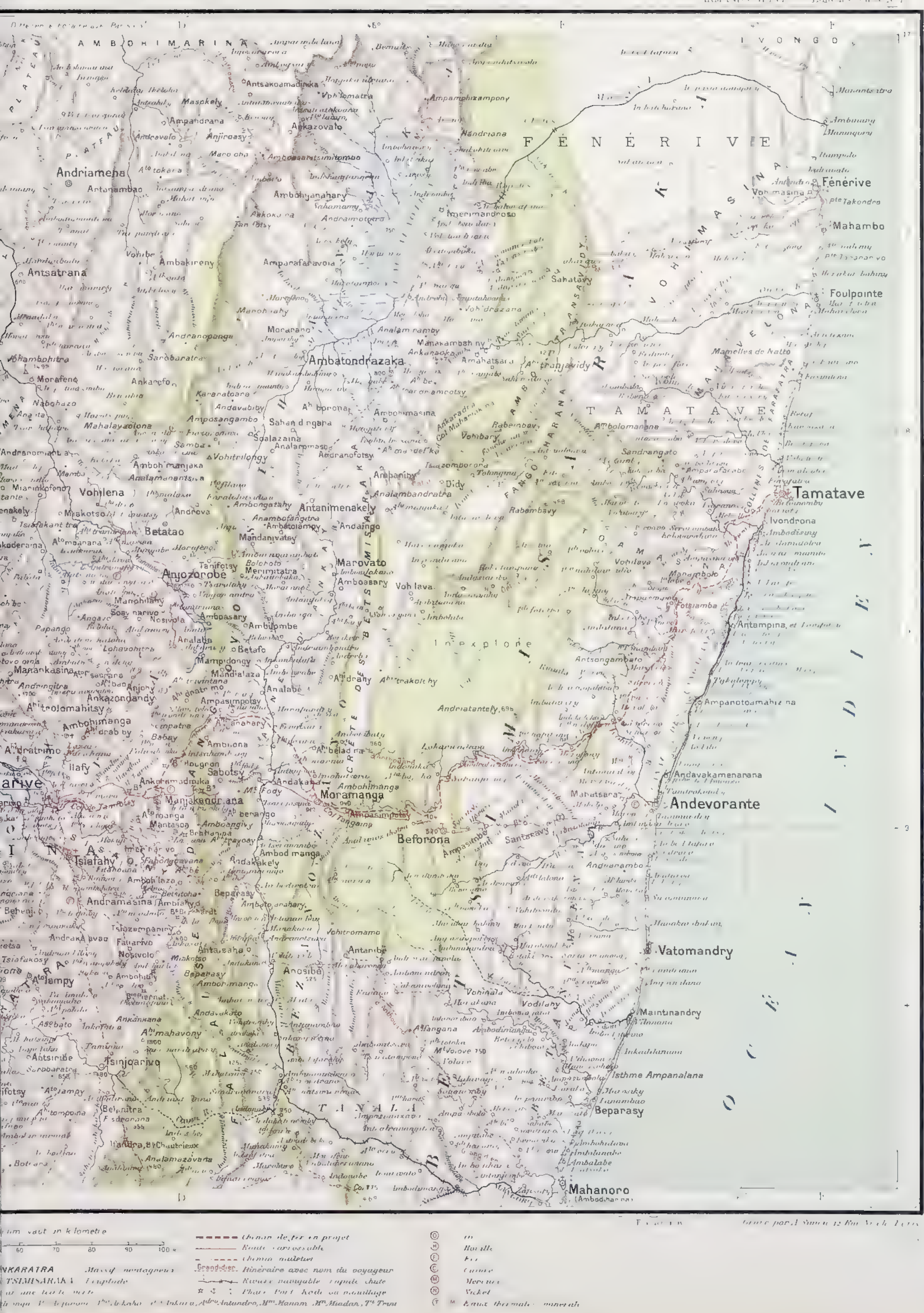
MADAGASCAR

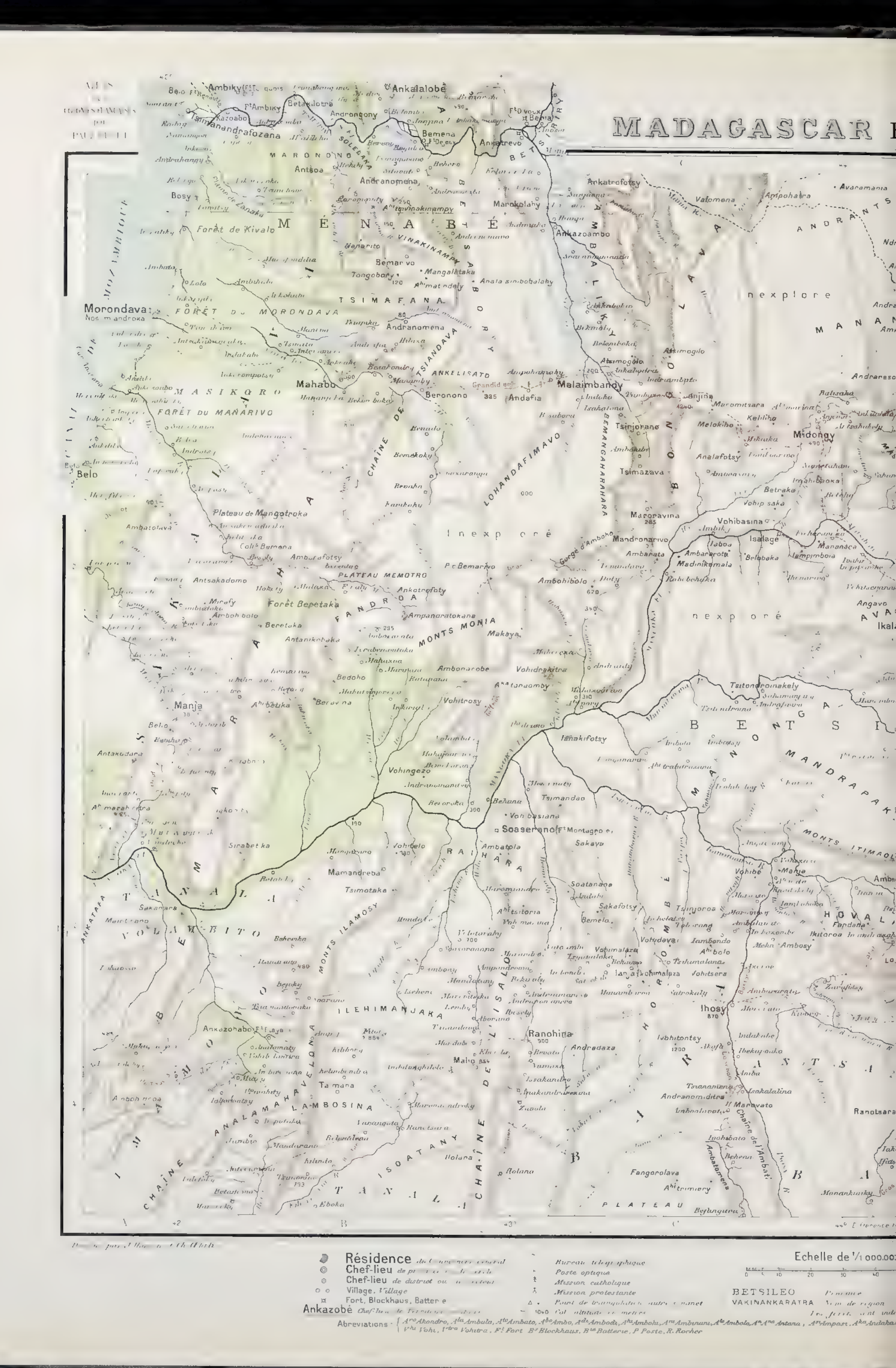
AMBONGO
PLATEAU DE TOMPOKETSA OU PLATEAU DU KAHOVO
PLATEAU D'ANKARA
PLATEAU DE KIPATSO
MENAVAVA
MONTS TSIHITABEHANA
PLATEAU DE TOMPOKETSA
MENABE
MANDRIDRANO
MASSIF D'AMBATOBÉ
MASSIF D'A^ne MANARIVO
MASSIF DU BENEJAVILO
BEBOZAKA
MARONONO
Mevatanana
Ankilahila
Makaraingo
Ankavandra
Ankazobe
Miarinarivo
Miandrivazo
Ankalalobé
Bekopaka
Tsiroanomandidy
Ramainandro
Betafo
Antsirabe
Soavinandriana
Inanatonana

Résidence	Bureau télégraphique		Echelle de 1/1 000.000
Chef-lieu de province ou de cercle	Poste optique		
Chef-lieu de district ou de secteur	Mission catholique		
Village, Village	Mission protestante	IMERINA	Province
Fort, Blockhaus, Batterie	Point de triangulation	VAKINANKARATRA	
Ankazobé	altitude en mètres		

Abréviations { A^ro Akondro, A^la Ambala, A^to Ambato, A^bo Ambo, A^dt Ambodi, A^hi Amboh, A^ni Ambinani, A^lo Ambolo, F^t Fort, B^s Blockhaus, B^ie Batterie, P Poste, R Rocher

...RTIE CENTRALE (FEUILLE NORD).





Résidence du Gouverneur général
Chef-lieu de province
Chef-lieu de district ou de secteur
Village, Village
Fort, Blockhaus, Batterie
Ankazobé Chef-lieu de Province

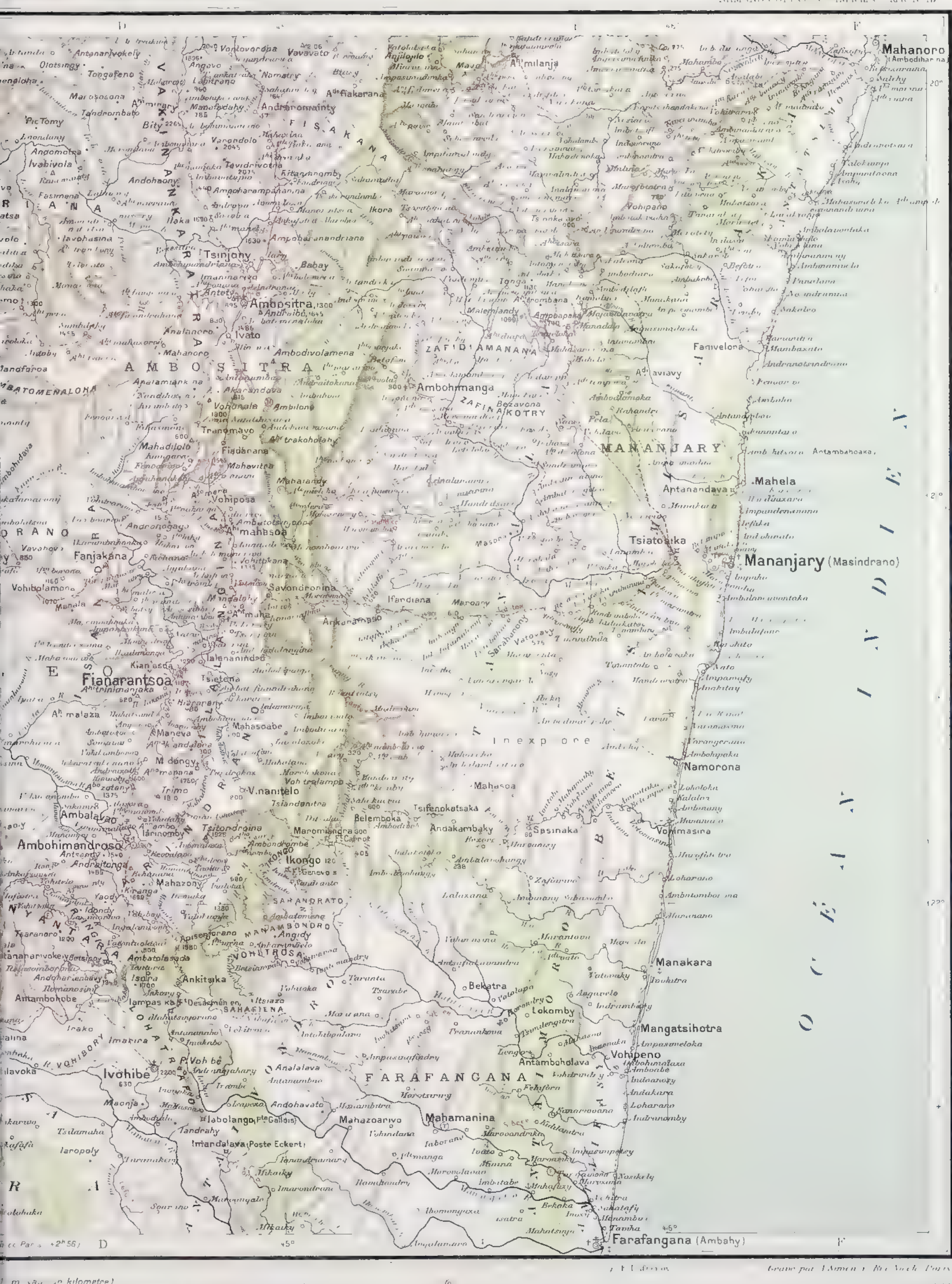
Bureau télégraphique
Poste optique
Mission catholique
Mission protestante
Point de triangulation
1040 Col altitude en mètres

Echelle de 1/1.000.000
0 5 10 20 30 40

BETSILEO Province
VAKINANKARATRA Nom de région

Abréviations : A^ro Akondro, A^la Ambula, A^to Ambato, A^bo Ambo, A^di Ambodi, A^hi Ambohi, A^ni Ambinani, A^lo Ambolo, A^na Antana, A^si Ampasi, A^ka Andaka…
V^hi Vohi, V^tra Vohitra, F^t Fort, B^s Blockhaus, B^ie Batterie, P Poste, R. Rocher

...RTIE CENTRALE (FEUILLE SUD).



Chemin de fer en projet
Route carrossable
Chemin muletier
Itinéraire avec nom du voyageur
Rivière navigable, rapide, chute
Phare, Port, Rade ou mouillage

Houille
Fer
Cuivre
Mercure
Nickel
Eaux thermales minérales

... NGO LAVA — Massif montagneux
... TSIMISARAKA — Peuplade

... A^no Anjanano, A^ha Ankaha, A^ra Ankara, A^dro Antandro, M^m Manam., Mt Miadan., T^t Trim...

Gravé par ... Paris

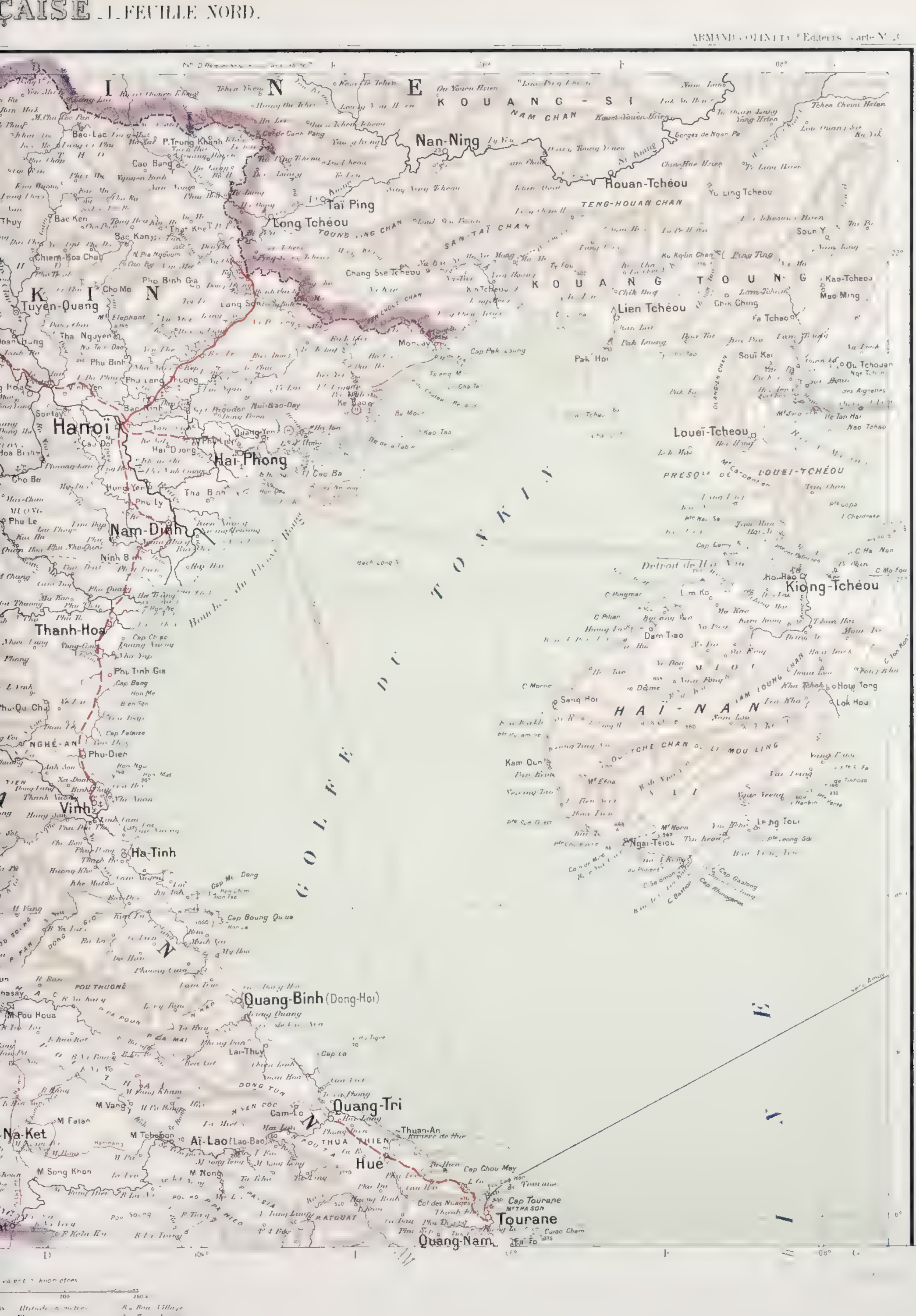
C. F. E.

INDO-CHINE FR...



ÇAISE _I. FEUILLE NORD.

ARMAND COLIN ET Cie Editeurs Carte N°

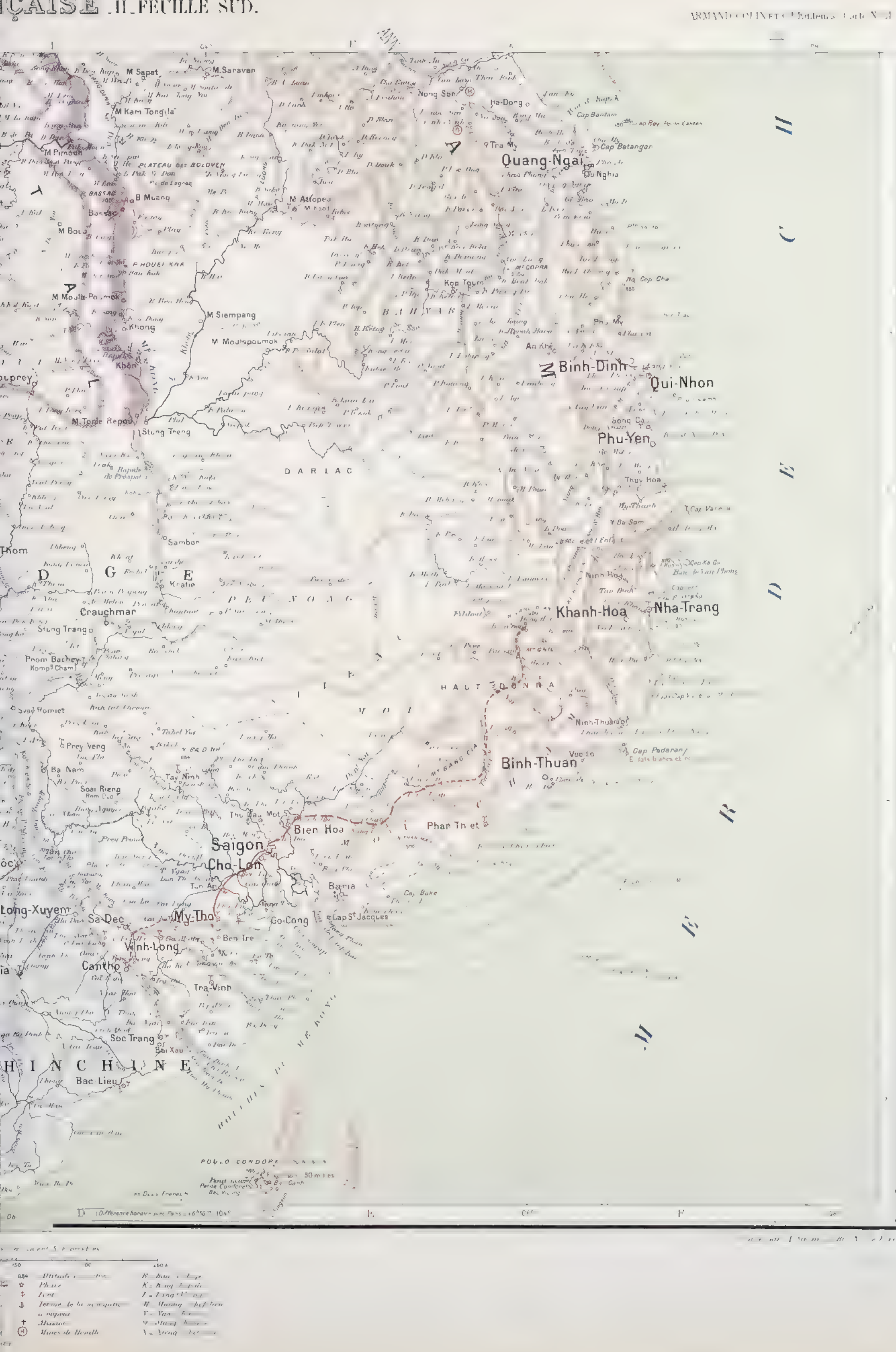


C. F. E.

INDO-CHINE FR



ÇAISE II. FEUILLE SUD.

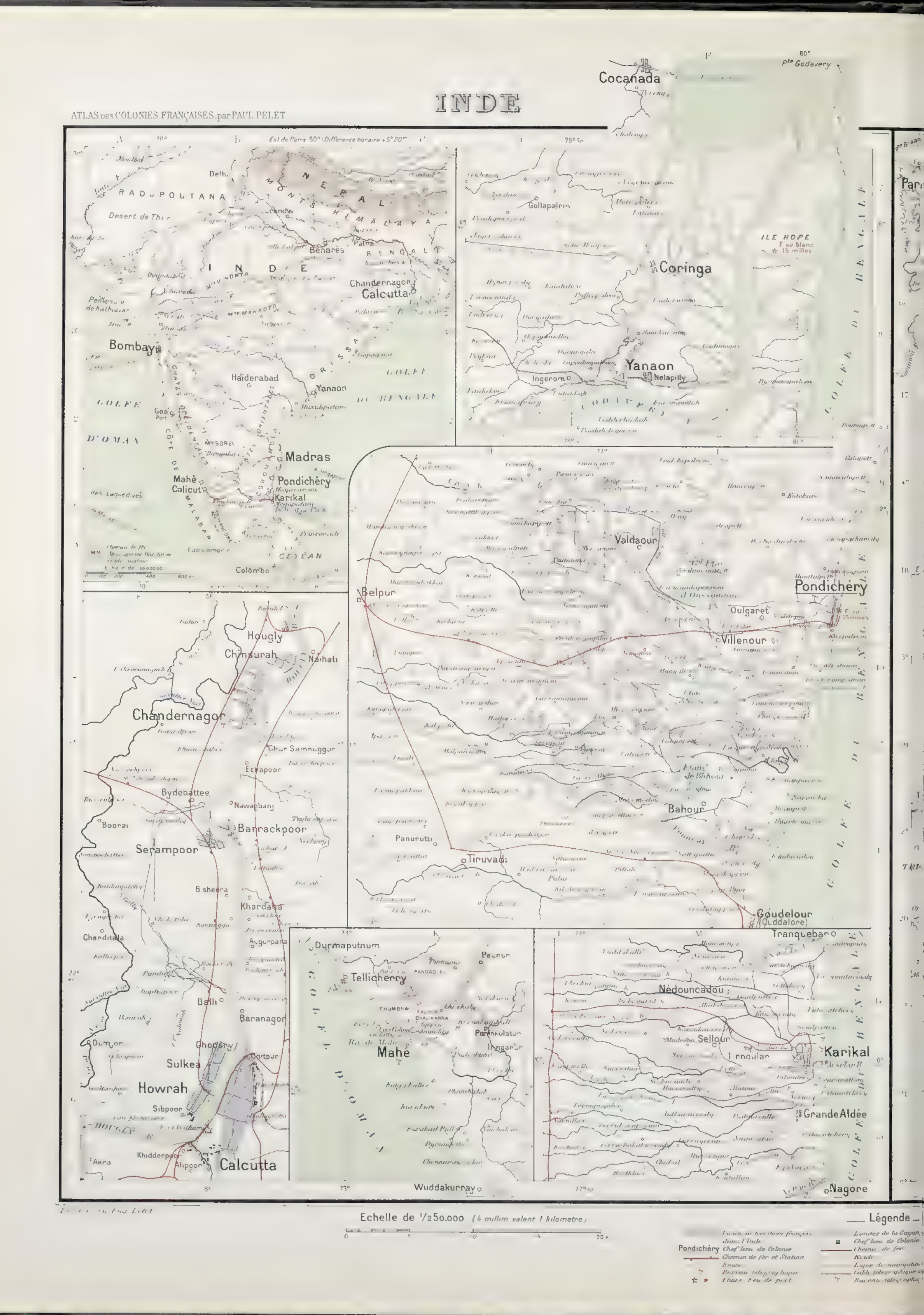


TONKIN_LE DELTA.

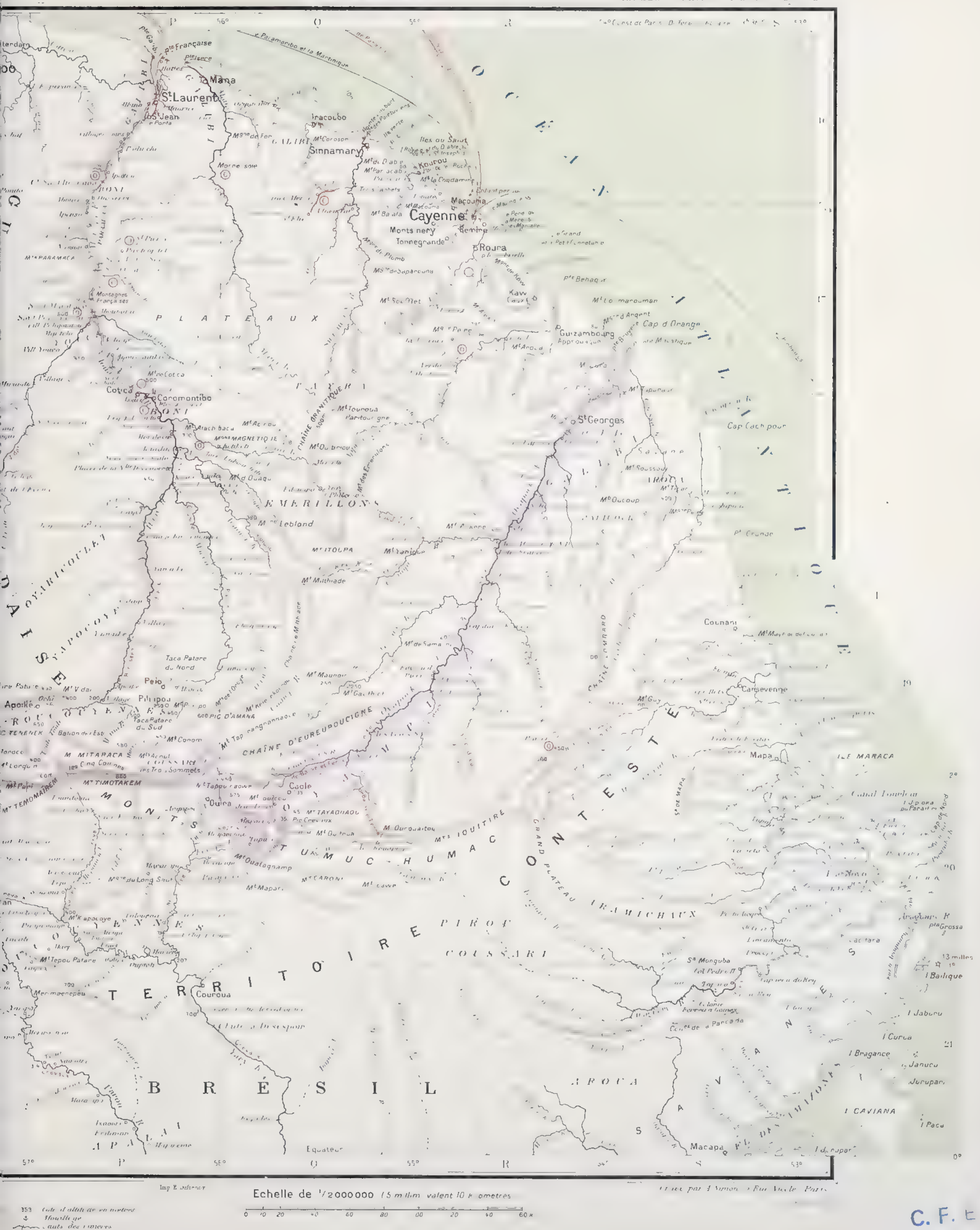
CHINE
Cao Bang
Lang-Son
Tuyen-Quang
Thai-Nguyen
Phu-Lang Thuong
Dap Cau
Bac Ninh
Hanoi
Sontay
Hung-Hoa
Hai Duong
Hai Phong
Quang-Yen
Phu Lien
Hoa Binh
Phu Doan
BAC-KAN
DINH HOA
THONG-HOA
TRUONG-DINH
VAN QUAN
VAN HUYEN
TRUONG KHANH
MASSIF DU CAI KINH
BINH-MAC
DONG HY
DAI-TU
PHU LUONG
YEN THE
BAC-GIANG
CHAINE DU BAO-DAY
NUI TAM-DAO
NUI BAO
NUI DOC
CAO COUAI
SON DUONG
TAM DUONG
NUI YEN TU
NUI BAO-DAY
DONG TRIEU
Sept Pagodes
Tri Le
Mo Nha
Bac Son
Pho Binh Ga
Cao Phang
Deo Ban Buoc
Cho Chu
Deo Buc
Van Lang
Van Linh
Vu Nhai
Deo Vuon Phuong
Mt Elephant
Phu Binh
Nha Nam
Phu Da Phuc
Lam Thao
Son Vi
Phu Ninh
Lap Tach
Bac Hat
Quang Oai
Vinh Thuong
Dong Vang
THANH-SON
TUNG TIEN
NUI BA SON
Mt BAVI
Phu Quoc Oai
Cau-Do
Thanh Oai
Thuong Tinh
Khoai Chu
Van Giang
My Hao
Binh Giang
Nam Sach
Kinh Mon
Gia Lam
Tien Du
Phu Tu Son
Que Duong
Yen Phong
Vo Giang
Luc Ngan
Lam
Deo Quan
An Chau
DA-BAC
KY SON
SON DINH
Mong Gam



HANOÏ
Cho-Bo
PHU XUYEN
SON LANG
Hng Hoa
YEN DUC
My Duc
LUONG SON
MUONG
LAC SON
An Thi
Kim Dong
Hung Yen
Tien Lu
DU TIEN
Kim Bang
Phu Ly
HA-NAM
Thanh Liem
Binh Luc
YEN HOA
Lac Thuy
Nam Sang
Duyen Ha
Phu Tien-Hung
THAN KHE
Thai-Binh
Dong Quan
Thuy Anh
Phu Ninh Giang
Phu-Kien Thuy
HAI-PHONG
Nghi Duong
VINH BAO
Tien Lang
Do Son
Pointe de Do Son
Hon Dau
Bouches du Thai Binh
GOLFE DU TONKIN
Thanh Quan
Vu Tien
Thu Tri
Kien-Xuong
Chun Dinh
Tien Ha
Nam-Dinh
Vu Ban
Xuan Truong
Giao Thuy
Nam Chun
DAI AN
Nghia Hung
Phong Doanh
Yen Khanh
Ninh Binh
YEN KHANH
PHUNG HOA
Phu Nho Quan
GIA VIEN
Quan Te
Chon Ninh
Ha Hau
Yen Mo
KIM SON
THAC THANH
Co de Hoa Nho
NGA SON
Ha Trung
Cam Tuy
Phu Quang
Yen Dinh
VINH LOC
Hau Loc
HOANG HOA
MY HOA
Phu Thao
DONG SON
Thoai Nguyen
Phu-To
THUONG XUAN
ANNAM
Thanh-Hoa
NUI NUA
QUANG XUONG
Cap Chao
Bouches du Fleuve Rouge
Tien Yen
Pointe Pagode
Port Wallut
KE BAO
Kê Bao
ILE DE LA MADELEINE
ILE BA MOUN
Quang Yen
Hongay
Ile aux Cerfs
ILE CAC BA
Nghieu Phong
Ile de Nghieu Phong
Mong Cam
I. ROUSSE
ILE LONGUS
ILE DE LA TABLE
Van Hai
ILE VAN HAI ou QUANG LANG
ILE TAM TIAO
Cap Cua Cam
Fong Wong
Son Lai Tao
Lai Tao
Tche Li Pai
Tchi Ma Tiao
Sam Pou Tsao
ILES NORWAY
GOLFE DU TONKIN
Echelle de 1/500000
0 5 0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 k
Chef lieu
Chef lieu
Huyen Chau
Lam
BAC GIANG
SON DINH
YEN LAC

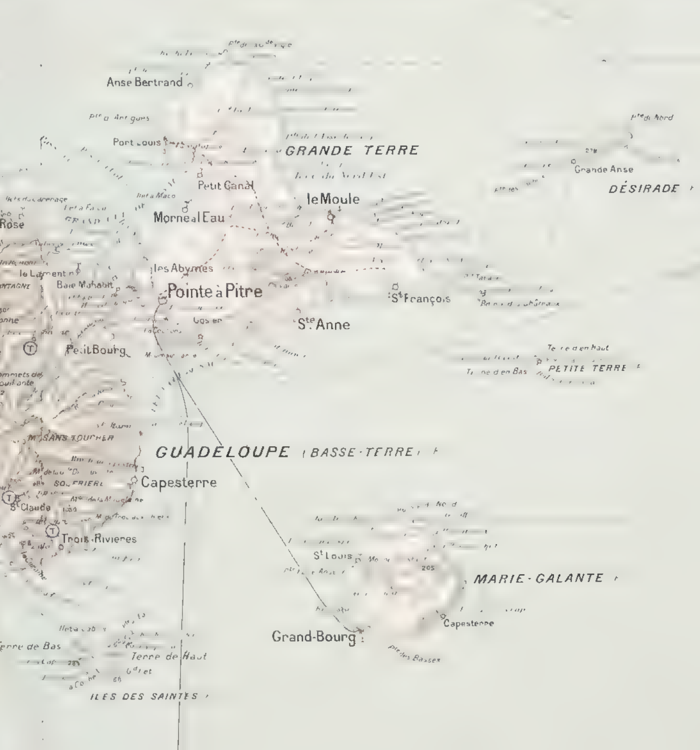

ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES, par PAUL PELET
INDE
Est de Paris 80° (Différence horaire + 5°20m)
NEPAL
MONTS HIMALAYA
RADJPOUTANA
Desert de Thar
INDE
BENGALE
Benarès
Patna
Chandernagor
Calcutta
Bombay
Haiderabad
Yanaon
ORISSA
GOLFE DU BENGALE
GOLFE D'OMAN
Goa
Madras
Pondichéry
Karikal
Mahé
Calicut
CÔTE DE MALABAR
CEYLAN
Colombo
Cocanada
pte Godavery
Gollapalem
Coringa
ILE HOPE
F. xe blanc
15 milles
Yanaon
Ingeram
Nelapilly
Hougly
Chinsurah
Naihati
Chandernagor
Ghur Samnuggur
Ecsapoor
Bydebattee
Nawapbanj
Boorai
Barrackpoor
Serampoor
Khardaha
Chanditala
Agurpara
Bally
Baranagor
Dumjor
Ghoosry
Sulkea
Howrah
Sibpoor
Khidderpoor
Alipoor
Calcutta
Akra
Valdaour
Belpur
Pondichéry
Oulgaret
Villenour
Bahour
Panurutti
Tiruvadi
Goudelour
(Cuddalore)
Durmaputnum
Tellicherry
Mahé
Wuddakurray
Tranquebar
Nédouncadou
Sellour
Karikal
Grande Aldée
Nagore
Echelle de 1/250.000 (4 millim valent 1 kilomètre)
Légende
Pondichéry Chef lieu de Colonie
Chemin de fer et Station
Route
Bureau télégraphique
Phare Feu de port

GUYANE



Cayenne
S.t Laurent
Mana
Sinnamary
Kourou
Iracoubo
Roura
Kaw
Guizambourg
Cap d'Orange
S.t Georges
Cap Cachipour
Counani
Carsevenne
Mapa
ILE MARACA
Macapa
I. CAVIANA
I. Bragance
I. Jaburu
I. Bailique
Coriola
Cottica
Coromantibo
PLATEAUX
EMERILLONS
CHAÎNE D'EUREUROUCIGNE
M O N T S
TUMUC-HUMAC
CONTESTÉ
TERRITOIRE
B R É S I L
GRAND PLATEAU
Equateur
Echelle de 1/2000000

GUADELOUPE, MARTINIQUE, S.T PIERRE ET MIQUELON.




PETITES ANTILLES
CABLES PAQUEBOTS
Penins^le de Paria
Golfe de Paria
I. TRINITE
DOMINIQUE
Roseau
ATLANTIQUE
OCÉAN
I. Tintamarre
Marigot
I. S^T MARTIN
Philipsburg
ATLANTIQUE
MER DES ANTILLES
Gustavia
ILES S^T MARTIN ET S^T BARTHELEMY
I. S^T BARTHELEMY
Légende
MARTINIQUE
la Grand'Rivière
la Basse Pointe
le Prêcheur
St Pierre
le Carbet
le Morne Rouge
Ste Marie
la Trinité
le Gros Morne
le Robert
la Case Pilote
le Lamentin
le François
Fort-de-France
le St Esprit
la Rivière Salée
le Vauclin
le Marin
CANADA
LABRADOR
OCÉAN
ATLANTIQUE
GOLFE DU
S^T LAURENT
St Jean
TERRE-NEUVE
I. Miquelon
I. St Pierre
OCÉAN ATLANTIQUE
GRANDE MIQUELON
LANGLADE
OU PETITE MIQUELON
I. S^T PIERRE
St Pierre
S^T PIERRE ET MIQUELON
Echelle de 1/500000

C. F. E.

ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES, par PAUL PELET

NOUVELLE CAL

A 62° B 63° Est de Paris C Différence horaire avec Paris + 10

ILES BELEP
ILE ART
POTT
Grand Récif de Cook
Récif des Français
I. Yandé
I. BAABA
I. BALABIO
Olane
I. Neba
Presqu'île de Poume
Récif de Poume
Grand Récif de Cook
Récif de la Gazelle
Quégoa
Balade
Bondé
Pouebo
Oubatche
Cap Colnett
Pᵗᵉ Pagoumène
Koumac
Récif de Koumac
Mᵗ Colnett
Mᵗ PANIÉ
I. Kendec
Hienghène
Grand Récif Mengalia
Gomen
Mᵗ TAOM
Touho
Cap Touho
Vieux Touho
Wagap
MASSIF DE OUA TILOU
Mᵗ TCHINGOU
Récif Mathieu
Voh
Kon ambo
Koné
Cap Bayes
Mᵗ Poindala
Mᵗ Poiloup
Ponérihouen
Récif de Kone
Pouembout
Monéo
Mᵗ KOPETO
Cap Bocage
MER DU CORAIL
Mᵗ Boulinda
Mouéo
Poya
Houaïlou
Cap Koua
Presqu'île de Nepou
Kouaoua
Cap Bégat
I. Grimault
Pᵗᵉ Beco
Le Cap
Mᵗ Arembo
Cap Goulvain
Bourail
Gouaro
Canala
Nakety
Thio
Nessadiou
Moindou
Fonwary
La Foa
Mᵗ OIGNO (Table Unio)
PLATEAU DE DOGNY
Téremba
Ouaraï
Bouloupari
Bourake
Tomo
I. Ducos
Mᵗ Ndo
OCÉAN

L 160° M
I. GUADALCANAR
ILES SALOMON
I. SAN CRISTOVAL
I. Rennell
I. Bellone
Récif Indispensable
ILES SANTA CRUZ
I. Vanikoro ou Lapérouse
Iˢ TORRES
ILES BANKS
ESPIRITU SANTO
MER DU CORAIL
I. MALLICOLO
I. AMBRYM
ARCHIPEL DES NOUVELLES HÉBRIDES
I. VATE
I. ERROMANGO
I. Tanna
I. Anatom
Récifs d'Entrecasteaux
Récif et Iles Chesterfield
ILES LOYAUTÉ
Ouvéa
Lifou
Maré
Nˡˡᵉ CALÉDONIE
Nouméa
Mᵗ Humboldt
I. des Pins
L 160° M 170°

Dessiné par Eug. Lebel

Echelle de 1/10 000 000
0 100 200 300 400 500 600 700 K

Echelle de 1/1 000 000 (1 millim. vaut 1 kil.)
0 10 20 30 40 50 60 70 K


ONIE ET DÉPENDANCES.
ARMAND COLIN ET Cie Éditeurs Carte N°25
ILES WALLIS
Echelle de 1/1 000 000
ILE FOUTOUNA
I ALOFI
ILES DE HORN
ILE OUVÉA (ILE WALLIS)
NOUVELLES-HÉBRIDES
ILES BANKS, ILES TORRÈS
Echelle de 1/3 000 000
ILES TORRÈS
I VANOUA-LAVA
ILES BANKS
I GAOUA (Ste MARIA)
C Cumberland
I AURORE MAIOUO
ESPIRITU SANTO
I DES LÉPREUX
I PENTECÔTE
ARCHIPEL
I MALO
I AMBRYM
I MALLICOLO
Port Sandwich
I EPI
DES
ILES SHEPHERD
NOUVELLES-
Port Havannah
I VATÉ (SANDWICH)
-HÉBRIDES
I EROMANGO
I TANNA
I ANATOM
Echelle de 1/3 000 000
Cap Rossel
C Escarpe
OUVÉA
C Bernardin
Chepenehe
LIFOU
Cap des Pins
C de Flotte
ILES LOYAUTÉ (LOYALTY)
MARÉ
Tadinou
C Boyer
P A C I F I Q U E
Mt HUMBOLDT
Cap Touredou
Ounia
Cap Pouaret
Yaté
Paita
Dumbéa
Baie du Sud
Plaine des Lacs
Cap de la Reine Charlotte
ILE OUEN
I KOUNIE (I DES PINS)
I KOUTOMO
Légende
Gravé par I. Simon, 12 Rue Nicole, Paris

POLYNÉ

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAI



E L'OCÉANIE

ARMAND COLIN ET Cie Editeurs

I NUKU HIVA
Taiohae
I Ua huka
I Ua pu
Is MARQUISES
I HIVA OA
La Dominique
I Tahuata
Motane
I Fatu hiva
(I Madeleine)

A N

E

T U A M O T U O U L O I N T A I N E S

I Takume
I Angatau
Fakahina
I Raroia
MAKÉMO
I Rekareka
I Marutea
I Tekokoto
I Hikueru
Tauere
Tatakoto
I Amanu
Marokau
I HAO
I Ravahere
I Nengonengo
I Puka puka
I Puka ruka
I Manuhangi
I Ahunui
I Vairaatea
I Nukutavake
Paraou
I Reao
I Tepoto
I Napuka
I L E S G A M B I E R
I Tematang
I Mururoa
I Maturei vavao
I Marutea
Is GAMBIER
I Timoe
Crescent

Echelle de 1/5000000 (1 millim. vaut 5 kilomètres)

I. NUKU-HIVA
(NUKAHIVA)
Taiohaé

I. UA-HUKA
Mt Hapake
Pointe Teho te papa

Echelle de 1/500000

Echelle de 1/500000
I. UA-PU
Mt Poutainu
Motu Oa

Echelle de 1/500000
I. HIVA-OA
Atuana
Mt Heani
I. TAHUATA
Vaitahu
I MOTANE
C Te-hope

ILE TUBUAI
Mataura
Echelle de 1/500000

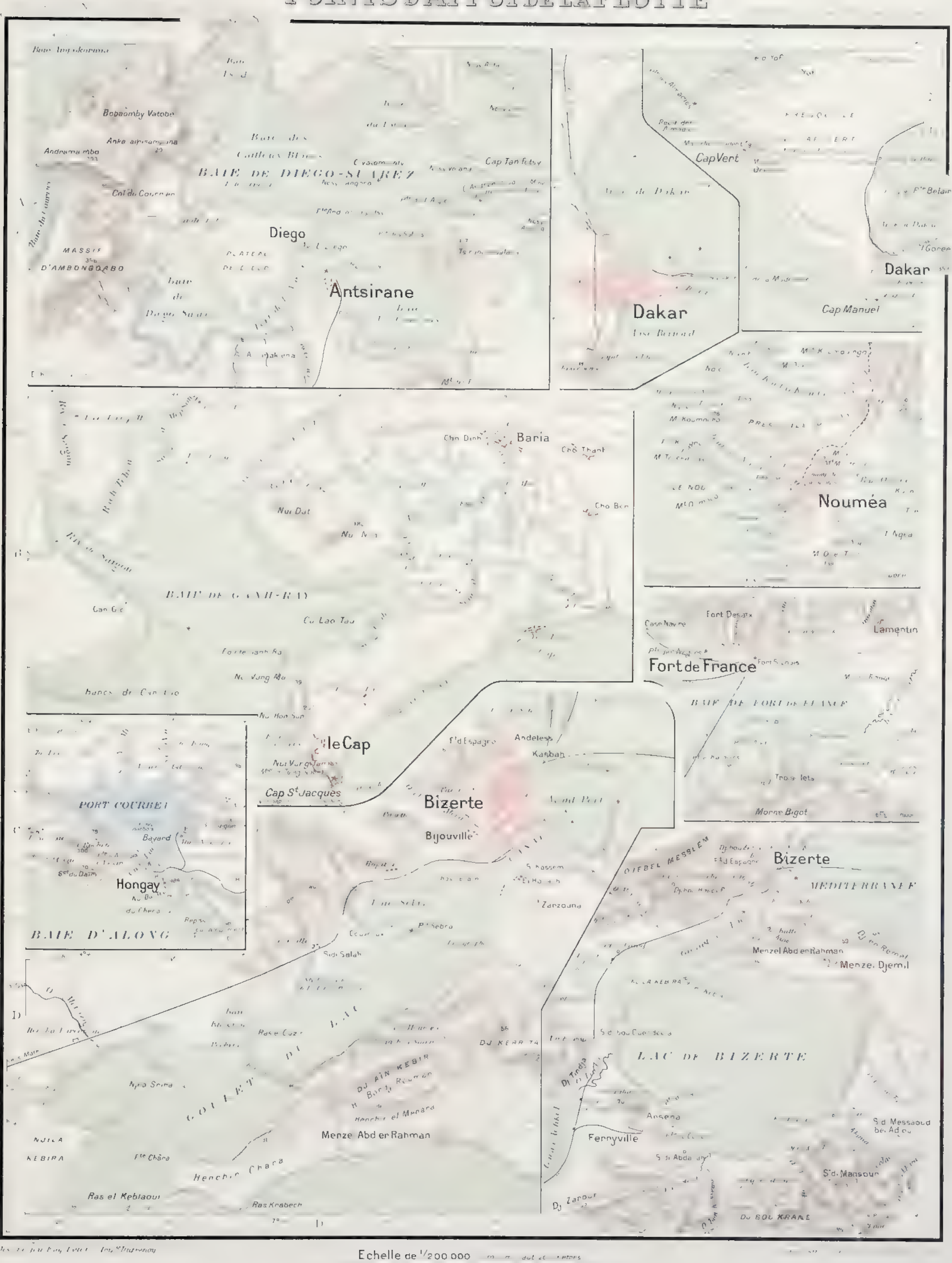
I. RAPA (OPARO)
Ahurei
Echelle de 1/500000

Echelle de 1/500000
I. MANGAREVA
Rikitea
Mt Duff
I Aukena
I Tara vai
I Aka maru
ILES GAMBIER (MANGARÉVA)

Echelle de 1/500000
I. FATU-HIVA
Mt Tatone
Hanavave

Légende

POINTS D'APPUI DE LA FLOTTE



Echelle de 1/200 000

INTRODUCTION

L'**Atlas des Colonies françaises** essaye de systématiser les notions cartographiques que l'on possède à cette heure sur notre empire colonial.

On ne peut s'attendre, à coup sûr, à trouver ici un travail définitif, mais, tout au plus, le développement d'un essai dont l'auteur, déjà en 1889, avait donné une première ébauche[1]. Dans le partage du monde auquel nous avons assisté depuis un quart de siècle, les divers compartiments du globe où s'était exercée jusqu'ici l'action historique des puissances coloniales et où elles entendent se réserver leur champ d'action ultérieure, ont achevé de se préciser sous les efforts coordonnés et par les travaux convergents d'une brillante pléiade d'explorateurs, largement prodigues de sagacité, d'abnégation, de vaillance héroïque, qui ont illuminé cette fin de siècle en renouvelant, avec autant de mysticisme et moins de cupidité, les exploits prodigieux des *Conquistadores* et des fondateurs d'empires. Jamais, avec plus de ferveur, croisés et pèlerins n'ont cheminé vers la Terre Sainte ; jamais, avec plus d'intrépidité et d'audace, aventuriers et routiers éblouis par le mirage de l'or n'ont cherché à travers les forêts des Guyanes l'Eldorado légendaire, que nos humbles pionniers de la science et de la patrie entreprenant de dévoiler les Indes Noires, prenant possession, au nom de la France, des régions inconnues de l'Afrique tropicale. *Africa magna, Francia major !*... Mais nos pionniers couraient au plus pressé : il s'agissait de devancer nos rivaux dans cette pénétration de l'intérieur africain, de faire acte de premier occupant, de pousser des pointes hardies dans une direction voulue, vers des contrées déterminées d'avance, sur des points judicieusement choisis, afin de nous rouvrir des perspectives d'avenir, capables de compenser en partie celles que nous avons perdues au XVIII[e] siècle. Par cela même, le caractère de l'exploration géographique, en ces dernières années, a dû se modifier : elle a été plus politique que scientifique, l'explorateur chargé de mission étant moins préoccupé de lever des régions nouvelles que de couvrir des itinéraires rapidement expédiés et de porter au plus loin son drapeau.

En moins de vingt ans, un vaste empire colonial s'est ainsi constitué. Cet empire, composé d'abord de fragments isolés, d'îles et d'établissements côtiers, a graduellement étendu et joint les uns aux autres ces parties éparses. Des Actes internationaux en ont déterminé les contours et défini les frontières. Un nouveau vocabulaire de droit public international est né, modelé sur l'élégance et l'ingéniosité des solutions diplomatiques, et consacrant les nouveaux et multiples modes d'acquisition territoriale. Aux « possessions » coloniales proprement dites sont venus s'agréger : — les « pays de protectorat », possessions médiates, d'administration indirecte ; — les zones ou « sphères d'influence », immenses réserves dont le tracé à grandes lignes rappelle la fameuse démarcation papale d'Alexandre VI partageant le monde, dès l'époque des découvertes, entre l'Espagne et le Portugal ; — les territoires « cédés à bail » pour une durée allant jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans, avec tous les avantages d'exploitation économique et de possession effective ; — les « zones neutres » ou « neutralisées », sortes de « tampons » plus ou moins factices, zones de partage différé, fragiles barrières artificiellement dressées contre les empiétements immédiats ; — les territoires « occupés de fait », à titre provisoire, sans doute, mais jusqu'à règlement définitif de tout différend ; — les territoires indivis soumis au régime d'un *condominium ;* — enfin, les « territoires contestés », litiges parfois séculaires, laborieusement traînés en négociations languissantes, sans issue, ou aboutissant heureusement à une convention d'arbitrage.

L'état des connaissances géographiques sur les parties

1. *Nouvel Atlas des Colonies françaises dressé par ordre de l'Administration des Colonies*, par PAUL PELET (A. Challamel, édit.), 1891. 24 cartes.

si hétérogènes de notre empire colonial ne varie pas moins de l'une à l'autre, sans qu'il y ait lieu, d'ailleurs, d'établir aucun parallélisme, aucune connexion rigoureuse entre les deux séries de diversités. Par les raisons mêmes exposées plus haut, telle possession du littoral, telle vallée côtière, a été moins explorée et reste moins connue que telle vallée intérieure, telle région éloignée de la mer, telle grande voie fluviale qui ouvre les communications au centre du continent. L'état civil de nos colonies, pour ainsi parler, au regard du cartographe, est donc encore fort incomplet et, de l'une à l'autre, fort inégal. Un vaste réseau de triangulation, à la suite de la jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne exécutée en 1879, encadre et couvre l'Algérie et la Tunisie jusqu'aux abords du Sahara : les chaînes de triangles se développent dans le Sud jusqu'au désert, sur les méridiennes d'Aïn-Sefra, de Laghouat, de Biskra, de Médenin ; vers l'Est, cette triangulation se rattache à l'Italie par la Sicile. Au Tonkin, par lequel a commencé le canevas général à établir pour la carte de l'Indo-Chine, les opérations géodésiques ont débuté en 1886 ; les travaux topographiques se poursuivent, appuyés, d'une part, aux cartes du littoral levées par le Service hydrographique de la Marine, et, d'autre part, complétés par les cartes marines de la Mission du Haut-Mékong (1893-1898). A Madagascar, sous l'impulsion créatrice d'un gouverneur général qui a toujours tenu la géographie en honneur, le Bureau topographique de l'état-major, reprenant les travaux géodésiques exécutés par le corps expéditionnaire de 1895, préludait à la carte d'ensemble en entreprenant, dès 1897, la triangulation de la grande île.

Ces colonies, pourvues d'un service géodésique et topographique local qui exécute des levés réguliers, sont les colonies privilégiées : leur triangulation, une fois complétée dans ses grandes lignes, permettra aux années qui viennent d'en établir la carte définitive. D'autres bénéficient de matériaux cartographiques considérables, qui permettent de les représenter dans leurs traits généraux, avec une exactitude provisoirement suffisante, travaux de mission, itinéraires assujettis à des déterminations astronomiques, levés de grands fleuves, — tels le Niger, le bas Sénégal, le Congo, l'Oubangui, — axes de construction, véritables dorsales auxquelles viennent s'appuyer les reconnaissances secondaires. Les positions astronomiquement déterminées sont encore peu nombreuses ; les bonnes observations sont rares. Là où elles font défaut, les itinéraires relevés au moyen de la boussole apportent au géographe de précieux, d'abondants documents qu'il groupe, assemble et combine pour la construction de la carte. Dans cet agencement d'itinéraires et de croquis qu'il n'accepte pas toujours sans discussion, de tronçons de rivières dont le cours, un instant suivi ou seulement traversé par un voyageur, se continue par un tracé hypothétique vers un confluent ignoré, il s'estime heureux, s'il peut étayer cette identification conjecturale et compléter les levés directs partiels d'observateurs scientifiques par des renseignements indigènes. Au delà enfin, ce sont les régions à peu près inconnues, les « blancs » de la carte à peine traversés par le mince linéament d'un itinéraire de voyageur ou par une piste indigène ; c'est l'immense étendue, on peut dire inexplorée, du Grand Désert, le Sahara qui, lui-même sans doute, nous ménage encore bien des « surprises ».

Pour la mise en œuvre de tant de matériaux, l'**Atlas des colonies** s'est imposé une coordination qui fût en rapport avec l'état d'avancement de nos connaissances géographiques. L'adoption d'un petit nombre d'échelles simples et aisément comparables comme 1, 2 et 3, — le 1 : 1000000 pour les régions levées régulièrement[1] ou géographiquement définies[2], le 1 : 2000000 ou 1 : 2500000 pour les cartes d'ensemble de Madagascar et de l'Indo-Chine, le 1 : 3000000 pour l'Afrique Occidentale et le Congo français, régions neuves, mal définies encore et à préciser — paraît répondre à ce but. En même temps, ces échelles, ainsi formées de multiples et sous multiples élémentaires, et ramenées à la mesure vulgaire connue de tous, appréciable par tous, le millimètre, se trouvent proportionnées au degré d'organisation relatif des territoires qu'elles représentent. Le désir de figurer des ensembles géographiquement complets, le respect des formes et des contours organiques, le sentiment de la région, ont amené souvent à poursuivre le tracé de la carte en territoire étranger, et même — *proh pudor!* — à « crever » le cadre de l'**Atlas**. Avant tout, la région commande ; l'organisme ordonne : comprendrait-on une Afrique occidentale sans le delta du Niger, sans l'estuaire du Congo, ou une Côte des Somali sans le plateau d'Éthiopie? L'auteur ne s'en montrera point autrement contrit. Il confesse avoir eu moins de souci de ces infractions justifiées que des coupures plus ou moins heureuses des feuilles, afin de montrer les divisions naturelles des bassins fluviaux, leurs biefs navigables avec leurs débouchés à la côte, leurs voies historiques de pénétration, leurs connexions économiques : — bas Sénégal et moyen Niger, en aval de Bammako et du barrage de Sotouba ; — Konakry et haut Niger, en amont de Bammako ; — boucle du Niger, de Tombouctou à Ansongo-Say-Boussa-Kotonou ; — Congo, Sanga et Oubangui, jusqu'aux seuils de Bania et de Bangui, qui sont les points de départ des itinéraires vers le Chari, le Tchad, et des biefs supérieurs navigables ; — bas et moyen Mékong coupé en deux sections naturelles par les rapides de Kemmarat ; — etc. On devine à quelles raisons majeures, peu scientifiques, l'auteur a dû céder pour ne pas joindre à l'Indo-Chine une Chine méridionale.

Ainsi se trouve préparée, — ébauchée par l'agencement organique des parties substitué à un inexpressif ajustage de marqueterie, — la carte économique et ethnographique des colonies, œuvre urgente de demain.

1. [illegible]

2. [illegible]

Les éditeurs de l'**Atlas des Colonies**, MM. Armand Colin et Cie, n'ont rien épargné de ce qui pouvait aider à la clarté de la figuration. Le tirage a été exécuté en cinq couleurs : — trait et lettre en *noir;* — écritures hydrographiques en *bleu;* — *teinte bleue* pour la mer, les principaux fleuves; — voies de communication, chemins de fer, routes, pistes, itinéraires, télégraphes, lignes de navigation, ports, phares, mines, gîtes métallifères, en *rouge;* — relief du sol, encore si insuffisamment relevé ou si imparfaitement connu, indication sommaire, intentionnellement vague, de représentation orographique, en *bistre*. A ces cinq couleurs fondamentales, communes à toutes les cartes, se joignent, pour les grands sables du désert, une *teinte jaune*, et une *teinte verte* pour les forêts ou les oasis. De même, puissent bientôt nous venir les informations qui permettent de distinguer dans chacune de nos colonies les grandes régions naturelles ou zones culturales, plantations, lougan et rizières, pâturages, savanes, steppes, plateaux, désert, brousse, massifs boisés, haute montagne. S'il est vrai que, pour une attaque soudaine, irruption violente ou razzia, un indigène encadré par deux cavaliers, le revolver au poing, vaille mieux qu'une carte, il n'en va pas de même pour l'œuvre pacifique et lente de la colonisation. La fondation, l'organisation de la vie en terre neuve — je ne dis pas lointaine : il n'en est plus au monde, et le globe devient plus petit chaque jour, comprimé dans la main de la civilisation, — exige autant de clairvoyance que de méthode. On ne possède un pays que dans la mesure où on le met en valeur. On ne le met en valeur réglée que si sa carte est faite.

Reprendre point par point, scientifiquement, et compléter la carte physique de nos colonies, en établir la carte ethnologique et économique, voilà l'œuvre des géographes, des naturalistes, des géologues, qui doit préparer celle des commerçants, des industriels, des colons. Car, en dernière analyse, si un pays possède des colonies, c'est pour en bénéficier. Avant tout, il faut que la métropole y trouve son compte. Elle le trouvera le jour où nos colons produiront eux-mêmes dans nos colonies les denrées et les matières premières qu'elle achète aujourd'hui à l'étranger. La laine, le coton, la soie, le café, le cacao, le thé, le caoutchouc, les bois de teinture, provenant de nos colonies, entrent pour une proportion encore presque infime, bien que graduellement progressive, dans la consommation française : c'est, chaque année, un tribut d'un milliard étourdiment payé à nos rivaux, pour des denrées exotiques que nos colons peuvent produire. Les colonies sont des clientes-nées pour le commerce et l'industrie de la métropole, des champs d'activité ouverts aux initiatives et aux énergies, et capables de résoudre sans rhétorique la « question sociale »; des horizons élargis, où les rejetons les plus vigoureux et les plus sains du vieux tronc gaulois, libérés des entraves d'une société vieillie par une dépense constante d'efforts, par le jeu harmonique de tous leurs organes, de tous leurs muscles, par le libre développement de toutes leurs forces intellectuelles et morales, par le déploiement complet de leur virilité, relèveront la natalité française et garantiront à notre race un prolongement de vitalité, à la patrie un renouveau de prestige.

Mais il y a mieux encore, et ce sont les bénéfices indirects et immatériels de la colonisation. Après nos désastres de 1870, nous avons retrouvé aux colonies le goût de l'action, le sens de la vie, la confiance en nous. Grâce à un échange continu d'efforts, d'initiative, de travail, il y a eu création mutuelle : si la métropole a fait la colonie, la colonie a refait la métropole. La mère-patrie reçoit dans la mesure où elle donne, où elle se donne. Les problèmes nouveaux à résoudre imposent une orientation nouvelle à ses idées; les idées se réforment sous la mise en demeure des faits. La colonie est une inspiratrice. La mère-patrie s'agrandit de toutes les difficultés vaincues, de toutes les solutions trouvées. La colonisation implique adaptation au sol, au milieu, pénétration de races et de civilisations différentes, éducation mutuelle, solidarité humaine. C'est une culture, une acclimatation. Nous voilà bien loin de l'ancienne conception des « frères de la côte », qui se contentaient de violer un sol vierge, de le dépouiller de ses trésors, et de se rembarquer en grande hâte, véritable opération de flibusterie qui, encore naguère, jetait un discrédit trop justifié sur toute entreprise coloniale.

Une nation assume un grand devoir en se créant des intérêts extérieurs. Elle se mesure avec la complexité des problèmes, s'assouplit à la recherche des solutions diverses qu'imposent les formes multiples de la vie, ses antinomies irréductibles et fécondes. Elle rompt en visière avec l'uniformité artificielle et stérile, haïssable et néfaste chimère. Elle s'ajuste à la diversité des milieux, des climats, des terres, des races, des mœurs, à la diversité des hommes. Elle recherche l'équilibre dans les équivalences et non dans les identités. Elle organise et coordonne, sans esprit de système mais avec méthode, ici par l'administration directe, là par l'aménagement plus plastique du protectorat. Elle substitue aux plus brillantes théories l'étude réfléchie des réalités, des forces, des intérêts. Elle exalte son génie en répandant à travers le monde son esprit, ses idées, son âme. Elle s'enflamme d'une féconde émulation et dédaigne les mesquines chicanes ou les récriminations jalouses, l'envie, faite d'impuissance. Elle cultive son champ au lieu d'envier le lot du voisin, et prend sa revanche des échecs en engrangeant ses moissons. Elle se rénove en créant. Elle fait dans toutes nos classes l'éducation coloniale des esprits, sachant bien que la vie se développe du dedans au dehors et que, pour mériter de devenir une puissance mondiale, il ne suffit pas de posséder un empire, des colonies, d'avoir des intérêts, des responsabilités outre-mer,... merveilleuse féerie et qui disparaîtrait au premier souffle de tempête sans laisser trace, si la mère-patrie n'était imprégnée d'esprit mondial, pénétrée de la nécessité de penser et d'agir en métropole, de poursuivre une politique inspiratrice d'activité, d'espérance et de force. Elle se rappelle enfin que les ini-

tiatives individuelles les plus hardies, les plus primesautières, les plus généreuses, doivent être appuyées à l'arrière par toute la masse ; que le contact doit être maintenu intimement entre l'avant-garde et la réserve, entre les pionniers et la nation, pour que le corps social tout entier avance et progresse, — graduellement, solidairement.

La dépense de force morale qu'une œuvre exige est le critérium de la valeur de l'entreprise.

Puisse l'**Atlas des Colonies** servir en quelque mesure à l'étude de ce problème humain, si vaste, si complexe, si vital, qu'est la colonisation !

PAUL PELET.

20 mars 1900.

J'adresse tous mes remerciements aux dessinateurs géographes MM. Letot et Hansen, et au graveur, M. Simon, qui m'ont apporté la collaboration de leur talent. M. Letot a dessiné toutes les cartes de l'ATLAS à l'exception des cartes de Madagascar, confiées à M. Hansen.

M. Ningler a bien voulu accepter la tâche ingrate de collationner les écritures et de dresser l'Index alphabétique. Qu'il reçoive l'expression de mes sentiments de gratitude.

TABLEAU DES COLONIES FRANÇAISES

COLONIES	ORIGINES des Colonies - et dates principales de leur organisation actuelle.	SUPERFICIE	POPULATION	BUDGETS locaux	[illegible]
		Kil. carrés.	Habitants.	Millions de fr.	Millions
Afrique.					
Algérie . . .	1830-1842, — 1898	478 970	4 429 421 (1896)	»	71 (1900)
Tunisie	1881, — 1883-1897	130 000	1 600 000 (1896)	24,7 (1899)	3,0
Sahara . . .	1890 1898-99	3 500 000 (?)	?	»	
Afrique Occidentale franç.	1626, 1895, — 1899	?	?	.	12,2 (1900)
Sénégal .	1626, 1879, — 1899	470 000 (1899)	1 132 352 (1898-99)[1]	4,4[1]	.
Mauritanie Occidentale .	1900	non organisée	?		.
Guinée française	1865, — 1889-91-93	?	1 500 000 (?)	2,9	.
Côte d'Ivoire. .	1701, 1843, — 1889-91-93	250 000[1]	2 250 000[1]	1,4	.
Dahomey . .	XIVe s., 1863, — 1889-93-94	?	?	2,2	
Congo français	1842, 1885, — 1899	1 800 000 (?)	10 000 000 (?)	5,6 1900	2,1 1900
Congo. . . .	1842, 1885, — 1899	?	?	.	
Haut-Oubangui. . .	1887-1890-91	?	?	»	»
Chari. .	1897	?	?		
Côte française des Somali et dépendances. . . .	1862, — 1896-98	36 000 (?)	200 000 (?)	0,6	0,3 1900
Océan Indien.					
Madagascar et dépendances.	1642, 1885, 1895	592 000	3 500 000	13,8 (1900)	32,4 1900
Mayotte et Glorieuses. .	1843, 1899	2 067 (?)	50 000 (?)	0,6	0,04
Comores	1886, — 1899				
Réunion.	1638, 1665, 1689, — 1866	2 600	173 192 (1897)	5,6	4,5
Nouvelle Amsterdam et Saint-Paul. . . .	1892	73		»	.
Kerguélen. . .	1893	3 414	59 (1893)	»	»
Inde française	1674, 1783-1787	500 (?)	277 013 (1898)	1,8	0,3
Extrême-Orient					
Indo-Chine française . . .	1887, — 1897-98-99	725 500	16 405 790	49,9[3]	20,4 1900
Cochinchine.	1858-59-67	59 500	2 262 813	10,7	.
Cambodge.	1863, — 1884-93	120 000	1 500 000	5,6	»
Annam	1884	230 000	5 136 050 1899	5,0	»
Tonkin	1873, 1882-85, — 1886	110 000	6 030 594 1899	9,8	.
Laos .	1893-96, — 1895-99	140 000	476 333 1897-99	1,8	
Rive droite du Mékong, Battambang, Siem-Réap.	1893	60 000 (?)	1 000 000 (?)		
Kouang-Tchéou	1898, — 1900	?	?		
Océanie.					
Nouvelle-Calédonie et dép.	1853, — 1860	19 824	56 197 1898	3,4	7,4
Wallis	1842-1886-88	255	5 500 (?)	.	
Nouvelles-Hébrides. . .	1882-1887-88	16 603 (?)	95 500 (?)		
Établissements français de l'Océanie.	1842-43, 1880-98	4 002	30 438 (1897)	1,1	0,9
Clipperton.	1858	6 (?)			
Amérique.					
Guyane française. . . .	1604, 1674, — 1817	13 087[2]	22 714 1896[2]	3,0	6,3
Martinique	1635, 1674, — 1866	987	189 599 1894	6,5	2,7
Guadeloupe et dépendances	1635, 1674, — 1866	1 780	167 099 1894	6,7	1,7
Saint-Pierre et Miquelon.	1527, 1604, 1660, 1763, 1783, — 1814-15	242	6 352 1897	0,5	0,3

1. Dernier chiffre antérieur à la dislocation du Soudan. Le Soudan français, qui avait été détaché du Sénégal en 1890-92, a été [illegible] 1899 entre les quatre autres colonies de l'Afrique Occidentale : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey. Le Haut-Sénégal et le Moyen Niger avec les Territoires militaires ont un budget local autonome de 3 mill. 4 (1900).

2. Territoire communal seulement. La Guyane française, non compris le [illegible] 80 000 kilomètres carrés.

3. Le chiffre du « budget local de l'Indo-Chine » représente le *budget général* des recettes et dépenses communes aux cinq divisions territoriales de l'Indo-Chine (voies de communication, télégraphe, etc.), et non le total des cinq *budgets locaux*.

BUDGET COLONIAL MÉTROPOLITAIN 1900

Services civils des colonies.	15
Dépenses militaires aux colonies. . .	82.5
Administration pénitentiaire.	9
Total du budget des colonies pour 1900.	106.5

L'Algérie et la Tunisie ne sont pas comprises dans ces chiffres

La plus grande partie des crédits qui figurent au budget colonial métropolitain sont destinés à faire face à des *dépenses militaires*. Les *crédits coloniaux* proprement dits, ceux qui sont affectés aux services civils, diminuent d'année en année, les dépenses de ces services passant graduellement à la charge des budgets locaux.

Quant aux dépenses de l'*Administration pénitentiaire*, il est impossible de les considérer comme ayant un caractère colonial : elles sont imposées par l'intérêt exclusif de la métropole

Il faut noter, en atténuation de ces dépenses, le montant des contributions des colonies aux charges de l'Etat, annuités inscrites comme dettes exigibles, produit de la rente de l'Inde, recettes de l'Administration pénitentiaire, etc., soit environ 5 millions.

Enfin, le bénéfice que le commerce et l'industrie de la métropole retirent des échanges avec les colonies seules sans compter l'Algérie et la Tunisie, est évalué à 40 millions environ [illegible]

TABLEAU DU COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES

EN MILLIONS DE FRANCS (1898

[illegible]	COMMERCE TOTAL		COMMERCE [illegible]		COMMERCE [illegible]		COMMERCE [illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	IMPORTATIONS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
AFRIQUE									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OCÉAN INDIEN									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
INDO-CHINE									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OCEANIE									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AMÉRIQUE									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12 53.4

[illegible]

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Londres.
Amsterdam : comités à Rotterdam et à la Haye.
Bruxelles.
Charleroi : comités à Mons et à Tournai.
Genève.
Barcelone : comités à Carthagène, à Alicante et à Malaga.
Valence.
Madrid
Lisbonne : comité à Porto.
Milan.
Rome
Naples
Athènes-Pirée.
Constantinople : comités aux Dardanelles et à Brousse
Smyrne Turquie d'Asie
Alexandrie Égypte .
Port-Louis île Maurice , comité consultatif commercial
Montréal Canada
La Havane Cuba
Mexico Mexique .
Buenos-Ayres République Argentine .
Rosario ,République Argentine
Montevideo Uruguay .
L'Assomption Paraguay , comité consultatif commercial
Santiago Chili
Sucre, Oruro, la Paz et Potosi Bolivie), comité consultatif commercial.

PRINCIPALES COMPAGNIES ET LIGNES FRANÇAISES DE NAVIGATION

Messageries maritimes :
1. Marseille — Méditerranée (Levant) et Mer Noire.
2. Marseille — au delà de Suez (Océan Indien, etc.) : *a*) Djibouti, Inde, Indo-Chine, Java, Chine et Japon. *b*) Colombo, Australie, Nouvelle-Calédonie. *c*) Djibouti, Madagascar, Réunion, Maurice, Mozambique, Natal.
3. Bordeaux — Dakar, Brésil, la Plata (Océan Atlantique Sud).

Compagnie générale Transatlantique :
1. Le Havre — New-York.
2. Lignes des Antilles : *a*) Saint-Nazaire — Vera-Cruz. *b*) Saint-Nazaire — Colon — Cayenne. *c*) Le Havre et Bordeaux — Colon. *d*) Le Havre et Bordeaux — Haïti. *e*) Marseille — Colon — Port-au-Prince.
3. Lignes de la Méditerranée : *a*) Marseille — Algérie. *b*) Marseille — Tunisie. *c*) Saint-Nazaire et Bordeaux — Alger.

Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet) :
1. Lignes du Levant et du Danube (Méditerranée et Mer Noire).
2. Lignes de la Corse et de l'Italie.
3. Côte occidentale d'Afrique : Marseille et Oran — Loango.

Chargeurs Réunis :
1. Côte occidentale d'Afrique : le Havre et Bordeaux — Matadi.
2. Ligne du Transvaal et Madagascar : le Havre et Bordeaux — Madagascar par le Cap.
3. Ligne du Brésil : le Havre — Santos.
4. Ligne de la Plata : le Havre et Bordeaux — Buenos-Ayres.

Société générale de Transports Maritimes à vapeur :
1. Lignes de l'Atlantique : *a*) Naples et Marseille — Buenos-Ayres. *b*) Naples et Marseille — Dakar, Brésil et la Plata.
2. Lignes de la Méditerranée : Marseille — Algérie.

Compagnie Nationale de Navigation :
Ligne d'Indo-Chine : Marseille — Djibouti, Saïgon et Haïphong.

Compagnie de Navigation mixte (Touache) :
Lignes de la Méditerranée : *a*) Port-Vendres — Alger ou Oran. *b*) Marseille — Algérie, Tunisie, Tripoli et Tanger.

Compagnie française de Navigation à vapeur (Cyprien Fabre) :
1. Ligne de Syrie : Marseille — le Levant.
2. Ligne de New-York : Marseille et Naples — New-York.
3. Ligne de la Plata : Marseille et Gênes — Rosario.

Compagnie de Navigation Marocaine et Arménienne (Paquet) :
1. Marseille — Constantinople et la Mer Noire.
2. Marseille — Maroc et îles Canaries.

Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur :
1. Le Havre et Marseille — Djibouti, Madagascar, Maurice, Réunion.
2. Ligne de la Méditerranée : le Havre — Algérie, Tunisie.
3. Ligne péninsulaire : le Havre — Portugal, Espagne.

Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord :
1. Dunkerque — Saïgon et Haïphong.
2. Dunkerque — Algérie, Tunisie.

Compagnie Caillol et Saintpierre :
1. Marseille — Algérie.
2. Marseille — Valence.
3. Marseille — Odessa.

Le Quellec : Rouen — Algérie.

Denain et Anzin (Service Franco-Danois) :
Dunkerque — Indo-Chine et Chine.

Compagnie du Lloyd Franco-Africain :
1. Rouen et Saint-Nazaire — Algérie, Tunisie.
2. Anvers — Constantinople et Mer Noire.

Compagnie française de l'Afrique Occidentale :
Marseille — Côte occidentale d'Afrique.

Maurel et Prom : Bordeaux ou Marseille — Saint-Louis (Sénégal).

Fils de Th. Conseil : Bordeaux — Algérie.

Tandonnet : 1. Bordeaux — Tahiti. 2. Bordeaux — Algérie.

Nouvelle Compagnie Bordelaise de Navigation (Bordes) :
Bordeaux — New-York.

Maison coloniale Jules Labayle : Bordeaux — Martinique, Guadeloupe.

Delmas frères : la Rochelle et Bordeaux — Algérie.

Messageries fluviales de Cochinchine :
1. Saïgon — Bangkok (service maritime).
2. Services fluviaux : Cochinchine, Cambodge, Laos et Siam.

Ballande :
1. Nouvelle-Calédonie — Australie ou Indo-Chine.
2. Services côtiers de Nouvelle-Calédonie.

Monteux :
1. Transports maritimes des Guyanes.
2. Cayenne — Martinique.

CABLES FRANÇAIS

I. Câbles de l'État

			[illegible]
Algérie :	Marseille à Oran		592
—	Marseille à Alger (3 câbles)	1871	510
		1879	500
		1880	487
	[illegible]		[illegible]
Tunisie :	Marseille à Bizerte et Tunis		588
	[illegible]		[illegible]
	[illegible]		[illegible]
—	Djerba à Gabès		41
	Djerba à Zarzis		13
—	Adjim (Djerba) à Dorf-el-Djorf		2
Côte des Somalis :	Obock à Djibouti		30
Madagascar :	Mozambique à Majunga		371
Sénégal :	Téneriffe à Saint-Louis		864

Ce câble, propriété du gouvernement français, doit être exploité par la *Spanish national submarine Telegraph Company* jusqu'en décembre 1909.

Subventions payées aux Compagnies anglaises par le gouvernement français.

Sénégal. — Câble Ténériffe — Saint-Louis
Spanish national submarine telegraph . . . . 1.700.000 fr.

Côte occidentale d'Afrique. — Câbles Conakry, Grand Bassam, Kotonou et Libreville
West African telegraph. Par an . . . . 300.000 »

Côte des Somali. — Câble Obock — Périm
Eastern telegraph. Par an . . . . 37.500 »

Indo-Chine. — Câble Saïgon — Hué — Haïphong — Hong Kong
Eastern extension Australasia and China telegraph (*South Eastern telegraph*). Par an, somme fixe . . . 265.000 »
Somme variable [illegible] pour 1898 . . . . 127.000 »

II. — Lignes télégraphiques sous-marines projetées

(projet de loi du 30 janvier 1900) :

	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Ligne de Hué à un point à déterminer au nord de Hong-Kong	1 280
Ligne de Tamatave à la Réunion	455
Lignes sous-marines entre les établissements français du golfe de Bénin et le Congo français	660

III. — Lignes télégraphiques sous-marines formant le réseau de la Compagnie française des Câbles Télégraphiques

Points d'atterrissement	[illegible]
De Brignogan (France) à Porcelln Cove, Cornwall (Angleterre)	108
De Deolen, près Brest (France) à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon)	2.335
De Saint-Pierre au Cap Cod (Massachusetts, États-Unis)	832
De Saint-Pierre à Canso (Nouvelle-Écosse)	236
De Deolen, près Brest (France) au Cap Cod (Massachusetts, États-Unis)	3.174
Du Cap Cod à New-York (États-Unis)	325
De New-York à Cap-Haïtien (République d'Haïti)	1.391
De Castillo de Aguadores à Guantanamo (île de Cuba)[1]	49
De Guantanamo à Môle-Saint-Nicolas (République d'Haïti)	126
De Môle-Saint-Nicolas à Port-au-Prince (République d'Haïti)	112
De Môle-Saint-Nicolas à Cap-Haïtien (République d'Haïti)	96
De Cap-Haïtien à Puerto-Plata (République dominicaine)	110
De Puerto-Plata à Charlotte-Amélie (île Saint-Thomas)	403
De Charlotte-Amélie à Fort-de-France (Martinique)	361
De Fort-de-France à Paramaribo (Guyane hollandaise)	704
De Paramaribo à Cayenne (Guyane française)	277
De Cayenne à Pinheiro, près Para (Brésil)	556
De Fort-de-France à Saint-Pierre (Martinique)	49
De l'Anse à Belleville (Martinique) au Gozier, près Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)[2]	104
Du Gozier, près Pointe-à-Pitre, à Marie-Galante	49
Du Gozier, près Pointe-à-Pitre, à la Terre d'en Haut (Saintes)	23
De la Terre d'en Haut à Basse-Terre (Guadeloupe)	1[illegible]
De Saint-Domingue (République dominicaine) à Curaçao	453
De Curaçao à la Guaira (Venezuela)[3]	161
De Curaçao à la Vela de Coro (Venezuela)[4]	59
De la Guaira à Carenero (Venezuela)	73
De la Guaira à Puerto-Cabello (Venezuela)	77
De la Vela de Coro à Maracaibo (Venezuela)	226
De Mon Repos (Queensland) à Teoudié (Nouvelle-Calédonie)[5]	793

1. Castillo de Aguadores est relié à Santiago de Cuba par une ligne terrestre de 18 kil. appartenant à la Compagnie.
2. L'Anse à Belleville est reliée à Saint-Pierre (Martinique) par une ligne terrestre de 11 kil. 500 appartenant à la Compagnie.
3. La Guaira est reliée à Caracas par une ligne terrestre de 16 kil. appartenant à la Compagnie.
4. La Vela de Coro est reliée à Coro par une ligne terrestre de 12 kil. appartenant à la Compagnie.

Mon Repos est relié à Bundaberg par une ligne terrestre de 13 kil. 400 appartenant à la Compagnie.

EMIGRATION FRANÇAISE

Nombre total des émigrants français, de 1857 à 1893 37 années)		296.987
Moyenne de l'émigration française annuelle 1857-1893		8 026
Maximum — — — (1889		31 354
Moyenne de la période 1887 1890 4 années'		21.606
Emigration française par pays de destination (1857 1891) :		
Colonies françaises	Algerie 1857 1865). . . 25.755	26.831
	Autres colonies 1 076	
Amérique du Nord	États-Unis 59.304	61.344
	Canada 2.040	
Amérique centrale : Antilles, Mexique, etc.		5.616
Amerique du Sud Argentine, Uruguay, Brésil, Chili, etc.		151.122
Afrique		2.758
Europe		21.677
Autres pays non indiques		16.525
Total		285.873

Nombre de Français habitant à l'étranger hors des colonies françaises)

Europe	207.000
Afrique	60.000
Asie	15.000
Amerique du Nord	130 000
Amerique du Sud	101 000
Oceanie	4,000
Total 1891	517.000

COLONISATION

Mouvement de l'émigration pour 1899

Passages aux colonies accordes par l'État .

	[illegible]	Hommes	Femmes	Enfants	Total	[illegible] emporté
Nouvelle-Calédonie	[illegible]	102	[illegible]1	82	23[illegible]	[illegible]
Indo-Chine	7[illegible]	[illegible]	31	16	107	[illegible]
M[illegible]	[illegible]	[illegible]	10	15	52	51 350
Autres colonies	1[illegible]	6	6	3	15	[illegible] 000
Totaux	207	195	98	116	409	756.250

POINTS D'APPUI DE LA FLOTTE AUX COLONIES

Decrets des 15 fevrier et 1er avril 1899) :

Bizerte (Tunisie . Fort-de France Martinique). Dakar Sénégal Saïgon et le Cap Saint Jacques Cochinchine . Port-Courbet, dans la baie d'Along Tonkin . Nouméa (Nouvelle-Caledonie . Diego Suarez Madagascar .

Un décret du 4 octobre 1898 avait declaré, en outre, points d'appui de la flotte :

les Saintes Guadeloupe). Port-Phaeton Tahiti . Libreville (Congo). Obock (Côte des Somali).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Rameau [illegible] *hors de l'Europe. Les Français en Amerique, Acadiens et Canadiens.* 1859, xxxix-160-355 p in-8°

Jules Duval *H*[illegible] *XIXe siecle.* 1862, xxi 496 p , in-8°

J Duval *Les Colonies et la politique coloniale de la France* 1864.

Prévost-Paradol. *La France nouvelle.* 1868, xxi-423 p., in 12

P. Leroy-Beaulieu [illegible] 1874, xxi-650 p., in-8°

L. Deschamps *H*[illegible]

L. Deschamps *Histoire sommaire de la colonisation française.* 1894.

L Deschamps. *La Constituante et les colonies. La Réforme coloniale* 1898, xxvi-335 p , in-12

Pigeonneau. *I.*[illegible]

Bonnassieux *Les grandes Compagnies de commerce. Étu*[illegible] *de la colonisation.* 1892, iv 562 p., in 8°.

Vignols. [illegible]

Daubigny. [illegible] *la politique coloniale au XVIIIe siècle* 1892, xvi-352 p

Guénin. *Histoire de la colonisation française* Comité Dupleix) T. I et II. *La Nouvelle France.* 1896 98, 394 475 p . in 12. — T III. *L'Inde*

G Charmes *La Politique extérieure et coloniale* 1882-84

Gaffarel [illegible]

Bordier [illegible]

De Lanessan *L'Expansion coloniale de la France* 1886, xxiii-1016 p., in 8°.

De Lanessan *Principes de colonisation* 1897, v-283 p , in-8°

A Rambaud *La France coloniale Histoire Géographie. Commerce.* 5e édit., 1888, xxxviii 714 p , in-8° (7e édit , 1895 .

L. Vignon [illegible] *utilite pour la métropole, leur avenir.* 1886, in 8°

L. Vignon. *L Expansion de la France.* 1891, x 379 p., in-12

Exposition coloniale de 1889 *Les C*[illegible] 1890, 6 vol in-12

Onésime Reclus. *Nos colonies.* 1889, 593 p , gr. in 8°.

Paul Pelet [illegible] *tration des Colonies* 1891, 22 cartes, in-8°

A Girault [illegible]

Dislere [illegible]

Mager *Cahiers coloniaux de 1889* in-18

Levasseur *La Fr*[illegible]

Cerisier [illegible]

Dunoyer de Segonzac *L'I*[illegible]

E Boutmy. *Le Recrutement des Administrateurs coloniaux.* 1895, 127 p , in-12

R Millet *L'Expansion de la France et la diplomatie Hier. Aujourd hui.* 1895 xii-298 p , in-12.

M Dubois. *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs. Dogmes et faits.* 1895, in-18.

M Wahl *La France aux colonies.* 1896, in 8°, 300 p., illust.

E. Poiré. *L I*[illegible]

De Santa Anna Nery *L'Émigration et l'immigration pendant les* [illegible]

Chandèze. *L'emigration. Intervention des pouvoirs publics au XIX*[illegible]

Chailley-Bert *L'Éducation et les colonies Les* [illegible] *l'Ancien Regime. — L'âge de l'agriculture. — L'emigration des femmes aux* [illegible] 1896-[illegible]

L de Saussure *Psychologie de la colonisation française.* 1899. in 12

Colonel Lyautey [illegible]

Petit *Orga*[illegible]

Loiseau *Les Compagnies coloniales pr. Regime* 189[illegible]

Lavertujon *Rapport fait au nom de la commission chargee d'examiner le projet de loi concernant la creation de Compagnies de colonisation.* Sénat 1895

Pauliat *Rapport fait sur la proposition de loi de M* [illegible] *constitution de Compagnies privilegiees de colonisation.* Sénat 1897

Publications de l'Institut Colonial International Bruxelles Bibliothèque coloniale Internationale

La Main d'œuvre aux colonies. 2 vol in 8°

Les Fonctionnaires coloniaux 2 vol. in-8°

Le Regime foncier aux Colonies 3 vol in-8°

Le Regime des protectorats. 2 vol in-8°

Les Chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs

Foreign Office *Annual Series. Diplomatic and consular Reports on trade and finance.* Londres, in 8°

Bureau *E*[illegible]

Chapel *Le caoutchouc et la gutta-percha* 1892, in 8°, 601 p

Nicholls. *Petit traité d'agriculture tropicale* 1895, in 8° trad par Raoul, xvi 381. p in 8°

Sagot et **Raoul** *Manuel pratique des cultures tropicales et des plantations des pays chauds* 1893, 3 vol. in 8°.

Lecomte et **Chalot** *Le caraoyer et sa culture.* 1897, 121 p. (Ministère des Colonies

Lecomte *Les arbres à gutta percha Leur culture.* 1899, 95 p. Ministère des Colonies . — *Le coton, culture, histoire economique* 1900.

Boutilly *Le thé. Sa culture et sa manipulation* 1898, 108 p. Ministère des Colonies

Marshall. *H*[illegible]

Louvet. *Les missions catholiques au XIXe siecle*

Piolet *Les missions catholiques francaises au XIXe siècle*, 6 vol illustr

Guillot [illegible] *Afrique. Rapport à l'Academie des sciences morales et politiques* 28 p

Les Missions d Afrique des Peres Blancs, Compte-rendu 1898-99, n° 139 du *Bulletin* mensuel.

Werner *Atlas des missions catholiques* Trad de l'all Fribourg en Brisgau, 1884 par V. Groffier Lyon, 1886, 20 cartes avec texte.

Les Missions catholiques. *Bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la propagation de la foi.* Lyon, 1900, 32e année

Launay *Histoire generale de*[illegible]

Launay *Atlas des missions de la S*[illegible] et notices.

Société des Missions étrangères. *Compte-rendu* 1898, 370 p

Société des Missions évangéliques *chez les peuples non chrétiens.* Paris 1900 76e année, *Journal* (mensuel *Petit Messager* mensuel) *Rapport* (annuel .

Alliance française *Association nationale pour la* [illegible] *française dans les colonies et a l'etranger.* Paris, 1900, 17e année *Bulletin.* 126 Comites d action à l'etranger

Ministère des Colonies. *Revue coloniale* 1900, 6e année mensuelle) — *Statistiques coloniales* annuelles). — *Feuille de renseignements de l'Office colonial.* 1900, 2e année (mensuelle). — *Notices à l'usage des emigrants* — *Annuaires coloniaux.*

Societe des etudes coloniales et maritimes, 25e annee, 1900. *Bulletin* (mensuel).

Questions diplomatiques et coloniales bi-mensuelle , 4e annee, 1900.

Revue des Cultures coloniales, n° 1, juin 1897 (mensuelle

Union coloniale française La Quinzaine coloniale, 1897 et années suivantes.

Expansion francaise coloniale. Société et Revue fondées en 1899.

Direction générale des Postes et Télégraphes. *Cartes du Réseau télégraphique international (Annexe au Tarif télégraphique* , janvier 1893, 10 cartes [illegible] bleaux, et *Bulletins rectificatifs*, in 4°

Jaccottey et **Mabyre** [illegible]

Audry [illegible]

Laurent [illegible] *les autres pays du globe*, 1899

Bureau international de Berne [illegible] *télégraphiques du monde.* Berne, 1896

Harry Alis Henri Percher *L* [illegible]

Depelley. *Les Câbles* [illegible] et 1 tableau. *Les Câbles telegraphiques en temps de guerre* 1900.

J Haussmann. *La question des Câbles.* 1900

AFRIQUE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

L'Afrique française, — abstraction faite du petit territoire de la Côte des Somali, plage marine des hauts plateaux d'Ethiopie, sur le golfe d'Aden, à l'entrée inférieure de la Mer Rouge, — s'étend dans le Nord-Ouest et le centre du continent africain, et occupe plus du quart de sa surface totale, 8 millions de kil. carrés, avec 30 millions d'habitants

Superficie totale du continent d'Afrique.	29 205 [illegible]
(D'après Trognitz, *Petermanns Mitteilungen*, 1893	
Superficie de l'Afrique française, non compris Madagascar etc. . .	8 036 110
Evaluation de Scott Keltie *Statesman's Year-Book*, 1900	

De Bizerte, du cap Blanc et autres promontoires tunisiens et algériens tournés vers nos plages du Languedoc et nos promontoires de Provence, d'Alger, qui n'est qu'à vingt-quatre heures de Marseille ou de Port-Vendres, l'Afrique française se développe vers le S. et le SO. jusqu'au golfe de Guinée et jusqu'à l'Atlantique, vers le SE. jusqu'à l'Oubangui et au bas Congo, à 5° au S. de l'Equateur. Du cap Vert, à l'O., elle s'étend vers l'E. jusqu'à la plus lointaine source du M'Bomou, à la limite du bassin du Nil. Cet immense territoire comprend plus de 42° en latitude (de 37°21' N. à 5° S.) et 45° en longitude (de 20° O. à 25° E.; près de 6 000 kilomètres de côtes : 2 000 sur la Méditerranée, 3 000 sur l'Atlantique, 300 sur le golfe d'Aden, les deux saillies principales du continent au N. et à l'O. Bizerte et Dakar et deux baies estuaire du Gabon et golfe de Tadjoura sur deux des routes maritimes les plus fréquentées du globe, des régions de peuplement, comme le Tell algéro-tunisien, les contrées de l'Atlas, ou de réfection, comme les montagnes pastorales du Fouta Djallon, les plateaux du Mossi, les hauteurs des monts de Cristal; une part prépondérante dans les bassins du Niger et du Chari, et une part considérable dans l'immense bassin du Congo :

Superficie *totale* du bassin du Congo	3 690 000
— du Niger. . . .	1 512 000
[illegible]	[illegible]

des aires végétales très distinctes allant de la zone méditerranéenne à la zone tropicale, en passant par le Tell, les steppes, le désert et ses oasis, les savanes, la forêt équatoriale, des ressources naturelles et des produits commerciaux très variés : blés, vigne, olivier, dattier, gommes, arachides, caoutchouc, palmier à huile, cotonnier, ricin, noix de kola, café, cacao, ivoire; des populations très diverses de race, de couleur, de langue, de religion : Arabes, Berbères, Kabyles, Touareg, Juifs qui s'assimilent aux Européens, Sonrhaï, Mande, Foula ou Peulh, Zande ou Niam-Niam, Bantou, des mahométans, des animistes ou fétichistes :

Évaluation de la population totale de l'Afrique	163 953 000
Dont, au N. de l'Équateur (d'après Wagner et Supan, 1891 . . .	128 445 500
Population de l'Afrique française, non compris Madagascar, etc.	29 502 000
(Évaluation de Scott Keltie, *Statesman's Year-Book* 1900	

Parmi ces populations indigènes, plus de 700 000 Européens sont groupés déjà dans l'Afrique française du Nord, égalant presque, en moins de 50 ans, la population européenne de l'Afrique australe colonisée depuis plus de deux siècles. Ce groupe de colons algériens, parmi lesquels on compte 220 000 propriétaires ruraux, cultivateurs enracinés au sol, a un développement normal et une natalité qui prouvent son adaptation aux conditions physiques de l'Afrique du Nord. Et c'est là le fait capital de la colonisation africaine

La jonction des trois grandes colonies de l'Afrique française, Algérie Tunisie, Afrique Occidentale, Congo, préparée par les missions Foureau Lamy, Joalland-Meynier et Gentil qui, parties du N. (Algérie), de l'O. (Sénégal) et du S. (Congo), se sont rejointes dans le bassin du Tchad (1899-1900), ne sera réalisée effectivement que par l'ouverture d'un chemin de fer transafricain. L'occupation des oasis du Gourara et du Tidikelt (1900), à mi-chemin d'Alger à Tombouctou, les tronçons de voies ferrées déjà ouvertes, en construction ou projetées, et les lignes télégraphiques pénétrant des côtes vers l'intérieur préparent la cohésion territoriale et la mise en valeur de l'Afrique française, dont le commerce, en progrès rapide bien que limité encore aux régions productrices pratiquement accessibles et utilisables, ne tardera pas à valoir un milliard de francs

EUROPEENS EN AFRIQUE

Afrique méditerranéenne

Afrique française { Algérie (503 565 en 1896) : Européens et assimilés.	**616 668**
Afrique française { Tunisie 85 000 en 1896	**100 000**
Maroc (Tanger, Présides espagnols, etc.	12 000
Egypte (sur 112 526 Etrangers, 1897)	97 639

Afrique intertropicale

Afrique Occidentale française, Congo français, Somali.	**5 000**
État du Congo (1898).	1 628
Afrique allemande (1898	1 317
Afrique anglaise et Afrique portugaise	6 000

Afrique australe

Afrique allemande (1899	2 872
Colonie du Cap (1891)	382 198
Natal 1898	61 000
Etat libre d'Orange (1890	77 716
République Sud-Africaine ou Transvaal (1898	288 750

PROGRES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Valeur du commerce en millions de francs.

	1895	1896	1897	1898	1899
[illegible]	[illegible]	323	373	388	[illegible]
Tunisie . .	8[illegible]	81	91	98	[illegible]
Sénégal . . .	41	46	48	62	
Guinée	10	10	14	17	
Côte d'Ivoire	7			[illegible]	[illegible]
Dahomey .	21	19	14	18	[illegible]
Congo	11			[illegible]	
[illegible]	[illegible]	18	23	27	3[illegible]
[illegible] .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Chemins de fer de l'Afrique française

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tunisie 1899	[illegible]		
Sénégal et Soudan 1899 . .	[illegible]		(Baol)
Guinée 1900		12[illegible]	[illegible]
Côte d'Ivoire mission Houdaille, 1899			[illegible]
Dahomey mission Guyon, 1899 . . .			700
Congo (mission Fourneau, 1899 . . .		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
Réunion 1899	1[illegible]		
Côte des Somali (1900 (Compagnie Impériale des chemins de fer Ethiopiens		[illegible]	[illegible]

Télégraphes de l'Afrique française

	[illegible]	[illegible]
Algérie 1898, *réseau de l'Etat* seulement. . .	9 184	26 918
Tunisie 1898, non compris les *téléphones*. . .	2 961	[illegible]
Afrique Occidentale 1899	7 635	

Limites. L'Afrique française constitue un bloc compact, enveloppant des territoires étrangers, anglais, portugais, allemands, espagnols, l'Empire du Maroc et la République de Libéria. On trouvera plus loin la liste des *Actes diplomatiques* qui en définissent la délimitation, en prévoyant sur certains points des retouches de détail. Elle manque encore de frontière politique entre le cap Blanc du Sénégal à la limite de l'établissement espagnol côtier du Rio de Oro et le Tell algérien (où est amorcée la frontière marocaine); de même, aucun arrangement politique avec la Turquie ne détermine les limites de la Tripolitaine et du Fezzan.

PRINCIPAUX DOCUMENTS DIPLOMATIQUES, ARRANGEMENTS, ACTES ET CONVENTIONS CONCERNANT L'AFRIQUE FRANÇAISE

Maroc Convention conclue à Tanger pour régler les différends survenus entre la France et le Maroc, 10 septembre 1844

— Traité conclu à Lalla Mar'nia entre les plénipotentiaires de l'Empereur des Français et des possessions de l'Empire d'Algérie, et de l'Empereur de Maroc, de Suz, de Fez et des possessions de l'Empire d'Occident. 18 mars 1845.

Tunisie. Traité avec le Bey de Tunis. 12 mai 1881

— Convention pour régler les rapports respectifs des deux pays. 8 juin 1883.

— Révision des traités tunisiens. 1881-1897

Acte général de la Conférence Africaine de Berlin. 26 février 1885

Acte général de la Conférence de Bruxelles 2 juillet 1890
Décret promulguant cet acte à l'exception de plusieurs articles, 12 février [illegible]

Portugal. — Convention relative à la délimitation des possessions françaises et portugaises dans l'Afrique occidentale 12 mai 1886

Libéria — Arrangement relatif à la délimitation des possessions françaises et des territoires de la République de Libéria. 8 décembre 1892

État indépendant du Congo. — Lettres échangées avec l'Association internationale du Congo au sujet du droit de préférence de la France sur les possessions de ladite Association. 23-24 avril 1884
— Convention avec l'Association internationale du Congo pour la délimitation des possessions respectives. 5 février 1885
— Protocole délimitant les frontières entre les possessions françaises et l'État indépendant du Congo dans la région de l'Oubangui. 29 avril 1887.
— Arrangement avec l'État indépendant du Congo dans la région du M'Bomou 14 août 1894
Arrangement portant règlement du droit de préférence de la France sur les territoires de l'État du Congo. 5 février 1895
— Déclaration relative aux limites des possessions françaises et belges dans le Stanley Pool 5 février 1895.

Portugal et Congo. — Convention commerciale. Arrangement en vue de l'établissement des droits d'entrée et de sortie dans le bassin occidental du Congo 8 avril 1892

Allemagne — Protocole concernant les possessions françaises et allemandes à la Côte occidentale d'Afrique et en Océanie 24 décembre 1885
— Procès verbal des travaux de la Commission mixte de délimitation franco-allemande à la Côte des Esclaves. 1er février 1887.
— Arrangement pour la délimitation des colonies du Congo et du Cameroun et des sphères d'influence française et allemande dans la région du lac Tchad 15 mars 1894

Allemagne — Convention relative à la délimitation des possessions françaises du Dahomey et du Soudan et des possessions allemandes du Togo. 23 juillet 1897

Grande-Bretagne — Convention de limites entre la Côte française des Somali et le territoire de Zeila 8 février 1888
— Arrangement relatif à la délimitation des possessions françaises et anglaises sur la Côte occidentale d'Afrique. 10 août 1889
— Déclarations échangées au sujet des territoires d'Afrique (Protectorat de Zanzibar. Protectorat de Madagascar. Ligne Say Barroua). 5 août 1890
— Arrangement relatif à l'établissement de la frontière au Nord et à l'Est de Sierra Leone et à la Côte d'Or. 28 juin 1891
— Arrangement fixant la frontière à la Côte d'Or. 12 juillet 1893
— Arrangement fixant la frontière au Nord et à l'Est de Sierra Leone 21 janvier 1895. — Correspondance échangée à la suite de cet Arrangement. 22 janvier 4 février 1895
Convention fixant la délimitation des possessions françaises de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Dahomey, des colonies britanniques de la Côte d'Or et de Lagos, et des autres possessions britanniques à l'Ouest du Niger, ainsi que des possessions françaises et britanniques et des sphères d'influence des deux pays à l'Est du Niger. 14 juin 1898
— Déclaration additionnelle à la Convention précédente. 21 mars 1899

Ethiopie. — Arrangement avec l'empereur Ménélik fixant la frontière des possessions et protectorats français à la Côte des Somali 20 mars 1897

Italie. — Protocole fixant la délimitation des possessions françaises et italiennes sur la mer Rouge. 24 janvier 1900. Non encore ratifié.,

Convention internationale de Bruxelles relative au régime des spiritueux en Afrique 8 juin 1899.

Convention internationale de Londres pour la protection de la faune africaine. 19 mai 1900

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Service géographique de l'Armée *Carte d'Afrique à l'échelle de* 1 2 000 000 [illegible] *le* 1875 *a* 1890 *par* de Lannoy de Bissy *et continuée depuis* 1891 *par* cap Rouby, 63 feuilles en 3 couleurs
- *Afrique*, 1/8 000 000, 1892 93, 6 feuilles.

Société de Géographie de Paris. *Afrique*, [illegible]

Habenicht. *Spezial Karte von Afrika*, 1 4 000 000, 10 f. Gotha, 1885-87 (3e édi[illegible] 189[illegible]

Stanford *Africa*, 1, 5 977 382, 4 f Londres 1890

Lüddecke *Karte von Afrika*, 1, 10 000 000, 6 f Gotha, 1895

Chesneau *Afrique* (Atlas Vivien de Saint Martin). 1 10 000 000 1896

Duveyrier *Liste de positions géographiques en Afrique*, 1er fasc , A -G 1884 [illegible] 140 p.

Intelligence Division War Office *Collection of Latitudes and Longitudes* 1894, in-4°, 178 p.; — et *Accessions*, 1895-98, 3 fasc

H Kiepert. [illegible] *seit dem Alterthum darstellenden Karten*; et *Erläuterungen zu der die Entdeckungen des 19 Jahrhunderts darstellenden Karte von Afrika*, 3 cartes (extr de *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin* 1873 74, sous le titre de *Beiträge zur Entdeckungsgeschichte Afrikas*)

Supan. *Ein Jahrhundert der Afrikaforschung* Petermanns Mitt . 1888 [illegible]

Paulitschke *Die geographische Erforschung des Afrikanischen Continents von den ältesten Zeiten bis auf unsere Tage*. 1880. — *Die Afrika-Litteratur von 1500-1700* [illegible]

Brown *The story of A*[illegible]

Schmidt. *Helden und Pioniere der Cultur im Schwarzen Continent* 1896, 2 vol 375-343 p

Barth *Reisen und Entdeckungen in Nord und Central Afrika*. Gotha, 1857, 5 vol in 8° (et éd. anglaise,

Rohlfs [illegible] *schung Afrikas* 1875 et 1881

Nachtigal *Sahara und Sudan*. Berlin, 1879-89, 3 vol

Junker *Reisen in Afrika* 1875-86 , 1895, 3 vol

Monteil *De Saint Louis à Tripoli* 1[illegible]

Harry Alis Henri Percher] *A la conquête du Tchad* 1891, in 8° 297 p., ill. — *Nos Africains* 1894, in 8° ill

Basset *Mélanges*[illegible] *phiques sur l'Afrique septentrionale, traduits de l'arabe*. 1898 — *Etudes sur les dialectes berbères*. — *Contes populaires berbères* — *Contes arabes*

Ibn Batoutah *Voyages* (trad Defremery) 1879

Ibn Khaldoun *Histoire des Berbères* trad de Slane Alger, 1851

Abd el Halim *Roudh el Kartas* trad Beaumier 1860

Fournel *Les Berbers* 1875

Hartmann. *Di*[illegible] *Völker Afrikas* 1879 trad franç : *Les peuples de l'Afrique*. 1884). - *Der Weltthen Afrika*. 1883 et a[illegible]

Sergi *Africa Antropologia della stirpe camitica*. Turin, 1897, in-8°, xv 426 p., fig , carte

De Crozals *Les Peulhs Etude d'ethnologie africaine* 1883, 271 p.

De Neveu *Les Khouan, ordre religieux chez les Musulmans de l'Algérie* 1846

Brosselard *Les Khouan* Alger, 1859

Mercier *Etudes sur la confrérie des Khouan de Sidi Abd-el-Kader-el-Djilani*. 1871

Duveyrier. *La Co*[illegible] *domaine géographique en l'année 1300 de l'hégire* [illegible] *1883 de notre ère*. 1884, 84 p.

Rinn. *Marabouts et Khouan*. Alger 1884

Depont et **Coppolani** *Les Confréries religieuses musulmanes* Alger, 1897.

Le Chatelier *L'Islam dans l'Afrique occidentale* 1899, in-8, 37[illegible] xix[illegible]

Binger. *Esclavage, islamisme et christianisme* 112 p

Oppel *Die religiösen Verhältnisse von Africa*. Z[illegible] kunde zu Berlin. 1887. carte.

Blyden [illegible]

Darmesteter *Le Mahdi depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours*.

Kolle. *Polyglotta Africana*. Londres, 1854, in-f°.

Barth *Collection of vocabularies of Central African languages* (textes ang[illegible]

Cust. *A sketch of the modern languages of Africa* Londres, 1883, 2 vol., carte [illegible] Ravenstein au 1 8 000 000 *Essay on the progress of African Philology up to* 1893. *Les Langues d'Afrique* (trad)

Silva White *Le Développement de l'Afrique* Bruxelles, 1894, in-8° (trad. de [illegible]

De Préville *Les Sociétés africaines, leur origine, leur évolution, leur avenir* 1894

Mizon. *Les royaumes Foulbé du Soudan central*. Annales de géog , 1894 95

Meyer [illegible] *sichtigung seiner historischen, ethnologischen und wirtschaftlichen Verhältnisse* Suppl. n° 121 aux Mitt de Petermann 1897, 107 p , carte.

Frobenius *Der Westafrikanische Kulturkreis*. Petermanns Mitt , 1897 et 1898 20 cartons (Vidal de la Blache. *Les Civilisations africaines d'après Frobenius*. Annales de géog , 1899

Ministère des Affaires étrangères *Documents diplomatiques Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale* 1885
Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, publiés en exécution de l'Acte général de Bruxelles 1894, in 4°, vi-68 p., carte

Elisée Reclus *Nouvelle Géographie universelle. La Terre et les Hommes*. T. x xiii 1885-1888

Comité de l'Afrique française *Bulletin mensuel*. 10e année, 1900

Rawson [illegible] — *European territorial claims on the coasts of the Red Sea and its southern approaches in 1885* Ibid , 1885, cartes

Banning. *Le Partage politique de l'A*[illegible]

Philibert *La Conquête pacifique* [illegible]

Malavialle *Le Partage politique de l'Afrique*. Montpellier, 1892.

Scott Keltie *The Partition of Africa*. 1889 (nouv édit., 1895) cartes

Hertslet. *The Map of Africa by treaty* 1896 nouv. édit [illegible] (traités africains à partir de 1778,

Hanotaux *Le partage de l'Afrique*. 1896

De Kinsky. *Le Continent africain Manuel du diplomate*. 1897, in-4°, 111 p., carte

Sanderson [illegible]

Deville *Partage de l'Afrique. Explorat*[illegible]

Ministère des Affaires étrangères. *Documents diplomatiques. Afrique Arrangements, Actes et Conventions concernant le Nord, l'Ouest et le Centre de l'Afrique 1881-1898* Livre jaune, 1898

Ministère des Affaires étrangères *Documents diplomatiques Affaires du Haut Nil et du Bahr El Ghazal. 1897-1898* Livre jaune, 1898,

Van Ortroy [illegible]

Vivien de Saint-Martin et **Rousselet.** *Dict*[illegible] *selle — Supplément*. Art. *Afrique* (1895

Nicolas, Lacaze et **Signol** [illegible] *l'Afrique intertropicale*. Nouv. édit , 1885, in-8°

Salesses *Les Voies de pénétration dans les pays tropicaux* Extr. du *Bull. du Comité Afr fr* , 1897, 38 p

Institut Colonial de Marseille *Annales publiées sous la direction de* Heckel, in-8°. T. I, 440 p. ill. — T. II, 592 p. ill, (1894
Revue française de l'Étranger et des Colonies, t. XXV, 1900

ALGÉRIE ET TUNISIE

APERÇU DE LA CARTE

L'Algérie et la Tunisie bordent au S., d'un trait presque rectiligne, le bassin occidental de la Méditerranée — la mer latine, « notre mer » — autour duquel se déploient en ellipse les côtes d'Espagne, de France, d'Italie et de Sicile.

Du point où, vers l'O., le traité de 1845 a marqué la frontière du Maroc sur la manche de Carthagène, jusqu'au Cap Bon, sur le détroit de Sicile, on mesure en ligne droite 1 200 kilomètres.

Cette côte N. de l'Afrique, que 24 heures de mer seulement séparent de nos ports de Provence, de Languedoc, de Roussillon, incline graduellement vers le N., du Maroc à la Tunisie; elle atteint son point septentrional près de Bizerte, aux abords du détroit qui fait communiquer ensemble les deux bassins — occidental et oriental — de la Méditerranée.

Au détour du Cap Bon, brusquement, la côte recule de 400 kilomètres vers le S., en deux anses très ouvertes, au rythme symétrique, elle descend jusqu'au golfe des Syrtes, en bordure du bassin oriental de la Méditerranée, qui se développe de la Sicile à la Tripolitaine, de la Grèce à la Cyrénaïque, de l'Asie Mineure à l'Egypte, jusqu'à la côte de Syrie, d'où Tyr jadis essaima vers Carthage comme aujourd'hui Marseille vers Alger et Tunis.

Bien que les navires qui desservent les lignes postales de la Méditerranée ne fournissent encore qu'une vitesse médiocre, — 15 nœuds au lieu de 22 comme les vapeurs qui effectuent la traversée de la Manche, — Alger se trouve en fait à 40 heures de Paris.

Accélération du trajet Paris-Alger.

	[illegible]	1830	1860	1890
Paris-Marseille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marseille-Alger	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	37

C'est par une côte de fer, un rude soubassement aligné sur 300 lieues, que l'on aborde l'Afrique. D'une mer dure et profonde, souvent [illegible] par le mistral, elle émerge [illegible] côtes « accores et d'hospitalité rare » — *mare sævum, littus importuosum* (Salluste) — affrontant la Méditerranée par des escarpements, des ravins, des rochers tranchants, des monts aigus, hauts parfois d'un millier de mètres (Filhaoucen de Nemours, Murdjadjo d'Oran, Chenoua de Cherchel, Gouraya de Bougie, Sahel de Collo, Edough de Bône), des chaînes côtières allongeant leur muraille rectiligne sur 30 à 50 lieues (Dahra, massif Kroumir et Mogod, et Rif du Maroc).

Quelques baies échancrent bien ce haut littoral de leur demi-ellipse uniforme; mais, largement ouvertes au N., elles n'offrent, en général, aucun abri contre le vent dominant, qui, sur toute la côte, souffle du N. ou de l'O. : vent redouté qui, de 1541 à 1775, brisa quatre flottes espagnoles sur la plage de Hussein Dey, dans la baie d'Alger, qui, en 1830, retarda de quatorze jours le débarquement de nos troupes à Sidi Ferruch; qui démembre, chaque année, quelque carène de brigantin ou de balancelle, et que les Bizertins appellent par antiphrase « l'ingénieur de Sardaigne », ou les Algérois le « charpentier majorcain », parce qu'il leur arrive des Baléares.

Sur cette longue côte, on trouve à peine quelques bonnes rades, à l'abri des promontoires de Mers-el-Kébir (le « Grand Port », en arabe; le « Port Divin » des Romains), d'Arzew (le *Portus Magnus*), de Bougie.

Les ports que l'on a construits sur les autres découpures du littoral, à Oran, Alger, Philippeville, Bône, Bizerte, n'amortissent la dureté du ressac qu'en enracinant à leur rivage une jetée principale qui brise la lame du N. et en rétrécissant leur passe d'entrée qui s'ouvre généralement à l'E. Si Bizerte seul est un havre quasi-naturel, l'un des plus beaux qui soient au monde, elle le doit, non à sa baie foraine, ni à son avant-port enclos par deux jetées, ni à la lagune dormante de son vieux port barbaresque, mais à son immense lac marin, à la cuvette profonde, qu'un mince cordon littoral séparait de la mer et dont un large canal a remplacé le goulet.

Non moins que de ports naturels, cette côte est dépourvue d'articulations, de compléments insulaires ou péninsulaires, d'embouchures navigables, d'estuaires ouvrant l'accès de l'intérieur.

Les rares îlots qui s'en détachent ne sont que des écueils, des pics marins émergeant de grandes profondeurs (la Galite), des pointes de roc sur lesquelles sont établis les phares ou qu'habitent seuls les oiseaux de mer.

Aucune grande vallée fluviale n'ouvre largement les terres, pas même, à l'E., celle de la Medjerda, qui débouche dans l'échancrure principale de cette côte N., sur la plage alluviale du golfe de Tunis, colmatée par ses apports : Tunis est son emporium et son débouché maritime, comme le furent jadis Utique et Carthage, au point qui commande les deux bassins de la Méditerranée. Son rival en longueur dans l'Oranie, le Chélif, ne trouve son issue à la mer que par un défilé de montagnes. Et l'on ne rencontre guère de plaines basses, sur ce littoral N., que les plaines de la Seybouse (Bône) et du Sig, la vallée du Sahel kabyle (Bougie), puis, vers le milieu de cette longue volée de côte, la plaine de la Mitidja, qui se déploie parallèlement au rivage, derrière le rideau vert des collines du Sahel d'Alger. Mais aucune de ces plaines ne pénètre profondément dans l'intérieur.

C'est bien comme un bloc de haut relief que l'Afrique se présente à qui l'accoste par le N., et le contraste est saisissant pour qui vient de France. Le voyageur ne soupçonne pas une montagne en France, sur le trajet de Dunkerque à Bayonne. La bonne moitié de la France est une terre douce, molle, tempérée, aux mouvements modérés, aux larges ondulations, aux paysages tranquilles : les transitions y sont insensibles, les oppositions effacées, les harmonies discrètes et subtiles, les caractères contenus et réservés; elle mérite, en somme, la caractéristique que Tasse appliquait au Val de Loire :

La terra molle e lieta e deliciosa.

L'Afrique du Nord, au contraire, est une terre de contrastes violents, d'oppositions brusques, de vibrations extrêmes, de passions exaspérées.

A bien des égards, elle forme avec le midi de la France, avec nos régions cévenoles, provençales, languedociennes, un monde à part, auquel appartiennent aussi le littoral méditerranéen de l'Espagne et l'Italie, une aire géographique distincte par la nature de ses roches, par son climat, par sa flore, par les caractères physiques et moraux résultant du sol et du climat : le monde méditerranéen, qu'enveloppe une atmosphère lumineuse, transparente à l'infini, que baigne, comme un grand lac, la « mer intérieure » et que le Sahara, au S., isole du Continent Noir, de la véritable Afrique, des buées et opacités tropicales. Si l'Europe finit aux Cévennes, l'Afrique ne commence qu'au Soudan, et, tout au plus, au bord du désert où le dattier mûrit ses régimes et donne des récoltes régulières.

Le bloc dont l'Algérie et la Tunisie sont les parties centrale et orientale et que le Maroc complète à l'O., — compris en entier entre la Méditerranée et le Sahara, entre l'Atlantique et le golfe des Syrtes, — ce bloc de l'Afrique du Nord offre une remarquable unité de configuration. Dans le cours de l'histoire, ses destinées politiques ont souvent varié; il a connu des fortunes diverses, subi des souverainetés différentes, et l'on a pu y tailler des Régences et un Empire, y distinguer sous trois noms trois pays soumis à trois régimes dissemblables; il n'en reste pas moins un seul pays naturel.

Immédiatement en arrière de la zone littorale des *Sahel*, des massifs montueux ou montagneux de la côte, toute la contrée n'est qu'un pays de montagnes, tantôt hérissé de crêtes, tantôt se déployant largement en plateaux, çà et là enserrant des plaines basses ou de hautes plaines (Sidi bel-Abbès, plaine d'Eghris, Sersou, Medjana, Sétif, Guelma), étagées à des niveaux différents dans l'épaisseur de la masse, jusqu'aux crêtes faîtières dénommées l'« Atlas » par corruption du mot berbère *Adrar*, qui signifie tout simplement la « Montagne ».

Les traits essentiels de cette configuration, chaînes, chaînons, vallées, sont tous longitudinaux, parallèles à la côte N.

Parallélisme longitudinal qu'accuse nettement une première ligne de dépressions formée par la Sebkha d'Oran, les plaines du Sig, de la Mina, du Chélif, la Mitidja, les gorges de la Medjerda et la Dakla tunisienne. Plusieurs tronçons de vallées orientés de l'O. à l'E. complètent ce sillon fragmentaire qui se prolonge depuis le méridien de Tlemcen jusqu'à Tunis, à une altitude générale inférieure à 200 mètres. La mer, montant de cette hauteur, le recouvrirait presque en entier et isolerait du bloc algérien les massifs littoraux qui se transformeraient en îles et en péninsules. Le Dahra ne s'y rattacherait que par le dos étroit qui sépare le fond de la Mitidja de la plaine du Chélif, et la mer, emplissant la Dakla comme un lac, pénétrerait par la Medjerda jusqu'à la frontière algérienne.

Des chaînes de hauteurs, à l'ensemble desquelles on donne le nom didactique d'« Atlas méditerranéen », dressent leurs crêtes plus ou moins régulières, et se succèdent par rangées parallèles au S. de cette première dépression. Elles dominent la pente générale du pays inclinée vers le N., désignée sous le nom de *région du Tell*, qui est essentiellement la zone

des cultures. L'Ouarsenis, le Babor, le Djurjura, en sont les sommets ou les chaînons culminants. Dans le Djurjura, en Kabylie, elles dépassent sur plusieurs points 2 000 m d'altitude et, sur un point, 2 300 m. Plusieurs des oueds qui descendent ce versant n'atteignent la mer que par des gorges, par des fractures transversales de chaînons (gorges de la Chiffa, de Palestro ou de l'Isser, de l'Agrioun ou Chabet-el-Akhra).

Non moins remarquable est l'alignement des hautes plaines improprement désignées, à cause de leur grande altitude, sous le nom de « Hauts Plateaux », qui forment la zone médiane du bloc de l'Atlas, et succèdent vers le S. à la zone tellienne. Après la région du Tell, c'est la *région des Steppes*. Partiellement, elles appartiennent encore au versant méditerranéen du N., puisque le long Chélif et la plus longue en même temps que la moins indigente branche de la Medjerda (Oued Mellegue) en descendent. Mais elles se composent aussi de bassins fermés, sans écoulement à la mer, où les eaux de pluie s'amassent dans des bas-fonds (Chotts, Zahrez, Hodna, Gueraa) et s'y évaporent en déposant des efflorescences salines.

Cette longue dépression longitudinale, dont les cuvettes rigoureusement alignées s'étagent à des niveaux différents entre 400 et 1000 m., est limitée enfin au S. par les crêtes méridionales du massif de l'Atlas, distinguées de celles du N. ou de l'Atlas Tellien par l'appellation générale d'« Atlas Saharien » : elles forment, en effet, le rebord du massif à la limite du *Sahara*. Leurs chaînons, très fragmentaires, dont les oueds intermittents versent au Désert leurs eaux temporaires, n'en constituent pas moins une ligne orographique d'une continuité remarquable.

Dans le Sud Oranais, quelques crêtes des montagnes des Ksour dépassent l'altitude de 2 000 m. Dans le Sud de Constantine, les plus hauts pitons du massif de l'Aurès, profondément plissé de vallées, sont les points culminants de toute l'Algérie (Chelia, 2329 m., Mahmel, 2324 m.). En Tunisie, le faîte le plus élevé de la chaîne a 1 590 m. (Chambi) : elle s'y infléchit vers le NE par chaînons discontinus, qui la jalonnent jusqu'au cap Bon, en formant la dorsale tunisienne et en resserrant, refoulant les trois zones du N., Hauts Plateaux, Atlas Tellien, zone littorale.

La succession des zones est ainsi moins nettement marquée en Tunisie qu'en Algérie, et surtout que dans les provinces d'Oran et d'Alger. En Algérie, le Désert commence immédiatement au S. de l'Atlas ; la longue gouttière de l'oued Djedi, prolongée par la ligne des Grands Chotts du S., achève de souligner d'un trait énergique le parallélisme longitudinal de la configuration ; la dépression majeure des Chotts du Sahara (Chott Melrirh), inférieure au niveau de la mer (— 31 m.), se trouve directement au S. des créneaux de l'Aurès. La Tunisie, au delà de sa dorsale, a son versant oriental (bassin de l'Oued Zeroud), aux cours d'eau intermittents, sa vaste plaine de Kairouan, son lac Kelbia, ses Sebkhas, son Sahel fertile de Sousse et de Sfax, dont la protubérance fait saillie entre les golfes d'Hammamet et de Gabès, ses chaînes méridionales subordonnées (crêtes de Gafsa, etc.), alignées en crêtes parallèles jusqu'au delà des Chotts ; elle a enfin, au S. de Gabès, son massif orographique du Demeur ou de Doumrat et des Troglodytes, vigie isolée entre la plaine littorale (Arad, Jeffara) et le Sahara. — Pour la zone saharienne de l'Algérie-Tunisie, voir la notice SAHARA.

Non moins que la configuration extérieure, la tectonique de l'Afrique du N., c'est-à-dire l'ensemble des caractères de sa structure intime, révèle dans le massif de l'Atlas une série de zones parallèles.

1° Une première chaîne, — en partie insulaire, — de constitution volcanique, peut être suivie depuis la Galite à l'E. jusqu'aux îles Zaffarines (golfe de Melila) à l'O. ; elle est jalonnée par une suite d'affleurements, de pointements isolés.

2° Une seconde zone, — à laquelle appartiennent les presqu'îles, — constituée par le gneiss, le granit, les schistes, va de l'Edough (Bône) au cap des Trois Fourches (Melila) et, par les sinuosités du Rif, s'infléchit vers le détroit de Gibraltar jusqu'à Ceuta.

3° Une troisième zone, calcaire plissée, composée de bastions abrupts dressés à une grande hauteur, tourne vers l'immensité du Sahara un bord abrupt et rectiligne.

Le géologue retrouve ainsi dans les contrées de l'Atlas les traits essentiels de la structure de l'Apennin : ici l'escarpe du massif, son bord externe, se présente au S., tandis qu'en Italie elle est tournée vers l'E. En Afrique, comme en Italie, la zone des roches cristallines a disparu presque entièrement, par effondrement et non point suivant une ligne droite, mais en se décomposant en une série d'effondrements circulaires, séparés par des promontoires qui représentent les derniers témoins de [illegible].

Le massif de l'Atlas, ossature du Maroc, s'écarte depuis le cap Ghir, où le Grand Atlas, au S. de Mogador, atteint l'Atlantique, jusqu'au détroit de Gibraltar, simple interruption accidentelle de la zone calcaire. Cette zone passe d'Afrique en Espagne : les deux colonnes d'Hercule, Djebel Mouça, près Ceuta, et Djebel Tarik (Gibraltar), se correspondent exactement, tant par la nature de leur roche calcaire que par la direction des couches.

Les analogies de structure, les inflexions répétées des plissements, les directions dominantes dégagées de toutes les déviations secondaires et ramenées à des lignes directrices simples, schématiques, rattachent ainsi, d'une part à l'Apennin par la Sicile, d'autre part à la chaîne bétique ou andalouse (Espagne), les plissements des chaînes de l'Atlas. Le massif de l'Afrique du Nord n'est qu'une section du bourrelet marginal qui entoure le bassin occidental de la Méditerranée, et qui en révèle l'histoire orogénique : margelle éboulée, effondrée complètement par places, jalonnée par des roches volcaniques, débris de volcans anciens (Voir Suess, la *Face de la Terre*, I, 302).

Ces effondrements et plissements ont déterminé les grandes régions naturelles différenciées par le climat et par la végétation, les grandes zones culturales de l'Afrique du Nord : 1° zone de cultures ou Tell (mot sémitique signifiant « butte », « tertre », « colline », assimilé au latin *tellus*, la « terre arable », la « terre nourricière », la « terre » par excellence), région littorale, basses plaines, chaîne tellienne, plaines hautes du versant tellien ; — 2° zone de steppes, Hauts Plateaux ou plus correctement hautes plaines créées par le remplissage incomplet de dépressions ; — 3° zone désertique et grandes plaines subordonnées, au delà de la chaîne saharienne.

Chacune des pièces du sol algéro tunisien, la terre rouge quaternaire du Sahel, les grès siliceux du littoral, les alluvions argilo marneuses des vallées, les calcaires travertineux des plateaux, offrent à la culture des conditions différentes. Chacun des compartiments du pays a sa flore, ses graminées caractéristiques : céréales, vigne, chêne-liège, olivier, diss pour le Tell, — alfa pour le Steppe, — dattier, drinn pour le Désert.

Superficie des régions naturelles de l'Atlas

(Millions d'hectares.)

		Tell.	Steppe.
Algérie	Oran	[illegible]	[illegible]
	Alger	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tunisie		3	4
[illegible]		[illegible]	
Total		38	21

Climat. — Les principales données du climat de l'Algérie-Tunisie sont réunies dans le tableau suivant. Pour chacune des quatre régions naturelles, on a fait choix de stations fournissant des séries d'observations de 19 à 20 années, les plus longues qu'ait enregistrées le service météorologique algérien.

Stations	[illegible]	[illegible]	[illegible]	TEMPÉRATURE					[illegible]	[illegible]	[illegible]	Pression [illegible]
				Températures [illegible]	Températures [illegible]	Tempéra. [illegible]	[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le service météorologique algérien compte (1899) 77 stations, dont 33 stations uniquement pluviométriques. Huit de ces stations, Nemours, Oran, Alger, Aumale, Laghouat, la Calle, Tunis, Sfax, font partie du réseau international. Le tableau qui précède, limité à quatre stations, ne prétend pas donner la formule des éléments du climat pour chacune des régions naturelles de l'Algérie. Le climat de chaque région et, dans chacune de ces régions, de chaque lieu, est modifié sous des influences diverses : il faut noter surtout, dans la situation géographique si particulière de l'Algérie, entre une mer et un désert, l'influence de la proximité de la mer ou de celle du Sahara, de l'altitude, de la configuration, de l'exposition, de la nature du sol.

Les vents qui soufflent le plus fréquemment sur le littoral et sur le Tell sont les vents d'Ouest, en hiver, et les vents du Nord à l'Est, en été (Littoral : vents du N. à Nemours, NE. à Alger, E. sur la Tunisie ; — Tell : vents dominants du N. dans toute la région. En Tunisie, le NO domine au nord de la dorsale tunisienne, le NE au sud de cette chaîne, et les vents d'E. dans la région des Chotts).

Le vent du sud (*siroco*), souffle chaud et extrêmement sec, d'origine saharienne, qui emplit l'atmosphère de poussières de sable et provoque une évaporation intense, franchit assez souvent les Hauts Plateaux et parvient jusqu'au Tell et au littoral, où il déprime l'organisme des êtres et des végétaux. Il persiste parfois pendant une série de jours et peut entraîner des conséquences désastreuses pour la végétation.

Une brise de terre tend à se produire chaque matin sur le rivage au

lever du soleil, c'est le « vent du matin », dont l'intensité decroît de l'hiver à l'été. La chaleur s'élève tres brusquement sur la côte dans les premières heures de la journée, allure caractéristique et très distincte de celle que suit la température en France. Pendant l'ete (mai à septembre), une « brise de mer » s'établit quelques heures avant midi, elle adoucit la température et se propage dans l'interieur, tempère l'evaporation des tissus et supplée à la rareté des pluies.

La Kabylie et la Kroumirie sont les regions les plus arrosées de la zone pluvieuse du Tell, laquelle s'etend d'Alger à Bizerte, sur la côte et près de la côte. La Kabylie (Bougie, Fort-National) reçoit plus de 1000 millimètres de pluie; la région kroumir reçoit en moyenne 1764 millimetres d'eau; souvent la pluie y dépasse 2000 millimetres (2195 en 1889, 2034 en 1890, 2253 en 1891). (Cf. pluie moyenne à Paris [illegible] millim.)

Tunis enregistre des chutes de neige.

Les pluies d'Algérie-Tunisie ont le caractère torrentiel. Plus grosses averses exceptionnelles enregistrees : 61 millimetres à Kairouan, 84 au Kef, 94 à Aïn-Draham; — 1 1[illegible] millimetres à Aïn-Draham, en 13 jours.

I. — ALGÉRIE

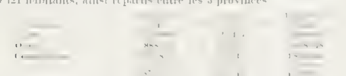
Limites. — L'Algérie n'a de frontière definie, à l'O., que dans le Tell, depuis la côte (embouchure de l'oued Kiss ou Adjeroud) jusqu'au col (Tenïet es Sassi) (traite du 18 mars 1845 avec le Maroc). La delimitation topographique s'arrête à ce col, à la limite S. du Tell. Au delà du col vers le S., le traité (art. 4 et 5) s'est borne à partager les tribus et les ksour (villages).

Les tribus dites dépendant du Maroc sont les Mehaïa, les Beni-Guil, les Hamian Djembâ, les Eûmour Sahra (Amour) et les Oulad Sidi Cheikh Gharaba (ces trois dernières tribus assignees au Maroc sont d'ailleurs incontestablement algeriennes). Celles dépendant de l'Algérie sont les Oulad Sidi Cheikh Cheraga et tous les Hamian a l'exception des Hamian Djembâ sus-nommés.

Pour les ksour, deux ont eté reconnus marocains par le traite de 1845, savoir Ich et Figuig, et sept algeriens, Aïn Sefra, Sfissifa, Asla, Tiout, Chellala, El Abiodh Sidi Cheikh et Bou Semghoun. Les autres ksour de cette région (les deux Arba, les deux Moghar, etc.) sont passés sous silence. — Voir le texte du traite à la notice SAHARA, *Limites*. De la Martinière et Lacroix, *Documents pour servir à l'etude du Nord-Ouest africain*, 1894-1896, t. I et II. — Voir aussi pour la zone frontiere d'Algérie-Maroc : Flamand, *Frontière marocaine*, 1896 (broch.); et Vidal de la Blache, *Annales de Géog.*, n° 28, 1897.

Superficie et population. — La superficie de l'Algérie, au sens administratif restreint, correspondant à la population municipalement organisée, recensee et imposee, était évaluée en 1899 à 478 970 kilometres carres. (Cf. superficie de la France, sans la Corse : 520 à 530 000 kilometres carrés.) Dans ce chiffre ne sont pas compris les parcours des tribus nomades cantonnées dans le Sud, non plus que les oasis du Sud occupees en 1900 (voir la notice SAHARA).

La population *totale*, au denombrement quinquennal de 1896, était de 4 429 421 habitants, ainsi répartis entre les 3 provinces :



La population « totale » se compose de la population *municipale* (4 359 578) et d'éléments « comptes à part » (ensemble 69 843) qui ne comptent pas dans le chiffre servant de base à l'assiette de l'impôt (troupes de terre et de mer, prisons, asiles et hospices, lycées et collèges, etc.). La repartition du territoire et de la population municipale de l'Algérie entre les trois provinces, subdivisees en départements du territoire civil (qui correspond à peu pres à la région du Tell) et en régions laissées sous l'action de l'autorité militaire, s'établit comme ci-contre. Le nombre des circonscriptions communales qui, en 1896, etait de 318, s'est augmenté de quatre nouvelles communes de plein exercice.

RÉPARTITION DE LA POPULATION MUNICIPALE PAR NATIONALITÉS

PROVINCES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alger	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oran	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Constantine	[illegible]	[illegible]	[illegible] 218	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] 8

PROGRES DE LA POPULATION DE 1891 A 1896

Croît ou perte absolus et proportionnels.

PROVINCES	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	Croît	[illegible]	Croît	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Perte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alger	[illegible]	17	2 111	11	[illegible]	[illegible]	188	11	[illegible]		[illegible]	
Oran	[illegible]	[illegible]	2 241	11	[illegible]	[illegible]			[illegible]		[illegible]	[illegible]
Constantine	[illegible]	8	3 168	124	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 381	11	15 058	[illegible]
TOTAL	[illegible]	[illegible]	1 304	[illegible]	[illegible]		[illegible]				[illegible]	

Cf. croît de la population de la France : 124 289 (1886-1891), 174 783 (1891-1896).

Le territoire colonisé ne représente encore qu'une faible partie (moins du 1/5) du Tell, qui seul est peuplé : on le voit par le tableau au verso.

DIVISION TERRITORIALE DE L'ALGÉRIE

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE [illegible]			POPULATION	SUPERFICIE
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Département d'Alger					
Alger	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
M[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
Miliana				[illegible]	[illegible]
Orléansville	[illegible]			155 541	[illegible]
Tizi-Ouzou			[illegible]	480 61[illegible]	4 681
Total pour le territoire civil	[illegible]			[illegible]	
Territoire de commandement				210 [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]			[illegible]	17 [illegible] 688
Département d'Oran					
Oran	[illegible]				[illegible]
Mascara				[illegible]	[illegible]
Mostaganem				[illegible]	[illegible]
S[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
Tlemcen	[illegible]			[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Territoire de commandement				141 148	[illegible]
[illegible]				1 001 [illegible]	[illegible]
Département de Constantine					
[illegible]		8		[illegible]	[illegible]
[illegible]		5		[illegible]	[illegible]
Bougie	[illegible]			[illegible]	[illegible]
Guelma				[illegible]	[illegible]
P[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
[illegible]				119 [illegible]	[illegible]
S[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]			[illegible]	6 107 071
Territoire de commandement				[illegible]	11 [illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RÉCAPITULATION					
Territoire civil	[illegible]			[illegible]	[illegible]
[illegible]				[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]

1. Non compris la superficie des parcours des tribus nomades cantonnées au sud de l'Algérie.

PRINCIPALES VILLES DE L'ALGÉRIE

Population totale de la commune (1896).

Alger	96 784	Saint-Cl[illegible]	[illegible]
Alger (avec faubourgs : Mustapha, etc.)	[illegible]	Tiaret	[illegible]
		Nemours	[illegible]
Mustapha	32 81[illegible]	Géryville (agglom.)	[illegible]
Blida	27 772	Mecheria (agglom.)	[illegible]
Medea	16 23[illegible]	Lalla-Maghnia (agglom.)	[illegible]
Dellys	[illegible]	Constantine	[illegible]
Orleansville	12 210	Batna	[illegible]
Miliana	9 021	Biskra	8 417
[illegible]	8 772	Bône	[illegible]
Aumale	[illegible]	Bougie	14 299
[illegible]	[illegible]	Philippeville	[illegible]
Kolea	[illegible]	Sétif	[illegible]
Maison Carree	[illegible]	Guelma	7 988
T[illegible]	[illegible]	Souk-Ahras	7 163
Tizi-Ouzou (agglom. seule)	[illegible] 019	Tebessa	[illegible]
Oran	[illegible]	La C[illegible]	[illegible]
Mascara	22 [illegible]	Djidjelli	[illegible]
Sa[illegible]	7 803	Aïn-Beida	[illegible]
Mostaganem	17 353	Mila	7 757
Saint-Denis-du-Sig	10 353	Collo	[illegible]
Sidi bel Abbès	[illegible] 887	Jemmapes	[illegible]
Tlemcen	[illegible]	M'sila (agglom.)	4 437
Relizane	7 930	Ghardaïa	[illegible]
Aïn-Temouchent	[illegible]	Beni Isguen	[illegible]
Arzew	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Perregaux	8 634	Bou-Saâda	[illegible]

RÉPARTITION ADMINISTRATIVE DE LA POPULATION MUNICIPALE 1896

Nationalités.	Communes de plein exercice.	[illegible]	[illegible]	Territoire [illegible] commandement [illegible]
Hect.	2 394 396	10 477 828	12 872 224	[illegible]
Français.	284 523	[illegible]	31[illegible] 331	[illegible]
Israélites naturalisés.	45 878	1 371	47 249	[illegible]
Arabes, Kabyles, M'zabites.	801 229	2 423 667	[illegible]	[illegible]
Marocains et Tunisiens.	13 783	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Espagnols, Italiens etc.	192 [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 83[illegible]
Total	1 338 104	[illegible]	3 813 282	546 29[illegible]

La *population européenne* « totale » de l'Algérie, y compris les « comptés à part », comptait en 1896 563 565 individus, dont 216 695 étrangers de nationalités diverses.

Cette population européenne se divise comme suit :

Français d'origine ou naturalisés	[illegible]
Espagnols Valenciens, Murciens, Mahonnais.	[illegible]
[illegible]	35 539
Maltais	[illegible]
Allemands, Autrichiens, Hongrois	3 706
Suisses	3 200
Belges, Hollandais, Luxembourgeois. . .	1 738
[illegible]	[illegible]

La population européenne est prépondérante surtout dans la province [illegible].

Proportion des colons européens dans la population totale.

Constantine	7 p. 100.
Alger	15 —
[illegible]	23 —

Les colons font donc presque le quart de la population oranaise, ils sont même dominants sur l'élément indigène dans les arrondissements d'Oran et de Sidi-Bel-Abbès, pays de vastes plaines agricoles. La part proportionnelle des divers éléments de population oranaise comparés aux éléments similaires pour l'ensemble de l'Algérie s'établit comme suit :

Part de la province d'Oran en Algérie.

Population totale	23 à 24 p. 100,		moins du 1/4
Indigènes musulmans	[illegible]		moins du 1/5
Israélites	45 à 46	—	moins de 1/2
[illegible]	30 à 31	—	près du 1/3
Étrangers	53 à 54	—	plus de 1/2
Européens.	[illegible]		[illegible]

Le *croît de la population française* en Algérie : 48 300 de 1886 à 189[illegible] 50 465 de 1891 à 1896, soit 10 000 par an [illegible]

1° De l'immigration ;

2° Du développement normal par l'excédent des naissances sur les [illegible] ;

3° Des mariages entre Français et étrangères ;

4° Des naturalisations.

A. — *Immigration : population française d'après le lieu de naissance.*

Nés en [illegible]	[illegible]
Nés dans une colonie française.	1 797
Nés à l'étranger	14 093
Nés en Algérie	195 [illegible]
[illegible]	[illegible]

La population française algérienne comprend déjà trois générations, dont deux nées en Algérie. Voir ci-après (§ *Colonisation*) la natalité de la population rurale.

B. — *Excédent des naissances françaises.*

Gain total des 3 années 1894-95-96 . . .	1 776
Moyenne annuelle des excédents 1894-95-96 .	592

Cf. excédent des naissances de la population de la France : moyenne annuelle de la période 1889-1898, 28 140 ou 0,74 p. 1 000.

C. — *Mariages* (période triennale 1894-95-96).

Total des mariages européens. 11 257
Dont, mariages français. . . . 7 462, savoir :

Mariages entre Français et Françaises.			5 723
	—	Espagnoles. . . .	1 088
		Italiennes	374
	—	Maltaises.	161
	—	autres Européennes.	88
—	—	Juives indigènes . .	15
—		Musulmanes . . .	13
Total des mariages français.			7 462

Le plus assimilable des éléments étrangers, l'espagnol, est le facteur de fusionnement. Les femmes étrangères épousent beaucoup plus de Français que les femmes françaises n'épousent d'étrangers.

D. — *Naturalisations.*

a. Naturalisation automatique (loi du 26 juin 1889).

La loi de 1889 a modifié le code civil en ce qui concerne le droit d'option et déclare français tous les étrangers nés en Algérie, *à moins que*, dans l'année de leur majorité, ils ne se réclament de leur nationalité d'origine.

b. Naturalisations individuelles accordées de 1865 à 1898 inclus :

Alsaciens-Lorrains et Allemands	8 165
Belges, Luxembourgeois et Suisses	2 139
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Maltais	1 291
Musulmans algériens	1 110
[illegible]	[illegible]
Tunisiens	315
Autres nationalités.	673
Total des naturalisations 1865-1898. . .	26 092

Les *citoyens* français sont au nombre de 399 973 :

Français d'origine ou naturalisés	346 870
Israélites naturalisés par le décret du 24 octobre 1870.	53 103
[illegible]	[illegible]

Les *sujets* français se répartissent comme suit :

[illegible]	[illegible]
Kabyles	692 507
M'zabites	27 565
Juifs du M'zab	1 676
[illegible]	[illegible]

desquels, bien qu'ils ne soient pas « sujets français », on doit rapprocher, plutôt que des étrangers européens :

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Africains	1 48[illegible]
Turcs.	589

Population indigène. — Les musulmans ne recherchent pas la naturalisation : elle implique, en effet, l'abandon de leur statut personnel. De même, les unions matrimoniales sont très rares, quasi nulles, entre musulmans et Européens : elles ne sauraient amener la fusion des musulmans.

Les indigènes d'Algérie, — Juifs à part —, *Arabes, Kabyles, M'zabites*, comme leurs congénères de Tunisie (1 500 000) et du Maroc (8 000 000), sont tous musulmans. Ils se répartissent entre deux des quatre sectes orthodoxes de l'Islam : rite *maleki* pour le plus grand nombre et rite *ibadi*, et en « dissidents » ou *Kharedji*, dits aussi *Khamsiya*, les « cinquièmes » relativement aux sectes orthodoxes (c'est le groupe hétérodoxe des M'zabites (M'zab d'Algérie, Nefouza de Tunisie, et île Djerba). L'Afrique du Nord n'est point une « terre infidèle ». Une *fetoua* des quatre mufti de la Mecque, rendue en 1893 à la demande du gouverneur général de l'Algérie, a déclaré l'Algérie *Dar el Islam* malgré la conquête des infidèles.

Ces indigènes parlent en très grande majorité la langue arabe et c'est de là que vient leur dénomination vulgaire, ou des dialectes berbères, le kabyle, le mozabite, le tamachek, idiome des Touareg du Désert.

On distingue parmi eux, abstraction faite du petit groupe des M'zabites (27 565), deux peuples, dont les institutions sociales et les mœurs (régime de la famille, organisation politique) diffèrent : les Arabes et les Kabyles (sans parler des *Chaouia* ou Berbères de l'Aurès, etc.). Les collectivités arabes, imbues d'esprit aristocratique, obéissent à des chefs militaires ou religieux (tribus maraboutiques) ; les collectivités berbères, démocratiques et égalitaires, peu religieuses, sont de petites républiques, quasi indépendantes, divisées en *çofs* rivaux, et laborieuses, où le goût de l'épargne est répandu. Les unes et les autres, selon la nature du pays qu'elles habitent, sont nomades ou sédentaires. Le montagnard kabyle, type le plus pur du Berbère, est fixé au sol et sédentaire ; le pasteur du steppe (*vulgo* Arabe) est nomade ; mais ce n'est là qu'une forme différente de l'adaptation au sol et nullement une distinction ethnologique (le Targui est un Berbère nomade). Pour l'un, la propriété est individuelle et morcelée ; pour l'autre, elle est collective. Mais, sous la tente dite arabe aussi bien que dans le village kabyle, et en dépit des noms arabes, le fond de la race est berbère : dans le massif montagneux de Kabylie, citadelle naturelle que ni les Turcs, ni les Arabes, ni les Romains n'ont conquise, et que nous avons soumise seulement en 1857, vingt ans après la prise de Constantine, dix ans après la reddition d'Abd el Kader, le Berbère a dû se conserver à peu près pur et il y garde intact son idiome à part ; presque partout ailleurs, il a été arabisé par la conquête, mais seulement à partir du XI[e] siècle (invasion hilalienne, 1050-1055) : car la conquête arabe du VII[e] siècle n'avait été qu'une conquête politique, sans déplacement de population ; l'invasion du XI[e] siècle fut une conquête territoriale. Quant à l'Arabe envahisseur, il ne s'est conservé à peu près pur, s'il en est, que dans un petit nombre de tribus, surtout de la province d'Oran : on en évalue le total de 500 à 700 000. Celui des Berbères (Kabyles, et quelques îlots berbères dans les régions de Tlemcen, de Nedroma, de Kalaa, dans le Dahra d'Oran) est de 700 à 900 000. Celui des Berbères arabisés, de 2 100 000 à 2 500 000.

Le Berbère, habitant de l'Afrique du N. dès le début de la période historique, en est sans doute l'autochtone. Métisses d'ailleurs d'éléments aryens (type blond, roux, aux yeux bleus) et sémitiques (type brun), divisés en mille peuplades, sans cohésion entre elles, dont les différences de mœurs, imposées par la situation géographique et les conditions économiques de chaque groupe, ont voilé aux Romains le lien intime de race ; l'unité ethnographique des Berbères a été devinée par les Arabes envahisseurs, qui les ont réunis sous cette appellation commune, et a été consacrée de notre temps par la linguistique, qui a reconnu dans leur idiome une langue à part, distincte des langues sémitiques.

« Cette langue se retrouve sur les anciens monuments du pays. Elle n'y a sûrement été introduite ni par Carthage, qui parlait presque hébreu, ni par Rome, ni par les Germains, ni par les Byzantins, ni par les

Arabes. Un trait de lumière a été jeté sur l'obscure histoire de l'Afrique, quand il a été constaté que la langue kabyle est à peu près identique au touareg et que le touareg lui-même est dans la parenté la plus étroite avec tous les idiomes sahariens qui se parlent depuis le Sénégal jusqu'à la Nubie, en dehors du monde nègre ou soudanien. A partir de cette découverte, le vieux fond de race de l'Afrique du Nord a été nettement déterminé. » (E. Renan.)

Les Berbères marocains (Rifains, etc.); les Maures policés des villes du littoral, amalgame de toutes races, métis de Berbères, d'Arabes, de Turcs, de chrétiens renégats ou captifs; les Koulougli, fils de Turcs et de Mauresques, enfin, quelques noirs Soudaniens, anciens esclaves, complètent la liste ethnologique de l'Algérie.

Malgré l'extension de la colonisation par le peuplement européen, la population indigène ne cesse de croître (204 389 de 1891 à 1896). L'union des deux races dans le travail, la collaboration sympathique du colon français et de l'indigène arabe ou berbère peut seule assurer la prospérité de l'Algérie, son expansion nécessaire au Maroc et son rayonnement dans toute l'Afrique musulmane.

Colonisation. — A côté de la population urbaine européenne, se développe en Algérie une population européenne rurale (207 310 en 1898). Implantée, fixée au sol qu'elle défriche et féconde, cette population s'établit surtout aux *centres de colonisation* créés par l'État.

Cette population rurale, agricole, celle qui ouvre le sillon et qui plante, celle qui s'enracine et fait souche, est la colonie véritable. L'État morcelle les terres, forme des lots, les concède ou les vend, fait les routes, crée des villages, élève le clocher, l'école, la poste. C'est la « colonisation officielle » qui, directement ou non, a installé les 9/10 des colons sur le sol algérien, sans que, cependant, ce soient toujours les premiers concessionnaires français qui en aient bénéficié et qui se soient implantés.

Outre les concessions par lots de 4 à 40 hectares en villages agricoles, moutonniers, pêcheurs, industriels et commerciaux, l'État a accordé de grandes concessions à des sociétés financières (Cie Algérienne, concession de l'Habra, Cie Genevoise, Société Algérienne); mais ces *latifundia* ne favorisent point et plutôt entravent le développement de la population rurale européenne. La colonisation libre a acquis enfin 250 000 hectares aux indigènes, à partir de 1877.

Colonisation officielle de 1871 à 1896.

Hectares livrés à la colonisation	642 331
Lots concédés	13 489
Lots vendus	2 726
Colons installés	44 324
	Fr.
Dépenses pour achat de terres	8 247 569
— pour travaux d'installation	28 264 751

La surface totale des terres possédées par des Européens était, en 1898, de 1 630 000 hectares :

	Hect.
Concessions de l'État ou ventes	1 230 000
— — à des sociétés financières	150 000
Acquis par des particuliers à partir de 1877	250 000
Terres domaniales restant à livrer à la colonisation	880 000
(culture, 1/4; parcours du bétail, 3/4)	

Le nombre des centres est de 605; on compte, en outre, 8 229 domaines ruraux séparés (1898).

Natalité de la population européenne agricole.

Nombre des enfants de moins de 15 ans 72 500

(Soit plus du 1/3 de la population coloniale rurale (207 310), où la race française domine dans la proportion des 3/4, et où sa prépondérance s'affirme de plus en plus.)

Proportion de natalité comparable aux plus fortes qu'offrent les colonies étrangères, et qui assure l'avenir de la race française en Algérie : « Chance suprême de multiplier le nombre des Français et de nous maintenir en quantité respectable sur la terre. » (Prevost-Paradol.)

Administration. — L'Algérie, représentée au Parlement par 3 sénateurs et 6 députés, a à sa tête un Gouverneur général, assisté d'un Conseil supérieur (60 membres, dont 31 élus) et de Délégations financières (instituées en 1898), dont les attributions ne sont encore que consultatives : le *budget algérien*, préparé à Alger, est voté par le Parlement métropolitain et non par les assemblées algériennes. Il s'élève pour 1900 à 71 millions de francs.

Abstraction faite des dépenses militaires du 19e corps d'armée (Algérie) et de la garantie d'intérêt (23 millions) des chemins de fer, créés dans un but stratégique non moins qu'économique, les dépenses sont couvertes par les recettes du Trésor dans la colonie (61 millions en 1899; moyenne décennale 1889-1898, 41 millions).

Le système administratif dit des « rattachements » a été supprimé (décret du 31 décembre 1896); le gouvernement et la haute administration de l'Algérie ont été réorganisés (décrets du 23 août 1898); un corps électif nouveau, les « Délégations financières algériennes », a été institué; il comprend trois catégories de contribuables français ou sujets français, savoir : les *colons* (24 membres représentant la population française rurale, agricole), les contribuables *non colons* (24 membres représentant la population française urbaine, commerciale), et les *indigènes* musulmans.

La délégation indigène comprend 21 membres (9 *élus* pour le territoire civil, 6 *désignés* pour le territoire de commandement, et 6 délégués kabyles élus). De même, cette délégation a 4 représentants au Conseil supérieur, dont un est réservé à la section kabyle. Les divers éléments de la société algérienne sont ainsi associés et appelés à collaborer.

Les électeurs des délégations, non Français d'origine mais naturalisés, soit individuellement soit par naturalisation automatique, doivent être Français depuis douze ans au moins (décret du 8 janvier 1900).

Les Délégations établissent le budget des recettes, tandis que le Conseil supérieur établit celui des dépenses.

Organisation judiciaire. — Les communes et sections, centres, fermes, douars, tribus et fractions, se répartissent en cantons judiciaires (justices de paix et, pour la justice musulmane, en *mahakma*, tant en territoire civil qu'en territoire de commandement (justices de paix militaires); outre les mahakma malékites (de beaucoup les plus nombreuses) et ibadites (au nombre de 16), on compte une mahakma hanéfite à Alger).

Arrondissements judiciaires ou tribunaux de 1re instance [illegible]. Cour d'Appel (Alger).

Enseignement (1898-99). — *Enseignement supérieur* (à Alger). — École de droit (219 étudiants). — École de médecine et pharmacie (137 étudiants). — École des sciences (23 étudiants). — École des lettres (89 étudiants).

Enseignement des langues *arabe* et *kabyle* (296 étudiants : Alger 202, Constantine 51, Oran 43). — Diplômes décernés, 6 (pour l'arabe); brevets 49 (pour l'arabe) et 13 (pour le kabyle).

Trois *médersa* (118 étudiants : Alger 52, Tlemcen 31, Constantine 35).

Enseignement secondaire. — 22 établissements : 17 pour les garçons (3 lycées et 2 annexes du lycée d'Alger, 7 collèges communaux, 5 établissements libres), et 5 pour les filles (2 collèges communaux, 2 cours secondaires, 1 établissement libre). — Effectif scolaire des lycées et collèges publics de garçons : 3 332 élèves (2 818 Français, 345 israélites, 88 musulmans, 81 étrangers); — de filles : 731. — Élèves des cours d'*arabe* dans les lycées et collèges : 1 244 garçons et 82 filles, soit 1 326 seulement sur un effectif total de 4 063.

Enseignement primaire. — L'*arabe* est enseigné dans les 4 écoles normales et les 3 écoles primaires supérieures (ensemble 411 élèves pour l'arabe). — Sur une population d'âge scolaire de 775 053 enfants (dont 680 598 musulmans), 108 805 sont inscrits à l'école primaire (dont seulement 23 123 enfants musulmans : soit 17 000 présents); — on n'en comptait, il est vrai, que 3 172 en 1882, et 2 125 enfants européens seulement ont suivi la classe d'arabe.

Cultures. — L'Algérie est une contrée essentiellement agricole. Le développement de l'agriculture est la base de la colonisation; elle attache au sol la population française et l'associe par le travail à la population indigène. On trouvera ci-après les données principales de l'agriculture algérienne pour l'année 1898.

	Européens	Indigènes
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bétail	790 917	11 663 1.7
Dont moutons	388 790	6 637 500

Productions agricoles.

	Européens Hectares	Européens Quintaux	Indigènes Hectares	Indigènes Quintaux
[illegible]	133 401	1 225 813	[illegible]	[illegible]
[illegible]	147 701	1 106 25[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seigle	266	2 132	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 116 497	7 755 040
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bechna	4 057	21 836	[illegible]	[illegible]
Total pour les céréales	480 886	4 162 299	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vignes (O., 71 370; A., 45 349; C., 21 476 hect.)				
Alfa	407 047 quintaux sur [illegible]			

En 1899, le vignoble algérien (superficie *productive*, 138 497 hect. : O., 72 498; A., 48 545, C., 17 454) a produit 4 648 007 hectol. (O., 1 874 651; A., 2 028 662; C., 744 694). Cette principale richesse de l'Algérie, la vigne, se développe de plus en plus par les soins des colons du Tell. 482 hectares sont plantés en territoire militaire.

Forêts. — Les essences qui peuplent les forêts d'Algérie sont le chêne liège, le chêne zéen et le chêne affarès, le chêne vert, le chêne kermès, le cèdre, le sapin de Numidie (cantonné sur les sommets du Babor et des monts voisins), le pin d'Alep, le pin maritime, le thuya, les genévriers oxycèdre et de Phénicie. — Le liège est le principal produit des bois algériens. Surface des forêts de chêne-liège : 473 000 hect., dont 196 000 aux particuliers et aux communes.

	Hectares
Forêts domaniales : Tell	1 724 172
Territoire militaire	744 3[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Boisements particuliers	480 123
Total	3 025 234

Essences diverses : olivier, frêne, orme, peuplier, aune, érable, micocoulier. — Maquis : lentisque, phylaria, arbousier, bruyère, myrte. — Friche : genêt, ciste, Alfa.

Aire des principales essences dans les forêts domaniales :

	Hect.
Chêne-liège	277 000
[illegible]	[illegible]
Cèdre (1 300-2 000 m. d'altitude)	35 000
Chêne vert	400 000
Pin d'Alep	580 000

La région du chêne-liège s'étend de Dellys (Kabylie) à la Kroumirie, dans les grès siliceux et les terrains primitifs : la forêt occupe, dans cette zone parallèle à la côte sur une largeur de 50 à 80 kilomètres, plus du tiers de la surface totale.

Le cèdre forme notamment à Teniet-el-Had un admirable massif [illegible].

Les forêts sont très inégalement réparties sur le territoire de l'Algérie rares dans la plaine et les terrains ondulés, qui ont tous été déboisés et mis en culture, elles occupent près des deux tiers de la région comprise entre Philippeville et Djidjelli. Sur la zone littorale d'Oran, sur les plateaux de Constantine, on ne rencontre plus que des vestiges de forêts En 22 ans, de 1876 à 1897, 901183 hectares de bois ont été incendiés.

Le palmier ou, plus précisément, le dattier *Phœnix dactylifera*) n'est pas l'une des essences forestières de l'Algérie; c'est l'arbre fruitier du Sahara et le parasol des oasis. On le trouve dans le massif de l'Aurès, sur le versant méridional vallées de l'oued el-Abdi, de l'oued el-Abiod, où il mûrit ses fruits jusqu'à l'altitude de 700 m. Amentane, 714 m.; Ouled Ouriach, 650 m. ; dans le Hodna, où Bou-Saâda présente la dernière oasis de dattiers; et même dans la vallée du Chelif à Saint Aimé, à Orléansville, encore presque désertique, brûlante, désolée, que l'Ouarsenis et le Dahra protègent de la pluie, mais non du soleil ni de la gelée.

Mines. — La production minière est encore faible en Algérie, bien qu'on y exploite des minerais divers et d'inépuisables gisements de phosphate, dont la richesse paraît illimitée.

Statistique de l'industrie minérale 1898.

35 concessions, 20 exploitations

	Production tonnes
Fer Beni Saf, Aïn Mokra, Karézas, Bou-Hamra, etc . . .	473 569
Zinc Hammam N'Baïls, Ouarsenis, Sakamody, etc. . . .	29 774
Plomb	120
Antimoine Taya	138
Combustibles minéraux El Gourin, Marceau	200
Sel gemme et lacs salés	21 302
TOTAL DE LA PRODUCTION MINIÈRE.	525 103
Phosphates de chaux Tebessa, Morsott et Tocqueville . .	269 500
Marbre Kléber	»
Onyx Tekbalet	

L'Algérie compte 22 établissements thermaux : le débit total des *sources* 29000 litres par minute égale presque le tiers de celui de toutes les sources minérales de France réunies. Elles sont remarquables, non seulement par l'abondance de leur débit, mais par leur température élevée la source de la Grande Cascade à Hammam Meskhoutin 5000 litres à la minute, à 96°

On trouve des gîtes pétrolifères dans la province d'Oran Aïn Zeft, Tilionanet, Beni Zenthis et Sidi-Brahim.

Industrie et commerce. — Les riches gisements de phosphate, les gîtes de pétrole à l'étude ouvrent à l'Algérie des perspectives industrielles qui favoriseront le développement de son agriculture, véritable avenir du pays. Les industries extractives mines, carrières, textiles crin végétal, sparteries, alfa, lainières tapis, burnous, agricoles (huiles, tabacs, vanneries, les industries du bois, des cuirs et peaux, occupent chacune quelques milliers d'ouvriers sur une population ouvrière totale de 52747 ouvriers 1898. La pêche n'occupe que 5467 pêcheurs avec 1226 bateaux : les bancs de corail semblent avoir été épuisés par les corailleurs italiens

Le commerce croît avec régularité le mouvement général des échanges s'élève à 588 millions 1898, dont plus des trois quarts 458 millions sont des échanges avec la métropole. Les exportations d'Algérie en France 232 millions dépassent les importations de France en Algérie 226 millions, : le compte commercial avec la métropole se solde par un crédit de 6 millions au profit de la colonie.

[illegible]

	Avec la France, millions	p. 100.	Avec l'étranger, millions	[illegible] millions.
Valeur du commerce en 1879. .	263	»	132	[illegible]
Valeur moyenne de 1879 à 1888.	280	68	133	[illegible]
— — 1889 à 1898.	442	78	113	[illegible]
Valeur du commerce en 1898. .	458	»	130	[illegible]

[illegible] 1898.

	De France millions		De l'étranger millions	Total millions
Objets d'alimentation	41		42	83
Matières d'industrie	21		23	44
Fabrications	164		11	175
	226	= 75 p. 100	76	302

Exportations 1898.

	[illegible] millions		A l'étranger, millions	Total, millions
Objets d'alimentation . . .	184		6	190
Matières d'industrie.	39		[illegible]	[illegible]
Fabrications	9		[illegible]	[illegible]
	232	= 81 p. 100	54	286

Principales *importations* de France : tissus, 41 millions coton, 28; laine, 7; jute, 4; chanvre ou ramie et soie, 2 ; — outils, machines, 17 ; — vêtements, 13 ; — meubles, 11 ; — etc.

Principales *exportations* pour France : vins 3391672 hectolitres, 116 millions; — céréales (1419743 quintaux), 29; — moutons (1163793 têtes), 23; — autres animaux, 12 chevaux, 7; bœufs, 4; etc.); — laines en masse, 8; — peaux et pelleteries brutes, 7; — tabacs fabriqués, 5; — tabac en feuilles ou en côtes, 3; — fruits de table, 5; — phosphates, 3; — liège brut, légumes frais, huiles volatiles ou essences, crin végétal, minerais de fer et de zinc, chacun 2; — poissons frais, secs, fumés, eaux-de-vie, esprits et liqueurs; tartrate de potasse; huile d'olive, sparte ou alfa; écorces à tan, chacun 1; — etc.

Commerce avec l'étranger.

	[illegible]	[illegible]	Pays [illegible]	millions	Pays de destination.	millions
Animaux vivants	18	1	Maroc .	18	Angleterre. .	14
Produits et dépouilles d'an[illegible]	[illegible]	3	Tun[illegible]	[illegible]	Allemagne. .	3
			Espagne	7	Belgique .	4,5
Farineux aliment	[illegible]	2	Italie. .	[illegible]	Pays-Bas .	2
Café, denrées coloniales . .	9	7	Autriche.	1,5	Russie. . .	2
			Roumanie		Italie . . .	3,5
Bois communs		2	Russie.		Espagne. . .	3
Houille. .	11	7	Angleterre	13	Inde anglaise.	3
Minerais .		6	États-Unis	[illegible]	Tunisie . . .	4,5
Phosphates		7	Brésil		Indo-Chine .	3
Liège brut . . .		[illegible]	Suisse		Provisions de [illegible]	[illegible]
Alfa, crin végétal		[illegible]				

COMMUNICATIONS

Paquebots — *Compagnie Générale Transatlantique, Société Générale de Transports Maritimes* et *Compagnie de Navigation mixte Touache* :

Marseille — Alger 26 à 36 h., — Oran 44 à 51 h.). — Philippeville 30 à 33 h., — Bône (31 h., — Bougie 37 h.

Port-Vendres — Alger 34 h., Oran 30 h

Ajaccio — Bône 30 h.

Carthagène — Oran

Services maritimes entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc *Compagnie Gle Transatlantique* et *Compagnie de Navigation mixte (Touache*

Alger — Tunis, avec escales de la côte 93 h.

Oran — Tanger, avec escale à Gibraltar 42 h.

Tanger — Oran, avec escales à Ceuta, Tetouan, Beni-Saf.

Ligne de la côte occidentale d'Afrique *Compagnie Marseillaise de Navigation (Fraissinet)*.

Marseille — Oran Côte occidentale d'Afrique — Congo.

Services commerciaux entre Alger et les ports français de l'Océan et du Nord.

Compagnie Générale Transatlantique Oran, Pauillac Bordeaux, la Rochelle, Saint Nazaire.

Delmas frères : Bordeaux, la Rochelle.

Conseil . Bordeaux, la Rochelle.

Cyprien Fabre : Bordeaux, le Havre, Rouen

Le Quellec : Rouen

Compagnie Havraise Péninsulaire : le Havre, Rouen

Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord . Dunkerque

Anquetil et fils : Rouen

Tandonnet · Bayonne, Bordeaux, la Rochelle.

Services maritimes entre l'Algérie et l'Espagne

Compagnie Générale Transatlantique : Oran — Carthagène.

Sitgès : Alger — Alicante.

Services maritimes côtiers

Phares. — De la Calle à Nemours, 45 phares et feux de port éclairent les côtes d'Algérie. Les plus brillants sont ceux des caps de Garde 33 milles et de Fer 27 milles, entre Bône et Philippeville, des caps Bougaroni 27 milles et Afia 30 milles, entre Philippeville et Bougie; des caps Carbon 37 milles, Bengut 27 milles et Matifou 28 milles, entre Bougie et Alger; des caps Caxine 33 milles, Ténès 37 milles et Ivi 33 milles, entre Alger et Oran; du cap Falcon 33 milles et de l'île Rachgoun 29 milles, entre Oran et Nemours.

Navigation. — Le mouvement des ports a passé graduellement en vingt ans 1879-98 de 2280000 à 4409000 tonneaux (entrées et sorties, dont 3077000 sous pavillon français 1898

L'intercourse entre l'Algérie et la France est réservée au pavillon national loi du 2 avril 1889. La part proportionnelle de la marine française dans la navigation entre l'Algérie et l'étranger était de 21 p. 100, quant au tonnage, pour la décade 1879-88. elle n'est plus que de 16 p. 100, année moyenne, pour la décade 1889-98 : 233876 tonneaux sous pavillon français, contre 1211130 sous pavillon étranger.

[illegible]

Ports.	Navires	De jauge.	Effectif
Alger.	8 554	7 093 526	1 406 920
Oran	4 236	[illegible]	[illegible]
Bone	2 484	1 165 430	442 [illegible]
Philippeville . . .	2 447	1 008 423	167 132
Arzew	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bougie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mostaganem	952	[illegible]	[illegible]
Beni-Saf . . .	482	[illegible]	[illegible]
Djidjelli. . . .	910	[illegible]	[illegible]
Collo.	1 247	178 396	5 400
Nemours	424	[illegible]	[illegible]

Les autres ports, Mers-el-Kebir, Tenes, Cherchel, Tipaza, Dellys, Port-Gueydon, Stora et la Calle ont un tonnage inférieur à 50000 tonnes.

Alger occupe le deuxième rang parmi les ports français pour le tonnage de jauge :

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

et le sixième rang commercial pour le tonnage effectif des marchandises.

Chemins de fer. — 1° Le réseau d'intérêt général compte 2905 kilomètres en exploitation (1899), savoir :

Compagnies	Kilomètres en exploitation
Paris-Lyon-Méditerranée (depuis 1871)	513
Est-Algérien (depuis 1890)	887
Ouest-Algérien (depuis 1892)	368
Bône-Guelma (depuis 1888)	436
Franco-Algérienne (depuis 1892)	668
Mokta-el-Hadid (depuis 1876)	33
[illegible]	[illegible]

	Kilomètres
Ligne en construction : Aïn Sefra à Duveyrier	116

Lignes en projet : Berrouaghia à Laghouat	[illegible]
Affreville à Bou.ra	[illegible]
Tlemcen à Lalla Maghni	[illegible]
Aïn Beïda à Tébessa	[illegible]
Biskra à Ouargla	[illegible]
	[illegible]

Ligne à l'étude : Duveyrier à l'oued Zousfana et au Touat, ou ligne saharienne du Sud oranais.

2° Chemins de fer d'intérêt local :

	Kilomètres
En exploitation	148
En construction	113
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Routes. — 10 routes nationales :

	Kilomètres
Alger — Laghouat	[illegible]
Mers-el-Kebir — Tlemcen	[illegible]
Stora — Biskra	[illegible]
Alger — Oran	[illegible]
Alger — Constantine	[illegible]
Oran — Géryville	[illegible]
Relizane — frontière du Maroc	[illegible]
Maison Carrée — Bou Saâda	[illegible]
[illegible]	111
Ouled Rahmoun — Tébessa	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Autres routes classées	[illegible]

Câbles. — 6 câbles sous-marins assurent les relations entre l'Algérie et la France, savoir :

1 entre Marseille et Oran (à l'État),
3 — et Alger (à l'État),
2 — et Bône (*Eastern telegraph*, prolongés sur Malte et Alexandrie ;
1 entre Bône et Bizerte (à l'État).

En projet : câble Oran — Tanger — Ténériffe — Saint Louis (Sénégal).

Télégraphes. — Le fil télégraphique atteint dans le Sud Djenan-ed-Dar (à 28 kil. au S. de Duveyrier), El Goléa, Ouargla. La grande artère télégraphique transversale du Sud, partant de Djenan-ed-Dar (Sud oranais), aboutit à El Biban et à Foum Tatahouin (Tunisie). Cette artère du Sud est reliée à l'artère du Tell au moyen de 5 lignes de pénétration (3 en Algérie, 2 en Tunisie). Le réseau prolonge graduellement ses lignes de pénétration vers le désert. La ligne d'El Goléa à Fort-Miribel et à In-Salah est en construction.

Longueur du réseau de l'État (1898)	9 184	kil.
Développement des conducteurs	26 948	—
Nombre des bureaux télégraphiques	486	
— gares ouvertes à la télégraphie privée	120	
Postes optiques (Hauts Plateaux et Sud)	53	

Les postes optiques, dont 26 sont occupés d'une manière permanente, sont répartis depuis la limite sud du Tell jusqu'aux forts du Sud et aux oasis du Tidikelt.

II. — TUNISIE

Limites. — La côte tunisienne s'arrête, au S. E., au Ras Adjir, faible saillie d'un littoral parsemé de sebkha, où nulle convention diplomatique n'a déterminé de frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine (Turquie).

Nos tribus défendent énergiquement leurs terrains de parcours sur la zone littorale de la Jeffara ; d'autre part, leurs relations par caravanes avec Ghadâmès, Ghât et les Touareg Azdjer reculent graduellement l'extrême Sud tunisien au delà de Djenneïen, Jenéïen et de Zar, points méridionaux actuels du territoire.

Aucune frontière ne sépare le Sahara français et le Fezzan tripolitain.

Le groupe d'oasis de Ghadâmès, Derdj et Sinaoun est situé dans le prolongement méridional de la Tunisie, dans son « arrière pays », position exactement symétrique à celle qu'occupe le Touat dans le Sud oranais. Ghadâmès, centre de négoce ; Derdj, colonie agricole et jardins des Ghadamsi ; Sinaoun, centre de caravaniers convoyeurs ; Ghât, marché saharien en territoire azdjer, sont tous situés à l'O. du méridien d'El-Biban, dernier poste tunisien de la côte. Ghadâmès, Ghât et, plus au S., l'Aïr jalonnent l'une des principales routes du Désert, la route des caravanes de Kano à Gabès. Ces points de commerce ne peuvent tarder à « rentrer » dans la zone d'action de la Tunisie, qu'ils unissent au Soudan. Toutefois, Ghadâmès a un résident turc avec une petite garnison ; Ghât a seulement une petite garnison turque.

La limite administrative entre la Tunisie et l'Algérie n'est pas fixée définitivement sur deux points : en Kroumirie et dans le Sahara ; au S. du Chott Gharsa, elle aboutirait provisoirement au Bir Rouman (E. de Berressof ou Bir er-Ressof).

Superficie et population. — Ainsi, la Tunisie reste ouverte et sans frontière au S. et au S.E. La superficie du territoire administré est évaluée à 130 000 kilomètres carrés, soit le quart de l'Algérie ou de la France.

La population était *évaluée* en 1896 à 1 600 000 habitants. Il n'y a eu de recensement régulier que pour l'élément français, le 29 novembre 1896.

Répartition de la population par nationalités.

Français	population civile	16 534	26 678
	troupes de terre et de mer	10 144	
Sujets français (Musulmans ou Israélites algériens)			[illegible]
Étrangers européens	Italiens	40 000	58 000
	Maltais	16 000	
	Grecs	1 000	
	Espagnols, etc.	1 000	
Indigènes musulmans			1 500 000
Israélites indigènes, livournais, etc.			60 000
Total			1 644 678

Cette population est très inégalement répartie sur le territoire : les trois quarts sont installés tout le long du littoral, où domine la petite culture indigène et où les terres indigènes sont divisées en petites et moyennes propriétés. La steppe, où règne la grande propriété et où l'indigène, nomade et non plus sédentaire comme sur le littoral, n'est jamais à l'abri des disettes, demeure presque vide. Même dans le Nord, l'intérieur du pays compte à peine quatre habitants par kilomètre carré. La Tunisie, sauf quelques districts privilégiés, est dépeuplée.

Les villes principales se succèdent sur la côte, du N. au S. : Bizerte (20 000 hab.), Tunis (157 000 ou 176 500 hab.), la Goulette (5 000 hab.), Nabeul (7 000 hab.), Hammamet (6 000 hab.), Sousse (25 000 hab.), Monastir (7 000 hab.), Moknin (7 000 hab.), Mahdia (6 000 hab.), Sfax (45 000 hab.), Gabès (7 350 hab.). Par exception, Béja (12 000 hab.), Teboursouk (2 400 hab.) et le Kef (6 000 hab.) sont des villes des plateaux, Kairouan (20 000 hab.) est une ville de plaine, de demi steppe, le « Bled Kairouan », et Gafsa (5 000 hab.) une ville de steppe, de demi désert. Tout au S., l'île Djerba (35 000 hab.) a une densité exceptionnelle d'environ 60 habitants par kilomètre carré, et les îles Kerkenna, au large de Sfax, ont 8 000 ou 9 000 habitants.

Population de Tunis (Dr Loir, *Revue tunisienne*, 1898).

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

A l'époque romaine, la « province d'Afrique », beaucoup plus peuplée que la Tunisie actuelle, nourrissait environ 4 millions d'habitants.

Population européenne. — La *population française* en Tunisie est encore très faible :

Progrès de la population française civile.

1880 (31 décembre)		708	
1891 (12 avril)		10 030	932
1896 (29 novembre)		16 534	1 300
1899 (décembre)	environ	21 000	1 488

Cette population française habite surtout les villes, et s'adonne au commerce (23 p. 100) ou à l'industrie (18 p. 100) plutôt qu'à la vie agricole, qui, seule, attachant fortement au sol, constitue la colonisation réelle.

Répartition de la population française civile (1896).

Ville de Tunis	7 912	soit 78 p. 100
Autre population urbaine	5 060	
Population rurale	3 562	— 22 —

Population française classée par professions

Agriculture.	2 030, soit 13 p. 100
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Commerce.	3 727 — 23 —
Force publique (familles de militaires).	1 021 — 6 —
Administration publique	3 060 — 18 —
Professions libérales.	1 781 — 10 —
Sans professions, rentiers, etc. . . .	1 031 — 7 —

L'agriculture n'occupe que le quatrième rang dans la classification des professions, avec une proportion de 13 p. 100 seulement. Or, le vrai « colon », c'est le rural; lui seul defriche, fonde, colonise. Le maitre du sol, futur maitre du pays, c'est le paysan

Population française d'après le lieu de naissance

Nes en France (60 p. 100).	9 768
[illegible]	[illegible]
Nes dans une autre colonie française.	25
Nes à l'etranger.	689
Nes en Tunisie (20 p. 100).	3 339
Lieu de naissance inconnu. . .	329
Total (1896).	16 534

C'est la Corse, ce sont les départements de la vallee du Rhône, c'est surtout l'Algérie, qui fournissent à l'immigration tunisienne le plus fort contingent. Immigration française annuelle moyenne 1891-97 : 232

L'acclimatation en Tunisie n'offre aucune difficulté; la salubrite du pays est parfaite L'excédent des naissances françaises 36,8 p. 1 000 sur les decès 25,5 p. 1 000, est de 11,3 pour 1 000

5723 (35 p. 100) de ces Français sont nés en Afrique

1 380 sont Français, non par la naissance, mais par naturalisation, option ou mariage : dans ce total, le nombre des femmes (817) dépasse celui des hommes (563), fait explicable par les mariages entre Français et femmes étrangères.

La population européenne, et principalement la population rurale, s'accroit surtout par l'element italien La Sicile surpeuplée et misereuse envoie son trop-plein à la Tunisie, ou les travaux publics et la grande propriete appellent la main-d'œuvre; des capitalistes français et italiens etablissent sur leurs domaines des familles siciliennes.

On compte déjà en Tunisie plus de 60 000 Italiens, ouvriers, commerçants ou colons : un certain nombre, arrivés sans autres ressources que leurs bras, comme terrassiers et manouvriers, possedent de petits fonds d'un ou deux hectares acquis à *enzel*, c'est-a-dire a bail perpetuel, en payant une rente fixe et annuelle qui grève l'immeuble.

Le mouvement des passagers entre l'Italie et la Tunisie est très actif en 1898, 15 297 entres, 13 049 sortis; difference : 2 248 passagers sous pavillon italien restés en Tunisie ; en 1899, 19 543 — 15 237 — 4 306.

En 1899, sur un total de 79 497 étrangers on compte 63 866 Italiens et 12 732 Maltais.

Colonisation. — A la fin de 1897, l'etendue des propriétés rurales appartenant a des Europeens etait de 528 747 hectares, dont 467 371 appartenaient a des Français

	Propriétaires.	Hectares
Français.	943	467 371
Italiens.	406	39 523
Maltais, etc.	236	21 853
Total (1897).	1 585	528 747

Ces propriétés europeennes, les francaises notamment, se répartissent dans toutes les régions de la Tunisie

	[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	1 515
[illegible]	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	12	[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]

La surface moyenne des domaines français est de 495 hectares; celle des étrangers, de moins de 100 Mais certains de ces domaines sont demesurés : l'Enfida, plus de 100 000 hectares; Gaâfour, près Teboursouk, 45 000 hectares; Sidi-el-Hani et Sahalin, près Sousse, 11 000 hectares; la Mornaghia, près Tunis, 4 400 hectares; etc

En 1899, les Français possèdent en Tunisie 479 345 hectares, les Italiens 45 392, les autres Europeens 22 060. Le mot arabe *henchir*, qui signifie « ruine », désigne en Tunisie les grands domaines cultivés

Dans les régions du Nord, celles qui, recevant des pluies régulières, se prêtent le mieux a la culture et à la colonisation, les Français possèdent de grands domaines ou de moyennes proprietés Mais le propriétaire français n'y réside pas toujours, et le paysan français y manque, tandis que trente et un centres agricoles italiens, petits ou grands, sont en voie de formation

La colonisation française en Tunisie a éte créée par les capitaux et l'initiative des classes aisées. La concession gratuite du sol n'existe pas L'administration se borne a allotir des terres et à les céder, a raison de 70 à 75 francs l'hectare, apres débroussaillement et défrichement par la main-d'œuvre pénale. Dans les « terres sialines » du Sahel de Sfax, éminemment propres à la culture de l'olivier, les lots sont concedes a raison de 10 francs l'hectare

Sur les 13 millions d'hectares de son territoire, la Tunisie en a 6 utilisables, grâce au développement du Sahel, composé en grande partie de terrains d'alluvion. Mais la region qui convient à la moyenne et à la petite colonisation, c'est la région du Nord, au-dessus d'une ligne tiree du Kef à Enfidaville : les moyens colons (de 100 à 500 hect.) et les petits colons (de 1 à 100 hect.) y trouvent des pluies regulieres suffisantes pour la culture fourragère et arbustive, pour les céréales et pour la vigne

La région centrale convient surtout aux cultures arbustives, olivier, amandier, caroubier, dont la mise en rapport exige de sept a quinze ans Les pluies, irrégulières, n'y suffisent pas toujours à la culture des céréales : on compte a Kairouan une bonne recolte sur trois; a Sfax, une sur cinq L'élevage y peut réussir, mais sur de grands espaces, la culture fourragère etant aleatoire et les terres irriguees rares Quant a la region saharienne, qui ne reçoit presque pas de pluie, elle n'est cultivable que sur les points d'eau, dans les lieux pourvus de sources . . .

L'ensemble des terres tunisiennes, quelle que soit l'origine de la propriété, — terres domaniales, *habous* (plur. *ahbas*) ou biens de mainmorte, terres appartenant aux particuliers, — est regi par la loi foncière d'immatriculation qui assure une securité complete à l'acquéreur

L'acquisition a *enzel* moyennant le paiement d'une rente fixe perpetuelle facilite les transactions, tout en sauvegardant les droits des habous, qui, par leur nature, sont inaliénables. *Habous* signifie littéralement « emprisonné », « immobilisé ».

Parmi les terrains domaniaux qui ont été immatriculés en 1898 figurent, pour 40 000 hectares, les gisements du Seldja, concédés à la compagnie des phosphates de Gafsa : sur ce chiffre, 30 000 hectares sont concédes sous condition de complantation en vignes, oliviers, etc.

Population indigène. — Les sept siecles de la domination romaine, la conquête vandale, l'occupation byzantine n'avaient pu modifier la race berbere autochtone. Le peuple indigène, avec ses traits ethniques physiques et moraux, avait survecu a ses conquérants et conserve, dans l'ensemble, ses idées, ses mœurs, ses traditions, ses « coutumes », dont le souvenir s'est perpétue, en Tunisie, dans les *kanoun* des Ouerghamma, comme en Algerie dans les kanoun kabyles. Les Arabes se présentèrent en « Ifrikia » au VIIe siècle. Ils imposèrent aux Berbères d'abord leur religion, puis, a partir des immigrations de tribus des Beni-Hilal (XIe siècle), leur langue L'historien arabe Ibn Khaldoun a note cette arabisation des autochtones : « ... Sur les plateaux de Tébessa à Beja, des groupes berberes vivent en nomades et sont comptes au nombre des Arabes pasteurs .. auxquels ils se sont assimiles par le langage et l'habillement Comme eux, ils élèvent des chameaux, se livrent a la guerre et font régulièrement la station du Tell dans l'été et celle du désert dans l'hiver. Ils ont oublié leurs dialectes berbères pour apprendre la langue plus élegante des Arabes. »

Mais, en s'arabisant, les Berbères ont absorbé les Arabes Et, sauf dans l'extrême Sud et les montagnes (massif des Ouerghamma et des Matmata), il n'y a plus sur le territoire tunisien ni Berbères, ni Arabes, mais une population mixte participant des deux races, et dont, en dépit des noms arabes, le fond ethnique est berbère. On n'évalue pas a plus de 200 000 le nombre d'individus que l'invasion hilalienne du XIe siècle a introduits dans le bloc de 13 millions d'habitants de la Berberie ou Afrique du Nord. Quant à la conquête turque, elle n'eut pas d'influence sur la formation de la population indigène nomade; elle n'a laissé de traces que dans l'élément urbain du littoral (Maures, Koulouglis). Sous la tente du nomade ou dans les gourbis se retrouve, à la fois immobile et vivace, la race immuable dont les traits sont gravés sur les monnaies puniques et qui perpétue, malgré toutes les conquêtes, le type et les mœurs des vieux Numides, tels que les ont decrits Salluste et Pomponius Mela.

Le type berbère pur, — taille trapue, muscles forts, charpente solide, visage rond et court, cheveux souvent roussâtres ou roux avec des yeux bleus, gestes vifs, démarche agile, — ce type de Cévenol en burnous ou de paysan montagnard s'est conservé, au N., dans la Kroumirie et, au S., dans le massif montagneux qui servit de refuge aux autochtones refoulés, précisement a côté du couloir d'invasion forme par la plaine littorale (Jeffara, Arad). Des dialectes dérivés du berbere sont parlés dans l'île de Djerba. Les Matmata, les Djebalia ou « Montagnards » du massif de Tatahouin et les sédentaires du Nefzaoua sont dans l'extrême Sud, avec les Kroumir dans le Nord, les représentants les plus caractérisés du type berbère. Quant au type arabe, — taille elancée, visage ovale, nez aquilin, front etroit, œil noir fendu en amande, barbe rare, démarche grave, physionomie impassible, — on le trouve, par exemple, dans la petite tribu nomade des Oulad-Yacoub du Nefzaoua, de pure race arabe

Aux Berbères, aux Arabes purs, aux Berbères arabisés et aux Arabes berberisés, au mélange de ces deux races, de ces deux éléments primordiaux de la population indigène, se joignent quelques Soudanais, que leur immunité du paludisme rend précieux pour la culture des oasis, des métis de noirs et de Berbères (les prejuges de couleur n'existent pas en Berbérie), des Juifs enfin, qui, sur ce sol jadis phénicien et punique, dont Carthage fut si longtemps la reine opulente, exercent, à côte des Maures citadins, leur génie du commerce : Juifs descendant des Israélites chassés de Judee ou des émigres d'Espagne, de Portugal,

d'Italie; ces derniers sont appelés par les Italiens « Livornesi », et par les Tunisiens « Grana » ou « Gourni » (de Gourna, nom arabe de Li-[illegible]).

Les indigènes de Tunisie, y compris les Juifs, parlent la langue arabe et — Juifs à part — sont musulmans : ils se rattachent, pour la plupart, au rite *maléki*, et, pour la petite minorité, au rite *hanéfi*, qui est le rite turc, jadis officiel et demeuré celui de la famille beylicale; dans la haute magistrature religieuse tunisienne, c'est encore lui qui conserve la préséance : le Cheikh el-Islam appartient au rite hanefite. Ces rites sont de simples divergences de jurisprudence qui ne touchent en rien à l'orthodoxie. Les habitants de l'île Djerba, comme les M'zabites d'Algérie, sont *ibâdites*, « dissidents » (*Kharedji*) : on les appelle aussi les « Cinquièmes » (*Khamsiya*), relativement aux quatre rites orthodoxes de l'Islam.

Les indigènes, — population urbaine et suburbaine à part, — vivent groupés en tribus, c'est-à-dire en collectivités ou réunions de familles issues d'une souche commune et ayant des intérêts communs. La liste suivante donne ceux de ces groupes qui ont conservé le plus de cohésion et une certaine unité ethnographique. Les populations urbaines et suburbaines, en général très hétérogènes, ne sont pas constituées en [illegible].

PRINCIPAUX GROUPEMENTS DE POPULATION RURALE TUNISIENNE.

I. *Région montagneuse du Nord-Ouest.*

Tribus Kroumir Khoumir		6 500
Tribu des Beni Mazen		2 000
[illegible]		[illegible]
7 tribus de la *Rekba.*	Oulad-Sedira	»
	Hakim	1 100
	[illegible]	[illegible]
	Oulad-Ali	3 800
	Khezara	900
	Mrassen	1 000
	[illegible]	[illegible]
Tribu des Djendouba		7 800
— Oulad bou Salem		4 500
[illegible]		
— — Amdoun		5 000
— Mekna		3 450
[illegible]		[illegible]
— — Nefza		7 600
— — Gerbaba et Fetnassa		2 500
Bled Béja		»
Tribu des Bejaoua		5 000
— Hedil		4 200
— — Mogod		5 900

II. *Région du Nord-Est.*

Tribu arabe à l'O. de la Garaat Achkel	[illegible] 000
« Andeless » Andalous de la presqu'île de Ham[illegible]	
Oulad Sidi Daoud	[illegible]
Meaouin ou Oulad-Zaouïet-el-Mâouin	[illegible]
Oulad-Mahmed	[illegible]
Habscha, Ziad, Ghetna, « Trabelsi » Tripolitains Oulad-Said, Drid, Aouin, etc.	

III. *Région de l'Est.*

Tribus des Riah	Riah propres	22 000
	Oulad Said	3 000
	Souassi	16 000
Tribus Zlass	Oulad Iddir	8 700
	Oulad-Khalifa	7 800
	Oulad-Sendassen	12 500
	Kaoub	3 500
	[illegible]	[illegible]
Bled Kairouan		
Sahel : Oulad-Sidi el Hani		1 000
Tribu des Metellit		15 700
[illegible]		[illegible]
Iles Kerkenna	8 000 ou	9 000
Tribu des Neffet		3 650
— — Mehedba		»

IV. *Région de l'Ouest.*

Territoires de Teboursouk et du Kef	[illegible]		1 [illegible]
	Djemmal-el-Gouazin		
	Drid	Drid propres	1 [illegible]
		Beni Rezg	[illegible]
		Arabes Mejour	
	Zouabi		
	Ousseltia		
	[illegible]		[illegible]
	Mellita		[illegible]
	Oulad-Ali		
	Oulad-Abdallah		[illegible]
Tribus de l'Ounifa	Ouargha		4 700
	[illegible]		[illegible]
	Oulad-bou Ghanem		4 800
	Oulad Sidi-el-Moue[illegible]la		[illegible]
	Khemensa et Doufan		4 [illegible]00
	Zeghalma		[illegible]
	Oulad-Yagoub		1 [illegible]
Ouartan			3 8[illegible]
Oulad Ayar			[illegible]
Oulad Aoun			[illegible]
Oulad-Yahia			[illegible]
Braga du *Bargou*			»
Tribus de la *Kessera*			[illegible]
Tribus des Fraichich	[illegible]		[illegible]
	Oulad Ali		[illegible]
	Oulad-Nadji		[illegible]
Oulad-Sidi-Tlil			[illegible]
Majeur			1 [illegible]
Oulad Sidi Abid-el-Hamadi			[illegible]
[illegible]	Oulad-Ghedouan	4 800	[illegible]
	Oulad Aziz	7 800	
	Oulad-Selama	3 100	
	Oulad-Maamar	6 300	
	Douali	800	
Région de Tamerza			1 [illegible]
Région d'El-Aiacha			[illegible]

V. *Région du Sud.*

Djerid : Djeridia			22 000
Nefzaoua : sédentaires			12 000
nomades	Merazig		[illegible]
	Adara		800
	Gherib		1 500
	Oulad-Yacoub		1 200
Tribu des Beni-Zid : « Beldia » (citadins) d'El-Hamma et nomades			9 300
Arad Nord :	Sédentaires de Gabès		»
	[illegible]		[illegible]
	Hamerna		3 600
	Gheraïra		1 200
	[illegible]		[illegible]
Arad Sud :			
Tribu des Matmata			10 000
Confédération des Ouerghamma			
Fractions de tribus arabes dans la confédération.	Mehabeul		550
	Temara		250
	Medenin		550
	Traïfa, Mekhalba et Dehibat		300
	Djelalta		300
	Oulad Chehida et Oulad-Debbab		4 000
[illegible]	[illegible]ara		4 200
	[illegible]		»
	[illegible]ezour		8 000
	[illegible]		[illegible]
	Ouderna	Oulad-Abd el-Hamid. 4 900; Djelidat. 6 000	15 600
	[illegible]		[illegible]
Ile de Djerba : Djerâba		35 000 ou	64 000

Administration. — La Tunisie ou Régence de Tunis est un pays de protectorat, non représenté au Parlement, et qui relève du ministère des Affaires étrangères. Les traités de Casr-Saïd ou Kassar-Saïd (1881) et de la Marsa (1883) ont réglé les rapports du bey avec la France.

Le bey, « possesseur du royaume de Tunis », chef du gouvernement tunisien, conserve son pouvoir; il a son pavillon (cinq bandes horizontales : bleu, rouge, vert, rouge, bleu), ses timbres-poste, sa monnaie.

Le Résident général de France en Tunisie, ministre plénipotentiaire, a seul le droit de promulguer et d'ordonner la mise à exécution des décrets beylicaux. Dans le ministère tunisien, le résident général est ministre des affaires étrangères et président du conseil; de même, le général commandant la division d'occupation est ministre de la guerre, à côté des autres ministres du bey, premier ministre (intérieur) et ministre de la plume (administration générale et justice). Les directeurs des services publics complètent le conseil de gouvernement. Le secrétaire général du gouvernement tunisien représente le protectorat auprès des ministres du bey.

La Tunisie est divisée en 13 provinces ou « contrôles » et 1 territoire de commandement militaire (sur les confins de la Tripolitaine, à l'extrême sud). L'administration directe appartient dans ces provinces à des caïds ou gouverneurs, assistés de lieutenants ou khalifa. Treize « contrôleurs civils » français, assistés de contrôleurs suppléants, surveillent les caïds et leurs auxiliaires et assurent l'application des lois beylicales; le contrôleur administre en outre tous les Français de sa circonscription. Tout en respectant les mœurs et la hiérarchie des indigènes, cette organisation assure à la France l'autorité réelle et les moyens d'améliorer l'administration.

Les villes où la population européenne forme une minorité importante sont érigées en communes et pourvues de municipalités. Ces corps, composés en partie de Français, en partie d'indigènes ou même d'étrangers, ont des vice-présidents français; ils établissent une bonne entente entre les races diverses qui vivent côte à côte en Tunisie. La Tunisie compte 10 municipalités de plein exercice, 6 commissions municipales et 11 commissions de voirie.

Municipalités. — Tunis, la Goulette, le Kef, Sfax, Sousse, Bizerte, Souk-el-Arba, Mahdia, Kairouan, Béja.

Commissions municipales. — Monastir, Gabès, Nabeul, Djerba, Hammam-Lif, Maxula Radès.

Commissions de voirie. — Medjez el-Bab, Aïn-Draham, Tabarca, Ksar-Medenin, Sidi-bou-Saïd, Zarzis, Tebourba, Gafsa, Mateur, Zaghouan, Tozeur.

DIVISION TERRITORIALE DE LA TUNISIE

Contrôles.	Circonscriptions territoriales ou caïdats.
1. Tunis.	Banlieue de Tunis et Barrania. Tebourba. [illegible]
2. Béja et Medjez-el-Bab.	Béja. Medjez-el-Bab.
3. Sousse.	[illegible] Monastir. Mahdia. Mehdia. Djemmal.
[illegible] Grombalia.	[illegible] Soliman. [illegible]
[illegible] Sfax.	Sfax et les Metellit. [illegible]
[illegible] Gabès [illegible] de Djerba.	Arad et Djerba.
7. Gafsa et annexe de Tozeur.	[illegible]
8. Kairouan.	[illegible] Zlass.
9. Thala.	Madjeur. [illegible]
10. Maktar.	Oulad-Ayar. Oulad-Aoun.
11. Le Kef et annexe de Teboursouk.	Le Kef. Teboursouk. Ouarta-el-Guebli. Djendouba.
[illegible]	Rekba. [illegible] Chahia et Oulad-bou-Salem. Aïn Draham.
13. Bizerte.	Bizerte. Mateur.
Territoire militaire.	[illegible] Matmata. Nefzaoua.

Le Résident général est assisté d'une Conférence Consultative instituée en 1890, remaniée en 1896, qui réunit deux fois par an les représentants de la colonie :

1° Tous nos nationaux envoient des mandataires à cette conférence. La région du Nord et celle du Sud, dont les intérêts sont parfois distincts, élisent la première 12 délégués et la seconde 7, qui se réunissent chaque année, les uns à Tunis, les autres à Sousse, pour désigner respectivement 4 et 3 membres qui siégeront à la Conférence. Les délégués sont nommés par tous les Français âgés d'au moins 25 ans habitant la Tunisie depuis plus d'un an et qui ne sont électeurs ni de la Chambre de commerce, ni de la Chambre d'agriculture. Les élections ont lieu au scrutin de liste par circonscription administrative.

2° Chacune des quatre Chambres de commerce et d'agriculture existant en Tunisie — Chambre de commerce et Chambre d'agriculture de Tunis ou du Nord, chambres mixtes du Centre (Sousse) et du Sud (Sfax) — envoie à la Conférence les membres de son bureau. De même, le Syndicat des viticulteurs y est représenté par 2 membres.

3° Enfin, les 6 chefs de service du gouvernement tunisien ont aussi voix délibérative.

La Conférence, assemblée non politique représentant les intérêts économiques des colons, est consultée en outre, en matière financière, sur toute mesure projetée ou toute nouvelle charge devant peser sur la colonie française.

Budget. — Le budget est alimenté principalement par la *Medjba* (capitation de 20 fr.), les monopoles, les contributions indirectes, les douanes, l'*Achour* des céréales, le *Kanoun* des oliviers et dattiers. Le produit total de tous ces impôts atteint, pour l'exercice 1900, plus de 25 millions de francs sur un total général de recettes de 36 446 012 fr.

La contribution de la France à la Tunisie se réduit aux crédits affectés, d'une part, à la Résidence de Tunis et à l'archevêché de Carthage, d'autre part, à la garantie d'intérêts du chemin de fer de la Medjerda concédé d'ailleurs avant l'établissement du protectorat. Quant à la division d'occupation, dont les frais d'entretien sont à la charge de la métropole, elle ne constitue pas, sauf en ce qui concerne le contingent de tirailleurs et de spahis tunisiens recrutés dans la Régence, une formation spéciale à la Tunisie ; son entretien serait de toute manière à la charge du budget français. Les autres dépenses de la France en Tunisie, — justice, gendarmerie, — sont remboursées par le budget beylical.

Organisation judiciaire. — La justice est rendue simultanément par des tribunaux français et par des tribunaux indigènes.

Justice française : justices de paix et audiences foraines ; — tribunaux de 1re instance (Tunis et Sousse) ; — cour d'appel (Alger).

Justice indigène : tribunaux de province à Sfax, Gafsa, Gabès, Sousse, Kairouan, le Kef. Les appels sont reçus et jugés par le tribunal de [illegible]

Les tribunaux indigènes s'occupent des litiges intéressant uniquement des Tunisiens musulmans ou israélites ; ils comprennent plusieurs classes qui sont les *cadi*, le *Chdra*, les *caid*, l'*Ouzara*, — et, pour les Juifs, les rabbins.

Un « tribunal mixte » est chargé de l'immatriculation des propriétés foncières ; cette institution contribue dans une très large mesure au développement économique du pays. Depuis la mise en vigueur de la loi foncière (1er août 1886), 4 452 propriétés, représentant 343 884 hectares valant 69 millions de francs, ont été immatriculées (1899).

Enseignement (1898). — Une école coloniale d'agriculture et une école professionnelle ont été créées à Tunis en 1898.

Cours publics d'*arabe* à Tunis : 1° Cours préparatoire au certificat d'arabe parlé (89 auditeurs) ; 2° cours élémentaire d'arabe écrit, préparatoire au brevet (35 étudiants) ; 3° cours supérieur préparant au diplôme (18) ; 4° cours de droit musulman (12).

Conférences à l'hôtel des Sociétés françaises (Tunis).

Société musulmane « Ibn-Khaldoun », annexe de la Grande Mosquée (Djemaa ez-Zitouna) ou université de Tunis.

Enseignement secondaire. — Lycée Carnot (Tunis) : 595 élèves (340 Français, 71 Italiens, 7 Arabes, 121 Israélites, 15 Maltais, etc.). École de filles : 536 élèves (331 Françaises, 59 Italiennes, 7 Maltaises, 3 Musulmanes, 81 Israélites, 12 Grecques, etc.), dont 109 suivent les cours secondaires.

Collège Sadiki : 150 élèves, et 223 dans les classes primaires, tous musulmans.

Enseignement primaire. — Collège Alaoui (école normale) : 117 élèves et 412 dans les classes primaires (475 Français, 31 Italiens, 17 Maltais, 283 Musulmans, 19 Israélites, etc.

Medreça Asfouria (élèves maîtres indigènes).

Répartition de l'effectif scolaire par nationalités (1899).

	Français.	Musulmans.	Israélites.	Italiens.	Maltais.	Divers.	Totaux.
Garçons	1 766	3 786	2 615	1 856	759	117	10 899
Filles	1 371	34	2 139	1 670	763	114	6 091
Total	3 137	3 820	4 754	3 526	1 522	231	16 [illegible]

Cultures. — Comme l'Algérie, la Tunisie doit à l'agriculture ses principales richesses. Plus que l'Algérie, elle s'adonne aux cultures arbustives, surtout à celle de l'olivier, à laquelle se prêtent admirablement le Sahel de Sousse et de Sfax et toute la région centrale. Les céréales, la vigne, l'olivier et l'élevage sont les quatre mamelles de la Régence.

Statistique agricole (1898).

Bétail		1 876 833	
Dont, chameaux		148 339	
— moutons		821 [illegible]	
Céréales, surfaces [illegible]	Blé	3[illegible]8 462	hectares
	[illegible]	370 684	—
	Avoine	6 933	—

	Européens		Indigènes		Total
	Hectares.	Hectolitres.	Hectares.	Quintaux.	Hectares.
Vignoble	6 602	210 000	1 667	30 000	8 269

Oliviers : récolte de 1897 . . 14 millions de litres d'huile
— 1898 . . 46 —
— — 1899 . . 11 — —

Palmiers : environ 50 000 dattiers *deglat-en-nour* dans les quatre oasis du Djerid (Nefta, Tozeur, El-Oudian et El Hamma), sur un total de 1 350 000 palmiers.

Tandis que le nombre des oliviers, ainsi que l'étendue du vignoble, s'accroît rapidement, pour les dattiers le recensement des arbres soumis au *Kanoun* témoigne de l'appauvrissement des oasis.

Forêts. — Les principales essences qui peuplent les forêts tunisiennes sont le chêne-liège et le chêne zéen ; ils forment d'importants massifs (132 000 hectares) au N. de la Medjerda, dans la Kroumirie et chez les Nefza. Le pin d'Alep, le genévrier, le chêne vert, l'olivier sauvage, au S. de la Medjerda, constituent aux environs du Kef, dans l'Ouest et le centre, des massifs broussailleux, clairsemés, fort secondaires à côté des superbes boisements kroumirs qui restent sans rivaux en Tunisie. Le bois de gommiers de Thala, ruiné par le pâturage, est le point le plus septentrional qu'atteigne l'acacia à gomme en Afrique.

Les écorces à tan et le liège sont les principaux produits forestiers de la Tunisie. Le chêne-liège occupe en Kroumirie une superficie de 82 000 hectares.

Toutes les forêts tunisiennes (surface totale : 530 000 hectares) sont réputées domaniales ; cependant l'administration des *habous* et quelques particuliers (domaine de l'Enfida, etc.) revendiquent la propriété de certains boisements.

Le service forestier met en valeur les forêts du N. par le démasclage des chênes-liège et le débroussaillement ; il travaille à fixer les sables dans les oasis du S., afin de protéger les palmiers du Djerid, du Nefzaoua, de l'Arad. Quelques travaux de reboisement ont été exécutés près de Tunis, au Bou Kornin. Le service de la *Ghaba* est chargé de la surveillance et de la conservation des olivettes du Nord de la Régence, de l'amélioration de la taille et des méthodes culturales.

L'alfa couvre d'immenses espaces de steppe entre Kairouan et les Chott et surtout dans le massif du Djebel-bou-Hedma, entre la Skhira et Gafsa. Il est exporté principalement en Angleterre.

Mines. — L'exploitation minière est peu en rapport avec les richesses minérales du sous-sol. En revanche, celle des phosphates de chaux de Gafsa, à Metlaoui, entre en activité.

Statistique de l'industrie minérale (1898).

(13 concessions, 10 exploitations).

	Production [illegible]
Minerais de zinc (Khanguet Kef-Tout, Sidi-Ahmed, Fedj-el-Adoum, Zaghouan, Bou Djaber, etc.)	21 800
— plomb (Djebba, Djebel-Recas)	2 375
— fer (Tabarca, Nefza; 7 mines, 2 compagnies)	
Sel gemme et lacs salés (*sebkha*)	7 300
Total de la production minière	31 475
Phosphates de chaux de Gafsa (à Metlaoui)	[illegible]
Marbre	600

Outre les phosphates de Gafsa, exploités aux gisements de Metlaoui, la Tunisie possède d'autres gisements dans l'Ouest et le Centre (le Kef, Ksour, Souk el-Djemaa, Thala, Kalaa-Djerda, Kalaa-es-Senam).

Il n'existe pas de mines de combustible en Tunisie.

La Tunisie compte un grand nombre de sources thermales : Hammam-M'seïda (Beja), El-Arian (Hammam-el-Lif), El-Hamma (de Gabès), Korbous, Hammam-Biada, près de Souk el Arba, etc.

Les forages artésiens du Sud ont réussi à atteindre la nappe jaillissante ou ascendante sur les points suivants :

Forages artésiens.	Profondeur mètres.	Débit litres à la minute.
Mettouia, près Gabès	57	1 360
Oudref, près Gabès, 1er puits	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aïn Zerig, près Gabès	254	1 100
Ile Djerba, Houmt-Souk	[illegible]	[illegible]
— Houmt-Adjim	[illegible]	[illegible]
El Mader près Médenin	[illegible]	[illegible]
Zarzis, 1er puits	[illegible]	[illegible]
[illegible]	2 [illegible] 7	[illegible]
Total	1 539	27 610

Industrie et commerce. — Les industries extractives (mines et phosphates) sont encore à leur aurore. Pays maritime et agricole, la Tunisie s'adonne principalement aux industries agricoles et à la pêche. Elle a des pêcheries d'éponges, des parcs pour la reproduction des éponges (à Sfax, à Djerba, aux Kerkenna), des pêcheries de thon ou thonaires (Sidi Daoud, Monastir, Kouriat, Ras-el-Djebel), et la merveilleuse pêcherie du lac de Bizerte, des huileries nombreuses, une fabrique de conserves (Bizerte), des savonneries, des fabriques de ciment, tuileries, plâtrières; une fabrique de papier d'alfa, etc. La fabrication des couvertures à raies multicolores (*fréchia*), des tapis, des burnous, des poteries (Nabeul), etc., constitue la petite industrie indigène.

Le commerce a quintuplé depuis vingt cinq ans et doublé depuis [illegible] ans.

Commerce extérieur de la Tunisie (1898).

Commerce général.

	Millions.
Importations	54
Exportations	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Importations.

	Millions.
Céréales, farines et semoules	13
Tissus de coton, etc.	9
Ouvrages en métaux, machines	[illegible]
Fers, aciers, rails	2,5
Sucre, denrées coloniales	1,5
[illegible]	1 [illegible]
Matériaux de construction	1
Soies grèges et moulinées	1
Bois sciés	1
Etc.	

Provenance.

	Millions.	[illegible]
France et Algérie	32	[illegible]
Angleterre et Malte	8	1[illegible]
Russie	[illegible]	[illegible]
Italie	4	[illegible]
Belgique	3	[illegible]
Autriche	1	[illegible]

Exportations.

I. — *Production agricole* (céréales, oléiculture, viticulture).

	Millions.
Céréales (blé, orge)	20
Huile d'olive	3
Vins (85 300 hectolitres)	1,6
II. — *Industrie*	
Pêche (poissons, thon, éponges)	[illegible]
Alfa	2,5
Produits des forêts (écorces à tan, liège, etc.)	2
Industrie minière (minerai de zinc)	3
Tissus indigènes	1,5
III. — *Produits divers.*	
Animaux vivants	1,5
Dépouilles d'animaux	1,5
[illegible]	1,2

Destination.

	Millions.	P. 100
France et Algérie	30	68
Angleterre et Malte (orge, alfa, zinc)	7	16
Italie	4	9

Progrès du commerce de la Tunisie

	Avec la France et l'Algérie. millions.	p. 100.	Avec l'étranger millions	[illegible] millions.
Valeur du commerce en 1876.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
18[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	61
1897	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1898	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1899	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10[illegible]

Part absolue et proportionnelle par pays en 1899

France [illegible] Algérie	61 millions,	58 p. 100 du commerce total			
Italie	[illegible]	—	13	—	—
Angleterre et Malte	11	—	10	—	—

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Compagnie Générale Transatlantique* et *Compagnie de Navigation mixte (Touache)*. Services maritimes entre la France et la Tunisie, la Tunisie et l'Algérie, Tripoli, Malte :

Marseille — Tunis (31 à 39 h.).
Marseille — Bizerte (32 h.), et Tunis.
Marseille et Philippeville — Tabarca (transbordement à Bône).
Tunis — Alger, avec escales de la côte (93 h.).
Marseille et Tunis — Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli.
Marseille, Bizerte et Tunis — Malte.

Services commerciaux entre Tunis et les ports de l'Océan et du Nord :
Compagnie Havraise Péninsulaire : le Havre.
Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord : Dunkerque.
Compagnie du Lloyd Franco-Africain : Saint-Nazaire, Rouen.
Prince Line : Liverpool, Manchester canal.

Services maritimes entre la Tunisie et l'Italie :
Société de navigation générale italienne (Rubattino).

Phares. — Les côtes de Tunisie sont complètement éclairées par [illegible]0 phares, feux de port et bouées lumineuses, de Tabarca à Zarzis. Les plus brillants sont ceux du cap Serrat (26 milles), du Ras Enghela (24 milles), des Cani ou Rochers des Chiens (30 milles), sur la côte N.; du cap Carthage ou Sidi bou-Saïd (24 milles), dans le golfe de Tunis; du cap Bon (31 milles), de Kelibia (15 milles), Sousse (24 milles), Mahdia (17 milles), Kouriat (20 milles), Ras Tina (30 milles), Bordj Djillidj (22 milles), et Ras Tourgueness (32 milles), ces deux derniers sur l'île Djerba.

Navigation. — L'aménagement des quatre grands ports tunisiens, Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax, a été terminé en 1898. Le petit port de Tabarca, centre de pêche important, seul mouillage, médiocre d'ailleurs, sur la côte abrupte de Kroumirie, est fréquenté par un grand nombre de barques de faible tonnage.

Mouvement des ports (1898), entrées et sorties.

Ports.	Navires	Tonnage De jauge.	Tonnage Effectif
Tunis-Goulette	2 928	[illegible]	[illegible]
Sousse	1 864	[illegible]3 268	91 441
Sfax	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gabès	1 580	[illegible]	[illegible]
Bizerte	[illegible]	392 637	33 925
Mahdia	1 370	[illegible]	[illegible]
Tabarca	[illegible]	133 880	11 326
Djerba	1 193	[illegible]	[illegible]
Skira	[illegible]	39 092	12 402
Monastir	876	375 195	7 049
Zarzis	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kerkenna	523	[illegible]	[illegible]
Kelibia	196	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nabeul	330	[illegible]	[illegible]
Porto Farina	97	[illegible]	
Total 1898	18 751	[illegible]	[illegible]
Total 1899	22 945	4 866 121	637 344

Part des différents pavillons (1898).

Nationalités.	Navires	Tonnage De jauge.	Tonnage Effectif
Français	3 271	[illegible]	[illegible]
Italien (2 381 voiliers)	3 991	1 [illegible]	[illegible]
Anglais	280	[illegible]	[illegible]
Tunisien (tous voiliers)	10 850	[illegible]	[illegible]
[illegible]	67	48 089	22 288
[illegible]	etc.	etc.	etc.

Tunis occupe le 3e rang (après Alger et Oran) parmi les ports français de l'Afrique du Nord pour le tonnage de jauge, et le quatrième (après Alger, Oran et Bône) pour le tonnage effectif des marchandises.

De 1898 à 1899, l'augmentation du trafic a été pour le port de Tunis de 8 p. 100, pour Bizerte de 30 p. 100 (1 269 nav., 584 566 tonn.), et pour Sfax de 60 p. 100 (6 032 nav., 629 974 tonn. j., 129 660 tonn. ef.), due surtout à l'exportation des phosphates.

Chemins de fer. — Le réseau tunisien compte 985 kilomètres, dont 911 en exploitation (1899), savoir :

		Kilomètres
1° Cie *Bône-Guelma*	Ligne de la Medjerda (depuis 1880)	209
	[illegible]	[illegible]
	Tunis à la Goulette, El-Marsa, Bardo (rachat des lignes Rubattino, 1898)	35
	Nouveau réseau, voie étroite	351
2° Chemins industriels	Sfax à Gafsa et Metlaoui (depuis 1899)	243
	Les Nefza à Tabarca (en construction)	41
—	Sidi Haoual el Oued à Cap Serrat (en construction)	[illegible]
	Total	985

Routes. — Le réseau des routes empierrées atteint près de 1 900 kilomètres (1899).

Câbles. — Sept câbles sous-marins, appartenant à l'État, assurent les relations entre la France et la Tunisie ou desservent les côtes du Sud, savoir : [illegible]

Marseille à Bizerte et Tunis	588
Bône à Bizerte	129
Sousse à Sfax	169
[illegible]	[illegible]
Djerba à Gabès	41
[illegible]	1[illegible]
El-Adjim (Djerba) à El-Djorf	2

Télégraphes. — Le fil télégraphique qui dessert la côte Est, de Bizerte à Tunis, Sousse, Sfax et Gabès, atteint dans le Sud tunisien El Biban et Foum Tatahouin, aux confins de la Tripolitaine. Par Gafsa, Tozeur et Nefta, il relie la Tunisie à El-Oued et Touggourt (Algérie), c'est-à-dire à la grande artère du Sud, qui, provisoirement, s'arrête à Djenan ed-Dar (Sud oranais).

Longueur du réseau (1899)	3 430 kilomètres
— des fils	7 660 —
— des câbles côtiers	800 —
Nombre des bureaux télégraphiques	80
— gares ouvertes à la télégraphie privée	27
Longueur des lignes téléphoniques	1 608 kilomètres

DATES PRINCIPALES DE L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

1830. — Débarquement des troupes françaises à Sidi-Ferruch (14 juin). — Prise du Fort l'Empereur (4 juillet). — Capitulation d'Alger (5 juillet).

1830-1834. — Occupation du littoral algérien : Oran (4 janvier 1831), Bône (1832), Bougie et Mostaganem (1833).

1832. — Abd-el-Kader est salué Émir dans la plaine d'Eghris (Mascara) par les tribus des Hachem et des Beni-Amer.

1837-1843. — Conquête du Tell. — Prise de Constantine (13 octobre 1837). — Fondation de Philippeville (1838). — Occupation de Djidjelli (1839). — Occupation de Médéa et de Miliana (1840). — Occupation définitive de Tlemcen (1842). — Occupation de Collo (1843).

1842. — Ordonnance royale consacrant la dénomination d'« Algérie ».

1843. — Prise de la *smala* d'Abd-el-Kader (avril).

1844. — Occupation de Biskra (4 mars), et de Dellys (8 mai).

1844. — Bataille de l'Isly (14 août).

1845. — Traité de délimitation avec le Maroc (18 mars).

1845. — Soumission du Dahra.

1847. — Reddition d'Abd-el-Kader (23 décembre) au colonel Lamoricière. — Soumission de l'Aurès.

1849. — Prise de Zaatcha (Ziban) par Canrobert (28 novembre).

1852. — Prise de Laghouat (4 décembre) par Pélissier.

1853. — Soumission de la Kabylie des Babor ou Petite Kabylie.

1854. — Occupation de Touggourt et d'El-Oued (Soûf).

1857. — Soumission de la Grande Kabylie par le général Randon ; — combat d'Icheriden (24 juin) ; — construction de Fort-National.

1857. — Occupation d'Ouargla.

1870. — Expédition de l'Oued Guir (de Wimpffen).

1871. — Établissement du gouvernement civil en Algérie.

1873. — Expédition d'El-Goléa (de Galliffet).

1881. — Massacre de la mission Flatters au Hassi Tadjenout.

1881. — Établissement du protectorat sur la Tunisie : Traité de Kassar Saïd (12 mai). — Convention de la Marsa (8 juin 1883). — Révision des traités tunisiens : la Tunisie recouvre sa liberté économique vis-à-vis des Puissances (1896-1897).

1882. — Occupation des ksour (villages) des Oulad Sidi Cheikh. — Occupation du M'zab.

1891. — Occupation d'El-Goléa.

1899. — Traversée du Sahara par la mission Foureau et Lamy, entre le Sud algérien et le lac Tchad.

Fin 1899 et 1900. — Occupation d'In-Salah (mission Flamand), des oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt, et d'Igli.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la marine. *Algérie*, 35 nos. — *Tunisie*, 43 nos.

Service géographique de l'armée. — *Carte de l'Algérie* au 1/50 000, 7 couleurs, 147 feuilles publiées (1899).

Carte de la Tunisie au 1/50 000, 7 couleurs, 32 feuilles publiées (1899).

Carte de la Tunisie au 1/100 000. Aucune feuille publiée (1899).

— *Carte de l'Algérie* au 1/200 000, 4 couleurs, 26 feuilles publiées (1899).

— *Carte de la Tunisie* au 1/200 000, 3 couleurs, 35 feuilles publiées (31 provisoires).

— *Algérie et Tunisie* au 1/800 000, 6 et 2 = 8 feuilles (1895).

Cahiers du service géographique de l'Armée. No 10. *Matériaux d'étude topologique pour l'Algérie et la Tunisie*, 1re série, 1900. 12 vues et 7 pl. de croquis tectoniques.

Carte de l'Algérie dressée au Dépôt de la Guerre sous la direction du Lieutenant Général PELET, *d'après les levés et les reconnaissances* [illegible] *de l'Armée*, *les renseignements recueillis en Afrique*, etc. 1846, 1/1 500 000.

Intéressante par sa date, appuyée sur les travaux de Carette, Warnier, Daumas, etc., cette carte, qui contient la *Régence de Tunis* et marque immédiatement au S. d'Ouargla la « Limite naturelle de l'Algérie », indiquée par un pointillé, inaugure la série des cartes d'Algérie et des cartes des trois Provinces publiées par le dépôt de la Guerre jusqu'aux levés réguliers d'où dérivent les cartes actuelles du Service Géographique de l'Armée.

Jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne exécutée en 1879 par Ibañez et Perrier, 1886, in-4, XIX et 281 p., XI pl.

Carte provisoire de l'extrême Sud tunisien, établie au 1/400 000 d'après les données possédées par le Service des renseignements et tirée à 75 exemplaires numé[illegible]

Carte géologique de l'Algérie au 1/800 000, 1881, 5 f. et notices. — 2e édit., 1890, 4 f. — 3e édit., 4 f. (en préparation).

Aubert [illegible]

Carte géologique de l'Algérie au 1/50 000, 5 feuilles publiées (1899).

Paul Pelet *Algérie et Tunisie* (Essai hypsométrique [illegible]

Cherbonneau [illegible] *bère* Revue de Géographie, 1882 et a. s.

Parmentier *De la transcription pratique au point de vue français des* [illegible] *arabes en caractères latins*, 1880, 35 p.

— *Vocabulaire arabe-français des principaux termes de géographie et des mots qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms de lieux*, 1882, 50 p.

Élisée Reclus *Glossaire géographique de l'Afrique septentrionale*. Géographie Universelle, t. XI, p. 883-893.

Angot [illegible] Annales du Bureau Central Météorologique, 1883.

Thévenet. *Essai de climatologie algérienne*. Alger, 1896, in-4, 119 p.

Ginestous. *Les pluies en Tunisie*. Tunis, 1897, 51 p.

Raulin *Observations pluviométriques sur la côte septentrionale de l'Afrique (Tunisie...)*. Ass. fr. Avanc. Sciences, Tunis, 1896 (1897).

Sir R. Lambert Playfair *Bibliography of the Barbary States* : *A* [illegible] *phy of Algeria*. 4 745 ouvrages, de 1541 (expédition de Charles-Quint) à 1887. Supplementary Papers of the Roy. Geo. Soc., Londres, 1888, vol. II.

— *Supplement to the Bibliography of Algeria from the earliest times to* 1895. 3 017 nouveaux ouvrages cités et commentés, et inventaire de tous les documents inédits d'archives du Public Record Office qui ont rapport à l'Algérie, 1898, IV-321 p.

— *Tripoli and the Cyrenaica*. 579 ouvrages (Suppl. Pap. Roy. Geo. Soc., Londres, 1889, vol. II).

Sir R. Lambert Playfair et **Rob. Brown.** *A bibliography of Morocco, from the earliest times to the end of* 1891. 2 243 ouvrages et index (Suppl. Pap. Roy. Geo. Soc., Londres, 1892, vol. III).

Ashbee *A bibliography of T*[illegible] *and Carthage, the punic wars, the roman occupation, the arab conquest, the expeditions of Louis IX and Charles V and the french protectorate*. Londres, 4 et 144 p., carte. (Voir note critique de V. Chauvin, *Centralblatt für Bibliothekswesen* von Hartwig, Leipzig, 1890, p. 432-439.)

Bernard *Revue bibliographique des travaux sur la géographie de l'Afrique septentrionale* (inventaire annuel sommaire des ouvrages concernant la géographie de l'Afrique du Nord, Maroc, Algérie, Tunisie). Bull. Soc. Géog. Alger, 1898, III. (Extr., 1899, 27 p.)

Gouvernement général de l'Algérie

Exposé de la situation générale de l'Algérie (annuel).

Statistique générale de l'Algérie (triennale).

Tableau général des Communes de l'Algérie au 1er janvier 1897. Dressé par [illegible]

Ministère des Affaires Étrangères. *Rapport sur la situation de la Tunisie* (annuel).

La Tunisie. Histoire et description. Agriculture, industrie, commerce, 1896, 4 vol.

Régence de Tunis *Bulletin de l'Agriculture et du commerce*. No 1, novembre 1896 (trimestriel).

Lecore-Carpentier *L'Indicateur tunisien*, 1900.

ERRATA

Page 8, colonne 2, ligne 43. Effacer le mot *olivier*.

Page 10, colonne 2, lignes 38 et 41. Au lieu de *sectes*, lire *rites*.

Les divergences de ces rites se manifestent principalement en matière de jurisprudence.

Page 10, colonne 2, ligne 40. Au lieu de *ibadi...*, lire : *hanéfi, et en Ibadi, « dissidents »*, etc.

Page 10, colonne 2, ligne 42. Lire *Nefousa de Tripolitaine et île Djerba de Tunisie*.

SAHARA ALGÉRIEN ET TUNISIEN

APERÇU DE LA CARTE

Le Sahara, que l'on aborde au N. par l'oasis d'El-Kantara (*Foum-es-Sahara*, la « Bouche du Désert ») et Biskra, est français, vers le S. O., jusqu'au fleuve du Sénégal, limite géographique des pays maures (Mauritanie) et des pays noirs (Nigritie); vers le S., jusqu'au Soudan; vers le S. E., jusqu'au Dar-Four; — soit sur une superficie d'environ 3 500 000 kilomètres carrés. Il relie l'Algérie-Tunisie au Sénégal, au Soudan, au Ouadaï, autres territoires français. Les parties du Grand Désert voisines de ces territoires en dépendent naturellement : il y a un Sahara sénégalais, un Sahara soudanais ou nigérien, etc., comme un Sahara algérien et tunisien.

Limites. — Le Sahara français a des frontières politiques définies au S., à la limite du Soudan anglais, à l'E., aux confins du Désert libyque, et, à l'O., sur l'établissement espagnol côtier de Rio de Oro.

Au S., à partir de la rive gauche du Niger, dont la boucle N. est en territoire saharien, la frontière suit la dépression ou vallée sèche dite Dallul Mauri, jusqu'à sa rencontre avec la circonférence d'un cercle décrit du centre de la ville de Sokoto avec un rayon de 161 km. De ce point, elle suit l'arc N. de ce cercle jusqu'à sa seconde intersection avec le 14° lat., puis ce parallèle vers l'E. sur une distance de 113 km., puis se dirige au S. jusqu'à 13°28' lat.[1], puis vers l'E. suivant ce parallèle sur 402 km., puis au N. jusqu'au 14° lat., puis vers l'E. sur ce parallèle jusqu'à son intersection avec le méridien passant à 35' E. du centre de la ville de Kouka, puis ce méridien vers le S. jusqu'à son intersection avec la rive S. du lac Tchad. L'Angleterre reconnaît comme tombant dans la sphère française les rives N., E. et S. du lac Tchad qui sont comprises entre le point d'intersection du 14° lat.[2] avec la rive O. du lac et le point d'incidence sur le lac de la frontière franco-allemande.

A l'E., la zone française du Sahara est limitée par une ligne partant du point de rencontre du tropique avec le 13°40' E., descendant au S.-E. jusqu'à 21°40' E., et suivant ce méridien jusqu'à sa rencontre, au N. de 15° lat., avec la frontière du Dar Four. — (*Convention entre la France et la Grande-Bretagne, signée à Paris le 14 juin* 1898 (art. 4), préparée par les *déclarations* échangées à Londres le 5 août 1890 et le 15 janvier 1896, et complétée par la *déclaration* additionnelle du 21 mars 1899.)

A l'O., sur la côte saharienne dépendant du Sénégal, la limite entre le Sahara français et l'établissement espagnol côtier du Rio de Oro est fixée à la ligne médiane de la péninsule du cap Blanc, puis au parallèle 21°20' et au méridien 14°20' O. à partir du tropique et se dirigeant au N., en laissant à la France l'Adrar et la région des Salines d'Idjil. — (*Convention franco-espagnole du 27 juin 1900.*)

Aucune délimitation politique n'a été déterminée avec la Turquie pour le Sahara tripolitain (Fezzan), non plus qu'avec le Maroc.

Le traité du 18 mars 1845 avec le Maroc (traité de Lalla Marnia) définit la frontière entre l'Algérie et le Maroc, seulement depuis la mer jusqu'au col dit Teniet es-Sassi, à la limite S. du Tell :

« Dans le Sahra (désert), il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert de pacage aux Arabes des deux Empires, qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. » Ceux des Arabes qui dépendent de l'Empire du Maroc sont : les Mehaia, les Beni-Guil, les Hamian Djenba, les Eûmour-Sahra (Amour) et les Ouled-Sidi-Cheikh-el-Gharaba. (Ces trois dernières tribus assignées au Maroc sont d'ailleurs incontestablement algériennes.) — « Ceux des Arabes qui dépendent de l'Algérie sont : les Ouled-Sidi-Cheikh el-Cheraga et tous les Hamian, excepté les Hamian-Djenba susnommés » (art. 4).

« Les kessours (villages du désert) qui appartiennent au Maroc sont ceux de Yiche (Ich) et de Figuig. Les kessours qui appartiennent à l'Algérie sont : Aïn-Safra (Aïn-Sefra), Sfissifa, Assla, Tiout, Chellala, El-Abiad et Bou-Semghoune » (art. 5). — Les autres ksour de cette région, les deux Arba, les deux Moghar, etc., sont passés sous silence.

« Quant au pays qui est au sud des kessours des deux Gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable, et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue (art. 6). »

Sahara algérien et tunisien. — Le Sahara algéro-tunisien, zone la plus N. du Grand Désert, est compris entre l'Algérie-Tunisie et le pays des Touareg, entre les chaînons de l'Atlas (monts des Ksour et de Figuig, 2 169 m.; Djebel Amour; Aurès, 2 329 m.) et les massifs du Sahara central (Adrar Ahenet, Mouydir, monts Ahaggar, Tindesset, 1 400 m.; Tassili, 1 500 m.; Anahef, Adrar des Touareg, 1 800 m.). — (*Djebel* en arabe, *Adrar* en tamachek = massif montagneux.)

Des nombreux voyageurs qui l'ont exploré de 1826 à 1898, trois seulement, au départ de l'Algérie (car Laing comme Richardson venait de Tripoli par Ghadamès), sont sortis du champ de notre carte par le S. : Ismaël Bou Derba, Duveyrier, Flatters, les deux premiers, pour aller à Rhat, comme Richardson; le troisième, pour périr dans le massacre de sa mission au puits Tadjenout (et non Bir el Gharama); un seul, Rohlfs, a traversé en entier le champ de la carte, de l'O. à l'E., du Maroc à Tripoli. Seule, l'exploration savante de Duveyrier à Rhât, — Laing comme Flatters ayant péri au Désert, — débordait vers le S. le cadre de la carte jusqu'à la mission Foureau-Lamy et explorations connexes (Pein), qui, en 1899, a tracé son itinéraire d'Ouargla et de Temassinin (Sud algérien) à Zinder (Damagara) par l'Aïr pour rentrer par le Kânem et le Congo.

Non moins qu'une exploration scientifique active, l'occupation effective du Sahara algérien par les forts avancés du S. (1892-94), les colonnes de relève, la création des spahis sahariens à méhari, les raids hardis à la poursuite de rezzou, la transhumance périodique de nos nomades en quête de pâturages, les relations régulières par caravanes entre nos tribus algériennes et les oasis du Touat, occupées en 1900 à la suite de la prise d'In Salah (mission Flamand) et que l'on ne peut plus appeler « l'Extrême Sud Algérien », enfin les projets et études de chemins de fer transsahariens ont contribué à rattacher étroitement à l'Algérie-Tunisie cette zone N. du Désert et à étendre graduellement vers le S., jusqu'aux Adrar touareg, l'appellation de « Sahara Algérien ». — (Principales dates de la pénétration au Sahara 1844-1900 : voir page 18.)

Le Sahara algérien ne ressemble nullement à la plaine sablonneuse légendaire par laquelle on se figurait jadis le Grand Désert. Il est formé de régions naturelles très diverses : — plateaux crétacés de roc nu (*hamada*), entaillés de larges gouttières aux eaux presque toujours souterraines (*oued* en arabe, *tarasit*, *aghahar* en tamachek), ou sillonnés d'un réseau de ravins disposés comme les mailles d'un filet (*chebka*); — zones d'épandage des oueds Mya, Igharghar et oueds du Sud oranais, — massifs de grandes dunes, de 40 (Jacob) à 80 (Flamand), 200 (Duveyrier, Mircher) et 300 (Foureau) m. de hauteur (*Erg* en arabe, *Edeyen*, *Idjidi*, *Ijidi* en tamachek), pénétrables par de longs défilés (*gassi*, *fedj*) en terrain ferme (*reg*, fond de *daïa*) : les dernières vagues de l'Erg occidental viennent buter contre la falaise crétacée à El Golea; — enfin dépressions épandues en plaines (Meguiden, Tidikelt, Reg Adjemor) ou allongées en couloirs (El-Djoua, « le fourreau »; vallée des Igharghâren), intercalées parmi les zones d'Erg ou de Hamada; et, au plus bas de ces dépressions, des fonds humides (*chott*, *sebkha*), où se recueillent les eaux drainées par les gouttières des oueds.

La hamada occupe plus de surface que l'erg; et le désert hamadien c'est le désert essentiellement aride, le désert dans toute son horreur. Les dunes, au contraire, ont leur végétation de graminées herbacées et d'arbustes, touffes de *drinn*, *r'tem*, pâturages pour les chameaux; elles ont leurs points d'eau, jalonnant les pistes des caravanes, et leurs puits (*bir*, *hassi* en arabe, *anou*, *tabankor* en tamachek).

Les oasis, égrenées le long d'une vallée désertique, ou groupées en archipels autour d'une sebkha, sont, dans l'immensité du Grand Désert, des artifices locaux : à l'abri des palmeraies de dattier (*Phœnix dactylifera*), producteur ou improductif, les jardins étagent leurs cultures diverses, oliviers, figuiers, grenadiers, vigne, orge, légumes, luzerne, herbages, croissant grâce à l'ombre les unes des autres; ces cultures sont irriguées par les *seguia*, les puits, les aqueducs (*foggara*, plur. *feggaguir*, chapelet de puits creusés sur une pente et réunis par des canaux souterrains amenant à fleur de sol, au bas de cette pente, l'eau des puits situés en contre-haut : ces galeries de drainage, avec regards (puits), donnent des eaux vives dans les oasis du Touat. Le « pays de la soif » (*Bled-el-Ateuch*), nu, fauve, au sol cuit, calciné par le soleil, a des eaux souterraines, qu'évoquent aussi les forages artésiens en puits jaillissants. — Irrigation des oasis de l'oued Rirh (à partir de 1856); au 1er janvier 1890 : 136 puits artésiens français, 617 puits artésiens indigènes, 28 *behour* et *chria* irriguant effectivement. Total du volume des eaux d'irrigation dans l'oued Rirh : 308 729 litres à la minute (1890). — Sahara algérien : débit total des 427 forages, d'une profondeur totale de 29 541 mètres : 346 934 litres à la minute, soit 500 000 m. cubes d'eau par jour (1893).

Le relief général du Sahara algérien est très inférieur à celui des deux hautes régions du N. et du S., à l'Atlas comme au massif du Sahara central. Dans l'ensemble du Grand Désert, ces zones successives de hamada et d'erg sont une région de dépression dominée de haut, au N., par les rebords de l'Atlas et, au S., par les Adrar touareg : ceux-ci font succéder aux plateaux crétacés et aux grands sables les immenses terrasses de grès du Tindesset et du Tassili (mot berbère signifiant « plateau ») des Azdjer, dont le brusque gradin se dresse au-dessus de la vallée des Igharghâren, puis se couronne de volcans (pic Telout ou Telit, 1 800 mèt.; *kef*, en arabe, *tidrarin*, en tamachek = pic, pointe de rocher); c'est par 1 362 mètres d'altitude que la mission Foureau-Lamy a, le 9 janvier 1899, franchi le faîte de partage des eaux entre la Méditerranée et l'Atlantique, dans le massif particulier de l'Ahorren, monts de l'Anahef. Sur le versant S. de ce vaste renflement cristallin de granit, de gneiss, de schistes et de quartz du Sahara central, le grès reparaît au-dessous de l'étage du granit.

Le Sahara algérien obéit à deux pentes inverses : — dans le Sud oranais il s'incline vers le S., suivant la direction des grands oueds descendus des monts des Ksour : cette pente est accusée notamment par l'oued Zousfana (oued Saoura), dont la longue vallée limitant l'Erg occidental

1. Le texte *anglais* original de la convention dit : « 13°20' lat. N. » (et non 13°28').
2. Le texte *anglais* de la convention dit : « le parallèle » passant par Barroua » (et non le 14°).

va s'epancher dans la depression du Touat. — Dans le Sud algerois et constantinois il s'incline au contraire vers le N., suivant les grandes gouttières de l'oued Igharghar issu du Sahara central, de l'oued Mya, de l'oued Rirh ; et, précisement au pied du massif culminant de l'Algérie, il descend au-dessous même du niveau de la mer, à 2 360 metres au-dessous de la crête suprême de l'Aurès 2 329 m., dans la depression des grands Chott algeriens chott Melrirh, — 31 metres.

A ne considerer donc que le Sahara algérien, le desert oranais est le Haut Sahara (selon l'appellation commune, de vérite toute locale, et le desert constantinois est le Bas Sahara : au sens absolu, le fond de cuvette ou se perd l'oued Biskra est le point le plus bas du Grand Desert.

Climat. — D'octobre à fin mai, les maxima de temperature avril et mai varient de 28° a 36°, de midi a 3 heures (Flamand. La haute région du Sahara central subit en hiver des froids rigoureux, des minima de 10° (Foureau ; les sommets du Tassili des Azdjer reçoivent de la neige Foureau. Dans le Sahara algérien, on a observé — 8° dans la region basse des Chott (Roudaire et au Hassi Messeguem (Flatters, et 2° à Ghardaia Dr Huguet, 11 août 1896. — Climat extrême, tour à tour glacial et torride. — Absence de pluies regulières, ciel impluvieux ; mais violents orages, crues subites, inondations, maisons des ksour delayees par des averses. Evaporation intense.

Population. — Le Sahara algerien et tunisien a une population très faible, groupee aux points d'eau, sédentaire dans les ksour ou nomade, composee ethniquement d'elements berbères, arabes, noirs soudanais, et de metis arabo-berberes, berberes soudanisés, etc.), avec quelques centaines d'Israelites, Juifs du M'zab et Européens.

1. Algérie : partie sud du territoire de commandement militaire Environ 200 000 habitants 1896.

Province d'Oran, communes de Géryville 30 420 hab. et de Mecheria 19 808 en partie seulement, et commune de Tiaret-Aflou pour le seul ksar de Tadjerouna 721. — Principaux ksour : les deux Arba, 780 ; Brezina, 769 ; les deux Chellala, 596 ; El Abiodh-Sidi-Cheikh, 982 ; Bou-Semghoun, 578, Ain-Sefra, 1 560 ; les deux Moghar, 537 hab.

Forts d'Igli, de Djenan-ed-Dar, de Duveyrier, de Djenien-bou-Rezg et de Ben-Ikhou. — Geryville et Mecheria sont sur les Hauts Plateaux.

Province d'Alger, communes de Laghouat 21 458 et de Ghardaia 45 662 et partie des communes de Djelfa et Bou-Saâda. — Principaux centres ou ksour : Laghouat, 6 100 ; El-Hiran, 965 ; Tadjemout, 908 ; Ain-Madhi, 810 ; Ghardaia, 8 363 ; Beni-Isguen, 5 207 ; El-Ateuf, 2 346, Melika, 2 017 ; Bou-Noura, 1 010 ; Berrian, 3 041 ; Guerrara, 3 322 ; Metlili [ksar], 1 423 ; Ouargla, 2 141 ; Rouissat [ksar], 1 546 ; Ain-Adjadja, 1 151 ; El-Goléa, 1 880 hab.

Fort Mac Mahon Hassi-el-Homeur, Fort Miribel Hassi-Chebaba, Fort de Hassi-Inifel, Fort Beauprêtre Oued el Abiodh.

Province de Constantine, commune de plein exercice de Biskra (8 417), pointe avancee de territoire civil en territoire saharien de commandement ; communes indigenes de Biskra 69 632 — en partie — et de Touggourt 47 766, et petite partie de celles de Khenchela et de Tebessa. — Principaux centres ou ksour : Biskra, 4 154 ; Tolga, 1 894 ; Zeribet-el-Oued, 1 250 ; Sidi Okba, 3 571 ; Ouled Djellal, 4 600 ; Sidi-Khaled, 2 100 ; Touggourt, 1 773, Nezla, 1 024 ; Tébesbest, 1 413, Temacin, 1 813 ; Moghar, 2 261 ; Tamerna, 1 588, Ourlana, 2 438 ; M'raier-Ourir, 1 534, Koumin, 2 668 ; Tarzout, 1 938 ; Zgoum, 2 065 ; Guemar, 3 833 ; Debila, 855 ; El Behima, 1 215, Negrin, 782 ; Ferkan, 562 ; Khanga-Sidi-Nadji, 1 214 hab.

Fort Lallemand Hassi-bel Heiran, Fort el May, Fort Bir-es-Sof.

2. Tunisie : partie des territoires civils de Gafsa et de Gabès, et territoire de commandement militaire. Environ 140 000 habitants. — Principaux centres : Tozeur 6 000, El Oudian 4 200) et Nefta (10 000, dans le Djerid 28 000 hab.) ; Kebilli 1 500, Telmin 1 800 et Douz 600, dans le Nefzaoua 12 000 sédentaires, 7 100 nomades. El Hamma 4 700 sedentaires, 9 300 nomades ; Chenini (1 100, Menzel (3 150, Djara 3 200 et Gabès 1 200, dans l'Arad, Médenin 500, Zarzis 1 500, Tatahouin 300 ; Douirat 1 800, Matmata Kebira 700, dans la Jeffara ou dans le massif des Matmata et Ouerghamma.

3. Ghadamès, 7 000 à 8 000 hab. Rebillet, avec resident turc et petite garnison, — Derdj, belle oasis 450 000 palmiers, propriéte et colonie agricole des Ghadamsi, — et Sinaoun, centre de caravaniers arabes, forment un organisme saharien complet : commerce, culture, convoi.

Ghat Rhat, 4 000 hab. Duveyrier, 3 000 hab. Rébillet, marché saharien, en territoire azdjer, avec petite garnison turque ;— Djanet.

4. Touat. — La population du Touat a été très diversement évaluee, plus de 300 000 individus de Colomb, 1860, plus de 100 000 dans le Gourara et le Touat Colonieu, 1861, 289 750 Pouyanne, 1886, 300 000 (Palat, 1886, 108 630 Gourara 46 600, Touat 46 100, Tidikelt 15 930 ; Devaux, 1886, 203 000 Gourara 80 000, Touat 100 000, Tidikelt 23 000 ; Deporter, 1890, 298 173 Gourara 141 252, Touat 120 971, Tidikelt 35 950, Sabatier, 1891 — Godron 1894 donne, comme un minimum extrême, seulement 32 070 habitants, ainsi repartis par groupes ethniques et par districts.

	Zenata	[illegible]	Haratin	Nomades	Sédentaires	Nègres	[illegible]
Gourara	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	2 650	»	3 300	1 835	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les *Zenata* du Gourara, *Kebala* du Touat propre c'est-à-dire « refoulés »), sont des Berbères, ksouriens sedentaires et commerçants.

Les *Cheurfa* pluriel arabe de *cherif*), Arabes ou Berbères, sont les descendants plus ou moins authentiques des marabouts de la conquête musulmane.

Les *Haratin* semblent être les anciens propriétaires du sol, dépossedes par les Berberes Zenata, puis par les Arabes. Il ne faut pas confondre les Haratin (au singulier *Hartani*, avec les Negres, affranchis ou esclaves. Ils émigrent volontiers dans les villes du sud de l'Algerie, où ils s'adonnent à la culture maraichere. Au Touat, ils sont les fermiers des Zenata.

Les nomades *Arabes*, moins nombreux que les sédentaires habitants des ksour, ont conserve des habitudes pastorales ; ils vivent sous la tente et vont en estivage sur le territoire algerien au N., ou a l'E. et au S. sur les terrains de parcours des Touareg Ahaggar.

Quelques Touareg habitent les ksour du Tidikelt ou bien des huttes de palmes, des tentes de peau, comme leurs congénères nomades.

5. Touareg singulier *Targui*. Berberes nomades, melangés de noirs : 20 000 Azdjer 300 guerriers Rébillet ; E. von Bary) ; — Hoggar ou Ahaggar 1 000 ou 1 200 guerriers ; E. v. Bary, — Touareg de l'Adrar Ahenet, 21 tribus 4 287 individus dans 6 tribus ; Bissuel.

Les Touareg se divisent en nobles (hommes libres : *amochagh*, plur. *imochagh* ou guerriers, et infeodés ou serfs hommes non libres : *amghi*, plur *imghâd*. La langue targui est un dialecte berbere, le tamachek.

Commerce. — Nos tribus organisent chaque année des caravanes *qafla*, qui, rassemblées à Brezina, El-Abiodh-Sidi-Cheikh, Moghar-Tahtani, ksour sud-oranais, se rendent au Gourara et au Touat. De même, Foum Tatahouin et Gabès (sud-tunisien reçoivent des caravanes provenant de Ghadâmès ; les marchandises d'Europe à destination du Sahara et du Soudan sont deposees dans l'entrepôt de Gabès avec detaxe de droits.

Le commerce transsaharien par le sud algerien et tunisien est à organiser, il s'effectue presque en entier aujourd'hui par Tripoli. On l'évaluait en 1890 à 11 millions de francs, ainsi repartis, suivant 7 routes.

1. *De Tombouctou au Maroc* par Taoudeni et Tendouf	1 700 000
2. — *à In-Salah* (Touat, Gourara	750 000
3. *De Kano à Ouargla Biskra* par Amadghor et Amguid. . . .	
4. — *à Tripoli* par l'Air, Ghât et Ghadamès.	2 000 000
5. — — par l'Air, Ghât et route directe.	1 000 000
6. *Du Bornou à Tripoli* par Kaouar } 7. *Du Ouadai à Tripoli*. . . . . }	5 500 000
[illegible]	[illegible]

La valeur totale du commerce caravanier entre Tripoli et le Soudan etait de 5 millions pour 1898 *Moniteur off. du commerce*, 7 decembre 1899.

Télegraphe — Le fil télégraphique relie Alger, Laghouat, Ghardaia et El Golea depuis 1894 ; Biskra, Touggourt et El-Oued 1895, Touggourt, Ouargla et Ghardaia 1896 ; Oran, Ain Sefra, Djenien-bou-Rezg, Duveyrier, Djenan ed Dar, El-Abiodh-Sidi-Cheikh et Géryville 1900. La ligne d'El-Golea à Fort-Miribel et In-Salah est en construction. — Dans le Sud tunisien, Nefta, Tozeur, Kebilli, Foum Tatahouin sont relies au réseau tunisien et au câble de Gabès. — La grande artere telegraphique transversale du Sud va de Djenan ed Dar à El Biban par Laghouat, Ouargla, El-Oued, Nefta, Gabès. En outre, des postes optiques relient aux Hauts Plateaux les forts et les oasis.

Chemins de fer. — Trois lignes sahariennes ont fait l'objet d'etudes.

1° Ligne d'Ain-Sefra à Djenien-bou-Rezg 339 kil. d'Arzeu, en exploitation et Duveyrier 31 kil., en construction), avec prolongement projete vers le Touat par l'oued Zousfana.

2° Ligne de Berrouaghia-Boghari-Laghouat avant projet de la Compagnie de l'Ouest Algerien : 398 kil. de Blida à Laghouat, et tracé Laghouat-El-Golea mission Choisy : 420 kil.)

3° Ligne de Biskra 327 kil. de Philippeville, en exploitation, avec prolongement (projete sur Touggourt-Ouargla 375 kil. de Biskra et vers le sud : tracés Flatters et Choisy, et avant-projet Rolland.

Ces trois sahariens, dont deux pénètrent déja au desert, sont les amorces des transsahariens projetes vers Tombouctou ou vers le Tchad : seule, la voie ferrée realisera l'unification de notre empire africain.

Un projet tunisien prend pour point de départ d'un transsaharien le port de Bou-Grara, havre profond entre Gabès et Zarzis, abrite par l'île Djerba.

BIBLIOGRAPHIE. **Vivien de Saint Martin** et **Rousselet** *Dictionnaire de géographie universelle*. Art *Sahara*, *Sahara algérien*, *Sahara français* Suppl.) *Tunisie*, *Touareg*, *Touat*, *Tidikelt*, etc. Voir la *Bibliographie* de ces articles.

Schirmer *Le Sahara* 1893, 444 p in-8. Voir la *Bibliographie*, p 437 446. — *Le dernier rapport d'un Europeen sur Ghat et les Touareg de l'Air Journal de voyage d'Erwin de Bary* 1876-77, traduit et annoté par Schirmer, 1898, 223 p.

Choisy, **Barois**, **Rolland**, etc *C* [illegible] *a la mission dirigee au sud de l'Algérie*, 1890-1895, 3 vol. in-4.

Vuillot *L* [illegible]

Bernard et **Lacroix** *H* [illegible]

Teisserenc de Bort. *Carte hypsométrique du S* [illegible] pour l'avancement des sciences, 1890.

Cornetz *Le Sahara tunisien, etude geographique*. Bull. Soc. Géog. 1896 carte [illegible]

Flamand *A* [illegible] *l'oued Saoura* (Extrait des Documents pour servir à l'étude du nord-ouest africain Alger, 1897, in-4, 166 p, fig., carte 1 800 000 — *De l'Oranie au Gourara. Notes de voyage* (1896-97 237 p. illustr, carte 1/1 600 000, 1898. — *La traversée de l'Erg occidental*. Annales de géog., n° 39, 1899 — *Une mission d'exploration scientifique au Tidikelt* Ibid, n° 45 1900, et La Géographie, 1900, n° 5.

De la Martinière et **Lacroix** *Documents pour servir a l'etude du Nord Ouest africain*. 1894-97, 4 vol., illustr, cartes, et *Atlas*, 1 vol.

Huguet. *Dans le Sud algerien*. — [illegible] *M* [illegible] *et du pays des Chaanba*, 1, 800 000. Bull Soc. Géog 1899, III. — *Le Sud de la province d'Alger. El-Golea et les trois forts*. Tour du Monde, 1899.

Principaux auteurs et voyageurs. Relations de voyages [illegible] la liste à la [illegible] la carte. Ajouter à cette liste, Jus (1856-90), Hanoteau (1860, Vatonne (1862, Ville (1868-72), Pomel 1872), Parisot (1873, Roudaire (1874-76, Rolland 1880, de Castries (1880-82), Pech (1883), Bajolle (1884, F. Bernard (1885-86, Pouyanne 1886, Teisserenc de Bort (1885-88 91), Defforges (1886, Le Chatelier (1885-86, Masqueray (1886, Rébillet (1886-90, Bissuel 1888, Deporter (1890, Sabatier 1891, Jacob (1892 93), du Jonchay (1895-96, Huguet (1897-99), Pein (1899, Lamy (1899-1900 Flamand (1899-1900.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

L'Afrique Occidentale française s'étend du saillant principal de la côte africaine (cap Vert, Dakar) jusqu'au lac Tchad, où elle se soude, au centre du continent, avec le Congo français. Elle tient la côte depuis le cap Blanc, sur le littoral atlantique saharien, jusqu'au delà de Cotonou (Dahomey), au fond du golfe de Bénin. Mais, dans cet immense intervalle de 3500 kilomètres en suivant la convexité des terres, plusieurs territoires étrangers, — colonies anglaises (Gambie, Sierra Leone, Côte de l'Or), portugaise (Guinée), allemande (Togo) et la république noire de Libéria, — interrompent la côte française : celle-ci se trouve ainsi réduite à 1 920 kilomètres, savoir :

Sénégal (côte des Maures, Langue de Barbarie, Bas-Sénégal, côte du Cayor, Petite Côte, Saloum, Casamance, soit du cap Blanc au cap Roxo, sauf la Gambie)	1 000
Guinée française	300
Côte de l'Ivoire	500
Dahomey (côte des Esclaves)	120

On peut se représenter le territoire de l'Afrique occidentale comme un demi-cercle de 1 500 kilomètres de rayon (distance moyenne de Tombouctou au cap Blanc, à Saint-Louis, à Conakry, au cap Palmas), dont Tombouctou occupe à peu près le centre. Le golfe de Guinée l'échancre quelque peu dans le S. Deux des rayons de ce cercle sont visiblement tracés sur la carte par le cours du Niger, sillon fluvial de cet énorme bassin, qui se coude près de Tombouctou en deux branches, occidentale et orientale. Tous les pays enveloppés par le grand fleuve, au N. de 9° lat., de sa source à son cours maritime, en arrière du littoral, sont désignés dans le langage courant sous le nom de pays de la « Boucle du Niger ». C'est le noyau de l'Afrique occidentale. Ces pays, ainsi que les régions extérieures à la boucle qui sont comprises dans le bassin du Niger à l'O. et dans celui du Tchad à l'E., constituent le Soudan occidental, en grande partie français au sens politique. Au N., le diamètre de ce demi-cercle baigné par l'Atlantique et le golfe de Guinée coupe à travers le Sahara, du cap Blanc au Tchad, par une ligne qui n'est plus tangente à la boucle depuis que l'Adrar, l'Azaouad, le Damerghou sont rattachés au Sénégal : ce sont là pays sahariens, ou bien pays de la zone indécise et variable des steppes, zone mixte, demi-désertique, transition du Soudan au Sahara, du pays des Noirs (Nigritie) au pays des Berbères Touareg. De même que l'Algérie-Tunisie au N., l'Afrique Occidentale empiète, fortement et de plus en plus, au S., sur le Grand Désert. Un jour prochain, le « pays de la soif » les rattachera l'une à l'autre, en dépit de ses rocs sans eau et de ses sables fauves. Pour un moment encore il les sépare ; mais, d'Aïn Sefra, de Biskra, de Sfax, toutes les lignes de pénétration venant du N. convergent vers le Touat pour franchir le grand obstacle sur sa moindre épaisseur. On mesure 1 200 kilomètres de Tombouctou aux oasis du Touat, dont la Sebkha est à mi-route de Biskra à Tombouctou. La jonction de ces deux postes avancés effectuera la soudure nécessaire de l'Afrique noire (Soudan) avec l'Afrique méditerranéenne ou Afrique du nord.

L'Afrique Occidentale française, constituée en 1895, se compose depuis 1899 des quatre divisions ci-après : — *Sénégal*, — *Guinée française* (constituée en 1889-1891), — *Côte d'Ivoire* (1889-1891-1893), — *Dahomey* (1889-1891-1893-1894). — Quant au Soudan, naguère colonie autonome (depuis 1890-92), ses vastes territoires intérieurs ont été répartis en 1899 entre ces quatre divisions côtières de l'Afrique Occidentale.

Limites. — Des arrangements internationaux délimitent l'Afrique Occidentale française, les colonies étrangères qui l'avoisinent et les enclaves littorales qui interrompent l'unité géographique de son immense territoire. Voici les dates de ces arrangements, dont les principaux ont été suivis de délimitation sur le terrain :

Espagne. — Rio de Oro, 27 juin 1900 (voir la notice SAHARA..., p. 19, colonne 1).

Angleterre. — Gambie, 10 août 1889.

Portugal. — Guinée portugaise, 12 mai 1886.

Angleterre. — Sierra Leone, 1882, — 10 août 1889, — 26 juin 1891, — 21 janvier 1895 (et correspondance 22 janvier — 4 février 1895).

Libéria. — Arrangement du 8 décembre 1892. Cet arrangement a été reconnu inapplicable sur le terrain.

Angleterre. — Côte de l'Or, 10 août 1889, — 26 juin 1891, — 12 juillet 1893, — 14 juin 1898.

Allemagne. — Togo, 24 décembre 1885, — 1er février 1887, — 23 juillet 1897.

Angleterre. — Lagos, 10 août 1889, — 14 juin 1898.

Pour la limite fixée (convention franco-anglaise du 14 juin 1898, art. 4) du Niger au lac Tchad, voir la notice SAHARA..., p. 19, colonne 1.

L'Acte de Berlin (26 février 1885) a stipulé (chap. V, art. 26-33 : *Acte de navigation du Niger*) la liberté de navigation commerciale pour toutes les nations sur le fleuve Niger et ses affluents.

En vertu de la convention du 14 juin 1898 (art. 8 et annexe), l'Angleterre, aux fins de transit de marchandises sur le cours du Niger, de ses affluents, de ses embranchements et issues, ainsi que sur le territoire anglais entre un point du Niger maritime et la frontière française du Dahomey, a « cédé à bail » à la France, pour trente ans, deux terrains en bordure du Niger maritime, l'un, à Arenberg Badjibo, sur la rive droite du fleuve, entre Leaba et le confluent de la Moussa (Mochi), et l'autre sur l'une des embouchures du Niger, dans la rivière Forcados. Chacun de ces terrains, en bordure du fleuve sur 400 mètres, forme un tènement de 10 à 50 hectares. La délimitation de ces deux enclaves destinées à servir d'échelles à la navigation française dans le Niger maritime a été effectuée en juin 1900.

La même convention (art. 9) assure aux Français et aux Anglais un même traitement pour la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal, dans les territoires de la Côte d'Ivoire (à l'E. de 10° longit. et jusqu'à 9° lat.), de la Côte de l'Or (en son entier), du Dahomey (jusqu'à 11° lat.), du Lagos, du Sokoto, du Bornou et de tout le Soudan anglais (bassins du Niger, de la Benoué et du Tchad) jusqu'aux limites anglo-allemandes du Cameroun. Cet arrangement commercial et fiscal, qui englobe même au N. le Gourounsi français, Ouagadougou et tout le Togo allemand, comprend donc toute la zone littorale entre le Libéria et le Cameroun.

Un arrangement douanier (22 janvier 1895) lie de même la Guinée française et le Sierra Leone.

Climat. — Le Tropique coupe l'Afrique par le travers du Sahara (au S. de Ghât), laissant l'Afrique du Nord à la zone méditerranéenne ; au delà, commence l'Afrique intertropicale.

La permanence de la chaleur humide, à peine atténuée périodiquement, la tension de la vapeur d'eau, l'électricité de l'atmosphère, telles sont les trois caractéristiques du climat intertropical.

L'année est partagée en deux saisons : saison des pluies et saison sèche.

Saison des pluies (*hivernage* ou « mauvaise saison »), de juin à novembre : fortes chaleurs humides, pluies torrentielles (juillet-septembre), coups de vent violents dits « tornades », météores de peu de durée. Température moyenne uniforme du Bas-Sénégal : 27 degrés. Du littoral à l'intérieur, cette moyenne est la même.

Saison sèche ou « bonne saison », de novembre à juin, sans pluie, mais l'uniformité climatique propre à l'hivernage n'existe plus : la température varie d'une localité à l'autre. Très agréable sur le littoral où l'hiver ne se distingue pas du printemps (moyenne de Saint-Louis, 20 degrés, avec minimum de 7), — dans l'intérieur cette saison est fraîche en *hiver* (décembre-février) : on a noté 6 degrés à Nafadié, 2 au Baoulé, 7 à Dio, tandis que pendant la journée on avait 30 et 35 degrés (janvier 1900, Dr Mille), — et cette même saison est chaude au *printemps* (mars-mai) : en cette dernière période, les « vents d'Est » secs et brûlants, vents du Sahara connus en Guinée sous le nom d'*harmattan* (ils soufflent 30 jours à Conakry), donnent une moyenne thermométrique de 33 degrés, supérieure de 6 à celle de l'hivernage. Pendant la saison sèche, le pays offre un aspect d'aridité et de désolation.

L'insalubrité augmente pour l'Européen pendant l'hivernage, et pour l'indigène pendant la saison sèche, à cause des variations brusques de température en cette période. Proverbe sénégalais : « la pousse des feuilles du baobab (hivernage) annonce la mort des blancs ; la chute de ses feuilles (saison sèche) annonce la mort des noirs ».

Dans tout le golfe de Guinée les vents du S.-O., chauds et humides, règnent pendant neuf mois de l'année. Ils chassent devant eux ces lames gigantesques dont les énormes volutes déferlent sur la plage de Guinée en formant trois lignes successives de brisants : c'est le phénomène de la « barre ». L'instabilité caractérise le régime météorologique de la côte dahoméenne et des bords des lagunes ; mais, dans l'intérieur, le climat se régularise. Une première zone, celle des fortes pluies, est la région basse, unie, plate, du palmier à huile ; cette zone, la plus riche, va de la côte à Paouignan. Le karité remplace le palmier au N. d'Abomey (à partir d'Oumbégame) ; le granit commence à pointer parmi l'argile rouge compacte qui constitue le sol de tout le Bas-Dahomey : cette argile battue ou « terre de barre » (du portugais *barro*, argile) y est seule employée en construction, le calcaire faisant défaut. — Une seconde zone de Paouignan à Nikki est moins humide ; la forêt cesse ; le terrain à ensemencer (ignames, mil) est préparé par des incendies annuels ; l'on fait deux récoltes par an ; on distingue une grande et une petite saison des pluies, une grande et une petite saison sèche.

Au Dahomey, l'*harmattan* est une brise du N.-E. ; la période de l'année correspondant aux brises d'harmattan va de décembre à février. Ce vent du désert transporte du sable ténu, qui s'insinue partout, arrête les montres, aveugle, dessèche la gorge ; des sauterelles s'abattent jusque sur la côte. Brûlant le jour, il provoque par sa sécheresse même un

rayonnement nocturne intense), les nuits sont froides (on a noté 14 degrés à Porto-Novo, 4 degrés à Boussa sur le Niger. Sauf aux jours d'harmattan, les saisons qualifiées sèches ne sont elles-mêmes que des périodes de moindre humidité.

Au Dahomey, où les épidémies de fièvre jaune, choléra, peste, sont inconnues, l'époque la plus favorable à l'acclimatation de l'Européen paraît être la fin de juin, suivie des mois de fortes pluies (juillet-septembre) où la température subit une baisse notable et se rapproche de celle de nos climats.

Au point de vue sanitaire, la Guinée française est, avec le Dahomey véritablement favorisée.

L'oscillation des saisons domine et détermine toute la vie intertropicale. Le climat, qui régit l'état sanitaire, commande et règle le régime des eaux, la marche des crues et partant les cultures et les communications : grâce aux inondations périodiques, l'Africain peut mettre en culture des terrains très étendus qui demeureraient stériles; le pasteur nomade trouve sur les bords du Sénégal et du Niger d'abondants pâturages, pour lesquels il s'empresse de quitter les oasis et les puits du désert. Grâce aux crues périodiques, les rivières, noyant les barrages qui les tronçonnent en biefs à la saison sèche, les rapides et les seuils qui étagent les cours d'eau en paliers et en gradins, régularisent leur pente et deviennent navigables; le fleuve Sénégal, pendant une partie de l'année devient une voie de pénétration jusqu'à près de 1 000 kilomètres de son embouchure.

Régime des eaux. — I. *Fleuve Sénégal.* — La crue du Sénégal, produite par les pluies torrentielles tombant dans son bassin, sur les hauts plateaux du Fouta-Djallon, etc., commence en juin; elle emplit les « marigots » qui fissurent les berges, pénétrant le pays à des distances considérables du fleuve, submerge les rives, étend l'inondation sur une vaste zone, d'où émergent des sommets d'arbres et les plus hautes terres où se réfugient les habitants. La crue est de 13 à 15 mètres à Bakel, de 8 à 9 mètres à Podor, de près d'un mètre à Saint-Louis. L'inondation, très lente à se propager, n'atteint son maximum à Saint-Louis qu'à la fin d'octobre, un mois à peine avant la fin de l'hivernage.

Avec la fin des pluies, le niveau baisse vite dans le haut pays, mais non dans le Bas-Sénégal, où affluent alors dans le lit du fleuve les courants renversés des marigots et des réservoirs naturels (lac Cayar, lac de Guier), restituant ce qu'ils ont reçu.

Le niveau est soutenu également par la nappe mobile d'inondation qui, située en contre-bas du fleuve, ne peut le rejoindre qu'en s'écoulant directement et lentement vers l'aval, suivant la pente douce des plaines inondées. Les eaux ont déjà baissé de 10 mètres à Bakel, qu'elles sont stationnaires à Podor et montent encore à Saint-Louis.

Époques du maximum des eaux de crue du Sénégal.

Bakel.	vers le	1er septembre
Saldé.	—	20 —
Podor.		10 octobre
Richard Toll.		[illegible]
Saint-Louis. .		1er novembre

Le fleuve Sénégal s'ouvre à la mer sur une barre incessamment mobile : le seuil se déplace toujours et chemine lentement vers le S.; les passes se bouchent ou se creusent, tantôt impraticables et complètement fermées, tantôt offrant un chenal magnifique aux navires. Pendant la saison pluvieuse, d'août jusqu'en novembre le flot ne pénètre pas dans le fleuve et les eaux sont complètement douces à Saint-Louis pendant ces quatre mois. Par contre, en saison sèche, de février à mai, la marée se fait sentir dans le bas fleuve jusqu'à 228 milles de Saint-Louis à Diouldé-Diabé), en cette saison, un raz de marée, draguant les sables du large, peut bouleverser en quelques heures et fermer la barre. Pendant des semaines, des mois peut-être, l'accès du fleuve demeure interdit, et les eaux douces s'accumulent en arrière de la porte bouchée, jusqu'à ce que le fleuve, grossi par les pluies, vienne couper sur un autre point la Langue de Barbarie. Quand la barre, dans son mouvement graduel de translation vers le S., se trouve arrêtée dans le S. par les assises solides de la colline de N'Tare Nord, elle se bouche, pour s'ouvrir en arrière par un saut brusque en quelque point plus au N. Elle oscille sans cesse dans un espace de 12 milles de côte (22 kilomètres) limité par la pointe aux Chameaux et N'Tare Nord.

Nombre de jours de barre impraticable (1889-1898).

Total des jours	Minimum et maximum.	Moyenne de la décade.
694	23 et 89	69 à 70

Dans le fleuve, les conditions de navigabilité varient suivant les saisons : aux hautes eaux, les navires calant 5 mètres peuvent remonter le Sénégal sur 500 milles, aux basses eaux, la navigation est limitée pour les navires calant 1 mètre à 228 (barrage de Diouldé-Diabé) ou à 176 milles, et même, dans la pratique, à 138 milles; si, pendant l'hivernage (1er juillet-1er novembre), Kayes est le point extrême de la navigation, Podor est la dernière escale durant la saison sèche.

Navigation dans le fleuve Sénégal.

		Point d'arrêt	[illegible]
Hautes eaux	15 août 1er oct.).	Chutes du Félou (Médine)	[illegible]
Saison sèche	1er déc.-1er juill.	Barrage de Mafou. . .	[illegible]

Les chalands de traite remontent à Bakel jusqu'à fin mars, mais ils déchargent pour franchir certains barrages ou seuils, véritables écluses naturelles au moyen desquelles le fleuve s'étage en biefs successifs entre Mafou et Médine. La flottille fluviale à vapeur se compose de navires de 1m,90 à 0m,40 de tirant d'eau : ces derniers franchissent en saison sèche — sauf pendant deux mois — les barrages de Mafou et de Diouldé-Diabé et atteignent en cinq jours le seuil de Tamboukane (Tambou N'Kané, Taimbo-n'kané), — à 20 kilomètres en aval de Kayes, — qu'une excellente route carrossable (automobile ou voiture) unit à Kayes. Le service d'étiage, qui relie Kayes au point terminal, variable, de la navigation fluviale, fonctionne du 1er novembre au 1er juillet, mais il est à peu près suspendu du 15 avril au 15 juin, période où le fleuve n'a, par endroits, qu'un mince filet d'eau.

Le cours du Sénégal (largeur : 250 à 450 m.) est très sinueux et présente de nombreux coudes; celui d'Orndolde, où s'arrête, en amont de Matam, notre carte n° 8 (BAS-SÉNÉGAL), est le plus brusque et le plus difficile à franchir : on a une évolution de 180° à faire dans un espace très restreint, avec un courant et des remous violents. A l'E. du marigot de Guerère, limite entre le Bondou et le Fouta, commence le « pays de Galam ». A partir de Bakel, le pays est accidenté (collines de 200 à 300 m. d'altitude). Kayes est le véritable port du Soudan; c'est là que mouillent et que déchargent, pendant la saison des hautes eaux, les grands vapeurs de mer de la « Participation maritime » de Bordeaux.

De Saint-Louis à Kayes.

	[illegible]
1er juin-mi-novembre.	0m,30 à 0m,75
1er juillet fin octobre	1m,30
1er août-fin septembre	3m,50 à 4 m.

Dans la Falémé, l'ancien poste de Sénoudébou est la limite de la navigation pour les navires de 40 mètres de long et calant plus de 1 mètre; les vapeurs plus courts et calant 0m,50 remontent jusqu'à Kénié-Kéniéba.

II. *Niger.* — Le Niger naît à 940 mètres d'altitude (9°5' N., 13°7' O.), à Tembikounda; Passaga, Commission de délimitation franco-anglaise de Sierra-Leone), dans un massif de granit rouge, dont la plus haute cime mesurée a 1 126 mètres, et dont neuf cimes doivent dépasser 1 600 mètres (Trotter). Le faîte des eaux entre le bassin du Niger et le versant atlantique de Sierra-Leone ne suit point une crête simple, mais zigzague d'une crête à l'autre par des cols bas. De ce massif profondément érodé, le grand fleuve du Soudan et de l'Afrique occidentale descend vers le N.-E., décrit avec ampleur une immense « boucle » en territoire saharien, et, tournant au S.-E., va déboucher au fond du golfe de Guinée. Le barrage des roches de Sotouba, d'une part, les rapides de Boussa, d'autre part, divisent son cours en trois biefs :

1° Haut Niger : bief Kouroussa-Bammako, à rattacher commercialement à la mer par la voie ferrée de la Guinée française (Conakry-Kouroussa). — Point culminant du tracé (col de Koumi) : 717 mètres. Altitude de Kouroussa : 365 mètres (Naudé).

2° Moyen Niger : bief Koulikoro-Ansongo et Say, rattaché commercialement à la mer par le chemin de fer du Soudan français (Kayes-Koulikoro), tronc principal des relations entre le haut Sénégal et le moyen Niger, auquel font suite le fleuve Sénégal navigable et le chemin de fer Saint-Louis-Dakar.

3° Niger maritime ou bas Niger en aval de Boussa, à rattacher commercialement au Dahomey par la voie ferrée Cotonou-Parakou, etc. Sur ce bief, la France a les échelles d'Arenberg (Badjibo) et de la rivière Forcados.

Navigabilité du Niger.

SECTIONS	[illegible] le la crue	[illegible]	[illegible] 1m ou plus	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kouroussa. . . . . Kankan Milo [1]. . . Siguiri	[illegible] fin avril	mai	1er août	sept.	sept	février
Siguiri . . . . [illegible]	fin avril [illegible]	[illegible]	août	sept	fin sept.	fin févr.
[illegible] Koulikoro.	mai fin mai	août	août	fin sept	[illegible]	[illegible]
Koulikoro. . . . . . Mopti.	fin mai [illegible]	juin	août	fin sept., fin oct	[illegible]	[illegible]
Mopti Dhébo . . . . Kabara-Dhébo. . .	fin juin 1er sept.	octob	nov	fin oct fin janv.	fin janv	fin avril
Kabara. . . . . . . [illegible]	[illegible]	[illegible]	nov	fin janv	1er févr.	fin avril
[illegible] Say.	[illegible]	[illegible]		fin janv.	1er févr	mi-févr.
Mopti Bani . . . . . Djenné id. . . . . San id. [1]	juin juin fin mai	fin juin	août	fin oct.	[illegible]	mai
El-Oualedji . . . . . Goundam. . . . . . Faguibine, Ras-el-Ma	sept. fin déc. déc.	fin déc		[illegible]	1er févr	fin févr

1. La section du Milo Kankan-Kérouané est également navigable de mai au 15 février. Le ravitaillement de Kérouané, Beyla, Touba, peut être envoyé par eau pendant cette période, mais avec un transbordement entre Manan fara et Kénimbe[illegible].

Il en est de même du ravitaillement de Sikasso, envoyé par eau, de San à Kouoro. En amont de San à quelques kilom., un barrage rocheux isole, dès la fin novembre, le Bani supérieur et exige un transbordement.

De mars à juin, le Niger n'a qu'un mince filet d'eau (5 centim. de profondeur); de juillet en janvier, c'est un fleuve immense (10 à 20 m. de fond). La crue descendant (à partir de fin avril) des régions des sources

gonfle d'abord le bief supérieur et étale son flot à Bammako Montant toujours, elle finit par submerger la valve rocheuse de Sotouba, noie les rapides de Sotouba et de Manambougou (mi-août), et se propage jusqu'au lac Dhébo. Elle reste stationnaire, avec tendance plutôt décroissante, jusqu'à ce que cette grande cuvette ait étalé à son tour le flot d'inondation. Alors l'onde de crue, sortie du Dhebo, se propage par de nombreuses veines vers les lacs et les marigots de la Région de Tombouctou (Carte n° 8). Pendant que le lac Faguibine monte, elle parait subir en amont un temps d'arrêt, elle atteint enfin son maximum à Koulikoro du 15 au 30 septembre. Le Bani, aussi abondant que le Niger, inonde la région en aval de Mopti ; le Kolikoli grossit le lac de Korienza ; le fleuve atteint alors jusqu'à 6 kilomètres de largeur

Du 1er septembre au 15 octobre, tout l'appareil d'émission que constitue l'immense sillon fonctionne à son plein ; le Niger s'épanche, libre d'obstacles ; il est praticable durant cette période jusque vers Kabara, port de Tombouctou. Tous les quatre ou cinq ans, la crue se propage même jusqu'à 2 ou 3 kilomètres de Tombouctou

Fin octobre, le haut Niger baisse en amont ; mais, à Kabara, il continue à monter par suite de l'apport du Bani et de l'écoulement des immenses lacs-réservoirs, — bassins de retenue des eaux du fleuve, — des mares et des marigots, en sorte que la plus forte masse d'eau se trouve, de novembre à janvier, de Mopti à Bamba et Gao Gao.

Entre Gao Gao et Say, la crue commence fin octobre, atteint son maximum en janvier ; du 1er janvier au 25 février, les chalands peuvent passer les rapides de Fafa et de Labbezanga

Fin novembre, la nappe du fleuve à Koulikoro apparait tachetée de jaune ; fin janvier, les grands bancs de sable sont découverts ; en mars, le Niger n'est plus qu'un ruisseau.

Le moyen Niger est navigable pour la flottille de chalands (port d'attache : Koulikoro) de juillet à janvier. De fin mars à fin juin, la navigation est pénible (rochers, bancs de sable, sinuosités ; pourtant, les chalands à demi-charge passent encore les seuils ; les convois fluviaux circulent quand même ; les denrées coloniales remontent vers Kayes précisément pendant cette période

Pendant trois mois, le fleuve peut servir au ravitaillement des postes de la branche orientale. La partie difficile pour la navigation est surtout la section d'Ansongo à Say (rapides de Fafa et Labbezanga

Produits transportés par la flottille du moyen Niger . mil, blé, riz, coton, gomme, farine, sel, bois, pierres, étoffes, kola

Les autres fleuves et estuaires ou bras de mer Saloum, Casamance, etc.), de l'Afrique Occidentale semblent ne pouvoir être utilisés comme voies de transport que sur leur cours inférieur

III *Volta*. — La Volta Noire est utilisée, du mois de juin à mars inclus, dans le haut de son cours encaissé et torrentiel, de Koury à Soukourani (à 30 kilom. de Bobo-Dioulasso), pour le ravitaillement de Bobo-Dioulasso et des postes du territoire de Kong, et, de Koury à l'embouchure du Bougouri Bâ, pour le ravitaillement de Boromo, Léo, Diébougou, Lokhosso. La flottille de la Volta a été créée en 1898. Les populations riveraines, à l'encontre de ce qui a lieu sur les bords du Niger, ne circulent pas sur le fleuve et ne se livrent pas à la pêche.

Les massifs montagneux d'où descendent les cours d'eau sont encore trop peu connus pour qu'il y ait lieu de donner ici un aperçu de la structure orographique de l'Afrique occidentale. Les principales régions montagneuses sont : celle du Fouta-Djallon qui, de ses altitudes supérieures de 1 200 mètres, s'abaisse vers la côte marécageuse de la Guinée française par une succession de terrasses que des talus raides raccordent les unes aux autres ; dans l'intérieur de la boucle du Niger, le massif du mont Mina, d'où descendent au golfe de Guinée la Volta, le Comoé, le Bandama, et, au Niger, le Banifing ; dans le N., les hauteurs du Hombori, dont les escarpements abrupts sont coupés en falaises ; et, dans l'E., le massif de l'Atakora, où se trouvent les principales cimes du Haut-Dahomey Les sommets culminants de ces différents massifs semblent s'étager entre 1 000 et 1 800 mètres : cette dernière altitude serait celle du Pic de Naouri (Binger), entre Ouagadougou et Gambakha

Flore et cultures. — Les aires végétales se succèdent dans l'Afrique occidentale par zones sensiblement parallèles à la côte du golfe de Guinée On distingue, du N. au S., les zones suivantes :

Zone saharienne. — Plaines sablonneuses et dunes sahariennes Flore désertique

Zone sahélienne. — *a*. Zone des gommiers (acacias), de l'arbre à myrrhe, des senés

b. Zone des pâturages. Élevage.

Cultures possibles : blé, orge, dattier [1]

Zone soudanienne. — Karité ou arbre à beurre. Dans le Bas-Sénégal, cailcedrat, rônier, tamaris, et, sur le littoral ouest, région des « Niayes » ou bosquets de palmiers à huile (*Elæis guineensis*). — Cultures : arachide, cotonnier, indigotier, mils.

Zone guinéenne. — *a*. Zone de la liane à caoutchouc (*Landolphia* Culture de l'igname.

Cultures possibles : kolatier, caféier, canne à sucre, poivrier, muscadier, gingembre, arbres fruitiers tropicaux

b. Zone de la forêt équatoriale. Palmier à huile, kola, igname.

1. Le dattier descend sporadiquement au Soudan jusqu'au S de 11° lat (dattiers productifs à Banko, sur la route de Kouroussa à Timbo parmi orangers et citronniers).

I. — SÉNÉGAL

Superficie et population. — Avant l'extension toute récente du Sénégal en pays touareg, sur la rive gauche du moyen Niger, et la création 1900 du Territoire militaire de Zinder qui relie le Niger au Tchad, la superficie du Sénégal était évaluée à environ 1 300 000 kilomètres carrés, ainsi répartis .

Sénégal 1899 [illegible]	[illegible]
Soudan en partie seulement	830 000
[illegible]	[illegible]

DIVISION TERRITORIALE DU SÉNÉGAL

Communes (recensement de 1891)		Population totale
Saint-Louis érigé en commune en 1872 population sédentaire, 16 119, flottante, 4 054 .	20 173	39 069
Dakar (érigé en commune distincte de Gorée en 1887).	8 737	
Gorée (en langue ouolof, *Beer*, « ventre »). .	2 068	
Rufisque (érigé en commune en 1880). . . .	8 091	

Pays de protectorat [illegible]	[illegible] Population [illegible]	[illegible] Population [illegible]	
Dakar-Thiès (chef lieu Thiès . .	25 067	[illegible]	[illegible]
Sine-Saloum (ch.-l. Kaolakh). .	12 106	[illegible]	[illegible]
Nioro.		[illegible]	[illegible]
Niani-Ouli (chef lieu Maka Colibentan)	»	[illegible]	[illegible]
Haute Gambie (ch.-l. Bady . .		[illegible]	[illegible]
Haute-Casamance (Sedhiou . .	3 080	[illegible]	[illegible]
Basse-Casamance (Carabane . .		[illegible]	
Cayor (ch.-l. Tivaouane	3 674	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	111 792
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Podor.	2 508	[illegible]	[illegible]
Kaeédi *vulgo* Kaédi		[illegible]	32 047
[illegible]	[illegible]	[illegible]	67 602
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible] 727	[illegible]	1 013 283

Haut-Sénégal et Moyen-Niger		
Kayes.	Anc. Soudan, rég. Ouest 100 000 kil carrés	68 800
[illegible]		[illegible]
Kita .		34 000
Satadougou.		[illegible]
Bammako .	Ancien Soudan, rég. du Niger 87 000 kil. carrés	[illegible]
Segou. . . .		132 500
Djenne . . .		[illegible]
Nioro.	Ancien Soudan, rég. du Sahel 115 000 kil. carrés).	115 000
Goumbou.		72 500
Sokolo.		36 100
Bougouni.	Anc. Soudan, rég. Sud fract.).	50 000
[illegible]		
I. — Tombouctou	Anc. Soudan, rég. Nord (115 000 kil. carrés .	[illegible]
Sumpi		[illegible]
Bamba.	Pays touareg, etc.	
Gao		
[illegible]		
Dori	Ancien Soudan, rég. Nord-Est 100 000 kil. carrés .	1 00[illegible]
Macina Bandiagara .		
Yatenga Ouahigouya .		
II. — Koutiala		[illegible]
[illegible]		[illegible]
Bobo Dioulasso . . .	Ancien Soudan, région de la Volta (250 000 kil. carrés .	[illegible]
Koury.		[illegible]
Lobi Diebougou . . .		[illegible]
Mossi Ouagadougou .		[illegible]
[illegible]		
III. — Zinder régions de la rive gauche du Niger, de Say au lac Tchad		

Mauritanie occidentale non organisée .

Pays de la rive droite du Sénégal . 250 à 300 000 kil. carrés	
Maures Trarza Ahmed Saloum, émir	80 000
Maures Brakna Ahmedou Ould Sidi Ely, émir) . .	
Maures Oulad-Ely et Oulad-Aïd M'Ahmed-Samba Ould Filali, cheikh	
Maures Douaïch Abakak Bakar Ould Soueyd Ahmed, cheikh	
Maures Douaïch Chratit deux fractions : Ould Moktar et Ould Rassoul, cheikhs	
Adrar. — Moktar Ould Ahmed Ould Aida, cheikh .	
Sénégal 1899	1 132 352
Haut Sénégal et Moyen Niger Soudan, 2 887 900 a	3 390 000
Total .	[illegible]

Nota. — Les chiffres de population ayant été établis d'après les rôles d'impôt (excepté pour le Macina et le Mossi, et pour les pays maures où l'on ne perçoit aucun impôt), ce total doit être considéré comme un minimum. La densité au Soudan est à peu près de 4 habitants par kilomètre carré

PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES

Européens (fonctionnaires et garnison compris 3 000

Métis assimilés aux Européens par la communauté de religion, de langage et de statut personnel : créoles ou « Signares », etc.. . . 4 000

Maures ou *Beidan* « Blancs » et métis de Berbères, Arabes et Noirs *Pourognes*) — Nomades de la rive droite du Sénégal et de la région du Sahel, Berabich Arabes de l'Azaouad ; Kounta Arabes) de l'Adrar de l'Est, etc Musulmans.

Touareg. — Berbères nomades, cultivateurs et pasteurs : Tenguériguif, Irreganaten, Igouadaren, Iguellad Kel Antassar Arabo-berbères vivant à la façon des Touareg , Kel-Temoulai, Kel-es Souk, Logomaten, etc

Aouelliminden ou Oulmiden : 1 200 nobles, dont 1 000 montés à mehari et 200 à cheval ; en outre, des *imghâd* (vassaux, et des captifs.

Au N des Aouelliminden vivent les Touareg Hoggar, et, plus à l'E., les Dinnick, de souche aouelliminden, et les Aïr ou Kel-Oui.

Peul, Foula, Foulbé. — Teint brun rougeâtre, cheveux presque lisses, traits du fellah d'Égypte. 110 000 dans le Bas Sénégal, 80 000 musulmans, 30 000 fétichistes. — Groupes importants : Nord de la boucle du Niger et Fouta-Djallon Guinée française .

Toucouleur. — Métis de Peul et de Noirs Ouolof, parlant la langue peul (poular). Plus de 100 000 dans le Bas Sénégal, tous musulmans.

Les autres groupes ethniques appartiennent à la race noire Nigritiens

Ouolof — Peuple noir foncé du Bas-Sénégal, sa langue est l'idiome commercial de la Sénégambie entière. 4 à 500 000 musulmans et 2 ou 3 000 catholiques.

Serer (*Sérère* . — Ethniquement proches des Ouolof et gouvernés par des chefs ouolof. 180 000 dans le Baol, le Sine, le Saloum (Bas-Sénégal). Fétichistes intempérants

Diola (80 000 fétichistes), *Baniounka* 25 000, la moitié musulmans , et *Balante* 15 000 fétichistes , dans la Casamance.

Mandé. — La grande masse de la population de l'Afrique Occidentale. On distingue plusieurs familles

1° *Mandingue* ou *Mali-nké*, musulmans, 50 000 dans le Bas-Sénégal

2° *Sarakholé*, *Sarracolé* ou *Soni-nké*, musulmans

3° *Bambara*

4° *Sou-sou* *Sousson*

5° *Mandé-Dioula*

Khassonke. — Métis de Mandé et de Peul, tous musulmans. 20 000 Sarakholé et Khassonke dans le Bas Sénégal

Sonrhai *Songhay*). — Population mixte, pacifique, de bons cultivateurs dans le NE de la boucle du Niger Leur langue est parlée de Djenné à Say

Haoussa. — La langue haoussa est la langue commerciale de tout le Soudan central.

Les populations du Sénégal, en grande majorité musulmanes, ont adopté le droit islamique. Mais la doctrine coranique est viciée par de vieilles croyances fétichistes, d'anciens usages, des pratiques barbares, et souvent mal interprétée par des marabouts ignorants et cadis de village, malgré les cadis de province et cadis supérieurs de cercle ou d'appel investis par l'autorité française en pays de protectorat

Le collège des fils de chefs et d'interprètes est établi à Sohr Sor Saint-Louis, et une école des fils de chefs à Kayes — École secondaire (Saint-Louis , écoles primaires ; missions Pères du Saint-Esprit et Pères Blancs d'Alger ; pénitencier (Thiès ; école protestante (Saint-Louis)

VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE

Langues sénégalaises et soudanaises.

	OUOLOF	SÉRÈRE [illegible]	MAURE (HASSANIA)	POULAR	MANDÉ SONI-NKÉ [illegible]	MANDÉ BAMBARA et MALINKÉ
Eau	Ndeuh.	Fof	Ma	Ndiam	Dji	Dji, Dyi, Dio, Gui, Nafa
Fleuve, grande rivière	Dekh.	Mag	Bahar	Mayo	[illegible]	Ba grand
Marigot	Mar.	Mar.	[illegible]	Tiangol	[illegible]	Khò, Kó. — *Diminutif :* Khollé, Koulé
[illegible]	Mar	Ban l	Dakhla	Tialouguel	Khollelleme	Kö, Koboulo, Kholle, Fara, Fala
Gué	Khouçoukay	Dianland	Mactha	Dioude	Diouhe.	Dioube, Dankari.
Lac, marais	[illegible]	Mbei	Daia Lazaz	Vedou, Vendou	Khare	Badla, Badala, Bafala : Dala, Dla.
Montagne	Tound	[illegible]	Djebel.	Toulde	Dounde	Kourou, Krou, Koulou, Tindi, Tinti
Colline	Tounde.	Pimb aneou	[illegible]	Touide	Doundou	Konko, Tindi, Toundo
Forêt	Alle	[illegible]	[illegible]	Doundou	Goanne	Oulo, Tou, Ouloto, Touro
[illegible]	Garap iou toul	Dad	R'Aba	Soyde	Itilemou	Tou, Woulo, Woula, Birsa, Boursa.
Lougan, champ, jardin	Tol.	Khol	[illegible]	Ngueça.	Te	Fourou, Toli, Fouto-fourou
Marché lieu du	Die	[illegible]	Souk	Diere	[illegible]	Soukouro.
Pays, contrée	Reou	Sakh	Bled.	Leydi	Diamané	Dougou, Dyamani, Dyamano.
Village, ville	Deukke	Sakh	K[illegible] D[illegible]	Ouro	Debe	Dougou, Bougou, Galo, Counda, Si, Sou
Mosquée	Djouma	Dasumi	Djâma	Mi[illegible]	Mieide.	Sali voro, Moucire
Maison, case	Keur, Neg	Mbin	Dar, Tikit	Kalle	Ka, Kompe	Boun, Sô, Bôo, Boungo, So, Sou, Bougou.
Puits, fontaine	Ten.	Ngas	Haci, Hassi, Bir	Boundou	[illegible]	Kolo, Kolon, Kolongo.
Mur d'enceinte en pisé	Tata	Tata	Chbar	Tata	Tagave	Tata, Din, Dan-dan, Gwin
Homme libre	Ndiambour	Diambour	Horr.	Dimo	Hore	Foro
Femme	Djigen	Tev	Mra	Debbo.	Iakhare	Mousso, Moussou.

Traduction de quelques noms de lieux. — *Aribinda* et *Gourma* pays . Ces deux noms ont la même signification, le premier en arabe du Hessiane, le second en songhay ou sonrhaï : ils signifient « le pays situé sur la rive droite du fleuve ».

Bafoulabé — Deux Rivières (confluent), en mali nké et bambara

Bakhoy. — Fleuve Blanc, Rivière Blanche

Bafing. — Fleuve Noir, Rivière Noire

Baoulé. — Fleuve Rouge, Rivière Rouge

Badougou. — Grand Village

Badoumbé — Coude du fleuve

Bélédougou. — Pays Ferrugineux

Boboulou. — Bras du fleuve, en mandé

Chamama et *Oualo* pays). — Ces deux noms ont la même signification, le premier en langue maure, le second en ouolof : c'est la « bande de terre soumise aux inondations annuelles du fleuve

Debbo lac) — Femme, en poular, peul, toucouleur.

Dialiba, *Dyaliba* [le Niger]. — Fleuve du Griot, en bambara

Dioubeba. — Gué du fleuve

Djinina *Guinina*). — Eau venir ici

Djisoumalé *Guisoumalé*). Eau Fraîche

[illegible] Val

Feleba. — Belle Vue

Félou Chute du — Calebasse [« marmite de géants »] ; *cf.* oule —

Keniebu, *Keniebu* — Fleuve à fond de sable

Kegnéko, *Kenieko.* — Rivière à fond de sable

Khosababe. — Trois Marigots (confluent , mot à mot : être *be* , trois *saba*), marigots *kho*), en bambara.

Manaoule — Falaise Rouge, en bambara

Ourdian nom de quatre coudes du fleuve Sénégal . — Serpent, en [illegible]

Sikoro — Vieux Village, en bambara

Soucoutalé — Village Neuf

Toukoto — Brousse Vieille

Commerce. — Le commerce du Sénégal a crû de 41 1895 à 73 1899 millions de francs :

	Avec la France.	Avec les col fran	Avec l'étranger.	Commerce total
Importations.	[illegible]	[illegible]	15	50
Exportations.	1[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible] 189[illegible]	[illegible]	[illegible]	20	73

Principales *importations :* tissus, 15 étrangers, 8) ; ouvrages en métaux, 14 ; boissons, 3 ; farineux alimentaires, 3 ; tabacs, 2 ; goureaux dits kolas 1,4

Exportation des produits du Sénégal 1899

Nota. — Le Sénégal n'a de douanes que sur le littoral maritime. Tout le commerce par l'intérieur, avec la lisière du Sahara au N , avec les enclaves étrangères de la Gambie anglaise et de la Guinée portugaise au S., s'effectue forcément en franchise et sans contrôle possible. C'est donc exclusivement sur le commerce maritime direct que peuvent porter les statistiques bureaux de Saint Louis, Dakar, Rufisque, Nioning Joal, Foundiougne, Carabane

		millions
Arachides en coques	Rufisque et Cayor	[illegible]
	Petite Côte. . . .	[illegible]
Gommes dures. . . .	Bas du Fleuve. .	[illegible]
	Galam et Cayor. .	[illegible]
[illegible]		[illegible]
Or brut de Galam or du Bambouk		0,[illegible]

Total sur une exportation totale de produits du cru valant 19 millions . . . . 18,[illegible]

II. — GUINÉE FRANÇAISE

Superficie et population. — La Guinée française, sur une superficie d'environ 238 350 kilomètres carrés, compte approximativement 1 500 000 habitants. — Chef-lieu : CONAKRY.

DIVISION TERRITORIALE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

[illegible]		CHEFS-LIEUX	[illegible] approxi[illegible]	POPULATION [illegible]
			[illegible]	habitants
Rio-Nunez		Boké	[illegible]	150 000
[illegible]		Boffa	[illegible]	50 000
Conakry-Dubréka		[illegible]	5 000	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		Benty	4 000	[illegible]
Tamisso		Ouossou	1 600	[illegible]
Farana		Farana	[illegible]	[illegible]
Fouta Djallon.	Timbo	Timbo	[illegible]	[illegible]
	Labé	[illegible]	17 500	[illegible]
	N'Dama	Boussoura	[illegible]	[illegible]
Dinguiray		Dinguiray.	[illegible]	[illegible]
Siguiri		Siguiri.		38 500
[illegible]		Kankan	150 000	40 000
Kouroussa		Kouroussa		[illegible]
Beyla		Beyla		[illegible]
Kissidougou		Kissidougou.		[illegible]
			[illegible]	[illegible]

Répartition approximative de la population

Européens (dont 250 Français)	400
Sénégalais catholiques	1 000
Sierra Léonais, noirs ou mulâtres protestants	3 000
[illegible]	[illegible]
Nalou, Tenda, Yola, Mini Foré	20 000
Soussou (Sou sou)	300 000
A reporter	349 400
Report	349 400
Diallonké (Haut-Niger)	60 000
Foula (et autres habitants du Fouta et du Dinguiray et Houbbou)	700 000
Malinké ou races voisines (Soudan méridional)	400 000
[illegible]	[illegible]

Les progrès de l'Islam, qui fait chaque jour de nouveaux prosélytes réduiront bientôt le nombre des buveurs d'eau-de-vie aux seuls indigènes chrétiens, qui sont tout à fait le petit nombre (moins de 4 000).

Population de Conakry au 1er janvier 1900
La ville a été fondée en 1890

[illegible]	[illegible]
Syriens	115
Marocains	5
Indigènes sédentaires	11 000
Population flottante	3 000
[illegible]	[illegible]

Enseignement. — Quatre écoles, résidences des Pères du Saint-Esprit (Conakry, Boffa, Sanga, Boké), et trois écoles rurales (Sobane, Taboria, Benty). — Jardin d'essais de Conakry (à Camayen), ferme de Ballayville (à Timbo).

Commerce. — Le mouvement commercial de la Guinée [illegible] de 7 (1891) à 25 (1899) millions.

	[illegible] la France.	[illegible] étranger	[illegible]
Importations	4	11,5	[illegible]
Exportations	1	8,5	[illegible]
TOTAL 1899	5	20,0	[illegible]

Importations : tissus, 6 à 7 (Angleterre, 5 à 6), riz, etc.

Exportations : caoutchouc, 7 (Angleterre, 5, Allemagne, 1), bœufs, amandes de palme, gomme copal, etc.

La convention anglo-française, annexée à l'acte de délimitation du 21 janvier 1895, établit la réciprocité pour le libre usage des routes qui traversent la frontière franco-anglaise, et interdit l'établissement sur cette frontière de tarifs supérieurs à ceux perçus à la frontière maritime. Les droits de sortie sont limités à 7 p. 100 *ad valorem*.

III. — COTE D'IVOIRE

Superficie et population. — La Côte d'Ivoire, sur une superficie d'environ 310 000 kilomètres carrés, compte approximativement 2 400 000 habitants. — Chef-lieu : BINGERVILLE.

DIVISION TERRITORIALE DE LA COTE D'IVOIRE

CERCLES	CHEFS-LIEUX	[illegible]
Assinie	Assinie.	[illegible]
Grand Bassam	Grand-Bassam	[illegible]
[illegible]	Dabou	105 000
Lahou	Grand-Lahou	[illegible]
[illegible]	Sassandra	228 000
San Pedro	San Pedro.	[illegible]
[illegible]	Bereby.	[illegible]
Cavally	Tabou.	114 500
Indenie	Assikasso.	17 000
Bondoukou	Bondoukou	[illegible]
Baoulé	Toumodi	[illegible]
Bouna	Bouna	250 000
Kong	Kong	
Odienné	Odienné	
		[illegible]

Principaux groupements ethniques.

Agni (Achanti) : Apolloniens (Ahoua Coltoko, « Gens de l'Ahoua »), etc., [illegible]

Mandé. Ligouy, Veï-Veï, Mandé-Dioula 450 000, la plupart musulmans.

Peuplades des lagunes : Attié, Ebrié, Jack-Jack, Fanti, Boubоury, Brignan, etc., 170 000.

Peuplades de la côte Ouest : Krou (Kroumen), 230 000.

Enseignement. — Sept écoles : Grand-Bassam, Assinie, Jackville (Jacqueville), Dabou, Mouossou, Bonoua (Impérie), Memni, dirigées par les Pères des Missions Africaines de Lyon.

Commerce. — Le mouvement commercial de la Côte d'Ivoire a crû de 7 (1895) à 12,2 (1899) millions.

	[illegible] F[illegible]	[illegible]	[illegible]
Importations	1,6	4,8	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL 1899	4,2	8,0	12,2

Importations : tissus de coton (Angleterre), spiritueux, alcools et genièvres de traite, poudre, riz, sucre, tabac.

Exportations : caoutchouc, 3 ; huile de palme, 2 ; amandes de palme, acajou, café d'Elima, poudre d'or.

Les produits de toute origine consommés dans la colonie sont soumis à une taxe unique de consommation, en exécution de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 (art. 9.)

Le chef-lieu de la colonie de la Côte d'Ivoire a été transféré 1900 de Grand-Bassam, lieu particulièrement insalubre (double épidémie de peste et de fièvre jaune, de mai à juillet 1899, strictement localisée en ce point), à *Abidjean-Adjamé* (qui a pris le nom de Bingerville), sur la lagune Ebrié.

On projette de créer à *Bingerville* un port intérieur dans la baie d'Abidjean, lagune Ebrié. Un canal de 800 mètres dans le sable et un dragage de 2 kil. dans la lagune permettront aux navires de 3 000 tonnes d'y accéder.

Les lagunes d'Assinie, de Grand Bassam, de Lahou (superficie totale 2 400 kilomètres carrés) sont navigables pour les vapeurs calant 1 mètre. La forêt commence immédiatement sur leurs bords ; cette zone littorale de végétation dense continue à 300 kilomètres d'épaisseur moyenne. Elle s'amincit par le travers du Baoulé, pays découvert (savanes), où la population est plus forte que dans la forêt.

L'élevage est très restreint dans la zone boisée, où les pâturages manquent (2 000 têtes de gros bétail dans la savane de Dabou, 10 000 hectares) ; les chevaux n'apparaissent que dans le Nord du Baoulé et du Bondoukou. Cultures vivrières indigènes : bananeraies, igname, manioc, patate, maïs, riz, mil, papayer, ananas. Plantations européennes : café (Elima, 125 hect., avec usine ; etc.), cacao, tabac, indigo, coton, caoutchouc, vanille. Jardin botanique à Dabou. Poussent à l'état sauvage : ananas, caféier, cocotier, vanillier, indigotier, cotonnier, gommier, arbres et lianes à latex (caoutchouc), palmier à huile (*Elæis guineensis*) [illegible]

IV. — DAHOMEY

Superficie et population. — La population du Bas-Dahomey est évaluée à 500 000 hab. et celle de l'ensemble de la colonie à plus d'un million 1899 , sur une superficie d'environ 132 000 kil. carrés.

DIVISION TERRITORIALE DU DAHOMEY

CERCLES	CHEFS LIEUX	CANTONS	[illegible] le 1899.
	1. — BAS-DA[illegible]		
[illegible]	Grand Popo.	Agoué.	[illegible]
		Grand-Popo.	
[illegible]	Ouidah.	[illegible]	14 406
		[illegible]	
		[illegible]	
		Ouidah ville.	
		Ouidah plage.	
Cotonou.	Cotonou.	Abomey Calavi.	[illegible]
		[illegible]	
		[illegible]	
Porto-Novo.	Porto-Novo [1]	[illegible]	76 786
Allada.	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	Abomey.	[illegible]	[illegible]
		Oumbegamé.	
		[illegible]	
		Zobodomé.	
		[illegible]	
		[illegible]	
		[illegible]	
		Tandji.	
		[illegible]	
Zagnanado.	Zagnanado.		[illegible]
Savalou Carnotville	Savalou.		[illegible]
	2. — HAUT-DA[illegible]		
[illegible]	Parakou.	Nikki.	[illegible]
		[illegible]	
Djougou Kouandé.	Konkobiri.	[illegible]	51 629
		Konkobiri.	
		Djougou.	
Gourma ou Noungou.	Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	98 639
		[illegible]	
		Matiarouali.	
		[illegible]	
		[illegible]	
		[illegible]	
Moyen-Niger.	[illegible]	Baniquara.	39 955
		Zaberma ou Dendi	
		Kouala ou Nebba	
		[illegible] Djennaré, Dion [illegible] ni, Botou.	
			483 354

Les indigènes du Dahomey sont, pour la plupart, fetichistes. Mais le nombre des musulmans s'accroît. Les écoles musulmanes sont fort [illegible]

Enseignement. — Mission catholique (Missions Africaines de Lyon), [illegible] sur la côte depuis 1861 · Ouidah, Porto-Novo, Lagos, Ag[illegible], Grand-Popo, Zagnanado, Athiemé, Kétou, Abomey Calavi, Péréré (Borgou). Pères Blancs, au Gourma

Mission protestante (wesleyenne), établie au Dahomey depuis 1843 · Agoué, Grand-Popo, Porto-Novo

VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE

Langues du Dahomey

	FON DAHOMÉEN.	HAOUSSA
Mer	Hou.	[illegible]
Rivage	Houta.	Baki n kogi, Baki-n goulbi.
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fleuve, g^de rivière.	Todaho	Tabke.
Confluent.	[illegible]	Gamou, Gangamou
Marigot, lagune.	To	
Bouche.	Nou	Baki
Rivière.	To pévi	Koroma, Tabki.
Ruisseau.	Tosissa.	
[illegible]	Todaho.	[illegible]
Marais	Bame.	Ouri-n chiaoua
Plaine	[illegible]	Sarare
Montagne.	[illegible]	Touddou, Douze
Colline.	Soji	
Forêt.	Zoumme.	Ouada, Daoua, Daji, Djéji
[illegible]	Behanme	Daji, Daoua, Djéji.
Champ.	Ta	Gona
Jardin	Jipa.	Garka
Marché (lieu du).	[illegible]	Kassoua
Pays	Tétochéme	[illegible]
[illegible]	Tapévi	[illegible]
[illegible]	Todaho	[illegible]
Mosquée	Yehouéhomé	Masselladji.
[illegible]	Houeho	Gida
Case, cabane	Houe.	Daaki
Puits, fontaine.	Doto	Rudjia, Rafi
Mur, muraille.	Do, Abbodo	[illegible]
Route, sentier.	Ally	Hagnia.
[illegible]	Daho	Balban, Girma, Mania
[illegible]	Pevide	Karami
Mort	Kou [1].	Matatche, Moutou, Moutoua.

1. Cotonou (koutonou) signifie « Bouche (nou) de la lagune (to) morte (kou) ». Une digue de sable barre l'entrée de la lagune de Cotonou et empêche la communication de ses eaux avec la mer. De temps à autre, par suite des grandes pluies (1886-87, 1892-93 [Ann. de geog., n° 11], 1899-1900), la digue se rompt sub- [illegible]

Commerce. — Le mouvement commercial du Dahomey a crû de 14 (1897) à 25 millions (1899). Il s'élève pour 1900 (1er semestre) à 14,4 millions

	[illegible]	[illegible]	Total.
Importations.	3,5	[illegible]	12
Exportations.	3,5	[illegible]	12
TOTAL (1899)	7,0	18	[illegible]

Importations : boissons, 4 à 5 (Allemagne, France) ; tissus, 2 (Angleterre, Allemagne), tabacs, etc.

Exportations : amandes de palme, 7 ; huile de palme, 5.

La moitié à peu près des importations entre par le port de Cotonou. En revanche, les exportations se font par la lagune de l'Est et tout à l'avantage du port anglais de Lagos (7 sur 12,5).

COMMUNICATIONS

Paquebots. — Services de la Côte occidentale d'Afrique :

Compagnie [Fraissinet] *Marseillaise de navigation à vapeur* : Départ de Marseille, 1 fois par mois, soit pour Cotonou (escales : las Palmas, Dakar, Conakry, Monrovia, Petit-Bereby, Grand-Lahou, Jackville, Grand-Bassam), soit pour Loango (escales : Oran, las Palmas, Dakar, Conakry, Bereby, Lahou, Jackville, Grand Bassam, Cotonou, Libreville, Cap Lopez, Sette-Cama, Mayoumba et Loango).

Trajet Marseille — Loango : 4 864 milles, en 32 ou 34 jours.

Compagnie des Chargeurs Réunis : Départ du Havre — Bordeaux — Pauillac, 1 fois par mois. — Escales obligatoires : Ténériffe, Dakar, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville, Cap Lopez, Mayoumba Loango, Matadi (5 466 ou 5 706 milles, en 34 ou 37 jours)

Autres lignes desservant le Sénégal (Dakar)

Messageries Maritimes : Bordeaux — Brésil — la Plata, tous les 14 jours

Chargeurs Réunis : Le Havre — Bordeaux — Madagascar par le Cap.

Société générale de transports maritimes à vapeur : Marseille — Brésil — la Plata

Compagnie française de l'Afrique occidentale : Marseille — Côte occidentale

Maurel et Prom : Bordeaux ou Marseille — Saint-Louis. Escales : Dakar, Gorée, Rufisque

Services du haut Sénégal, directs ou combinés

1. *Participation maritime* : Bordeaux ou Dunkerque, Marseille, etc — Kayes, sans rompre charge, en temps de crue. Prix de transport de Kayes à Bordeaux : 70 francs ; de Kayes au Havre, 90 francs la tonne

2. *Transports fluviaux* : Saint-Louis — Kayes, tous les 14 jours.

3. *Service d'étiage* : entre l'escale terminus (variable) des transports fluviaux, pendant l'étiage, et Kayes, par vapeurs monoroues et chalands, 1er novembre — 15 avril et 15 juin — 1er juillet. La navigation est suspendue du 15 avril au 15 juin

Compagnies étrangères desservant la Côte occidentale d'Afrique

British and African Steam Navigation : Liverpool

African Steamship : Liverpool.

Cie Wœrmann : Hambourg.

Cie Belge : Anvers.

Phares. — Les principaux feux sont établis sur la presqu'île du Cap Vert

Phare des Mamelles (27 milles), 113 m. au-dessus de la mer.

Phare des Almadies (10 à 12 milles), 26 m

Cap Manuel (8 milles), 72 m

San Pedro (Côte d'Ivoire) (19 milles).

Petits feux à Saint-Louis, Dakar, Rufisque, Carabane (Casamance), Cotonou (Dahomey).

Chemins de fer — *Sénégal* — Dakar à Saint-Louis, 264 kil., en exploitation

Chemin de fer du Soudan ou de Kayes au Niger, en construction, 557 kil., dont 237 kil. exploités jusqu'à Toukoto (1900), sur le Bakhoy, — continué par route Toukoto-Koulikoro (320 kil)

En projet : chemin de fer du Baol ou de Thiès à Kayes

Guinée. — Ligne de Conakry au Niger (tracé Salesses-Naudé), en construction. De Conakry à Kouroussa, 680 kil.

Côte d'Ivoire. — De Bingerville (Abidjean) au Baoulé. Projet Houdaille (1899), 500 kil

Dahomey. — De Cotonou à Parakou et au Niger (tracé Guyon), en construction, 700 kil

Routes. — Pistes de 8 à 10 m. de largeur, non empierrées ; longueur totale dans le Bas-Sénégal (1899), 3 568 kil.

Au Soudan, dans le Haut-Sénégal et Moyen-Niger, service de transports par voitures Lefebvre faisant suite au chemin de fer Kayes-Toukoto

Route de Toukoto à Koulikoro, 320 kil. Prix de transport : 80 francs la tonne

Guinée. — Route de Conakry à Friguiagbe (Canéa), carrossable, 135 kil

Côte d'Ivoire — Pistes de 5 à 10 m. de largeur, non carrossables, 713 kil

Les transports se font par caravanes, à tête (non à dos) d'homme ; charge : 20 à 30 kilogs

Câbles. — Des câbles anglais relient le Sénégal à l'Europe, à la côte occidentale et méridionale d'Afrique, et à l'Amérique du Sud

Câble Saint-Louis — Téneriffe — Cadix, propriété de la France pour la section Saint Louis — Teneriffe (864 milles), mais exploité par la *Spanish national submarine telegraph C°* jusqu'à fin 1909.

West-African telegraph. — 1° Saint-Louis — Dakar — Bathurst — Boulam — Bissao — Conakry — Sierra-Leone

2° Grand-Bassam — Accra — Cotonou — Sao Thome — Libreville — Loanda — ile do Principe — Bonny

African direct telegraph. — São Vicente et São Thiago (iles du Cap Vert, reliées à Lisbonne par le *Brazilian telegraph*) — Bathurst — Sierra-Leone — Accra — Lagos — Brass — Bonny — Cameroun.

South american cable. — Saint-Louis — Pernambouc (Bresil) par Fernando de Noronha

En projet : câble français Oran — Tanger — Teneriffe — Saint-Louis, ou Brest — Saint-Louis.

Télégraphes. — Le réseau télégraphique terrestre de l'Afrique Occidentale relie Dakar et Saint-Louis à la basse Casamance, à Conakry, Kong, Tombouctou, Say, et Porto Novo.

	Bureaux	Longueur des lignes télégraphiques	Longueur des lignes téléphoniques
[Bas] Sénégal (1899) . . .	36	[illegible]	
Soudan (1899)	[illegible]	3 582	25
Guinée française (1899)	14	1 [illegible]	
Côte d'Ivoire (1899) . . .	[illegible]	730	80
Dahomey (1899)	[illegible]	1 [illegible]	117
Total . . .	106	[illegible]	[illegible]

ORIGINES COLONIALES ET DATES PRINCIPALES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

[Azurara Gomes Eanes de. *Chronicle of the discovery and conquest of Guinea.* Trad. Beazley et Prestage, 1896-99, 2 vol. (Hakluyt Soc.)

Walckenaer. *Précis des voyages faits en Sénégambie depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, 1826, 7 vol. — *Histoire des voyages faits à la côte de Guinée*, 1827, 5 vol.]

Binger. *Considérations sur la priorité des découvertes maritimes sur la côte occidentale d'Afrique aux XIVe et XVe siècles.* Comité Afrique française, 1900.)

[Le P. Labat. *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, 1728, 5 vol.]

1626-1855. — Période commerciale : simples comptoirs et escales de traite sur la côte et dans le fleuve Sénégal

" Compagnie Normande ou Association de marchands de Dieppe et de Rouen ", 1626-1664

" Compagnie des Indes occidentales ", 1664-1673.

" Compagnie d'Afrique ", 1673-1682

" Compagnie du Sénégal ", 1682-1695.

" Compagnie du Sénégal, cap Nord et côte d'Afrique ", 1695-1709

" Compagnie du Sénégal ", 1709-1719.

" Compagnie des Indes ", 1719-1758.

Le Sénégal est aux mains des Anglais 1758-1779 et 1809-1817

1854-61 et 1863-65. — Gouvernement de Faidherbe.

1854. — Établissement du poste de Médine, sur le haut Sénégal

Siège de Médine (1857), investie par El Hadj Omar, délivrée par Faidherbe (18 juillet). Nos possessions s'y arrêtaient encore en 1880

1858. — Les Maures sont définitivement refoulés sur la rive droite du [illegible]

1858 et ann. s. — Rattachement et organisation graduels des pays de la côte et du Bas Sénégal, Oualo (1875), N'Diambour (1882), Cayor (1886), Baol (1890), province Sérère autonome (1889), Diobas (1891), Sine (1898), Saloum (1898), Dimar (1858), Toro, Lao, Fouta central, Damga (1858-1890). Établissement du poste de Kaéaédi, sur la rive droite du moyen Sénégal (1890)

1880. — Pénétration au Soudan (Borgnis-Desbordes). Établissement des postes, de Médine à Bammako (1881-83), du haut Sénégal au haut Niger. — Prise de Segou (1890), de Nioro (1891), fin de l'empire d'El Hadj Omar et de son fils Ahmadou, roi de Segou et du Kaarta.

Occupation du Kissi et d'Hérémakono (1893)

Prise de Djenné (1893), par Archinard.

1893 (12 décembre). — Entrée à Tombouctou du lieutenant de vaisseau Boiteux

Arrivée à Tombouctou de la colonne Bonnier (10 janvier 1894), — massacrée à Tacoubao, près de Goundam, par les Touareg (14 janvier) et de la colonne Joffre (12 février)

1895 (25 janvier). — Arrivée à Say du lieutenant Baud, dont l'itinéraire relie le Dahomey au Niger. — Mission Toutée, du Dahomey à Badjibo [« Arenberg »] et au moyen Niger, d'Arenberg à Farca (12 juin) — Mission hydrographique du Niger (Hourst), 1895-96.

1895. — Institution du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française (16 juin). — Remaniement territorial et reorganisation (17 octobre 1899 : dislocation du Soudan).

1896-97. — Occupation de la boucle du Niger, Aribinda, Macina, Yatenga, Liptako (Destenave). — Say (19 mai 1897), — Mossi et Gourounsi

1898. — Capture de l'almamy Samory (29 septembre), après 15 années de guerre, à Guelemou (de Lartigue, Gouraud).

* * *

1889. — Première organisation de la Guinée française (alors dénommée « Rivières du Sud », par rapport à la position du Sénégal et de Gorée) à la suite d'établissements commerciaux et de traités indigènes (1865-84). — Le nom de « Guinée française » a été adopté fin 1891.

1896. — Occupation du Dinguiray.

1897. — Occupation du Fouta Djalon.

* * *

1889. — Première organisation de la Côte d'Ivoire (nom adopté en 1891). — Les premiers établissements commerciaux (Assinie) datent de 1701, l'installation définitive, de 1842-43 (Clozel, *Bulletin de la Soc. de Géog.*, 1899, III, Pelletier, *Rev. coloniale*, 1900. Voir Binger, *Com. Afrique franç.* 1900. — Voyages de Binger (1887-89), reliant le Niger à la Côte d'Ivoire ; — Baud et Vermeersch (1895), reliant le Dahomey à la Côte d'Ivoire. — Hostains et d'Ollone (1899), reliant la Côte d'Ivoire à la Guinée française

* * *

1889. — Première organisation de la colonie du Dahomey (nom adopté seulement en 1894). — Les premiers comptoirs (Ouidah) datent de la fin du XVIIe siècle ou de 1707. — Protectorat du royaume de Porto Novo (1863 et 1883). — Cession de Cotonou par le Dahomey (1868 et 1878). — Conquête du royaume de Dahomey (1890, 1892-93) (Hulot, *les Relations de la France avec la Côte des Esclaves.* Annales de l'École des Sciences Politiques, 1894).

1900. — Suppression du royaume d'Abomey, constitué (1894) de la partie N. de l'ancien royaume de Dahomey

* * *

1884. — Cession commerciale des comptoirs français du bas Niger à un syndicat anglais bientôt pourvu d'une charte (*chartered*

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la marine. 55 nos

— *Carte du Sénégal, de la Falémé et de la Gambie jusqu'aux limites où ces rivières ont été explorées, comprenant les détails connus sur les pays qui les avoisinent et les routes suivies par les principaux voyageurs qui les ont parcourues.* Dressée sous la direction du colonel du génie Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, par le Bon Brossard de Corbigny, capitaine de frégate, chargé de l'hydrographie du Sénégal, d'après les documents les plus récents et ses propres observations 1 : 895 000, 1861 (no 1883 de la Marine).

— Buchard. *Carte du fleuve du Sénégal* 1891-1892 1 : 10 000, 1893, 13 f. — *Instructions sur la navigation dans le fleuve Sénégal.* 1893 (Suppl. aux *Instruc* [illegible]

— Vallon. *Cours de la Casamance de son embouchure à Diannah* 1856-1869, 1871 (no 3019 de la Marine)

Charts of the Admiralty 55 nos

Mage. *Carte du Soudan occidental, d'après les documents* [illegible] *propres travaux* (itinéraires Mage 1859-60, Mage et Quintin 1863-66), 1868

Regnault *Pays situés entre Gorée et Saint-L*[illegible] chemin de fer de Dakar à Saint Louis (mai 1884)

Frey et **Vimont.** *Sénégal, Saint L*[illegible]

Borgnis-Desbordes *Carte de la mission topographique du Haut-S*[illegible] 1882-84, 1 : 100 000, 6 f. — *Etat de Bammako*, 1 : 50 000, 1 f.

Monteil. *Etablissements français du Sénégal* 1 : 750 000, 1886, 4

Caron et **Lefort.** *Carte du Niger (Mission de Timbuktu)* 1/500 000, 1886-87, 2 f.

— *Atlas du cours du Niger entre Manambougou et Tombouctou (Lever hydrographique*, 1886-87), 1 : 50 000, 1898, 41 f.

Fortin et **Estrabou** *Carte du Soudan.* 1/500 000, 1888, 20 f.

Binger [illegible]

Bluzet [illegible]

Vuillot [illegible]

Hourst [illegible]

Le Brun [illegible]

Lasnet Chevalier Cligny, Rambaud [illegible]

Clozel [illegible]

Levasseur [illegible]

Millot [illegible]

Passaga. [illegible]

Passaga Trotter [illegible]

Salesses [illegible]

Famechon [illegible]

Zweifel Moustier [illegible]

Garrett [illegible]

Trotter [illegible]

War Office [illegible]

Pobeguin [illegible]

Marchand [illegible]

Eysseric [illegible]

Seigland [illegible]

Blondiaux [illegible]

Houdaille [illegible]

Mille [illegible]

Sprigade. [illegible]

Service hydrographique de la marine [illegible]

Service géographique de l'armée [illegible]

D'Albeca [illegible]

Plé [illegible]

Toutée [illegible]

Guyon [illegible]

Foussagrives [illegible]

Regelsperger [illegible]

Seymour Vandeleur [illegible]

Spicq [illegible]

Guy [illegible]

Ministère de la marine et des colonies [illegible]

Faidherbe [illegible]

Binger [illegible]

Rambaud [illegible]

De Crozals [illegible]

Caron [illegible]

Hacquard Dupuis [illegible]

Le Roux [illegible]

Bastard. [illegible]

Bouche [illegible]

Bonnaventure [illegible]

Gouzien [illegible]

Ellis [illegible]

Meyer [illegible]

Le Chatelier [illegible]

Coppolani [illegible]

Voyageurs et explorateurs [illegible]

CONGO FRANÇAIS

APERÇU DE LA CARTE

Huit cents kilomètres de côtes situées sous l'Équateur, un magnifique estuaire praticable pour les grands navires, un peu plus large et plus profond en moyenne que la Gironde dont il rappelle singulièrement les contours, — le Gabon, — à l'entrée duquel se trouve la rade de Libreville ; plus bas, le vaste delta d'un fleuve secondaire, — l'Ogooué, — auquel fait suite tout un chapelet de lagunes, jusqu'à l'embouchure du Kouilou Niari et au delà même de ce petit fleuve, tel est le littoral du Congo français

Le cap Lopez, qui coude ce littoral au S. de l'Équateur, est le saillant Ouest principal de l'Afrique Sud, comme le cap Vert est celui de l'Afrique Nord. A proximité de cette pointe continentale, le mouillage de Libreville, au débouché des régions équatoriales et du bassin Nord du Congo, est appelé à jouer un rôle économique analogue à celui de la rade de Gorée. Quant à l'Ogôoué, voie de pénétration très inférieure au fleuve Sénégal, la ténacité d'une demi douzaine d'explorateurs lui a fait jouer, dans l'histoire des découvertes, un rôle comparable à celui du Sénégal lui même : celui ci a été notre voie historique de pénétration au Niger ; celui-là, notre porte sur le Congo Comme l'estuaire du Gabon nous avait mis sur l'Ogôoue moyen par le Ramboé Serval, 1862, l'Ogôoué à son tour nous a mis sur le moyen Congo Par suite d'accidents naturels, rapides, chutes, cataractes, et de circonstances politiques, l'embouchure, le grand tronc fluvial, et la ramure hydrographique infiniment touffue du puissant Congo, qui roule à lui seul autant d'eau que tous les autres fleuves africains réunis, nous demeuraient inaccessibles. Sans l'Ogôoué nous restions à la côte. Le haut Sénégal nous a ouvert le Soudan occidental, le bassin supérieur et moyen du Niger, dont nous n'avions pas non plus les bouches, la montée obstinée de l'Ogôoué nous a conduits sur le Congo navigable, à 400 kilomètres de la mer, au-dessus des cataractes, en amont de la vaste expansion fluviale dite le Stanley Pool : — *pool* ou *poul* est un mot celtique, à la fois gallois et breton, qui a le sens d'« étang ». Enfin le Congo, à son tour, nous a portés aux limites du bassin du Nil. Du Poul à la source du M'Bomou, en remontant le Congo puis l'Oubangui, on mesure près de 3 000 kilomètres ainsi répartis

De Brazzaville au confluent de l'Oubangui	600
Du confluent de l'Oubangui à Bangui	700
De Bangui au confluent du M'Bomou.	600
Du confluent du M'Bomou aux sources du M'Bomou.	800

Du coude de l'Oubangui, situé au centre de figure du continent africain, le Congo français s'étend vers le N., au delà de lignes de faite peu marquées et de reliefs souvent insensibles, dans le bassin du Chari. Ces bassins hydrographiques sont encore loin d'être délimités ; le réseau fluvial des affluents du Chari ou de l'Oubangui n'est pas débrouillé avec certitude ; mainte rivière vue en son cours supérieur reste à identifier avec tel cours d'eau d'un autre nom dont elle est la génératrice : à quel confluent, déjà relevé, son altitude, son débit, son régime semblent ils la conduire ? c'est ici le domaine de la géographie hypothétique. D'une part, des tronçons de rivières touchés, étudiés par des voyageurs, continués, d'après des renseignements indigènes, par des tracés conjecturaux en aval du point où elles ont cessé d'être suivies ; d'autre part, des bouches fluviales remontées sur quelques lieues, dont on ne sait de quelle région de sources, de quels affluents supérieurs, de quels tributaires elles apportent le débit. Les problèmes, les questions restent à résoudre en grand nombre.

Le Chari est un bassin intérieur, sans écoulement à la mer, dont le large fleuve va évaporer ses eaux dans la cuvette du lac Tchad, à ceinture marécageuse. De l'Oubangui au lac, on mesure plus de 1 000 kil. Trois puissances, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, se partagent très inégalement les rives de l'immense cuvette, et le Congo français se soude sur ses bords aux territoires soudanais de l'Afrique Occidentale française. La jonction territoriale a été préparée par la rencontre (1900) dans le bassin du Tchad, sur le bas Chari, des missions Joalland-Meynier (Sénégal), Foureau Lamy (Algérie) et Gentil (Congo Chari). Le Congo français, ouvert sur le Sahara central, procède à l'occupation graduelle des territoires du Chari-Tchad, — Baguirmi, Ouadaï, Kanem, — jusqu'au Sahara central reconnu à la France par la déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899 ; ces territoires (y compris le bassin de la Kémo, affluent de l'Oubangui) sont officiellement dénommés : « Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad » (5 septembre 1900).

Limites. — Les limites du Congo français sont déterminées sur tout son pourtour par des conventions et arrangements diplomatiques :

Allemagne : Cameroun — Protocole du 24 décembre 1885. Arrangement, protocole du 4 février 1894 et acte confirmatif du 15 mars suivant.

Espagne : Rio Mouni. — Convention du 27 juin 1900 Limites : rivières Mouni et Temboni, puis le parallèle 1° N. et le méridien 9° E. A l'Espagne, les îles Elobey et l'île Corisco, voisines du littoral du Congo français (art. 7).

Portugal : Cabinda. — Convention du 12 mai 1886

État du Congo. — Acte général de la Conférence africaine de Berlin, 26 février 1885 : Liberté du commerce dans le bassin du Congo,... et dans la zone maritime au S. de 2°30' lat. S : la limite de la zone de commerce libre suit ce parallèle depuis la côte jusqu'à la rencontre du bassin géographique du Congo, en évitant le bassin de l'Ogôoue, auquel ne s'appliquent pas les stipulations du présent acte [art. 1]. Acte de navigation du Congo [art. 13-25]. — Correspondance (droit de préférence de la France), 23 24 avril 1884. — Convention du 5 février 1885. — Protocole (région de l'Oubangui), 29 avril 1887. — Arrangement (haut Oubangui-M'Bomou), 14 août 1894. — Arrangement (droit de préférence de la France), 5 février 1895. — Déclaration (Stanley Pool), 5 février 1895. — Arrangement commercial, avec le Portugal et le Congo, 8 avril 1892.

Grande-Bretagne : Soudan oriental — Convention du 14 juin 1898 (art. 4) : Tombent dans la sphère française les rives N., E., et S. du lac Tchad comprises entre le point d'intersection du 14° lat. N. avec la rive O. du lac et le point d'incidence sur le lac de la frontière franco-allemande du 15 mars 1894. Déclaration additionnelle du 21 mars 1899 la ligne frontière [Soudan égyptien] part du point où la limite entre l'État libre du Congo et le territoire français rencontre la ligne de partage des eaux d'entre Nil et Congo. Elle suit ladite ligne jusqu'à sa rencontre avec 11° lat. N. De ce point, elle sera tracée jusqu'à 15° lat. N., de façon à séparer en principe le royaume de Ouadaï de ce qui était en 1882 la province de Darfour ; mais son tracé ne pourra en aucun cas dépasser à l'O. le méridien 18°40' ni à l'E. le 20°40'. — Au N. de 15° lat., la limite [Sahara] part du point de rencontre du tropique avec le 13°40' E., descend au S.-E. jusqu'au 21°40' E., et suit ce méridien jusqu'à sa rencontre, au N. de 15° lat., avec la frontière du Darfour, telle qu'elle sera ultérieurement fixée. — Français et Anglais jouiront, pendant 30 années, du même traitement commercial, douanier et fiscal, dans les territoires situés entre les 14°20' et 5° lat. N., entre le 12° E. et le cours du haut Nil. Cette déclaration de 1899 a consacré l'abandon, par la France, de Fachoda, du haut Nil et du Bahr-el Ghazal. Voir *Livre jaune* 1897-1898

Climat — *Gabon et littoral.* — Saison des pluies (15 septembre — 15 mai), — pluies diluviennes, violents orages, — la plus chaude, atténuée plutôt qu'interrompue (fin décembre et partie de janvier) par une « petite saison sèche », période de moindres pluies.

Saison sèche : quatre mois (15 mai — 15 septembre) ; ciel couvert

Température : 17 à 35 degrés En saison sèche, le thermomètre oscille entre 24 et 29 ; en saison des pluies, entre 29 et 32 degrés. Variations peu sensibles dans la zone maritime. Atmosphère saturée de vapeurs.

Température à Libreville (1899) : moyenne mensuelle à 8 heures matin, 25 deg. 2 ; à 4 heures soir, 27,4, — minimum, 21,6 ; maximum, 30,0 ; — moyenne annuelle, 25,8. Minimum absolu, 17,3 (en février) ; maximum absolu, 32,8 (mars, avril, mai). — Pluie : 2 397 millimètres en 164 jours ; la pluie moyenne annuelle est de 2 420 millimètres, hauteur très faible comparée à celle du *Cameroun* (Debundja : 9667 mm.).

Dans l'intérieur, les écarts de température s'accusent davantage du jour à la nuit On note 40 degrés (Jobit, 1900)

Haut Oubangui — Première petite saison des pluies : fin mars et commencement d'avril ; saison sèche de quelques jours ; les pluies s'établissent fin avril et continuent jusqu'en novembre : ce sont des orages d'une à deux heures de durée chaque jour Hautes eaux dans le M'Bomou et l'Oubangui : fin mai-juin à mi-décembre ; maximum octobre-novembre. — Saison sèche, novembre à fin mars. Les basses eaux atteignent leur minimum en avril.

La durée inégale de la saison sèche détermine la division du Congo en deux zones : de 4° S. à 4° N., zone équatoriale, où la forêt compacte se reconstitue sans cesse et referme les clairières ouvertes ; — au N. et au S. de cette zone, la saison sèche dure assez longtemps pour que l'incendie annuel des herbes empêche la reconstitution de la forêt compacte, qui n'existe plus que le long des cours d'eau, en « forêt-galerie ».

Régime des eaux. — L'Ogôoue, à l'embouchure duquel se trouve la très belle rade du cap Lopez, est navigable par vapeurs jusqu'à N'Djolé Dans un bief supérieur, de petits vapeurs pourraient naviguer pendant toute l'année, à partir du confluent de l'Ivindo jusqu'aux rapides de Boundji, en aval de Lastoursville. Son affluent la Lolo est navigable de même, pendant huit mois, sur 150 kil., et, pendant toute l'année, pour des pirogues calant 0m,40 ou 0m,50. La N'Gounié, belle voie de navigation jusqu'à la chute Samba, a aussi des biefs supérieurs navigables.

Le Kouilou est navigable par canots à vapeur jusqu'à Kakamoeka et même Mandji, puis, sur un bief intérieur, de Loudima à Kimbédi.

Le fleuve Congo, en amont du Poul ou de Brazzaville, est moins un

fleuve qu'une mer intérieure Cette mer n'est pas épandue en bassin, mais ramifiée en branches principales et secondaires, lesquelles offrent un réseau de 18000 à 20 000 kilomètres de voies fluviales navigables par vapeurs, soit 36 000 à 40 000 kilomètres de rives, longueur équivalente à celle du tour du globe. La navigation maritime dans le bas fleuve s'arrête à Matadi, au pied des cataractes; le chemin de fer 400 kil, de Matadi au Poul relie l'o[illegible] à la « mer intérieure »

De ces voies fluviales navigables, toutes rassemblées par le tronc principal du Congo en amont de l'expansion du Poul, l'artère maîtresse est pour le Congo français, la voie Congo-Oubangui-M'Bomou, qui, du Poul à sa source, opposant rive droite française à rive gauche belge, sert de limite politique entre le Congo français et l'État du Congo. Cette voie majeure est navigable par vapeurs, sans rompre charge, jusqu'à Bangui, et de nouveau, en amont des rapides de Bangui, dans un long bief supérieur du rapide de l'Éléphant à Ouango-M'Bomou

Navigabilité de l'Oubangui M'Bomou
en remontant de Brazzaville aux sources

BIEFS NAVIGABLES ET SEUILS DE SÉPARATION	[illegible]	NOMBRE [illegible]		NAVIGATION [illegible]
1. Brazzaville Bangui	[illegible]	[illegible]		
Seuil rocheux de Zanga (60 k en aval de Bangui).				[illegible]
2 Bangui ou Zanga au rapide de l'Eléphant			2	
Rapides de Bangui.				
Seuil rocheux de M[illegible]	0 ,40			Mars-avril.
Rapide de l'Eléphant				
3 Rapide de l'Eléphant à Mobaye	[illegible]			Mars-avril.
Rapide de Mobaye				
4 Mobaye à Guélorget Sétema	0m 6[illegible]	[illegible]		Mars avril
Rapide de Setema				[illegible]
[illegible] M'Bomou et Ouango M'Bomou, point d'arrêt de la navigation à vapeur aux [illegible]	0 60			Mars avril
Chutes Hanssens Ouango.				
[illegible]				
Cataractes de Bozegui.			[illegible]	
7 Bief de Bangasso.				
Cataractes de N'Goufourou				
8 Bief de Rafai				
Cataractes de Baguesse.				
9 Bief de Zemio, haut M'Bomou et M'Bokou				
Durée totale du voyage fluvial de Brazzaville à Bangasso		[illegible]		

Note — La durée ci-dessus comprend le temps des transbordements par terre (à organiser par voitures Lefebvre ou par rail contournant les cataractes), le voyage de descente serait abrégé de moitié grâce au courant : soit 16 à 17 jours pour descendre de Bangasso au Poul, non compris les arrêts dans les postes

Sont en outre navigables par vapeurs les affluents droits ci-après du Congo ou de l'Oubangui :

Léfini. Navigable sur 150 kil. (de Brazza)

Alima. Navigable sur 350 kil. (Ballay)

Likouala-Mossaka. Navigable sur 140 kil. (Ponel)

Sanga Mambéré. Navigable par vapeurs de 25 à 30 tonneaux calant de 0m,70 à 0m,80 :

Pendant toute l'année, jusqu'à Ouesso ;

Pendant 8 mois, jusqu'à Bayanga ;

Pendant 4 mois, jusqu'à Bania. Rapides de Bania à N'Djéka, infranchissables, même aux hautes eaux, de juillet à novembre. De N'Djéka à Carnot et au confluent de la Nana Pounde, le bief de la Mambéré Mai-M'Beré, « Rivière aux herbes » est navigable 8 mois, par canots de 7 à 9 tonneaux, calant 0m,55 (Ponel)

N'Goko (Sanga). Accessible aux vapeurs sur 80 kilomètres (Ponel)

Likouala aux Herbes. A encore, par 0°50' N. (confluent de la Bailly) 60 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur aux basses eaux (Jobit)

Ibenga. A été remontée pendant quelques heures.

Lobai (Lobay). A été remonté pendant vingt-deux heures (50 kil.?) avec une chaloupe à vapeur, en saison des pluies (Liotard).

Kémo-Tomi. Conduit, en hautes eaux par vapeur, en basses eaux par pirogue, jusqu'au poste de Krébedjé, sur la Tomi, point de départ du chemin du Chari

Kouango. Sinueux, navigable quelques heures par chaloupe à vapeur, mais en pirogue, aux hautes eaux, pénétrable pendant plusieurs jours

Kotto ou, plus haut dans la rivière, Kotta. Navigable par petit vapeur sur 60 à 70 kilomètres (chute Boubou)

Quant au Chari, il est navigable en toute saison, sur la totalité de son parcours, par des vapeurs calant 0m,60 (Prins)

Le matériel naval du Congo français compte, outre les navires de l'État (*Albert-Dolisie*, etc.), les vapeurs que les concessionnaires territoriaux du Congo se sont obligés à faire naviguer sur les rivières qui arrosent leurs concessions. La flottille totale du « fleuve-mer » africain compte (1900) 103 vapeurs (français, 39; congolais, 31 [dont 3 de 150 tonnes], belges, 17; hollandais, 10, anglais, 3, allemands, 2; américain, 1)

Superficie et population. — Le Congo français, sur une superficie d'environ 1 800 000 kil. carrés, ne compte que de 6 000 000 à 10 000 000 d'habitants. — Chef-lieu : LIBREVILLE

DIVISION TERRITORIALE DU CONGO FRANÇAIS

Régions et cercles		Chefs-lieux
Gabon		Libreville
[illegible]		N'Djole
[illegible]		Mayumba
Loango.		Loango
Brazzaville		Brazzaville
Moyen Congo.		Louk[illegible] de la rive droite
Sanga	Haute Sanga.	Carnot
	Basse S[illegible]	Ouesso
[illegible]		Bangui
[illegible]	Mob[illegible]	M[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	Rafai.	Rafai
	Zémio	Z[illegible]

Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad avec budget autonome (bassins de la Kémo, du Chari et du Tchad).

Européens en résidence au Congo français

Recensement janvier 1900. — *Journ. off. du Congo fr.*, 1er juillet 1900

Régions.		Français. Hommes.	Français. Femmes.	Étrangers Hommes	Étrangers Femmes
Côte Nord (aujourd'hui à l'Espagne)	Campo.	3	»	»	»
	Bata.	9	4	5	1
	Benito.	8	»	7	7
Libreville.	Libreville	90	26	12	2
	K[illegible]				
[illegible]	N'Djole		[illegible]	[illegible]	
	N'Goumé	[illegible]	1		
	Cap Lopez	1	1		
	[illegible]	[illegible]		1	
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	1[illegible]	1	1	
	[illegible]	1			
	M[illegible]	1[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Loango.	[illegible]	[illegible]1		[illegible]	1
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Brazzaville		1[illegible]		[illegible]	[illegible]
		[illegible]	83	189	1

Soit un total de 730 Européens (Français 527, Belges 32, Anglais 45, Allemands 26, Portugais 18, Hollandais 60, Suédois 4, Américains 8, Suisses 8, Havanais 1, Grec 1) dans la région maritime et à Brazzaville, ou près de 800 pour tout le Congo français, Sanga, Chari, Tchad et haut Oubangui

Principaux groupements ethniques ou linguistiques

La grande masse de la population congolaise appartient au groupe *Bantou*. On y compte au plus 3000 christianisés.

Zandé plur. *Azandé* ou *Niam-Niam* de Schweinfurth (M'Bomou); *Nigritiens*, et parmi eux, sporadiquement, quelques *Arabes*, qui sont musulmans dans l'universelle masse fétichiste. Sultanats dans le M'Bomou et le haut Oubangui, zone de royaumes fétichistes à chefs plus ou moins frottés d'islamisme. Les musulmans dominent dans le N (Baguirmi, Kanem, Ouadaï)

Les populations indigènes du Congo propre se subdivisent à l'infini en petits groupes, d'un village ou même d'un quartier de village, sans cohésion, sans solidarité, sans lien social, en hostilité permanente et générale, sauvages et anthropophages (sauf sur le littoral). L'épreuve du poison est la forme judiciaire usuelle. La fragilité du lien matrimonial et la polygamie y rendent la famille très instable; l'insécurité générale y entretient une condition misérable. Les plantations (manioc, bananiers, maïs, mil, igname, patate douce) sont à peine suffisantes pour les premiers besoins. Les cabris et la volaille sont, avec une variété de chien comestible, les seuls animaux domestiques. La pêche et la chasse pourvoient au reste

Il convient de distinguer, parmi les indigènes, les M'Pongoué (Gabon), les M'Fan, les Chaké (Bakalais, Okanda, Okota, Apinji, Adouma, Obamba de l'Ogôoué), les Batéké et Bafourou (Congo, Oubangui), et les Loango.

Le commerce de l'ancien Gabon passe graduellement entre les mains des *M'Fan* (*Fang*), auxquels les peuplades du littoral ont donné le nom méprisant de *Pahouin*, synonyme de « sauvages ». Ces envahisseurs sont partout au Gabon, sur la côte, dans l'Ogôoué; ils ont pénétré récemment dans la région du Fernan Vaz, qu'ils sont en train de dépasser. On divise leurs tribus en Majouna (Betsi), Makouna et Makina (Maké). Les idiomes m'fan (pahouin) et m'pongoué (rives du Gabon) possèdent le [illegible]

Peuplades de l'Oubangui, d'aval en amont : Bobangui, Boubangui ou Bafourou, Bondjo, Banziri (pagayeurs de la rivière), Bouraka, Sango, Yakoma, Boubou, N'Sakkara, Zande. Légère teinte d'islamisme chez les Azande : Corans, amulettes coraniques (feuillets du Coran en amulettes); outre leur langue zande, quelques notables parlent l'arabe.

Le sabir yakoma sert de langue commerciale sur tout le haut Oubangui, jusque chez le sultan Rafai. Dans le M'Bomou, il faut savoir l'arabe, comme le yakoma dans l'Oubangui.

VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE

Langues congolaises

	[illegible]	N'SAKKARA	YAKOMA
Eau.	Me-jim.	N'Dagu.	N'Gou (eau à boire)
Fleuve, g^de^ rivière.	[illegible]	[illegible]	Te eau kota
[illegible]	Nen	[illegible]	[illegible]
Petit	[illegible]	Koto koto	Kette
Rapide (courant) .	Ashourk	Guirima	[illegible]
Mont, montagne.	Nkôl	Go	Hoto
[illegible]	[illegible]	Bari.	Yando
Homme	Fam	Afo, Ni	Kori
Femme.	[illegible]	Doe	[illegible]

Enseignement. — Trois Vicariats apostoliques : Gabon (écoles de Libreville [ferme-école], Cap Esteiras, Donguila, Lambaréné, Fernan Vaz Monni, Sainte-Croix des Eshira, N'Djolé, Sindara ou Trois Epis), — Congo français (écoles de Loango, Mayumba, Setté Cama, Bouenza, Linzolo); — Oubangui (écoles de Brazzaville, Lékéti (Alima), Liranga, Bangui [Saint Paul des Rapides], Bessou [Sainte Famille des Banziri], Franceville. Total : 37 écoles (Pères du Saint-Esprit).

Société des Missions évangéliques de Paris : N'Gomo, Lambaréné, Talagouga et 23 autres écoles. Total : 28 écoles.

Église presbytérienne américaine : Baraka et Foula-Bifoun.

Organisation judiciaire. — Deux tribunaux de 1re instance (Libreville, Brazzaville). — Justices de paix à compétence étendue (N'Djolé, Loango). — Conseil d'appel (Libreville).

Cultures. — Plantations : caféier, cacaoyer, vanillier, caoutchouc (arbres et lianes à latex), gutta-percha, rocou.

Région de Libreville : plantations Armor, Ponta-Mina, Mission catholique, Batavia, le Lazaret, Sibangue (129 hectares en exploitation). — Jardin d'essai à Libreville.

Région de l'Ogôoué : plantations d'Achouka et de N'Djolé, 140 hectares en exploitation.

Région du Fernan-Vaz : plantations de Ningué-Sika et Mission catholique, 40 hectares en exploitation.

Région de Mayumba : 210 hectares en exploitation.

Région du Kouilou : plantations de Touba, Kakamoeka, Mandji, Maya-Matabi (120 hectares en exploitation).

Région de Loango : plantations du Cayo, 210 hectares en exploitation.

Au total (1899) : 300 000 caféiers, 200 000 cacaoyers, 12 000 caoutchoutiers, 5 000 vanilliers.

Bassin minier. — Le Congo possède un bassin minier, situé en entier sur le territoire français, dans le bassin hydrographique du Niari (sur la haute Loudima, la Loutété, la Louvifi, la Loukoni, etc.), en amont du Mayombe. La zone minière de M'Boko Songo (cuivre, malachite, azurite, zinc, calamine; plomb, galène argentifère, et fer), telle qu'elle est reconnue actuellement, embrasse, de Kissanga et Kimbenze sur la Loudima à Mindouli, une aire de 3 000 kil. carrés (Le Chatelier, *la Géographie*, 1900, n° 9, cartes). Les mines de cuivre et de plomb du Niari sont exploitées par les indigènes. Ce bassin minier, dont on ignore l'importance économique, n'a pas encore été l'objet d'une reconnaissance technique définitive.

Commerce. — Le commerce du Congo français a crû de 10,5 (1898) à 13,3 (1899) millions de francs. Il gagne en 1900 (3 trimestres) 5 mill.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Importations. . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Exportations. . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total 18[illegible]	[illegible]		[illegible]

Importations : tissus, alcools (7 432 hectol.), poudres, fusils de traite, tabacs, riz, sels, etc.

Exportations : ivoire, 2 (Hollande et Belgique); caoutchouc, 3 (Angleterre, 1,7; France, Allemagne); bois, 1; noix et huile de palme, ... café (du Cayo, près Loango, et du Kouilou), cacao, noix de kola, peaux.

Commerce de transit du Cameroun allemand par la Sanga (Ouesso).

Ports maritimes et fluviaux : Libreville, Cap Lopez, Iguéla, Sette Cama, Nyanga, Mayumba, Kouilou, Loango, Massabi, Brazzaville, Manyanga.

Deux régimes douaniers sont appliqués à la colonie : 1° Gabon : tarif général (loi de 1892 et décret du 29 novembre 1892); — 2° bassin occidental [conventionnel] du Congo (Protocole de Lisbonne (8 avril 1892), et Acte général de Bruxelles (art. 92), alcools et spiritueux.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — Services de la Côte occidentale d'Afrique.

Compagnie des Chargeurs réunis. Départ mensuel du Havre — Bordeaux — Pauillac. — Escales : Teneriffe, Dakar, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville, Cap-Lopez, Sette-Cama, Mayumba, Loango, Matadi.

Trajet le Havre — Matadi : 5 466 ou 5 706 milles, en 34 ou 37 jours.

Compagnie [Fraissinet] *Marseillaise de Navigation à vapeur*. Départ de Marseille tous les 2 mois. — Escales principales : Oran, las Palmas, Dakar, Conakry, Béréby, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville, Loango, Cap-Lopez.

Trajet Marseille — Loango : 4 864 milles, en 32 ou 34 jours.

Compagnies étrangères : 2 anglaises (*African Steamship* et *British African Steam navigation*, Liverpool), allemande (*Wœrmann*, Hambourg), belge (Anvers), portugaise (Lisbonne, Sao Thomé).

Service fluvial dans l'Ogôoué et le Fernan Vaz, par vapeurs de 47 à 72 tonneaux (Chargeurs réunis) : — service postal entre Cap-Lopez et N'Djolé, 2 fois par mois (escales : Achouka, Lambaréné, Samkita [Samquita], Talagouga); — 1 fois par mois, escales de la N'Gounié (Sindara et Samba) et du Fernan-Vaz.

Messageries fluviales du Congo : Brazzaville — Ouesso (Sanga), et Brazzaville — Bangui (Oubangui).

Union des Chargeurs du Congo.

Compagnie de Navigation et Transports Congo-Oubangui.

Phares. — L'entrée de l'estuaire du Gabon et l'atterrissage sur Libreville sont éclairés par le phare de la *pointe N'Gombé* (éclats blancs; portée, 17 milles), dont le feu est à 57 mètres au-dessus de la haute mer.

Autres phares : Libreville (et feux des jetées), Cap-Lopez et Mandji, Iguéla, Sette-Cama, Nyanga, Mayumba, Loango et pointe Indienne.

Chemin de fer. — La voie ferrée de l'État du Congo (Matadi-Stanley-Pool-Léopoldville : 398 kilomètres; voie étroite de 0^m^,75, ouverte au trafic en 1898; trajet en 2 jours avec arrêt de nuit à Toumba, prix : 500 francs) est utilisée pour les transports du Congo français à destination de Brazzaville. La piste dite « route des caravanes » (Loango-Brazzaville), est à peu près abandonnée. Les produits de l'arrière-Cameroun allemand qui transitent par le Congo français (Ouesso et la Sanga) n'aboutissent plus à Loango, mais à Matadi.

Câble. — Le câble anglais *West African telegraph* relie Libreville à l'île Sao Thomé et — 1° à l'Europe par Cotonou et Accra, où atterrit l'*African direct telegraph*, qui dessert la Côte occidentale d'Afrique et Sao Vicente (îles du Cap Vert); — 2° à Saint Paul de Loanda, d'où part l'*Eastern and South African telegraph*.

Câble français projeté : Libreville à Cotonou, où aboutit le réseau télégraphique terrestre de l'Afrique Occidentale française.

Télégraphes. — Le réseau télégraphique du Congo français a 1 437 kilomètres de longueur et compte 15 bureaux (1899).

	Kil.
Denis (Libreville, rive sud) à Loango	827
Loango à Brazzaville	528
[illegible]	[illegible]
Loango au Kouilou.	27
TOTAL 1899	1 437

Libreville a un petit réseau téléphonique de 10 kilomètres.

ORIGINES COLONIALES ET DATES PRINCIPALES DU CONGO FRANÇAIS

[WALCKENAER. *Histoire des voyages... depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, 1827-31 : *Côte de Guinée*, 5 vol.; *Congo et le Cap*, 9 vol.]

[Le P. LABAT. *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, 1732, 5 vol.].

1839-41. — Premiers traités Bouet-Willaumez avec les indigènes du Gabon. Occupation du Gabon (1842). Fondation de Libreville (1849).

1878. — Fondation de l'Association Internationale Africaine (A. I. A.), devenue en 1884-85 l'Association internationale du Congo, puis l'État Indépendant du Congo.

1880. — Fondation de Franceville et de Brazzaville, premières stations du Comité français de l'Association internationale africaine (remises à l'État en 1882). — Traité de Brazza avec le roi Makoko ratifié en 1882.

1883. — De Brazza est nommé « Commissaire du Gouvernement de la République française dans l'Ouest africain ».

1885 (26 février). — Acte général de la Conférence africaine de Berlin (Livre jaune : *Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale*, 1885, 333 p.

1886-97. — Organisation administrative de la colonie du Congo français.

1897. — Liotard est nommé Commissaire du Gouvernement dans le

Haut-Oubangui. Occupation du M'Bomou, puis du Bahr-el-Ghazal (Tamboura (1896), Dem Ziber (1897)).

1896-99. — Mission Marchand, du Congo au Nil, de l'Atlantique à la mer Rouge. — Le vapeur *Faidherbe*, calant 1m,60 en pleine charge, flotte sur le Soueh, puis sur le Nil. Ce navire français est le premier vapeur lancé sur le haut Nil depuis la retraite d'Émin-Pacha des provinces équatoriales. — Occupation de Fachoda, sur le Nil (10 juillet 1898-11 décembre 1898). — Retour de la mission par le Sobat et l'Abyssinie. — Évacuation, à la suite de la Déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899, des postes du Bahr-el-Ghazal : Fort des Rapides, Fort Desaix, Dem-Ziber, Gaba-Chambéh sur le Nil, avec son annexe Abou-Koka, près de la frontière de l'enclave de Lado (1899). — A. Lebon, *La Mission Marchand* (dans *La politique de la France en Afrique 1896-98*, 1901).

1897-98. — Mission Gentil entre l'Oubangui et le Tchad. Descente du Chari par le vapeur *Léon-Blot* jusqu'au lac Tchad (30 octobre 1897). — Invasion du Baguirmi par le conquérant soudanais Rabah. Massacre de Bretonnet avec une trentaine de Sénégalais à Togbao (17 juillet 1899). — Combat de Kouno (29 octobre 1899). — Défaite et mort de Rabah (22 avril 1900) à Kousseri (Koussouri), aujourd'hui Fort-Lamy.

1899 (28 mars). — Décrets organisant le régime forestier, le régime foncier, le régime des terres domaniales au Congo. — Répartition du territoire en grandes concessions (40). La région au N. de l'Ogôoué et celle de Loango-Brazzaville jusqu'à la Léfini ont été réservées aux concessions dites agricoles, de 10 000 hectares au plus; l'octroi de ces concessions est réglementé par un arrêté du 14 avril 1900.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service géographique des Colonies. Cartes et documents inédits.

Service hydrographique de la Marine. 16 nos.

Charts of the Admiralty. 9 nos.

Petermann. *Die neuesten Aufnahmen und Forschungen in West* [illegible] *unter Du Chaillu, Genoyer, Walker, Aymes*, etc., 1/2 000 000. Petermann's Mitt. 1872.

Kiepert. *Die Westküste* [illegible] *Expedition nach Innerafrika* 1873, 1/4 000 000 (carton d'une carte d'Afrique [illegible] *gemachten Entdeckungsreisen*. Zeitschrift der Gesellsch. f. Erdkunde Berlin, VIII. A part, avec un mémoire de Koner, Berlin, 1874.

Bastian. [illegible] *über die zu erforschenden Länder*. Iéna, 1874, 2 vol., carte.

Pobéguin. *Atlas des côtes du Congo français. Reconnaissance faite en suivant le rivage*, 1890-91, 1/80 000, 1893, 22 f.

Rouvier. [illegible] *bana, sondages du Niari Kuilu, au confluent de la Luisa*, 1/10 000. — *Environs de Manyanga*, 1/20 000. — *Reconnaissance au Nord de Manyanga; tracé de la frontière*, 1/100 000. — *Cours du Congo en amont du Pool*, 1/300 000. — *Cours du Congo* [illegible] *l'équateur; rivière Oubangui*, 1/300 000. — *Cours de l'Alima, depuis son embouchure jusqu'à la station de Diele*, 1/100 000, 4 f. — *Itinéraire de Loango à Ludima-Niadi*, 1/300 000. — *Itinéraire de Ludima-Niadi à Brazzaville*, 1/300 000. — *Itinéraire de Diéle à Franceville*, 1/150 000. — *Carte d'ensemble du Congo français* (1mm pour 1' de l'équateur). — *Note sur la construction des cartes levées pendant le cours d'une mission au Congo en 1885-86* (Extr. des Annales hydrogr., 1886, 1887, 16 p. et *Index* tableau d'assemblage).

Jacob. *Reconnaissances préliminaires pour l'étude des voies de communications entre la côte du Loango et Brazzaville par la vallée de Koullou Niari*, 1887-88, 1/185 200, 3 f. — *Vallée du Kouilou Niari*, 1886-88, 1/850 000. Bull. Soc. Géog., 1894.

Fourneau. *De l'Ogôoué au Campo* (1889), Bull. Soc. Géog., 1891, carte.

Harry Alis. *A la conquête du Tchad*, 1891, 297 p., illust., cartes. — [illegible]

Vidal de la Blache. *Mission Crampel et itinéraires Dybowski* (1890-92), 1/1 000 000. Ann. de Géog., no 6, 1893.

Mizon. *Résultats scientifiques de ses voyages* 1890-93, et [illegible] *Benoué et Sanga* (1891-92). Bull. Soc. Géog., 1895, 1/350 000. — *Essai de carte d'après les renseignements recueillis* 1891-93, 1/3 500 000 et 1/4 000 000.

Berton. *De Lastoursville sur l'Ogôoué à Samba sur* [illegible] Bull. Soc. Géog., 1895.

Barrat. *Ogôoué et Como. De Franceville à Libreville* 1893, 1/2 000 000. Bull. Soc. Géog., 1896.

Cuny. *De Libreville au Cameroun. Itinéraire* 1894, 1/500 000. Bull. Soc. Géog., 1896.

Ponel. [illegible], oct. 1895, carte, Bull. Soc. Géog., 1896.

Maistre. *A travers l'Afrique centrale. Du Congo au Niger* (1892-93), 1895, ill., 2 cartes. — *Note sur la carte itinéraire de l'Oubangui à la Bénoué*, 1/320 000. Bull. Soc. Géog., 1895.

Herr. *Mission Clozel dans le Nord du* [illegible] no 21, 1896.

Perdrizet. *Itinéraires entre les rivières Sanga et Ouahm*, 1896-97, 1/1 500 000. Bull. Soc. Géog., 1899, IV.

Voulgre. *Le Congo français. Le Loango et la vallée du Kouilou*. 1897, 206 p., 2 cartes, 1/2 500 000 et 1/500 000.

Danzanvilliers. *Le* [illegible] *du Djoué et du Niari*. Bull. Soc. Géog., 1897.

Bouysson. *Renseignements sur la région* [illegible] *Ogôoué*. C. R. Soc. Géog., 1897 et 1898. Croquis géolog.

Fourneau. *Sanga Gabon. Ouesso, 14 février 1899. — Afurama, 4 juin 1899. Itinéraire relevé*, 1/100 000 (mss.). — Rev. coloniale, décembre 1899, carte.

Bruel. *Carte de l'Oubangui entre Bangui et la rivière Kotto* 1899, 1/100 000, 4 f. (mss.). Positions astronomiques. — *Plan du rapide de Bangui*, 1/10 000, 1898 (mss. [illegible]

Julien. *Du Haut-Oubangui vers le Chari par le bassin de la rivière K* [illegible]. Bull. Soc. Géog., 1897, II, III et IV, 1/400 000.

Cureau. *Travaux astronomiques et topographiques dans le Haut-Oubanghi*. La Géo- [illegible] *le Borou et le Soué en juin 1899*, d'après les Itinéraires de la Mission Liotard, les Itinéraires des anciens Voyageurs et des Officiers belges, les travaux d'Astronomie et de Triangulation de Cureau. — *Pays Zandes. États Zandes*. Rev. coloniale, décembre 1899 et janvier 1900.

Marchand. [illegible] *anglais, belges, allemands, russes et français de 1863 à 1895*, 1/1 500 000, 1896, 2 f.

Hansen. *Congo français d'après les itinéraires*..., 1/1 500 000, 1895, 2 f. (En carton [illegible] *Index alphabétique*, 1895.

Courtry. *Carte du Congo français et Haut* [illegible] *l'État indépendant du Congo*), 1/800 000, 1896-97, 12 f.

Vierkandt. *Die Volksdichte im westlichen Afrika*. Leipzig, 1895, 110 p., 4 cartes.

Lejeune. *Dictionnaire français-fang*. 1892, 317 p.

Comte. *Les N'Sakkaras... avec un glossaire n'sakkara*. 1895, 136 p., carte.

Delafosse. *Essai sur le peuple et la langue sara (bassin du Tchad)*, 1898.

Congo français. — *Rapport général pour 1898*. Paris, 1899, 25 p. — *Id. pour 1899*, Libreville, 1900, 43 p.

Guillemot. *Notice sur le Congo français*. 1900, 160 p., ill.

Mille. [illegible]

Du Fief. [illegible] *naux des agents de l'État et des autres voyageurs*, 1/2 000 000, 1895, 4 f.

Wauters. Cartes [illegible] 1/1 000 000. Mouvement géog., 1895-99, 10 f. — *L'État indépendant du Congo*. 1899, XIII et 527 p., carte. *Appendice* : note historique sur la carte du Congo.

Wauters et Buyl. *Bibliographie du Congo*, 1880-1895. Catalogue méthod. de 3 000 ouvrages et cartes. Bruxelles, 1895, in-8o.

Goffart. *Traité méthodique de géographie du Congo. Géologie. Hydrographie. Ethnographie. Productions*... Anvers, 1897, 219 p., 11 fig., 27 cartes.

Droogmans. *Carte du Bas-Congo*. 1/100 000 et 1/500 000, 1899.

Voyageurs et explorateurs. — Jusqu'en 1890, l'intérieur de l'Afrique équatoriale Ouest est resté *terra incognita*. La rivière Sanga, l'importante voie commerciale de pénétration en arrière du Cameroun, était ignorée : elle ne figure dans les travaux de la mission Rouvier (1885-86) que pour le bas de son cours au S. de l'Équateur; elle est à peine nommée dans l'*Afrique Méridionale* d'El. Reclus (*Géographie Universelle*, t. XIII, 1888), où le puissant Oubangui n'est pas encore identifié avec certitude avec l'Ouellé de Schweinfurth et de Junker. Un blanc absolu de la carte isolait le littoral du Gabon, Gaboun et bas Congo, de trois régions intérieures situées plus au N., déjà découvertes et explorées, sillonnées d'itinéraires nombreux : haut Nil, région du Tchad, Benoué et bas Niger.

Régions intérieures. — *Principaux itinéraires : Bahr-el-Ghazal et Haut Nil.* — D'Arnaud, Thibaut (1839-40), d'Escayrac de Lauture (1849-50), les frères Poncet (1860), Schweinfurth (1870-71) [a découvert l'Ouellé], Bohndorff, Lupton, Casati, Junker [illegible]

Région du Tchad et du Chari. — Denham, Clapperton et Oudney (1822-24 : découverte du lac Tchad, Denham (1824) est le premier Européen qui ait vu le Chari), Logone. Barth et Overweg (1849-52), Vogel (1853-56), von Beurmann (1862), Rohlfs (1865-67), Nachtigal (1869-74), Matteucci et Massari (1879-81), Monteil (1892 : séjour à Kouka, 10 avril — 15 août 1892).

Haute Benoué. — Flegel (1880-86), Macdonald et Ferryman (1890-91), Mizon (1890-92), von Uechtritz et Passarge (1893-94).

Entre ces trois régions d'itinéraires et le bas Congo, l'exploration méthodique des pays inconnus du centre africain a été entreprise et menée à bien ou se poursuit par les soins de la France : Missions Liotard et Marchand (Haut Oubangui, Bahr-el-Ghazal et Haut-Nil), du Congo au Nil; — Missions Crampel et Gentil du Congo au Tchad; — Missions de Brazza et Maistre, du Congo au Niger. Des explorateurs étrangers (Van Gele, Le Marinel, de la Kéthulle, etc.) avaient déjà devancé les nôtres ou rivalisaient avec eux dans le Haut Oubangui.

CARTE No 12. — Navigateurs portugais (1471-2) : cap de Lope Gonçalez et rio Gabão ou de Gabon, cap de Santa Catharina (1473), découverte de l'embouchure du Zaïre (Congo, « rio do Padrão », fleuve du Padron (pilier commémoratif), par Diogo Cão (1482). (Globe de Martin Behaim, Nuremberg 1492). (Portulan de Diogo Ribera, pilote major des Indes, Séville 1529). — Lopez (1578), Battel (vers 1590), Capucins italiens (1645), Angelo de Gattini et Carli de Placenza (1667), de Cavazzi (1654-68), Zuchelli (1696-1704), Proyart (vers 1750), Degrandpré (1786-87), Tuckey (1816), Douville [auteur d'une supercherie ou imposture littéraire] (28-30).

Du Chaillu (1856-58 et 65), Serval et Griffon du Bellay (62), Braouézec (62), Aliigot et Genoyer (64-65), Walker (66), Aymès (67-68), Hedde (69), Le Bas (70), Buchholz, Reichenow et Lühder (72-75), Bastian et von Güssfeldt (73), Iradier (74), Marche et de Compiègne (74), Lenz (74-76), Güssfeldt et von Hattorf (73-74), Le Cour ault du Quilio (74), Mizon (74), Duboc (74).

Stanley (1874-77) : traversée de l'Afrique équatoriale de l'E. à l'O., à partir de Zanzibar, descente du Loualaba-Congo, arrivée à l'embouchure du Zaïre ou Congo, [illegible]

Pierre Savorgnan de Brazza (1875-92), Ballay (75-84), Marche (75-77), Mizon (80-83), Tenaille d'Estais (82), Rigail de Lastours, Decazes (83), de Chavannes (83-85), Minier (82), Cordier (83), Labeyrie (84), Guiral (84-85), J. de Brazza et Pecile- [illegible] sorio (86), Guidon et Nicolas (86), Cholet (87-90), Jacob (87-88), Dunod (88), Deman (88), A. Dolisie (87), Crampel (88-89), Pobéguin (88-91), Berton (90-92), Thoiré (90), M. Dolisie (90).

Cholet (1887-90), Fourneau (89-90), Gaillard (91), Husson (91), Danzanvilliers (91), Forêt (92), Le Chatelier (92-95), Blim (91-97), Thollon (91-93), Blom (92), Blot (92), Barrat (93), Godel (94), Baron (94), Crevost (94), Cuny (94), Fourneau (Fondère, [illegible]

CARTE No 13. — Mizon (1890-92), Fourneau (90), P [illegible] Biscarrat, Lauzière et Orsi (90-91), Dybowski (91-92), Gaillard et Husson (91), P. S. de Brazza (92), Fredon (92), Gentil (92), Goujon, Decoeur (92), Liotard (92), duc d'Uzès (92-93), Julien (92-99), Blom (92), Blot (92), de Poumayrac (92), de Mas [illegible]

Maistre (1892-93), Brunache, Clozel, de Béhagle (92-93 et 98-99), Bonnel de Mézières (92-93 et 99), Briquez, Clozel et Herr (94-95), Decazes (94), Vermot (94), François (94), Vittu, Comte (93-95), Bobichon (94), Hossinger, Perdrizet (95-97).

Liotard (1895-99), Gentil (95-98), Prins (97-99), Bruel (98-99), [illegible]

Marchand, Baratier, Germain, Simon, Mangin, Largeau, Fouque, Emily, Dyé, Landeroin, le Prat, Dat, Bernard, Venail (1896-99), Roulet (1898-1900).

COTE FRANÇAISE DES SOMALI

APERÇU DE LA CARTE

Trois cents kilomètres de côtes tropicales, sur le golfe d'Aden, à l'entrée inférieure de la mer Rouge (le bord occidental du détroit de Bab-el-Mandeb et le pourtour de la baie de Tadjoura sur une largeur de quelque cent kilomètres), telle est la zone littorale reconnue à la France, comme « possession ou protectorat direct », dans le désert Somali, région montagneuse, volcanique et désolée. (Les points marqués sur la carte sont pour la plupart, sauf sur la côte, des campements, points d'eau, lieux-dits, non des endroits habités.) Mais, en cette zone côtière, la France a créé le port de Djibouti, rival d'Aden sur la route maritime la plus fréquentée du globe, escale des paquebots de l'Extrême-Orient et de l'océan Indien, « marine » des régions élevées du Harar qui ne sont elles-mêmes qu'un gradin inférieur des hauts plateaux d'Éthiopie, porte de cette Suisse africaine isolée dans sa montagne et inviolée dans son indépendance. A ce port d'escale, de ravitaillement et de transit, émule des ports anglais de Zeila, Berbera, Boulhar, comme débouché des produits abyssins, aboutissent les caravanes (mulets, chameaux) qui descendent du Harar et des plateaux d'Abyssinie ; de cette tête de route part, à travers le désert, la ligne ferrée du Harar, premier tronçon de la « Compagnie Impériale des Chemins de fer éthiopiens ». Sur la rive arabique du détroit de Bab-el-Mandeb, au tournant de la mer Rouge et du golfe d'Aden, vis-à-vis l'île anglaise de Périm, Cheikh Saïd, factorerie française (1868), puis (1870-71) dépôt de charbon, reste en fait inoccupé.

En cette région d'Afrique, l'exploration française a été représentée avec honneur par des voyageurs nombreux et d'un rare mérite scientifique : Combes et Tamisier (1833-34), Rochet d'Héricourt (1839-44), Lefebvre (1839-43), Ferret et Galinier (1840-42), Ant. et Arn. d'Abbadie (1838-48), Lejean (1862-64), Raffray (1873), Hamon (1883), etc.

Origines coloniales. — 1842. — Traité politique et commercial conclu avec Sahle-Sallassi, roi de Choa, par l'entremise de Rochet d'Héricourt.

1862 (11 mars). — Traité avec Sultan Diny et [illegible] chefs Danakil établis sur la côte d'Adel, acquisition d'Obok, port, rade et [illegible] la plaine qui s'étend depuis Ras Ali jusqu'à Ras Doumeïrah. La prise de possession n'a eu lieu qu'en 1883.

1884. — Traités avec les Sultans de Gobad et de Tadjoura : acquisition de Ras Ali, de Sagallo, du Ghoubbet Kharab, de Adaeli et Ambado.

1885. — De Lanessan. *Rapport* (Chambre des députés) *pour l'organisation de la colonie d'Obock...* 66 p.

1888. — Établissement à Djibouti.

1896. — La « colonie d'Obock » reçoit la dénomination de « Côte française des Somali ».

Limites. — Le petit territoire français est resserré entre l'empire d'Éthiopie, possessions directes (Harar) ou pays musulmans tributaires (Aoussa), l'Érythrée italienne et la Somalie anglaise.

Angleterre. — Convention de limites entre la colonie d'Obok et le territoire de Zeila, 8 février 1888.

Éthiopie. — Arrangement avec l'empereur Menelik fixant la frontière des possessions et protectorats français directs à la côte des Somali, 20 mars 1897 (12 *megabit* 1889).

Italie. — Protocole fixant la délimitation des possessions françaises et italiennes sur la mer Rouge, 24 janvier 1900. (Non encore ratifié.)

Superficie et population. — La Côte française des Somali et dépendances a une superficie d'environ 36 000 (?) kil. carrés, avec une population évaluée à 200 000 (?) habitants. — Chef-lieu : Djibouti (15 000 habitants). La ville date de 1888. — Tadjoura a 500 ou 600 habitants ; Obok, 300 habitants. — Harar (Éthiopie), grand entrepôt des pays Galla et du royaume de Choa, a 40 000 habitants.

Principaux groupes ethniques.

Européens à Djibouti . . . . 2 000.

Somali Issa, pasteurs nomades, musulmans ou fétichistes.

Danakil (sing. *Dankali*), Afar ou Adel. Musulmans ou fétichistes.

Les Somali confinent dans l'intérieur aux tribus *Galla* ou *Orómo*, fétichistes ou chrétiennes (Église monophysite), soumises à l'Abyssinie.

Le nombre total des Somali, dans toute la « corne » orientale de l'Afrique, est évalué à 2 500 000 ; celui des Danakil, à 800 000 ; celui des peuplades Galla, à 8 millions (Paulitschke, *Ethnographie Nord-Ost Afrikas*, 1893, xv-338 p., ill., carte, et 1896, xvii-312 p.).

Les Lazaristes et les Capucins français ont des missions en Abyssinie et chez les Galla.

Climat. — Sécheresse extrême. *Saison chaude* (mai-septembre), 30 à 40 degrés, sans pluie. Avec le *khamsin*, vent brûlant du désert, la chaleur devient torride. *Saison fraîche* (septembre-mai), température moyenne de 23 à 25 degrés ; violentes ondées très espacées. La salubrité est très grande, comme dans tout le désert ; l'insolation seule est à craindre. Si de la côte désertique on monte au Harar, on trouve une température moyenne de 20 degrés (de 15 à 28 à Harar). Le climat des hauts plateaux d'Éthiopie est salubre.

Commerce. — La Côte des Somali est habitée par un peuple pasteur dont les troupeaux (moutons, chèvres, bœufs) sont l'unique richesse. Les animaux ou leurs dépouilles peuvent donc seuls être objet de trafic extérieur. Aux peaux de bêtes du désert somali s'ajoutent les produits de l'Abyssinie, qui descendent à la côte à dos de chameau : peaux, cire, civette, ivoire, café et or.

Valeur du commerce de Djibouti en [illegible] seulement :

Importations (mai-décembre) [illegible]
Exportations (mai-décembre) [illegible]

[illegible]

Paquebots. — Paquebots faisant escale à Djibouti.

Compagnie des Messageries maritimes. Lignes au delà de Suez (Indo-Chine et océan Indien). Trajet Marseille-Djibouti : 10 à 11 jours.

1° Marseille — Japon, tous les 28 jours.

2° Marseille — Madagascar, 2 fois par mois.

Compagnie Nationale de navigation. Ligne commerciale mensuelle de l'Indo-Chine : Marseille—Saïgon—Haïphong.

Compagnie Havraise péninsulaire : le Havre—Saint-Nazaire—Pauillac—Marseille—Madagascar (mensuel).

Arabian Persian C°. Londres—Marseille (mensuel).

De petits vapeurs d'Aden et des boutres desservent le golfe.

Phares. — Ras Bir (12 à 15 milles). Djibouti, 2 feux : *Ambouli* (6 à 7 milles), et *Agabelé* (15 milles).

Chemin de fer. — Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens. Ligne de Djibouti à El Bah (Harar), 290 kilomètres (108 construits), et prolongement projeté d'El Bah à Addis-Ababa. Voie de 1 mètre, à traverses d'acier. — Par la piste des caravanes, Harar est à 315 kilomètres de Djibouti (25 jours de trajet avec chameaux à pleine charge, ou 15 jours à demi-charge) ; Gueldeissa (250 kil., à 21 jours de Djibouti, 3 ou 4 jours de Harar) est le premier lieu habité sur la route. Chemin muletier de Harar à Addis-Ababa.

Câbles. — Câble Obok-Périm [illegible] (Europe) *Eastern telegraph* [illegible] Obok-Djibouti, 30 milles, à l'Ét[illegible]

Service postal régulier : Djibouti—Harar—Addis-Ababa.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine (6 n°).
Charts of the Admiralty (3 n°).
Blondiaux. *Carte de l'île et du cap Doumeïrah*, 1/10 000, 1893.
De Chaurand. *Carta dimostrativa dell' Etiopia*, 1/1 000 000, 8 f. Ministère de la [illegible]
[illegible]
Abyssinia, Harar), 1/1 500 000, 1 f. Minist. de la Guerre, Rome ; 2° édit., 1896.
[illegible]
Rome, 1897, 2 f.
Istituto geografico militare. *Carta dimostrativa della Colonia Eritrea e delle regioni adiacenti*, 1/400 000. Florence, 1896-99, 48 f. (14 f. parues).
Hassenstein. *Das südliche Schoa und die nördlichen Gebiete der Galla und* [illegible] 1/2 000 000. Petermann's Mitt., 1897, I (17 itinéraires reportés : Harris 1841, Antoine d'Abbadie, 41-48, Stecker, 82, Cecchi et Chiarini, 76-82, Aubry et Henon, 83-85, James et Aylmer, 84-85, v. Hardegger et Paulitschke 85, Traversi, 86, Ragazzi, 86-87, Borelli, 85-88, Teleki et Höhnel, 87-88 ; Swayne, 93, Bottego et Grixoni, 92-93 [illegible]
Vannutelli et Citerni. *Seconda spedizione Bottego 1895-97* [illegible] 1899, xvi-650 p., 14. illustr., 11 tabl., 9 cartes.
War office. *Sketch of the Route from Zeila via Harar to Addis Abbaba followed by the British Mission to Abyssinia 1897*, 1/250 000, 1898.
Stanford. *Map of Western Somaliland compiled from maps by* Swayne, Pa[illegible] Hoyos, Smith, Parkinson, Wickenburg, Pease, etc. 1/1 000 000, 1898.
Compagnie Impériale des Chemins de fer éthiopiens. *Ligne de Djibouti au Harrar. Reconnaissance et tracé de la ligne*, 0m,005 par kilomètre.
Darragon. *Itinéraire d'Addis-Ababa à Sagala (Éthiopie)*, 1897, 1/1 100 000. C. R. Soc. Géog., 1898.
De Bonchamps. *Une mission vers le Nil Blanc* (1897-98). Bull. Soc. Géog. 1898, carte. — Rev. Coloniale, 1899, n° 2, carte.
Michel. *Mission de Bonchamps de Djibouti au Nil Blanc, à travers l'Éthiopie méridionale et les pays Gallas*, 1897-98. *Itinéraire*, 1/200 000, 15 f.
Résultats géographiques de la mission de Bonchamps. De Djibouti au Nil Blanc d'après les travaux de Bartholin, Michel, Faivre et Potter, *1897-98*, 1/3 000 000. La Géographie, 1900, n° 7. — *Mission de Bonchamps. Vers Fachoda à la rencontre de* [illegible] *à travers l'Éthiopie*, 1900, in-8, ill., carte.
De Poncins. *Voyage au Choa. Explorations au Somal et chez les Danakils*, 1897-98. Bull. Soc. Géog., 1898, carte 1/2 750 000 ; vocabulaires danakil et galla.
De Léontieff. *Explo*[illegible] La Géographie, 1900, n° 8, *itinéraire 1898-99*, 1/1 500 000.
Heudebert. *Au pays des Somalis* [illegible], 1901, 28[illegible] p., ill. (p. 35 à 21[illegible]
Révoil. *Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le* [illegible]
Combes. *L'Abyssinie en 1896*, 1896, 180 p., carte 1/2 500 000.
Vanderheym. *Une expédition avec le Négous Menelik. Vingt m*[illegible]
Vignéras. [illegible]

MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

APERÇU DE LA CARTE

Madagascar, la « Grande-Ile » de l'océan Indien, emerge à plus de 400 kilometres de la côte orientale d'Afrique, dont la sépare le canal de Mozambique. Elle est, en étendue, la quatrieme ile du globe (abstraction faite des regions polaires), aprés l'Australie, la Nouvelle Guinée et Borneo. Satellite du continent africain, comme le Japon est celui de l'Asie et la Grande-Bretagne celui de l'Europe, située à la fois sur le flanc des deux routes des Indes et des deux routes d'Australie par Suez et par le Cap, elle semble appelée, par sa position seule, à jouer un rôle important dans la lutte des forces economiques et militaires. Et elle possede l'un des points d'appui de la flotte, la baie de Diego-Suarez.

Longue de 1 580 kilometres sur 410 de largeur moyenne, si sa pointe N. (cap d'Ambre) etait mise sur Dunkerque, sa pointe S. (cap Sainte Marie) coinciderait avec Alger. Sa capitale, TANANARIVE, se trouve située à distance précisément egale de ces deux extremités N. et S. (soit près de 800 kil.), mais au tiers seulement de l'epaisseur de l'ile entre les deux côtes : à 170 kilometres de l'océan Indien (à Andevorante), à 340 du canal de Mozambique. Celui-ci échancre la côte O., vers le milieu, et resserre sensiblement la « taille » de l'ile.

Largeur de Tamatave au cap Saint André.	560
Largeur de Farafangana au cap Saint-Vincent	500
Largeur de Mananjary a Morondava.	440

Par un singulier contraste avec la cambrure de la côte O., avec cette double ondulation si harmonieuse du « corset » malgache, non moins qu'avec la « calotte » arrondie du S. (demi-cercle presque regulier de Tulléar à Fort Dauphin), ou encore avec la dechiqueture de la côte N.-O. (du cap Saint-André au cap d'Ambre), indentée de baies profondes, dechirée en peninsules, effilochée en promontoires secondaires, effritee en ilots, bancs et récifs, la côte E. aligne sur l'ocean Indien, de Fort-Dauphin au cap Est, en une volée unique, un littoral uniforme de 1 100 kilometres, sans saillies, ni relief, formé le plus souvent (entre Tamatave et Farafangana) d'un double rivage, chapelet de lagunes et ourlet de sable, et sans havre ni ouverture si ce n'est, tout au N., la baie d'Antongil. Pourtant, sur cette côte rectiligne et inhospitaliere, aux rivières fermées de barres, aux rades foraines, le trafic des iles Maurice et la Reunion et de l'Europe après elles a fait choix d'un point favorable pour communiquer avec l'intérieur : c'est le port de Tamatave, suffisamment abrité par des récifs de corail. Toutefois, le point le plus rapproché du centre est, un peu plus au S., Andevorante ou même, en profitant d'une pénetration fluviale, Mahatsara.

Grande terre d'un archipel, dont quelques dépendances geographiques sont des possessions anglaises habitées par des populations de langue française (ile de France ou Maurice, Seychelles, Amirantes, etc.), Madagascar groupe autour d'elles la *Réunion*, à 700 kilometres E., l'ile *Sainte-Marie* et *Nosy-Bé*, etc., fragments insulaires de son littoral, et les quatre *Comores* (Mayotte, Anjouan, Moheli, Grande-Comore), les *Glorieuses*, *João de Nova* (*Saint-Christophe*), *Europa* et *Bassas da India*, disséminées dans le canal de Mozambique au large de la côte O. — Deux ilots épars de l'océan Indien meridional, les iles *Amsterdam* et *Saint Paul*, sur la ligne qui joint le Cap à l'Australie, et le groupe presque austral des iles *Kerguélen*, bien que fort distants de l'archipel de Madagascar, en sont moins éloignés que de toute autre terre.

Tableau de l'archipel français de l'Océan Indien

Iles		Kil. carrés	Population	
Madagascar et iles côtières Sainte-Marie, Nosy Be, etc.		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Reunion		[illegible]	173 192	1897
[illegible]	Grande Comore.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]		15 000	1900
	Moheli. .		[illegible]	[illegible]
	Mayotte		18 000	1900
Glorieuses				[illegible]
João de Nova St-Christophe .		[illegible]		
Europa.		[illegible]		
[illegible]		[illegible]	—	
Saint-Paul		7		
Kerguelen		3 414	59	1893

Dans cet archipel français de l'ocean Indien, si Madagascar est la Grande-Terre, de par sa superficie d'environ 600 000 kilometres carres (l'equivalent de France, Belgique et Hollande reunies), elle n'en est pas la plus haute terre. Son sommet culminant (le Tsiafajavona 2 627 m.) est dominé par les plus hauts pitons de la Réunion (Piton des Neiges, 3 069 m., Grand-Benard, 2 893 m., etc.) : la Grande-Comore la suit de près avec son volcan de 2 560 mètres. Le massif de la montagne d'Ambre, éperon N. de la Grande-Ile, qui cache en ses replis la magnifique baie de Diego-Suarez, dresse son faite à 1 360 mètres : si remarquable qu'elle soit par son isolement et la découpure de sa base à la pointe effilée des terres malgaches, cette haute vigie est inferieure au pic d'Anjouan (1 600 m.), l'ile tricorne des Comores.

Tandis que la côte O. de Madagascar s'etend vers l'intérieur de l'ile en perspectives basses (plaine Sakalave), où serpentent de grandes rivieres aux rives marecageuses, la côte E. au contraire se hérisse, à peu de distance de la mer, d'une crête longitudinale au rivage et, comme lui, inflexiblement rectiligne. Cette muraille (crête des Betsimisaraka), bouleversée, revêtue d'une verdure luxuriante, est, dans la partie moyenne de l'ile au moins, séparée des monts de l'interieur par un long sillon parallèle à la côte et formé de fosses fragmentaires (haute vallee du Mangoro et bassin du lac Alaotra). — Voir carte N° 18, PARTIE CENTRALE, *feuille Nord*. — C'est au delà de ce premier ecran et du fosse qui l'isole que commence, avec la falaise d'Angovo, la voussure accidentee de la region centrale (Imerina). La montée ne se fait point par paliers superposés, par gradins regulièrement etagés en altitudes croissantes ; entre le pied de la falaise et le plateau central s'interposent, en plissements serrés, des escarpes parallèles, des crêtes successives qu'il faut gravir et descendre l'une après l'autre, escalier décevant dont les entre-marches, aux points bas de l'ascension, mangent constamment une partie des hauteurs acquises.

La structure du massif central (1 000-1 200 m. d'altit. moyenne) et du grand axe orographique de Madagascar est constituee par les gneiss et les micaschistes, roches métamorphiques appartenant aux périodes de transition des terrains primaires. Çà et là, dans cet ensemble de hauts plateaux nus, — paysage chauve et sans charme, de collines herbeuses et de monts rocheux, — pointent quelques éruptions de granit, et, enfin, la boursouflure énorme du massif volcanique de l'Ankaratra (dolérites, basaltes, trachytes, laves) creve, comme un formidable anthrax, au milieu de l'ile ; il y a là, dans le centre de Madagascar, une region d'ancienne activité volcanique, de nombreux crateres eteints (cônes, lacs de cratère, sources thermales d'Antsirabé, 41 degres : lac Itasy, etc.).

Accolé à ce bombement gneissique qui forme les deux tiers de Madagascar, tout le versant O. de l'ile est constitué au contraire par des sédiments jurassiques et crétacés, par des gres et des calcaires. Les terrains eruptifs modernes s'y font également jour, tout au N., avec le beau massif de la montagne d'Ambre, puis par une succession de massifs de moindre importance (Nosy-Be, etc.), insulaires ou intérieurs, qui jalonnent la declurure de la côte N.-O. à distances variables. Sur la côte E., la présence du crétacé a aussi été récemment signalée.

Le sol du haut pays ou Plateau central est composé d'argile rouge chargee en silice et dépourvue de calcaire (Betsileo) ou d'acide phosphorique (Imerina) ou de potasse ; sol incomplet, mais non infertile : ces croupes mamelonnees, couvertes de vastes paturages, fournissent un sol à peu pres vierge qui, ameubli, amende et partiellement transformé, permet de nombreuses cultures. Les terres, de qualite supérieure, du fond des vallees se prêtent merveilleusement à l'exploitation de rizières. Les alluvions profondes des berges sont également fertiles.

L'ile est tres arrosée. Sur le versant E., les fleuves, à la traversée des crêtes, sont barrés de seuils rocheux, mais, navigables par pirogues en amont de ces traverses, ils peuvent servir aux transports, parfois sur des biefs etendus de leur cours superieur. Dans le bas de leur cours, les chalands (5 à 6 tonneaux) remontent les principales rivieres sur 20 ou 25 kilometres au dessus de l'embouchure. Mais, s'ils sont de faible ressource en tant que voies de penetration commerciale, ces fleuves, d'un grand debit (le Mangoro est plus gros que la Seine), roulant à de hautes altitudes et ayant à descendre à la côte, constituent un potentiel hydraulique considerable que pourra utiliser l'industrie.

Par contre, le chapelet des lagunes littorales, à peine interrompues de loin en loin par des isthmes sablonneux, dits « pangalanes », était comme une voie de navigation naturelle au long de la mer, en arrière de la côte plate et basse et des dunes qui la bordent. Entre Ivondrona et Andevorante (87 kil.), il a suffi de percer trois isthmes de sable pour ouvrir à la navigation par chalands le canal des Pangalanes, ligne d'eau interieure qui met en communication Tamatave et Mahatsara (109 kil.), point de depart de la route carrossable de Tananarive (240 kil.). Les coupures des trois seuils qu'a tranchés le canal, à des profondeurs variant de 12 à 18 mètres au sommet, n'ont guère plus d'une lieue et demie de longueur totale. Ces lagunes côtieres ont eté formees par l'action combinée des courants fluviaux et marins, qui, à leur point de rencontre et de heurt, ont dû deposer leurs apports.

Sur le versant O., les rivieres, ayant à descendre la pente allongée du haut pays à la mer, sont plus pénetrables. La plupart peuvent être remontees très avant dans les terres par de petits boutres de 4 à 5 tonneaux. La Betsiboka est navigable en tous temps de Majunga à Maro

lolo (confluent de l'Ikopa), et, par l'Ikopa, jusqu'à Maevatanana pendant la saison des pluies (novembre à avril), pour des vapeurs calant 0m,50. De fin décembre à avril, on peut remonter l'Ikopa jusqu'aux chutes grandioses d'Ambodiroko (subit affaissement de 50 à 60 mètres, sur une largeur de 300 mètres, au confluent de la Menavava), puis la Menavava jusqu'à Ankadibé.

La Tsiribihina, navigable en saison sèche jusqu'au seuil de Bemena, est remontée à la saison des pluies jusqu'à Miandrivazo. Le Mangoky est également navigable. Cours d'eau torrentiels à travers les rochers du haut pays, sectionnés plus bas en biefs accessibles à la circulation des pirogues, soumis à des crues subites en raison de l'étroitesse de leurs vallées à la traversée des crêtes, tous ces fleuves sont alternativement enflés par les pluies et roulent une masse d'eau considérable, ou amaigris par la saison sèche et manquent alors de fond sur les seuils.

Climat. — Le Tropique coupe la Grande-Ile au S. de Tulléar. Sauf pour les régions méridionales de Fort-Dauphin et du cap Sainte-Marie, Madagascar est située dans la zone intertropicale. Mais, « terre chaude » par ses côtes basses et marécageuses, elle rachète par l'altitude de son plateau central sa situation sous le tropique; elle corrige par son élévation au-dessus des mers sa proximité de l'Equateur.

Dans le N., le climat est chaud mais sec, ainsi que dans l'extrême Sud, qui peut subir de grandes sécheresses.

La *côte E.* est une région chaude et très humide; les saisons n'y sont pas nettement tranchées; la pluie tombe presque toute l'année, plus régulière pourtant pendant l' « hivernage » et plus forte.

Chaude également, la *côte O.* est relativement peu humide, et les saisons y sont régulières, son régime est caractérisé par 7 à 8 mois de saison sèche et fraîche et 4 à 5 mois de pluie.

Sur le *Plateau central*, le climat est tempéré par l'altitude; les saisons sont bien distinctes : saison sèche, relativement froide, du début d'avril à mi-novembre (7 mois); pluies abondantes, accompagnées de violents orages (5 mois). La température moyenne un peu basse, la salubrité plus grande, les conditions d'hygiène meilleures, y rendent le séjour plus sain pour l'Européen que celui des côtes. En saison sèche, le matin, on observe fréquemment 4 ou 5 degrés seulement, quelquefois 3. A Antsirabe, dont l'altitude (1 600 m.) est supérieure à celle de Tananarive, la température est fraîche, et, fréquemment, il y gèle pendant les nuits d'août.

[illegible]	[illegible]	Température [illegible]	[illegible]	[illegible]	Pluie [illegible] Moyenne
Nord de l'île : Diego-Suarez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Côte Est : Tamatave	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	21 °	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sud-Ouest : Nosy-Vé Tuléar	[illegible]	[illegible]			[illegible]
Sud de l'île : Fort Dauphin	[illegible]	[illegible]			[illegible]
Plateau central : Tananarive (1 400 m. d'altitude)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1. Moyenne mensuelle : minimum 14 degrés juillet ; maximum 20 C février.
2. [illegible]

Malgré la température moyenne, relativement basse, de la région centrale, son climat est nettement « tropical » : présentant une saison humide-chaude et une saison sèche froide (à l'inverse du climat « tempéré », à saisons chaude-sèche et froide-humide); la distinction des deux climats ne résulte pas uniquement des températures plus ou moins élevées. Dans le climat tropical, l'arrêt de la végétation se produit pendant la saison sèche, tandis que la période de repos des végétaux, dans le climat tempéré, coïncide avec la saison humide. De là résultent des différences essentielles dans les opérations culturales.

L'agriculture est en pleine activité pendant la saison humide-chaude, improprement appelée « hivernage ». Lorsque l'eau tombe d'une façon régulière, on commence les ensemencements. Le repos de la végétation en saison sèche est complet du 1er mai à mi-août; d'août à octobre-novembre, les campagnes de la région centrale sont désolées : sous l'action combinée du soleil très chaud et des vents d'E. froids et desséchants, toute végétation herbacée disparaît.

La diversité du climat détermine la division de l'île en plusieurs zones de cultures. La côte E. est la région favorisée des cultures tropicales (canne à sucre, caféier, cacaoyer, vanillier, théier, giroflier); le plateau central (Imerina et Betsileo) est la région des cultures maraîchères européennes et de l'élevage : les indigènes y cultivent le riz, qui est, avec le manioc, le fond de l'alimentation des Malgaches; les colons peuvent y entreprendre la culture du tabac, du cotonnier, du théier, du mûrier blanc pour l'élevage des vers à soie.

Une zone annulaire de forêts (12 millions d'hectares) enveloppe d'un rideau d'arbres, à bois dur et à teintes remarquables (ébène, bois de rose, palissandre, acajou, etc.), les croupes chauves du plateau central : cette zone forestière est distribuée autour des régions centrales, dénudées de toute végétation arborescente ou arbustive, comme la couronne chevelue d'un crâne de capucin. Démantelée ou interrompue en quelques points, elle compte nombre d'essences précieuses, et, parmi elles, les lianes à caoutchouc, appauvries ou compromises par une exploitation sans mesure.

Population. — La population est inégalement évaluée entre 2 250 000 et 3 500 000 habitants : cette dernière évaluation, donnée par le général Gallieni (*La Géographie*, 1900, n° 1), se décompose ainsi :

[illegible]	[illegible]
Côtes Est et Nord-Ouest	2 000 000
[illegible]	[illegible]
Sud, encore inconnu	?
TOTAL	3 500 000

[illegible] par FOURNIER, Paris, avril 1900.

	Rapport	[illegible]
Indigènes	[illegible]	[illegible]
Africains	[illegible]	[illegible]
Asiatiques	[illegible]	[illegible]
Européens ou assimilés (descendant d'Européens)	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	

Le *Rapport* divise les Européens en 1042 Français, 435 de la Réunion et 398 étrangers, Mauriciens pour la presque totalité. Il compte, en outre, 760 fonctionnaires civils, 598 officiers et 12 151 hommes de troupe.

La population indigène est très inégalement répartie dans les diverses régions de l'île. C'est sur le plateau central qu'elle est le plus dense (Imerina, 875 000, Betsileo, plus de 300 000 (*Notice*). L'Ouest est peu habité : « lorsqu'on s'éloigne de la côte, on ne trouve plus généralement devant soi que de larges solitudes où monte la brousse et où courent les bœufs sauvages » (Gallieni).

Cette population se répartit en un très grand nombre de peuplades, dont les principales sont les *Hova*, nom inexact des Antimerina, Antaimerina ou « Habitants de l'Imerina » (Plateau central), les *Betsileo*, plus au S., également sur le Plateau central; les *Betsimisaraka*, populations côtières de l'E.; les *Sakalava*, nomades, pasteurs et pillards de la côte O. (Boeny, Menabé, Mahafaly); les *Antankarana* de la pointe N., les *Antaimoro* et les *Antanosy* du S.E. et du S.

Ces peuplades, peut-être ethniquement différentes, se rattachent uniformément à la race noire, à l'exception pourtant des Andriana (« Nobles »), de l'Imerina dont l'origine malaise est incontestable, et des chefs des principales tribus, — et elles parlent toutes la même langue. La langue malgache, qui est une dans toute l'île par les racines et la syntaxe, est de provenance malayo-polynésienne. Entre les diverses tribus, il y a des différences de prononciation, des variétés de vocabulaire et de dialectes. Des mots de langues étrangères, africaines, arabe, etc., sont venus d'ailleurs se déposer, par alluvions successives, sur le fond malayo-polynésien. Chez les Sakalava très arabisés du Boeny (côte N.-O.), les langues souaheli de la côte orientale d'Afrique et malgache sont également parlées; les Antaimoro de la côte S.-E. écrivent le malgache avec des caractères arabes.

Quant au fond de la population de toute l'île, il semble formé par les descendants d'Indo-Mélanésiens. Ces nègres asiatiques, excellents navigateurs, dont les jonques et les praos aventureuses étaient portées par les courants de l'océan Indien, ont, dans leurs immigrations successives, peuplé Madagascar. Les vents réguliers et alternatifs ou moussons, qui, d'avril à septembre, soufflent du N.-E., sont la cause naturelle de relations entre l'archipel asiatique et la terre malgache. Au contraire, et malgré la proximité du continent, les courants sont défavorables pour venir de la côte d'Afrique à la Grande Ile et pour traverser de l'O. vers l'E. le canal de Mozambique. Les Malais, enfin, sont les ancêtres directs des Andriana de l'Imerina : pour ceux-ci, de même que pour les Antaimoro, petit groupe ethnique de la côte S.-E., et les Antalaotra de la côte N.-O., il existe des traditions relatives à leur arrivée dans l'île.

Ces immigrants indo-mélanésiens ont-ils trouvé dans l'île des habitants antérieurs, africains ou aborigènes? Y a-t-il eu, par suite de leur arrivée sur ces côtes, premier établissement en terre inoccupée ou bien conquête, destruction, asservissement, absorption de peuplades primitives et inférieures, auxquelles l'histoire hova donne le nom de *Vazimba*, race légendaire d'avant la conquête? Si, dans la langue des Malgaches actuels, on ne relève point les traces et l'empreinte d'un idiome antérieur, mais bien seulement l'addition de mots étrangers, greffés postérieurement sur cette langue, n'est-il pas excessif pourtant, dans l'état actuel de nos connaissances, d'en conclure à la non-existence de primitifs autochtones? La déduction ne serait pas rigoureuse. A quel type arrêté, fixe, d'idiome écrit pourrait-on comparer le malgache actuel et se référer, pour affirmer qu'il n'a subi aucune déformation? il n'en va pas ici comme de la comparaison du français au latin. Et, à ce compte, de ce qu'il y a si peu de racines celtiques dans le français, faudrait-il donc conclure que la Gaule n'était pas peuplée de Gaulois?

Les Antaimerina (*vulgo* Hova) s'appellent aussi avec orgueil *Ambanilanitra* (« Ceux qui sont sous les cieux »). Ces habitants du Plateau central, groupés en nation, ont travaillé pendant un siècle à étendre graduellement leur hégémonie sur l'île entière, et à faire de la mer seule la limite de leur royaume. Ils se divisaient en trois castes : les *Andriana* (« Nobles »), les *Hova* (« Hommes Libres »), et les *Andevo* (esclaves). Beaucoup plus mélangés que les Andriana, qui ont gardé le sang malais assez pur, les Hova seraient les descendants des chefs Vazimba qui occupaient le pays avant l'arrivée des Malais.

A côté de ces Malais et de ces noirs indo-mélanésiens se sont accu

1. Dans ces chiffres ne sont pas compris les fonctionnaires, officiers et soldats.
2. Dans ces chiffres ne sont pas compris les officiers et soldats.

DIVISION TERRITORIALE DE MADAGASCAR (1900)

[illegible]	PEUPLADES	DISTRICTS civils ou SECTEURS militaires	POPULATION	
[illegible] Chef-lieu Ma[illegible] hab.), commune	[illegible]	[illegible] Marovoay [illegible] Maevatanana [illegible] Mampikony [illegible]	[illegible] 1 000	[illegible]
[illegible] Chef-lieu Hellville (2 000 hab.), commune				[illegible]
Diego-Suarez Chef-lieu Antsirane (18[illegible] hab.), commune				[illegible]
[illegible]	[illegible] Anjouanais et Comoriens		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Tsimihety [illegible] Makoa [illegible]			12 000
[illegible]	[illegible]	[illegible] Mahambo [illegible] Ivongo (ch.-l. Soanierana)	[illegible]	[illegible]
Ile Sainte-Marie [illegible] carrés Ch.-l. Ambodifotatra (600 hab.), commune				[illegible]
[illegible]	[illegible] 1 150 Mauriciens.			[illegible]
Territoire des Betsimisaraka [illegible] Ch.-l. [illegible]	Vohibato. [illegible] Marovatsy	Andevoranto (3 600 h.) [illegible] Vatomandry Mahanoro [illegible]	[illegible] 40 894 [illegible]	11[illegible]
[illegible]	Betsimisaraka Antaimoro			[illegible]
[illegible]	Antaimoro. [illegible] Zafisoro. Zara nanambé Vohilakatra. [illegible] Antesonjo. [illegible]	Farafangana. [illegible]		[illegible]
Tananarive [illegible] 700 Européens civils	Hova Betsileo [illegible] Mozambique.	Imerina centrale Arivonimamo	[illegible] 192 564	
Ambositra	[illegible] Tanala	[illegible] [illegible] Midongy.		[illegible]
Fianarantsoa [illegible] commune	Betsileo	[illegible] Arindrano (Ambohimandroso)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]		

PROVINCES civiles ou [illegible]	PEUPLADES ou GROUPEMENTS ETHNIQUES	DISTRICTS civils	POPULATION ÉVALUÉE	
Territoire de Manjakandriana a) [illegible]		Manjakandriana [illegible] Andramasina Tsinjoarivo Ambohimanambola Faharivo	21 028 18 125 [illegible] [illegible] [illegible] 11 935	[illegible]
b) Anjozorobé	[illegible]	Ambohitrolomahitsy Ankazondandy [illegible]	[illegible]	[illegible]
c) Ambatondrazaka	[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Territoire Sakalave Chef-lieu Morondava a) Maintirano	Sakalaves	Maintirano [illegible] A[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible] [illegible] Moyenne Tsiribihina Basse Tsiribihina		
[illegible]	[illegible]			
Territoire d'Ankazobe [illegible]				9 1[illegible]
b) Ankazobé [illegible] Chef-lieu Ankazobe	[illegible] Indiens Comoriens [illegible] Antalaotra			[illegible]
[illegible]	[illegible] Betsileo [illegible]	[illegible]		[illegible]
Analalava	[illegible] Makoa Betsimisaraka. Sihanaka Tsimihety [illegible] Silamo (Anjouanais, Co[illegible]			[illegible]
Grande Terre	Sakalaves Antankares [illegible] Indiens			[illegible]
[illegible]				[illegible]
Miarinarivo		Mandridrano Soavinan[illegible] Manalalakazo (Miarina[illegible] Tsiroanomandidy	[illegible]	[illegible]
Betafo		Betafo [illegible] Antsirabe		[illegible]
[illegible] Chef-lieu Ihosy	Bara	[illegible]	[illegible] 10 000 20 000	[illegible]
Fort-Dauphin	Antanosy Antandroy [illegible] Antanala			[illegible]
Tulléar	Mahafaly [illegible] Bara			[illegible]

mulés et croisés d'autres éléments ethniques, *Makoa*, originaires du Mozambique, *Arabes*, *Soahéli*, *Indiens*, *Silam* Comoriens, Anjouanais, venus des îles voisines, et peut être *Chinois*. L'influence des Soahéli est particulièrement sensible sur la côte O. ; l'idiome soahéli, l'une des grandes langues commerciales de l'océan Indien, sert de trait d'union entre Mascate, Zanzibar, les Comores, Nosy-Bé et Majunga.

GLOSSAIRE GÉOGRAPHIQUE

Préfixes les plus usuels des noms de lieux. — *Am..., An..., And..., Ant...* (contraction d'*Any* signifie : Où il y a, où se trouve, auprès de, sur.

Ambohi... (*Any vohitra*) : Où est la montagne qui..., le village qui...
Ambalo... (*Any vato*) : Où est un rocher qui...
Ambodi... (*Any vody*) : Au pied de...
Anala... (*Any ala*) : Où est la forêt qui...
Ankazo... (*Any hazo*) : Où est un arbre qui...
Antana... (*Any tanana*) : Où est le village qui...
Antsaha... (*Any saha*) : Où est le vallon, le cours d'eau qui...
Andrano... (*Any rano*) : Où l'eau est...
Ampasi... (*Any fasika*) : Où le sable est...
Ambala... (*Any vala*) : Où il y a un enclos, une ferme qui..
Ankadi... (*Any hady*) : Où il y a un fossé, une tranchée qui...
Ankara... (*Any harana*). Où il y a un rocher qui...
Bé... Grand, nombreux.
Fara... Le dernier.
I (initial) : article spécial aux noms propres.
Maha... Capable de..., propre à..., qui rend...
Manjaka... Qui règne, qui gouverne.
Maro... Beaucoup de...
Nosy, Nosi : Ile.
Saro... (contraction de *sarotra*) : Difficile, dangereux, cher.
Soa, Tsara... Qui est beau, qui est bon
Tsi... Qui n'est pas..., qui n'a pas...
Tsiafak... Qui ne peut pas être atteint par .
Vinan, Vinany : Bouche ou confluent, grau des lagunes

Traduction de quelques noms de lieux. — *Alasora* ou *Ialasora* : [illegible] bois des hérissons.

Ambalanondry : Où est le parc aux moutons
Ambalanosy : Où est l'enclos des chèvres.
Ambatomena : Où il y a un rocher rouge.
Ambohibé : Sur la grande montagne.
Ambohimalaza : Au village célèbre.
Ambohipanja : Où est le village marécageux.
Amoroabé : Au grand bord
Ampasimena : Sur le sable rouge.
Ampasindava : Au long sable
Andalasora : Là où est le bois des hérissons. Au bois des hérissons
Andavadolo : Où est la grotte des morts
Andavakomby : Où est la caverne des bœufs.
Andranofotsy : Où l'eau est blanche
Andranomamy : Auprès de l'eau douce
Anjozorobé : Où il y a beaucoup de joncs.
Ankadivory : Où il y a un fossé circulaire.
Ankaramalaza : Où est une roche fameuse.
Ankaranandriana : Auprès de la roche du seigneur.
Ankazobé : Où il y a de grandes forêts
Anosy : Où il y a une île.
Antranombazaha : Où est la maison des étrangers.
Antranonkala : Aux toiles d'araignée
Antsahakely : Au petit cours d'eau.
Antsahaondry : Dans le vallon des moutons.
Antsirabé : Où il y a beaucoup de sel.
Fasimena ou *Ifasimena* : Le sable rouge.
Hadivory : F[illegible] circulaire
Haranandriana ou *Iharanandria*[illegible] : La roche du seigneur
Ranomafan[illegible] : Eau chaude
Ranomamy : Eau douce.
Sahaondry : Vallon des moutons.
Sarodrivotra : Difficile à cause du vent.
Valanosy ou *Ivalanosy* : L'enclos des chèvres.
Vohibahoaka : Village du peuple.
Vohibé ou *Ivohibé* : La grande montagne.

Les noms des jours de la semaine viennent de l'arabe et signif[illegible] « premier », « deuxième », « troisième », « quatrième » [jour], etc.

Alahady :	[marché du]	dimanche.
Al[illegible]		[illegible]
Talata :		[illegible]di
Alarobia :		mercredi.
Alakamisy :		[illegible]di
Zoma[illegible]	—	vendredi.
Sabotsy :	—	samedi.

Prononciation. — *O* se prononce *ou*. *E* est toujours fermé (*é*). *G* et *S* sont toujours durs (*gu*, *ss*). *J* se prononce *dz*.

L'accent tonique tombe soit sur l'avant-dernière syllabe, soit sur l'antépénultième.

Enseignement. — Écoles officielles supérieures (école Le Myre de Vilers et professionnelle de Tananarive), régionales d'apprentissage, et primaires rurales 205). — Total : 19 583 élèves (1900).

Écoles des missions catholiques (1 295 avec 99 262 élèves), protestantes (1 619 avec 95 949 élèves, savoir : mission protestante française (461 avec 31 650), *London Missionary Society* (73 avec 3 773), *Friends Foreign Mission Association* (86 avec 6 992), anglicane (107 avec 6 425), norvégienne (892 avec 45 109). — Total : 2 914 écoles libres, avec 195 211 élèves (1900).

Les missionnaires anglais, les premiers établis dans l'île, sont à Tananarive depuis 1818. La mission catholique forme trois vicariats apostoliques : Pères du Saint-Esprit, au N. ; Jésuites, frères des écoles chrétiennes et sœurs de Saint Joseph de Cluny, au centre : Lazaristes au S. Le P. Etienne (tué à Fort-Dauphin, en 1660) était un Lazariste

Organisation judiciaire — Deux tribunaux de 1re instance (Tananarive, Tamatave). — Quatre justices de paix à compétence étendue (Majunga, Diego-Suarez, Nosy-Bé, Fianarantsoa). Les administrateurs, chefs de province, et commandants de cercle, sont assistés — pour les juridictions indigènes — d'assesseurs malgaches : les indigènes ont conservé leur statut personnel, et sont régis par les lois et coutumes malgaches, qui varient d'une peuplade à l'autre. — Cour d'appel (Tananarive).

Cultures. — Cultures vivrières indigènes : le riz est cultivé dans l'île entière, sauf dans l'extrême sud ; 300 000 hectares, 250 000 tonnes de riz. Cette culture est très rémunératrice : une rizière rapporte en trois ans son prix d'achat, soit, en moyenne, 700 francs l'hectare. — Manioc, 250 000 hectares. — Patate, 20 000 hectares. — Maïs, 9 000 hectares (à Tulléar). Etc.

Caféier, 4 500 hectares, dont 1 111 pour 140 plantations européennes, [illegible]

Régions	Hectares	[illegible]
Côte Est.	[illegible]	1[illegible]7
Côte Ouest (Nosy-Bé).	52	1[illegible]
Région centrale (Betsileo).	110	1[illegible]
	111[illegible]	[illegible]

Vanillier, 393 hectares (dont 128 à Nosy-Be).

Caoutchouc Ceara (*Manihot Glaziovii*), 100 hectares [illegible]

Girofler (à Sainte-Marie). Cacaoyer. Théier (à Fianarantsoa). Cocotier Canne à sucre ; sucreries et rhumeries à Nosy-Bé, Tamatave, Vatomandry. Cotonnier. Vigne (Tananarive, 8 hect. ; Fianarantsoa). Mûrier : magnaneries à Tananarive et Ambohidratrimo. Les arbres fruitiers des tropiques parent la zone côtière ; manguier, bananier, oranger, citronnier, pêcher, ananas, poussent seuls sur les hauts plateaux

Station agronomique : Nanisana, près Tananarive. Jardins d'essais : Tamatave, Majunga, Mananjary, Fort Dauphin, Fianarantsoa.

Faune. — La faune de Madagascar, dont l'évolution originale indique l'antiquité de l'isolement de l'île Malgache (de même, la flore, sur 4 100 espèces, en a 3 000 spéciales à l'île), est caractérisée par une grande abondance de lémuriens. Les grands mammifères africains n'y sont pas représentés ; ses carnassiers ne sont pas dangereux pour l'homme. Nombreuses espèces d'oiseaux, dont beaucoup lui sont particulières. Aucun serpent venimeux. Crocodiles redoutés. Côtes très poissonneuses, crustacés, huîtres perlières, huîtres à nacre, tortues, trépangs.

Bœuf zébu (à bosse) : environ 1 200 000 têtes. Ces bœufs sont exportés à Maurice, la Réunion, Mozambique et Natal. Les merveilleux pâturages de Vohemar, Mandritsara, Analalava, Anjozorobé, et du pays Bara permettent l'élevage en grand. Usine de conserves de viande à Antongobato (Diego-Suarez).

Cheval : 300 à 400 petits chevaux dits « de pays », sur le plateau central. A peine 800 à 1 000 chevaux d'importation récente. Jumenterie d'Ampasika. Ferme hippique à Alakamisy (Fianarantsoa).

Mouton, à grosse queue, sans laine : 200 000 à 250 000.

Colonisation. — Etat des concessions au 31 décembre 1899.

	A titre provisoire		A titre définitif	
	Nombre	Hectares	[illegible]	[illegible]
Concessions gratuites (de 100 hectares [illegible]). .	[illegible]	6[illegible]	[illegible]	[illegible]1
Concessions onéreuses (de 2 à 5 francs l'hectare).	1[illegible]	[illegible]		[illegible]88
[illegible]		[illegible]		[illegible]

Parmi les concessions *définitives* ayant rempli l'obligation de la mise en valeur dans un délai de trois années, une seule, à Anjozorobé, porte sur 2 500 hectares

En outre, 41 locations portent sur 12 [illegible]43 hectares.

Colonisation militaire par les soldats libérables : 36 colons, 3 181 hectares (dont 400 mis en culture).

Principaux centres de colonisation agricole : province de Mananjary (districts de Mahanoro, Vatomandry, Andevorante, province de Tamatave (vallées de l'Ivolina et de l'Ivondrona), île de Nosy-Bé, Imerina et Betsileo.

Industrie minière. — L'or, le fer, le cuivre, le plomb, le nickel, le manganèse, le charbon de terre (Ankaratra), la houille (Analalava) existent à Madagascar. Aucun filon d'or n'a encore été découvert, on travaille seulement des alluvions aurifères. Production aurifère en kilogr. : 79 (1897), 125 (1898), 401 (1899). Fer en kilogr. : 20 000 (1899).

Nombreuses sources thermales (*ranomafana*, « eau chaude ») : Antsirabe (Betafo), Ramainandro (Arivonimamo), Mahatsinjo (Miarinarivo), etc.

Commerce — Le commerce de Madagascar a presque triplé depuis

l'annexion de l'île à la France. Il s'élève pour 1900 à plus de 50 millions de francs.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1896	14	4	18
1897	18	4	22
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1900	40	11	51

Dans ce rapide développement économique, le commerce avec l'étranger diminue journellement; la France devient maîtresse du marché, et l'industrie française, depuis l'application du tarif général, prend une place prépondérante.

	[illegible] 1898	1899	1900	[illegible] 1898	1899	1900	[illegible] 1900
Importations	16,4	24,2	»	5,5	3,7	[illegible]	[illegible]
Exportations	2,3	5,5	[illegible]	2,7	2,6		11
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]

Importations. — Toiles de Rouen, du Nord et de l'Est de la France, 12mill.,3 (1900), ces tissus de coton, naguère importés de l'étranger en 1897, 0,5 de France, 6,5 de l'étranger), viennent aujourd'hui de France (en 1899, 8 mill. de France, 0,8 de l'étranger). Vins et alcools, 6; farine de froment et farineux alimentaires, 4; ouvrages en métaux, 3,4; etc.

Exportations. — Or en poudre ou en lingots, raphia (fibre de palmier) et crin végétal, caoutchouc, gomme copal, peaux, bœufs, cire, vanille, pois du Cap et légumes secs, conserves de viande, écailles de tortue.

Principaux ports. — Tamatave (trafic 1900 : 17mill.,5), Majunga (10 mill.), Nosy-Bé, Diego-Suarez, Mananjary, Vatomandry, Tullear, Fort-Dauphin, Vohemar, Sainte-Marie, Andévorante, Farafangana, Morondava, Analalava.

Entrée dans les ports (1900) : 6400 navires (570 vapeurs, 5830 voiliers), dont 4338 français (913 521 tonnes), 1859 anglais (43 062 tonnes), 85 allemands (5 594 tonnes), 45 indiens (3 592 tonnes), etc.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Messageries Maritimes.* Départ de Marseille, 2 fois par mois, par Port Saïd, Suez et Djibouti, soit

1° Pour Majunga — par Zanzibar, Moroni ou Moutsamoudou (alternativement chaque deux mois) et Mayotte — avec suite sur Nosy-Bé, Diego-Suarez, Tamatave, la Réunion, Maurice.

2° Pour Diego Suarez (par Aden) — avec suite sur Sainte-Marie, Tamatave, la Réunion, Maurice.

Trajet Marseille —	Majunga :	5534 milles, en	22	jours
— —	Diego-Suarez :	4860 »	19	»
— —	Tamatave :	5259 »	21	»
— —	la Réunion :	5630 »	24	»

3° Ligne annexe de la *côte de Mozambique*, correspond à Diego-Suarez avec la ligne principale n° 2 (mensuelle), dessert Mozambique, Beira, Lourenço-Marquez, Natal.

4° Ligne annexe de la *côte Ouest de Madagascar*, correspond à Diego-Suarez avec la ligne principale n° 2 (mensuelle), dessert en 9 jours Nosy-Be, Analalava, Majunga, Maintirano, Morondava, Ambohibé, Tullear.

Chargeurs Réunis. Service maritime postal de la côte Est (mensuel), de Diego-Suarez à Fort-Dauphin.

Compagnie Havraise Péninsulaire de navigation à vapeur. Le Havre-Saint-Nazaire-Pauillac Marseille — Majunga, Diego-Suarez, Tamatave, Port-Louis (Maurice) et la Réunion, tous les 20 jours; — Mananjary et Vatomandry, tous les 40 jours.

Chargeurs Réunis. Ligne commerciale du Transvaal et Madagascar par le Cap (mensuelle). Le Havre Pauillac-Lisbonne, — par Dakar, le Cap, Port Elisabeth, Lourenço-Marquez et Beira, — à Majunga Tamatave-Vatomandry-Mananjary-Fort Dauphin.

Deutsche Ost Afrika Linie. — Mouille irrégulièrement à Majunga et à Nosy-Be.

Cabotage. — Nombreux voiliers cabotant de port à port ou avec Maurice et la Réunion.

Phares. — *Cap d'Ambre;* — *baie de Diego-Suarez :* cap Miné, Nosy-Langoro ou îlot des Aigrettes, et Antsirane.

Nosy Bé : Hellville, Nosy Vourou, et Tany Kely.

Majunga : Katsépé, pointe du Caïman, et port.

Ile Sainte-Marie : îlot Madame, île des Nattes (récif Blevec).

Tamatave : 2 feux.

La Réunion : Pointe des Galets, Saint Denis, pointe Bel-Air (Sainte Suzanne), baies de Saint Pierre et de Saint-Paul.

Chemins de fer. — Tananarive à Tamatave, voie mixte, ferrée fluviale.

1° Chemin de fer Tananarive à Aniverano, 290 kil. (en construction). Voie d'1 mètre.

2° Rivière Vohitra et canal des Pangalanes (*Messageries françaises de Madagascar*), Aniverano-Ivondrona. Chalands remorqués par des vapeurs. Tirant d'eau minimum, 1m,50.

3° Chemin de fer Ivondrona Tamatave, 12 kil. Voie d'1 mètre.

Chemin de fer Decauville d'Antsirane (Diego-Suarez) à Mahatsinjoarivo.

Routes. — Routes carrossables : Tananarive à Mahatsara (240 kil.), sur l'Iharoka, prolongée, de Mahatsara à Ivondrona, par le canal des Pangalanes (trajet de Tamatave à Tananarive : 67 heures); — Tananarive à Maevatanana (Mévatanana) (360 kil.) et Marololo, prolongée par eau, de Mevatanana ou de Marololo à Majunga (trajet par vapeurs Suberbie ou Sutter, sur la Betsiboka : 3 ou 4 jours).

En construction. Tananarive à Fianarantsoa : — Fianarantsoa à Mananjary; — Antsirabe à Mahanoro; — Ambositra à la mer.

En projet : Ambatondrazaka à Fenerive; — Ambatondrazaka à Tamatave; — Beforona à Vatomandry.

Sentiers malgaches, transport par bourjanes, en filanjane ou palanquin.

Câble. — Câble français Majunga-Mozambique (à l'État), 371 milles. Mozambique est relié à l'Europe par l'*Eastern and South african telegraph* et autres câbles anglais. Les dépêches sont expédiées *via* Zanzibar ou le Cap.

Câble Tamatave-la Réunion, 455 milles (projeté).

Télégraphes. — Réseau télégraphique de Tananarive à Majunga (câble), à Tamatave, à Diego-Suarez, à Fianarantsoa et Fort-Dauphin; de Tamatave à Mananjary et Fianarantsoa.

Réseau téléphonique à Tananarive, à Tamatave, et de Tananarive à Tsiafahy (20 kil.), à Arivonimamo (30 kil.), à Ambohimanga (20 kil.).

ORIGINES COLONIALES DE MADAGASCAR

1500. — Découverte de l'île, par le Portugais Diogo Dias (Diego Diaz), qui la nomma Sao Lourenço, « Ile de Saint-Laurent ». En 1502 lui fut appliqué d'après une interprétation de Marco Polo et de Martin Behaim le nom de Madagascar, qui lui est resté.

1642. — Fondation de la « Compagnie française des Indes Orientales » (de Dieppois Rigault et huit associés), à qui Richelieu délivre des lettres patentes lui concédant le monopole du commerce à Madagascar et îles adjacentes (FROIDEVAUX. *Documents inédits...* Bull. Comité de Mad., oct. 1898). Premier établissement par le Rochelais Jacques Pronis : Fort Dauphin (1643). (MALOTET. *Étienne de Flacourt ou les origines de la colonisation française à Madagascar, 1648-1661.* 1898. — FROIDEVAUX. *La France à Mad.* Rev. historique, juillet août 1900, et Rev. de Mad., mars 1901.)

1664. — Une nouvelle « Compagnie des Indes Orientales » est substituée à la précédente dans l'*Ile Dauphine* ou *France Orientale* (Médaille royale : *Colonia Madagascarica, 1665*). — Massacre des Français à Fort-Dauphin (nuit de Noël, 1672). — Réunion de l'île au domaine de la couronne (1686). (PAULIAT. *Madagascar sous Louis XIV. Louis XIV et la Compagnie des Indes Orientales de 1664.* 1886.)

1750. — Prise de possession de l'île Sainte-Marie, renouvelée en 1753 et en 1818.

1768-70. — Nouvelle tentative d'établissement à Fort-Dauphin (par le Cte de Maudave).

1774-86. — Établissement d'Antongil (par Benyowski).

1806. — Installation à Tamatave (par Sylvain Roux). — réoccupé en 1818, — et autres points de la côte Est.

1787-1810. — Règne d'Andrianampoinimerina, fondateur de l'hégémonie hova. Radama I, son successeur (1810-1828), favorise l'installation en Imerina des missions britanniques, traite (1817) avec l'Angleterre, occupe Tamatave (1822) et Fort-Dauphin (1825). — Grande influence de Jean Laborde sur Ranavalona Ire (1828-1861) et Radama II (1861-1863). — Traité franco hova, sous Ranavalona II (1868), qui gouverne avec le ministre époux Rainilaiarivony.

1840. — Installation de la France chez les Sakalaves de la côte N.-O., à Nosy-Be, etc. — Extension graduelle de la souveraineté hova sur les populations sakalaves.

1883-1885. — Démonstration navale et militaire sur les côtes de Madagascar. Traité de paix (17 décembre 1885) : cession du territoire de Diego Suarez; envoi d'un résident-général à Tananarive.

1895 (mai-octobre). — Expédition de Madagascar : de Majunga (6 mai) à Tananarive (30 septembre); conclusion de la paix (1er octobre). Protectorat de l'île et conservation de la royauté hova.

1896 (6 août). — Loi déclarant colonie française Madagascar avec les îles qui en dépendent. Décret abolissant l'esclavage (26 septembre). Écrasement de l'insurrection hova. Déchéance de la reine Ranavalo III (28 février 1897), exilée de Madagascar. Pacification et occupation méthodiques, organisation graduelle du gouvernement civil, par le général Gallieni, premier gouverneur général de Madagascar et dépendances (depuis le 31 juillet 1897). — A. LEBON. *La politique de la France en Afrique 1896-98.* 1901.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine. *Madagascar*, 53 n[os] et 2 vol. in-8 1886 et 1894. — *Mayotte, Iles Comores et Iles Glorieuses*, 9 n[os]. — *La Réunion*, 13 n[os] — *Iles Kerguelen*, 2 n[os]. — *Iles Amsterdam et Saint-Paul*, 2 n[os].

Service géographique de l'Armée *Itinéraire de Majunga à Tana*[illegible] 1/50 000 (d'après les travaux exécutés au cours de la campagne de 1895 par... les officiers du Corps expéditionnaire) 32 f.

Bureau topographique de l'Etat-major (de Madagascar) *Carte de Madagascar* 1/100 000, 508 f (48 kil. × 30 kil.), en cours d'exécution; la partie centrale (28 f.) est publiée (1898-99).
1/500 000, en 12 f. 26 feuilles publiées 1899 1900.
1/1 000 000, 6 feuilles (1900 1901)
1/2 500 000, 2 f., 1898; 2[e] édit. 1899
[illegible]
Plan de Tananarive, 1/5 000.
— *Les Études géographiques à Madagascar*. La Géographie, 1900, n° 9. — *Récents travaux géographiques à Madagascar*, Ibid., 1901, n° [illegible].

Charts of the Admiralty. *Madagascar*, 20 n[os]. — *Indian Ocean Islands*, 10 n[os].

Pour les travaux cartographiques antérieurs à ceux de l'Etat-major ci-dessus énu[illegible]

Grandidier. *Histoire de la Géographie de Madagascar*. 1885, in-4 (2[e] édit., 1893, [illegible] p.); et *Atlas de fac-similés des anciennes cartes de Madagascar*, 67 pl. et 132 cartes. Madagascar est la *Menuthias* d'Arrien et de Marcien d'Héraclée, le pays le *Djafouna* de Maçoudi, le *Chezbezat* d'Edrisi (1153), le *Malichu* de Richard de Haldingham (1300), la *Mahal* de Fra Mauro. Marco Polo, le premier (1298), cite, d'après les Arabes, le nom de *Magdacho, Madeigascar* ou *Mogelasio*. Martin Behaim (Nuremberg, 1492) : 1[re] apparition, sur un globe, du nom de « Madagascar ». Salvat de Pilestrina (1511), Pedro Reinel (1517) : 1[er] aperçu du contour des côtes. D'Après de Mannevillette (1776) : 1[re] carte marine exécutée d'après des levés sérieux. Owen (1824) : 1[re] délinéation générale exacte des côtes. Grandidier (*Bull. Soc Géog.*, 1871) : 1[re] esquisse d'une carte topographique de Madagascar, *Imerina* au 1/200 000, 1881 : hypsométrie de l'Imerina. 1/500 000, 1883. Grandidier et Roblet, *Betsileo* au 1/300 000, 1889.

Grandidier *Madagascar il y a cent ans. Les Voyages de Mayeur*. Bull. géog [illegible]

Grandidier [illegible] *nées* Bull. *Soc. géog.*, 1893). Itinéraires à 1/750 000 de Dumaine 1790. Grandidier 1866-70, Humblot 1881, Roblet 1887-92, Catat, Maistre et Foucart 1889-90, d'Anthoüard 1890-91, Besson 1891, Douliot 1891-92, Gautier 1892-93. Ces itinéraires ont formé le canevas fondamental de la carte de Hansen. 1/750 000, 1895, 11 f.

Roblet [illegible]

Roblet et **Grandidier** *Betsileo*, 1/300 000, 1889

Roblet et **Colin** *De l* [illegible]

Grandidier Roblet Colin [illegible] *Carte de la partie N. de l'Imerina*, 1/100 000, 1895

De Beylié, d'Anthoüard et **Aubé** *De Majunga à Tananarive*, 1/200 000, 1894 (Service géog. de l'Armée)

Laillet et **Suberbie** *Carte de Madagascar* 1/100 [illegible]

Gravier *L* [illegible]

Grandidier *D* [illegible] Bull. Soc. Géog. comm., 1895.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Vivien de Saint-Martin et **Rousselet.** *Dictionnaire de géographie universelle*. Art *Madagascar* (Dict.) et Suppl., § *Bibliographie*, à partir de Flacourt, 1658 (2[e] édit., remaniée, 1661)

Sibree [illegible] R. Geog. Soc., Proceed. 1879, p. 646-665 — *Madagascar Bibliography including publications in the Malagasy language and a list of maps*. 1885, 92 p.

Pasfield Oliver *Madagascar, an historical and descriptive account of the Island and its former dependencies*. 1886 (*Bibliography and cartography*, vol. II, ch. xv p. 222-270).

Malavialle *Madagascar*. Bull. Soc. Languedoc. de Géog. 1897 (Bibliographie choisie)

Bibliographie, dans *Madagascar 1900* (Exposition universelle 206 p. ill. (p. 199-[illegible]

Max Leclerc [illegible]

Ministère des Affaires étrangères. *Affaires de Madagascar, Documents diplomatiques* Livres jaunes 1884, 1886, 1895 et 1896.

G[al] Duchesne. *L'expédition de Madagascar* Rapport d'ensemble au ministre de la Guerre Avril 1896 288 p. 1897, x 475 p., et *Atlas*, 13 cartes)

G Gallieni [illegible] 1899 2 vol., 147 et 146 p. *Madagascar 1895-1899*, La Géographie, 1900, n[os] 1 et 2, 59 p., cartes et fig. *Chemins de fer, routes et sentiers*. Année Coloniale, 1899, 25 p.

Hellot [illegible]

Guide de l'Immigrant à Madagascar, publié par la Colonie avec le concours du Comité de Madagascar 3 vol., xxi-409, ix 587, v-139 p., ill. (*Vocabulaire franco-malgache*, t. iii, p. 101-139), et *Atlas* 21 planches 41 cartes, cartons, profils et plans, 1899

Grandidier *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* (en cours de publication 52 vol in-4 lo paru).

Annuaire de Madagascar et dépendances, 1898, 588 p. 1899, 768 p. 1900, 832 p.

Fournier *Notice sur Madagascar*. Avril 1900, vi 148 p.

Madagascar 1900 (Exposition universelle 206 p. ill

Muntz et **Rousseaux** [illegible] 1901, 216 p. (extr. du Bull. du Min. de l'Agriculture, 1900)

Notes, reconnaissances et explorations. Revue mens., 1[re] ann., 1897; trimestr. depuis 1899

Revue de Madagascar anc *Bulletin du Comité de Madagascar*, fondé en 1895, mens. ill. depuis 1899)

Antananarivo Annual publié à Tananarive sous la direction de J. Sibree

MAYOTTE ET LES COMORES

APERÇU DE LA CARTE

Satellites de Madagascar, les îles Comores se dispersent par le travers et à l'ouverture Nord du canal de Mozambique évasé en entonnoir, presque à égale distance (environ 300 kil.) de la Grande-Ile et de la côte continentale (Afrique portugaise). Mayotte (*M'Aydla*, *M'Ayotta* [M' est l'article] ou *Mahouri*, *Mahori*, « Derrière les récifs »), Anjouan (*Andjouan*, *N'Souani*, la « Main »), Moheli (*M'Héli*) et la Grande Comore (*Garizad*, *Angoziya*, *Angazidja*) sont disséminées sur une longueur de 270 kil., Mayotte, la plus orientale de ce petit archipel de quatre îles, est séparée de la grande terre malgache (à Majunga ou à Nosy-Bé) par un détroit de 330 kil.; elle se rattache d'ailleurs géographiquement à l'île-continent, dans la direction du cap d'Ambre, par un grand nombre de bancs, dont le plus au large (à 260 kil. vers le N.-E.) émerge sous le nom d'*îles Glorieuses*. Les îles Glorieuses sont une dépendance administrative de la colonie de Mayotte, à laquelle sont rattachés, en outre, les protectorats de la Grande Comore, d'Anjouan et de Moheli.

Dans l'entonnoir inverse, ouvert au S., du canal de Mozambique, au delà de l'étranglement resserré à 400 kil. par le cap Saint-André et la côte africaine, quelques îles éparses, bancs d'îlots, hauts fonds et basses, Joao de Nova (Saint-Christophe), Europa et Bassas da India, restent des dépendances de la Grande-Ile. La plus importante est Europa, isolée dans le S. du canal, au large de la protubérance du cap Saint-Vincent.

Le petit gouvernement, d'une superficie totale équivalente à environ deux fois la Martinique ou l'île Tahiti — moins du quart de la Corse, ou douze îles d'Oleron, — se compose donc des îles ci-après :

Les [illegible]		[illegible]	[illegible] 190[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comores.	Anjouan	[illegible]	[illegible]
	Moheli	[illegible]	[illegible]
	Mayotte [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

De formation volcanique — basaltes, trachytes, scories, pouzzolane, ponces — les Comores sont des montagnes de laves exondées, disloquées, ravinées profondément, mais couvertes, pour la plupart, d'herbes et de forêts : nulle part le roc n'est à nu. La force éruptive a atteint son maximum d'intensité au N.-O., dans la Grande Comore, où le Karatala, énorme dôme noir cannelé de ravins, monte à 2560 m.; elle semble avoir diminué graduellement vers le S.-E. : Anjouan, 1600 m.; Mayotte, 660. Mais, dans tout l'archipel, la forme géométrique du relief — cônes et pyramides tronquées de la Grande Comore, trigone ou tricorne d'Anjouan au pic aigu, pains de sucre, pitons, mornes, — non moins que la nature du sol, décèle l'activité des forces volcaniques. L'îlot Pamanzi de Mayotte a encore son cratère bien visible, empli maintenant par un lac, et ses échancrures de baies qui furent des bouches ignivomes; la Grande Comore a sa « Marmite de Feu », selon une appellation locale du cratère de son volcan (dernières éruptions : 1808, 1860, 1880). Le nom de *Comoro*, lui-même, signifierait : « Là, du feu ». Les côtes de la Grande Comore sont coupées en falaises; les coulées, figées, s'y étalent en pointes arrondies.

Chaque île est entourée de coraux. Ces coraux frangent le rivage et adhèrent aux assises de l'île, sauf à Mayotte. Celle-ci, outre les coraux frangeants, est entourée, à distance des côtes, d'un anneau de corail presque complet. Ce récif annulaire, coupé de plusieurs brèches ou « passes » praticables, enveloppe un large chenal d'eaux tranquilles, à l'abri de la houle de l'océan Indien. La rade de Dzaoudzi, accessible par les passes Zambourou et Bandeli, offre ainsi aux plus grands navires, en toute saison, d'excellents mouillages et fait de Mayotte une position navale de tout premier ordre.

Des ruisseaux, torrents ou petites rivières, arrosent les îles, sauf la Grande Comore qui n'a pas le moindre cours d'eau, et qui doit à sa sécheresse, non moins qu'à sa haute plastique, à ses côtes élevées et à son étroite frange de récifs découvrant peu à marée basse, une salubrité supérieure à celle des autres îles. Le sol est d'une fertilité rare, presque merveilleuse dans les dépôts d'alluvions à l'ouverture des vallées. Depuis la plage sablonneuse, éclatante de la blancheur du corail pulvérisé ou brillante de la noirceur métallique du basalte, du trachyte, du fer titané, jusqu'au sommet des crêtes, s'étagent, par zones irrégulières, les palétuviers, aux pieds immergés à la haute mer, les cocotiers et les cultures de la bande littorale, des vallées et des versants inférieurs; puis, les terres à riz de montagne, les pâturages avec bouquets de bois, arbres et arbustes isolés, des plateaux et des chaînons secondaires; enfin, les forêts du haut des vallées et des cimes. Refoulée vers les hauteurs par l'incendie préparatoire aux plantations de riz (défrichement par le feu), la forêt (rafia, manguier, bananier, baobab, ficus, lianes, citronnier, ananas, caféier, piment, bétel, igname, aloès, fougères) couvre encore le sixième de la surface des îles.

Climat. — *Saison sèche* ou « bonne saison » (mai-octobre) : absence de grandes pluies; chaleurs atténuées, mais humidité toujours considérable; arrêt de la végétation. Sous un ciel embrasé, la campagne se dépouille : herbes jaunies, chute des feuilles. Température moyenne 25 degrés (extrêmes : 18 et 29). Vents réguliers, brise diurne du S.

Hivernage (novembre-avril) : grandes chaleurs, calmes fort pénibles, pluies torrentielles, énorme tension électrique, orages incessants, végétation luxuriante. Raz-de-marée, cyclones.

	Température moyenne annuelle.	Extrêmes
Mayotte. . . .	26 degrés	17 et 34 (23 et 3[illegible] à Dzaoudzi).

La Grande Comore et Anjouan sont bien plus salubres que Mayotte et surtout que Mohéli, dont les villages sont bâtis au bord de la mer, au niveau du corail et des platins vaseux qui découvrent; mais, sur les hauteurs, l'air, même à Moheli, est pur, le climat sain.

Nombre de jours de pluie à Combani (Mayotte) : 112 (moyenne de 20 années d'observations). Pluie totale : 2 à 3 m.

Population. — La population des Comores est extrêmement mélangée et croisée. Vasco de Gama (1498) trouva, à partir de Mozambique, ville maure gouvernée par un sultan, des colonies arabes établies tout le long de la côte orientale d'Afrique. Les *Arabes* s'établirent aussi aux Comores, sous les noms d'Induméens, de Chirazites, de Zanzibarites, de Soahéli, etc.; leurs descendants s'y trouvent encore, à l'état de race dominante, mélangés et métissés (*Antalotes*) aux noirs venus de la côte africaine (Zanguebar), aux Sakalaves du Boëny et autres *Malgaches*, même à des Hovas (surtout à Mohéli). L'esclavage y a introduit des nègres de toutes tribus (Makoa, Moutchaoua, Chambara, *Cafres*); le commerce y a attiré des *Indiens* ou Banian de Bombay et de la côte de Malabar (environ 200). Les Portugais abordèrent à la Grande Comore vers 1500 ou 1505; ils occupèrent longtemps la ville arabe de Chingoni (Mayotte), qui fut pour eux un repaire de piraterie. Les négriers fréquentaient assidûment ces entrepôts d'esclaves. Actuellement, 500 ou 600 *Européens* ou créoles sont établis dans l'archipel.

Les Antalotes (métis) sont musulmans et arabisés. L' « antalote » ou langue des Comores est un composé de soahéli (souahéli) et de malgache, avec quelques mots cafres. Le soahéli est l'idiome parlé et écrit de l'immense majorité, dans les villes; l'arabe pur est très peu parlé. Le soahéli des Comores n'est qu'un dialecte de la langue de Zanzibar.

Les villes comoriennes (Moroni, M'Roni, 2144 hab.; Iconi, 1685; Mitsamihouli, 1604; Fomboni, 1136; Moutsamoudou, M'Samoudou, Fomboni [de Moheli], 2000 hab.) sont en général murées : enceinte rectangulaire flanquée de tours carrées; maisons à terrasse, labyrinthe de ruelles tortueuses, ouvertures rares; mosquées, la plupart sans minaret.

Origines coloniales des Comores. — 1841-1843. Acquisition de l'île Mayotte, alors peuplée de 3300 habitants, dont 1500 esclaves africains ou malgaches.

1886. — Établissement du protectorat sur les trois autres îles.

1892. — Occupation des îles Glorieuses.

1899. — Organisation de la *colonie* de Mayotte et des Glorieuses et des *protectorats* des trois autres Comores. Gouverneur à Dzaoudzi (Mayotte); 2 administrateurs : Grande Comore et Anjouan-Mohéli.

Cultures et commerce. — Plantations européennes à Mayotte : canne à sucre (industrie sucrière : 8 usines, produisant par an 4000 tonnes de sucre et 200000 litres de rhum; près de 3000 travailleurs), vanillier (à Combani), caféier, cotonnier. Exportation totale (1900) : 800000 fr. — Grande Comore : Société Humblot (à Nioumbadjou, Salimani, etc.), élevage, bois, vanille, etc. — Anjouan : 4 plantations ou domaines, vanille, canne, café. Exportation indigène de pistaches et de cocos. — Mohéli : 2 plantations, vanille, canne, café, cacao.

Culture indigène : manioc, patate, riz, coco, maïs, mil, pistache, cannelle, bananes. Les boutres arabes ou indiens mettent les Comores en relation avec Zanzibar, Mascate, Bombay et Madagascar.

Iles Glorieuses : guano, tortues, cocotiers.

Pour les *Paquebots* et le *Câble*, voir MADAGASCAR, *Communications*.

BIBLIOGRAPHIE. — **Service hydrographique de la Marine**. 9 n[os].
Charts of the Admiralty. 3 n[os].
Lanrezac. *Carte de la Grande Comore*, 1895.
Gevrey [illegible]
Vienne. *Notice sur Mayotte et les Comores*, 1900, 200 p. ill.
Principaux auteurs et voyageurs. — Lebeur (1819), Leguevel de Lacombe (1823-30), Fleuriot de Langle (1852), Pelly (1863), Horsey (1864), Pollen et Van Dam (1864-67), Cave (1867), Jouan (1870 et 1883), Gevrey (1870), Langlois (1872), Hildebrandt (1876), Humblot (1887), Vincent (1888), Ormières (1889), de Faymoreau, Delteil, Monestier, Gaboriaud, Bouchereau (1897), Heudebert (1901).

ILE DE LA RÉUNION

APERÇU DE LA CARTE

L'Ile de la Réunion, qui fait partie du groupe des Mascareignes, émerge de la mer des Indes à 170 kilomètres O.-S.-O. de l'île Maurice (Ile de France), à 700 kilomètres E. de Madagascar.

Deux massifs volcaniques de puissant relief, l'un (au N.-O.) ancien et ruiné, l'autre (au S.-E.) moderne et actif, reliés par un haut plateau (Plaine des Cafres, 1600 m. d'altit.), constituent l'île de la Réunion. Le massif N.-O., le plus élevé (Piton des Neiges, 3069 m.), est le sommet culminant, non seulement de l'île et du groupe des Mascareignes, mais de tout l'archipel français de l'Océan Indien. A lui seul, il constituait l'île primitive. Sa pyramide terminale, au centre du demi cercle occidental de l'île primitivement circulaire, se dresse sur une étroite paroi où s'adossent trois immenses cirques d'érosion (Cilaos, Salazie, Mafatte), anciens cratères effondrés, auxquels les eaux pluviales, sculptant et ravinant les nappes d'éboulis, ont donné leur forme actuelle. Trois torrents réunissent toutes les ravines de ces bassins intérieurs et s'en échappent, chacun par une étroite cluse, vers trois directions différentes : la rivière du Mât descend de Salazie vers le N.-E.; la rivière Saint-Étienne sort de Cilaos vers le S.; la rivière des Galets coule de Mafatte vers le N. O.

En dehors de ces trois cavités profondes, formées par effondrement dans la voussure primitive, et où l'activité volcanique ne se manifeste plus que par des sources thermales abondantes (Salazie, 32 degrés, à 872 m. d'altit.; Cilaos, 38 degrés, à 1114 m.; Mafatte, 31 degrés, à 682 m.), toute la partie du relief primitif que n'ont ruinée ni l'effondrement ni l'érosion, se déploie en hauts plateaux appelés ici « plaines », terrasses ou talus plus ou moins inclinés, dominés par les mornes et par les pitons qui hérissent les crêtes. Telle, sur le rebord oriental de la cloison séparative des cirques intérieurs, la plaine des Salazes, puissant talus de laves anciennes, arc-boutant du Piton des Neiges.

A ce premier massif ancien s'est agrégé, au delà de la plaine des Cafres, selle de la Réunion, un massif plus moderne, géologiquement récent : le Volcan ou la Fournaise (comme la Grande Comore a sa « marmite de feu ») est le centre actuel de l'activité volcanique. Il domine (2625 m. au Piton Bory) tout l'épais massif quadrangulaire et ramassé du S.-E. A quelque cent mètres plus bas que ce piton suprême, au cratère éteint, s'ouvre la bouche active et brûlante du Piton de la Fournaise, où bouillonne la matière en fusion. La coulée, qui s'est épanchée, parfois jusqu'à la mer (en 1862), en formant la carapace de laves et de scories dite le « Grand Brûlé », est encaissée par une barranque gigantesque, laquelle fait au volcan une enceinte en fer à cheval, taillée à pic comme un « rempart », et appelée le « Grand Enclos ». Le volcan continue à « créer » l'île au S.-E., à l'accroître de ses éruptions et déjections, tandis que le massif ancien du N.-O., d'origine également volcanique, se disloque, s'affaisse, s'effondre sous l'action des érosions atmosphériques : l'eau ruine ce que le feu a créé. Cette nature grandiose déploie la belle horreur des forces éruptives ou érosives dans la magnificence des horizons. Les forêts revêtent encore plus d'un tiers de la superficie totale de l'île, jusqu'à l'altitude de 1600 mètres. Sauf quelques hautes « plaines » de l'intérieur (plateaux dits plaines des Palmistes, des Cafres, des Lianes, etc.), un ruban littoral de 10 kilomètres de largeur, est seul habité.

L'axe orographique unissant les sommets des deux massifs, suivant le grand diamètre de l'île, la divise en deux versants, de végétation toute différente et d'exposition contraire, improprement appelés « partie du vent » et « partie sous le vent »; ce dernier, de beaucoup le plus riche, mais en même temps le plus sec; le premier, tempéré par des brises continuelles et beaucoup plus riant; tous deux, ravinés de couloirs, profondément sillonnés par les barranques rectilignes des ravines, dont le fond est occupé par les torrents tour à tour amaigris, desséchés ou roulant des avalanches d'eau.

Les trois torrents issus des grands cirques ont charrié les matériaux provenant des effondrements et des éboulis, et ont ainsi formé chacun un delta de sable, galets et blocs roulés.

Les côtes — laves, falaises, galets et sables, barres madréporiques — n'offrent aucune crique pouvant servir d'abri. L'île n'avait que des « marines » sur des rades foraines et périlleuses, avant le creusement de bassins à la pointe des Galets (1887) et la construction du petit port de Saint Pierre (1888).

Climat. — Les plantes herbacées fleurissent pendant la saison pluvieuse et chaude (ouragans, cyclones ou *hivernage*) (novembre avril), c'est aussi le moment de la maturité des fruits : letchis, mangues, pêches, avocats, ananas, etc.

Saison fraîche (mai octobre), belle saison ou hiver. Alizé du S.-E. Raz-de-marée.

Le climat, des plus variés par suite de la configuration, des expositions et des altitudes, se prête à presque toutes les cultures. Les plus importantes sont : canne à sucre, maïs, manioc, pomme de terre, café, vanille, tabac, plantes à essences (géranium, etc.).

Température du littoral : 24 à 25 degrés. Extrêmes : 36 et 12 degrés.

Pluie : Saint-Benoit (au vent), 4m,124; — Saint-Paul (sous le vent), 0m,700; — Saint-Denis (entre deux), 1m,246.

Superficie. — 2600 ou 2512 kil. carrés, dans une ellipse de 207 kil. de tour, de 72 kil. NO. SE. sur 52, soit l'équivalent de la Martinique et de la Guadeloupe réunies, moins du tiers de la Corse. C'est, après la Nouvelle-Calédonie, et Kerguelen, sans parler de Madagascar, la plus grande des petites colonies insulaires françaises. Mais, sur les 260000 hectares, 150 000 seulement peuvent être mis en culture; le reste est sommets dénudés ou vastes « brûlés », couverts de laves stériles.

Population. — 173 192 hab. (1897), — chiffre à peine supérieur à celui de la Guadeloupe, notablement inférieur à celui de la Martinique, — soit 66 à 67 hab. par kilomètre carré, densité presque égale à celle de la Guadeloupe propre, qui, comme la Réunion, est une île de haut relief, à noyau montagneux boisé et inhabité, avec villes et bourgs en collier sur la zone étroite des côtes.

Les croisements de races ne permettent pas d'établir la proportion vraie des blancs dans le total de la population : on en comptait 900 en 1717, 4627 en 1763, 12106 en 1804, 17255 en 1825. Les familles créoles sont très fécondes. Les blancs d'origine française (Saintongeois, Bretons, Normands) ne constituent qu'une minorité parmi les insulaires. Mais le patois créole sert de langue commune entre les diverses races pressées dans l'étroit territoire habité (Français, Hindous (Malabars, etc.), Africains, Malgaches.

On comptait à la Réunion (1897) 17789 Indiens, 4496 Malgaches, 6960 Cafres, 547 Chinois, 204 Arabes, tous réunis sous la dénomination d' « immigrants ». Parmi eux, seulement 6091 femmes de plus de 10 ans.

Le régime de l'immigration a été établi par le décret (27 mars 1852) qui a organisé l'émigration hors d'Europe et en même temps celle d'Asie et d'Afrique pour nos anciennes colonies à esclaves. Il a été complété, en ce qui concerne les coulis indiens, par les conventions (1860 et 1861) intervenues avec l'Angleterre. Le travail dans la colonie de la Réunion est réglementé par le décret de 1887. A la fin de 1900, 23391 travailleurs immigrants (12666 Indiens, 8921 Africains, 1804 « Grands marrons » disparus) existaient dans la colonie.

Administration. — Gouverneur (à Saint Denis). — 1 Sénateur, 2 députés. — Conseil général.

2 Arrondissements, 9 *cantons*, 21 communes.

I. Partie du Vent : Saint-Denis (28387 hab. dans la comm.) : — *Sainte-Suzanne*, Sainte-Marie; — *Saint-André*, Salazie; — *Saint-Benoit*, le Bras-Panon, Sainte-Rose, la Plaine des Palmistes.

II. Partie Sous le Vent : *Saint Paul* (19708 hab. dans la comm.), la Possession, le Port; — *Saint Leu*, les Trois-Bassins, — *Saint-Louis*, les Avirons, l'Etang-Salé; — Saint-Pierre (27520 hab. dans la comm.), l'Entre-Deux; — *Saint-Joseph*, Saint Philippe.

Organisation judiciaire. — Cour d'appel. 2 Tribunaux de première instance (Saint-Denis, Saint Pierre). 9 Justices de Paix.

Enseignement. — Lycée Leconte de Lisle (Saint-Denis), (445 élèves 1898). Collège communal (Saint-André). Collège libre (Saint-Benoît). — Primaire : écoles publiques (119 écoles, 13569 élèves), écoles privées (36 écoles, 2356 élèves). Cours normal (au lycée). — Évêché suffragant de Bordeaux.

Muséum et jardin colonial (Saint Denis).

Commerce. — La Réunion vit de ses industries agricoles, dont la plus importante est l'industrie sucrière (grands domaines et usines centrales qui les desservent). Pendant la décade 1889-1898, la valeur moyenne du commerce de la Réunion a été de 40 millions de francs : importations, 23; exportations, 17.

	A la France	Aux colonies franç.	A l'étranger.	Total
Importations. . . .	13,7	2,7	5,6	22,0
Exportations. . . .	16,2	0,8	0,5	17,5
Total 1900 . . .	29,9	3,5	6,1	39,5

Importations. — Riz (Inde, Cochinchine), bœufs (Madagascar), boissons, tissus, saindoux, morue, froment, engrais chimiques, etc.

Exportations. — Produits du cru : sucre (34 millions de kilos, 10 millions de fr.), vanilles (95760 kilos; plus de 3 millions de fr.), café (10775 kilos), cacao, rhum (957000 litres), tapioca et fécules, essences, tabac, cigares, girofle, muscade, pommes de terre.

Chambre d'agriculture, Chambre de commerce (Saint-Denis).

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Messageries Maritimes* et *Compagnie Havraise péninsulaire*. Voir p. 38 la notice MADAGASCAR, *Communications*.

Phares. — Bel-Air, portée de 18 milles Pointe des Galets, 15 milles Feux à Saint Denis, Saint Pierre et Saint-Paul

Chemin de fer de Saint Benoît à Saint Pierre par Saint-Denis, 127 kil 39 de Saint Benoît à Saint-Denis, 20 de Saint-Denis au Port, 68 du Port à Saint-Pierre, dont 14 kil. d'ouvrages d'art, ponts et tunnels. Principaux ponts : rivière Saint-Étienne, 300 m.; rivière des Galets, 400 m.; rivière du Mat, 100 m Viaducs de la traversée de Saint-Denis, 154 m.; de la Grande Ravine, 155 m.; de la Petite Ravine, 108 m.; des Colimaçons, 107 m. Tunnels de Saint Denis à la Possession, 10524 m., interrompus par la Ravine-à-Jacques et celle de la Grande Chaloupe.

Télégraphe. Réseau de Sainte-Rose à Saint-Philippe par Saint-Denis, avec embranchements sur Salazie-Hellbourg, l'Entre Deux, le Tampon, Cilaos et la Plaine des Palmistes, 310 kil., 26 bureaux

Câble projeté de Tamatave à la Réunion

Routes. — Route nationale de ceinture : 230 kil. (126 de Saint Denis à Saint-Pierre par la partie du Vent, 104 de Saint-Denis à Saint-Pierre par la partie Sous le Vent. Autres routes : 289 kil. Chemins communaux : 755 kil.; chemins particuliers : 1598 kil.

La route de Saint Benoît à Saint Pierre (73 kil), par les plaines des Cafres et des Palmistes, franchit le seuil de partage entre les deux versants à plus de 1600 m. d'altit.

La route Hubert Delisle (58 kil), parallèle à la route de ceinture, est ouverte à l'altitude de 600-900 m

ORIGINES COLONIALES DE LA RÉUNION

[GUET. *Les origines de l'île Bourbon*. — PAJOT. — AZEMA.]

1638, 1642, 1649. — Prises de possession de l'île *Mascareigne* ou Mascaregne (ainsi nommée de son découvreur [1505], le Portugais Mascarenhas), alors inhabitée, — par Goubert, — puis, par Pronis, — puis, par Le Bourg, sur l'ordre de Flacourt Elle est appelée *Bourbon*, nom que ses habitants lui ont conservé, malgré la dénomination de la Révolution, redevenue officielle en 1848, et celle de *Bonaparte*, donnée en 1806

1646 — Pronis, agent de la Compagnie française des Indes Orientales à Fort-Dauphin de Madagascar, y bannit douze mutins, qui ne restent que trois ans dans l'île.

1654. — Essai éphémère d'établissement à Saint Paul de 7 Français et 6 Malgaches, qui se rembarquent bientôt

1662. — Arrivée de 2 colons français avec des serviteurs noirs

1665. — La Compagnie des Indes, à laquelle Bourbon est concédée, y envoie des colons et le premier commandant.

1689. — Premier gouverneur nommé par le Roi.

1715. — Occupation, par les colons français de Bourbon, de l'île *Cerne* (Maurice [*Mauritius*] des Hollandais), — *Isle de France*, — qui n'est devenue possession anglaise qu'en 1814. Bourbon compte alors 2000 habitants, dont 1100 esclaves

1727. — Gouverneur Dumas, véritable promoteur de la prospérité de la colonie

1735. — Mahé de Labourdonnais, gouverneur général des Îles de France et Bourbon. De 1735 à 1810, un gouverneur général, résidant à l'Île de France, et un gouverneur ou commandant établi à Bourbon administrent la colonie

1767. — Reprise de possession par le Roi, après la faillite de la Compagnie des Indes 1764

1810 1815. — Occupation de l'île par les Anglais

1818. — La traite est définitivement abolie

1848 — Émancipation des esclaves : 60829 esclaves rachetés.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine. 13 [illegible]
Charts of the Admiralty. 1 n°.
Maillard *Carte de l'Île de la Réunion* 1 150000 1815-1852 1 f 1 300000 1881, 1 220000 revue par Mathieu, 1884 et *Notes sur l'île de la Réunion*, 1862, 28 pl
Lépervanche *Île de la Réunion*, 1 50000 1878, 1 f
Annuaire de l'Île de la Réunion, 1901.
Rapport au Ministre sur la Situation de la colonie en 1898 1899, 164 p
Cremazy N[illegible] 1881
Bory de Saint-Vincent [illegible] d'Afrique 1801 1802) 1804, 4 vol. et atlas de 58 pl
Vélain *Description géologique de .. l'Île de la Réunion* ... 1878, IV-360 p., ill., pl et cartes (p. 49 211).
Jacob de Cordemoy *Flore de l'Île de la Réunion*, . 1895, XXVII-574 p
Garsault *Notice sur la Réunion*, 1900, 308 p., ill
Principaux auteurs et voyageurs [illegible]
Commerson, Sonnerat (1767-70), Joseph Hubert (1788), Aubert du Petit-Thouars 1795, Bernardin de Saint-Pierre, Bory de Saint Vincent 1802), Pajot Perrotet (1819-39), Gaudichaud (1837), Richard (1820-67), Azema 1862), Simonin (1862) Maillard 1862, Kerallé 1864, Pollen et Van Dam (1864-67), Vélain 1874 Drasche 1875-77, Fuchs (1880), Lacaze 1881, Roussin 1882, Lacroix 1883, Cremazy 1884, De Teil 1886, Doncourt (1886), J. de Cordemoy 1886-95), Adigard 1886), Guillemare (1887 Keller 1887-1898, Delisle 1887, Guet 1888, Blonde 1888), Trouette 1888-96), Siere de Fontbrune (1889), Combette 1889, Oliver (1890, Thienemann (1896), Oustalet 1897, C. de Cordemoy 1899

KERGUÉLEN, AMSTERDAM, SAINT-PAUL

I. — ILES KERGUÉLEN

Les îles Kerguelen, — grande île australe inhabitée, de formation volcanique, entourée de trois cents îles, îlots ou rochers, d'une superficie de 3 414 à 4 450 kilomètres carrés (une fois et demie la superficie de la Réunion, ou la moitié de la Corse), — ont été découvertes en 1772 et en 1774 par le capitaine français dont elles gardent le nom.

Elles ont été visitées en 1776 par Cook, qui donna à la « baie de l'*Oiseau* » de Kerguelen le nom de Christmas Harbour ou Port Christmas, le « Port de Noël »; par Rhodes (1799), par James C. Ross (1840), qui y séjourna deux mois avec le botaniste Hooker; par le *Challenger*, par l'*Arcona*, et par trois expéditions, anglaise, américaine et allemande, qui y vinrent observer, en 1874, le passage de Vénus : de là les noms de « baie et presqu'île de l'Observatoire », ainsi que la nomenclature, étrangère en partie, assignée à ces côtes; le navire de guerre allemand la *Gazelle* a laissé son nom à l'un des ports de l'île.

Kerguelen avec ses dépendances a été déclarée à nouveau possession française et officiellement occupée en 1893 : l'*Eure* a laissé sur l'île, ainsi que sur Saint-Paul et sur Amsterdam, un dépôt de vivres et de vêtements pour les naufragés. En 1898, le navire allemand *Valdivia* a passé trois jours aux Kerguelen (fin décembre), et a touché de même aux îles Saint-Paul et Amsterdam (janvier 1899), dans sa campagne de sondages de l'océan Indien entre la terre antarctique d'Enderby et l'île Sumatra.

Les explorateurs scientifiques n'ont visité que les côtes N.-E. et S.-E.; c'est aux vagues rapports des baleiniers et pêcheurs de phoques que l'on doit le peu que l'on sait de la côte O. et de la côte S. : le gisement même de ces côtes reste douteux. Quant à l'intérieur, il a été à peine touché par l'exploration. Le sommet le plus haut, mesuré jusqu'ici, aurait 1865 m.

Kerguelen émerge de l'océan Austral dans le S. de la mer des Indes, au S.-E. de Madagascar et des Mascareignes. Entre cette île et la terre antarctique d'Enderby, dont elle est moins éloignée que de l'archipel français-malgache, le fond marin, extrêmement plissé, a des dépressions de 2388 m alternant avec des grands fonds de près de 5000 : 4919 m (*[illegible]*) au S.-O. de l'île Heard.

Dans ces mers australes où flottent les débâcles des glaces antarctiques, les derniers icebergs ont été rencontrés, en décembre 1898, à près de 12 degrés de latitude plus au S. que Kerguelen, par 61° 22' S. Mais, dans les grandes débâcles de l'Antarctide, ils remontent beaucoup plus au N. (RUSSELL, *Icebergs in the Southern Ocean*, R. Soc. N. S. Wales, 1895, 286-315, carte; DINKLAGE, *Treibeis im Süden vom Kap und im Indischen Ozean*, Ann. der Hydrogr., 1897, 190-199, carte).

De Kerguélen à l'île Saint-Paul, l'on passe de la teinte verte de l'eau froide au bleu profond de l'eau chaude; et les bonds de température des eaux de surface trahissent l'influence de l'océan Indien : sauts brusques, de 4 degrés à 9 et 12.

Bien que gisant dans l'hémisphère S. sous les mêmes latitudes que Paris, Rouen, le Havre, Cherbourg dans l'hémisphère N., — de 48° 40' à 49° 45' S., — Kerguelen est située dans cette région australe, mugissante de vent, assaillie de tempêtes, presque toujours bruyante et grondante, où les rocs, à peu près nus, n'ont qu'une maigre végétation de mousses, gazon, lichens et saxifrages, — la flore des Kerguélen (seulement 21 plantes phanérogames) serait cinq fois moins riche que celle du Spitzberg —, où les âpres rochers et les cimes neigeuses déchirent les brumes et les nuées que le vent charrie. Cependant Kerguélen mérite moins que mainte autre terre de cette région l'appellation, quelque peu dramatique, de « Terre de la Désolation » que lui infligea Cook. Si elle a sa côte O. tournée vers les tempêtes et enveloppée de brouillard, sa côte N.-E. ou côte de beau temps, toute effilochée d'indentations profondes comme une terre glaciaire, regarde vers le ciel clair. A Noël, pendant l'été austral, on y peut jouir d'un vrai temps de printemps. Les sommets et les montagnes blanches de névés étincellent alors sous le soleil, contrastant vivement avec les pentes vertes des versants et avec les fjords sombres qui les entaillent profondément.

Toute la végétation est à la merci des lapins, lâchés dans l'île par les premiers visiteurs et qui y ont pullulé : on ne trouve plus qu'aux endroits inaccessibles pour ces rongeurs et sur les îlots le fameux « chou de Kerguelen » (*Pringlea antiscorbutica*), dont vécut durant tout un mois l'équipage de Ross. D'innombrables colonies de pingouins (*eudyptes chrysocome*), pétrels, albatros, frégates, etc., forment le décor animé des rivages, en particulier dans le Port Christmas, qu'assaillent des coups de vent soudains.

Le meilleur port de l'île est le Bassin de la *Gazelle*, long fjord à l'abri des bourrasques et des rafales, où se trouve établi le dépôt de provisions apportées par le vaisseau de guerre l'*Eure* en 1893; à la fin de 1898, ce dépôt était absolument intact. Kerguélen semble n'avoir pas été visitée depuis une série d'années par les baleiniers et les pêcheurs de phoques-éléphants (*cystophora proboscidea*) ou éléphants de mer, otaries, lions et veaux marins. Le baleinier norvégien *Antarctic*, qui, en 1893, visita le Port Greenland et la Baie Royale (Royal Sound), y trouva une colonie de 59 individus, communauté assez mélangée comprenant des Européens, des Chinois et des Indiens. Il y rencontra des phoques en abondance, et, pendant les huit jours que le navire y séjourna, il en fut capturé 1600 (*The Age*, de Melbourne, 26 février 1894, cité par *Soc. de géog.* C. R., 1894, 173), mais une reconnaissance sérieuse n'amena la découverte d'aucune baleine. En 1843, plus de cinq cents baleiniers poursuivaient les grands cétacés dans ces parages.

Les intérêts de la science et les entreprises commerciales de pêche n'ont encore attiré aux Kerguélen que des expéditions passagères. La colonisation n'y a pas commencé. Des gisements de charbon, que l'on y rencontre entre les coulées de basalte, pourront être utilisés quelque jour : l'île est à proximité de la voie maritime du Cap à l'Australie. L'élevage des moutons pourrait y réussir et s'y développer aussi bien qu'aux îles Falkland, dont le climat est celui des Kerguelen et qui ont une faune et une flore analogues. On a proposé en 1897 d'affecter les Kerguelen à la colonisation pénale et de les substituer à la Guyane comme terre d'expiation.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Service hydrographique de la Marine. 2 [illegible]

Charts of the Admiralty 3 n[os].

Kerguelen Insel nach den Aufnahmen der Gazelle, 1,500 000. Soc. Géog. de Berlin, [illegible]

De Kerguélen. *Relation de Deux* [illegible] 1 [illegible]

James Cl. Ross. *Voyage in the Southern and Antarctic regions* 1847 (vol. I [illegible]

A [illegible]

Nares. *Expedition of the* Challenger, *1873-76*, [illegible] M*ittheilungen*, 1874 et 1875.

Von Schleinitz. *Hydrog. Mittheilungen*, 1874. — Acad. des S[illegible] lin, 1875. — Annal. d'hydrogr. et météor. marit. Berlin, 1875. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, Berlin, 1876.

Studer. *Ausflug auf der Insel Kerguelen*. Berne [illegible]

*Rapport du commandant de l'*Eure *sur sa mission*, 1893.

Chun. *Die deutsche Tiefsee-Expedition auf dem Schiff* Valdivia, *1898-99*. B[illegible]

Les Colonies françaises. — Notices illustrées. Exposition coloniale de 1889, t. IV, [illegible]

Notice sur les îles Kerguélen. Questions diplom. et colon. 15 juin 1898.

Girault, Humbert, de Mahy, députés, [illegible] *substituer aux colonies pénales actuelles les îles de Kerguelen*. 1897.

II. — ILES SAINT-PAUL ET AMSTERDAM

Ce sont deux îlots déserts, à 42 milles de distance l'un de l'autre, isolés dans l'océan Indien austral, à mi-chemin du Cap à Adélaïde, sur la route directe des voiliers qui vont en Australie ou dans les mers de Chine et aux Indes : unique relâche sur plus de 2000 lieues de haute mer.

Amsterdam (Nouvelle-Amsterdam), découverte (1522) par les compagnons de Magellan, dénommée (1633) par van Diemen, abordée (1696) par van Vlaming, reconnue (1792) par Bruny d'Entrecasteaux, est la plus grande du groupe : 45 ou 66 kilomètres carrés, soit la moitié de Belle-Ile ou deux fois l'île d'Yeu.

Saint-Paul, découverte et baptisée par un navigateur portugais avant 1559 (portulan d'Evert Gysberths), visitée (1696) par van Vlaming le premier, habitée pendant 40 mois (1792-95) par le Brestois Péron, qui y reçut (1793) lord Macartney se rendant en Chine, est un îlot de 7 kilomètres carrés, soit la moitié de Groix ou d'Ouessant.

Occupé par le gouverneur de Bourbon (1843), puis abandonné (1853) jusqu'à sa réoccupation par la France (le *Labourdonnais*, 1892), suivie (l'*Eure*, 1893) de l'établissement d'un dépôt de secours (vivres et vêtements) pour les naufragés sur chacune des deux îles, ce petit groupe

fréquenté régulièrement par des pêcheurs bourbonais, a été scientifiquement étudié, principalement par la frégate autrichienne *Novara* (1857), et par la mission française pour l'observation du passage de Vénus (la *Dives*, sept.-déc. 1874).

Les deux îles, le plus souvent couvertes d'un chapeau de nuages, sont des pointes d'anciens volcans, des laves exondées. Amsterdam, bloc quadrangulaire, coupé en falaises noires, abruptes, abordable sur un seul point N.-E. par la jetée naturelle d'une coulée de lave, s'élève à 911 m. Elle a des sources vives, des eaux qui ruissellent, des bouquets de bois (*Philica arborea*), des contre pentes abritées des vents dominants d'O., de grandes tourbières sur ses hauts plateaux, des animaux domestiques (porcs et bœufs, introduits en 1870 par un créole de la Réunion), de riches terres cultivables, toutes conditions favorables à la colonisation.

Saint-Paul est le type parfait des volcans insulaires, un cône évidé par un bassin amphithéâtral, ancien cratère ébréché envahi par les eaux marines. Cette cuve évasée avec lac intérieur (1 600 m. de diamètre à la crête des parois hautes de 200 m. en moyenne, de 272 m. au plus; 1 200 m. au niveau du lac, profond de 69 m.), a des sources thermales (de 30 à 100 degrés), une zone de terrains chauds (jusqu'à 212 degrés) et toujours fumants, parée d'une végétation tropicale de serre chaude (lycopodes) qui tranche sur la flore générale de l'île, sous un climat froid et même rigoureux. C'est une chaudière d'évaporation active, où s'élaborent des cyclones; un bassin d'eaux profondes et tranquilles, où les lames de fond des raz-de-marée ni la houle de l'océan Indien ne peuvent pénétrer, deux jetées de blocs et galets, en travers de l'ouverture, en barrant l'entrée; un merveilleux vivier, où fourmille la faune marine, qui forme autour du bassin comme un anneau vivant et des bancs épais en dehors; un port naturel de refuge, où des goélettes de 80 tonneaux viennent s'abriter contre les coups de vent de S. O. en franchissant à mer haute la passe étroite (80 m.) qui coupe en deux la digue des galets : cette passe, creusée de 6 à 7 mètres, ouvrirait le lac aux grands navires. Ce lac d'eaux calmes, entouré de brisants dans un océan tempétueux, ce port naturel en des parages inhospitaliers, sur une route fréquentée, est prédestiné à devenir dépôt de charbon, point d'atterrissement d'un câble, lieu d'érection d'un phare-station maritime importante, établissement de pêcheries pour l'alimentation des Mascareignes (ces îles importent la morue de Terre Neuve : à elle seule, la Réunion, en 1900, a importé 1 360 000 kilos de morues et poissons secs, salés ou fumés). L'île a des troupeaux nombreux de chèvres et des lapins; elle regorge d'oiseaux de mer, albatros, pétrels; d'innombrables manchots (*eudyptes chrysolopha*) habitent ses terrasses et ses falaises, en agglomérations invraisemblables plaisamment désignées par Mouchez sous le nom de « Pingouinville ». Le *Valdivia* y trouva (3 janvier 1899) le capitaine Hermann, de la Réunion, qui, avec un équipage de 20 hommes, y vaquait, comme chaque été, à une pêche fructueuse.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Service hydrographique de la Marine. 2 n°s. **Mouchez.** *Ile Saint Paul*, 1,1000 (minute) et plan de la passe, 1874.

Charts of the Admiralty. 2 n°s. — La première carte donnant la forme extérieure d'*Amsterdam* est celle de Hosken, 1874.

Amirauté autrichienne. *Ile Saint-Paul*, 1/10 000, et plan en relief par Cybulz.

De Rossel. *Voyage d'Entrecasteaux*. 1808 (t. I, p. 41).

Labillardière. *Relation du voyage à la recherche de Laperouse*. An VIII (t. I, p. 111).

Voyage de **Macartney** *dans l'intérieur de la Chine...*, trad. fr., an VI. *Relation de l'ambassade....* tr. fr., an VI. *Voy. à la Chine*, tr. fr., 1807.

Péron. *Mémoires* (1792-1795), 1823.

Textor de Ravisi. *Les Iles Saint-Paul et Amsterdam*, Saint-Denis, 1853.

Von Hochstetter. *Erdumsegelung der Fregatte « Novara »*. Vienne, 1857.

Goodenough. *Memoirs and Journal*, 1876.

Vélain. *Description géologique de la presqu'île d'Aden, de l'île de la Réunion, des îles Saint-Paul et Amsterdam*. 1878, IV-360 p., ill., pl. et cartes géologiques (Saint-Paul 1/20 000, Amsterdam 1/60 000).

Vélain. *Remarques au sujet de la faune des îles Saint-Paul et Amsterdam, suivies d'une description des mollusques testacés de ces îles*. 1878 (extr. des Archives de zoologie expérimentale, t. VI), 147 p., ill., pl., carte de l'île Saint Paul, 1/20 000 [illegible].

Vélain. *Réoccupation par la France des îles Saint-Paul et Amsterdam*. Annales de géogr., n°s 6 et 7 (15 janvier et 15 avril 1893), cartes et fig.

Rapport du commandant de l'Eure sur sa mission..., 1893.

Tinot. *Notice sur les îles Saint Paul et A*[illegible]

De la Vaissière. *Les îles Saint Paul et Amsterdam*. Rev. coloniale, [illegible] 1[illegible].

INDO-CHINE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

Dans la moitié orientale de la péninsule indo-chinoise, au S. de la Chine, l'Indo-Chine française s'étend à l'E. de la Birmanie (Grande-Bretagne) et du royaume de Siam.

Limites. — Les limites de l'Indo-Chine française sont définies, sur tout son pourtour continental, par des arrangements internationaux. Voici les dates de ces arrangements :

Chine : Kouang-Toung, Kouang-Si et Yun-Nan. — Traité du 9 juin 1885. Convention du 26 juin 1887 (du golfe du Tonkin à la Rivière Noire), rectifiée et complétée par la Convention de délimitation du 20 juin 1895 (du Fleuve Rouge au Mé-Kong). — Convention du 16 novembre 1899 : délimitation du territoire de Quang-Tchéou, cédé à bail, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à la France (10 avril 1898). — Voir Livres jaunes : *Chine*, 1894-1898 et 1898-1900.

Siam. — Traité du 15 juillet 1867 : les provinces de Battambang et d'Angkor (Siemréap) restent au Siam [Art. 4]. — Traité du 14 juillet 1870 : neutralisation du Grand Lac ; les prèk (ruisseaux) Kompong Prac et Kompong Cham forment la ligne frontière des provinces siamoises de Battambang et d'Angkor et du royaume de Cambodge [§ 4 de l'article unique]. — Traité du 3 octobre 1893 : le Siam renonce à la rive gauche du Mé-Kong et aux îles du fleuve. Il s'interdit toute action militaire, bâtiment armé, poste fortifié, force armée, dans les provinces de Battambang et de Siemreap, et dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mé-Kong [Art. 1-4]. La France continue à occuper Chantaboun jusqu'à l'exécution de la présente convention [Annexe, art. 6].

Angleterre : États Chan, Birmanie. — Déclaration de Londres du 15 janvier 1896 : le Mé-Kong limite les possessions de la France et de la Grande-Bretagne, en aval de la frontière chinoise, jusqu'au confluent du Nam Huok. La police des îles, séparées de la rive britannique par un bras du Mé-Kong, appartient à la France [Art. 3]. La France et l'Angleterre s'interdisent toute action militaire isolée, et tout privilège ou avantage particulier, dans le bassin du fleuve Mé-Nam, les petits bassins côtiers et le littoral entre Bang Tapan et Pa-Sé inclus, ainsi que dans le territoire situé au N. ou bassin du Menam entre la frontière anglo-siamoise, le Mé-Kong et la limite E. du bassin du Me-Ing : « ces stipulations, toutefois, ne seront pas interprétées comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893 entre la France et le Siam, s'appliquent à une zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mé-Kong et à la navigation de ce fleuve » [Art. 1er].

Voir, pour les traités anglo-siamois et anglo-chinois, DELONCLE, *Projet de résolution tendant à la distribution au Parlement des textes officiels de certains documents diplomatiques visés par la déclaration de Londres du 15 janvier 1896* (Députés, 1896, nº 1768) ; — et FOREIGN OFFICE, 1897, t. VII.

Superficie. — Dans ces limites définies par les traités, la superficie de l'Indo-Chine française est évaluée à 666 500 kilomètres carrés, — soit un quart de plus que la France, — ainsi répartis[1] :

Tonkin	116 000
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Cambodge	120 000
[illegible]	[illegible]
Quang-Tchéou	1 000

Vue d'ensemble. — Baignée par la mer de Chine depuis le golfe du Tonkin jusqu'au golfe de Siam, l'Indo-Chine française ne s'arrête dans l'intérieur qu'à la rive droite du fleuve Mé-Kong et au Grand Lac du Cambodge. Des cinq parties qui la composent — *Tonkin*, *Annam*, *Cochinchine*, *Cambodge*, *Laos* — le Laos seul est intérieur : c'est la vallée et le bassin moyen du Mé-Kong ; les autres se répartissent de la manière suivante les 2 600 kilomètres de côtes :

Tonkin, *golfe du Tonkin*	[illegible]
Annam, *mer de Chine*	[illegible]
[illegible] *mer de Chine* / [illegible]	[illegible]
Cambodge, *golfe de Siam*	[illegible]

En outre, le territoire de *Quang-Tchéou* occupe la côte E. de la péninsule de Louei-Tcheou, appendice méridional de la Chine (Kouang-Toung), qui, projeté vers la grande île de Haï-Nan, ferme avec elle, dans le N.-E., le golfe du Tonkin : les côtes du Kouang-Toung sur le golfe rattachent à l'Indo-Chine française ce petit territoire français de Chine.

Au large des côtes françaises, en haute mer, l'archipel des Philippines, Bornéo, Singapour, les îles de la Sonde et l'Insulinde hollandaise, forment un demi-cercle de terres insulaires autour de notre Indo-Chine. Le continent asiatique, ailleurs si épais et si compact, s'amincit, s'appointe, se frange, s'émiette. Aux presqu'îles succèdent les archipels. Un isthme, non continu comme les isthmes de l'Amérique Centrale, mais tronçonné, coupé de détroits, fragmentaire et néanmoins ininterrompu, relie, d'île en île, comme par les pierres d'un gué, le continent d'Australie au continent d'Asie.

C'est dans les hauts plateaux du Tibet que s'enracinent les monts de l'Indo-Chine. Sur la bordure orientale de ces plateaux, hauts de plus de 5000 mètres, des plissements serrés s'amassent, se pressent en faisceau, puis divergent en éventail vers tous les points de l'horizon du S. Entre les crêtes pressées de ces chaînes neigeuses, s'encaissent les vallées profondes par lesquelles se déversent, sur un demi-cercle d'horizon, de grands fleuves, issus des neiges tibétaines, le Yang-Tsé ou Fleuve Bleu, qui descend vers la mer Jaune, le Mé-Kong, puissante artère de l'Indo-Chine, le Salouen, fleuve de Martaban, le Brahmapoutre qui, dans le Bengale, mêle son cours au delta du Gange. Les chaînons, en divergeant, s'épanouissent et se ramifient, si bien que, en s'éloignant du tronc tibétain, des crêtes supérieures et des vallées maîtresses, ils forment des chaînons secondaires, où, à leur tour, d'autres vallées se creusent à des niveaux inférieurs ; et des fleuves, non plus issus des neiges des hauts plateaux, mais gonflés des eaux de monts subordonnés, s'insèrent, entre les bassins primordiaux, par gradins de plus en plus abaissés jusqu'aux approches des côtes. C'est ainsi qu'entre le Mé-Kong et le Yang-Tsé s'intercalent le Fleuve Rouge du Tonkin et le Si-Kiang de Canton ; entre le Mé-Kong et le Salouen, le Mé-Nam du Siam ; entre le Salouen et le Brahmapoutre, l'Iraouaddi de Birmanie.

Entre le Mé-Kong et la mer de Chine, les cimes supérieures, hautes de 2500 à 3000 mètres sur les confins du Yun-Nan, du Tonkin et du Laos, ont encore 2500 mètres par le travers de Hué, de Quang-Ngaï, et plus de 2000 par le travers de Nha-Trang (plateau du Lang-Bian, 1600 mètres), vers le S. Les monts couvrent presque tout le Tonkin (sauf la plaine du Delta), tout le Haut Laos, et, longeant de près la côte annamite, où ils projettent des éperons et des promontoires, ne s'arrêtent, tout au S., qu'au cap Saint-Jacques, sur un autre delta, celui de la Cochinchine, plus vaste encore et plus riche de rizières que le delta du N. De là sans doute l'image par laquelle les Annamites ont comparé leur pays proprement dit, l'Annam, au fléau d'une balance supportant à chacune de ses extrémités un plateau chargé de grains de riz (Tonkin et Cochinchine). Mais, qu'on ne prenne pas l'image à la lettre : le « fléau de la balance », lui-même, a ses richesses. Entre les éperons de la chaîne annamite s'ouvrent à la mer de petits bassins fluviaux, des vallées fertiles. Étroitement resserré par la ligne de faîte, réduit parfois à un abrupt versant, ce long talus aligné sur la mer de Chine, et découpé (côte E.) de magnifiques ports naturels, communique avec la contre-pente du versant laotien par de courtes vallées et par des cols aisément praticables : de Vinh à Pak Hin Boun (col de Hatraï (Hop-Ham, 1200 m.), de Quang-Tri à Savannaket (Aï-Lao), de Qui-Nhon à Attopeu (An Khé). De ces voies de communication, la plus facile, et la première signalée (itinéraire Harmand), est celle qu'ouvre, dans la partie centrale de l'Annam, la brèche d'Aï-Lao (360 m. d'altit.), précisément à la hauteur de Hué.

A l'extrémité S. de la région montagneuse, dans la grande plaine alluviale de la Cochinchine, incessamment accrue et fécondée par les limons du Mé-Kong, un petit fleuve de la chaîne annamite, le Don Naï, grossi de la rivière de Saïgon, débouche par plusieurs bras sur la rade du Cap Saint-Jacques. Le delta du Don-Naï doit à cette rade abritée (baie de Ganh Raï) et à la rivière profonde sur laquelle est situé l'arsenal de Saïgon, point d'appui de la flotte dans les mers de Chine, une importance maritime et militaire de premier ordre. Mais, pour l'hydrographie, qu'est ce delta secondaire à côté de l'immense delta du Mé-Kong, du « fleuve du Grand Dragon » (Lan-Tra Kiang), fils des hauts plateaux tibétains, ligne de vie de l'organisme indo-chinois ! De l'un à l'autre, mille canaux (*arroyos*, *rach*) tendent sur toute la Cochinchine un vaste réseau de voies navigables. Bien que situé en dehors du grand delta, dans une position excentrique et latérale, Saïgon en commande ainsi par eau toutes les artères, toutes les veines et veinules, jusqu'à Bac-Lieu et Rach-Gia. De même, mais sur des proportions réduites, le Tonkin, tout au N., a son double delta, formé des bras unis du Fleuve Rouge et du Thaï Binh qui communiquent également par anastomose (Voir la notice [illegible]).

Descendu du Tibet, puis du Yun-Nan, le Mé-Kong traverse le Haut-Laos en se tordant dans les défilés de montagne. Le sillon qu'il a dû s'y creuser (de Xieng-Hong à Vien-Tian par Luang-Prabang) est l'un des plus tortueux qui se puissent voir. Il entre en plaine, par 300 mètres d'altitude, vers Vien-Tian, arrose le Laos oriental, recueillant de nombreux affluents par chacune de ses deux rives, successivement épandu en libre courant navigable, ou étranglé dans des couloirs rocheux et brisé par des rapides. Aux grands rapides et chutes de Khôn, déterminés par une importante ride transversale qui doit se raccorder, à l'O., à celle des Dang-Rek, son cours moyen est nettement terminé. Il sort du Laos pour descendre dans le Cambodge, c'est-à-dire dans l'alluvion.

Le Cambodge est la première création géologique du Mé-Kong ; la Cochinchine en est la seconde. D'un ancien golfe, parsemé d'îles rocheuses, dont la falaise actuelle des Dang-Rek indique sans doute le rivage primitif, il a fait, dans le cours des âges, — tour à tour aidé ou contrarié par le jeu des courants et des marées, — une grande plaine.

1. Dans le TABLEAU DES COLONIES FRANÇAISES, page 1, les superficies de l'Annam et du Laos sont interverties par erreur, celles de la Rive droite du Mé-Kong et des provinces siamoises de Battambang et de Siemréap y figurent à tort.

il a capté, soude par l'alluvion et cimenté les terres insulaires qui pouvaient servir de point d'appui à ses incessants apports. De proche en proche, graduellement, les îles rocheuses sont devenues des massifs montagneux dans les terres, les plages se sont asséchées, les troubles se sont décantés, et, du golfe primitif, il reste comme témoin un vaste bas-fond, le Grand Lac du Cambodge, où se déverse, comme dans une anse latérale, le puissant courant du fleuve. Renversé à Pnom Penh à l'époque des hautes eaux, le courant de crue, qu'appelle le vaste réservoir agrandi par la nappe d'inondation, remonte alors vers le N., comme si le fleuve remontait son cours. Il se partage ainsi en quatre bras devant Pnom-Penh. Les deux bras inférieurs, subdivisés à leur tour, s'ouvrent par neuf bouches (*cua*) dans la mer de Chine, après avoir ajouté comme une frange de terres mouillées et de vases molles (Plaine des Joncs, inondée en tout temps; marais de Lang-Bien, forêts inondées et hautes herbes, etc.) aux assises fermes de l'Indo-Chine continentale. En avant du delta, au large de la bouche de Bassac, le petit archipel de Poulo-Condore peut être un jour annexé par l'alluvion, et devenir successivement promontoire du littoral, puis massif intérieur.

Les missions hydrographiques françaises (Manen, Vidalin, Heraud), continuées par la grande exploration de 1866-68 (Doudart de Lagrée, Francis Garnier, etc.) et reprises vingt ans plus tard aux premiers rapides en aval des chutes de Khôn (de Fesigny, 1887; etc.), ont fixé définitivement, jusqu'aux confins de la Chine, les traits du grand fleuve indo-chinois.

La mission hydrographique du haut Mé-Kong (Simon, Le Vay, Pi, 18[illegible]-95, Mazeran et Le Blevec, 1895-98) a reconnu la navigabilité du fleuve, en a étudié le régime, et, par des levés rigoureux, précisé l'hydrographie et la navigation. Deux canonnières fluviales, le *La Grandière* et le *Massie*, ont été lancées sur le haut Mé-Kong, en amont des chutes de Khôn, et ont ouvert cette immense voie fluviale. Longues de 25 mètres, larges de 3m,50, elles déplaçaient 26 tonneaux, et avaient en charge un tirant d'eau de 0m,75. Une voie ferrée de [illegible] kilomètres à travers l'île de Khôn les fit passer, tout armées, du bief inférieur au bief supérieur, au-dessus des chutes hautes de 25 mètres, par le moyen d'un chariot transbordeur. Elles purent forcer la série de rapides dite « défilé » de Kemmarat. Après une aventureuse navigation dans les barrages qui entravent le cours resserré du fleuve en amont de Vien-Tian, le *La Grandière* mouille à Luang-Prabang (1er septembre 1895), il montre le pavillon dans les territoires de Xieng Khong, Xieng-Sen, jusqu'aux rapides de Tang-Ho, en pays Chan, par 400 mètres d'altitude, à 300 kilomètres au dessus de Luang-Prabang et à 2 500 kilomètres de la mer. Aux hautes eaux de 1897, la canonnière franchit (19 juillet) le grand barrage de Tang-Ho et vient s'amarrer à Xieng-Lap (6 août), point inférieur d'un bief (Xieng-Hong) navigable par pirogues, à peu de distance de la frontière chinoise.

Les biefs pratiquement navigables ont été triangulés, sondés et nivelés; la carte en a été dressée au 1/30 000 et, pour certaines sections plus difficiles, au 1/10 000.

En amont, le parcours du fleuve a été défini par l'exploration (H. d'Orléans et Roux), encore sur 700 kilomètres, jusqu'à la ville tibétaine d'Atentse.

Climat. — L'Indo-Chine, située dans la zone intertropicale, mais étendue sur 14 à 15 degrés de latitude (de 8°30' à 23°10' N.), et diversifiée, géologiquement par des formations variées de structure, topographiquement en plaines basses, plateaux et montagnes, a donc une climatologie qui n'est rien moins qu'uniforme.

Environ 43 stations (1901), réparties sur le territoire de la colonie et dans les régions voisines (aux consulats français), recueillent, pour l'étude de ce régime, des observations météorologiques régulières, que publie chaque mois le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*. Ce sont Saigon, Cap Saint-Jacques, Poulo Condore, Hong Yên, Soc-Trang, Tay Ninh, pour la Cochinchine; Pnom Penh, Kampot, Pursat, au Cambodge; Nha-Trang, Lang-Sa, Qui-Nhon, Tourane, Hué, Dong-Hoï, Vinh, Thanh Hoa, pour l'Annam; Hanoï, Haiphong, Quang-Yen, Hong-ay, Moncay, Lang Son, Cao-Bang, Bac Kan, Ha Giang, Lao-Kay, Van Bu au Tonkin; Vien-Tian, Luang Prabang, Attopeu, Khong, Savannaket, au Laos; Chantaboun, Bangkok, au Siam; Long Tcheou, au Kouang-Si; Pakhoï et Quang-Tcheou, au Kouang-Toung; Hoï-Hao (Haï-Nan); Mong-Tsé, Sse-Mao, Yunnan Sen, au Yunnan; enfin, Singapour. L'observatoire de Si ka-Ouei (Chang Haï), en relations constantes avec l'Indo-Chine, lui signale l'approche des typhons. Ces météores des mers de Chine sont souvent désastreux par leur violence, mais, au demeurant, rafraîchissants et purifiants.

La caractéristique générale du climat de l'Indo-Chine, c'est la chaleur humide, un faible écart interannuel de température, des amplitudes intermensuelles et des variations thermométriques journalières plus faibles encore, se résolvant, au total, en moyennes élevées.

Le climat continental saharien, avec ses hautes températures et sa siccité extrême, est moins déprimant que les chaleurs tropicales, d'une élévation thermique bien moindre, mais d'un degré hygrométrique très supérieur.

Parmi les facteurs météorologiques et telluriques qui déterminent le milieu climatique et qui favorisent ou entravent le séjour de l'homme, les conditions de chaleur et d'humidité sont celles qui échappent le plus à son action modificatrice. Aussi, sont-elles les plus intéressantes à examiner, surtout dans leur relation combinée.

D'après les observations recueillies pour 1900 en quatre stations principales de l'Indo-Chine, — Lang Sa (plateau du Lang Bian, sanatoire projeté, à 1 400 m. d'altit.), Saigon, Tourane et Hanoï, — lorsque la température moyenne oscille entre 30 et 3[illegible] degrés à Saigon, Tourane et Hanoï, l'humidité varie de 57 (Saigon) à 87 (Hanoï) p. 100. Or, 40 p. 100 d'humidité, sous la température de 30 degrés, suffisent déjà pour déterminer une chaleur humide accablante.

A Lang Sa, quand le thermomètre se maintient entre 21 et 22 degrés, l'hygromètre varie de 54 à 85 p. 100 (Mars 75 p. 100 d'humidité, sous cette température, sont nécessaires pour produire le malaise occasionné par la chaleur humide. — Lang-Sa offre un avantage marqué sur les autres stations : pendant cinq mois, de novembre à mars, l'hygromètre tombe au dessous du point variable où l'organisme, déprimé, cesse de réagir.

Les valeurs moyennes annuelles de la température et de l'humidité dans ces quatre stations en 1900 ont été les suivantes (à 4 heures du s[illegible]

Stations	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Lang Sa. . .	[illegible]	[illegible]
S[illegible]	30,47	72,4
Tourane. . . .	27,18	79,3
H[illegible]	28,01	83,7

La mousson, — souffle alternatif du N.-E. (d'octobre à mars) ou du S. O. (d'avril à septembre), d'ailleurs plus ou moins dévié, suivant les régions, par le relief orographique et par les perturbations atmosphériques fréquentes de la mer de Chine, — divise l'année en deux saisons : la *saison sèche*, de novembre à mai, correspond à la mousson de N.-E.; la *saison pluvieuse* (et chaude humide), de juin à novembre, correspond à la mousson de S.-O.

Le Tonkin a l'avantage d'avoir une saison fraîche : pendant plusieurs mois d'hiver, le climat a beaucoup d'analogie avec celui des côtes de la Méditerranée. La Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, ont des périodes pénibles où le thermomètre ne descend pas au-dessous de 30 degrés, même la nuit, et monte jusqu'à 40 degrés. Au Laos, cette période coïncide avec les derniers mois de la saison sèche. La forêt surtout est insalubre (fièvre des bois) : le Haut Laos, plus boisé, est plus malsain que le Bas-Laos. Le climat de Quang Tchéou est au moins aussi bon que celui des meilleurs postes du Delta tonkinois.

Le tableau suivant fixe, pour quelques stations critiques, la valeur de trois des facteurs principaux de la météorologie indo-chinoise.

STATIONS	[illegible]ATURE				[illegible]			[illegible]	
	degrés	[illegible]	degrés	degrés	[illegible]		p. 100		
H[illegible]	[illegible]	8	[illegible]		85.5	avril	8[illegible]	[illegible]	115
— 1900.	37.9	3[illegible]	31,3	[illegible]	91.0	nov.	85.8	10[illegible]	123
Vien Tian . .	[illegible]	18,5	21.5	28[illegible]	82.3	juill.	[illegible]		[illegible]
T[illegible]	38.8	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]	1[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	16.2	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lang-Sa, 1899	[illegible]	0			81[illegible]		[illegible]8	925[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	6,4	[illegible]		78,5	oct.	71.8	1[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	16[illegible]	18.[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10,7	[illegible]
[illegible]		18,8	[illegible]	27,1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Poulo Condore	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
Saigon, 1899. .	[illegible]	[illegible]	21,8		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 1900 .	37.1	19.8	[illegible]	[illegible]	88.0	sept.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pnom Penh, 1899	[illegible]	1[illegible]	[illegible]3,5						[illegible]
1[illegible]		2[illegible]		[illegible]	87,5	sept.	[illegible]	11	

D'autres stations recueillent au pluviomètre des quantités d'eau supérieures à celles qui sont indiquées au tableau : Hué accuse en 1900 2 935 et Chantaboun (maximum) 3 322 millimètres. Par contre, Qui-Nhon (minimum) n'a que 449 millimètres de pluie, en 1900.

Régime des eaux. — Les fleuves de l'Indo-Chine sont soumis à l'alternance du climat intertropical.

Le Mé-Kong passe alternativement de la période des hautes eaux à la période des eaux basses, de la crue à l'étiage. A un courant impétueux, accompagné de tourbillons d'une irrésistible violence, succède, avec la décrue, l'apaisement des eaux; aux rives noyées, aux bords inondés, un lit de torrent desséché (entre Vien-Tian et Luang Prabang), « sillonné par un chenal profond serpentant parmi des amas de roches gigantesques, des îles ou des bancs rocheux qui déterminent des seuils ou barrages, des écueils de toutes sortes avec rapides violents, gouffres tourbillonnants, où des arbres entiers sont emportés et broyés » (Simon).

La crue atteint, au plein annuel, 12 mètres à Vien-Tian.

Sous l'action des eaux alternativement ascendantes ou descendantes, les bancs de sable se modifient ou se déplacent d'une année à l'autre, voire dans la même saison, et les passes s'obstruent ou se débouchent de la même façon. Néanmoins, les biefs navigables pour les navires à vapeur (et pratiquement desservis par les *Messageries fluviales de Cochinchine*), auxquels font suite, dans le haut du fleuve, les biefs accessibles à la petite batellerie locale (radeaux et pirogues), font du Mé-Kong une importante voie de pénétration commerciale. Le plus considérable des biefs moyens est celui de Vien Tian.

Navigabilité commerciale à vapeur du Mé-Kong

Biefs navigables

1. *Fleuve inférieur* ou *Bas Mé-Kong* en aval de Khôn Sud, navigable à vapeur en toute saison jusqu'à Kratié; pendant une partie de l'année, jusqu'à Khôn, et, d'autre part (*Bras du Lac*), jusqu'à Battambang.

Chutes et rapides de Khôn (25 m. de dénivellation).

2. *Bief de Bassac*, de Khôn Nord à Pak-Moun (embouchure de la Se-Moun), navigable à vapeur pendant une partie de l'année.

Défilé de Kemmarat : série de rapides, sur 150 kil., marquant une interruption de la navigation (sauf pour les pirogues).

Le plus important de tous ces rapides est le Keng-Sa.

3. *Bief de Vien-Tian*, de Savannaket jusqu'au delà de Vien-Tian (près de 500 kil.), navigable à vapeur en toute saison.

Sur 350 kil., 68 rapides entre Vien-Tian et Luang-Prabang, et 48 autres rapides ou barrages entre Luang-Prabang et Tang-Ho. La navigation n'est praticable que par des radeaux ou des pirogues. C'est à Tang-Ho que Doudart de Lagrée dut abandonner la route du fleuve, jusqu'alors toujours remontée par lui, pour prendre la voie terrestre, aucune pirogue laotienne n'osant s'aventurer en amont de ces rapides. La circulation du fleuve recommence à Xieng Lap.

Parmi les affluents du Mé Kong, sont navigables à vapeur pendant une partie de l'année :

La Sé-Don, sur le bas de son cours ;

La Se-Moun, jusqu'en amont d'Oubon (et, par pirogues, jusqu'à Korat) ;

La Sé Bang-Fai, jusqu'à Muong Pou-Houa, sur plus de 100 kil. ;

La Nam-San, jusqu'à Muong-Borikan ;

La Nam N'Goum, jusqu'en amont de Tourakhom [illegible] confluent du Nam-Lik), à 300 kil. de son embouchure.

Les [illegible] pénétrables que par pirogue [illegible]

Étapes de la pénétration commerciale à vapeur dans le Mé-Kong

1881. — Pnom Penh est le terminus de la navigation à vapeur.

1886. — La ligne du Cambodge est prolongée, d'un côté, jusqu'à Kratié ; de l'autre, jusqu'à Battambang (Siam).

1890. — Prolongement du service commercial jusqu'à Stung-Treng, au delà des premiers rapides (Préapatang).

1897. — Organisation des services dans les biefs de Bassac et de Vien-Tian, avec prolongement jusqu'à Luang-Prabang au moyen de convois réguliers de pirogues. Distance totale de Saïgon à Luang-Prabang : 1 238 milles ou 2 292 kilomètres.

1900. — Parcours annuel des *Messageries fluviales de Cochinchine*, en Cochinchine, au Cambodge et au Laos (non compris le service maritime Saïgon-Bangkok par le golfe de Siam) : 143 000 lieues marines.

Population. — La population de l'Indo-Chine française est évaluée en 1900, à environ 16 millions d'habitants, ainsi répartis :

	Habitants	De[illegible]
Tonkin	[illegible]	[illegible]
Annam	[illegible]	37
Cochinchine	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	2,6
Quang-Tchéou	[illegible]	[illegible]
TOTAL	[illegible]	[illegible]

Ces chiffres ne sont encore que le résultat d'évaluations approximatives et parfois incomplètes. Le premier essai de recensement régulier doit être fait à la fin de 1901.

PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES

Les principaux éléments de population de l'Indo-Chine française, leur importance numérique, et leur répartition régionale, sont résumés dans le tableau suivant :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Indigènes et [illegible]
Tonkin	[illegible]	[illegible]		[illegible]	»	308 046
Annam	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Cambodge	[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
Quang-Tchéou					»	150 000
	10 066	13 251 570	1 081 567	238 150	590 800	516 124

Les Européens sont principalement groupés aux deux extrémités de la colonie, dans les deux deltas. On compte en Cochinchine (1899) 5 287 Français établis ; à Saïgon, 4 323 Européens.

Les Annamites, — ces *Giao Chi* (« Orteils écartés ») établis dans le delta tonkinois dès l'an 2000 avant notre ère, — occupent toute la côte d'Annam (« Midi Pacifié »). Rameau du tronc puissant des races jaunes, comme les Thai ou Siamois et les Birmans ; ethniquement indépendants des Chinois, cette branche maîtresse du tronc jaune, dont l'ossature crânienne et faciale est tout autre ; ils ne sont nullement autochtones. Avisés, entreprenants, prolifiques, ils ont refoulé ou conquis les populations indigènes : après le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, ils s'infiltrent dans le Cambodge et le Laos.

Les Cambodgiens sont les derniers et bien faibles représentants du peuple *Khmer*, dont les monuments, les ruines grandioses (Angkor, etc.), les inscriptions, attestent un grand passé de puissance et d'art. Apathiques et refoulés, en recul sur toutes leurs frontières, ils cèdent la place aux Chinois, aux Annamites, aux Siamois, leurs envahisseurs.

Les Chinois, laborieux et commerçants, sont établis, en colonies nombreuses et métissées, dans toute l'Indo-Chine orientale, principalement au Cambodge et en Cochinchine (127 156 en 1899).

Les Laotiens (*Lao*), de même race que les Siamois (race *Thai*), forment une population très clairsemée, craintive, douce, opprimée ; le pays lao, — la vallée du Mé-Kong, — est très peu peuplé, absolument et surtout relativement à la bande littorale où grouille la race annamite : comparé aux deltas, c'est presque une solitude.

A la famille Thai se rattachent aussi les *Thô, Muong, Thai, Pou-Thai, Nung, Nong, Nhang* (Haut Tonkin), *Thai, Pou Thai, Pou Eun, Lu, Youn* (Laos).

D'autres envahisseurs asiatiques, également étrangers au peuple autochtone, se rencontrent encore dans l'Indo-Chine française, par petits groupes ou par unités : Malais (Cochinchine, Cambodge), Tagals (Cochinchine), Siamois (Cambodge), Hindous, Japonais, Birmans.

Entre ces populations, les unes de civilisation chinoise (delta du Tonkin, Cochinchine, et mince, très mince bande de l'Annam), les autres de civilisation hindoue (Siam, Laos, Cambodge), — dont la religion est, d'une part, le culte des ancêtres, d'autre part le bouddhisme, — s'intercale la zone des refoulés, des « Indigènes », des primitifs, des non-civilisés, des « Sauvages », parmi lesquels beaucoup de non autochtones : *Cham*, derniers représentants de l'ancien royaume de Ciampa (Annam Sud et Cochinchine), *Moi* (Annam Sud et Cochinchine), *Phnong* ou *Pennong*, *Stieng*, *Kouï* ou *Souï* (Cambodge), *Kha* (Laos), *Man*, *Méo* et *Yao* (nomades), *Xa*, *Houni*, etc. (Haut-Tonkin). Épaisse principalement dans le Sud de la chaîne annamite (plateaux et forêts entre Hué et Saïgon), cette zone, par le travers de Hué et vers le N., devient fragmentaire, sporadique, divisée et resserrée par les populations civilisées qui occupent cette partie de la chaîne jusqu'à la hauteur de Thanh-Hoa. De Thanh Hoa à la frontière de Chine, et du Mé Kong à la Rivière Noire du Tonkin, elle tient tout le pays (Haut-Laos et Haut Tonkin), c'est-à-dire la montagne.

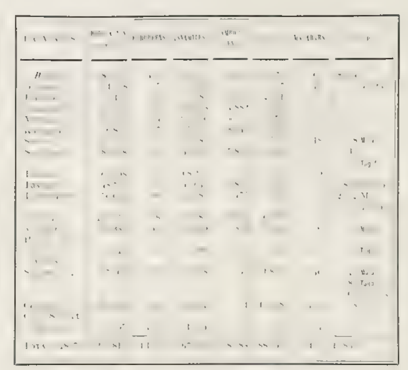
VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE (Langues indo-chinoises)

FRANÇAIS.	ANNAMITE.	CAMBODGIEN.	THAI [illegible]	MALAIS.	SAUVAGE.	BIRMAN.	CHINOIS.
Baie, golfe	Vung.	Au sremot.	Au	Telak.			Hay-Ouan.
Cap, promontoire	Mui.	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]
Embouchure, estuaire	Cua	Pak, Peam.	Ta, Pak-Nam	Pak			Ma-Tcou
Fleuve	Song	Tonle	Sé, Mé.	Sungey.	Krong	Myit	[illegible]
[illegible]	Rao, Ngan, Ngoi, Khe.	Stung, Prek	[illegible]	Kal.	Krong, Dak.	[illegible]	Ho
Ruisseau, torrent.	Khe, Chui	Au.	Houei, Houey	Klong.	Ia, Tam	[illegible]	Kien-Tzeu.
[illegible]	Nia Bo	Prek	[illegible]	Pak		Son, Pang.	[illegible]
Rapide sur roche	Tac.		Keng, Tang	»			
Rapide sur galets ou sable, banc.	Côn-Cat.	Stung	Hat	[illegible]			Cha T[illegible]an
Lac, marais, étang.	Ho, Ao.	Trepang, Nong	[illegible]	Tasik.	Tanao.		Yen, Tang
Ile, îlot	Lo, Hon, Culao	Kho	Koh, Don	Poulo		[illegible]	Hai Tao, Siao-Tao
Montagne	[illegible]	Pnom.	Pou, Khao, Loi	Gunung	Kong, Boung.	Taong Dji.	[illegible]
[illegible]	Hon	Dambauk	Non, Thi-Don	Bukit.			[illegible]
Col.	Deo.		Sok				[illegible]
Forêt	Rang.	Prey.	Pa	Hutan		T[illegible]	Lin
Marché	Cho.	Psa	Ta-Lat	Pasar.		Ze	Pho, Cai, Tchang
Chef-lieu de province	Tanh, Dinh		[illegible]	Nagri.		Myo.	[illegible]
Préfecture	Phu.		Xieng, Muong				Fou
Sous préfecture.	Huyen		Muong, Vien		»	Maing, Meng, Mong, Xieng	Tcheou.
Canton	[illegible]	Sroc.		Dairat			[illegible]
Village	Lang, Xam, Xa, Trai	[illegible] pong	Ban	[illegible]	Poelei, Kon, Boun.	Youa.	[illegible]
Pagode.	[illegible]	Wat	Wat.				[illegible]
Sauvages	Moi	Penong, Stieng.	Kha	[illegible]			Hoang, Man

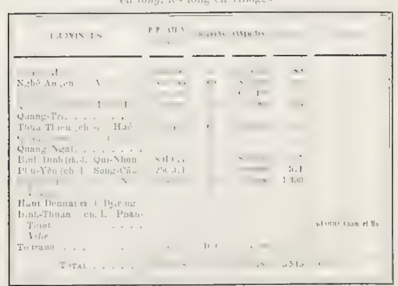
DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE (1900

I. — TONKIN (capitale : HANOI, 160 000 hab. avec la banlieue, en 1900
Les provinces se subdivisent en *phu*, les phu en *huyen* ou *chau*.)

[illegible]



II. — ANNAM (capitale : HUÉ, 30 000 hab
Les provinces se subdivisent en *phu*, les phu en *huyen*, les huyen en *tong*, les tong en villages



PROVINCES	POPULATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Nghê An (ch. l. [illegible])	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
Quang-Tri					
Thua Thien (ch. l. Hué)	[illegible]		[illegible]		
[illegible]					
Quang Ngai					
Binh Dinh (ch. l. Qui-Nhon	800 [illegible]		[illegible]		
Phu-Yên (ch. l. Song-Câu	250 [illegible]		[illegible]	5.1	
[illegible]	[illegible]		[illegible]	1 300	
Haut Donnai (ch. l. Djiring					
Binh-Thuan (ch. l. Phan-Tiet					80 000 Cham et Mo
Ville					
Tourane	[illegible]	10 [illegible]	[illegible]		
TOTAL	[illegible]		[illegible]	[illegible]	

III. COCHINCHINE ([illegible] SAIGON [illegible] 1897

[illegible]

IV. CAMBODGE ([illegible] PNOM-PENH [illegible]

[illegible]

V. — LAOS (capitale : VIÊN-TIAN.
Les provinces se subdivisent en *muong*, *xieng* ou *vien*.

[illegible]

Agences commerciales Rive droite du Me-Kong — Xiêng-Sen et Xiêng Khong, Pak Lay et Xiêng Khan, Nong Khay, Outhen, Lakhôn, [illegible]

VI. — QUANG-TCHÉOU

Plus de 500 villages ; — 150 000 hab., de race *Lai* ou *Hok-Lo*.

Ville et port, centre administratif, à la pointe de San Hoan, vis-à-vis Fort-Bayard, sur la rive gauche de la rivière Ma-Tsé ou Ma Tche (plus de 20 m. de fond).

Centre militaire : Fort-Bayard, relié par télégraphe terrestre (par Tsé-Kam, Sou-Kai, etc.) au Tonkin.

Centre commercial : Tsé Kam (3 000 hab.) ; les grands navires peuvent remonter la rivière jusque près de ce point, soit à 10 milles de l'embouchure dans la baie Tsé-Kam a une école française.

GLOSSAIRE HYDROGRAPHIQUE LAOTIEN

[illegible]	Bassin, cuvet	Nam, Sé ; Houey.	Rivière ; ruisseau.
Bang [illegible]	[illegible]	Neua, Nua.	Amont
[illegible]	Rive droite	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Petit.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Roche
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Embouchure
[illegible]	Queue d'une île	[illegible]	Passe, chenal.
[illegible]	Banc	[illegible]	Chenal principal.
[illegible]	Roche, pierre	[illegible]	Sable
[illegible]	Galet, gravier	[illegible]	Aval.
[illegible]	Tête d'une île	[illegible]	Port, embarcadère, mouillage
[illegible]	Rapide, barrage.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Tournant, coude

Administration. — Comme l'Afrique Occidentale et Madagascar, l'Indo-Chine est un gouvernement général. Elle comprend une colonie proprement dite, la Cochinchine, et des pays de protectorat, à administration plus ou moins directe. Le Gouverneur général a sous ses ordres le Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, et les Résidents supérieurs de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge, du Laos. Il a sous son contrôle les pouvoirs locaux indigènes, l'empereur ou roi d'Annam, le roi du Cambodge, les deux rois du Laos.

Le « budget général », créé en 1898, pourvoit aux dépenses d'intérêt commun du gouvernement général ; il est arrêté en Conseil supérieur, ainsi que les « budgets locaux » qui pourvoient aux services des cinq pays de l'Indo-Chine.

La capitale est Saïgon ; mais le Conseil supérieur peut se réunir dans toute autre ville (Hanoï en 1898, Pnom Penh en 1899, Hué en 1901, etc.).

Organisation judiciaire. — Cour d'appel : 3 chambres (2 à Saïgon, 1 à Hanoï). — 3 Tribunaux de commerce (Saïgon, Hanoï, Haïphong). — Tribunaux de première instance : Saïgon, My-Tho, Vinh-Long, Hanoï, Haïphong, Bentré, Chaudoc, Travinh, Soc-Trang, Long-Xuyen, Cantho et Pnom-Penh. — Justices de paix à compétence étendue : Tay Ninh, Bien-Hoa, Bac Lieu, Rach Gia, Tourane.

Enseignement. — On enseigne dans les écoles franco-annamites le français et le *quoc-ngu*, transcription de la langue écrite annamite (*chu nom*) en caractères latins. — Collège Chasseloup-Laubat et école professionnelle de Saïgon ; collège de My Tho. Collège des interprètes, à Hanoï. Cours d'annamite et de chinois, à Hanoï. *Quoc-Hoc*, « collège national », à Hué.

Mission archéologique et scientifique permanente ou École française d'Extrême-Orient.

Missions catholiques. — 10 Vicariats apostoliques : Tonkin occidental (Hanoï et Késo), Haut Tonkin (Hung Hoa), Tonkin central (Bui-Chu), septentrional (Bac Ninh et Huong-La), oriental (Haïphong), méridional (Xa Doaï) ; Cochinchine septentrionale (Phu Xuân, près Hué), orientale (Lang-Song, près Qui-Nhon), occidentale (Saïgon et Cambodge).

Les Pères des Missions étrangères de Paris dirigent les séminaires de Saïgon, Tân Dinh et Culao Giên (Cochinchine), Phu Xuân, An-Ninh, Lang Song (près Qui-Nhon), Dai-An et Xa-Doaï (Annam), Hoang-Nguyen, Phuc Nhac, Késo, Ha Thach (Tonkin).

La mission espagnole du Tonkin central, septentrional et oriental possède les séminaires de Bui-Chu, Ninh-Cuong, Dao-Ngan, Ké-Nê, Ké-Sat et Dong Xuyen.

Cultures. — La principale, la grande culture nourricière et fondamentale, est celle du riz : cultures de plaine (terres basses et mouillées des deltas), par repiquage, et cultures de montagne, après incendie de la forêt par semis direct dans les cendres.

	Surface des rizières. (hectares)	Récolte moyenne. ([illegible])	Exportation moyenne. ([illegible] (picul = 60 kilos))
Cochinchine et Cambodge	1 250 000	20	8 à 10
Tonkin	1 000 000	44	1,5
Annam	200 000		

Les registres de l'impôt foncier portent la surface des rizières de la Cochinchine seule à 1 139 572 hectares (1900). Au Tonkin, dans le Delta seul, on compte 847 554 hectares de rizières, dont 351 854 à deux récoltes par an.

Le delta surpeuplé du Tonkin consomme presque toute sa récolte. Au voisinage immédiat de la colonie, l'immense marché chinois lui offre un écoulement indéfini. La production du riz, singulièrement facilitée pour le colon par le métayage annamite, est la base de toute opération agricole européenne.

Autres cultures : thé, café, poivre, cacao, badiane, manioc, abaca (chanvre de Manille), jute, ramie, coton, mûrier, plantes oléagineuses (sésame, ricin, arachide), patate douce, tabac, caoutchouc (liane), canne à sucre, cocotier, pavot à opium, haricots et pois (vermicelle et pâtes), bétel, noix d'arec, indigo, igname, taro, maïs, millet, etc.

Arbres fruitiers : jaquier (arbre à pain), letchi, pamplemousse, oranger, citronnier, etc.

Les rizières, les plantations de tabac ou de coton se partagent les îles et les bancs de sable du Mé-Kong. Bananiers, aréquiers, cocotiers, bambous, palmiers à sucre (*Borassus flabelliformis*, *vulgo* rondier éventail), faux cotonniers, sont la parure de ses rives, tour à tour noyées par l'inondation annuelle aux hautes eaux et découvertes aux eaux basses. La forêt, dense ou claire (forêt-clairière), couvre de vastes surfaces, tant en plateaux qu'en montagne.

Colonisation. — État des propriétés ou concessions appartenant à des Européens au 1er janvier 1900.

		[illegible]		[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
		[illegible]		[illegible]	

La grande concession est la forme dominante de l'exploitation européenne en Indo-Chine. La petite propriété se rencontre surtout en Cochinchine (1/22 au lieu de 1/67) ; elle y a été généralement acquise par voie d'achat et elle y est presque entièrement mise en valeur. Au Cambodge, en Annam, même au Tonkin (811 hectares), elle est presque insignifiante. Dans l'ensemble, plus des 70 p. 100 de la petite propriété sont en culture, et 10 p. 100 seulement de la grande (36 p. 100 en Cochinchine, 11 au Cambodge, 5 en Annam, 12 à 13 au Tonkin). En 1901, les surfaces cultivées par les Européens au Tonkin sont évaluées à 25 000 hectares.

Concessions européennes en Indo-Chine (fin 1900).

	Nombre des concessions	Hectares
Cochinchine	390	78 274
Cambodge	18	20 968
Annam	43	25 033
Tonkin	197	197 769
TOTAL	648	322 044

Commerce. — Le commerce extérieur de l'Indo-Chine a graduellement monté, en dix ans, de 136 (1891) à 342 (1900) millions de francs. La progression s'est accélérée surtout depuis 1897, année où le commerce n'était encore que de 205 millions.

	[illegible] la France	[illegible] l'étranger	Total
Importations	74	112	186
Exportations	35	121	156
TOTAL 1900	109	233	[illegible]

Importations. — Ouvrages en métaux, ponts, voies ferrées, 49 millions (de France, 38) ; tissus, 42 (de France, 21) ; fils, 20 (de l'étranger) ; métaux, 17 (de l'étranger, 12) ; denrées coloniales, 12 (de France, 4) ; farineux, 7 ; boissons, 6 (de France) ; etc.

Exportations. — Riz et ses dérivés (740 000 tonnes de Saïgon, 169 000 tonnes de Haïphong, etc. Total : 916 000 tonnes, 112 mill. de fr.). Autres produits (44 millions) : poivre (Cambodge, Cochinchine : 2538 tonnes exportées de Saïgon), thé (Annam ; 180 000 kilogrammes, exportés de Tourane), sucre blanc et sucre brun (Annam), caoutchouc (Laos, Annam ; 340 000 kilos exportés de Vinh, Haïphong, Saïgon ; 2 millions), tabacs en feuilles, bétail (porcs, bœufs de l'Annam), peaux préparées (Cochinchine), peaux brutes, cornes, viandes salées, saumures, poissons secs, pêches (8 à 9 millions), huile à laquer (Tonkin), soie, coton (Cambodge), cannelle (Annam), essence de badiane (Tonkin), gomme laque, rotins et bambous, coques de coco, charbon de terre (Tonkin), zinc (Tonkin), tissus de soie (Tonkin), hamacs (Tonkin), nattes (Tonkin), ouvrages en bois, bois d'ébénisterie, coprah (amande de cocotier), cardamome (Cambodge, Laos, etc.), albumine.

Transit. — Le commerce de Hong Kong au Yun Nan (21 millions en 1900 : importations, 15 ; exportations, 6) transite par le Tonkin. — Importations : tabacs chinois, 3 millions, filés de coton, 8, tissus, 3. — Exportations : étain, 5 mill.,5 ; thé.

Le transit à travers la Cochinchine et le Cambodge de Singapour au Laos (rive droite du Mé-Kong) et à la province siamoise de Battambang est peu important (2 à 3 millions) : les paddys de Battambang et d'Angkor descendent à Saïgon par le Mé Kong ; ils y sont transformés, sous le régime de l'admission temporaire, dans les usines de Cholon, en riz propre à la consommation.

Part des différents pays de l'union indo-chinoise dans le commerce extérieur (1900).

	Importations		Exportations		
	[illegible]	[illegible]	France	Étranger	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	28,5	82,0	[illegible]
Tonkin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Annam	[illegible]	[illegible]	[illegible]		17,3
	74,7	112	[illegible]	[illegible]	342,[illegible]

(Les chiffres de détail qui précèdent ne concordent pas tout à fait avec les chiffres définitifs des résultats généraux.)

Navigation. — Les ports de l'Indo-Chine ont reçu, en 1900, 1160 navires jaugeant 1 353 246 tonneaux. (Les chiffres de sortie sont à peu près les mêmes.)

Part des principaux pavillons 1900

Pavillons	Entrées Navires	Entrées Tonnage
Français	554	692 889
Allemand	296	295 058
Anglais	197	258 534
[illegible]	1	[illegible]
Hollandais	20	8 204
Américain	18	14 758
Japonais	9	13 315

Mines. — Or Annam, Laos, Tonkin, argent, mercure, cuivre, étain, zinc, plomb, fer, soufre, antimoine, alun, marbre, jade, sel, houille, ont été signalés en maints endroits, mais l'industrie minière européenne n'exploite encore que la houille Tonkin Hongay, Kébao, Dong Trieu; Annam : Nong-Son), l'étain Laos : Hin-Boun, l'or Annam : Bông-Miêu, la « colline du Champ d'or », sur le Sông Vang ou « rivière de l'Or », province de Quang-Nam; rendement : 15 à 20 grammes d'or par tonne de minerai traitée.

Les gisements de fer de Pnom-Dek, la « Montagne de fer », au Cambodge, ne sont exploités que par les Koui, suivant les procédés primitifs de ces indigènes.

COMMUNICATIONS

Paquebots — *Messageries maritimes.* Ligne des Indes, Chine et Japon Depart de Marseille, tous les 14 jours, par Port-Saïd, Suez, Djibouti ou Aden, Bombay, Colombo, Singapour, Saigon. Trajet Marseille-Saigon 7 316 ou 7 677 milles, en 24 ou 30 jours. On utilise, en outre, la ligne d'Australie, par transbordement à Colombo Ceylan.

Ligne Saigon, Poulo-Condore et Singapour correspond, tous les 14 jours, avec la malle anglaise.

Ligne annexe hebdomadaire du Tonkin Saïgon, Nha-Trang, Qui-Nhon, Tourane 3e jour et Haiphong 847 milles, en 4 jours.

Compagnie nationale de navigation. Marseille Saigon Tourane Haïphong mensuel.

Chargeurs réunis. Dunkerque-le Havre-Pauillac-Marseille Saigon Haiphong [illegible].

Phares — Iles Poulo-Condore : Hon Bai-Kan ou Bai-Canh 212 m. d'alt ; portée, 25 à 30 milles)

Cua Tieu et Cua Dong-Tranh portée, 15 milles

Cap Saint-Jacques 149 m d'alt. ; portee, 30 milles). Rivière de Saigon Can-Giou 2 feux, Rach Gioi, Don Naï, Saigon.

Poulo Obi. Port de Hatien pointe Phao-Daï. — Feux projetes aux îles Rong Sam-Lem et Koh Samit.

Pointe Kega. Cap Padaran 186 m. d'alt ; portee, 32 milles) Cap Varella. Poulo Canton. Presqu'île de Tién-Tcha 150 m. d alt., portee, 8 à 10 milles. Tourane 43 m. d'alt.; portee, 5 milles. Hué Thuan-An, projeté

Iles Norway 110 m. d'alt.; portée, 22 milles. Ile Hon-Dau 34 m d'alt.; portee, 21 milles). Cua Cam 5 feux.

Messageries fluviales de Cochinchine. — Direction de l'exploitation et armement à Saigon; sous-direction à Pnom Penh. Paquebots de 300 à 800 tonnes.

Lignes.	Distances.	
Siam. — Service de mer Saigon à Bangkok, toutes les deux semaines Escales : Poulo Condore, Hong-Chông, Ha-Tien, Samit, Chantaboun.	1510	2800
Saigon à Battambang aux hautes eaux seulement, juillet janvier	436	810
[illegible]	[illegible]	[illegible]
My Tho, Tra Vinh	68	127
Dai-Ngai, Bac-Lieu	40	74
Tan An, Tra Bec	83	153
Tan-An, Go-Cong	33	61
Rach-Gia, Long-Xuyen, Culao Gien	101	184
Saigon, Tay-Ninh	122	226
My-Tho, Dai-Ngai, Soc-Trang, Bac-Lieu	232	430
Saigon, Cap Saint-Jacques, Baria	63	118
Trajet quotidien, Saigon au Cap : 5 heures		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saigon, Thu Dau Mot	21	40
Cambodge. — Saigon à Pnom Penh	238	442
Ligne des Lacs aux basses eaux seulement, janvier-juillet)	56	104
Ligne du Bassac et du Grand Fleuve : Châu Dôc, Kratie, Khôn Sud	276	510
Aux basses eaux janvier juillet, les vapeurs ne montent que jusqu'à Kratié; de Kratié à Khôn, chaloupes et pirogues, suivant la hauteur des eaux.		
Laos. — Chemin de fer de transbordement dans l'île de Khôn		
1er bief. Khôn, Pak-Moun, Savannaket	215	398
Transbordements en pirogues : hautes eaux, 15 juin 15 nov., de Pak-Moun à Savannaket, — basses eaux 15 nov. 15 dec., de Khôn à Khong et de Pak Moun à Savannaket; 15 dec.-15 janv., de Khôn à Khong et de Fin-fay à Savannaket; 15 janv.-30 juin, de Khôn à Ban-Dong et de Don Sai à Savannaket.		
2e bief. Savannaket à Vien-Tian	261	483
Transbordements en pirogues : hautes eaux, juillet-nov. — basses-eaux, 15 nov 15 déc., de Savannaket à Keng-Kabao; 15 déc.-1 juillet, de Savannaket à Kabao et de Panhom-Neu à Don Na Khe		
3e bief. Vien-Tian à Luang-Prabang, en pirogues pendant toute l'année. Trajet : 15 à 20 jours.	230	426

Compagnie de navigation tonkinoise, Marty et d'Abbadie, à Haï-Phong.

1. Correspondances fluviales du Tonkin. — Voir la notice Tonkin, [illegible]

2. Service de mer, postal. Haï-Phong, Pak-Hoï, Hoi Hao, Quang-Tcheou, Hong Kong.

Chemins de fer — *Tonkin.* — 1° Hanoi à Na-Cham par Lang-Son : prolongements projetes en Chine.

2° Hanoi par Nam-Dinh à Vinh en construction : prolongements projetés sur Hue et sur Luang-Prabang;

3° Haiphong par Hanoi et Vietri à Lao Kay en constr. : prolongement etudie de Lao Kay à Yun-Nan Sen.

Annam. — 4° Tourane par Hué à Quang Tri en constr : prolongements projetes sur Vinh et Luang-Prabang (Laos, sur Savannaket (Laos, sur Korat Siam et sur Saigon;

5° Qui-Nhon à Attopeu Laos en projet.

6° Saigon au Lang-Bian en constr. ;

Cochinchine. — 7° Saigon à Pnom-Penh en projet ;

8° Saigon à My Tho; prolongement étudié de My Tho à Cantho.

Cambodge. — 9° Pnom Penh par Battambang à Bangkok Siam en projet

Routes. — La *Cochinchine* a un reseau de 3 000 kilometres de routes classees. — Au *Cambodge*, chaussée en maçonnerie d'Oudong et Pnom Penh à Kampot; route de Battambang par Pursat, route des rives du Me-Kong. — Au *Tonkin*, 2 000 kilomètres de digues encaissant l'inondation annuelle servent de voies terrestres. Un premier réseau de routes, classe dès 1897, est en cours d'exécution. — Six chemins, que l'on transforme en routes, relient le *Laos* au Tonkin ou à l'Annam

Luang-Prabang à Lao-Kay 25 jours de route :

Xiêng Khouang Tran Ninh à Ta Do 3 jours et demi et Vinh 20 jours :

Pak-Hin-Boun à Vinh, par le col d Hatraï service regulier de transports entre le moyen Mé Kong, - bief de Vien-Tian, — et la mer)

Chemins d'Ai-Lao, d'An-Khe Kon-Tieu-Rach), et de Jok Kao Nha-Trang.

L'*Annam* n'a encore que la « route mandarine » courriers postaux) et ses voies fluviales, rivières, canaux et lagunes.

Câble. — Câble français : Tourane-Amoy Chine) et l'Europe par les Telegraphes du Nord, *viâ* Vladivostok Sibérie.

Câble anglais *Eastern Extension* : Cap Saint Jacques à Singapour, à Hong-Kong, à Thuan-An Hué, Hai Phong et Hong-Kong.

Telegraphes. — Saigon est relié telegraphiquement : 1° à Bangkok depuis 1883 et l'Europe, par l'Inde Calcutta-Karatchi ou Madras-Bombay-Aden-Suez ;

2° à Yun-Nan-Sen et à Long-Tchéou et l'Europe, par la Chine.

	Bureaux.
Cochinchine	62
Cambodge	18
Laos	20
[illegible]	[illegible]
Tonkin	106
Total 1900	228

ORIGINES COLONIALES DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE

XVIe XVIIe siècles. — Missionnaires français en Indo-Chine, dans le delta du Mé-Kong (1585, au Tonkin 1632. La mission du Tonkin et de la Cochinchine, érigee en 1659, est partagee 1678 entre les Missions Etrangeres de Paris et les Dominicains espagnols.

1658. — L'Annam s'annexe la Basse-Cochinchine, ci-devant partie du royaume Khmer (Cambodge

Fin XVIIe siècle. — Relations de la France avec le Siam

Ambassade siamoise à Paris 1684. Ambassades françaises au Siam 1685 et 1687

(*Carte du Royaume de Siam et des pays circonvoisins*, par P. du Val, géographe ordinaire du Roy. Dédiée à M. le Chevalier de Chaumont, ambassadeur du Roy à Siam, par Besson, 1686.

1787. — Traité conclu entre l'Annam et la France, sous l'inspiration de Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, précurseur de la colonisation fran-

çaise en Indo Chine 1774-1799. — FAURE. *Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine*, Rev. de géog., 1888 et 1891; et *Les Français en Cochinchine au XVIIIe siècle. Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran.* 1891. — SILVESTRE, Bull. Soc. géog. Rochefort, 1899. — SEPTANS. *Les commencements de l'Indo Chine française*, 1900.

1802. — L'Annam, le Tonkin et la Cochinchine sont réunis sous le sceptre de l'empereur Gia-Long, mort en 1820.

1847 et 1852. — Démonstrations navales dans la baie de Tourane.

1856. — Traité franco siamois.

1857-58 et 1860. — Opérations franco-anglaises contre la Chine, à Canton, au Pei-Ho, à Ta-Kou. — CORDIER, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales de 1860 à 1900*. T. I (1860-75), 570 p., 1901.

1858. — Prise de Tourane (1er septembre), de Saïgon (17 février 1859) (vice-amiral Rigault de Genouilly), de Bien-Hoa (9 décembre 1861, contre-amiral Bonard), — à la suite de vexations infligées par l'Annam à nos nationaux.

1863. — Protectorat du Cambodge. Cession, à la France, des Quatre Bras, position maîtresse du Mé-Kong (amiral de la Grandière). Le protectorat est resserré par la convention de 188[illegible].

1866-68. — Exploration du Mé-Kong (Doudart de Lagrée, Francis Garnier [illegible]).

1867. — Occupation de Vinh Long, Sadec, Chaudoc et Hatien (de la Grandière).

1867. — Traité de délimitation du Cambodge et du Siam.

1872. — Voyage de Jean Dupuis au Yun-Nan par la voie du Fleuve Rouge. Un second voyage (1873) est entravé par l'Annam.

1873. — Francis Garnier au Tonkin (23 octobre-21 décembre): prise des citadelles du Delta.

1874. — Traités avec l'Annam: ouverture du Fleuve Rouge.

1876. — Ouverture du port de Qui-Nhon (Annam) au commerce.

1882-83. — Prise de Hanoï (commandant Rivière), Nam Dinh, et Haï Duong.

1883-85. — Conquête du Tonkin: prise de Son-Tay (1883), bombardement de Fou-Tchéou (Chine) par l'amiral Courbet (1884), défense de Tuyen Quang assiégé par les Chinois (23 nov. 1884-3 mars 1885).

1886. — Organisation du Protectorat de l'Annam et du Tonkin (27 janvier). Occupation de Lao Kay et de Cao-Bang. Voyage de Pavie dans le Laos occidental.

1887. — Organisation de l'Indo-Chine française (17 octobre).

1888. — Création des municipalités de Hanoï et Haïphong (organisées fin 1891). Ces deux villes, ainsi que Tourane, sont érigées en concessions françaises.

1893. — Occupation de Stung-Treng, de Khôn, de Kham Mon (Laos), et de Chantaboun (Siam). Démonstration navale devant Bangkok. Traité avec le Siam: il évacue la rive gauche du Mé Kong.

1898. — La baie et le territoire de Quang-Tchéou (Chine) sont cédés à bail, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à la France.

1898. — Création d'un budget général de l'Indo Chine (31 juillet).

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine. *Mer de Chine*, 1 n° et 3 vol. in-8°, 1872, 1883 et 1894. — *Golfe de Siam*, 20 n°s. — *Basse Cochinchine et Cambodge*, 46 n°s et *Instructions nautiques sur la Basse Cochinchine et le Cambodge (navigation intérieure)*, in-8° 1897, 142 p. — *Côte d'Annam*, 29 n°s. — *Tonkin*, 54 n°s. — *Ile de H*[illegible]

Charts of the Admiralty.

Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine. *Carte de l'Indo Chine*. Hanoï. 1/200000, 27 feuilles parues (1898).
1/500000, 10 feuilles parues (1900).
1/1000000, 6 feuilles (1895-96).
— *Carte provisoire du Tonkin* 1/100 000, 40 feuilles parues (1898).
1/500000, 1899, 4 feuilles.
Travaux du Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine. Annales de géog., n° 36, 1898.

Doudart de Lagrée et **Francis Garnier.** *Voyage d'exploration en Indo-Chine (1866 1868)*, 1872-73, 2 vol. in-4° et 2 *Atlas*.

Dutreuil de Rhins. *Carte de l'Indo Chine orientale*, 1881.

Pavie. *Cambodge et Siam*, 1880-84, 2 feuilles.

Aymonier. *Voyages dans le Laos*, 2 vol., cartes. — *Le Ca*[illegible]

Capitaines **Cupet**, **Friquegnon**, **de Malglaive** et **Seauve.** *Indo-Chine. Carte de la Mission* **Pavie** d'après les levés de Pavie 1880-95, Cupet 1887-91, Nicolon 1887-89, Rivière 1890-91 et 1895, de Malglaive, Cogniard, Dugast, Lugan 1890-91, Cornulier 1890, de Coulgeans 1891-95, Lefèvre-Pontalis 1891-94 et 1895, Massie, Macey 1891, Caillat, Oum 1894-95, Tournier, Mailluchet, Seauve, Sandré, Thomassin, Lefèvre 1895, membres de la Mission, — les travaux des ingénieurs hydrographes de la Marine, — de la Mission Doudart de Lagrée, — de Dutreuil de Rhins, — du Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine; — les itinéraires de Harmand, d'Amade, Néis, Septans, Humann, Truncelet-Faber, Yersin, Garnier, Odendhal, Delingette, Aymonier, Debay, Henri d'Orléans, Roux, Brien, Dabin, Coutet, Madrolle, — et les documents anglais et siamois. Paris 1899. Édition définitive. Échelle de 1/1000000, 4 feuilles.

Cupet [illegible] sion PAVIE. *Indo-Chine, 1879-1895*, 1900, in-4°, 428 p., 50 fig., 15 cartes à 1/500000.

Friquegnon. *Chine méridionale et Tonkin*, 1899, 1/2000000, 1 feuille.

Service géographique de l'Armée. *Asie*, 1/1000000. Feuilles Yun Nan Sen, Kouei Yang, Kong Tchéou, Xieng-Tong, Hanoï (1901), Canton, Luang-Prabang, Haï Nan, Paracels. (En cours d'exécution.)

Simon, Le Vay et **Pt.** *Cours du Haut Mékong. Atlas des Cartes marines du Haut Mékong d'après les travaux de la mission hydrographique*. Avril 1893 à janvier 1896, 5 cartes d'ensemble (4 au 1/210000, 1 au 1/400000), 41 cartes hydrographiques, à des échelles variant de 1/10000 à 1/50000 (sauf 1 à 1/75000), 2 pl. de plans. Courbes représentatives du niveau du fleuve, 7 pl. Diagrammes météorologiques 2 pl. 1898, 57 planches. — *Soc. géog. C. R.*, 1893, *Rev. mar. et col.*, 1896.

Mazeran et **Leblévec.** *A*[illegible] *H*[illegible] *M*[illegible] *travaux de la mission hydrographique, août 1895 à avril 1898*, 43 planches: cartes hydrographiques (35), plans de villes (2), courbes d'étiage (4), observations météorologiques (1), carte de la navigabilité commerciale à vapeur du Mékong (1).
1re partie. — *Mékong central. N'Gum, Se Bang Fai et Nam San*, 5 pl. à 1/10000, 6 à 1/15000, 1 à 1/50000, 1 à 1/100000, 13 pl.
2e partie. — *De Luang Prabang à Tang Ho*, 1 pl. à 1/300000, 12 à 1/30000, 13 pl.
3e partie. — *De Tang Ho à la frontière chinoise*, 4 pl. à 1/20000, 5 à 1/30000, 9 pl.
4e partie. — *Plan de Vien Tiane*, 1/2500. *Plan de Xieng Sen*, 1/[illegible]000. Courbes d'eau et observations météorologiques, 5 pl. *Navigabilité du Mékong*, 1/2000000, 8 pl. — *Rev. coloniale*, avril 1899.

Annuaire de l'Indo Chine française, 1897. Ire partie: *Cochinchine* (Saïgon). — IIe partie: *Annam et Tonkin* (Hanoï), 2 vol.
[illegible]

Annuaire général de l'Indo-Chine française. Hanoï, 1899, 1 vol. — 1900, 1 vol.

État de la Cochinchine française en 1899. Saïgon, in-4°.

Vivien et **Linage.** *Guide annuaire de la Cochinchine*. S[illegible] Saïgon.

Petiton. *Géologie de l'Indo-Chine*, 1895, 355 p., 8 [illegible]

Nicolas. *Notices sur l'Indo-Chine*, 1900, 320 p.

Excursions et Reconnaissances. Saïgon, 1879 et a. s.

Notice sur le Laos français (Revue Indo-Chinoise), 1900, in-8°, 101 p., 1 pl.

Bulletin économique de l'Indo-Chine. Saïgon, 4e année, 1901, mensuel.

Revue Indo-Chinoise. Hanoï, créée en 1893, hebd. depuis 1899.

Comité de l'Asie française. *Bull. mensuel*, 1re année, 1901.

Mission Pavie. [illegible]

Vivien de Saint-Martin et **Rousselet.** *D*[illegible] Articles *Indo-Chine, presqu'île Transgangétique, Indo-Chine française, Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam, Tonkin*. Voir les *Bibliographies*.

Notice sur le territoire de Quang-Tchéou. Rev. coloniale, janv. 1901.

Madrolle. *Le* [illegible] mai 1901. *Son organisation administrative*. Ibid., juillet 1901. — *La péninsule de Lei Tcheou*. Ann. de Géog., 1898, n°s 32 et 33. — *L'Empire de Chine. Haï-nan et la côte continentale voisine*, 1900.

Dr Buffon. [illegible] de médecine navale, et Études col. et marit., 1900.

Voyageurs et explorateurs. — Avant l'apparition des Portugais, puis, successivement, des Espagnols, des Hollandais, des Anglais, dans les mers des Indes et de Chine, et leur entrée en relations avec les royaumes indo-chinois (Albuquerque à Malacca, 1511 : voir *Asia*, de Barros, 1552. — Espagnols au Cambodge et au Siam : voir C. F. Duro, *Bol. soc. geog. Madrid*, t. XXVI. — Hollandais au Cambodge, etc.), la carte de Ptolémée et les données de Marco Polo (qui avait visité le Yun Nan et la Birmanie) étaient, au XVe siècle, les deux sources importantes d'information sur l'Extrême-Orient. Les premières cartes du XVIe siècle, qui identifient l'Indo-Chine de Marco Polo avec celle de Ptolémée, ajoutent l'une à la suite de l'autre; trois péninsules de l'Inde y figurent, dont deux pour l'*India extra Gangem*, c'est-à-dire deux Indo-Chines. C'est ainsi que l'Asie avait fini par prendre vers l'E. cette extension singulière qui induisit en erreur, sur sa proximité de l'Europe par le Ponant, Toscanelli, Colomb, Behaim. — Voir Gabriel MARCEL, *Notice sur quelques cartes relatives au royaume de Siam* (16 cartes photogr. — dont Robert de Vaugondy, 1751), in FOURNEREAU, *le Siam ancien* (Annales du musée Guimet), 1895.

P. Alexandre de Rhodes, 1re carte de l'Annam et de la Cochinchine, 1635. Des spécimens indigènes antérieurs de cartographie indo-chinoise (DUMOUTIER, *Étude sur un portulan annamite du XVe siècle*, Bul. géog. hist., 1896, 24 pl.) n'ont été connus que de nos jours.

Les longitudes prodigieusement erronées des Tables de Ptolémée n'ont été rectifiées et la position définitive de l'Indo Chine n'a été fixée que par les observations astronomiques de nos missionnaires (1662 et a. s.), qui conduisirent à une réforme capitale de la carte et réduisirent considérablement l'étendue de l'ancien continent. — Relations des ambassades françaises de 1685 et 1687 au Siam. Recueil les observations des Pères Jésuites, publié par Souciet (1729-32, 3 vol.). P. Tachard (1685-87) en Cochinchine et au Tonkin, P. Gervaise et de la Loubère, au Siam, 1687.

De Rosily (1787) reconnaît les bouches du Mé Kong. Dayot relève les côtes de l'Annam. Ross (1807). Crawfurd et Finlayson à Hué (1822). Mac Leod à Xieng Tong (1837).

Missionnaires Pallegoix (Siam), Taberd (Annam), Miche, Combes, Biga et Bouillevaux, etc.

Mouhot à Luang-Prabang (1861). Mauen, Vidalin, Héraud (hydrographie du bas Mé Kong, 1861-61), Bastian (1863).

Doudart de Lagrée, Francis Garnier, Delaporte, de Carné, Thorel, etc. (1866-68), Petiton (68), Harmand (75-77), Dutreuil de Rhins (77), Fuchs (81), Pinabel et Blanch (83), Néis (84), Aymonier (82-85), Renaud et Rollet de l'Isle (84-85), Fournereau (88), Pâris (89), Humann (91), Yersin (92), Henri d'Orléans (93-1901), Bonin (93-96), Brien (93), Bel (93-97), Debay (95), Mercie (95), Monnier (94-98), Henri d'Orléans, Roux et Briffaut (95-96), Madrolle (95-01), Brenier (95-97), Bons d'Anty (96-97), François (96), le Barthélemy et de Marsay (97-99), Gallois (98-99), Leclère (98-99).

Pavie (1880-95), Riot (82-83), Launey, Combaluzier (84), Ngin (85-95), Gauthier (87-88), Cupet (87-92), Nicolon (87-89), Massie (88-92), Messier de Saint James (88), Vacle (88-91), Garanger (88-95), Lerede, Nicolon (88), Lefèvre-Pontalis, Lugan (89-[illegible] de Malglaive (89-92), Rivière (89-95), Cogniard (89-91), Pennequin (89-90), Friquegnon (90-95), Donnat (91), de Coulgeans (90-95), Guissez, Tostivint (90-92), Le Myre de Vilers (93), Caillat, Oum, Tournier, Seauve, Thomassin, Mailluchet, Samson, Sandré, Lefèvre (94-95), Jacob (95).

Simon, Le Vay et Pt (1893-96), Mazeran et Leblévec (1895-98).

TONKIN

APERÇU DE LA CARTE

Le Tonkin, partie septentrionale de l'Indo-Chine française et de l'empire d'Annam, au N. du royaume d'Annam, au N.-E. du Laos, est limitrophe des provinces S.-O. de la Chine, Yun-Nan, Kouang-Si et Kouang-Toung.

Le golfe du Tonkin qui le baigne à l'E. est une vaste expansion de la mer de Chine entre les côtes d'Annam et de Kouang-Toung, l'île de Haï-Nan et la péninsule de Louei-Tcheou (Louei-Tsiou, Leï-Tchao) ; la large échancrure du golfe fait des rivages du Tonkin le point de départ naturel des voies de pénétration les plus courtes vers les provinces chinoises intérieures du Yun-Nan, du Se-Tchouen, du Kouei-Tcheou, du Kouang-Si, etc. Par sa situation géographique, le Tonkin est le débouché maritime du S. O. de la Chine.

Le cœur du pays est une grande plaine basse, vaste comme la moitié de la Belgique, — environ 15 000 km. carrés, — dite le Delta, minime partie de l'étendue totale, mais de beaucoup la plus fertile, ou du moins la plus cultivée, et la plus peuplée : la population annamite du Tonkin se groupe presque tout entière dans le Delta, elle y atteint à peu près le chiffre total de la population de la Belgique, ce qui représente l'énorme densité de plus de 400 habitants au kilomètre carré (230 en Belgique, en moyenne, 390 dans le Brabant, et 325 dans les Flandres et le département du Nord ; 72 seulement en moyenne en France). Cette plaine deltaïque est une terre géologiquement récente, une ancienne baie colmatée, un « présent du fleuve » ou des fleuves qui y débouchent et qui l'ont gagnée sur la mer.

Formée d'alluvions cultivées en rizières, où les paillottes annamites s'entassent derrière les enceintes de bambous en d'innombrables villages et hameaux, cette plaine est encaissée au N. et à l'O. par des collines et des monts, dont les chaînes et les massifs couvrent le reste [illegible].

En dehors du Delta, le Tonkin est une région essentiellement, exclusivement montagneuse, en continuité tectonique avec la Chine. Les calcaires, les schistes, les formations argilo-schisteuses, les grès, en constituent principalement l'ossature. Les calcaires et les schistes s'y succèdent en zones parallèles, disposées dans le même ordre général, conservant dans leurs grandes lignes, une orientation constante du N.-O. au S. E. Mais on y rencontre aussi des accidents éruptifs, roches serpentineuses, porphyre, blocs de phonolithe, syénite, etc. Le relief s'y élève rapidement à une altitude de 500 à 1 000 m., pour y atteindre plus de 2 000. La brousse, les hautes broussailles, la haute forêt y occupent sur les versants et sur les cimes tout l'espace non consacré aux rares cultures d'une population clairsemée. Cette population montagnarde se compose de peuplades primitives, de races indigènes distinctes. Du « Delta » au « Haut Tonkin », géologie, topographie, climat, aspect général, populations, tout diffère.

Sur le front occidental du Delta, un massif isolé de schistes anciens bleus et compacts, le mont Ba-Vi (1 230 m., au Nui Than-Vien), se dresse immédiatement au-dessus des mamelons gréseux et de la plaine alluviale ; ce haut belvédère est le sanatoire naturel du Delta. Sur le front septentrional, la Dent de Na-Mau (1 400 m., Nui Bao-Daï) paraît être le point culminant des chaînes qui encaissent l'alluvion aux approches des côtes ; mais, dans cette zone N.-E. du Tonkin, la montagne se fait insulaire, s'aligne, au large même de la côte montueuse, en axes parallèles au rivage, dans une myriade d'îles, d'îlots, de hauts rochers calcaires et quelquefois gréseux, déchirés, dentelés, striés, qui émergent des eaux du golfe : on dirait un pays montagneux à demi noyé. De Quang-Yen à Mon-Kay (Carte N° 22 : *voir le carton*), cette chaîne extérieure n'est interrompue que par des brèches qui la morcellent en fragments inégaux aux parois abruptes (île Cac Ba ; archipel de Faï-Tsi-Long ou « Queue du Dragon » : la Table, 440 m., île Ba-Moun, 335 m., île Colosse, 225 m. ; île Madeleine, 284 m. ; île Ke Bao, 425 m., etc.). Ce fantastique archipel de pierres-levées surgies de la mer, combinant en son dédale les men-hir de Carnac avec les fjords de Norvège sur une côte indo-chinoise, fait office de brise-lames aux baies abritées et profondes d'Along (Ha-Long) et de Faï-Tsi-Long, où la grande navigation trouve de sûrs mouillages.

En s'éloignant du Delta, les altitudes croissent. Dans le S. O. de Thaï-Nguyen, un sommet, très voisin encore de la plaine, le Nui Tam Dao, monte à 1 340 m. Non loin de Lang Son et près de la frontière de Chine, le massif du Mau-Son atteint 1 526 m. Dans cette région orientale du Tonkin le parallélisme presque géométrique des lignes est frappant : les principales vallées tantôt sont orientées du N.-E. au S.-O. parallèlement à la côte, et tantôt, coupant cette orientation d'un sillon transversal, s'alignent du N.-O. au S. E., dans le sens général, caractéristique et constant, des plis du Haut-Tonkin. Le rapprochement de ces deux directions inverses, suivant lesquelles se disciplinent les axes orographiques et les rivières qui les longent ou qui les traversent, découpe toute cette région en mailles au réseau serré.

A mesure que l'on s'approche du Kouang-Si, puis du Yun-Nan, en tendant vers le N.-O., le relief s'accentue. Tantôt le pays est tout mamelonné de collines argilo-schisteuses, tantôt le calcaire compact se dresse en parois abruptes, en murailles inaccessibles, en pilons isolés, en pics rocheux, en aiguilles. Les formes pittoresques, la noble architecture des roches calcaires, se mêlent aux silhouettes les plus bizarres, aux crêtes déchiquetées. Nombreux sont, dans ces parties, les accidents accoutumés des régions calcaires : gorges profondes, cluses, couloirs, défilés, pylônes, barres de rochers et barrages de cours d'eau, cascades, ponts et tunnels naturels, grottes spacieuses à stalactites, gouffres, crevasses, rivières au cours souterrain, perdues, engouffrées et reparaissant. L'une des plus connues de ces curiosités naturelles est, dans la région des lacs Ba Bé ou « Trois Mers », le tunnel de Pung, dont les grottes latérales sont habitées et où passe le Song Nang, tributaire du Fleuve Rouge par le Song Gam. Dans la région de Cao Bang, un affluent du Song Kuei Cheum traverse un tunnel de 250 m. près de Ban-Bang, en face Ban-Cra ; la piraterie a rendu célèbres nombre de ces repaires, nids d'aigle merveilleusement disposés pour la défense, cavernes invisibles et inexpugnables (repaires de Lung Che au N. O. de Ha Lang, de Lung Giao, etc.). Sur la basse Rivière Noire, un rocher caractéristique, aux parois verticales blanches rayées de longs sillons noirs par le suintement des eaux pluviales et creusées de grottes, rappelle une construction gothique et a reçu le nom de « Rocher Notre-Dame ». Les grandes fractures de la Rivière Noire sont parmi les plus remarquables : ces immenses coupures, réunissant transversalement les sillons parallèles du pays calcaire, permettent à la rivière de se jeter soudain d'un sillon dans l'autre et de composer son cours de tronçons de vallées partielles distinctes qu'elle emprunte successivement. En aval de Laï-Chau, entre le confluent du Nam Ma et celui du Nam Muk, les falaises abruptes du défilé où se faufile la rivière sont hautes de 600 à 700 m. d'un seul jet, et assez rapprochées l'une de l'autre pour qu'il fasse presque nuit au fond de l'abîme au niveau de l'eau. Ces entailles profondes, cassures transversales, n'accusent que mieux le parallélisme strict auquel sont astreints les fleuves du Haut Tonkin, le Song Ma, la Rivière Noire, le Fleuve Rouge, le Song Chaï, la Rivière Claire, etc. Fracturées ou continues, les bandes calcaires s'allongent en puissantes formations, enserrant les principales vallées : les lignes générales du pays s'orientent toutes du N.-O. au S.-E., direction remarquablement invariable du cours du Fleuve Rouge.

Fréquemment aussi les murailles calcaires se recourbent en cirques, qui se succèdent en chapelets ou sont disséminés en désordre. Ces bandes coralliennes ont été formées par des organismes constructeurs le long d'un rivage schisteux ancien, et ces cirques rappellent, par leur disposition, les récifs et les atolls coralligènes des mers intertropicales, édifiés par les polypiers. C'est par centaines que l'on peut compter les cirques plus ou moins arrondis ou ovalaires dans la région de Cao-Bang (A. Billet) ; dans la région de la Rivière Noire, Son-La n'est autre chose qu'un atoll dont le centre est occupé par une plaine fertile à plus de 400 m. d'altitude ; le Nam La qui s'interne dans ce cirque n'en peut sortir que par une « perte » ; la rivière perdue s'est creusé une issue dans le mur d'enceinte, et, descendue d'environ 400 m. au-dessous de sa haute plaine, elle sort de la montagne avec un nouveau nom, le Nam Bu (Le [illegible]).

De toutes les vallées, très nombreuses, quelques-unes très larges, bien cultivées et d'une grande fertilité, qui séparent en massifs distincts les mamelons argilo-schisteux ou les chaînes calcaires du Haut-Tonkin, les principales drainent la plus grande partie des eaux tonkinoises vers le Delta.

Après avoir coulé dans de longs sillons parallèles, le Fleuve-Rouge (Song Nhi-Ha, Song Coi) et ses deux autres branches, la Rivière Noire (Song Bo pour les Annamites, Nam Te pour les Thaï, Papien dans le Yun Nan) et la Rivière Claire (Song Ca), grossie du Song Gam et du Song Chaï, issues comme lui du Yun Nan, se réunissent en un tronc commun dans la plaine, au N. du mont Ba-Vi. A ces confluents peu éloignés l'un de l'autre, le débit de chacune des trois branches est considérable.

La topographie exacte des sources du Fleuve Rouge dans la province chinoise du Yun-Nan a été relevée pour la première fois en 1895, par C. E. Bonin. Il naît à un peu moins de 2 600 m. d'altitude, sous le nom de Mong Hoa-ta-ho, « grande rivière de Mong-Hoa », dans le S. du lac de Ta-Li, entre des vallées affluentes du Mé-Kong et du Fleuve Bleu.

Col au haut de la vallée.	9 200 pieds anglais	(Colquhoun), = 2 804 m.
	2 610 mètres	(C. E. Bonin)
	2 600	(E. Roux)

La source principale (à Oua-Fong-Sang) est accrue par la rivière de

Chin Chue et plusieurs autres petits torrents de montagne. Une branche secondaire du fleuve lui arrive de chaînons de 1 630 et 1 890 m. (C.-E. Bonin), situés beaucoup plus à l'E., entre Yun Nan-fou et Ta Li. Le Fleuve Rouge descendant d'un massif aussi éloigné des premières montagnes neigeuses du Tibet, et d'ailleurs séparé de ces neiges par plusieurs vallées, ce n'est point à la fonte estivale des neiges tibétaines que sont dues les crues dont le Delta a trop souvent à souffrir. Ces crues commencent au mois de mai, c'est-à-dire au renversement de la mousson, et finissent vers le mois de novembre. Elles semblent produites par la mousson de S.-O. chassant sur les hauteurs du Yun-Nan les vapeurs du golfe du Tonkin ; les eaux déversées par les nuages sur les plateaux argileux imperméables et complètement déboisés de la province redescendent immédiatement au fleuve dont elles amènent ainsi l'exhaussement périodique.

Ces crues soudaines, parfois à « courant de foudre » (jusqu'à six et sept nœuds), sont, pour la navigation régulière, une gêne aussi grande, à la saison des hautes eaux, que le sont, aux eaux basses, les nombreux rapides qui échelonnent le cours du fleuve depuis Man-Hao (Yun-Nan), où il devient navigable, jusqu'au sortir des gorges. De Lao Kay à Yen-Bay on en compte trente-trois, et les jonques mettent de dix huit à vingt-cinq jours pour remonter péniblement le fleuve entre ces deux points. Toutefois, pendant neuf mois de l'année, un service hebdomadaire à vapeur, prolongement des lignes de navigation du Delta, relie depuis 1893 (17 oct.) Yen-Bay à Lao-Kay, à la frontière du Yun Nan. La montée de Hanoï à Lao Kay (250 kil. à vol d'oiseau, 382 kil. par le fleuve) se fait en cinq jours ; celle de Lao-Kay à Man-Hao, par jonques, également en cinq jours. On compte deux jours par terre entre Man Hao, où la pente du fleuve devient si rapide qu'il cesse en amont d'être une voie commerciale, et Mong-Tze, la première ville chinoise sur le plateau du Yun Nan (1 370 m. d'altit.; E. Roux). Ainsi, la montée de Hanoï à Mong Tze, c'est-à-dire du Delta au Yun-Nan, par le Fleuve Rouge, demande au total douze jours, dans les conditions les plus favorables, en attendant l'établissement du chemin de fer qui doit remplacer la voie fluviale, insuffisante pour le transit. A la saison des basses eaux, la navigation par chaloupe à vapeur sur le haut fleuve s'arrête complètement, et le trafic ne s'effectue plus que par sampan, à la gaffe et à la cordelle.

[illegible]

Oua Fong-Sang (Yun-Nan), poste chinois	2 600	(C. E. Bonin).
Chun Tien (Yun-Nan), poste chinois	[illegible]	Id.
Yuan Kiang (Yun-Nan)	520	(Soc. de Géog., C. R., 1896).
[illegible]	157	E. Roux.
Long Pô (frontière de Chine)	[illegible]	Id.
Bac-Sat (Tonkin)	112	Id.
Lao Kay (Tonkin)	[illegible]	(Soc. de Géog., C. R., 1896).

La pente générale du Fleuve Rouge depuis sa source jusqu'à la mer, de Oua Fong-Sang au golfe du Tonkin, est d'un peu moins de 2 600 m.

A peine a-t-il réuni ses trois branches dans la plaine, le Fleuve Rouge détache sur ses deux rives des coulées, naturelles ou artificielles : ce sont les bras du Delta, tous maintenus entre deux hautes digues de terre, chargées de préserver la plaine des inondations. Le point de convergence des branches fluviales et le point de divergence des bras du Delta sont très voisins l'un de l'autre, à peu de distance en amont de Hanoï, centre des voies naturelles de communication, cœur de l'organisme tonkinois.

Par le travers de Hanoï, le niveau des plus hautes eaux d'inondation s'élève à 8 m. au-dessus du plus bas étiage. Le pont du chemin de fer de Chine qui traverse le fleuve devant cette ville mesure 1 680 m. d'ouverture entre les culées ; le rail est à 13m,85 au-dessus de l'étiage (soit moins de 6 m. au-dessus des hautes eaux). Hanoï se trouve actuellement à 100 kil. de la mer, mais les apports incessants du fleuve « rouge » par les argiles, par l'épais limon ferrugineux qu'il charrie, l'en éloignent chaque jour davantage.

Les nombreuses bouches du Fleuve Rouge, à partir du Lach Day, la plus occidentale, déversent au golfe les eaux troubles, en formant des barres élevées qui ne permettent l'accès du fleuve qu'à des navires de très faible tirant d'eau. Tandis que les vases du Mé Kong sont portées dans le golfe de Siam par les courants de la mer de Chine, ici aucun courant littoral ne dégage les embouchures. Seuls les typhons, qui de temps à autre déroulent leurs spires sur le golfe en occasionnant des raz de marée dévastateurs, modifient dans leurs ravages ces barres fluviales. La grande pente du fleuve, la quantité de matières qui chargent ses eaux, enfin l'absence de courants littoraux ont pour résultat l'accroissement rapide du Delta : la plage incessamment accrue refoule le golfe ; sur quelques points, la côte avance d'un mille en cinq ans.

Le port du Tonkin, Haï-Phong, est situé en dehors du delta du Fleuve Rouge, sur un autre delta fluvial plus petit, qui sillonne de ses bras tout l'angle oriental de la plaine. Comme le Fleuve Rouge, le Thaï-Binh réunit trois rivières de la région montagneuse, le Song Cau, le Song Thuong et le Loc-Nam. Et peu après les Sept Pagodes, où la convergence est accomplie, la diramation commence déjà.

Du Thaï-Binh se détache le Song Kinh Mon ; du Song Kinh Mon le Song Kinh-Thay, du Song Kinh-Thay le Song Gia, du Song Gia le Song Da-Bac ; tous ces bras fluviaux, après avoir traversé une région extrêmement pittoresque mamelonnée de monticules de grès, et enserré l'île des Deux Song, viennent aboutir aux passes de Haï-Phong (Cua-Cam, Cua-Nam-Trieu et Lach-Uyen) entre la presqu'île de Do-Son et l'île de la Cac-Ba ; les eaux du Thaï-Binh y aboutissent en outre par le Lach Tray et le Song Tam-Bac.

Les deux deltas communiquent entre eux par des canaux de jonction (canal des Rapides, des Bambous, etc.), dont plusieurs peut-être, en partie au moins, sont des cours d'eau artificiels creusés par les Annamites pour les besoins de la navigation intérieure et pour l'irrigation des rizières. La grande plaine du Delta est ainsi pénétrée en tous sens par un réseau serré de ramifications fluviales qui la découpent en sections insulaires. Sur l'immense surface alluviale où les digues s'entre-croisent, tour à tour les casiers irrigués des rizières étendent leur monotone damier, et, plus tard, le riz déploie à perte de vue son interminable nappe vert clair, parsemée de bouquets de bambous.

Moins important que le Fleuve Rouge, le Thaï-Binh est beaucoup moins limoneux, moins actif en alluvionnement. Cependant, les deux deltas étant reliés l'un à l'autre, le Thaï-Binh aussi charrie de la vase et contribue à accroître le Delta du Tonkin. Les rives futures des estuaires et des fleuves graduellement prolongées en mer sont dessinées par les palétuviers qui s'emparent des alluvions à peine émergentes.

Cet envasement rapide a déterminé l'abandon, par la grande navigation, de la plus occidentale des trois passes de Haï-Phong, le Cua-Cam, au profit de la passe centrale, le Cua-Nam Trieu. L'exhaussement des barres du Cua-Cam, de la barre « dure » ou « extérieure », faite de sable compact, aussi bien que de la barre « molle » ou « intérieure », faite de vase fluide, est continu. Dans la fosse marine qui constituait le mouillage des Pêcheries, au S. de la barre molle, les fonds ont passé de 7 mètres en 1874 à 4m,70 en 1885 et à 3m,20 en 1896. La hauteur d'eau sur le seuil de la barre intérieure, à basse mer, n'était plus en 1896 que de — 2m,20.

Le Cua Cam ne permettait l'accès de Haï-Phong en morte eau qu'aux navires calant 4m,20, et, en vive eau, à ceux calant 6 m. ; à plus de 6 m. de tirant d'eau, on devait décharger par chalands en baie d'Along.

Comparé au Cua-Cam, le Cua-Nam-Trieu est un estuaire aux eaux claires, sans limons et, par conséquent, sans barre « molle » à l'embouchure. Le sable mélangé de vase qui forme la barre unique du Cua-Nam-Trieu offre, au contraire, de la stabilité ; le seuil de cette barre entre les fonds de 5 m. extérieurs et intérieurs n'a pas sensiblement varié en vingt-deux ans : 3 500 m. de largeur en 1874, 3 550 m. en 1896. Avant tout dragage, la profondeur sur la barre du Cua-Nam-Trieu était naturellement supérieure à celle du Cua-Cam ; la hauteur d'eau sur le seuil, à basse mer, était de — 3m,60, soit 1m,40 de plus que sur le seuil du Cua-Cam. Au moment de la pleine mer, qui dans le golfe du Tonkin, où les marées sont diurnes, ne se présente qu'une fois par jour, on y trouvait 5m,50 de profondeur en morte eau, 7m,20 en vive eau.

Après l'achèvement des travaux effectués à partir de 1897, le port de Haï-Phong sera accessible en morte eau aux navires calant 6m,30 ; en vive eau, à ceux calant 8 m. Ces travaux consistent en :

1° Ouverture d'un chenal dans la barre du Cua-Nam-Trieu, dragué à la cote — 5, sur 3 500 m. environ de longueur. Largeur au plafond, 150 m. Cube à draguer, environ 440 118 m. cubes ;

2° Coupure de la presqu'île de Dinh Vu, grève vaseuse, sable et argile, entre le Cua-Cam et le Cua Nam-Trieu, creusée sur 1 290 m. de longueur, à la cote — 6 au-dessous du zéro des cartes marines. Largeur au plafond, 100 m. Cube à draguer, environ 1 340 528 m. cubes.

Le delta géminé du Fleuve Rouge et du Thaï Binh n'est pas le débouché hydrographique de tout le Tonkin. La zone N.-E. du pays, limitrophe des provinces du Kouang-Si et du Kouang-Toung, c'est-à-dire la région de Cao-Bang et de Lang-Son, est située sur le versant chinois, dans le bassin du Si-Kiang ou « Fleuve Occidental », le fleuve de Canton. C'est à cette artère chinoise que coulent le Song Bang-Giang de Cao-Bang et le Song Ki Kong de Lang Son et de That Khe, qui se joignent peu au delà de la frontière, à Long-Tcheou : le premier est navigable à partir de Mo-Xat, en amont de Cao Bang ; quant au second, il pourrait être remonté par les jonques de Long-Tcheou bien en amont de Lang-Son, sans le barrage naturel de Van Quan qui le divise en deux biefs à 15 km. environ en aval de cette ville ; les jonques s'arrêtent dans la pratique généralement à Na-Cham. Au même fleuve de Canton s'écoule encore le Song Kuei-Cheum, belle et large rivière aux rives très fertiles, qui, venant de Chine, coupe en diagonale la frontière N. E. du Cao-Bang.

La côte montueuse de Quang Yen à Mon Kay verse de courts torrents aux baies d'Along, de Hongay, de Faï-Tsi Long, etc. ; les moins insignifiants de ces cours d'eau ouvrent des voies de communication entre la baie de Hongay et Lam dans la vallée moyenne du Loc Nam, ou bien entre l'estuaire de Tien Yen et les vallées supérieures du Loc-Nam (à Dinh-Lap) et du Song Ki Kong (à Na-Duong).

De même, quelques districts de l'O. du Haut-Tonkin sont arrosés par le Song Ma supérieur, tributaire direct du golfe (delta de Thanh-Hoa, Annam), ou même s'inclinent (comme Dien-Bien-Phu) sur le versant du Haut Laos, vers des affluents de rive gauche du Mé-Kong, dont les vallées convergent au coude de Luang-Prabang.

Climat. — L'année, au Tonkin, se divise en deux saisons, *l'été* et *l'hiver*, fort bien caractérisées par cette formule : « cinq mois des Tropiques et sept bons mois d'Europe » (Dr Maget).

La saison tropicale, l'été (*avril à septembre*), est la saison des pluies et de la mousson de S.-O. : cette mousson règne de fin avril à la mi-octobre. Les pluies, la température, la saturation de l'air par la vapeur d'eau, atteignent leur maximum en juin, juillet et août (thermomètre à l'ombre : 28° à 36° C. ; hygromètre : 80 à 90 p. 100 ; colonne pluviale : 342mm en juillet). Brouillards et orages. Respiration pénible en juillet ; absence d'évaporation ; transpiration profuse fatigante. La station balnéaire de Do-Son est fréquentée par les colons pendant la saison chaude.

L'hiver (*septembre à avril*) correspond à la mousson de N.-E. La sérénité de l'atmosphère, la fraîcheur de la température (0° à 25° C.) pendant les soirées et les nuits, la rosée du matin, sont les caractéristiques de cette saison. Octobre, novembre et décembre, les trois plus beaux mois de l'année, sont comparables au printemps du midi de la France et du littoral de l'Algérie. La matinée et la soirée sont même froides. Le Haut-Tonkin connaît la glace, le givre ; même, à de rares intervalles, on voit tomber de la neige.

Fort supportable pour l'Européen, intermédiaire entre celui des tropiques et celui de la zone tempérée, le climat du Haut-Tonkin a une température moyenne annuelle (21° à 22°) inférieure de 3° environ à celle du Delta, qui déjà est notablement plus tempérée que celle de la Cochinchine. Cela ressort avec évidence du tableau suivant dressé par le Dr A. Billet (*Annales de géographie*, n° 30) :

Stations	Latitudes Nord	Températures moyennes des mois extrêmes — M[illegible]		— M[illegible]	
Saïgon (Dr Bourru)	10° 46	25°,1	janvier	28°,5	(mai)
Hué (Id.)	16° 20	18°,9	(février)	30°,0	août
[illegible]		16°,6	janvier	29°,2	juillet
Hanoï (Id.)	21° 05	11°,1	janvier	31°,1	juillet
Cao Bang (Dr Billet)	22° 40	13°,6	(janvier)	27°,9	juin
Lang Son (Dr Girard)	21° 50	11°,8	janvier	27°,1	juin

Superficie. — La superficie du Tonkin est d'environ 116 000 kil. carrés, soit moins du quart de la France.

Il est complètement délimité sur la frontière de Chine : cette frontière a été définie d'accord avec la Chine, à la suite du traité du 9 juin 1885, par les Conventions des 26 juin 1887 et 20 juin 1895. Le premier de ces actes diplomatiques définit la ligne séparative depuis Mon Kay, sur le golfe du Tonkin, jusqu'à la Rivière Noire, en amont de Lai-Chau ; le second modifie sur deux points le tracé de 1887, et définit la frontière sino-française depuis Long-Po, sur le Fleuve Rouge, jusqu'au Me-Kong. La carte à grand point de la frontière, dressée par la Commission d'abornement, est publiée par le Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine.

La *Déclaration de Londres* du 15 janvier 1896 a reconnu depuis lors le Me-Kong comme limite commune aux possessions de la France et de la Grande-Bretagne immédiatement en aval de la frontière chinoise. Mais le territoire du Tonkin n'arrive pas jusqu'au grand fleuve du Laos : les limites intérieures qui le séparent du Laos et de l'Annam, autres divisions de l'Indo-Chine française, ne sont encore déterminées qu'approximativement. Le chiffre de sa superficie, comme la carte du pays, est donc provisoire.

Population. — La population du Tonkin est d'environ 7 millions d'habitants. Elle peut être évaluée au moyen des données fournies par l'impôt personnel annamite, dont le mode de perception est basé sur la délivrance de cartes individuelles, tant aux imposés qu'aux exempts et aux dispensés (arrêté du 2 juin 1897). La plus récente évaluation, reposant sur le nombre des « inscrits », c'est-à-dire des habitants notables et aisés dont les noms figurent seuls au rôle de la contribution personnelle, ne donne que des résultats très approximatifs.

Les principaux éléments ethniques de cette population sont, par ordre d'importance numérique, les Annamites, les indigènes du Haut-Tonkin, les Chinois, enfin les Européens.

Européens	5 085
Annamites	6 [illegible] 218
Indigènes du Haut-Tonkin et divers	308 04[illegible]
Chinois	28 19[illegible]
[illegible]	[illegible]

En dehors du Delta, — où la race annamite, abondamment prolifique, s'entasse en masses denses, — dans le Tonkin montagneux ou Haut-Tonkin, l'Annamite est un étranger. Ce peuple des pays marécageux et découverts, essentiellement adapté aux terres basses et facilement irrigables de la plaine, a de la prévention contre la montagne et la forêt, et du mépris pour le montagnard qu'il considère comme un être inférieur par l'origine et les mœurs. Dédain de civilisé pour le rustre. Celui-ci, de son côté, a pour l'Annamite une aversion instinctive. Aux caractères distinctifs de race s'ajoute entre eux une antipathie mutuelle.

Pour l'Annamite, le Haut-Tonkin est un mauvais pays, littéralement « mauvaise eau » (*nuoc-ruu-lam*), bien que l'eau y soit excellente et autrement claire que l'eau du Delta. Il corrige même la limpidité de ces eaux de montagne, avant de les boire, en y délayant des boulettes d'argile du Delta. En dehors de la plaine et des grandes étendues de rizières à perte de vue qui seules lui plaisent, l'Annamite, mandarin, fonctionnaire, marchand, est en infime minorité. Le montagnard le considère comme un intrus.

Le Chinois est, comme l'Annamite, un envahisseur. De temps immémorial, le Céleste a pénétré par infiltration, plus ou moins lente mais continue, dans les contrées limitrophes de la grande fourmilière des Jaunes. Mais il ne s'établit que dans les localités principales, où se tiennent des marchés. Dans la région montagneuse aussi bien que dans le Delta, il constitue de véritables « colonies », agricoles, commerciales, minières, des agglomérations dont chacune a son chef : ce « chef de la congrégation chinoise » est officiellement reconnu par l'autorité française. A ces sédentaires, temporairement fixés et mariés dans le pays, ou plutôt remariés, mais avec esprit de retour auprès de leur véritable famille en Chine, s'ajoutent les ambulants, colporteurs dans les marchés, vendeurs d'opium de contrebande, ouvriers, porteurs, bateliers.

L'indigène du Haut-Tonkin, c'est-à-dire du Tonkin à l'exception du Delta, comme le montagnard des régions limitrophes chinoises, diffère totalement et du Chinois et de l'Annamite.

Sur la basse Rivière Noire, en amont du delta de Hung-Hoa, la population annamite s'arrête vers Cho-Bo ; les hauteurs dominant ce point sont habitées par des *Sao-Tien* (« Six Sapèques »), en annamite ; le massif du mont Ba-Vi porte, comme en une enclave, une petite population *Mân*. Des *Moï* peuplent la Rivière Noire depuis Phuong-Lam jusqu'au-dessus de Van-Yen. Sur la route de Lang-Son, dès que l'on quitte le Delta proprement dit pour entrer dans la région montagneuse, c'est-à-dire entre Kep et Bac-Lê, le *nha-que* ou paysan annamite fait place au *xuo-ban* (« habitant des villages »), en langue Thô, ou paysan *Thô*. Dans tout le Haut-Tonkin, où l'Annamite et le Chinois et, après eux, l'Européen, représentent l'élément conquérant, diverses races, aussi éloignées des Annamites que des Chinois par leurs caractères ethniques, représentent les peuplades primitives indigènes, peut-être autochtones. C'est à travers cette large zone de peuplades ethniquement indépendantes de leurs puissants voisins qu'est tracée la frontière du Tonkin et de la Chine. Les Français du Tonkin ont appelé une province de la région montagneuse la « *Province Muong* », par distinction des provinces du Delta ou Tonkin annamite ; le nom de Muong est un mot de langue Thaï qui signifie « pays », « district », « village » ; traduit en chinois, il prend le sens de « non civilisé », « rustre », « ignorant », « grossier », et en annamite, par suite d'une légère modification phonétique, celui de « chien sauvage ». Le nom de Moï, donné par les Annamites à des peuplades diverses du haut pays, a de même dans leur langue le sens de « sauvage ».

La plupart de ces montagnards, représentants de l'élément indigène, sont de race *Thaï*, c'est-à-dire appartiennent à la même famille ethnique que les Siamois Thaï proprement dits ou « Petits Thaï », que les « Grands Thaï » de Xieng Maï, que les Laotiens de la vallée du Me-Kong, les Chan ou Shan de la Haute-Birmanie, les Pa-Y du Yun-Nan, les Pa-Pe de la rive droite du Me-Kong, les Kham-Di du haut Iraouaddi, les Nong du S.-E. du Yun-Nan et du S.-O. du Kouang-Si, les Tu-Jen du Kouang-Si et du Kouei-Tcheou, les Li et les Loï de l'île de Haï-Nan, etc. L'aire de dissémination de cette grande race est considérable.

Au Tonkin, appartiennent à la race Thaï :

1° Les *Muong* de la Rivière Noire et du Fleuve Rouge, qui s'appellent eux-mêmes *Thô*, c'est-à-dire « Territoriaux » (du caractère annamite *thô* qui signifie « sol », « territoire »), ou simple corruption du mot Thaï ;

2° Les *Thaï*, *Phou Thay* ou *Pou-Thaï* du Song Ma (*Pou* signifie « individu ») ;

3° Les *Chau-Lao*, établis entre le Me-Kong et la Rivière Noire (*Lao* est figuré en chinois par le caractère qui signifie « chien des bois brûlés ») ;

[illegible]. Les *Thô* de la Rivière Claire, de Cao-Bang, de Lang-Son, de That-Khe, de Thaï-Nguyen, de Ha Giang, de Tuyen-Quang ;

5° Les *Nong*, *Nung* ou *Nùn*, de Cao-Bang, etc.

Les dialectes parlés par ces peuplades offrent les plus grandes analogies de vocabulaire entre eux et avec la langue des Siamois. Ils sont complètement distincts de l'idiome des Annamites et de celui des Chinois. Des fusions, des croisements se sont produits entre les Annamites et les Thô au profit de ces derniers : « Tout homme, dit un proverbe annamite, qui vient jeune parmi les Thô et vit avec eux devient Thô lui-même avant d'être tout à fait vieux. » Quant aux Nong, ce sont peut-être des métis issus d'anciennes unions entre Chinois et femmes Thô.

Outre ces indigènes que rattachent à la race Thaï tous les caractères philologiques, ethniques, anthropologiques, on trouve dans le Haut-Tonkin les *Mân* ou *Mang* (« Barbares », « Barbares du Sud », en chinois, littéralement « vermine ingouvernable »), identiques aux Miao du Kouei-Tcheou. Les Mân sont peut-être les derniers représentants des populations aborigènes antérieures dans le pays aux Thaï ; ils habitent les hauteurs, tandis que les Thô et les Nong peuplent les vallées ; les nombreuses grottes des rochers calcaires sont leurs demeures ordinaires. On les distingue en *Mân Tien*, *Mân-Coc* et *Mân Meo*, ou en « Mân Bleus », « Mân Rouges » et « Man Blancs », d'après la couleur dominante de leur costume, ou même en huit ou neuf variétés. Les *Méo* (« chats », en annamite), ou *Meo-Cao*, « Chats Blancs », et *Meo-Den*, « Chats Noirs », sont ceux de ces agiles montagnards qui ont établi leurs retraites sur les plus hauts sommets, dans une zone de 800 à 1 400 m d'altitude. Cette race de bûcherons nomades, après avoir complètement déboisé les montagnes du Yun-Nan, se porte, par un exode lent et continu vers le S., à la recherche de nouveaux *ray* ou « brûlis » et de nouvelles forêts à abattre. Le Méo ne descend point en plaine ; il reste confiné sur les sommets, s'étendant graduellement à mesure qu'il trouve de nouveaux terrains.

Comme tous les monticoles, les Man sont des indépendants, impatients de toute espèce de domination. On les rencontre sur la Rivière Noire, dans le Cao-Bang, etc., aussi bien que dans la Chine méridionale.

En résumé, les principaux occupants du sol tonkinois, non certes en tant que nombre, mais en tant que surface, sont des montagnards de race Thaï, subdivisés en familles ou clans, et des Mân, autre peuplade qui n'appartient pas à la race Thaï et qui se conserve pure de tout mélange avec les races voisines.

GLOSSAIRE GÉOGRAPHIQUE

Principaux termes employés au Tonkin et dans les pays limitrophes.

FRANÇAIS	ANNAMITE	DIALECTES DE LANGUE THAI					CHINOIS
		THAI [illegible] SIAMOIS	LAOTIEN [illegible] Luang Prabang	M[illegible]	THO [illegible]	[illegible] et du [illegible]	
Mer	Bien . .	Thale . . .					Hay, Hai.
Baie, golfe.	Vung . . .	An . . .				»	Hay Ouan.
Cap, promontoire. . .	Mui.	Lem.					Hay-Ko.
Embouchure, estuaire.	Cua. . .	Ta, Pak-Nam					Ma-Téou.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Choei.
Fleuve.	Song	Sé, Mé .	[illegible]		»		Kiang, Hô.
Rivière . .	[illegible] Ngoï, Khê.	[illegible]	[illegible]	Nam-Luong . Nam-Ta . .	Nam-Ta . . .		Hô
Ruisseau, torrent . . .	Khê, Chui. .	Houei. . . .	Houéi. . . .				Kien-Tzeu.
Confluent	Nia Ba	Son, Pak . .	Pak, Sop. . .				Keou
Rapide sur roche. . .	Tac, Thac	Keng	Tang, Keng.	Ta		»	
Rapide sur galets ou sable, banc.	[illegible]	[illegible]	B.				Cua-T'an.
Passe, [illegible]	Lach.	Khlong Nam, Rong Nam	Khone, Péo, Bou. .				
Lac, marais, étang. .	Ho, Ao . . .	Nong	Nong. . . .				Yen, Tang.
Ile, îlot	[illegible]	Koh, Don . .	Don			»	Hai-Tao, Siao-Tao
Montagne	[illegible]	[illegible] Khao, Loi	[illegible]	[illegible]	Pho.		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]		[illegible]
Colline	Hon	Non, Thi-Don.					Siao-Chan.
Sommet arrondi. . . .	Cao, Khan .	»					Kao.
Col, défilé.	Déo . . .	[illegible]					Ai
[illegible]	[illegible]						
Col flexueux.	[illegible]						
Cirque	Lung. . . .						Loung
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Lin.
Rizière, champ	[illegible] Dong Ruong. . . .	[illegible]	Na	[illegible]	[illegible]		Ti.
Riz	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] Khao . . .	[illegible]		[illegible]
Marché	[illegible]	[illegible]					[illegible] Tchang.
Fort	Phao-Dai . . .						Pao Tai
Porte, défilé (barrière-frontière)	[illegible]						Ai
Pays (royaume, prov. . .	[illegible]	Muang . . .	Muong . . .	Muong. . . .			Kouo, Cheng.
Chef-lieu de province .	Thanh, Dinh.	Xieng. . . .	Vien Xieng. .				Sen.
Préfecture.	Phu . . .	Xieng. . . .	Muong . . .				Fou.
Sous-Préfecture	Huyen	Muang . .	Vien .			»	Tcheou.
Canton	[illegible]						Ykiang.
[illegible]	Lang, Xam, Xa, Trai . .	Ban, Bang. .	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Tseu.
Pagode	Chua	Wat . . .	Wat. . .	»			Miao.
Maison	[illegible]	Ruen .	Huôn. . .	Heoun, Heun, [illegible]	Thum. . . .		Fâng-Tzeu.
[illegible]	Nha La .	[illegible]	[illegible]		[illegible]		
Chemin	Dang-Di . . .	Thang. . . .	Thang. . . .	Tang	Tang . . .		Tao, Lou.
Blanc	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		Pe
Bleu	Xanh-Biec, Xanh Da Gioi	[illegible]	Khiou. . . .	[illegible]	Kiu.		Lân.
Jaune	Vang	[illegible]	Luong. . . .	Luong. . .	Leng		Hoàng.

FRANÇAIS	ANNAMITE	DIALECTES DE LANGUE THAÏ					CHINOIS
		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]					[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Administration — A la tête de l'administration annamite du Tonkin était placé un vice-roi (*Kinh-Luoc*), auquel l'Empereur d'Annam avait délégué ses pouvoirs. Les fonctions de Kinh-Luoc ont été supprimées par ordonnance royale du 26 juillet 1897 (rendue exécutoire le 13 août 1897). Les attributions du Kinh-Luoc ont été dévolues au *Résident supérieur au Tonkin* (emploi rétabli par le décret du 8 juin 1897 portant suppression du secrétaire général).

Le *budget général* de l'Indo-Chine pourvoyant aux dépenses d'intérêt commun des cinq pays de l'Indo-Chine française, ainsi que les *budgets locaux* de la Cochinchine, du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos, sont arrêtés, en *Conseil supérieur de l'Indo-Chine*, par le *Gouverneur général* (décret du 31 juillet 1898, portant réorganisation financière de l'Indo-Chine).

Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine, remanié par décret du 12 août 1898, se compose de treize fonctionnaires, huit colons et deux indigènes; ces derniers sont désignés par le Gouverneur général. Le *Conseil de protectorat du Tonkin*, dont deux indigènes font également partie à côté de sept fonctionnaires et de trois colons, se réunit à Hanoi sous la présidence du Résident supérieur au Tonkin, pour délibérer sur le *budget local*.

Le Tonkin est divisé en 2 *Concessions françaises*, 20 *Provinces* et 4 *Territoires militaires*.

Les 2 *Concessions françaises* (villes de Hanoi et de Haiphong) ont été instituées en 1888 (3 octobre). Ces villes, avec leur territoire, ne font plus partie de la province de leur nom, Hanoi depuis 1896 (26 décembre), Haiphong depuis 1898 (31 janvier).

Les municipalités de Hanoï et de Haiphong, créées le 19 juillet 1888, ont été organisées le 31 décembre 1891. Les conseils municipaux de Hanoi et de Haiphong ont, à côté des conseillers français, des conseillers asiatiques élus (Hanoi quatre et Haiphong deux membres annamites, nommés par les électeurs annamites, et Haiphong deux membres chinois ou asiatiques étrangers (arrêté du 27 janvier 1897, modifiant celui de 1891).

Les *chefs-lieux de province* ou *résidences* sont complétés par des postes administratifs ou vice résidences, créés, à partir de 1898 (15 février), en vue d'une décentralisation administrative et d'une action plus directe, plus prompte, sur les justiciables et les administrés.

Les *Territoires militaires*, institués en 1891, forment une zone protectrice contre l'incursion des bandes pirates presque exclusivement composées aujourd'hui de partisans chinois; ils ont été réorganisés en 1896 et en 1900. Ils constituent dans la région montagneuse, tout le long de la frontière chinoise, des confins militaires entre le Delta et la Chine, et sont divisés en *Cercles*, dont l'administration est entièrement militaire. Avec les progrès de la pacification, ces confins se transforment graduellement en provinces civiles, de nouvelle création, ou se fondent peu à peu dans les anciennes provinces limitrophes; c'est ainsi que, en 1900, ont été détachés des territoires militaires les cantons qui forment les trois nouvelles provinces de Yên-Bay, Tuyen-Quang et Bac-Kan; d'autres cantons ci-devant militaires (huyen de Yên Thê, chau de Thuc-Son, etc.) ont été rattachés à la province de Bac Giang.

Provinces et Cercles militaires sont divisés en *phu* ou en *dao* (marches), subdivisés en *huyen* ou *chau*. Les chau sont les arrondissements habités par les Thô et les Mân du Haut-Tonkin, les huyen, arrondissements de la plaine, et les chau, arrondissements de la montagne, se divisent en *cantons* et ceux-ci en *villages* (ou *communes*). En territoire Thô, le canton n'est qu'une unité fictive, répondant au besoin d'uniformité des Annamites. Dans la réalité, chaque village a son autonomie sous l'autorité d'un chef nommé *Thô Ty*.

Phu doit se prononcer *fou*, d'après les règles de lecture du *quoc-ngu* (prononcez coc-gneu), qui est la notation, en caractères latins, des sons de la langue annamite : cette méthode de transcription a été imaginée par les anciens missionnaires portugais et espagnols; aussi porte-t-elle l'empreinte de leur prononciation.

Le mot *Chau* (*Chdo, Tchdo*) dérive du mot chinois *Tcheou* (sous-préfecture) : le même idéogramme sert à l'exprimer.

Organisation judiciaire — La justice française est rendue au Tonkin par la *Troisième Chambre*, siégeant à Hanoi, de la *Cour d'appel de l'Indo-Chine*, par deux *tribunaux de première instance* (Hanoï et Haiphong), par les *tribunaux des résidences* et par la *Cour criminelle* de Hanoï (décret du 8 août 1898).

* * *

Missions catholiques. — 1° *Tonkin occidental*, y compris la province de Thanh-Hoa (Annam) : cette mission date de 1632. Résidences épiscopales : Hanoi et Késo. Collèges de Hoang-Nguyen et de Phuc-Nhac.

2° *Haut Tonkin*, y compris les Thap-luc Châu, ou « Seize tribus Châu ». Résidence épiscopale : Hung-Hoa. Collège de Ha-Thach.

3° *Tonkin central* (missionnaires espagnols). Résidence épiscopale : Bui-Chu (prov. de Nam-Dinh). Séminaires de Bui-Chu et de Ninh-Cuong.

4° *Tonkin septentrional* (missionnaires espagnols). Résidences épiscopales : Bac-Ninh et Huong-La. Séminaires de Dao Ngan et de Kê-Nô.

5° *Tonkin oriental* (missionnaires espagnols). Cette mission date de 1676. Résidence épiscopale : Haï-Phong. Séminaires de Kê-Sat et de Dong Xuyen.

6° *Tonkin méridional*. Cette mission correspond aux provinces N. de l'Annam.

POPULATION DES VILLES PRINCIPALES DU TONKIN

(E. = *Européens*; A. = *Annamites*; C. = *Chinois*. — Les *Annamites* font le complément des chiffres de détail donnés dans la parenthèse.)

H[illegible]	105 100 hab.	(dont 3 000 E., 2 000 C., 100 Japonais et Indiens).
Haiphong	[illegible]	[illegible]
Bac Ninh	[illegible]	[illegible]
Phu Lang-Thuong	[illegible]	[illegible]
Hai-Duong	[illegible]	[illegible]
Phu Liên	[illegible]	[illegible]
Phu Ly	[illegible]	[illegible]
Ca[illegible] Do	[illegible]	[illegible]
Hung Hoa	2 500 —	(26 E., 21 [illegible]
Hung-Yên	[illegible]	[illegible]
Nam Dinh	[illegible]0 000	(31 E., 780 [illegible]
Ninh-Binh	[illegible]500 —	(31 E., [illegible]
Quang Yên	2 000 hab.	(46 E., 35 C.)
[illegible]	9 000 —	(42 E.)
[illegible]	3 000	(22 E., 56 C.)
[illegible]	3 000	(15 E., 30 C.
Hoa-Binh	[illegible]	
Lang-Son		
M[illegible]	733 —	(10 E., 200 C., 517 A.)
Cao-Bang		
Tuyen-Quang		(14 E., 80 C.)
Ha Giang	8[illegible]0	(9 E., 280 C., 550 A. et Tho
Lao-Kay	1 088	(30 E., 700 A., 50 Thai, 308 C.
Yên-Bay	1 6[illegible] —	(35 E., 1 558 A., 51 C.).

Cultures. — Au Tonkin, la faune et la flore des tropiques se mêlent à celles de la zone tempérée.

La population indigène s'adonne presque exclusivement à la culture du riz. Les provinces de Nam-Dinh, Thai Binh, Haï-Duong et Hanoi sont celles qui cultivent les plus vastes surfaces.

Superficie des rizières du Tonkin : environ 1 000 000 d'hectares; dans le Delta, 847 551 hectares, dont 495 697 à une récolte et 351 854 à deux récoltes par an.

Récolte moyenne en riz dans le Delta : 24 millions de piculs (le picul vaut 60 kilogr., 400).

Autres cultures : café, cacao, canne à sucre, thé, poivre, vanille, tabac.

Farineux : riz, maïs, manioc, patates, ignames, taro, sorgho, pois, haricots, arrow-root;

Oléagineux : sésame, ricin, arachides, cocotiers, coton (graine);

Textiles et plantes industrielles : coton, jute, abaca, ramie, lin, mûrier à papier ou à soie, pavot, indigo.

Produits divers, venant à l'état sauvage mais susceptibles d'être développés par la culture : laque, badiane, cannelle, rocou, cunau ou faux gambier;

Arbres fruitiers : orangers, citronniers, goyaviers, bananiers, letchis, et, en certains endroits, pêchers, poiriers, pruniers, châtaigniers.

Les cultures maraîchères et l'élevage sont pratiqués avec succès.

Une *Direction de l'Agriculture et du Commerce* a été créée en 1898. De cette direction dépendent le *Service géologique de l'Indo-Chine*, le *Service météorologique*, le *Laboratoire d'analyses et de recherches agricoles et industrielles de l'Indo-Chine*.

Dès 1885 était créé au Tonkin un *Comité d'études agricoles, industrielles et commerciales*; la *Chambre d'agriculture du Tonkin* existe à Hanoi depuis 1894 (nombre des membres français : 10; nombre des planteurs français électeurs : 85 en 1897, 129 en 1900; le *Comité consultatif de l'Agriculture* a été institué en 1896. — Hanoi a un *Jardin botanique et d'acclimatation*, créé en 1889, un *Musée commercial, industriel et agricole*, un haras; des jumenteries sont établies sur plusieurs points. — Les Planteurs du Tonkin sont constitués en *Syndicat*.

Colonisation. — Voir la notice INDO-CHINE.

Les *concessions* de terrains ruraux aux Français sur le territoire du Tonkin sont réglementées par l'arrêté du 18 août 1896, on favorise le recrutement de la main-d'œuvre indigène et les contrats de métayage ou de location avec les concessionnaires. La mise en culture et l'exploitation d'une terre à rizière au moyen de métayers annamites peut donner au colon concessionnaire un bénéfice net de 25 p. 100 du capital engagé.

Mines. — Les gisements métallifères sont nombreux : étain, fer, argent, antimoine, alluvions aurifères.

Le Tonkin possède un bassin houiller considérable; le charbon a été découvert sur plusieurs points de la région montagneuse. Les exploitations des charbonnages sont en activité à Hongay et à Kébao.

Les principaux centres d'extraction à Hongay sont Hatou (12 kil. de voie ferrée) et Nagotna (6 kil. de voie ferrée). A Nagotna, on exploite par galeries et puits; à Hatou, l'exploitation est à ciel ouvert (couche principale : 50 m. d'épaisseur; 25 kil. de longueur. Cube : 4 millions de tonnes de houille). Port d'embarquement : Hongay. Les exploitations minières de Hongay sont en prospérité croissante.

[illegible] H[illegible]

		1897	1898	1899	1900
Extraction	[illegible]	[illegible]	[illegible]	276 1[illegible]	194 441
Vente		[illegible]	[illegible]	217 895	[illegible]
Briquettes fabriquées		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— vendues		38 [illegible]	42 60[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénéfices	francs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	715 978

Les principaux centres d'extraction à Kébao sont Cai-Daï et Kébao. Voie ferrée de 12 kil. Port d'embarquement : Port-Wallut. Extraction : en 1896, 28 948 tonnes de houille, et 6 391 tonnes de briquettes; en 1897, 60 580 tonnes de houille et 1 826 tonnes de briquettes.

DIVISION TERRITORIALE DU TONKIN (1900)

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bac Giang [illegible]	[illegible]	[illegible]
Bac Kan [illegible]		[illegible]
Bac-Ninh [illegible]	[illegible]	[illegible]
Hai Duong [illegible]	[illegible]	[illegible]
Haiphong [illegible]	[illegible]	[illegible]
Ha-Nam [illegible]	[illegible]	[illegible]
Hanoi [illegible]	[illegible]	[illegible]
Hoa Binh		[illegible]
Hung Hoa	[illegible]	[illegible]
Hung Yên [illegible]	[illegible]	[illegible]
Nam Dinh	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ninh Binh [illegible]		[illegible]
Quang-Yên	[illegible]	[illegible]
Son-Tay [illegible]	[illegible]	[illegible]
Thai Binh	[illegible]	[illegible]
Thai Nguyên [illegible]	[illegible]	[illegible]
Tuyen Quang	[illegible]	[illegible]
Van Bu	[illegible]	[illegible]
Vinh Yên	[illegible]	[illegible]
Yên-Bay		[illegible]
TERRITOIRES MILITAIRES		
I Lang Son [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Mon Ka	[illegible]	[illegible]
II Cao Bang [illegible]	[illegible]	[illegible]
III Ha Giang [illegible]		[illegible]
IV Lao Kay [illegible]		[illegible]

A Dong-Trieu, la production journalière est de 20 tonnes de charbon; ce charbon, embarqué sur l'arroyo de Mao-Khê, à 4 kil. de la mine, est utilisé par la flottille du Delta.

Le Tonkin a des carrières de marbre, des gisements de kaolin, etc.

Industrie. — L'industrie, en dehors des exploitations minières, est à l'état naissant : fabriques d'allumettes, filature de coton, filature de soie, fabrique de papier, distillerie, briqueteries, ateliers de construction, etc., à Hanoï, à Haïphong, à Dap-Cau; filature à vapeur de la station séricicole de Nam Dinh. L'industrie des blancs d'œuf a établi des usines d'albumine à Haïphong et à Nam-Dinh; la production de sel marin par les sauniers de Nghiêu-Phong, etc., est importante. Quant à la petite industrie indigène, domestique et ménagère et, par conséquent, sans force collective, elle se restreint aux besoins locaux et régionaux. Incrustations de Nam-Dinh, nattes de Phat-Diêm et de Van-Haï ou Vang-Haï, dans la province de Ninh Binh, et de Hung Nhan, dans celle de Thai Binh.

Commerce. — Le commerce *extérieur* du Tonkin (non compris le numéraire, le transit, le cabotage et les réexportations) avait une valeur totale de 33 millions de fr. en 1896, et de 102 millions en 1900. Voir la [illegible].

Transit: 9 à 10 millions en 1896 de Hong Kong au Yun Nan, 6 (files de coton, etc.), du Yun Nan à Hong Kong, 4 (étain), et 21 millions en 1900.

En 1897, la valeur totale du commerce extérieur du Tonkin était de 57 millions de fr. Importations, 36 millions (de France, 17 1/2; de l'étranger, 18 1/2). Exportations, 21 millions (pour France, 1 1/2; pour l'étranger, 19).

Hanoï et Haïphong ont chacune une *Chambre de commerce* (arrêté organique du 16 février 1889, modifié le 7 mai 1896). — *Musée commercial industriel et agricole* à Hanoï. — Exposition annuelle des Arts industriels indigènes du Tonkin sous le patronage de la Chambre de commerce de H[illegible].

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Messageries Maritimes*, ligne des Indes, Chine et Japon. Départ de Marseille, tous les 14 jours, pour Saigon et, par correspondance [illegible].

Messageries Maritimes, ligne d'Australie. Départ de Marseille tous les 28 jours, sans escales jusqu'à Colombo, et transbordement à Colombo avec la ligne des Indes. — Durée du trajet : Marseille-Saigon, 24 jours. Marseille-Hai-Phong, 30 jours.

Trajet : 8 463 milles par Djibouti ou 8 524 milles par Aden et Bombay ou 8 074 milles direct jusqu'à Colombo, savoir 7 316 ou 7 677 ou 7 207 milles de Marseille à Saigon (lignes principales) et 847 milles de Saigon à Hai-Phong (ligne annexe hebdomadaire).

Compagnie Nationale de navigation, ligne commerciale directe. Départ de Marseille pour Hai-Phong, 1 fois par mois. Durée du trajet : 33 à 35 jours, y compris un arrêt de 2 ou 3 jours à Saigon.

Chargeurs réunis, Dunkerque-le Havre-Pauillac-Marseille-Indo-Chine.

Phares. — 1° *Iles Norway* 85 m. d'alt. totale, feu blanc, à éclats, à 110 m de hauteur au-dessus de la mer. Portée, 22 milles.

2° *Hon Dau*: feu fixe blanc. Portée, 21 milles.

Sémaphore à Hai-Phong, sur l'ancienne tour du télégraphe optique. Signaux particuliers de typhons.

Correspondances fluviales. — *Compagnie de navigation tonkinoise* Marty et d'Abbadie. Direction et armement à Hai Phong.

	Distances		
Hai-Phong à Hanoï	129		Hung-Yen
[illegible]			[illegible]
Sept-Pagodes à Dap-Cau	21		*Sans escales*
Hai-Phong à Mui Ngoc.	140		Quang Yen, Hon-Gay, Port-Walut, Pointe Pagode
Hai Phong à Nam Dinh			[illegible]
Hai-Phong à Vinh			Nam Dinh. De Nam-Dinh à Vinh, 108 milles
Hanoï à Nam Dinh			Hung-Yen
[illegible]			Hung Yen, Phu-Ly, Ke-So, Ninh-Binh
Hanoï à Vietri (Viet Tri)	35		[illegible]
Vietri à Tuyen Quang	75		[illegible]
[illegible]			Bao Yen, Thu Vu, Hoa-Binh
[illegible]			[illegible] Khé, Thanh Ba, Ngoï-Lao, Yen-Luong
[illegible]			Ngoï Tu, Trai-Hutt, Bao Ha, Pho-Lu, Thai-Nien
[illegible]			[illegible]

Service de mer, bi-mensuel, postal : Hai-Phong, Pak Hoi, Hoi-Hao, Quang-Tcheou, Hong Kong.

Chemins de fer. — 1° *Ligne de Hanoï à Na-Cham*, par Phu-Lang-Thuong, Lang Son et Dong-Dang (frontière de Chine). Voie de 1 mètre (en construction). Prolongements projetés en Chine.

Cotes d'altitude des principales stations : Hanoï, 8 m.; Phu-Tu-Son, Bac-Ninh et Dap-Cau, 5 m.; Phu Lang Thuong, 6 m.; Kep, 17 m.; Bac-Lé, 29 m.; Thanh Moi, 54 m.; Lang-Giai, 107 m.; Ban-Thi, 276 m.; Lang Son, 247 m.; Dong-Dang, 229 m.

Point culminant de la ligne : 278 m. au col, près de la station de Ban Thi.

La section de cette ligne comprise entre Phu-Lang Thuong et Lang Son, exécutée la première (à partir de 1890) à voie provisoire de 0m,60, a été inaugurée le 24 décembre 1894. Elle mesure 100 km. et compte les stations suivantes : Phu Lang-Thuong, les Pins, Voï, Kep, Sui-Nganh, Pho-Vi, Bac Le, Song-Hoa, Thanh-Moi, Lang-Nac, Lang-Giai, Ban-Thi, Lang-Son.

Stations de Hanoï à Phu Lang Thuong : Hanoï (rive g.), Tung Quan, Phu-Tu-Son, Lung Gian, Bac-Ninh, Dap-Cau, Sen-Ho, Nhui-Thiet, Phu-Lang-Thuong.

Stations de Lang-Son à Na-Cham : Ky-Lua, Dong Yen, Dong-Dang, Pac-Luong, Na-Cham.

	Heures
De Hai-Phong à Phu-Lang-Thuong, par vapeur les *Correspondances fluviales*.	6 à 7
De Phu-Lang-Thuong à Hanoï, par *chemin de fer*	
De Hai-Phong à Hanoï.	8 à 9

La durée du trajet par bateau à vapeur seul, avant l'ouverture de la ligne ferrée, est de 16 à 20 heures.

2° *Ligne de Hanoï à Nam Dinh et à Vinh.* — Stations : Hanoï (rive dr.), Cau-Dien, Phu-Thuong Tinh, Phu-Xuyen, Dong Van, Phu-Ly, Binh-Luc, Dong Xa, Nam-Dinh, Ninh-Binh, etc.

3° *Lignes de Hai Phong à Hanoï et à Lao-Kay* (en construction); *de Lao-Kay à Yun-Nan-Sen* et prolongements (en projet étudié).

4° *Chemins de fer industriels*, à voie de 1 m., aux charbonnages de Hongay (réseau de 18 km.) et de Kébao (réseau de 12 km.).

Télégraphe. — Extension du réseau télégraphique du Tonkin au [illegible]

Nombre de bureaux	94 (108 en 1900)
[illegible]	[illegible] kilomètres

Des postes optiques et des colombiers en territoire militaire complètent ce réseau de lignes télégraphiques.

Le réseau télégraphique du Tonkin est relié au réseau de l'Annam, par Ninh-Binh et Thanh Hoa; à celui du Laos, par Dien-Bien-Phu et Luang Prabang; à celui de la Chine, par Lang Son et Long-Tcheou et Canton, par Mon Kay et Pak-Hoï, par Lao Kay et Yun-Nan-Sen.

Les raccordements avec le réseau de la Chine sont établis : 1° entre la station tonkinoise de Dong Dang et la station chinoise de Ping Siang (Kouang Si); 2° entre la station tonkinoise de Mon Kay et la station chinoise de Tong-Hing (Kouang Toung); 3° entre la station tonkinoise de Lao-Kay et la station chinoise de Man-Hao (Yun-Nan). Ainsi toute l'Indo-Chine française est reliée à l'Europe par des lignes terrestres, en plus des câbles sous-marins (câble français de Tourane [Annam] à Amoy [Chine], etc.).

Câble. — Le câble du Tonkin, appartenant à l'*Eastern extension Australasia and China telegraph Company*, atterrit à Hai Phong. Il relie Hai Phong d'une part à Hong-Kong, d'autre part à Hué, Saigon (cap Saint-Jacques) et Singapour.

Routes. — Classement du premier réseau de routes en territoire civil 1897

ROUTES DE GRANDE COMMUNICATION TRAVERSANT PLUS DE DEUX PROVINCES

1. *De Hanoï à Lao Kay*, par Son Tay, la Rivière Noire, Hung Hoa et Cam Khé.
2. *De Hanoï à Hué*, par Phu Ly et Ninh Binh.
3. *De Hanoï à Hai Phong*, par Hai Duong.
4. *De Hanoï à Cao Bang*, par Phu D[illegible], Thai Nguyen et Ngan Son.
5. *De Viet Tri à Ha-Giang*, par Phu-Doan, Tuyen Quang, Bac-Muc, Vinh Tuy et [illegible]

ROUTES DE GRANDE COMMUNICATION RELIANT OU TRAVERSANT DEUX PROVINCES

10. *De Sontay à Thai Nguyen*, par Phu Vinh Tuong, Huong Canh, My Khe.
11. *De Sontay à Cho Bo*, par Yen-Le, Phuong Lam.
12. *De Hung-Hoa à Cho-Bo*, par La-Pho et la rive gauche de la Rivière Noire.
13. *De Thai Nguyen à Tuyen Quang*, par Hung Son.
14. *De Thai Nguyen à Kep*, par Mona-Luong et Bo-Ha.
15. *De Thai Nguyen à Bac-Ninh*, par Ha Chau et le bac de Lang-Gai.
16. *De Hanoï à Bac-Ninh*, par Phu Tu Son.
17. *De Bac Ninh à Phu Lang Thuong*, par Dap Cau.
18. *De Bac Ninh à Hung-Yen*, par Cam-Giang et Kê Sat.
19. *De Phu-Lang Thuong à Lang-Son*, par Kep, Bac-Lé, Thanh Moi, et la rampe de Tien-Ho.
20. *De Phu Lang Thuong à An Chau*, par Lam et Bien-Dong.
21. *De Hai-Duong à Nam-Dinh*, par Gia Loc, Pho-Ca, Phu Tien-Hung.
22. *De Hai Duong à Hung-Yen*, par Ke Sat.
23. *De Hai Duong à Hung Yen*, par Gia-Loc, Tu Ky, Van-Kaê (commune avec la route n° 21 jusqu'à Tu Ky).
24. *De Hung-Yen à Hanoï*, par Bang Ngang, Yen-Lac, Luc Dien, Tu Ho, Ban-Yen-[illegible]
25. *De Hung Yen à Thai-Binh*, par Tien-Phuen.
26. *De Thai Binh à Nam-Dinh*, par Bong-Dien.
27. *De Phu-Ly à Hung Yen.*
28. *De Phu-Ly à Nam Dinh.*
29. *De Hung-Yen à Nam-Dinh.*
30. *De Nam Dinh à Ninh-Binh.*

ROUTES DE GRANDE COMMUNICATION DANS LA MÊME PROVINCE

100. *De Hanoi a My-Duc*, par Phu-Thanh Oai.
101. *De Phu-Vinh-Thuong a Vinh-Vinh*, par Lien-Son.
102. *De Huong Canh a Lien-Son*, par Tam Duong.
103. *De Phu-Vinh-Thuong a Ngoc Ky*, par Lap-Thach.
104. *De Phu-Vinh-Thuong a Tam-Duong*.
105. *De la route n° 1 a Phu-Quoc-Oai*, par Thac That.
106. *De la route n° 1 a Phu Quoc-Oai*, par la rive droite du Day.
107. *De Phu Ninh a Dong Du*.
108. *De Phu Ninh a Cho Cha*.
109. *De Cho Cha a Cho Moi*.
110. *De Hung Hoa a Viet-Tri*.
111. *De Hung-Hoa a Cam Khe*, par Phu Lam Thao et Ngoc Tap.
112. *De Phu-Lam Thao a Yen Dan* rejoint a Yen-Dau la route n° 5.
113. *De Bac-Ninh a Phu Lo*.
114. *De Bac-Ninh a Sept Pagodes*, par Qué-Duong.
115. *De Dap-Cau au bac de Lang Gam* rejoint au bac la route n° 15.
116. *De Ha-Chau a Hong-Lam*, par Bich Dong et Duc-Tang.
117. *De Sen-Ho a Moc-Trang* par Nha Nam.
118. *De Phu-Lang-Thuong a Cao-Thuong*.
119. *De Phu Lang-Thuong a Dao Quan*.
120. *De Vol a Luc-Ngan*, par Tam Na.
121. *De Lang-Son a Luc-Ngan*.
122. *De Lam a Mai-Xu*.
123. *De Lam a Deo-Coc*.
124. *De Gia-Loc a Cai-Cao*, par Tu Ky.
125. *De Hai Duong a Sept Pagodes*, par Phu Nam Sach.
126. *De Tu Ky a Cai-Cao*, par Phu Ninh Giang.
127. *De Kinh Khe a Ki Sat* par Phu-Khoai, Luc-Dien, Canh Lam.
128. *De Tiêt Tru a Luc-Dien*, par Tu Ho commune avec la route n° 24 entre Tu-Ho et Luc Dien).
129. [illegible]
130. *De Phu Khoai-Chau a la route n° 3* par Tu Ho, Ban Yen Nhan, Cau-Dat (commune avec la route n° 24 entre Tu-Ho et Ban-Yen Nhan).
131. *De Anh-Vinh a la route n° 24*, par Phu Khoai-Chau, Tam Quan et Yen-Lac.
132. [illegible]
133. *De Hai Phong a Do-Son*.
134. *De La Huyen a Thuan-Vi*.
135. *De Thai Binh a Phu Ninh-Giang*, par Phu Duc.
136. *De Thai Binh a Luong Phu*, par Kien Vuong et Chon Dinh.
137. *De Thai Binh a Luong Phu*, par Tien Hai.
138. *De Thai-Binh au canal des Bambous*, par Thanh Khê et Duyen-Ha (commune avec la route n° 25 entre Thanh Khê et le canal des Bambous.
139. *De Thai-Binh a Thuy-Anh*, par Dong Quan.
140. *De La Huyen a My-Loc*.
141. *De Thanh-Khe au canal des Bambous*, par Quinh-Coi.
142. *De Nam-Dinh a Quat Lam*.
143. *De Nam-Dinh a Hung An* par Vu Ban.
144. *De Giang-Khan a Phu-Nho Quan*, par Pua Mé.
145. *De Duc-Diem a Phu Nho-Quan*.
146. *De Cho Ganh a Hoa-Nho*, par Ba-Xuyen.
147. *De Day a Phat-Diem*, en longeant le canal de An-Hoang.
148. [illegible]
149. *De Ninh Binh a Phat Diem*, par Phu Nhac.
150. *De Quang Yen a An-Chau* par Vi-Loai.
151. *De An-Chau a Dinh Lap*.
152. *De Yen-Lap a Nam Ha* par Hoan Bo et Thai Hat.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine *Carte provisoire du Tonkin* Hanoi.
1/100 000, 40 feuilles parues (1898).
1/200 000, en 20 feuilles.
1/500 000 (1899), en 4 feuilles.
1/1 000 000 février 1896 feuille 2 de la *Carte de l'Indo-Chine*.

Bureau topographique des troupes de l'Indo Chine *Carte de la frontière sino-annamite dressée par la Commission française d'abornement* Hanoi, 1890, [illegible]
1/20 000, 7 feuilles, 1889-1890.
1/200 000, 1 feuille, 1890-1891.
1/50 000, 5 feuilles, 1891-1892.
1/200 000 1 feuille, 1891-1892.
1/100 000, 2 feuilles, 1892.
1/50 000, 8 feuilles et 1 feuille *bis*, 1896-1891.
1/80 000, 5 feuilles 1896-1897.

Bureau topographique des troupes de l'Indo Chine. *Carte des régions explorées par les membres de la mission Pavie* 1887-1890. Hanoi, 1890, 1/500 000 [illegible]

Bureau topographique des troupes de l'Indo Chine. *Carte administra*[illegible] 1/200 000 7 au 1/500 000. — *Cartes administratives des provinces de Haiphong* 1/100 000 1891, *Hai Duong* (1/50 000, 1894), *Hanoi* 1/100 000, 1894. *Carte administrative des territoires militaires.* 1896, 1/500 000 2 feuilles. *Carte des étapes du Tonkin* 1896, 1/500 000 2 feuilles. — *Réseau télégraphique du Tonkin au 15 mars 1897.* 1897, 1/1 000 000, 1 feuille. — *Carte des communications électriques*, [illegible] *bitières*. 1897, 1/1 000 000, 1 feuille.

Bureau topographique des troupes de l'Indo Chine *Cours du Fleuve Rouge de Lao-Kay a Hung Hoa*, en 13 sections, 1/25 000, 7 feuilles. — *Cours de la Rivière Noire*, 1/50 000, 4 feuilles. *Cours de la Rivière Claire*, 1/20 000.

Bureau topographique des troupes de l'Indo Chine *Levés des environs ou Plans des villes de Haiphong* 1/30 000 en 1871, 1/20 000 en 1881, 1/10 000 en 1890 dans la *Carte administrative des provinces du Tonkin*, 1891), et 1/25 000 en 1894, 1/10 000 en 1898, *Hanoi* 1/10 000 en 1890, 1/20 000 en 1893, 1/10 000 en [illegible] *Moncay* (1/25 000 en 1893, *Tuyen-Quang* 18[illegible] et 1/20 000 en 1898, *Yen Bay* (1/20 000 en 1893, *Lao-Kay* 1892), *Kebao ville et mines*, et *Port-Wallut* (1/10 000, 1898, *Dô-Son* (1/10 000, 1898. — *Carte de l'île Kebao* 1897, 1/20 000, 2 feuilles. *Hon-Gay Port Courbet* 1898, 1/20 000, 2 feuilles.

Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine *Plan de Long* [illegible] 1/10 000. *Environs de Long Tcheou* 1893, 1/50 000. — *Plan de Mong-Tzé*. 1893 1/10 000. *Environs de Mong-Tzé* 1893, 1/50 000. — *Itinéraire de Binh-Nhi a Long-Tcheou par le Song-Ki Kong et de Long-Tcheou a Nam-Quan* 1894, 1/50 000 1 feuille. — *Yun Nan Frontières Nord Ouest de l'Indo Chine*, 2 feuilles. — *Carte de la province du Kouang Si*, 1 feuille. — *Carte de la province du Yun-Nan*. 1898, 1/1 000 000, 1 feuille.

Anonyme. *Travaux du Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine*. Annales [illegible]

Capitaines **Cupet, Friquegnon et de Malglaive** membres de la mission Pavie. *Carte de l'Indo-Chine*, 1893, 1/1 000 000, 4 feuilles. Édition définitive [illegible] **Seauve** [illegible]

Friquegnon [illegible]

Service hydrographique de la Marine. *Cartes du Delta du Tonkin* [illegible] et 26 plans de détail.
Carte d'une partie du bassin houiller du Tonkin 1/100 000.
Bassin houiller du Tonkin (Hong-hay), 1/20 000.
Plan général de l'île de Kebao, 0m,0085 pour 1 kilomètre.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Annuaire de l'Indo-Chine française. IIe *partie. Annam et Tonkin.* Hanoi, 1897, 1re année, 1887. — *Annuaire général de l'Indo Chine française.* 1899 et 1900.

Bulletin officiel de l'Indo Chine française. - IIe *partie. Annam et Tonkin* (men[illegible]

Bulletin économique de l'Indo-Chine Saigon, Direction de l'Agriculture et du Commerce, 1re année, n° 1, juillet 1898 (et suiv.)

Sarran [illegible] riées et 2 pl. de vues. — *Le Tonkin au point de vue minier* 1893.

Hocquard Dr *Trente mois au Tonkin* Tour du monde 1889-1891.

Lord Lamington. [illegible] *Tong-King* Royal Geographical Soc., Proceedings 1891, cartes.

[illegible] **Lapied** *Le passage des rapides du haut Fleuve Rouge au Tonkin.* Extrait d'un rapport. Revue scientifique, 1891.

Dumoutier *Note sur la Rivière Noire et le mont Ba-Vi* [illegible]

Massy [illegible] Bull. de Géog. hist. et descr., 1891, cartes.

Frey. *Pirates et rebelles au Tonkin* 1892, in 16, cartes.

Lefèvre Pontalis [illegible]

Le Dantec [illegible]

Le Dantec *Les Peuples de la R*[illegible]

Dumoutier [illegible] n° 7, 1893.

Rivière. *Les Meos* Annales de Géog., n° 9, 1893.

Mirande. *Les Grottes de Pong* Bull. géogr. hist. et descr. 1893.

Pichon D^r^ *Un voyage au Yunnan* 1893, 286 p., carte.

Henri d'Orléans [illegible] *Autour du Tonkin* 1894 650 p. *Du Tonkin aux Indes* Cartes et appen[illegible] par E. Roux. 1898, in-4, 442 p., fig., 5 pl.

Roux. *Lettre sur le Yunn*[illegible] *prince Henri d'Orléans, de Roux et Briffaut, du Tonkin aux Indes* 1895) Annales de Géog., 1896, n°s 21 et 22. - *Aux sources de l'Irraouaddi. Voyage de Hanoi a Calcutta par terre.* Tour du monde, 1897. — Carte au 1/3500 000. Année Cartographique, 1896 6e année, et Annales de Géog., n° 24.

Bonin *Note sur les sources du Fleuve Rouge.* Bull. Soc. Géog., 1897, 1/350 000.

Bons d'Anty [illegible]

Famin [illegible]

Escande *Étude sur la navigabilité du Fleuve Rouge* Rev. mar. et col., 1897.

Gallais *Vade-*[illegible]

De Lanessan *La Colonisation française* [illegible]

Billet (D^r^) [illegible] France et de la Belgique Lille, 1896, 136 + XII p., VI pl., 3 cartes (1/300 000, 1/40 000 et 1/25 000) et Paris, 1898, LV + 326 + XLIV p., 16 pl. phot., cartes.

Billet (D^r^). *Le Haut-Tonkin (région de* [illegible] 15 nov. 1897, carte au 1/500 000.

Rouvier *La province chinoise du Yunnan et les routes qui y mènent.* Rev. Géog., 1896 et 1897, cartes.

Franquet [illegible] *Voyage sur le cercle de Lao-Kay* 1897, in-8, 144 p., carte [1/2 100 000].

Destenay [illegible]

Salles *Une tournée en Indo-Chine* Annuaire du Club Alpin Français, XXIII 1896, 1897, photographies.

Angoulvant [illegible] *Yun-Nan*. Bul., Soc. Études col. et marit., juillet 1898.

Launay. *Carte des missions catholiques en Indo-Chine*. 1888 1/2 000 000, 1 feuille. — *Atlas des Missions de la Société des Missions étrangères.* Lille, 18[illegible]

Les Missions catholiques Bulletin hebdomadaire de l'œuvre de la propagation de la foi Lyon, 1898, 30e année, cartes.

J Dupuis [illegible] 1872-1873. *Journal de voyage et d'expédition* Mémoires Soc. Acad. Indo-chinoise 1879.

J. Dupuis [illegible]

Chabrol *Opérations militaires au Tonkin.* In-8, 350 p., cartes.

Lecomte *Lang-Son* In 8, 560 p., ill., et atlas de 19 cartes et 3 pl. *Journal du siège de Tuyen Quan* (23 nov. 1884 - 3 mars 1885), 102 p.

Jules Ferry [illegible]

Gal Gallieni *Trois colonnes au Tonkin*, 1894-95. [illegible] Livre jaune. *Documents diplomatiques Chine*, 1894-1898, 1898, VIII + 56 p.

De Grandmaison *En territoire militaire (l'Expansion française au Tonkin*, 1898, in-18, VIII + 270 p., 2 cartes.

Mission Pavie *Indo-Chine*, 1879-1895. 10 vol. in-4°.

Chambre de commerce de Lyon. [illegible] *ciale en Chine*, 1895-1897. Lyon, 1898, XXXVI + 380 et 473 p., cartes, plans et [illegible]

INDE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

Cinq petits territoires, huit autres, plus exigus encore, appelés « loges », fractionnés, disséminés, enclaves dans l'Empire britannique de l'Inde, conservent pour la nomenclature coloniale française le souvenir de l'œuvre de Dupleix.

Les « Etablissements français dans l'Inde » ou l'Inde française — *magni nominis umbra* —, telle qu'elle a été réduite par les traités de 1814 et 1815 et remise par l'Angleterre à la France en 1816-17, comprend

Sur la côte de Coromandel, dans le Carnatic, le territoire de *Pondichéry* (acquis dès 1683), tout morcelé par des enclaves anglaises, et, à 100 kilomètres plus au S., celui de *Karikal* (acquis en 1739), dans le delta du Cavéry.

Sur la côte d'Orixa, le territoire de *Yanaon* (occupé en 1723), dans le delta du Godavéry, et la loge de *Mazulipatam* (1721) avec l'aldée de Francepett (3 kil. N. O. de Mazulipatam) et deux terrains (200 Indiens);

Sur la côte de Malabar, le territoire et les aldées de *Mahé* (occupé en 1721), et la loge de *Calicut* (avant 1721; restituée en 1819), dans la ville indo-anglaise de ce nom, au bord de la mer (110 m. de plage).

Dans le Goudjerate, au N. de Bombay, la factorerie de *Surate*, premier comptoir français de l'Inde (1668; restituée en 1819) : une maison et deux terrains, dits le « Jardin français » et le « Cimetière des Français » (38 arpents).

Au Bengale, la ville de *Chandernagor* (cédée en 1688 par le Grand Mogol), à 33 kil. en amont de Calcutta, sur une anse de l'Hougly, bras principal du Gange, voie navigable (au moins 3 m. d'eau) par vapeurs en toute saison : la déesse aux eaux jaunes, la Gangâ des Hindous baigne les « gâth » (quai débarcadère) de la « jolie cité » de Dupleix; — et les loges de *Balassore* (fondée en 1686; 30 à 40 familles), — *Dacca* (fondée en 1722, restituée en 1819), avec les dépendances de Tesgan et Sirampour et le domaine de Goretty, — *Cassimbazar*, au S. de Mourchidabad, sur le Baghirati, branche O. du Gange, — *Patna* (fondée en 1727, non réoccupée : une maison et cinq terrains), — et *Jougdia* (fondée en 1735 à 2 lieues de la mer, submergée en 1765, remplacée par d'autres terrains; non réoccupée).

Extrait du budget local (1900)

Recettes	Roupies (environ 1 fr. 60)
Location de la loge de Balassore.	[illegible]
Produit de la loge de Dacca (budget de 1897). . . .	[illegible]
Rente perpetuelle sur le domaine de Goretty . . .	[illegible]
Location de l'île Boro (Chandernagor)	1 610
Ferme de l'île Iskilipalı (Yanaon).	1
Ferme de l'arrack à Mazulipatam.	[illegible]
Droit de passage sur le pont de Pandaquel (Mahé)	[illegible]
Produit de la loge de Surate (1894).	[illegible]
» Calicut (1894)	[illegible]

Origines coloniales. — 1664. — « Compagnie française des Indes Orientales », réorganisée par Colbert, reconstituée en 1725.

1742-1754. — Dupleix, gouverneur de Pondichéry. En 1751, il domine le Deccan tout entier et administre le Carnate.

1769. — Liquidation de la Compagnie des Indes. — Les titres primordiaux des Français ont été enlevés (1758) par les Anglais avec les archives de la Compagnie des Indes. Les détenteurs ont refusé de les rendre (1765) — Période de commerce libre, 1769-1778.

1771. — Remise au roi des propriétés de la Compagnie des Indes.

1783. — Traité de Versailles, consacrant la disparition de la souveraineté du Grand Mogol (Martens, édit. 1818, t. III, 519).

1787. — Convention explicative de Versailles, au sujet des établissements et du commerce français dans l'Inde (Martens, t. IV, 281).

1814 et 1815. — Traités de Paris, nous remettant en possession des territoires qui nous appartenaient au 1er janvier 1792.

1817 et 1818. — Conventions spéciales pour l'opium et le sel (rente de l'Inde).

1853. — Abandon à l'Angleterre de la ferme des spiritueux (ferme de l'*arrack*) à Mazulipatam, moyennant rente annuelle de 3 550 roupies.

Superficie et population. — Sur une superficie évaluée à 469 kilomètres carrés, — étendue du département de la Seine, — l'Inde française compte 273 185 habitants (1901), ainsi répartis par territoires :

	[illegible]	Habitants	Densité
Pondichéry . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Karikal . . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chandernagor .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Yanaon . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mahé . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

La population du territoire de Pondichéry est répartie entre 4 communes : Pondichéry (45 383 hab. dans la comm.), chef-lieu de l'Inde française, Oulgaret, Villenour et Bahour, subdivisées en *aldées* (villages), *coupom* et *pett* (hameaux); celle du territoire de Karikal, entre 3 communes (*maganom*) : Karikal, la Grande Aldée, et Nedouncadou.

La population est en décroissance : elle a diminué de 13 462 de 1891 à 1901 : cette décroissance affecte surtout Karikal (— 13 931) et Yanaon (— 322); Pondichéry n'a diminué que de 1 779. Chandernagor (+ 2 550) et Mahé (+ 320), au contraire, sont en progrès relatif, mais Chandernagor en 1884 comptait 32 717 habitants.

Les langues parlées par nos Indiens, tant Hindous brahmanistes (la grande majorité) que musulmans, protestants ou catholiques (Missions étrangères), sont le tamoul à Pondichéry et Karikal : 5 journaux rédigés en tamoul paraissent à Pondichéry ; l'hindoustani, le maléalum ou malayalam à Mahé, le telinga ou telougou à Yanaon, et le bengali (un journal bengali paraît à Chandernagor).

Pondichéry est la métropole d'une province ecclésiastique catholique (archevêché) qui comprend les diocèses de Pondichéry, Coimbatour, Maissour (Mysore) et Malacca.

La population *dite* « blanche » par distinction de la population indienne compte environ 3 000 personnes.

Climat. — *Pondichéry* et *Karikal*. Saison sèche, 1er janvier-15 octobre. Pluies (fort rares), novembre et décembre. Mousson de S.-O., 15 mars-15 octobre, mousson de N. E., 1er novembre-mars. « Vent de terre » de l'O. au S. O., très brûlant, mai-août. — Température de jour : 25 à 28 degrés (déc. et janv.), 31 à 40 degrés (mai-sept.). Moyenne : de jour, 30; de nuit, 26.

Yanaon. Saison sèche, 1er novembre-juin. Pluies, 20 juin-1er novembre, débordements du Godavery, juillet-septembre. Mousson de S.-O., mars-septembre; de N.-E., octobre-février. Vent d'O., mai-juillet. — Température : 20 à 26 degrés (nov.-janv.), 27 à 36 (fév.-avril), 36 à 42 (mai-juin), 28 [illegible]

Chandernagor. Pluies, juin mi-octobre; torrentielles en août, vents du S. E. — Température : chaleur tempérée par les bois (palmiers : cocotiers, dattiers, aréquiers; bambous; arbres fruitiers) et les étangs; 22 degrés (oct.-mars), 20 (déc.-janv.), 20 à 25 (oct.). Moyenne, 31; maximum, 37 (mai).

Mahé. Hivernage, 15 mai-15 oct.; mauvaise saison, juin et partie d'août. Mousson de S.-O., avril-oct. — Température : 22 à 26 degrés (janv.-mars), 25 à 30 (avril-sept.), 23 à 27 (oct.-déc.).

Cultures. — Statistique agricole (1900).

	Nelly (riz) Hectares	Menus grains Hectares	Indigo Hectares	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
M[illegible]	[illegible]			[illegible]
Y[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Le tabac n'occupe à Pondichéry que 7 hect., les cannes à sucre 4, le coton 2,5. Pistache, sésame, maïs, manioc, piment; arbres fruitiers.

Commerce. — Le commerce maritime, nul à Chandernagor, insignifiant ou nul à Mahé et à Yanaon, se fait presque exclusivement à Pondichéry par navires anglais. Quant à Karikal, il ne trafique qu'avec l'étranger, surtout avec les Détroits (Straits Settlements). La valeur du commerce maritime de l'Inde française, en 1900, est de 15 millions. Ce commerce est en décroissance. Dans la décade 1890-99, sa valeur moyenne a été de 19 millions, dont 15 aux exportations.

	Avec la France.	Avec l'étranger	Total
Importations . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Exportations.	6,5	4,2	10,7
Total 1900	7,5	7,2	14,7

Principales *importations*. — Légumes secs, arecs, alcools.

Exportations. — Arachides décortiquées, tourteaux de graines d'arachides, huiles d'arachides, « guinées » (toiles), tamarin, poissons salés, safran, café, etc.

Chambre de commerce à Pondichéry.

Paquebots. — *Messageries maritimes*. Ligne annexe Colombo-Pondichéry-Madras-Calcutta, correspond tous les vingt-huit jours à Colombo avec la ligne des Indes, Chine et Japon. De Colombo à Pondichéry, 3 jours; à Madras, 4; à Calcutta, 7. — Trajet Marseille-Pondichéry, 20 jours.

British India Co. Penang Singapour-Negapatam Karikal Madras touche à Karikal deux fois par mois.

Chemins de fer. — Pondichéry à Belpour, par Villenour, ligne exploitée, à moitié bénéfice, par une compagnie anglaise.
Pondichéry à Tiroupapaliyour-Goudelour (en projet).
Karikal à Peralam, — par Porear, Tirnoular et Ambagaratour. — 23 kil. Exploité par le « South India Railway ».
Chandernagor est une station de la ligne Calcutta-Hougly.

Routes. — Pondichéry à Goudelour, à Villenour et Villapouram Belpour, à Valdaour et Tindivanom, à Madras par Marcanam (salines anglaises).
Karikal à Nagour, à Séchamoulé, à Ambagaratour, à Nedouncadou, à Porear.
Mahé à Calicut et route des aldées Coloye Pandaquel.

Télégraphe. — Bureaux anglais dans chaque établissement reliés au réseau anglo-indien et, par lui, au réseau universel.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine. [illegible]
Charts of the Admiralty [illegible]
Indian Atlas trigonometrical survey 1 : 253 440, 8 n°s. — *General Report on the operations of the Survey of India*, Calcutta, 1898, cartes 1/8 110 000. — *Railway map of India*, 1 : 2 027 520 [illegible] — *Telegraph map of India*

Plan de la ville et de la forteresse de Pondichery, 1688 ; — 1741 ; — 1748, — 1769. — *Carte du territoire de Pondichery*, 1 : 62 000, 1857, — 1 : 50 000, 1884 avec *plan de la ville*, 1 : 10 000.
Plan de la ville de Karikal 1 : 10 000, 1874, — 1 : 2 500, 1882. — *Carte du territoire de Karikal*, 1874 — 1882 — 1884. — 0m,0315 pour 1 kil., 1885 (avec *plan de la ville*, 1 : 10 000).
Plan du territoire de Chandernagor, 1 : 12 500, 1881 réduit on le *French settlement of Chandernagore*, 16 pouces pour 1 mille 1870-71, 4 f. — *Plan de la ville de* [illegible]
Plan de l'établissement de Yanaon 0m,016 pour 1 kil., 1839.
Carte de Mahé en 1791 (rétrocession le 1817 1819). — *Plan du territoire de Mahé* [illegible] aldées, 1850, 0m,001 pour 10m,5 [illegible] *à proximité de Mahé*, 0m,009 pour 100 m. — *Carte routière de Mahé*, 0m,009 pour 100 m., 1884. — *Carte du territoire de Mahé*, 0m,0192 pour 1 kil., 1885.

Loges. — *Plan de la Loge de Calicut* 320 m. O.-E. × 110 m. N.-S., ou 3 [illegible] 52, 0m,062 pour 100 m., 1864. — *Croquis du territoire français de Calicut*, 1885. — *Loge française de Balassor*, 12 août 1765 : [illegible] *et état actuel*. — *Plan des possessions françaises à Balassore : terrains situés à Fouranah, à Goorpadha à Boincha*. — *Loge de* [illegible]
Croquis de la loge de Dacca. Plan figuré d'un terrain appartenant aux Français à Nay y Sirampour. Plan d'un terrain situé à Sola, à 2 heures 1/2 de chemin de Sirampour. Croquis du territoire français dans la ville de Dacca connu sous le nom de Farasgonge ou Frenchgonge. Croquis d'un terrain appartenant à la France à 4 milles de Dacca et connu sous le nom de Tezgonge. Plan du comptoir de Dacca et de tous les terrains qui en dépendent, 14 juillet 1786, signé : Fouquet de Champigny, député-commissaire pour la reprise de possession de Dacca et Sirampour.
Plan de la Loge française de Mazulipatam, 1729. — Autre plan de Mazulipatam. *Loges française et hollandaise à Siam* [illegible], 1770. — Wincken. *Sketch plan of French Petta*.
Mémoire sur les Établissements français en Asie et principalement ceux du Bengale par Darrac, ancien chef de la Loge de Dacca 1822 (Archives du Ministère des Colonies).
Rapport de Paxon, chef de la Loge de Patna 1787 cité par Darrac.
Haas. *Rapport sur la situation politique de l'Inde* 1884.
Deloncle. *Rapport*, 1894.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Souchu de Renefort *Histoire des Indes orientales* 1688.
Abbé **Prévost** *Histoire générale des voyages*, 1746-49.
De Francheville *Histoire de la Compagnie des Indes*.
Abbé **Guyon** *Histoire des Indes orientales*.
Major **Malleson** *History of the French in India since the founding of Pondichery 1674 to the capture of that place* (trad. *Les Français dans l'Inde* 1873).
Archives coloniales (Indes, correspondance).
Depping *Correspondance administrative sous Louis XIV* Doc. inéd. sur l'hist. de [illegible]
Correspondance de Colbert.
Launay *Histoire des missions de l'Inde, Pondichéry, Maissour, Coïmbatour*. 4 vol. LXXVIII + 496, 758, 716 et 598 p., et 1 album grav. et cartes.
Fleury. *François Martin, gouverneur de Pondichéry*. Annales École Sciences polit., 1891.
Castonnet des Fosses. *L'Inde française avant Dupleix* 1887.
Tibulle Hamont *Un essai* [illegible] *respondance inédite* 1881.

Guet *Origines de l'Inde française. Jan Begum Mme Dupleix*, 1706-1756, 1892, 97 p.
Anandarangappoullé *Les Français dans l'Inde. Dupleix et Labourdonnais*. Extr. du journal de —, 1736-1748 ; trad. du tamoul par J. Vinson, 1894.
Cultru. *Dupleix* [illegible]
Daubigny. [illegible] *politique coloniale au XVIIIe siècle*, 1892, xvi 352 p.
Cte **Dessalles** *Pourquoi nous n'avons pas recouvré l'Inde en 1782*, 1881, 31 p. (Soc. acad. Indo-Chinoise, 1883) annoté par Genin.
Prentout *L'Île de France sous De*[illegible] *du premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes orientales* 1901.
Établissements français dans l'Inde. Exposé de la situation de la colonie pour 1898. Pondichéry, 1899, 125 p., 25 tableaux h. t.
Guy *Notice sur les Établissements français de l'Inde* 1900, illustr., cartes d'après l'*Atlas des Colonies françaises* par P. Pelet.
Annuaire des Établissements français dans l'Inde, 1901.

GUYANE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

La Guyane française se développe sur 80 lieues de côte, de l'embouchure du Maroni, où elle confine à la Guyane hollandaise, à l'estuaire de l'Oyapock, qui la sépare du Brésil. Elle pénètre dans l'intérieur jusqu'aux sources les plus reculées de ces deux rivières, dans les monts Tumuc Humac, soit sur une profondeur de 90 à 100 lieues.

La côte est basse et se prolonge en mer en pente insensible : la ligne des fonds de 10 m. se tient à la distance de 12 à 20 kil. du rivage, en dehors d'une rangée d'îlots, « îlets » et écueils émergeant des vases. Zone littorale : terres alluviales, terreau noirâtre sur fond de vase bleue d'une fertilité inépuisable, savanes sèches ou noyées favorables à l'élevage (« hattes » et « ménageries »), prairies à palmiers pinots, dites « pinotières », marais « pripris », « savanes tremblantes »; le relief des « Terres Basses » est si faible que la marée se fait sentir dans les rivières jusqu'à 7 et 8 lieues de la mer.

Des soulèvements parallèles à la côte, avec affleurements de gneiss et de granit, se révélant sur les rivières par des rapides, des « sauts » qui les brisent, étagent l'intérieur (« Terres Hautes ») en plateaux et chaînons de collines. Derrière le rideau des berges à végétation puissante s'étendent des savanes ou se presse la forêt, caractérisée par ses grands arbres drapés de lianes et couverts d'épiphytes : solitudes infinies, habitées çà et là par quelques tribus indiennes raréfiées et par les placériens des champs d'or; ceux-ci attaquent le filon de quartz ou lavent les sables aurifères dans les « sluices ». L'or se rencontre associé à des roches éruptives (diorites, diabases) et à un conglomérat ferrugineux, la « roche à ravets », qui tapisse les pentes des collines; mais l'exploitation de l'or en Guyane est encore dans l'enfance. Les forêts et les savanes primitives montent et descendent d'horizon en horizon les versants inexplorés des sierras. Les plateaux ondulent, s'étagent en deux gradins successifs vers les Tumuc Humac : d'un premier ressaut granitique (500 m.) s'écoulent les rivières divergeant de la Mana à l'Approuague et les « criques » affluentes du Maroni et de l'Oyapock; un second ressaut s'élève jusqu'aux chaînons (800 m.) où naissent les deux principaux fleuves guyanais.

Limites. — Deux décisions arbitrales, acceptées comme jugements suprêmes et sans appel, ont fixé les limites de la Guyane.

Hollande : Surinam. — Le différend de frontière entre la Guyane française et Surinam (Guyane hollandaise) a été tranché par l'arbitrage du tsar Alexandre III (25 mai 1891) : l'Aoua (Awa), déjà reconnue par la Commission mixte de 1861 comme cours supérieur du Maroni (frontière du traité d'Utrecht, 1713) en amont du confluent du Tapanahoni, est le fleuve limitrophe qui sert de frontière entre les deux colonies.

Brésil. — Par sentence arbitrale du gouvernement de la Confédération suisse (1er décembre 1900), la rivière Yapoc (Japoc ou Vincent Pinçon, frontière du traité d'Utrecht, 1713, art. 8) est l'Oyapock. Le thalweg de cette rivière, de son embouchure à sa source, puis la ligne de partage des eaux sur les monts Tumuc-Humac, formant limite N. du bassin de l'Amazone jusqu'au territoire hollandais, constituent la ligne frontière. — (*Annales de Géographie*, mars 1898, 189, et janvier 1901, 68.)

Superficie et population. — Sur un territoire d'environ 80 000 kil. carrés, la Guyane française ne compte que 32 908 habitants (1901).

La ville de Cayenne, chef-lieu de la colonie, compte, à elle seule, [illegible]

Répartition de la population

Population civile		21 806	[illegible]
Troupe : garnison et station navale		868	
Chercheurs d'or dans les bois			[illegible]
[illegible]	Indiens	881	[illegible]
	[illegible]	1 004	
Population pénale	Relégués collectifs		[illegible]
	[illegible]		
Total (1901)			[illegible]

La population créole occupe le territoire communal (bande littorale de 13 087 kil. carrés), réparti entre 15 communes : Cayenne, Oyapock, Approuague, Kaw, Remire, Matoury, Roura, Tonnegrande, Montsinery, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana et Maroni (commune pénitentiaire).

Tribus indiennes (Peaux Rouges) : Tayra, Aramichaux, Emerillons, Roucouyennes, Galibi, etc.

Tribus noires, sur le Maroni : Bosch, Boni, Paramaka.

Forçats libérés : environ 1 500 individus.

Climat. — Grandes pluies (« hivernage ») : novembre-juin inclus; cette période est coupée en mars-avril par un mois de beau temps, l'« été de mars » ou « petit été ». Alizé N.-E. Hygromètre : 97°.

Saison sèche, « grand été » : juillet-octobre; la plus chaude saison. Alizé S.-E., sec, mais humidité de l'air toujours extrême : 65° à 90°.

Pluie moyenne : 3m,50. — Orages rares sur le littoral.

Températures extrêmes : 35 et 20 degrés. La température, relativement basse, est à peu près constante pendant toute l'année : la moyenne du mois le plus frais est voisine de 25 degrés, et celle du mois le plus chaud de 27. Bien que située près de l'équateur, entre 4° et 6° lat. N., cette côte, en bordure de l'épaisse forêt guyanaise, exposée, en outre, aux vents humides et frais du N. et N.-E., a, de par son exposition, le régime des vents, le voisinage de la mer, le revêtement du sol, un climat moins chaud que ne le comporterait la latitude. La réputation imméritée de ce climat est moins due à son insalubrité spéciale qu'à l'incapacité et à la cupidité des organisateurs d'essais de colonisation.

Administration. — Conseil général. — Cour d'appel : Cayenne. Tribunaux de première instance : Cayenne et Saint Laurent. Justice de paix : Cayenne.

Établissements pénitentiaires. — Îles du Salut, Kourou, Saint-Laurent du Maroni, Saint-Maurice (usine à sucre), Saint-Jean (dépôt de relégués), Cayenne, Montagne d'Argent, chantier de l'Orapou.

Les exploitations agricoles pénitentiaires : Pariacabo et Passoura, près de Kourou, la Forestière, sur les bords du Maroni, en amont de Saint Jean; le chantier Charvein et le Nouveau Chantier, près de Saint-Laurent; les concessions de Saint-Laurent et de Saint-Maurice constituent de véritables jardins d'essais, où l'on cultive avec succès le caféier, le cacaoyer, la canne à sucre, et, comme plantes vivrières, la patate, l'igname, le cramanioc, la banane. Superficie cultivée : 640 hectares.

Le balata se rencontre en abondance sur les criques du bas Maroni, quelquefois à raison de 50 à 60 arbres par hectare : un arbre peut être saigné tous les quatre ans et donne 4 litres de lait, soit 2 kilos de gomme coagulée.

Commerce. — La valeur du commerce de la Guyane en 1900 est de 16,4 millions de francs.

	[illegible] la France	[illegible] l'étranger	[illegible]
Importations	7,1	2,7	[illegible]
Exportations	6,3	0,3	[illegible]
Total 1900	13,4	3,0	[illegible]

Dans le total des *exportations*, l'or entre, à lui seul, pour une valeur de plus de 6 millions : or natif, 2170 kilos, or allié, 33 kilos.

La découverte de l'or dans la crique Inini, affluent du Maroni, a fait monter soudain la production mensuelle moyenne des placers de la Guyane, de 178 kilos d'or, en 1900, à 609 kilos en décembre 1901.

Autres produits : farine de manioc, cacao en fèves, vanille, bois de rose, bois d'ébénisterie, plumes de parure, tafia et rhum, vessies natatoires, peaux de bœufs, roches phosphatées (îlot Grand Connétable), gomme de balata, essence de bois de rose, café. — Une seule fabrique de sucre : usine pénitentiaire de Saint-Maurice (Maroni).

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Compagnie générale Transatlantique.* Ligne Saint-Nazaire-Colon, correspond à Fort-de-France (Martinique) avec ligne annexe mensuelle Fort-de-France-Cayenne. Trajet total : 21 jours. — Escales de la ligne annexe : Sainte Lucie (Castries), la Trinité (Port d'Espagne), Guyane anglaise (Demerari), Surinam (Paramaribo).

Royal Mail. De Southampton tous les 14 jours à la Barbade, d'où part la ligne annexe anglaise sur Paramaribo (Guyane hollandaise). Service mensuel français Paramaribo-Cayenne.

Transports maritimes des Guyanes. Escales : Cayenne, Kourou, Sinnamary, Mana, Saint-Laurent, Saint-Jean du Maroni, Albina, Surinam, Demerari, Trinidad, Barrancas, Bolivar, Sainte-Lucie, Martinique. — Correspondance, à Paramaribo, avec la *Westindie* d'Amsterdam, et, à la Trinidad, avec la *Trinidad Line* de New-York.

Phares. — Maroni, 2 feux : pointe Galibi ou Kaïmar (hollandais), O. de l'entrée (portée, 12 milles), pointe des Hattes ou pointe Française, E. de l'entrée (10 milles).

Mana, pointe Isère, N. de l'entrée de la rivière (8 milles). — Sinna

mary. O de l'entrée (10 milles). — Cayenne, fort Cépérou (10 milles). — Îles du Salut, île Royale (12 milles). — Enfant Perdu (8 milles).

Câbles. — *Compagnie française des Câbles télégraphiques.* Câble de Brest à Cayenne, par New-York, etc., Fort-de-France et Paramaribo, câble de Cayenne à Pinheiro, près Para (Brésil), etc., et l'Europe.

Télégraphe. — Ligne de Cayenne à Saint-Laurent du Maroni, par Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Mana.

Chemin de fer. — Projet : Cayenne à la crique Arataye (Approuague), puis à la crique Inini (Maroni) et à la Camopi (Oyapock).
Decauville de Saint-Laurent à Saint-Jean, 17 kil. — Routes, 88 kil.

ORIGINES COLONIALES DE LA GUYANE FRANÇAISE

1500. — Vincent Pinçon, ancien officier de Colomb, parcourt les côtes de Guyane (*Terre de Paria* de Colomb, 1498), de l'Amazone à l'Orénoque ; au cours de ce voyage, il donne son nom à une rivière dont l'identification incertaine (Araguary ou Oyapock ?) a été la cause du litige séculaire entre la France et le Portugal, puis le Brésil, sur les vraies limites des Guyanes française et brésilienne.

XVIe siècle. — Nombreux voyageurs et aventuriers à la recherche des trésors du fabuleux lac Parime et d'une ville chimérique, la Manoa del Dorado, situés, croyait-on, vers le centre de la région guyanaise. Récits merveilleux et imaginaires. Relations de Walter Raleigh et Laurent Keymis.

1604. — Expédition de La Ravardière, de Rouen au Mahury.

1626-1635. — Autres expéditions et fondation de Cayenne.

1643. — Expédition de la « Compagnie du Cap de Nord », conduite par Poncet de Brétigny.

1652. — Expédition dite des « Douze Seigneurs » ou de la « France Équinoxiale », association remplacée (1664) par la « Compagnie des Indes Occidentales ».

1654-1664. — L'île de Cayenne abandonnée est au pouvoir des Hollandais.

1674. — La Guyane est placée sous l'autorité directe du Roi.

1713. — Traité d'Utrecht : abandon par la France des terres du Cap de Nord.

1763. — Désastreuse expédition de Kourou, l'une des principales causes du discrédit de la Guyane, encore accru par la déportation à Cayenne des exilés du 18 fructidor. — Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris* (1763). *Étude sur la politique coloniale au XVIIIe siècle.* 1892, XVI-332 p.

1809-1817. — La Guyane est occupée par les Portugais.

1848. — Émancipation de 13 000 esclaves.

1853. — Engagement de travailleurs et immigrants africains.

1854. — La Guyane, désignée comme colonie pénitentiaire, reçoit le premier convoi de condamnés ; on espérait, avec la transportation, régénérer la colonie : on la stérilise, on la paralyse.

1855. — Découverte de l'or dans l'Approuague. Les plantations sont abandonnées pour les placers.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Publications auxquelles a donné lieu le litige sur le Contesté fra[illegible]

1° **Publications brésiliennes.** — Caetano da Silva. *L'Oyapoc et l'Amazone, question brésilienne et française.* Paris, 1861 (3e éd., 1899), 2 vol. 460 [illegible]

Mémoire présenté par les États-Unis du Brésil au gouvernement de la Confédération suisse. I (*Mémoire*), 12 cartes, 1899 ; II et III (*Documents*), 3 vol. — *Atlas contenant un choix de cartes antérieures au traité conclu le 11 avril 1713 entre le Portugal et la France*, 91 cartes, depuis celle de Juan de la Cosa (1500, jusqu'à celle du P. Samuel Fritz (1707). Paris, 1899.

Atlas contenant 3 cartes levées par la Commission brésilienne d'exploration du Haut-Araguary, sous la direction du cap. Braga Cavalcante. 1/200 000, 1896.

Second Mémoire présenté par les E.-U. du Brésil. 1899, 4 vol., *Album contenant des fac-simile de documents*, et *Atlas* de 86 cartes dont 14 antérieures au traité [illegible]

Publications françaises. [illegible] *dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse.* Imp. nat., 1899, 1 vol. in-8, IX + 373 p., 1 carte. *Documents et pièces justificatives*, 174 p. — *Atlas* de 35 cartes (1544-1862), avec table analytique, depuis la carte de Sébastien Cabot (1544) [illegible]

Réponse du gouvernement de la République française au Mémoire des États-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse. Impr. nat., 1899, IX + 396 p., 4 cartes.

Vidal de la Blache. *La rivière Vincent-Pinzon*, étude sur la cartographie de la Guyane (Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, t. XV).

Voyageurs et explorateurs. — De Nouvion. *Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane.* 1844. Bibliographie de la Guyane (239 auteurs, 314 ouvrages).

Froidevaux. *Notice sur le voyageur Pierre Barrère.* — *Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIIIe siècle* (1720-1742). Bull. géog. hist., 1894, croquis des voyages de Constant et Gras 1720, Canada 1722, le sergent La Haye 1728-29 et 1731-32, Capperon 1730-31, de Chabrillan 1742, La Jeunesse et Saint-Julien 1740 ou 1741 (copie d'une carte manuscrite de la Guiane dressée par les Jésuites en 1741, communiquée par Buache en 1787 (1 ligne pour 1 lieue) ; esquisse inédite de la Guyane par Buache, 1766. — *Le séjour de La Condamine à la Guyane en 1744.* — *Une mission géographique et militaire à la Guyane en 1762* de Béhague, Ann. de géog., 1892, n° 2. — *Un projet de voyage du botaniste Adanson en Guyane en 1763.*

Thébault de la Monderie. *Voyages faits dans l'intérieur de l'Oyapock de* 1819 à 1847. Nantes, [illegible]

Laurent Keymis 1596, Harcourt 1608, les P. Grillet et Béchamel 1674, le P. Fauque 1738, Patris 1769, Leblond 1787, Bodin 1823, Leprieur vers 1830-32, le P. Neu 1850, Tollinge, Ronmy 1860, Vidal et la commission franco-hollandaise du Maroni 1861, le P. Kræmer 1863, Bouyer 1862-63, Chevalier 1866, Labourdette 1876, Crevaux 1877-78, Coudreau 1887-91, Viala 1889, Brousseau 1889-95, Levat 1897.

Service hydrographique de la Marine. 9 nos et 1 vol. in-8, 1877.

Simon Mentelle. *Carte de la Guiane française.* Cayenne, 1778 et 178[illegible]

Carte géographo-géologique de la Guyane française dressée d'après les reconnaissances et observations faites de 1867 à 1878 par le bureau du cadastre de Cayenne. 1/400 000.

Crevaux. *Fleuves de l'Amérique du Sud*, 1877-18[illegible] — *Voyages dans l'Amérique du Sud* (1878-1881), 1883, illustr., cartes.

Coudreau. *Carte de la Guyane.* 1/1 250 000. Bull. Soc. géog., 1891. — *La France équinoxiale : les Guyanes et l'Amazonie.* 1887, 2 vol., XVI-436 et XXXVI-495 p. *Atlas* 8 cartes. — *Chez nos Indiens. Quatre années dans la Guyane française* (1887-1891), 1893, 606 p., illustr., carte. — *Dix ans de Guyane.* Bull. Soc. géog., 1891, carte. — *Aperçu général des Tumuc-Humac.* Ibid., 1893.

G. Marcel. *L'apparition géographique des monts Tumuc Humac.* Journ. Soc. Américanistes, 18[illegible]

Brousseau. [illegible] *la Guyane française*, VIII-244 p., ill., cartes.

Ricour. *Carte du fleuve Maroni.* 1/100 000, 21 f. Réduction à 1/1 000 000. Rev. de [illegible]

Benjamins. *De grenzen van Nederlandsch Guyana* [Les frontières de la Guyane hollandaise]. Tijdschr. K. Ned. Aardr. Gen., 1898, p. 797-861 ; cartes, pl. IX-XI.

Vélain. *Notes géologiques sur la Haute-Guyane*, 1879. — *Esquisse géologique de la Guyane*, 1885. — *Géographie et ethnographie.* Bul. Soc. géog., 1885.

Verschuur. *Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles.* 1894, 363 p., ill.

Levat. *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en* [illegible] *caise.* 1898 (Annales des Mines et Revue scientifique), phot., carte, coupes. *Bi*[illegible]

Lecomte. *Les arbres à gutta-percha. Leur culture.* 1899, fig., 95 p.

Pain. *Colonisation pénale.* 1899, 221 p.

Decostier. *La Guyane. Notice à l'usage des émigrants.* 1899 (Ministère des Colonies), 28 p.

Bassières, directeur du Jardin d'essai de Baduel. *Notice sur la Guyane.* 1900, [illegible] 244 p., ill., carte (*Bibliographie*, p. 235-239).

Devez. *Notice sur les produits de la Guyane française.* 1900, XII-115 p.

Depince. *Rapport sur la main-d'œuvre dans les colonies françaises.* [illegible] niale, 1900.

Annuaire de la Guyane française. 1899.

GUADELOUPE ET MARTINIQUE

APERÇU DE LA CARTE

La Guadeloupe et la Martinique, les deux plus grandes îles de la rangée des Petites Antilles, sont situées vers le milieu de la chaîne insulaire, à 130 kilomètres l'une de l'autre, et séparées par la Dominique, qui appartient à l'Angleterre.

La Guadeloupe se compose en réalité de deux îles qui diffèrent de configuration, de structure, d'origine : une île triangulaire, basse, mamelonnée (108 ou 132 m. d'altit.), calcaire, faite de coraux fossiles, dite la « *Grande Terre* », dont *Marie-Galante* (205 m.) et la *Désirade* (278 m.), calcaires aussi, sont les satellites ; et une terre elliptique, haute, hérissée de pitons, de cônes volcaniques, de « mornes », séparée de la première par le court détroit dit la Rivière Salée, et appelée proprement la « *Guadeloupe* » dans le groupe de l'île géminée.

Pauvre en eaux courantes, fissurée et altérée, l'île calcaire, relativement unie et plate, étendue en terrains cultivables, convient essentiellement par ses « grands fonds » à la culture de la canne. L'île-sœur, au noyau central profondément bouleversé érigé par les bouches d'éruption, escarpé de falaises, strié de laves, d'éboulis, de sillons dénudés, est déchirée de vallées encaissées et de ravines, et ruisselante de rivières, de « grands sauts d'eau ». On y trouve maintes sources thermales (Dolé, Bouillante, Sofaïa, la Ravine-Chaude, etc.) et le foyer actif de la Soufrière, dont les fumerolles dégagent des vapeurs de soufre. De ses bords, incessamment accrus par les coraux vifs en « cayes » madréporiques ou récifs polypiers et par la roche « maçonne-bon Dieu », jusqu'au faîte de la Soufrière (1484 m.) et du Grand-Sans Toucher (1480 m.), ses points culminants, elle étage trois zones de végétation : aux champs de canne du littoral, où les « Decauville » transportent les cannes aux usines, succèdent sur les plateaux inférieurs les « grands-bois », et à ceux-ci les « mangles », dont les racines enchevêtrées entretiennent des flaques de vase molle, avec arbustes tapissant la roche volcanique, fougères arborescentes ou non, palmistes nains, ananas sauvages, mousses spongieuses, sureaux, balisiers, enfin, sur les hauts plateaux, les « savanes ».

La partie Nord de l'île *Saint-Martin* (585 m.), partagée avec la Hollande, et la petite *Saint-Barthélemy*, calcaire (302 m.), dans le N. de la rangée des Antilles, au milieu d'îles hollandaises, anglaises ou danoises ; enfin les *Saintes*, groupe d'îlots volcaniques (316 m.) qui complète l'archipel de l'île double, sont d'autres dépendances de la Guadeloupe.

La Martinique, qui émerge de grandes profondeurs (plus de 1000 m.) entre la Dominique et Sainte-Lucie, se couronne, à une altitude moindre que la Guadeloupe et que la Dominique, par le dôme de la Montagne Pelée (1350 m. ; dernière éruption de cendres en 1851), dont le lac des Palmistes emplit le cratère : les trois îles centrales des Petites Antilles possèdent les plus hauts sommets de la chaîne. L'activité volcanique s'y révèle aussi par des eaux thermales (Fontaine Chaude du Prêcheur, l'Espérance, la Frégate, Absalon, Didier, Moutte).

Les trachytes et autres roches ignées ont déchiré et recouvert les premières formations de l'île, qui datent du miocène ; dans le sud et le centre dominent les terrains argileux dus à la décomposition des laves et des porphyrites. Les récifs calcaires continuent à s'édifier sur les côtes, principalement dans ou devant les baies, havres et « culs-de-sac » de l'E. et du S. Comme la Guadeloupe, la Martinique superpose en étages une magnifique végétation.

Le port principal de la Guadeloupe, la Pointe à Pitre, l'un des plus beaux et des plus sûrs des Antilles, est abrité de la houle et des raz de marée par une ceinture d'îlots qu'interrompt une passe sinueuse de 180 m. de largeur avec des fonds de 9 à 10 m. La Rivière Salée, bras de mer que maintient le va-et-vient de la marée entre le Petit et le Grand Cul-de-Sac parsemés d'îlots et de coraux, offre un chenal naturel de 2m,20 de moindre profondeur. A la Martinique, la magnifique baie et le port de Fort-de-France sont le point d'appui de la flotte dans la mer des Antilles ; Saint Pierre, sur une rade ouverte, est la ville commerçante. L'heureuse situation de la Martinique relativement à l'alizé (la plus avancée après la Barbade) au vent de toutes les îles, en faisait l'une des premières escales pour les navires arrivant de la haute mer. Aussi, cette Antille devint-elle le chef-lieu et l'entrepôt général des Antilles françaises : c'est à la Martinique que les îles voisines vendaient leurs productions et achetaient les marchandises de la métropole. De Fort-de-France partent des lignes annexes de navigation sur Cayenne et sur Haïti.

Climat. — La disposition des îles en travers du vent alizé (vent d'E dominant) les partage chacune nettement en deux côtes, deux versants « au vent » et « sous le vent », ou « capesterre » et « basse-terre », ou « terre de haut » et « terre de bas », expressions de marins sans nulle relation avec le relief, sans valeur [illegible]

		[illegible] moyenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	25°,93	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Basse-Terre	26°,53	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Camp-Jacob	21°,5	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Matouba	18° [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Martinique	Fort-de-France	26°,6	21 [illegible]	[illegible]	[illegible]

La chaleur est tempérée par deux brises régulières et alternantes (brise de mer, le jour ; brise de terre, le soir et la nuit). L'humidité atmosphérique domine la climatologie des Antilles. Les pluies (1m,74 à Fort-de-France, 2m,25 en moyenne sur le littoral de la Martinique ; 4m,04 au Camp Jacob, Guadeloupe [moyenne des 8 années 1892-1899]) atteignent leur maximum d'intensité de juillet à septembre. Chaque île, au-dessus des rivages brûlants, a son sanatoire : le Camp Jacob (533-548 m.) et le Matouba (498-656 m.) à la Guadeloupe, le Camp Balata (438 m.) à la Martinique. De temps à autre, un ouragan ou cyclone ravage l'archipel (Guadeloupe, 6 septembre 1865, 7 août 1899 ; Martinique, 10 octobre 1780, 18 août 1891), que secouent, d'autre part, de terribles tremblements de terre (Fort-de-France, 1839 ; la Pointe-à-Pitre, 1843).

I. — LA GUADELOUPE ET SES DÉPENDANCES

Superficie — 1780 kil. carrés (la Guadeloupe propre 943, la Grande-Terre 566, Marie-Galante 149, les Saintes 14, la Désirade 27, la Petite Terre 3 à 4, Saint-Martin [partie française] 52, Saint Barthélemy 25), soit l'équivalent de dix îles d'Oléron ; la Guadeloupe propre équivaut au double du département de la Seine ; Marie Galante est moindre qu'Oléron ; la Désirade ou Saint Barthélemy est peu supérieure à l'île d'Yeu.

Population — 182 112 hab. (1901), soit 102 hab. en moyenne par kil. carré, 139 (1894) dans la Grande-Terre contre 69 seulement dans la Guadeloupe propre, dont le noyau (est couvert de forêts 325 à 520 kil. carrés) et dont la côte seule est peuplée.

	[illegible]	Habitants. [illegible]	Habitants par [illegible]
Guadeloupe propre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grande-Terre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marie-[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Désirade et Petite Terre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-Mart[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-Barthélemy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

On compte à la Guadeloupe (1901) 15 200 « Indiens », reste des 49 967 travailleurs introduits dans la colonie de 1854 à 1889 (Annamites 272, Chinois (Japonais) 500, Africains 6 600, Indiens 42 595).

Administration. — Gouverneur (à la Basse-Terre). — 1 sénateur, 2 députés. — Conseil général.

3 arrondissements, 11 *cantons*, 34 communes.

I. La Basse-Terre (7 456 hab.), Saint-Claude, Gourbeyre, le Vieux Fort, le Baillif, les Vieux-Habitants ; — la *Capesterre*, les Trois-Rivières, la Goyave, la Terre-de-Haut (Saintes), la Terre-de-Bas (Saintes) ; — la *Pointe-Noire*, Deshaies, Bouillante ; — *Saint-Martin* (le Marigot) ; — *Saint Barthélemy* (Gustavia).

II. La Pointe-à-Pitre (18 942 hab.), les Abymes, le Gosier, le Morne-à-l'Eau ; — le *Lamentin*, la Baie-Mahault, le Petit-Bourg, Sainte Rose ; — le *Port-Louis*, le Petit-Canal, l'Anse Bertrand ; — le *Moule*, Sainte-Anne, — *Saint-François*, la Désirade.

III. Marie-Galante (le Grand-Bourg), la Capesterre, Saint-Louis.

Organisation judiciaire. — Cour d'appel (Basse-Terre), 2 cours d'assises (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre), 2 tribunaux de 1re instance (id.), 3 tribunaux de paix à compétence étendue (Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Barthélemy), 8 tribunaux de paix.

Enseignement. — Lycée « Carnot » (Pointe-à-Pitre), 270 élèves. — 100 écoles primaires, 10 419 élèves. — Enseignement libre, 1 152 élèves ; cours de jeunes filles à la Pointre-à-Pitre ; collège diocésain et pensionnat de Versailles à la Basse-Terre, diocèse suffragant de Bordeaux, etc. — Culte protestant à Saint-Martin (le Marigot) et à Saint-Barthélemy.

Cultures. — 34 084 hectares. Emploi du sol 1900

[illegible]	H[illegible]	[illegible]	[illegible]
Canne à sucre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Café	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coton	991	508	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vanille, girofle, poivre, etc	49	255	[illegible]
Dictame	[illegible]		[illegible]
Vivres (igname, patate, etc.)	[illegible]	[illegible]	47
Manioc	4		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ananas et fourrages	178	34	[illegible]
Roucou.	151	12	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	419
	[illegible]	[illegible]	[illegible]1 483

Animaux de trait et betail : 92 036 têtes 1900.
La fabrication du sucre est la grande industrie de la Guadeloupe ; des chemins de fer industriels transportent les cannes aux usines à sucre
Chambres d'agriculture, une par arrondissement. — Jardin botanique de Trianon, près de la Basse-Terre.

Commerce. — 37 millions de francs 1900.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Importations	11	[illegible]	[illegible]
Exportations	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL (1900)	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Importations de l'étranger . denrees alimentaires et bois de construction des États Unis, houilles et tissus de coton d'Angleterre, riz de l'Inde, etc
Exportations, denrees du cru à destination de France : sucre 28 millions de kilogr., mélasse, rhum et tafia 23 000 hectol., café, cacao, roucou, campêche, vanille exportee surtout à l'etranger, ananas.
Chambres de commerce à la Pointe à Pitre et à la Basse-Terre.

COMMUNICATIONS

Paquebots — *Compagnie générale Transatlantique.* 1re Ligne de Saint-Nazaire à Colon mensuelle, par la Pointe-à-Pitre et la Basse-Terre 12e jour, et continuation 13e jour sur Saint-Pierre et Fort-de-France Martinique. — 2e Ligne du Havre-Bordeaux à Colon mensuelle, mêmes escales que la ligne no 1. — 3e Ligne de Fort de-France Martinique à Port-au-Prince Haiti, par Saint-Pierre, la Pointe-a Pitre et la Basse-Terre 2e jour.
Voiliers *Maison Coloniale J. Labayle et Cie* mensuels de Bordeaux à Saint Pierre et à la Pointe-à-Pitre.
Royal Mail. De Southampton par la Barbade tous les 14 jours
Quebec and Gulf Ports Steamship Co. Ligne mensuelle de New-York a la Guadeloupe et a la Martinique.
Vapeurs de la Pointe-à-Pitre : 1re à la Basse-Terre par la Rivière-Salée, avec escales ; 2e à Marie-Galante.
Voiliers postaux de Saint-François à la Désirade, de la Basse-Terre aux Saintes, de la Basse-Terre à Gustavia Saint-Barthelemy) et à Saint Martin.

Phares. — *Petite-Terre Terre-de Bas*, feu fixe blanc : portée, 15 milles.
Feux de ports : le Moule, la Pointe-à-Pitre ilet a Gosier, 12 milles ; de Monroux, et pointe Fouillole, Sainte Marie, la Basse-Terre, Anse à la-Barque, Port-Louis, le Grand-Bourg de Marie-Galante, Saint-Martin

Câbles — *Cie française des Câbles télégraphiques* Stations . la Pointe-à-Pitre et la Basse-Terre. Câbles du Gosier, près la Pointe-à-Pitre, à la Martinique et au réseau universel ; — de la Basse-Terre aux Saintes Terre de Haut, des Saintes au Gosier, et du Gosier à Saint-Louis Marie-Galante. — Longueur totale des 4 câbles de la Guadeloupe . 296 kil.
West India and Panama telegraph Co., mêmes stations
Télégraphe de la Basse-Terre a la Pointe-à-Pitre. - Télephone dans toutes les communes, les usines de la Grande Terre, et au Camp-Jacob

Chemins de fer. — Ligne de la Capesterre au port de Sainte-Marie, ouverte en 1898. — Lignes de Port Louis à Saint François, et de la Pointe-à-Pitre au Moule 30 kil., en projet
Chemins de fer industriels : cannes Souques les Abymes et le Morne-à l'Eau, 14 kil., etc.

Routes. — 352 kil. Guadeloupe propre 177, Grande-Terre 155, Marie Galante 20. — Chemins vicinaux : 674 kil. Guadeloupe 292, Grande Terre 258, Marie-Galante 82, Saint Martin 16, Désirade 23.
Route dite des Travaux ou route de Victor-Hugues 1794-98, praticable aux pietons, du Camp-Jacob au Petit-Bourg 38 kil.) par le col du Grand-Sans Toucher 1 188 m : 14 à 15 heures.

II. — LA MARTINIQUE

Superficie. — 987 kil. carrés, soit l'equivalent de deux fois le département de la Seine. La Martinique est plus grande que la Guadeloupe propre, et un peu plus petite que Tahiti.

Population — La Martinique est la plus peuplée des Petites Antilles 207 011 hab. 1901, soit 210 par kil carré ; densite exceptionnelle 37 à la Dominique, 76 a Sainte-Lucie), qui ne se trouve depassée aux Petites Antilles qu'à la Barbade anglaise 439 hab. par kil. carre ; mais ile de faible relief ; population très pressée, — plus qu'en Ré 172, l'unie, la plate ile d'Aunis, — et entassée près des côtes : 600 kil. carres étant sans culture, en savanes, forêts et friches.
On compte à la Martinique 1901 430 Chinois, 5 345 Africains, 3 764 « Indiens » ; l'introduction de travailleurs de l'Inde a cessé en 1884, l'immigration indienne, à cette date, atteignait le maximum de 13 653.

Administration. — Gouverneur a Fort-de-France — 1 sénateur 2 deputes. — Conseil general
[illegible]
I. FORT-DE-FRANCE 22 164 habitants dans la commune, Schœlcher ; — le *Lamentin*, Saint-Joseph ; - le *Saint-Esprit*, Ducos, le François, la Rivière-Salee, — le *Diamant*, les Anses d'Arlets, les Trois-Ilets, Sainte-Luce ; — le *Marin*, le Vauclin, Sainte Anne, la Riviere-Pilote
II. SAINT-PIERRE 26 011 habitants dans la commune, 2 cantons : le *Mouillage*, le Carbet, la Case-Pilote, le Fonds-Saint-Denis ; le *Fort*, le Prêcheur, le Morne-Rouge ; — la *Basse-Pointe*, l'Ajoupa-Bouillon, le Macouba, la Grand Rivière, le Lorrain, le Marigot. — la *Trinité*, Sainte-Marie, le Robert, le Gros-Morne.
Organisation judiciaire. — Cour d'appel, Cour d'assises Saint-Pierre, 2 tribunaux de premiere instance, 9 justices de paix.
Enseignement. — École préparatoire de droit Fort-de-France) pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. 41 étudiants 1900. — Lycée Saint-Pierre, 317 elèves. Externat Fort de-France, 140 elèves. Pensionnat de jeunes filles Saint-Pierre, 288 élèves. — Seminaire-collège ou college diocésain Saint-Pierre : evêche suffragant de Bordeaux. — Primaire : ecoles normales garçons au lycee, filles au pensionnat de Saint-Pierre ; écoles publiques : 12 180 eleves (1900. ecoles privees. — Ecole professionnelle d'ouvriers mecaniciens et charpentiers ; ecole des arts et metiers ; ouvroir Fort de France. Jardin des plantes et laboratoire agricole Saint Pierre

Cultures. — 38 703 hectares. Emploi du sol 1900 :

Cultures, etc	Hectares	Travailleurs	Habitations rurales
[illegible]	[illegible]9 116	30 378	1 148 sucreries
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]8		8 cotonnières
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]36 cacaoyères
[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	8 908 vivrières
Savanes	[illegible]		
Bois et forêts	[illegible]		
[illegible]			
TOTAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Animaux de trait et betail : 106 387 têtes.
Usines centrales a sucre 20 desservies par des voies ferrées 182 kil. ; rhummeries 148 ; habitations indigotieres 3 ; moulins à vapeur 15, chaufourneries 46, etc.

Commerce — 52 millions de francs 1900

	De la France.	De l'étranger	Total
Importations	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Exportations	25,7	1,4	27,1
TOTAL 1900	38,1	13,9	52,0

Importations des États-Unis, 9 millions.
Exportations, denrees du cru à destination de France : sucre brut et d usine 35 millions de kilogr., mélasse, casse, rhum et tafia 156 000 hect., café, cacao, campêche, indigo, etc
Presque tout le mouvement commercial se fait par Saint-Pierre. — Chambres de commerce a Saint Pierre et a Fort de France.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Compagnie générale Transatlantique.* 1re Ligne de Saint-Nazaire a Colon (mensuelle par la Guadeloupe 12e jour et la Martinique 13e jour ; escales : Saint-Pierre, Fort-de-France. — Annexe de Fort-de France a Cayenne 6 jours). - 2e Ligne du Havre-Bordeaux a Colon mensuelle par la Guadeloupe. — 3e Ligne de Marseille a Colon mensuelle par Fort-de-France 20e jour — Annexe de Fort-de-France a Port-au-Prince Haiti : 9 jours, par Saint-Pierre, la Pointe a Pitre, la Basse Terre.
Voiliers *Maison Coloniale J. Labayle et Cie*, mensuels de Bordeaux a Saint Pierre
Royal Mail De Southampton par la Barbade tous les 14 jours.
Quebec Steamship Co. Ligne mensuelle de New-York a la Martinique par la Pointe-a Pitre
Vapeurs martiniquais : Saint-Pierre a Fort-de-France ; — Saint-Pierre au Marin, avec escales ; — le Lamentin a Fort de France : — le Petit Bourg à Fort-de-France
Canots poste : les Anses d'Arlets a Fort de-France ; — les Trois-Ilets a Fort-de-France
Service mensuel entre la Martinique et Cayenne.

Phares. — La *Caravelle* morne Caracoli, presqu'île Caravelle, feu fixe blanc ; hauteur, 125 metres ; portée, 15 a 20 milles
Feux de ports : Fort-de-France pointe des Nègres, Saint-Louis, les Flamands, le Carenage, et baie de Saint-Pierre pointe Sainte-Marthe le Mouillage

Câbles. — *Compagnie française des Câbles télégraphiques.* Stations [illegible]
1. Câble [illegible] Charlotte-Amélie île Saint-Thomas, Puerto

Plata République Dominicaine, Cap Haïtien Haïti, New-York, cap Cod Brest, 10 686 kil.

2. Câble Fort-de-France à Paramaribo Surinam, Cayenne et Pinheiro, près Para Brésil, 2 834 kil.

3. Câble Fort-de-France à Saint-Pierre : 36 kil. – Ligne terrestre de Saint-Pierre à l'anse à Belleville (Martinique : 11 à 12 kil.

4. Câble de l'anse à Belleville Martinique au Gosier, près la Pointe-à-Pitre Guadeloupe : 192 kil.

West India and Panama telegraph Co. Saint-Pierre

Télégraphe de Saint-Pierre à Fort-de-France. — Téléphone dans toutes les localités. — Longueur du réseau télégraphique : 617 kil.

Routes. — 618 kil. de routes coloniales.

ORIGINES COLONIALES DES ANTILLES

1493. — Colomb (2e voyage, découvre la Dominique nom caraïbe : *Ceyre*, Marie-Galante nom caraïbe : *Ayay*, la Guadeloupe nom caraïbe : *Turuquiéra*, *Turuqueira* ou *Caroucueira*, les Saintes, Saint-Martin : « Dominica », « Maria Galanda », « Guadalupe », « los Santos », « San Martin ».

1502. – Colomb découvre la Martinique altération du nom caraïbe *Matinina* ou *Madiana*

1621. — Formation de la « Compagnie pour les voyages aux Indes Occidentales, la pêche du corail en Barbarie et celle des baleines ».

1625. — Le Normand Belain d'Esnambuc débarque à l'île Saint-Christophe et y fonde le premier établissement français aux Antilles. Cette « colonie-mère » des Antilles a été cédée à l'Angleterre en 1713 traité d'Utrecht

1635. – Prise de possession de la Martinique et de la Guadeloupe Gardeloupe » des premiers historiens français par de l'Olive et Duplessis, puis de la Martinique par d'Esnambuc, colonisateur de Saint-Christophe, au nom de la « Compagnie des îles d'Amérique » fondée par Richelieu 1626

1648. — Occupation de l'île Saint-Martin par les Français et les Hollandais, et partage de l'île entre les deux peuples. — Occupation de l'île Saint-Barthélemy par ordre du gouverneur de Saint-Christophe. L'île a appartenu à la Suède de 1784 à 1878.

1666. — Les îles passent à la « Compagnie des Indes Occidentales » fondée par Colbert (1664).

1674. — Après une période de « régime seigneurial », les îles sont réunies à la couronne

1666-67-74-93-97. – Vaines tentatives des Anglais ou des Hollandais contre la Martinique.

1691 et 1703. – Débarquements des Anglais à la Guadeloupe.

1759-63. — 1794, — 1810-16. – Occupation anglaise de la Guadeloupe et fondation de la Pointe à Pitre

1762-1763, — 1794-1802, — 1809-14. — Occupation anglaise de la Martinique, et perte de la Dominique traité de Paris

1738. — Fin des « engagements » de travailleurs blancs ; sur les « habitations » de la Martinique, on comptait alors 58 000 esclaves noirs.

1838. — Plus de 19 000 noirs libres à la Martinique, 9000 à la Guadeloupe.

1848. — Décret abolissant l'esclavage 27 avril.

1861. — Abolition du régime commercial dit « pacte colonial », qui fermait les marchés étrangers aux colonies et ne leur permettait le commerce qu'avec la métropole.

1866. — Sénatus-consulte accordant aux colonies le droit de voter elles-mêmes leurs tarifs de douanes et d'octroi de mer.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine *Mer des Antilles. Les A... Trinité* 2 nos. *Saint-Martin et Saint Barthél... Antilles entre la Martinique et Saint-Christophe.* 1 no. — *Guadeloupe.* 13 nos. – *Martinique* 10 nos. — *Instructions nautiques. Mer des Antilles* 1 vol.

Boyer Peyreleau. *Carte de l'île de la Guadeloupe dressée en 1822.* 1857.

Friesz. *Carte réduite de la Guadeloupe et dépendances* 1825-31, 1842 1 f.

Vallon. *Carte de la Guadeloupe et dépendance* 18..

Ploix et Caspari. *Carte de la Guadeloupe et dépendances.* 1868-69. 4 f.

Nesty. *Carte routière de la Guadeloupe et de Marie-Galante.* 1/50 000. 4 ...

Devèze *Carte de la Guadeloupe et dépendances.* 1871. 1 f.

Kaart van het eiland Saint Martin. 1/42 000. Amsterdam.

Commandant **Martin.** *Rapport sur la reconnaissance de la route dite des Traces reliant le Matouba au Petit-Bourg par les montagnes.* Basse-Terre, 1894, 22 p., croquis 1/100 000

Périssé. *Note sur le lever et l'exécution de la carte de la Martinique.* Fort-de-France, 1888

Principaux auteurs et voyageurs. — Bouton (1640). — Mathias du Puis (1652). — Dutertre (1654 et 1687). — Rochefort 1658. – Raymond Breton (1665). Dessales

GUADELOUPE. — Moreau de Jonnès (1817). – Boyer-Peyreleau (1823. Lavollée 1839-41). — Sainte-Claire Deville (1843). — Lacour 1855-58 — Schramm et Mazé (1866. Caspar (1871 Boumais 1880-1882. Pardon 1881 — Boname (1888). — Ballet 1890). Haurigot (1891 — Martin 1894. — Duss (1897

MARTINIQUE. — Thibault de Chanvalon (1750. Monnier 1828). — Lavollée 1841 — Sidney-Daney (1846). — Sainte-Claire Deville (1847. Le Prieur (1838-52. Ballot (1858. — Beaujean (1860. — Margry (1863-78. Mme Hommaire de Hell (1870). Bavay (1872. – Cornillac 1873-86). D'Avrainville 1876. — Hue 1877. — Pardon (1877). — Rey (1881). — Hayot 1881. Aube (1882). Deprage (1882). – Renouard 1882) – Lombard (1884-85). Contance · Molinari ...

Nicholls. *Petit traité d'agriculture tropicale* trad. E. Raoul, 1895, in-8o, xx ...

Sagot et **Raoul** *Manuel des cultures tropicales et des pla...*

Guesde. *La Guadeloupe et dépendances* 1900, 35 p., ill.

Rapport général sur la situation de la colonie de la Guadeloupe 1899, 65 p.

Demaret *La colonisation et le commerce à la Guadeloupe* Revue coloniale 1 vol ...

Garaud. *Trois ans à la Martinique. Études de mœurs, paysages et croquis, profils et portraits.* 1891, 286 p. 2e éd., 1895, 382 p., illustr., carte

Landes *Notice sur la Martinique.* 1900, 149 p., ill. Bibliographie, p. 15-26

Annuaire de la Guadeloupe et dépendances Basse-Terre, 1901

Annuaire de la Martinique. Fort-de-France, 1901.

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

APERÇU DE LA CARTE

Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situees dans l'océan Atlantique, près des côtes S. de l'ile de Terre-Neuve (18 kil. au plus près), par la latitude de Noirmoutier et de l'ile d'Yeu au S. de l'embouchure de la Loire, à 3 700 kilometres du port de Brest.

Entre le golfe du Saint Laurent, vestibule du Canada, au N.-O., le banc de Saint Pierre et le Banquereau au S., le Grand Banc de Terre-Neuve au S.-E., ce petit archipel, d'un territoire exigu, est moins une « colonie » qu'un « lieu de pêche » et le point de ralliement de nos équipages morutiers : la morue abonde en effet sur les bancs de Terre-Neuve, immenses plateaux océaniques, formes par la rencontre en ces parages des courants marins, et dont le fond est sable, rocs, coquilles brisées, oursins : alluvions et detritus mineraux. La grande pêche n'est pas seulement une industrie; elle est la pépinière de la marine de guerre en favorisant l'apprentissage et l'education des marins.

Les pêcheries sur le *French Shore* ou Cote Française (côtes O. et E. de Terre-Neuve du cap Raye au cap Saint-Jean) complètent la pêche sur les bancs ; on y trouve en abondance la « boëtte » (amorce, appat).

L'ile Saint-Pierre est haute (204 m.), escarpée, mamelonnée, aride, roc, brousse, ou tourbière; vallonnée de depressions ou dorment des etangs. Elle est un peu plus grande que l'ile d'Yeu. Miquelon se compose de deux îles, également montueuses, — la *Petite Miquelon* ou *Langlade* (200 m.), dont la surface egale celle de Belle-Ile, et la *Grande Miquelon* (250 m.), aux vastes étangs, — soudées l'une à l'autre par une langue de sable étroite (300 m. au minimum), basse dune particulièrement redoutable en ces mers brumeuses; cet isthme, parsemé de coques echouées, véritable « nécropole de navires », a été coupé par la mer de temps à autre : de 1757 à 1781 les deux terres étaient separees. L'anse de Miquelon, autour de laquelle se recourbe harmonieusement un promontoire péninsulaire (185 m.), n'offre qu'un mouillage temporaire. Le seul abri sûr pour les navires est la rade et le port ou « barachois » de Saint-Pierre, où 200 goelettes de pêche sont désarmées pendant l'hiver. D'enormes rochers (*Grand Colombier*, 150 m.), dont les crevasses sont habitées par des myriades d'oiseaux de mer (calculots ou macareux, etc.), des ilots noirs, des ecueils, se detachent de l'ile aux abords de la rade. Des blocs erratiques apportés par les glaces flottantes se rencontrent sur le rivage.

Geologiquement, ce petit groupe de hautes terres, presque depourvues d'humus, est formé de porphyres.

Superficie et population

	Kil. carrés.	Population (1897).
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grande Miquelon (avec l'Isthme) . . .	124	[illegible]
[illegible]	[illegible]	
	241,6	6 352

On compte sur ce total 983 Anglais, dont 673 femmes (domestiques).

A la population de la colonie vient s'ajouter, pendant la saison de pêche, la population flottante des navires banquiers, equipages métropolitains et marins recrutés à Saint Malo pour l'armement des Saint-Pierrais.

Climat. — Le climat est froid (moyenne annuelle : 5°), mais très salubre. Saint-Pierre, sous la latitude de l'ile d'Yeu, a la temperature moyenne des Féroë. L'été est sans chaleur, l'hiver est plus long que rigoureux. Plus basses temperatures : — 16°; parfois — 20°. Neige permanente de fin novembre a avril; tempêtes de neige ou « poudrin »; barriere de glaces reunissant parfois l'Ile aux-Chiens à Saint-Pierre.

Aux frimas succedent les brumes épaisses et tenaces, durant des semaines entieres, surtout en juin et juillet. Août et septembre sont les seuls beaux mois. L'humidité est grande et l'insolation faible pendant l'été.

Administration. — Gouverneur (à Saint-Pierre). — Trois communes : Saint-Pierre, l'Ile-aux-Chiens, et Miquelon.

Organisation judiciaire. — Deux justices de paix (Saint-Pierre, et Miquelon). — Tribunal de 1re instance. — Conseil d'appel et tribunal criminel.

Enseignement. — École primaire laïque. Écoles communales, etc. : 1 362 élèves (1901).

Cultures. — A part quelques fermes et les jardins de la ville, le sol est en friche; on ne trouve sur la « montagne » que mousse spongieuse, fougeres etiolées, genévriers rampants, buissons de sapins rabougris et de bouleaux nains, sphaignes, lichens, tourbières. Les « mornes » sont nus. Les ravins de Langlade abritent pourtant des bouquets d'aunes et de sapins qui atteignent 6 metres.

Industrie. — La pêche de la morue de mi-avril à mi-septembre, avec sécherie sur les « graves » aux îles Saint-Pierre et Miquelon ou sur le *French Shore* de Terre-Neuve, ou bien avec salaison à bord, occupe chaque année de nombreux equipages de Saint-Malo, Granville, Fécamp et aussi de Cancale, Nantes, Bayonne, etc. (en 1900, 105 long courriers et 121 navires pêcheurs, ensemble 30 098 tonneaux et 4 003 marins).

[illegible]	Navires	Tonnage	Equipage
Bâtiments metropolitains long-courriers et pêcheurs	465	61 901	8 691
Bâtiments etrangers	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bâtiments locaux	1 511	44 149	15 352
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

En 1900, Saint-Pierre a armé 683 bâtiments, dont 196 goelettes pour la grande pêche, 464 embarcations (warys et doris) pour la petite pêche; 140 pêcheurs Saint Pierrais se sont rendus au *French Shore*. Le sel employé pour les salaisons provient en grande partie de Cadix et de Lisbonne.

French Shore ou *Treaty Shore.* — Le petit archipel de Saint Pierre et Miquelon est la dernière épave du grand naufrage de la domination française dans l'Amérique du Nord : de la baie de Plaisance, centre des premiers etablissements sedentaires (1604) de nos pêcheurs basques, rochelais, bretons et normands sur Terre-Neuve, jusqu'au delta du Mississipi, le continent nord-americain sembla un instant destiné a former le patrimoine exclusif de notre race et de notre langue. Le traité d'Utrecht (1713), qui assigna Terre-Neuve a l'Angleterre, *réserva* à la France le droit de pêcher et sécher le poisson, d'etablir des echafauds et cabanes temporaires a cet effet, sur certaines parties des côtes de l'ile. Après la perte du Canada, les traites de Paris (1763) et de Versailles (1783) rendirent a la France les iles Saint-Pierre et Miquelon : la paix de Versailles fixa nettement les limites du *French Shore*, et etablit notre droit *exclusif* de pêche, sanctionné par une loi anglaise de 1788. A la faveur des guerres qui interrompirent pendant 23 ans (1793-1815) l'exercice des droits des pêcheurs français, confirmes de nouveau par les traites de Paris (1814) et de Vienne (1815), des habitations permanentes de sujets britanniques s'établirent sur le littoral réservé a la pêche francaise. Les havres du *French Shore*, jadis deserts, se peuplèrent peu a peu d'Anglais et d'Acadiens. Pendant nombre d'années, l'Angleterre refusa constamment de reconnaitre l'existence legale de ces etablissements : ne s'etait-elle pas engagée en 1783 à « prevenir jusqu'au moindre germe de dispute » en empêchant toute « concurrence » de la part de ses nationaux et « en faisant retirer à cet effet les établissements sedentaires » qui auraient pu se former sur le *French Shore*? Cependant, dès 1837, l'Angleterre tenta de substituer au monopole de la pêche française la théorie de la pêche simultanée de ses nationaux et des nôtres; et nous consentîmes (1857) à restreindre notre monopole *sur la côte O.* aux cinq havres de Port-au Choix, Petit Port, Port à Port, iles Rouge et Codroy. Mais c'est seulement en 1881 qu'elle changea nettement de doctrine : des concessions minières et agricoles furent accordées sur le *French Shore*, et cette portion de l'ile fut organisee en districts. Aujourd'hui, le chemin de fer transinsulaire dessert la baie des Iles et la baie Saint Georges jusqu'au Port-aux Basques, qu'une traversée de 6 heures relie au Cap Breton et au reseau canadien, au dela du detroit de Cabot; un embranchement doit aboutir à Bonne-Baie; des phares éclairent les points principaux de la côte (cap Raye, havre de Saint-Georges [pointe Harbour, Sandy Point], Bonne Baie [cap Lobster Cove, havre des Roches], pointe Riche, cap Normand, cap Bauld, Belle-Ile, ile Gull devant le cap Saint Jean ; enfin les homarderies anglaises (*lobster factories*) se mêlent aux pêcheries et homarderies françaises sur le *French Shore* : on y compte (1900) 15 homarderies françaises contre 39 anglaises. Le peuplement de cette côte s'explique par l'accroissement de la population de Terre-Neuve, qui a passé de 10 000 (1783) a 208 000 habitants (1896) ; mais l'entrée en scene de nouveaux intérêts ne saurait infirmer nos droits garantis par les traites. Le Parlement de Terre-Neuve s'est refusé à appliquer la convention de 1857, laquelle est demeurée inexécutée ainsi que plusieurs autres conventions subséquentes. Les négociations n'ont encore abouti qu'à un arrangement provisoire (1890), maintenant le *statu quo* est renouvele d'année en année. — (*Livres jaunes*, 1891 et 1892).

L'hydrographie du French Shore a eté faite avec le plus grand soin par notre marine. Un croiseur (division navale de Terre-Neuve et d'Islande) et un aviso-transport protègent la pêche française dans les eaux du French Shore.

Commerce. — Le mouvement commercial de Saint-Pierre et Miquelon est dû uniquement à l'industrie de la pêche. Ce commerce s'est elevé de moins de 2 millions de francs en 1831 à 23 millions en 1900, en même temps que la population des îles montait de 1 100 à 6 350 habitants.

	Avec la France	Avec l'étranger	Total
Importations	4,1	4,9	9,3
Exportations . . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Importations : denrées alimentaires, sel marin, vêtements et tissus, engins de pêche

Exportations : morue « verte », morue sèche, huile, issues et rogues (œufs de morue), homards, saumons et autres produits de pêche. Valeur totale : 12 millions. Plus de 35 millions de kilos de morue ont été exportés

Chambre de commerce à Saint-Pierre.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Compagnie générale Transatlantique*, ligne du Havre à New-York. Départ tous les samedis du Havre et de New-York. Chemin de fer de New-York à Halifax en hiver ou à North-Sydney (Cap Breton) en été

Compagnie Saint-Pierraise de navigation à vapeur : le *Pro Patrià* fait le service postal, tous les quinze jours, de Saint-Pierre à North-Sydney (Cap Breton), Baddeck et Halifax (N.-Écosse), et, tous les mois, du 1er mars au 31 décembre, à Boston. — Durée du trajet Paris Halifax ou North-Sydney-Saint-Pierre : 13 à 14 jours.

Vapeur postal le *Progrès*, de Saint-Pierre à Langlade et à Miquelon, une fois par semaine du 1er avril au 30 novembre, et alternativement à Langlade ou à Miquelon du 1er décembre au 31 mars

Voie de Saint-Jean de Terre-Neuve par Liverpool bi-mensuelle employée pour l'envoi des lettres à la division navale et aux pêcheurs du French Shore. Cette ligne est suspendue en janvier, février et mars.

Phares. — Morne dit *Tête de Galantry* (37 m. d'altit.). Feu à triple éclat, 2 blancs et 1 rouge, à 61 mètres au dessus de la mer. Portée 18 milles. — Sirène de brume. — Sémaphore

Ile-aux-Chiens 1 secteur blanc, 1 secteur rouge. 7 milles.

Pointe-au-Canon feu blanc, 6 milles, et *la Plaine* (rouge, 3 milles).

Pointe Plate de Langlade. Feu et sirène de brume.

Cap Blanc. Feu blanc à éclats. Secteur rouge à éclats sur les Veaux Marins. Portée, 15 à 16 milles.

Câbles. — *Compagnie française des Câbles télégraphiques*. Câble de Déolen, près Brest, à Saint-Pierre (4 373 kil.), — de Saint-Pierre au cap Cod (États-Unis) (1 535 kil.), et du cap Cod à New-York (601 kil.). — de Saint-Pierre à Canso (N. Écosse) (478 kil.).

Anglo-american Telegraph Co. Cinq câbles : vers Brest, Plaisance (Terre-Neuve) et Valentia (Irlande), Duxbury (États-Unis), Louisbourg et Sydney (Cap Breton)

Routes. — Route « de Gueydon » (Saint-Pierre au cap à l'Aigle), 2 kilomètres ; — « de l'Iphigénie et de la Cléopâtre » (Saint-Pierre à Savoyard), 5 kilomètres : — « de la Bellone » (ou du Diamant) ; — « de la Canadienne » (ou de Galantry).

ORIGINES DE LA COLONIE

1497. — Voyage de Jean Cabot [Giovanni Cabotto], Vénitien au service de l'Angleterre. — 1498. — Voyage de son fils Sébastien à la *Terra de Bacalaos* ou « Terre de la Morue ».

1504. — Pêcheurs bretons et normands dans les eaux de Terre-Neuve, fréquentées déjà par les Scandinaves d'Islande, par les Nordmans (Danois et Norvégiens) et par les Basques français. En 1508, le navire la *Pensée*, du Dieppois Ango, commandé par Thomas Aubert, est à Terre-Neuve.

1527. — Verrazzano, Florentin au service de François Ier, prend possession de Terre-Neuve au nom du roi de France.

1535. — Jacques Cartier (2e voyage), Malouin, reconnaît (5 juin) les « isles de Saint-Pierre » et y trouve « plusieurs navires tant de France que de Bretagne ». Quatre voyages de Cartier : 1533, 1535, 1541, 1543.

Vers 1604. — Premiers établissements sédentaires de pêcheurs français sur Terre-Neuve. Colbert nomme un gouverneur royal à Plaisance (1660). Fortin armé à Saint-Pierre (1696). En 1710, 300 habitants sédentaires (Basques) et 400 pêcheurs hivernants dans la baie de Plaisance (Terre-Neuve).

1713. — Traité d'Utrecht : Terre-Neuve devient territorialement île anglaise ; à la France est réservé un droit de pêche et de sécherie. Les habitants français de Plaisance émigrent au Cap Breton, alors français, et y fondent Louisbourg, qui devient le centre des pêcheries françaises pendant un demi-siècle.

1755. — « Année du grand dérangement » : nos Terre-Neuviens et Acadiens sont chassés du Cap Breton et de l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Édouard), après le deuxième siège de Louisbourg.

1763. — Traité de Paris : perte du Cap Breton et du Canada, rétrocession à la France des îles Saint-Pierre et Miquelon ; confirmation et extension des droits de pêche et de sécherie sur le « French Shore ».

1764-67. — Formation de nos nouveaux établissements de pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon

1778-1783. — Domination anglaise. — Les Saint-Pierrais (Acadiens, etc.), au nombre de 1200 à 1300 ou même 1932, sont expulsés en France. Saint-Pierre est détruit (1778).

1783. — Traité de Versailles : rétrocession des îles Saint-Pierre et Miquelon, où reviennent 1 223 Saint-Pierrais. Définition précise des limites géographiques (cap Raye et cap Saint-Jean) du « French Shore », délimitation confirmée par tous les traités subséquents. — 318 navires français (9 520 marins ou pêcheurs) sont armés (1784) pour la pêche de la morue.

1793-1816. — Domination anglaise. Exode des Saint-Pierrais, transportés, au nombre de 1502, à Halifax, puis en France. Parmi eux, de pauvres Acadiens qui, pour la quatrième fois, se voyaient arrachés à leur foyer et déportés en masse par l'impitoyable politique de l'Angleterre. Destruction de Saint-Pierre (1796) par une escadre française. Paix d'Amiens (1802) : restitution de Saint-Pierre et Miquelon, reperdues en 1803.

1814-15. — Traité de Paris et traités de Vienne : restitution des îles Saint-Pierre et Miquelon et de nos pêcheries et droits antérieurs sur les côtes de Terre-Neuve et îles adjacentes, ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent.

1816. — 150 des anciennes familles (645 personnes), rapatriées, viennent former le noyau de la nouvelle population de Saint-Pierre. Fondation du bourg de Miquelon. Reprise des opérations de pêche : 1600 Malouins sur les bancs.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Service hydrographique de la Marine. *Iles Saint-Pierre et Miquelon*. [illegible] nos. — *Ile et bancs de Terre-Neuve*. 4 nos. — *French Shore*. 56 nos. — *Pilote de Terre-Neuve*. 2 vol. — *Pilote du golfe Saint-Laurent*. 1 vol.

Charts of the Admiralty (cartes de l'Amirauté britannique).

Newfoundland (carte de Terre-Neuve). 1879. 6 feuilles (4 teintes hypsométriques, 3 teintes bathymétriques).

Principaux auteurs et voyageurs. — Jean Cabot (1497). — Sébastien Cabot (1498). — Verrazzano (1527). — Jacques Cartier (1533-43). — Richard Whitbourne (1622). — Denis (1672). — La Potherie (1700?). — De Chabert (1750-1751). — Cassini (1778). — De Chateaubriand (1791, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I). — Reeve (1793). — Lewes Anspach (1819). — Robinson (1820). — Cormak (1822). — De la [illegible] Bouchette (1831). — Mac Gregor (1832). — Jukes (1839). — Bonnycastle (1842). — Moreton (1863). — Cloué (1869). — Howley (1877). — Tocque (1877). — De la Chaume (1886). — Thoulet (1886). — J. Ed. Roy (1887). — Caperon (1887). — Greswell (1890).

Caperon. *Saint-Pierre et Miquelon*. 1900, 32 p., ill. — *Rapport sur la situation politique et économique des îles Saint-Pierre et Miquelon, 1898*. 1899, 32 p.

Kœnig. *Le French Shore*. Tour du Monde, 1890.

Annuaire des îles Saint-Pierre et Miquelon. Saint-Pierre, 1901.

Curtis. *Recent disclosures concerning pre-Columbian Voyages to Am*[illegible] *Archives of the Vatican*. Nat. Geog. Mag., Washington, vol. V, 1893, p. 197-234.

Crawford Johnston. [illegible]

Winsor. *The anticipations of Cartier's voyages, 1492-*[illegible]

De Beauchamp. *Le Flatobog et la découverte de l'Amérique par les Normands aux neuvième et dixième siècles*. Soc. Géog., C. r., 1893.

Gaffarel. *Histoire de la découverte de l'Amérique depuis les origines jusqu'à la mort de C. Colomb*. 2 vol. in-8o, 1892, 454 et 427 p. : t. I, *les Précurseurs de Colomb* ; t. II, *les Contemporains de Colomb*.

Walter Scaife. *America, its geographical history, 1492-1892*.

Sophus Ruge. *Die Entwickelung der Kartographie von Amerika bis 1570*. Petermanns Mittheilungen, Ergänzungsheft no 106, 1893, 32 cartes.

Konrad Kretschmer. [illegible] 1892, 1 vol. in-fol., 471 p. et 1 atlas de 40 cartes.

Harrisse. *The discovery of North America*. 1892, in-4o, 802 p., XXIII planches. — *John Cabot, the discoverer of North America and Sebastian his son*... 1896, 503 p. — *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins, 1497-1501-1769. Essais de géographie historique et documentaire*. 1900, in-4o, LXXII + 421 p., 26 pl. — *Jean et Sébastien Cabot*. Portulan en fac-similé.

Gabriel Marcel. *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique du XVIe au XVIIIe siècle, avec texte explicatif* (dans le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la cartographie*). 1893, 1 vol. in-4o et atlas in-fo (40 planches).

Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Catalogue des documents géographiques [illegible]

Pinart. *Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux États-Unis et au Canada, New-York, Boston, Montréal, Québec, Louisbourg, 1651-1731*, reproduits d'après les originaux manuscrits et inédits exposés à la Bibliothèque Nationale à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. 1893, 1 atlas gr. in-fol. (27 planches).

De La Roncière. *Les* [illegible] no 2. — *Histoire de la marine française*. II. 1900.

Markham. *Fourth centenary of the voyage of John Cabot, 1497*. [illegible]

Dawson. *The* [illegible] Canada. 1896 et 1897 (cartes).

Ruge. *Die Entd*[illegible] Globus, 1897.

Weare. *Cabot's discovery of North A*[illegible]

Musset. *Les Rochelais à Terre-Neuve*. 1892.

Harvit. *Les Malouins à Terre-Neuve*. 1893.

Daubigny. [illegible] *la politique coloniale au XVIIIe siècle, avec un appendice sur les origines de la question de Terre-Neuve*. 1892, XVI-352 p., in-8o.

Bourgeois. *Nos droits à Terre-N*[illegible]

Thoulet. *Formation des bancs de Terre-Neuve*. Soc. géog. comm. Bordeaux, 1888. — *Considérations sur la structure et la genèse des bancs de Terre-Neuve*, cartes bathymétriques et géologiques. Bull. Soc. géog., Paris, 1889. — *Un voyage* [illegible] *Neuve*. 1891.

Bell Dawson. *Survey of tides and currents in Canadian waters*. Ottawa, 1894-1900.

Schott. *Die Gewässer der Bank von Neufundland und ihrer weitern Umgebung*. Petermanns Mittheilungen, 1897, 6 cartes.

Pedley. *History of Newfoundland*. 1863.

Hatton et Harvey. *Newfoundland. Its history*, etc. 1883.

Harvey. *N*[illegible]

Prowse. *H*[illegible] London Atlas 1/1 584 000.

Willson. *The Tenth island*. 1897.

NOUVELLE-CALÉDONIE

ET DÉPENDANCES

APERÇU DE LA CARTE

La Nouvelle Calédonie est la plus importante de nos colonies de l'Océan Pacifique. Avec l'île des Pins, les îles Belep et Huon, les Chesterfield, les Loyalty et l'archipel des Nouvelles-Hébrides, ses dépendances géographiques, elle est située au milieu de l'Australasie anglaise, entre l'Australie à l'O., la Nouvelle-Zélande au S.-S.-E., les îles Salomon et la Nouvelle-Guinée au N.-O., les Fidji à l'E.-N.-E. : ce dernier archipel britannique la sépare des îles Wallis, dépendance administrative de la N.-Calédonie, petit archipel français entre les Fidji, les Samoa, les Tonga et les Ellice.

La mer du Corail sépare la N.-Calédonie des côtes orientales de l'Australie (1 700 kil. de Nouméa à Brisbane). Nouméa, grand port naturel, point d'appui de la flotte dans l'Océan Pacifique, est à 2 000 kilomètres de Sydney (Australie), à la même distance des Wallis, à 2 100 d'Auckland (N.-Zélande), à 4 800 de Papeete (Tahiti), à 600 de Port-Vila (N.-Hébrides).

La Nouvelle-Calédonie est formée de terrain primitif cristallophyllien sur sa moitié N.-E. : tout au N., la chaîne littorale resserrée entre la côte E. et la vallée du Diahot, et prolongée depuis Hienghène jusqu'à l'île Balabio, est la voussure principale des schistes, gneiss et micaschistes; le mont Panié (1 650 m.), qui s'y dresse non loin de la mer, est le sommet culminant de l'île. Cette zone primitive s'étend de l'île Baaba et de la pointe N.-O. de la Calédonie jusque par le travers d'Houaïlou à mi-distance des deux extrémités.

Accolée à cette première zone, et plus étendue en longueur, se développe une seconde zone, celle des terrains éruptifs. Cette formation constitue le noyau de l'île des Pins (pic N'Gao, 226 mèt.), puis la plus grande partie de la moitié S.-E. de la Calédonie, où le mont Humboldt (1 634 mèt.) est à peine inférieur au Panié, et toute la côte E. jusqu'à Ponérihouen; dans la partie moyenne de l'île, elle se fragmente en chaînons transversaux associés aux terrains primitifs, et les vallées qui en résultent, obliques à l'axe de l'île, ouvrent des communications relativement aisées d'une côte à l'autre par des cols praticables; elle passe enfin sur la côte O. (à Poya et Moueo), et y règne à peu près seule en massifs littoraux d'abord, puis péninsulaires (presqu'île de Poume) et enfin insulaires (Yande, Art et Pott), se développant ainsi sur toute la longueur de la Calédonie depuis l'île des Pins jusqu'aux Bélep. Et déjà, avec ces deux formations, cristallophyllienne et éruptive, le corps de l'île est presque constitué.

Il est complété enfin par une troisième zone, développée sur la côte O. depuis Nouméa jusqu'à Koné, et appartenant aux terrains sédimentaires (schistes, marnes, grès, argiles, schistes argileux, charbon). Cette formation constitue les deux tiers au moins de la largeur de l'île entre Thio et Bouloupari, Canala et Bourail; partout ailleurs, elle est resserrée à la côte O. par les zones primitive (moitié N.) ou éruptive (moitié S.) ; c'est cette formation sédimentaire qu'échancrent, en découpures infiniment variées, les baies principales de la côte O., dont celle de Saint-Vincent est la plus étendue, et qui projette des péninsules irrégulières et des îlots autour de la belle rade de Nouméa.

Ce corps accidenté, montagneux, haché de la Calédonie est enveloppé à fleur d'eau de roches madréporiques, tantôt bordant la côte d'une frange de coraux, tantôt isolées d'elle par un chenal d'eaux tranquilles et se prolongeant parallèlement aux côtes en ceinture coralligène. L'île est ainsi enclose de toutes parts par une barrière de récifs.

La profondeur du chenal entre la côte et la muraille accore des polypiers est de 40 à 50 mètres. L'immense lagon dont l'île occupe la moitié S.-E., se développe sur une longueur totale presque double de la longueur de l'île, jusqu'aux îles Huon, Fabre, Leleizour et Surprise, îlots à guano de même que les Chesterfield, grand atoll situé au large dans la mer du Corail entre la Calédonie et l'Australie.

Cette même formation coralligène constitue les Loyalty, dont le chaînon s'aligne parallèlement à la Calédonie, à la distance moyenne de 100 kilomètres. Ces îles sont des plateaux horizontaux madréporiques, des coraux morts émergés. Déjà l'île des Pins, sauf le petit noyau central, et la côte voisine d'Yate, au S.-E. de la grande île, sont des coraux morts, d'anciens récifs soulevés. Le chaînon des Loyalty a subi un mouvement de bascule qui a exhaussé ses trois îles à des niveaux différents : à Ouvéa, la partie E. du plateau de corail circulaire est seule émergée (15 à 18 mèt.), la partie O. n'est que ponctuée par une pléiade d'îlots entourant un lagon; Lifou, la « Grande », superpose trois étages de falaises (60 mèt. d'altitude) sur le bourrelet de sa côte, autour d'une plaine centrale surbaissée, d'une horizontalité parfaite, cuvette ou godet qui a remplacé le lagon intérieur. Maré, enfin, dresse cinq étages de plateaux (90 à 100 mèt.). Ce chaînon d'îles, tout de corail mort, très perméable aux eaux pluviales, sans sources ni ruisseaux, prolongé au S.-E. par le récif Durand et l'île Walpole, au N.-O. par les coraux vifs de Beaupré, de l'Astrolabe, de Pétrie, où les polypiers construisent de nouveaux récifs, atteint ainsi une longueur presque égale à celle du grand récif calédonien.

La rangée des Hébrides, de plus grande longueur avec les îles Torrès, Banks et îlots écartés, est d'origine à la fois madréporique et volcanique; l'activité ignée, ancienne ou actuelle, s'y révèle par la forme régulière des cônes, par des éruptions (Ambrym, Lopévi, Tanna), par des sources thermales (Vanoua-Lava). D'autres îles sont des plateaux étagés de corail mort, gradins successifs émergés d'une mer profonde. Les récifs coralliens vifs, remarquablement rares pour ces mers si riches en coraux, n'y font pourtant pas absolument défaut; c'est sur un anneau coralligène des Santa Cruz (Vanikoro) que Lapérouse s'est brisé.

L'archipel des Wallis, traversé par le 180° méridien, se compose de deux groupes, distants de 200 kilomètres du N.-E. au S.-O. : Ouvéa (146 mèt.), à ceinture de corail et d'îlots madréporiques, avec passe étroite praticable pour les grands navires; Foutouna et Alofi, plus hautes, d'origine volcanique, et sans récif.

Superficie et population. — Longue de 400 kilomètres du N.-O. au S.-E., large de 45 à 50, la N.-Calédonie ne double pas la superficie de la Corse; l'île des Pins n'égale pas l'île d'Oléron; les Wallis ont à peine l'étendue cumulée de Ré et d'Oléron, et toutes les Hébrides ensemble sont encore moindres que la Calédonie. Cependant, cette dernière île est, après la N.-Zélande, une des terres les plus considérables du Pacifique : elle occupe une superficie équivalente à près de trois départements français. D'ailleurs, c'est à sa situation et non à sa grandeur qu'elle doit une importance exceptionnelle dans le monde océanien.

Les indigènes néo-calédoniens, qui se donnent le nom de Canaques (c'est-à-dire « Hommes »), sont des Mélanésiens, — race brachycéphale à face prognathe, apophyses orbitaires énormes, membres grêles, cheveux crépus, peau noire, — en partie métissés de Polynésiens. Des Polynésiens de l'île Ouvéa (des Wallis) ont colonisé l'île Ouvéa des Loyalty, et plusieurs points de la côte E. de la Calédonie (Canala, Hienghène, Pouebo) ; l'île des Pins a été également peuplée par des Polynésiens. On compte dans la grande terre jusqu'à 32 idiomes ou dialectes différents, une langue à Maré, deux à Lifou, deux à Ouvéa; on remarque dans ces langues un grand nombre de mots malais et maoris (polynésiens). Le son *u*, absent du polynésien, existe en Calédonie. La population indigène décroît rapidement, sauf peut-être aux Loyalty, que peuple une race supérieure; les sexes sont fort inégalement répartis (environ 3 hommes pour 1 femme). La pratique de l'avortement et la lèpre sont les principales causes de la dépopulation.

Nouvelle-Calédonie et dépendances.

	Superficie [illegible]	Po[illegible] et libre [illegible]
Nouvelle-Calédonie	16 920	9 091
Troupes de la Colonie	»	1 231
Île des Pins (Kounié)	160	201
Îles Loyalty	2 743	»
Maré	»	22
[illegible]		
[illegible]		
Îles Chesterfield	0,8	
Îles Wallis	255	
Ouvéa, 96 kilomètres carrés		
Foutouna		
TOTAL	20 078,8	10 5[illegible]
Transportation (condamnés, libérés et relégués)		11 002
[illegible]		[illegible]
Indigènes (Nouvelle-Calédonie et Loyalty)		25 000-30 000
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]

On compte (1901) 6 281 libérés et 814 relégués individuels.

En 1891, sur un total de 33 000 indigènes (*Journal officiel de N.-Calédonie*, 9 avril 1892), on en comptait 12 000 aux Loyalty (10 000 à Lifou et Maré, 2 000 à Ouvéa), 1 000 à l'île des Pins.

Balansa en 1869 comptait 6 713 habitants à Lifou des Loyalty (960 catholiques et 5 753 protestants), répartis en 55 villages, et 13 000 habitants pour les trois îles.

Nouméa (ville), chef-lieu de la colonie, a (non compris l'effectif des

troupes) 4316 habitants de population civile blanche et libre, ou 4 649 avec l'île Nou, la presqu'île Ducos, l'îlot Brun et Montravel. — Autres centres principaux : Bourail (1 020 hab.), la Foa (634 hab.), Ponerihouen (304 hab.)

Archipel des Nouvelles Hébrides

	Superficie	Population
Îles Torrès (Ablaba	[illegible]	[illegible]
Île du Nord (Hiou)	[illegible]	[illegible]
Île du Milieu (Tegoua)	[illegible]	[illegible]
Île de la Selle (Lo)	[illegible]	[illegible]
Île du Sud (Toga)	[illegible]	[illegible]
Îles Banks	[illegible]	[illegible]
Espiritu Santo (Marina)	[illegible]	[illegible]
Malo (Saint-Barthélemy)	[illegible]	[illegible]
Île des Lépreux (Aoba)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pentecôte (Aragh)	[illegible]	[illegible]
Mallicolo (Malekoula)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	10 000
Paou Ouma (Paama)	[illegible]	1 000
Lopevi	[illegible]	[illegible]
Epi, Api (Tasiko)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois Monts (Mai)	[illegible]	[illegible]
Ngouna	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaté, Efat (Sandwich)	[illegible]	[illegible]
Erromango	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aneityum (Aneitoum)	[illegible]	[illegible]
Matthew et Hunter	[illegible]	[illegible]

Climat. — Le climat est un des plus beaux, des plus sains que l'on connaisse. Le vent dominant est l'alizé du S.-E. Les cyclones ne sont pas très fréquents. Les mers tropicales surtout sont les régulateurs suprêmes des climats. Température extrême (à Nouméa) : 12° et 38°. Saison chaude (décembre à mars), température moyenne de 26°, saison fraîche (juin à août), 20° à 21°. Moyenne température annuelle, 23°6, mois le plus froid (août), 20° 32 ; le plus chaud (février), 26° 79.

La Calédonie a des pluies de toutes saisons, peu abondantes au total, et plus rares pendant la saison fraîche. Moyenne annuelle à Nouméa 1 145 millimètres en 116 jours (28 années d'observations : 1860-87). Extrêmes : 1 749 et 749 millimètres, 158 et 78 jours.

Administration. — Conseil général (6 circonscriptions). Cinq arrondissements administratifs : Nouméa, Canala, Houaïlou, Touho, Ouegoa, groupés (1898) en trois territoires, sous trois chefs-lieux : Nouméa (Sud), Canala (versant Est) et Moindou (versant Ouest). — Les Loyalty, l'île des Pins et celles du Sud sont rattachées à Nouméa ; les Wallis, à Moindou.

Le régime des N.-Hébrides est un *condominium* franco-anglais : une commission navale mixte y est chargée de l'ordre (Convention du 16 novembre 1887 et règlement complémentaire du 26 janvier 1888).

La commune de Nouméa a été instituée en 1879. En outre, 19 commissions municipales ont été instituées dans les principaux centres : Dumbéa, Païta, Saint-Vincent, Bouloupari, la Foa, Saraméa, Moindou, Thio, Canala, Kouaoua, Houaïlou, Bourail, Poindimié, Ponerihouen, Hienghène, Koné, Voh, Oubatche, et Ouegoa.

1. Douglas Rannie, *Proc. and Transact. Queensland Branch R. Geogr. Soc. Australasia*, 1891 [illegible]

2. G. Beaune, *La terre australe inconnue*, 1894, p. 22 [illegible]

[illegible]

* D. E. Davillé, *La colonisation française aux Nouvelles-Hébrides*, Paris, 1895, 179 p. [illegible] Polynésiens, ne dépasse certainement pas 60 000, chiffre donné par Hagen.

Organisation judiciaire. — Justices de paix à Nouméa, Canala, Bourail, et aux îles Loyalty. — Tribunal de première instance et cour d'appel à Nouméa.

Administration pénitentiaire. — Le domaine de l'administration pénitentiaire comprend 80 000 hectares : île Nou, presqu'île Ducos, Bourail, la Foa, Fonwary, île des Pins, baie du Prony, Thio, Népoui, Pam.

Enseignement. — Collège d'enseignement secondaire. — Écoles communales, 15 ; écoles libres, 11 ; écoles pénitentiaires, 9. — Écoles indigènes, 7 (aux Loyalty et à Canala). — École normale d'instituteurs indigènes à We (Lifou).

Missions catholiques à la N.-Calédonie et aux N.-Hébrides, à l'île des Pins, aux Loyalty, aux Wallis ; — protestantes françaises à Nouméa, à Rô (Maré, Loyalty) ; — écossaises aux N.-Hébrides.

Cultures. — La principale culture est celle du café (3 000 hectares, 1 500 000 caféiers plantés, dont 700 000 en plein rapport ; étendue des terres propres à l'établissement de caféières : 250 000 hectares ; concessions gratuites de 10 à 25 hectares, dont 5 de terres à café). Plantations d'arbres à caoutchouc, de vanilliers ; manioc, igname, taro ; culture d'indigo (la Négropo, Houaïlou). La main-d'œuvre est fournie par les « transportés », par les « libérés » de l'Administration pénitentiaire, par les Canaques indigènes, par les Néo-Hébridais, les Annamites, les Javanais, les Hindous. Les forêts (100 000 hect.), ne sont pas exploitées ; les pâturages (800 000 hect.), où pousse le niaouli, l'arbre calédonien, ont permis d'établir une usine de conserves de viande à Ouaco. Le troupeau calédonien compte 100 000 têtes de bétail.

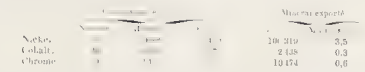
Statistique de la colonisation : 505 propriétés agricoles créées de 1895 à 1899, 148 par des familles calédoniennes non encore fixées au sol, 357 par des colons immigrants ou des militaires congédiés dans la colonie, soit 505 familles, déchet déduit. — 22 Centres créés, 9 centres projetés (19 871 hect.), 1 034 lots de près de 20 hect.

Immigration de France (1899, 1900 et 1901) : 277 passages collectifs accordés par l'État : 662 immigrants, hommes, femmes et enfants ; — capital apporté : 852 000 fr.

Chambre d'agriculture, instituée en 1884. — « Union agricole calédonienne », fondée en 1894. — Domaine d'Yahoué à 9 kil. de Nouméa : jardin d'essais, ferme-école.

Mines. — Les richesses minérales très variées, très abondantes, sont à peine effleurées : Thio et Kouaoua (Société « le Nickel ») sont les centres miniers les plus importants. Toutes les mines de nickel sont à ciel ouvert.

Industrie minérale en 1900.



	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Minerai exporté	[illegible]
Nickel.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10[illegible] 319	3,5
Cobalt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2 438	0,3
Chrome	[illegible]	[illegible]		10 474	0,6

Le minerai de cobalt est fondu à Nouméa. 2200 tonnes de minerai de cuivre, 200 tonnes de galène argentifère et 25 tonnes de minerai d'or ont été extraits en 1897. L'installation de hauts fourneaux permettant l'utilisation des minerais de nickel à faible teneur et la mise en valeur des mines est très prochaine (1901). La colonie recrute des travailleurs français pour les exploitations minières, au salaire de 5 à 7 francs par journée de 9 heures.

Industrie. — En dehors du travail des mines et des hauts fourneaux pour la fonte du cobalt, les principaux établissements sont : usine pour la préparation et le triage des cafés, fabrique de conserves de viande (Ouaco), d'huiles et savons (Nouméa, Ouaco), de tabacs (la Foa, Nouméa), minoterie à vapeur (Nouméa), fonderie, usine à sucre et distillerie (Saint-Louis et Bourail), tannerie (la Foa), scieries à vapeur (Dumbéa, Baie du Sud), salines, pêcheries de nacres et d'huîtres perlières.

Commerce. — 21 millions de francs (1900).

	Avec la France.	Avec l'étranger.	Total
Importations	6,	6,1	12,2
Exportations	3.3	5,5	8,8
TOTAL 1900	9,4	11,6	21,0

Exportations : minerais, 7 millions ; conserves de bœuf, café en fèves, coprah ou amandes de cocotier.

Chambre de commerce, instituée en 1879.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Messageries maritimes*, ligne d'Australie et Nouvelle-Calédonie. Départ de Marseille, tous les 28 jours. — Longueur du trajet Marseille-Nouméa, 11 368 milles de 1852 m., en 37 jours.

Ligne annexe Nouméa-Sydney : 1 077 milles, en 3 à 4 jours. Correspondance avec la voie anglaise.

L. Ballande fils aîné. Service postal à vapeur autour des côtes de N.-Calédonie. Départ de Nouméa pour chaque côte toutes les deux semaines. — Lignes sur l'Australie, sur l'Indo-Chine.

Société française des N.-Hébrides. Départ mensuel de Nouméa pour ces îles le premier samedi qui suit l'arrivée du grand paquebot des Messageries à Nouméa. Nouméa à Port-Vila, 340 milles, 30 heures.

Australian United Steam Navigation Co. Sydney à Nouméa, 5 jours.

Ligne à vapeur australienne bi-mensuelle de Sydney à Port-Vila (1 300 milles), par Nouméa.

Phares. — *Passe de Boulari.* 2 feux sur l'îlot Amédée : fixe blanc (portée, 20 milles), et rouge ; un feu sur le récif Tabou (2 secteurs blancs, 13 milles, 1 secteur rouge, 10 milles).

Nouméa. Feu de l'île Nou (fixe blanc, 15 milles), et 4 feux rouges (2 à 6 milles).

Bourail. 3 feux : rouge (10 milles), blanc (10 milles), vert (4 milles).

Baie du Prony. 2 feux rouges (4 milles), 1 vert.

Cap N'Dua. Projeté.

Port Vila de *Vaté*, N.-Hébrides, 2 feux blancs, 8 milles.
Port Sandwich de *Mallicolo*, N.-Hébrides, Blanc.

Chemins de fer et routes — Ligne ferrée de Nouméa à Bourail 176 kil., en construction.

Chemins de fer miniers : voie de 0m,76 entre la baie de la Mission a Thio et les mines de la Toumourou Société « le Nickel », 13 kil. — Ligne de Kouaoua (*id.*), 11 kil. — Ligne de Nepoui a Moueo, 26 kil. — Ligne projetée de Nandai a la mer par Bourail

Routes carrossables, 210 kil. ; charretières dans les centres de colonisation, 125 kil. ; chemins muletiers, 881 kil. — Route de Moindou a la Table Unio par la très pittoresque vallee de la Houé, route du col d'Amieu ; route de la Boghen en construction

Câble. — Le câble de Ouaco a Bundaberg Queensland, Australie, de la Compagnie française des Câbles telegraphiques, relie la Calédonie au reseau international Long de 1 460 kil., ce câble unit Teoudié N.-Cal. a Mon Repos Queensland. Mon Repos est relié a Bundaberg par un fil terrestre de 13k,400. Les télégrammes à destination de la Calédonie peuvent être transmis par la poste de Melbourne, de Sydney ou d'Auckland

Bureaux télégraphiques 30 ou téléphoniques 10 dans tous les centres agricoles ou miniers.

ORIGINES COLONIALES DE LA NOUVELLE CALÉDONIE ET DEPENDANCES

1595. Découverte de l'île Nitendi « Santa Cruz » ou Indeni par Mendaña. L'archipel Santa Cruz a été visite par Carteret 1767, Lapérouse (1788, qui y fit naufrage sur les récifs de Vanikoro avec l'*Astrolabe* et la *Boussole*, d'Entrecasteaux 1793, Dillon 1827, Dumont d'Urville 1828.

1606. — Découverte par Quiros de la terre de « Espiritu Santo » Nouvelles-Hébrides), visitée par Tasman, par de Bougainville (« Grandes Cyclades », 1768, par Cook qui reconnait 1774 et nomme l'ensemble de l'archipel des « Nouvelles Hébrides ».

1616. — Découverte des iles Foutouna et Alofi « iles de Horn », par Lemaire et Schouten

1767. — Decouverte de l'île Ouvéa Wallis par Wallis.

1774. Découverte par Cook de la « Nouvelle-Calédonie », visitée par Lapérouse 1788, Kent 1793.

1827 et 1840. — Reconnaissance des Loyalty par Dumont d'Urville. L'origine du nom est ignorée.

1842-44 et 1886-87-88. Protectorat etabli sur les iles Wallis

1853. — Prise de possession de la Calédonie, separee en 1860 des autres etablissements français de l'Oceanie et érigée en colonie distincte avec ses dependances. Les Wallis lui ont été rattachees 1887

1864. — Prise de possession des iles Loyalty.

1878. — Prise de possession des iles Chesterfield.

NOUVELLES-HÉBRIDES

1882. — Formation de la « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides », continuee par la « Societe française des N.-Hébrides ».

1885. — Convention franco-allemande 24 décembre nous assurant du désintéressement de l'Allemagne quant aux Hebrides

1886-88. — Occupation de Port Havannah Vaté et de Port Sandwich Mallicolo par des garnisons françaises.

1887. — Convention franco-anglaise 16 novembre) relative aux Nouvelles Hebrides et aux Iles-sous le-Vent de Tahiti *Livre jaune*, 1887 : une Commission navale mixte est chargee de maintenir l'ordre et de protéger les personnes et les biens dans les Nouvelles Hebrides. — Règlement complementaire 26 janvier 1888

1889. Constitution d'une municipalité indépendante, bientôt dissoute à Port-Vila Vaté, sous le nom de « Franceville », et creation d'un consulat anglais, supprime en 1890.

1900 30 juillet. — Loi « assurant la protection et garantissant l'etat et les droits des citoyens français établis dans les iles et terres du Pacifique qui ne font pas partie du domaine colonial de la France et n'appartiennent a aucune autre puissance civilisée ».

1901. — Decret instituant le gouverneur de la Nouvelle Calédonie commissaire general de la France dans le Pacifique.

1902. — L'Angleterre nomme un depute commissaire aux N. Hebrides

Terres appartenant à la Societe française des Nouvelles Hebrides 780 600 hectares Espiritu Santo, 3?3 600, Mallicolo et dépendances, 193 200 ; Pentecôte, 33 000, Aurore, 19 400 ; Aoba, 14 100 ; Ambrym, 13 000 ; Epi, 52 700 ; Mai et Deux Monts, 2 000 ; Vaté et dependances, 94 600 ; Tanna, 5 000, sur une superficie totale de 1 467 310 hectares

Nombre des colons aux Nouvelles-Hebrides au 1er janvier 1894 : 122, donnant un total de 206 personnes en y comprenant femmes et enfants, blancs ou métis 138 Français, 55 Anglais, 13 divers

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine *Iles Wallis*, 4 nos — [illegible] *Nouvelles-Hebrides*, 23 nos — *N. Calédonie*, 54 nos — *Instructions nautiques sur les îles et dangers de l'Océan Pacifique sud*, 2 vol. *N. Calédonie et dépendances*.

Mission topographique *Carte de la Nouvelle* [illegible] arrondissements. Environ 1 107 000, 1879-1887, 7 feuilles.

Laporte. *Carte de la Nouvelle Calédonie dressee pour* l'Union agricole calédonienne. 1/100 000, 1900, 8 feuilles Carton de Nouméa et des environs. 1 40 000

Destelle *Nouvelle-Calédonie* 1,300 000, 1886, 3 feuilles.

Gallet *Nouvelle Calédonie* 1/400 000 1888 1 feuille

Weber *Nouvelle Calédonie*. *Plan relief* 1/500 000, 2 feuilles (s. d.).

Massoni *Plan de la commune de Nouméa* 1 5 000 1879 1 feuille

Chenard *Environs de Nouméa levés par la mission topographique*. 1 10 000. Equidistance, 5 m. 1887 (manuscrite, 2 feuilles

Pelatan Carte minière ms. 1 60 000

Vallée [illegible]

Principaux auteurs et voyageurs. — De Freycinet (1854). Bouquet de [illegible] (1863-66). Vieillard 1865, Jules Garnier (1865-1901. — Bavay 1869). Balansa (1873. — Chambeyron (1861-76. Faure Biguet 1876, — Heurteau 1876 — Lemire (1878-84, — Grezel 1878). Noe. 1878-79, — Rivière (1880 — Gaularon (1882-90 — Gallet 1884 Deschanel 1884-88, — Cordeil 1885 Opigez 1886. — Delahaume 1886) — Porte 1887-89. — Ormieres (1887-88 Glaumont (1888) Moncelon 1888) Perret (1889. — Raoul 1889). De Menthon (1887-89 — Codrington 1891). Vuillod 1891 — Pelatan 1892. — Legrand (1893, — Drake del Castillo 1893 — Jeanneney 1893). — Laugus (1893 — De Salinis 1893 — Beaune 1894 Daville (1891-95. Vincent 1895 [illegible]

Centenaire de la mort de Lapérouse Bull. Soc. Géog 1888, carte des voyages de [illegible]

Bernard. *L'Archipel de la N.-Calédonie*. 1895, in-8, xxiv [illegible] h. t. 1 800 000

Mialaret. *L'île* [illegible] *agricoles*. 1897, 222 p., carte 1 110 000

Exposition coloniale de 1889. *Les Colonies françaises : IV Colonies et protectorats de l'Océan Pacifique*. Notices illustrées

Guide de l'émigrant en N.-Calédonie 1894, 124 p.

Villaz *Debuts d'un emigrant en N.-Calédonie*. 1897, xii + [illegible]

Annuaire de la N.-Calédonie et dependances Nouméa 1901

Ministère des Colonies. *La N.-Calédonie* [illegible] 35 p. — *La plantation du café en N.-Calédonie*. 14 p.

Paul Feillet, gouverneur *Discours au Conseil general*, [illegible]

Union agricole calédonienne *Notice sur la Nouvelle-C*[illegible]

Missions catholiques. *Carte des missions catholiques de la Mélanésie, Micronésie et Polynésie* 1890

NOUVELLES-HÉBRIDES. — Markham (1872-73, Robertson 1883. — Deschanel 1888. Macdonald 1889-91. — Imhaus (1890. — François 1892 Lawrence [illegible] 1894-95). Purey-Cust 1894-96 — Jean Carol 1900 Pinon 1900

Lavagne. *La question des Nouvelles-Hébrides* Annales des sciences politiques novembre 1900

POLYNÉSIE FRANÇAISE

APERÇU DE LA CARTE

Les « Établissements français de l'Océanie », — telle est l'appellation officielle de la Polynésie française, — comprennent : les îles de Tahiti et de Mooréa (Eiméo), avec Tétiaroa et Méhétia ; les Iles-sous-le-Vent de Tahiti (Huahiné, Raïatea Tahaa, Bora-Bora et dependances) ; les archipels des Marquises, des Tuamotu et des Gambier ; les îles Tubuai, Raïvavaé et Rapa ; les îles Rurutu et Rimatara — L'île de Tubuai Manu (Maiao-Iti) dependait de Huahiné ; les îles de Motu Iti, Maupiti, Mapihaa (Mopelia des cartes marines), Scilly et Bellingshausen dépendaient de Bora-Bora ; les îlots Maria sont une dependance de Rimatara. — L'archipel Wallis, autre petit groupe français de la Polynésie équatoriale, est rattaché administrativement à la Nouvelle-Caledonie. — L'îlot solitaire de Clipperton, dans le N.-E. du Pacifique, n'est pas occupé

Située à l'angle oriental du monde oceanien, à 5 000 km. des côtes continentales les plus rapprochées (péninsule de Californie), à égale distance (6 000 km. pour Tahiti) du Mexique et de l'Australie, la Polynésie française dispose ses îles suivant des alignements réguliers, en chaînons parallèles, orientés dans le sens du N.-O. au S. E. A partir de l'equateur on compte cinq rangées, séparées les unes des autres par des fosses marines profondes : les îles Marquises, les plus isolées de ces terres polynésiennes, pointes émergées des eaux equatoriales ; les deux traînées des Tuamotu, « Iles Lointaines », l'une principale, traversant toute la carte, l'autre plus clairsemée et sporadique au N. ; l'archipel de Tahiti ou îles de la Société, dont quelques îlots écartés des Tuamotu prolongent l'alignement jusqu'aux Gambier ; enfin, la rangée des Tubuaï, qui ne compte que six îlots et quelques récifs, y compris Rapa, borne terminale de la Polynésie du côté des mers australes. Deux îles de cette derniere rangée, Raïvavaé et Rapa, sont en dehors de la zone tropicale.

La plupart de ces îles, à l'exception des Tuamotu, sont de formation volcanique. Les principales des Marquises, Nuku-Hiva, Hiva-Oa, etc., sont de hautes terres hérissées, fragments d'anciens volcans : une mince couche de terre vegétale recouvre leur squelette igné ; leurs arêtes abruptes se profilent encore en demi-crateres ébréchés, au-dessus des vallées et des baies qu'elles enserrent. Les îles de la Société, les Gambier et les Tubuaï sont également formées de volcans ; Tahiti, composée d'une île presque régulièrement ronde et d'une presqu'île ovalaire de moindre étendue, qu'un isthme étroit (2 200 m.) et bas (14 m.) soude à la terre principale, dresse sur ce double socle des cimes jumelles mais inegales : Tahiti Nui, « Tahiti la Grande », redresse jusqu'à 2 237 m. les parois basaltiques verticales de l'Orohena, « Sol des Dieux », cime culminante ; Tahiti Iti, « Tahiti la Petite », ou presqu'île de Taïarapu porte son morne le plus élevé à 1 256 m. Les escarpements de l'île Moorea, encore plus pittoresques, sont à peine inferieurs (1 212 m.).

Ces gigantesques édifices de laves, merveilleux par la grandeur des sites, par le ruissellement des eaux et le bruit des cascades, sont entourés d'une plaine littorale circulaire, étroite zone fertile qui fait à leur base une ceinture verdoyante : cette bande de terre alluviale atteint sur certains points la largeur de 3 km. Tahiti possède ainsi 25 000 et Mooréa 3 500 hect. de terres cultivables, que debordent à leur tour les coraux.

Car ces îles, dont un noyau volcanique constitue l'ossature, sont enveloppées de roches coralliennes ; les polypiers ont construit autour d'elles les diverses variétés de récifs, récifs frangeants ou bordures, bancs récifs barrières, atolls. Un récif de corail entoure presque complètement Tahiti comme d'une barrière extérieure isolant du grand océan les eaux tranquilles d'un canal circulaire : les passes marines sont des brèches du récif correspondant aux bouches des torrents, dont les eaux moins pures contrarient peut-être la formation des polypiers. Parfois, une même enceinte madréporique enveloppe deux îles jumelles, tout à fait distinctes comme Tahaa et Raïatéa, ou coupées, comme Huahiné, par deux baies adossées, qu'un chenal guéable met en communication. Les Gambier, où Darwin, étudiant la genèse des récifs, conçut sa théorie des aires d'affaissement, sont aussi un groupe de pitons volcaniques, entourés d'une ceinture lâche de roches coralliennes

Ailleurs, au contraire, les coraux tiennent à la côte ; ils ne s'en détachent pas à Rapa, comme à Tahiti et aux Gambier. L'île Rapa est un cratère ébréché ; la mer, pénétrant dans l'intérieur de ce cirque de basaltes, y a formé la profonde baie d'Ahurei, parfaitement abritée. Située sur l'arc de grand cercle qui joint Panama à Sydney et à Auckland, Rapa semble appelée à devenir une future escale des lignes de navigation transpacifiques.

Avec toutes ces terres élevées, d'origine volcanique, contrastent étrangement les terres basses des Tuamotu, îles coralligenes

Ces dernieres, à l'exception de Makatea, Tikeï et Rékareka, sont de longs récifs madréporiques émergeant de quelques metres à peine au-dessus de la mer, des « atolls » ou simples anneaux de corail entourant d'une couronne de verdure un lagon intérieur. Les plus grands lagons sont ceux de Rangiroa (100 milles de circuit) et de Fakarava (90 milles). Certains sont accessibles aux navires par des passes naturelles ou ouvertes artificiellement ; d'autres sont entierement fermés et n'ont même pas de passe pour les embarcations, qu'il faut porter sur le récif si l'on veut naviguer dans le lagon. De ces bassins d'eau tranquille, où l'on pêche des nacres perlières, celui de Kaukura est le plus riche en perles. L'île d'Anaa (481 hab.) est la plus peuplée de l'archipel. Du large, une mince ligne de cocotiers derrière l'écume des brisants ne suffit pas toujours à révéler au navigateur l'existence de ces terres mystérieuses, auxquelles Bougainville avait donné le nom d' « Archipel Dangereux ».

Superficie et population. — La superficie totale de la Polynésie française est inferieure à la moitié de la Corse. Tahiti seule n'égale pas le huitieme de l'île méditerranéenne ; les Iles-sous-le-Vent font ensemble la surface du departement de la Seine, qui est exactement celle de Nuku-Hiva ; Raïatea est un peu plus grande qu'Oleron, Tahaa égale l'île de Ré. — Quant à la population totale de la Polynésie française, elle est quelque peu inferieure à celle des deux îles de Ré et d'Oleron. Tahiti, à elle seule, en forme plus du tiers

Les naturels polynésiens ou Maori se disent eux-mêmes Canaques, c'est-à-dire « Hommes »

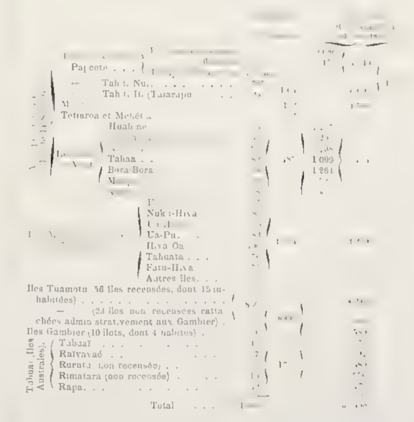
Les Marquisiens sont les plus beaux échantillons de la belle race polynésienne, qui, ravagée par la phtisie pulmonaire, est menacée de prompte disparition. Le nombre des décès depasse de beaucoup celui des naissances

Le nombre des hommes l'emporte sur celui des femmes : sur 27 995 recensés en 1897, on compte 14 843 hommes, et 13 152 femmes ; les 580 habitants des Gambier se décomposent en 366 hommes et seulement 214 femmes

On compte à Tahiti un millier d'Européens (600 à 800 Français, 200 Américains, 300 Chinois

Tableau de la Polynésie française.

D'après la phonétique officielle, l'*u* a le son *ou*



Papeete	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tahiti Nui	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tahiti Iti (Taiarapu)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
M[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tetiaroa et Mehétia	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huahine	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tahaa	[illegible]	1 099	[illegible]
Bora Bora	[illegible]	1 261	[illegible]
M[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nuku-Hiva	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ua-Pu	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hiva Oa	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tahuata	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fatu-Hiva	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres îles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iles Tuamotu (56 îles recensées, dont 15 inhabitées)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (24 îles non recensées rattachées administrativement aux Gambier)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iles Gambier (10 îlots, dont 4 habités)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tubuai (Iles Australes) : Tubuaï	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Raïvavaé	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rurutu (non recensée)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rimatara (non recensée)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rapa	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Climat. — La salubrité du climat de Tahiti est renommée. Les plus grandes chaleurs (33°) coïncident avec la saison des pluies (janvier à avril), le minimum de température (15°) se produit de juin à octobre (saison sèche) : il est favorisé par la brise de terre (*hupé*) qui s'élève le soir et souffle pendant la nuit. A l'australe Rapa, la température est naturellement plus basse ; on peut y récolter les vegétaux d'Europe. Aux Marquises, le thermometre ne descend guère au dessous de 23°. — Le vent alizé du S.-E. règne de mai à août ; de janvier à mai (saison humide, caractérisée par la perturbation de l'alizé, les calmes, une tension élec-

frique maximum, il souffle du N. N. E. et du N. N.-O.; de septembre à décembre, le plus souvent de l'E. Mais les hautes terres lui font subir des déviations et le décomposent en courants parfois inverses.

Chaque jour, la brise de mer s'élève vers 10 heures du matin, et décroît vers le soir pour faire place à un calme auquel succède la hupe, la brise de la nuit, soufflant du centre de Tahiti vers tous les points de la côte circulaire.

L'Océanie orientale est rarement visitée par les cyclones : leur principal foyer dans le Pacifique S. est entre la Nouvelle-Calédonie et les îles Samoa. Ces ouragans, ainsi que les raz de marée, sont redoutables surtout pour les îles basses : plusieurs des Tuamotu ont ainsi été ravagées en 1878, la mer balayant tout, cocotiers, cases, insulaires, et envahissant les [illegible]

Administration. — Le chef-lieu des établissements est Papeete, résidence du gouverneur, commune instituée en 1890. Tahiti et Moorea sont représentées au Conseil général de la colonie.

Pour les Iles sous-le-Vent, les Marquises, les Tuamotu, les Gambier, Tubuai, Raivavae et Rapa, le budget et les comptes sont arrêtés par le gouverneur de Tahiti.

Organisation judiciaire. — Tribunal de première instance : Papeete. Justices de paix à compétence étendue : Taravao (Tahiti), Papétoaï (Moorea), Uturoa (Iles-sous-le-Vent), Rotoava (Tuamotu), Rikitéa (Gambier), et Taï-o-hae (Marquises). Audiences foraines dans les îles de l'archipel Tubuai, Raivavae et Rapa.

Juridiction tahitienne. — Des tribunaux, dits *Conseils de districts*, une cour d'appel (*Haute-Cour tahitienne*) et la *Cour de cassation tahitienne* (Papeete) jugent les contestations entre indigènes relatives au droit de propriété des terres.

Missions. — Deux vicariats : Tahiti-Tuamotu-Gambier, et les Marquises.

Missions protestantes françaises à Tahiti, Mooréa, Raiatéa et Hiva-Oa; églises tahitiennes dans tous les archipels, sauf aux Gambier.

Divisions administratives.

Tahiti. — Chef-lieu : *Papeete* (4 147 hab.). — 18 districts (13 à Tahiti et 5 dans la presqu'île) : Pare, Faaa, Punaauia, Paea, Papara, Mataiea, Papeari, Vairao, Teahupoo, Tautira, Puéu, Afaahiti, Hitiaa, Mahaéna, Tiarei, Papenoo, Mahina, Arue.

Moorea. — 4 districts : Papétoaï, Haapiti, Afareaitu, Téavaro-Teaharoa.

Iles sous-le-Vent. — Chef-lieu : *Uturoa*, dans l'île Raiatéa. — 29 districts en 7 arrondissements ou circonscriptions, savoir : dans Raiatéa, Uturoa (2 districts), Tevaitoa (2), et Opoa (3); Tahaa (3 districts), Bora-Bora (8), Huahiné (10) et Maupiti (1). — Principaux villages de Huahine : Farenuiatéa (chef-lieu), Maeva et Haapu.

Marquises. — Chef-lieu : *Taï-o-haé* (53 hab.), dans l'île Nuku Hiva. — 10 districts : Taï-o-haé et Atibéu, dans Nuku Hiva, Hakahau, dans Ua-Pu, Hauanai ou Haane, dans Ua-Huka. Atuana (818 hab.), Hékéani (531 hab.), Puamau et Hanaiapa, dans Hiva-Oa; Vaïtahu, dans Tahuata; Omoa (525 hab.), dans Fatu Hiva.

Tuamotu. — 56 îles. — Chef-lieu : *Rotoava*, dans l'île Fakarava. — 31 districts. — L'île Anaa (481 hab.) forme à elle seule 5 districts et Rangiroa 2; Fakarava est partagée en 2 districts (Rotoava et Tetamanu). Par contre, la plupart des autres districts comprennent plusieurs îles.

Gambier. — 24 îles, y compris 23 des Tuamotu. — Chef-lieu : *Rikitea* (26? hab.), dans l'île Mangareva. — 9 districts : Rikitéa, Taravai, Taku, Akamaru, dans les Gambier proprement dites, et, dans les Tuamotu : Vahitahi, Tatakoto, Tureia, Réao, Pukaruha.

Tubuai. — Chef-lieu : *Mataura*, 1 district. — Raïvavaé : 2 districts (Rairua-Mahanatoa et Anatonu-Vaiuru). — Rapa : 1 district (Ahurei).

Rurutu. — Chef-lieu : *Moerai* (350 hab.). — Rimatara. — Chef-lieu :

Cultures et commerce. — Le Tahitien, voluptueux enfant d'une terre merveilleusement douce et féconde, où vivre c'est chanter et aimer, ignore le travail comme le froid et la faim; il cueille le fruit de l'arbre à pain (*artocarpus*), le feï, le taro, l'orange, le coco; il pêche; il ne cultive guère. La nacre des lagons ou nacre de perle, le fruit du cocotier transformé en coprah, la vanille, le coton, les oranges, citrons, ananas, bananes, les noix de coco, le trepang ou « biche de mer » (holothuries), — forme française du portugais *bicho do mar*, ver de mer, — sont les principaux produits qu'exporte la colonie.

Valeur du commerce : 7 millions de francs (1900), dont le septième seulement avec la France. — Importations, 3,5. — Exportations, 3,5.

COMMUNICATIONS

Paquebots. — *Oceanic Steamship* « Australia ». Dix voyages par an; service postal. Papeete-San Francisco, 13 jours. — Tahiti communique avec l'Europe par San Francisco et New-York. Durée du trajet France-Tahiti, 25 jours.

Courrier, tous les 28 jours, entre Tahiti, Moorea, les Iles sous-le-Vent, les Tuamotu et les Marquises, par le vapeur *Croix du Sud*. Itinéraire variable; escales obligatoires : Rotoava (Tuamotu), Taï-o-haé et Atuana (Marquises). — Courrier hebdomadaire Papeete-Moorea; courrier avec les Gambier, Tubuai, Raivavaé et Rapa, par voilier : quatre voyages par an.

Ligne régulière Bordeaux-Tahiti (*Tandonnet frères*), par trois-mâts. Trois voyages par an; durée du voyage, 110 à 130 jours.

Union Steamship. — Vapeur Tahiti, Nouvelle-Zélande, Australie, Nouvelle-Calédonie : Papeete-Auckland, tous les 28 jours, par Rarotonga (îles de Cook); en correspondance à Sydney avec les départs des *Messageries maritimes*. Durée du trajet Tahiti-France : 5? jours.

Phares. — *Pointe Vénus* : feu fixe blanc. Portée, 15 milles.

Port de Papeete : 2 feux fixes rouges. Portée, 12 et 5 milles.

Les phares de Tahiti sont les seuls feux de la Polynésie orientale, depuis les côtes d'Amérique jusqu'aux îles Samoa.

Câble. — Tahiti n'est pas reliée au réseau télégraphique. Les télégrammes pour Tahiti sont dirigés sur Auckland (Nouvelle-Zélande), à 10 jours de mer de Papeete, ou sur San Francisco (Californie), d'où ils continuent par voie postale.

Routes. — Route de ceinture autour de Tahiti (160 kil.). Courriers quotidiens par voitures publiques desservant les deux côtes Ouest et Est jusque dans la presqu'île. Le col d'Oru fana (884 mèt.) permettrait d'ouvrir une route transversale du N. au S. au milieu du massif central.

ORIGINES COLONIALES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1595. — Découverte des *Marquises* (groupe S.-E.) par Mendaña; ces îles sont visitées par Cook et Forster (1774). — G. Marcel, Soc. Géog., 1898.

1606. — Quiros et Torres découvrent une des Tuamotu et Tahiti.

1767. — Tahiti est visitée par Wallis, par de Bougainville (1768), qui l'appela la « Nouvelle Cythère », et à trois reprises par Cook (1769-1779). Elle est évangélisée par les missions de Londres dès 1797.

1769. — Découverte par Cook des Iles sous-le-Vent de Tahiti; il donne à l'archipel le nom d'*Iles de la Société*.

1791. — Découverte des Marquises (groupe N.-O.) par Marchand et Chanal. Les îles Marquises ont été visitées par Krusenstern (1804), Stewart (1829), Bennett (1835), Dumont d'Urville (1838). — Découverte de Rapa par Vancouver.

1797. — Découverte des îles Mangaréva par Wilson, qui leur donne le nom de *Gambier*. Ces îles sont visitées par Beechey (1826), de Moerenhout (1829), Dumont d'Urville (1838).

1842. — Prise de possession des îles Marquises, à Tahuata et à Nuku Hiva, par du Petit Thouars.

1843. — Établissement du protectorat français sur Tahiti, — sur les Gambier (1844), — sur Rapa (1844).

1880. — L'île de Tahiti et les archipels qui en dépendent sont déclarés colonie française. — Annexion de Rapa (1882).

1885. — Convention franco-allemande (24 décembre) nous assurant du désintéressement de l'Allemagne aux Iles-sous-le-Vent de Tahiti.

1887. — Abrogation du code mangarévien qui avait été promulgué aux Gambier en 1881.

1888. — Annexion des Iles-sous-le-Vent à la suite de la convention du 16 novembre 1887, abrogeant la déclaration de 1847 par laquelle la France et l'Angleterre s'étaient engagées à respecter l'indépendance de ces îles.

1889. — Établissement du protectorat sur les îles Rurutu et Rimatara.

1898. — Loi déclarant les Iles sous-le-Vent partie intégrante du domaine colonial de la France.

1900-01. — Annexion des îles Rurutu et Rimatara.

BIBLIOGRAPHIE CARTOGRAPHIQUE

Service hydrographique de la Marine. *Iles Marquises*, 10 nos. — *Archipel Tuamotu*, 13 nos. — *Archipel de la Société ou de Tahiti*, 26 nos. — *Archipel Tubuai et île Rapa*, 4 nos. — *Instructions nautiques sur les îles et dangers de l'Océan Pacifique*, 3 vol.

Principaux auteurs et voyageurs. Wallis [illegible] — Dumont d'Urville, 1837-40 (1841-54). — Dana, Hale, Wilkes, 1838-42 (1844). — De Brosses (1746). — Burney (1803-17). — Ellis (1832). — De Moerenhout (1837). — Louis Reybaud (1843). — Vincendon-Dumoulin et Degraz (1843). — Gaussin (1853). — Jouan (1858-97). — Cuzent (1859-73). — Jardin (1860). — Berchon (1861). — Gaultier de la Richerie (1866). — De Quatrefages (1866). — Arbousset (1867). — Jules Garnier (1868-71). — Dana (1872). — Jurien de la Gravière (1872). — Nadeaud (1873). — Mariot (1875). — Pallies (1875). — Jacquemart (1875). — Brassac (1876). — Strehz (1877). — Eyriaud des Vergnes (1877). — Popp (1878). — Ribourt (1878-80). — Stonehower [illegible] — Chon Brandely (1885). — Clavel (1885). — Davin (1886). — Le Chartier (1887). — Cotteau (1888). — Monchoisy (1888). — Hugel (1888). — Radiguet. — Raoul [illegible] — De Menthon (1887-89). — Dora Hort (1891). — Gabriel Marcel (1897-98). — Von den Steinen (1898).

Lesson. *Les Polynésiens, leur origine, leurs migrations, leur langage* (1880-87), 4 [illegible]

Exposition coloniale de 1889. *Les Colonies Françaises.* — T. IV. — *Colonies et Protectorats de l'Océan Pacifique.* Notices illustrées.

Dora Hort. [illegible]

Lemasson. *Notice sur les Établissements français de l'Océanie.* 1900, 127 p., [illegible]

Gouvernement de Tahiti. *Rapport annuel.* Papeete, 1900.

Cheyrouze. [illegible] *l'Océanie.* Rev. coloniale, 1901.

Annuaire de Tahiti. Établissements français de l'Océanie. Papeete, 1900.

Le Messager de Tahiti.

Missions catholiques. *Carte des missions catholiques de la Mélanésie, Micronésie et Polynésie.* 1896.

INDEX ALPHABÉTIQUE

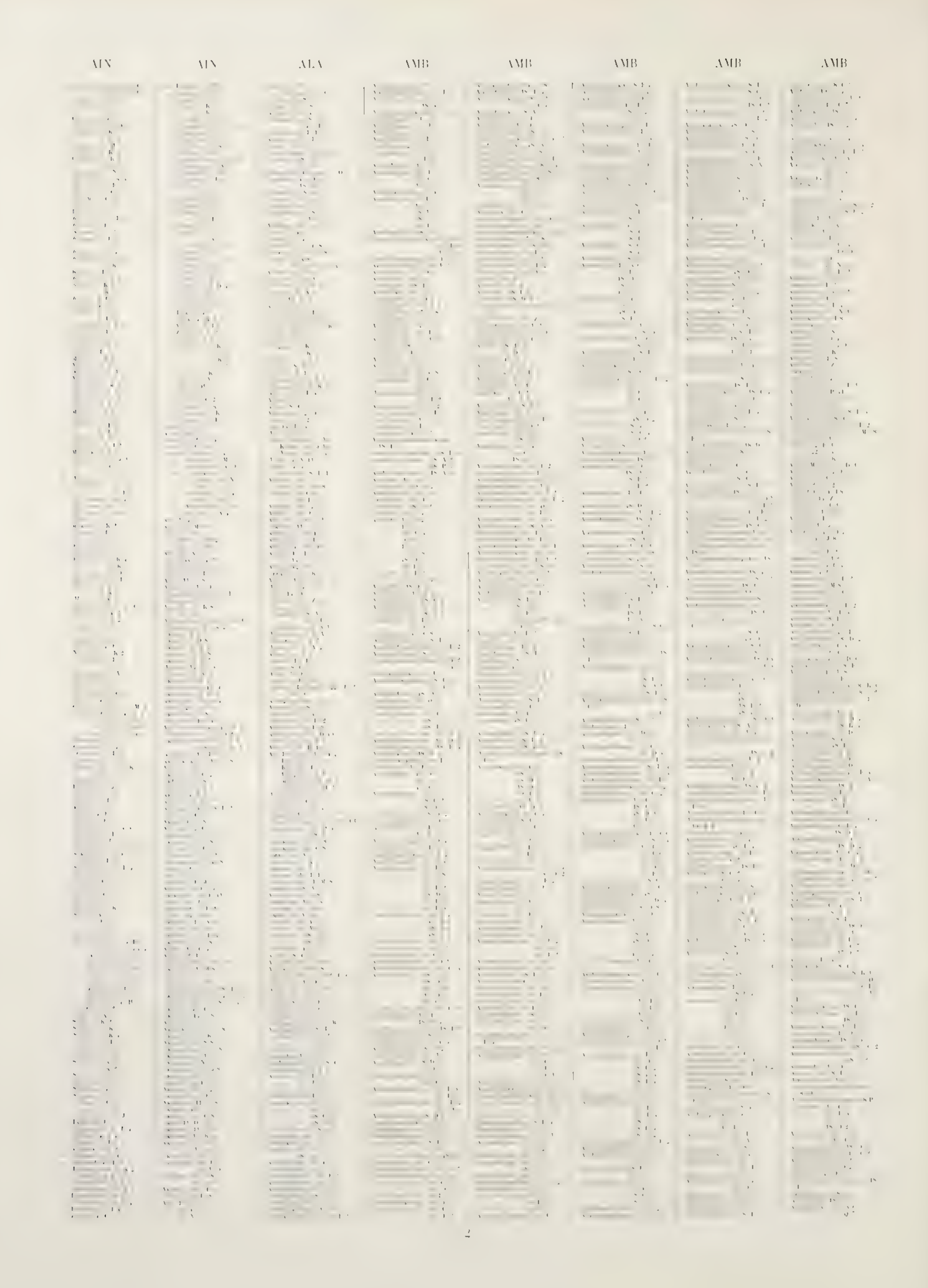
NOMENCLATURE DE L'*ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES*

Ecritures adoptées pour l'*Index*

Alger 4 F 2

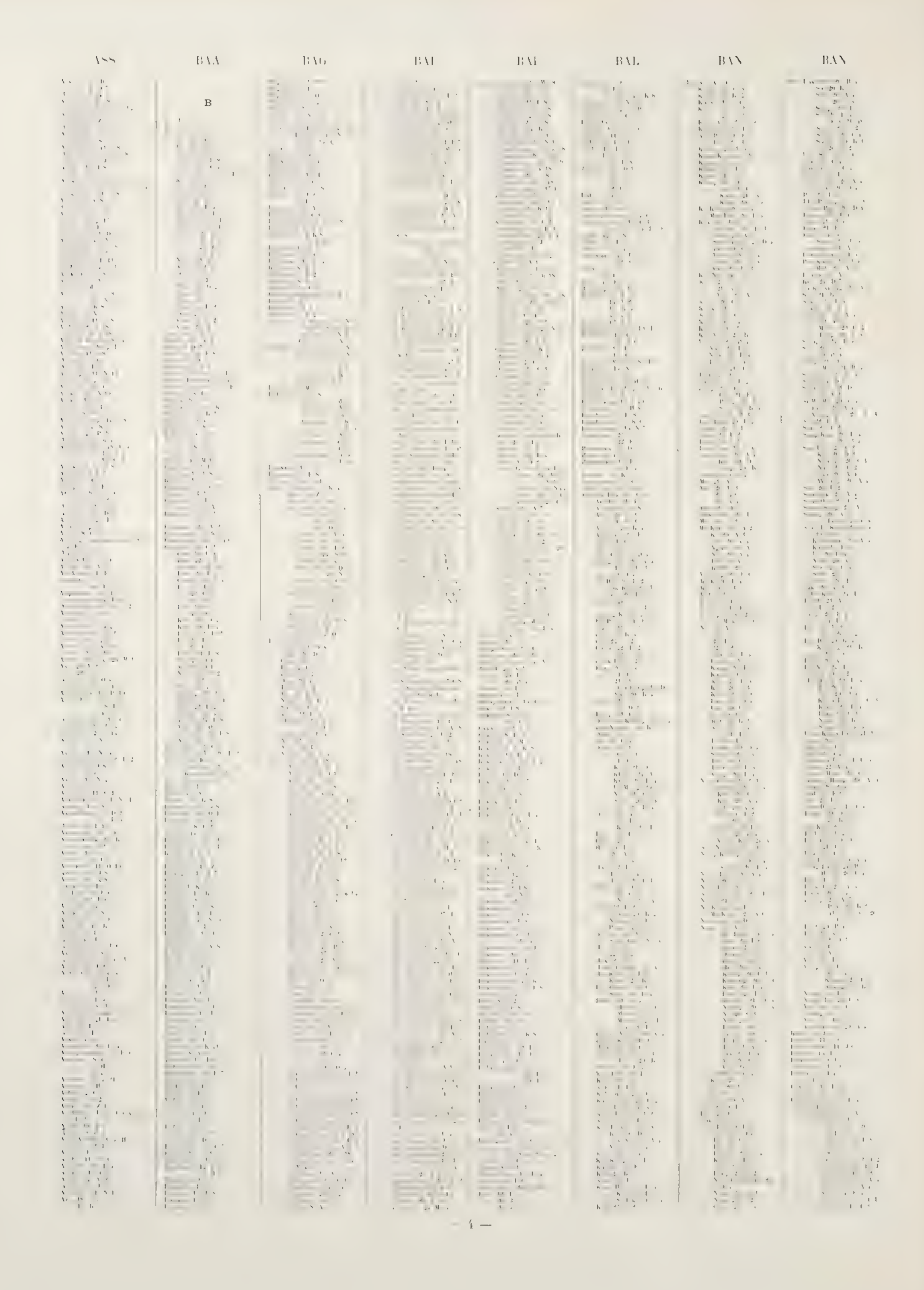
Orthographe et transcription

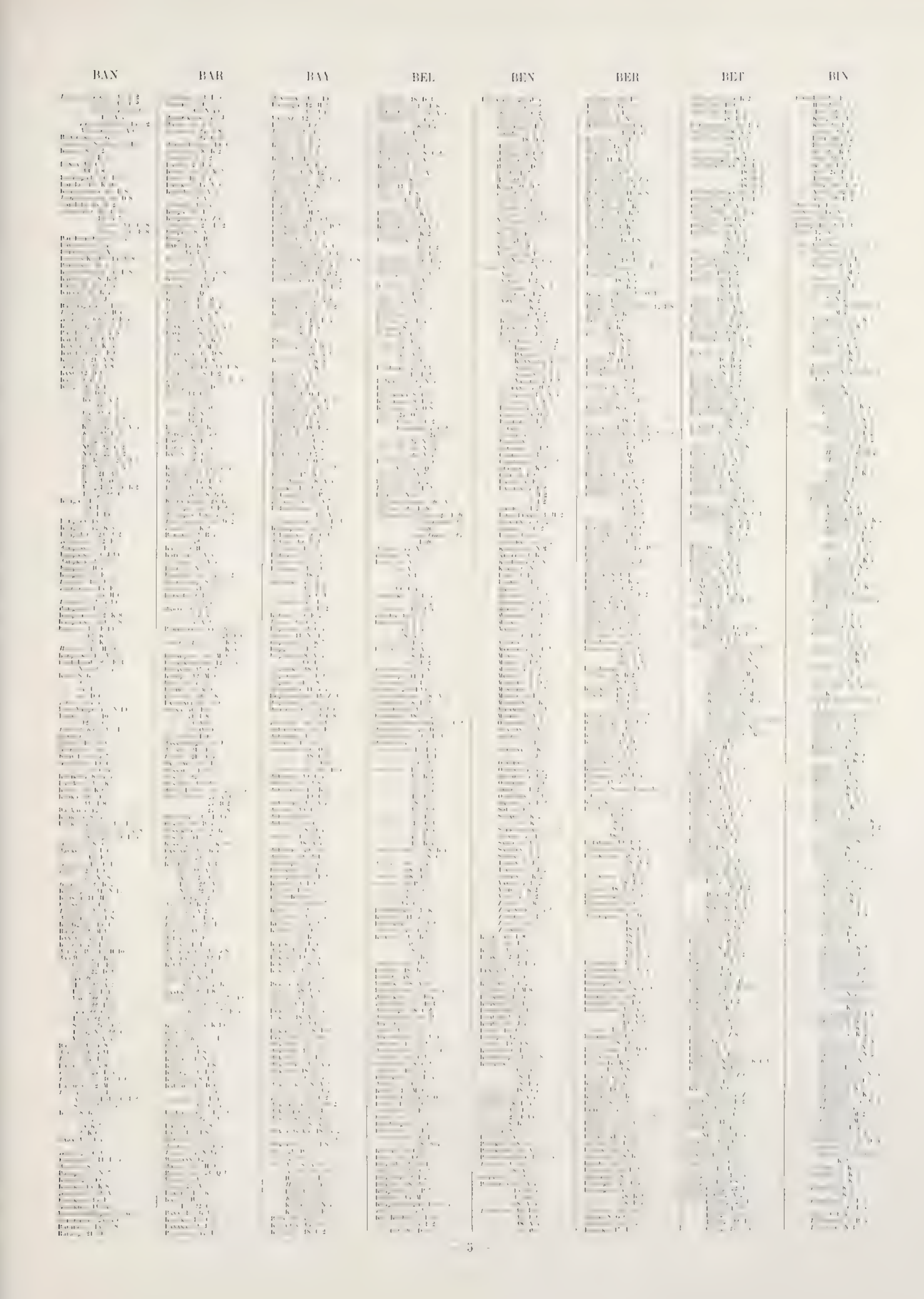
A

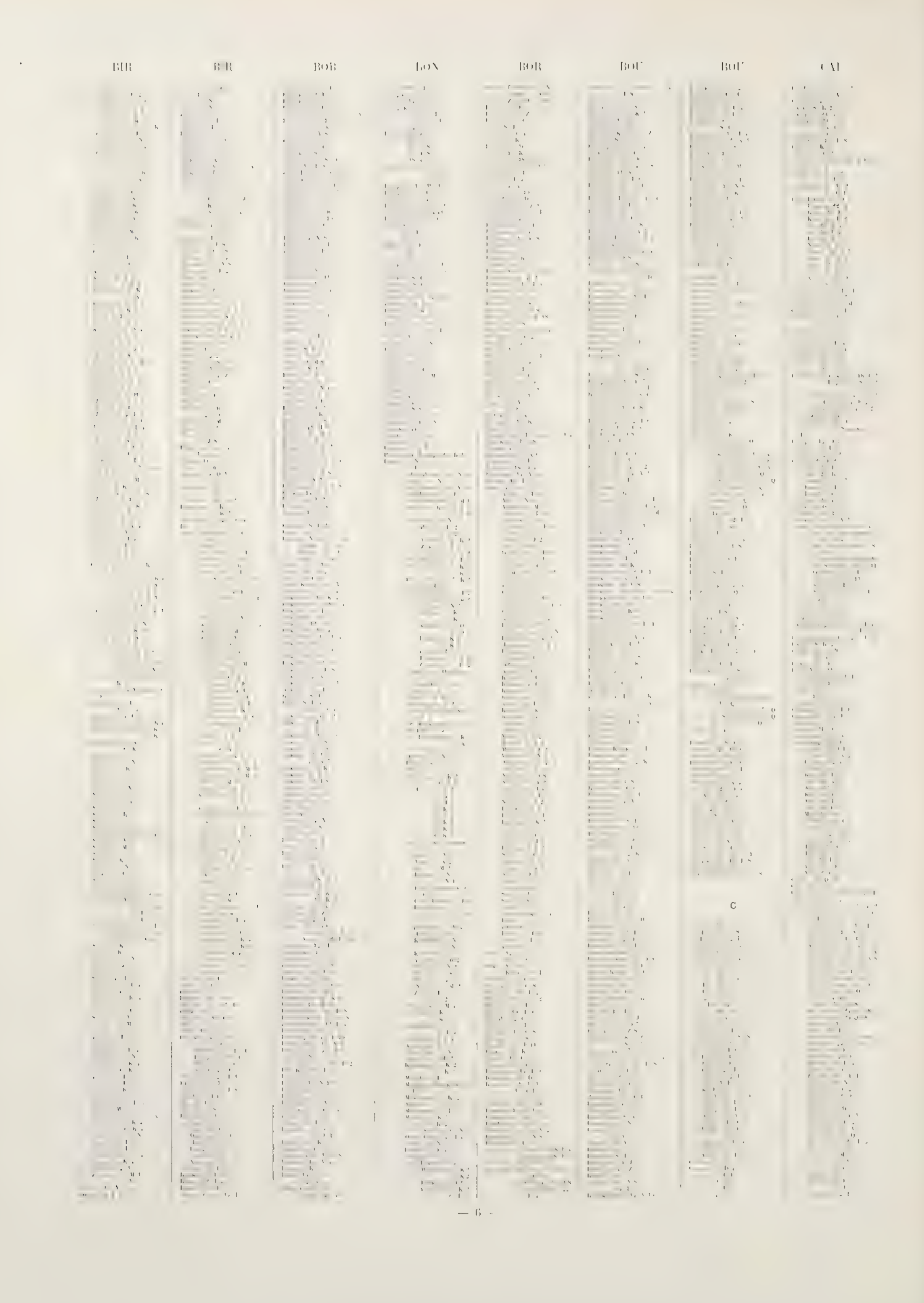


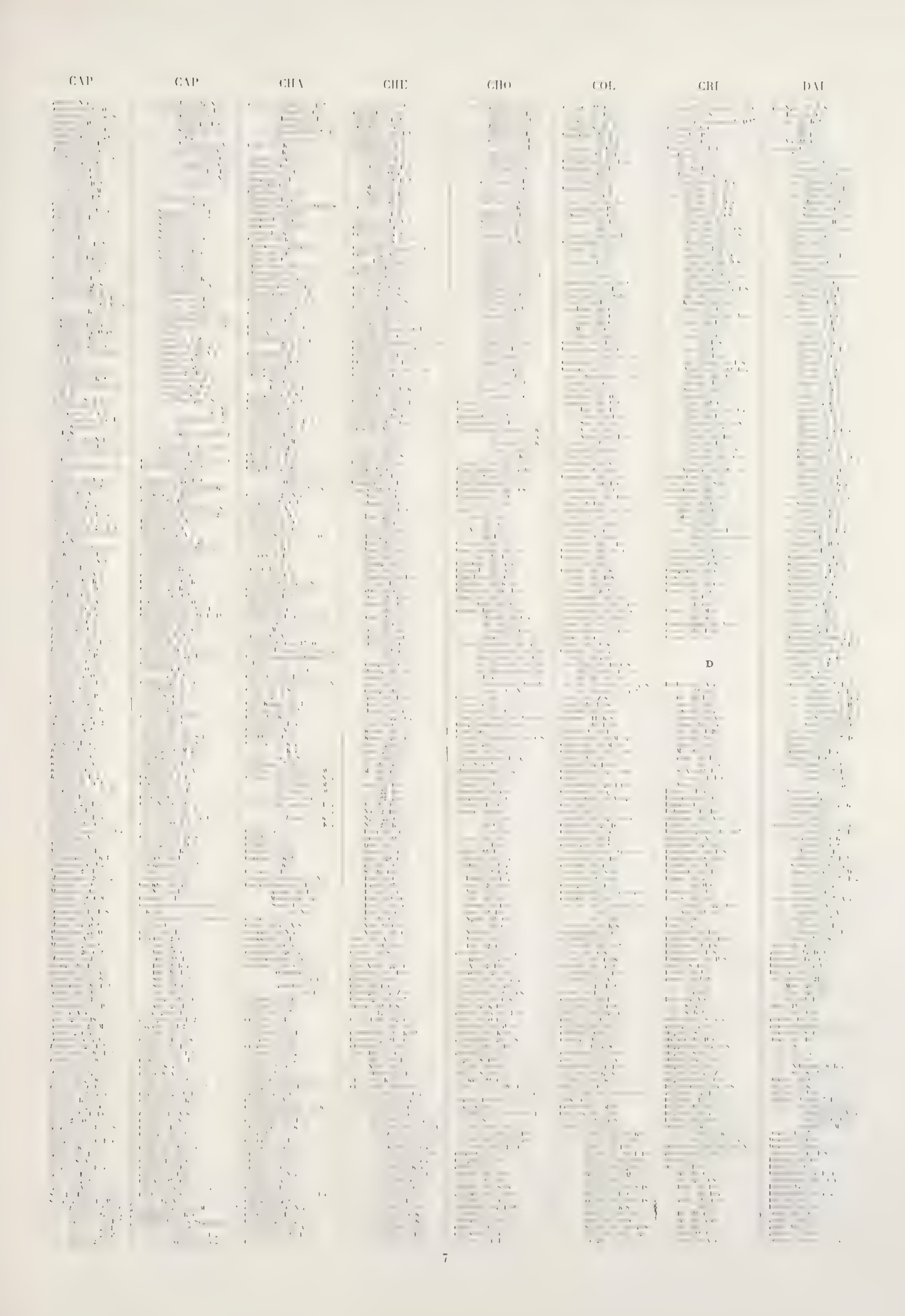

AMP
ANA
AND
AND
ANK
ANO
ANT
APT

B

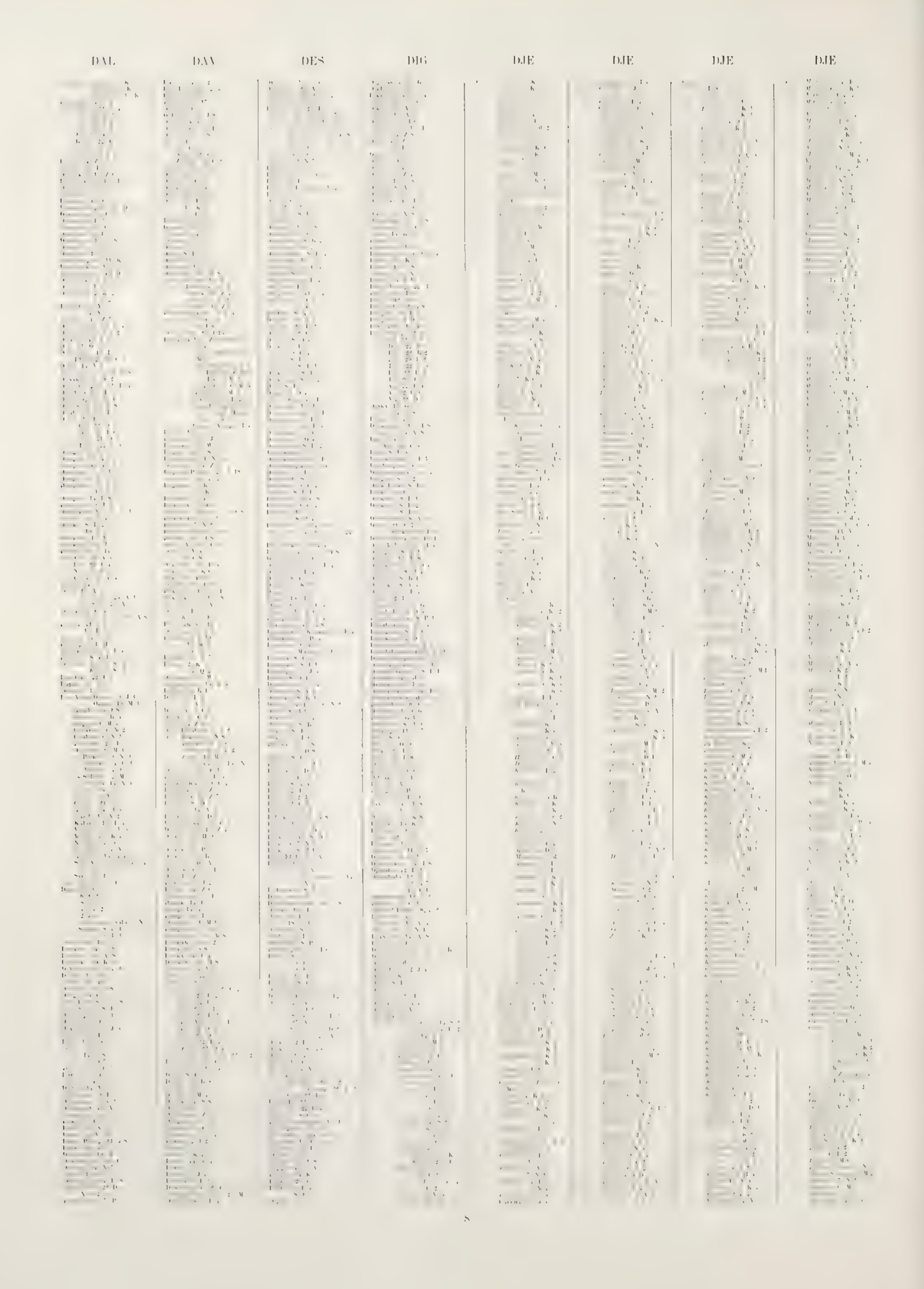


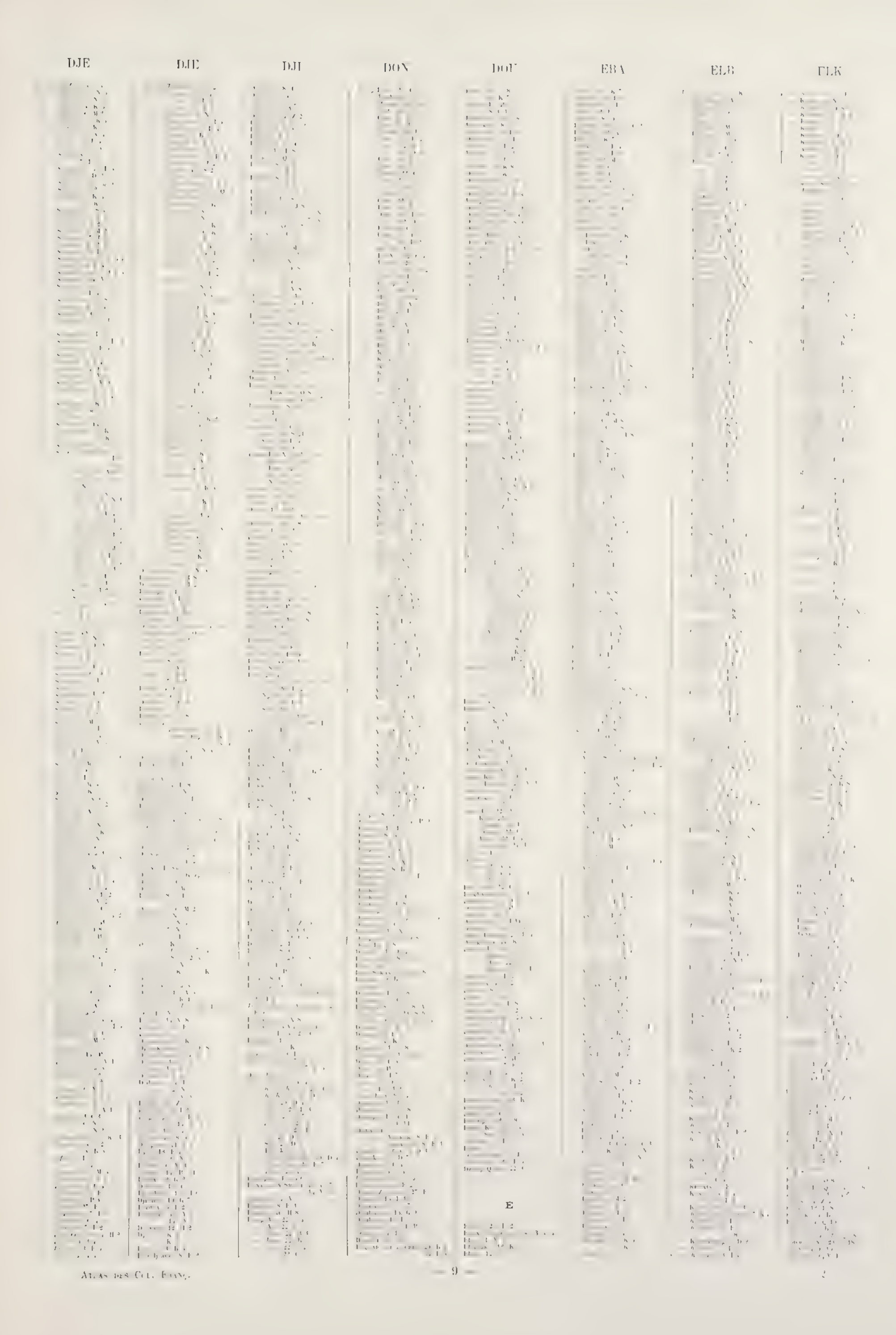

BAN
BAR
BAY
BEL
BEN
BER
BET
BIN


BIR
BIR
BOB
BON
BOR
BOU
BOU
CAI

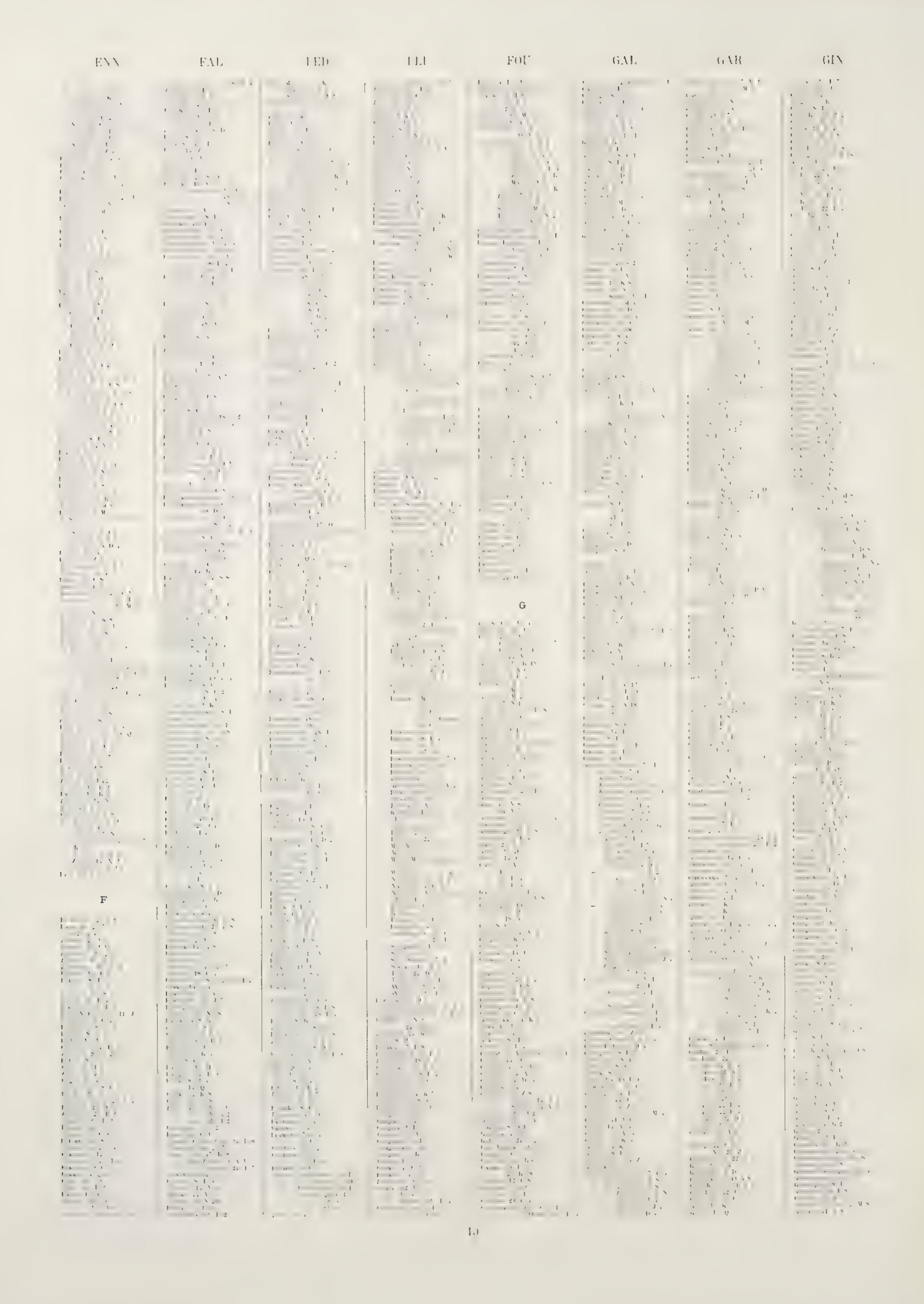


D



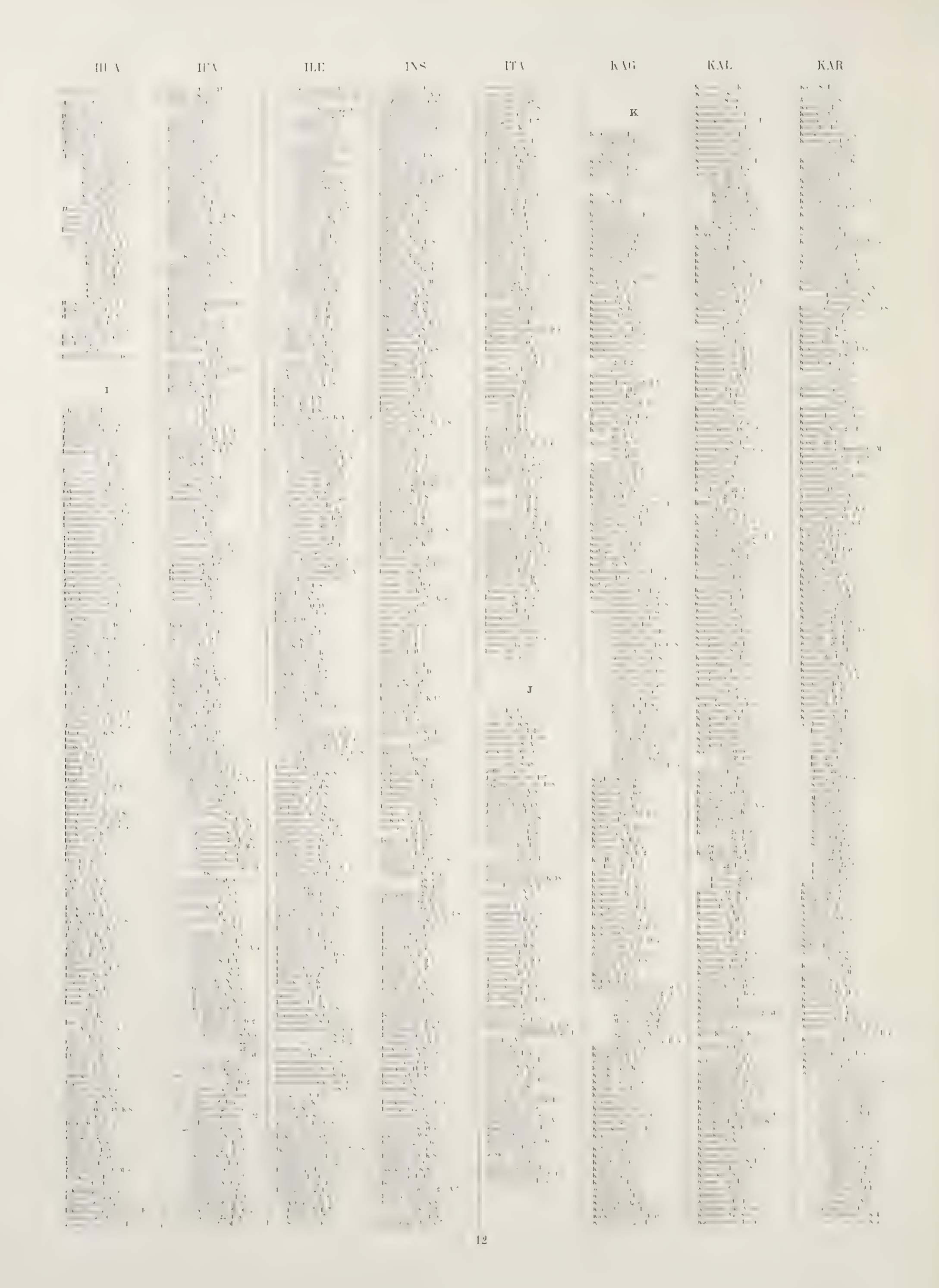


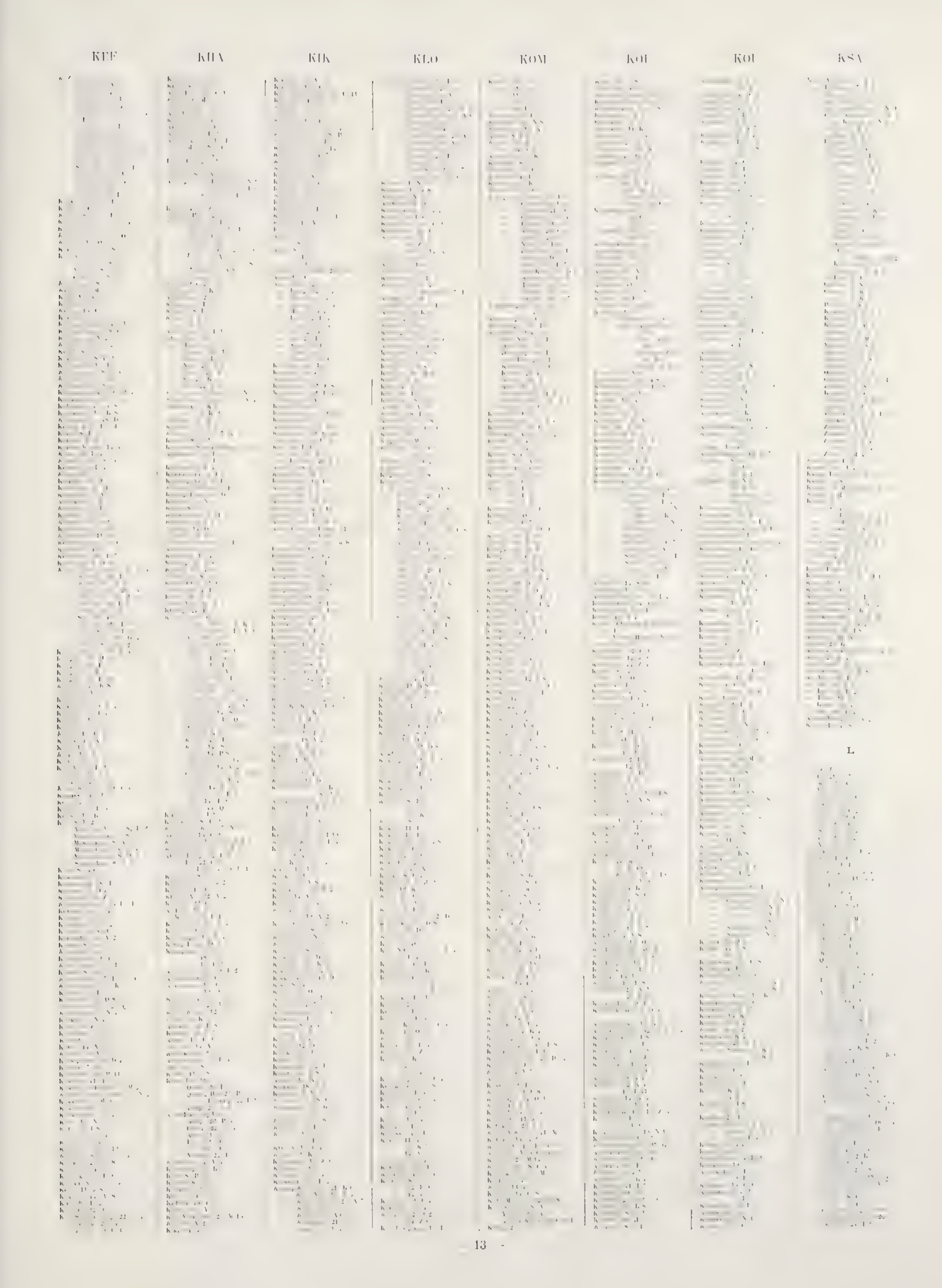
E



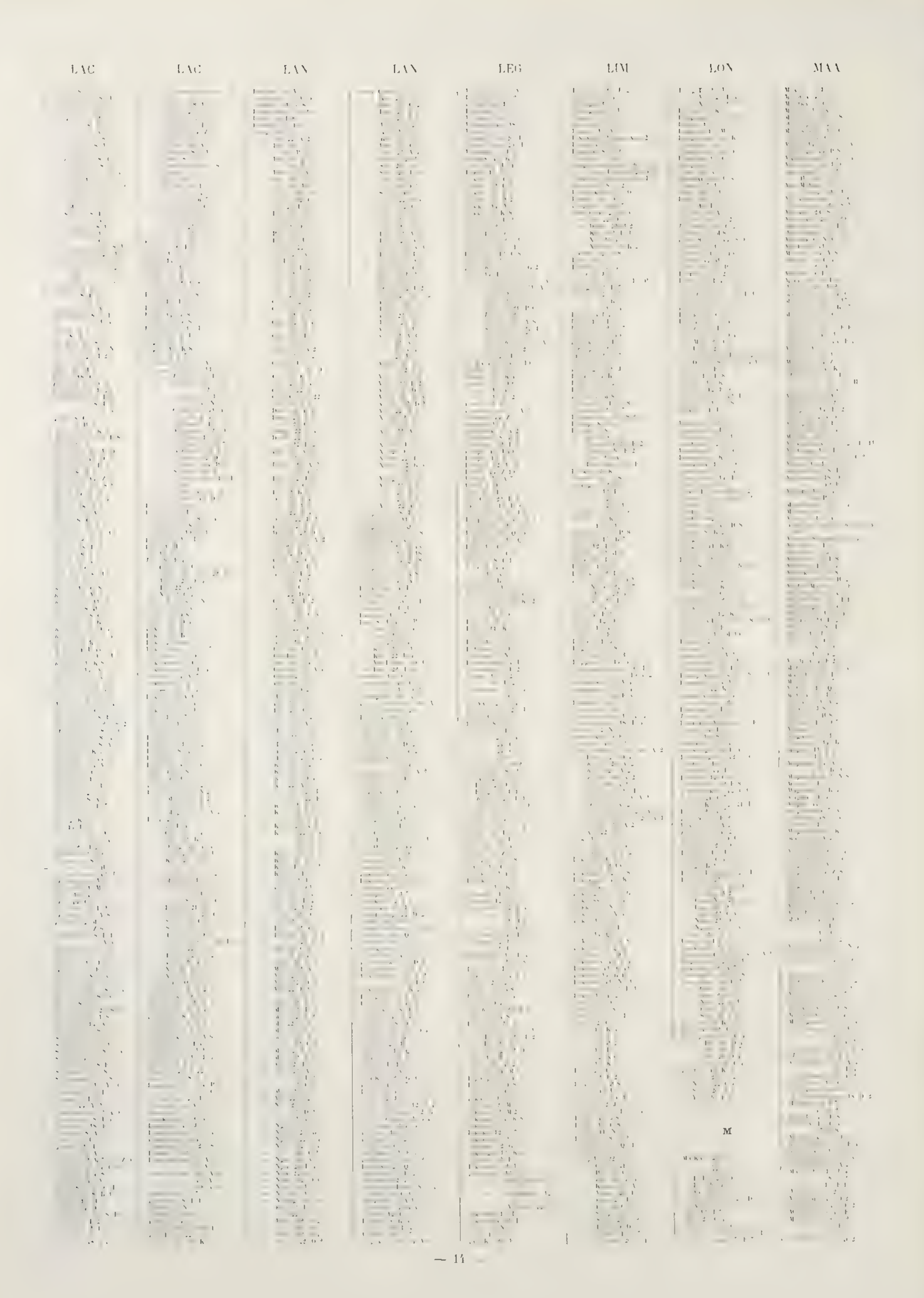


H

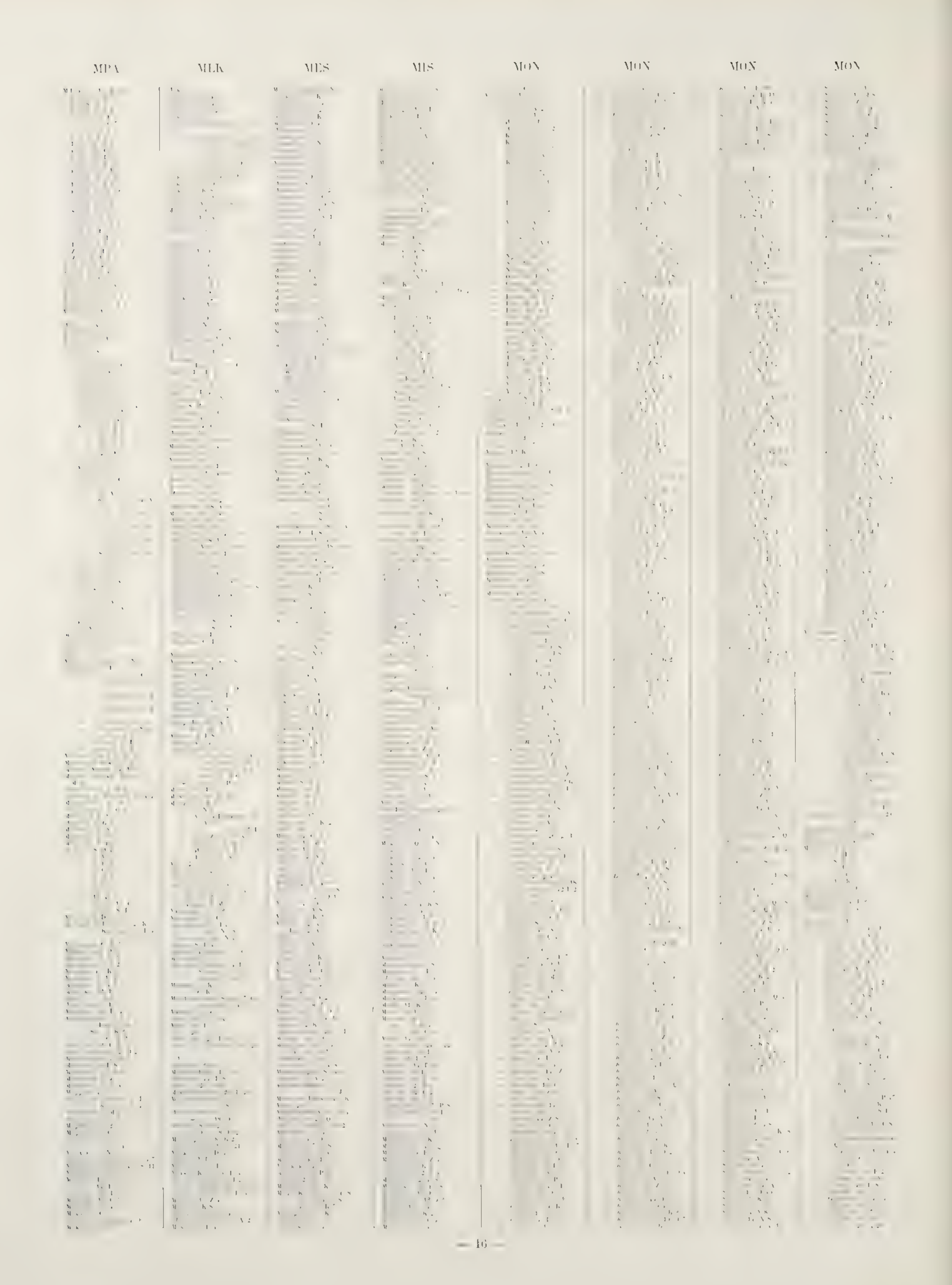




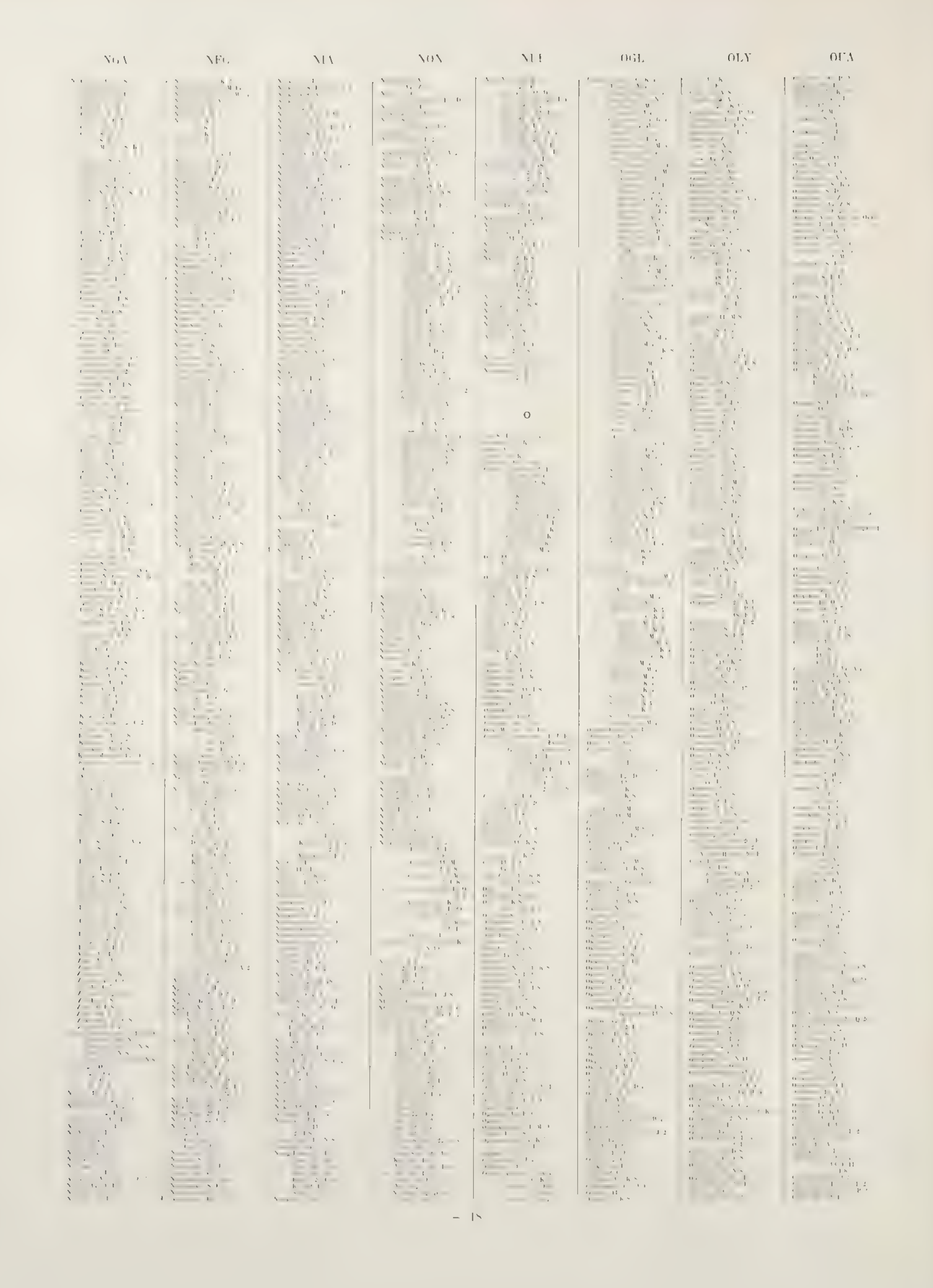
L


M

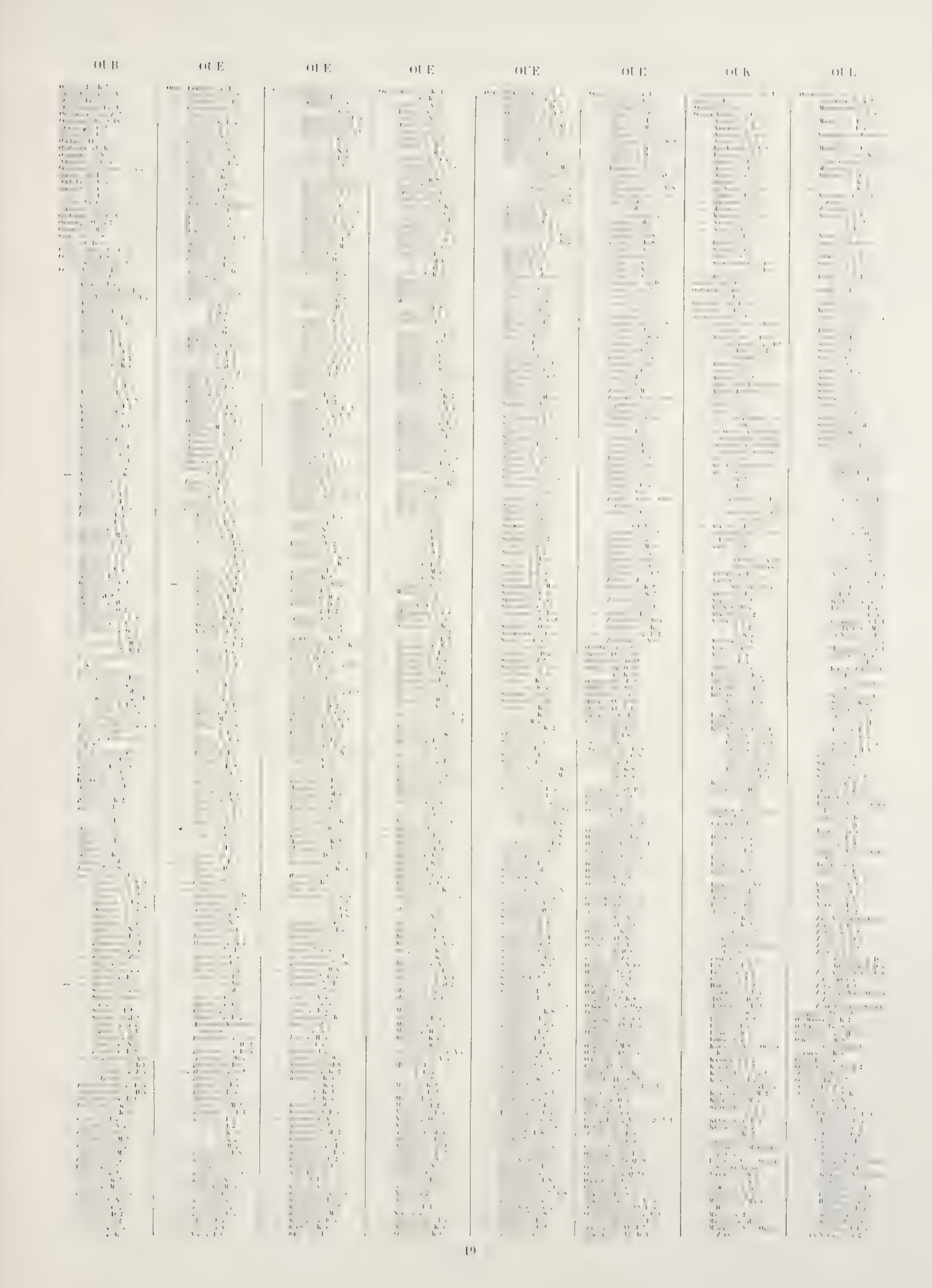




N



O

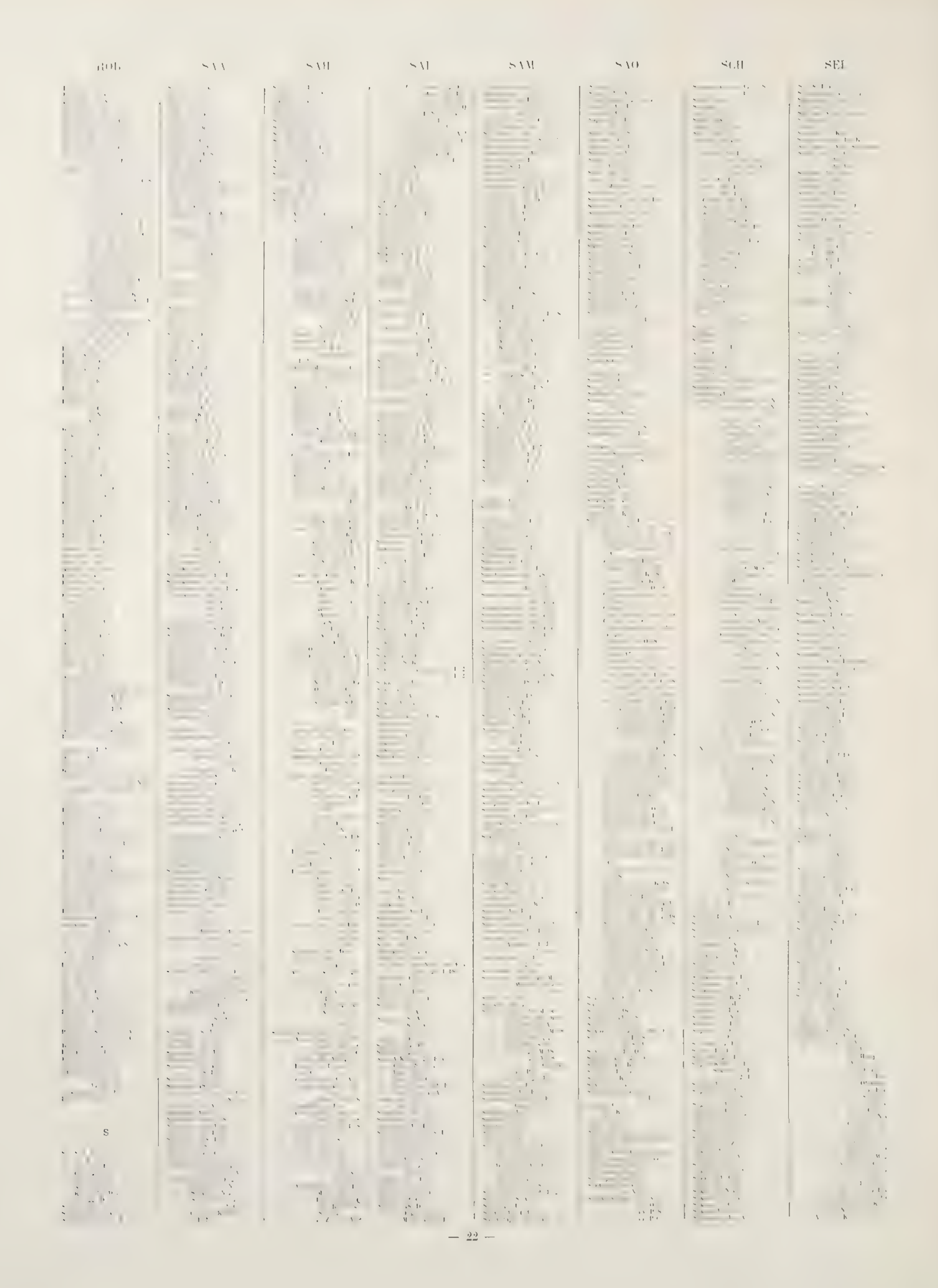


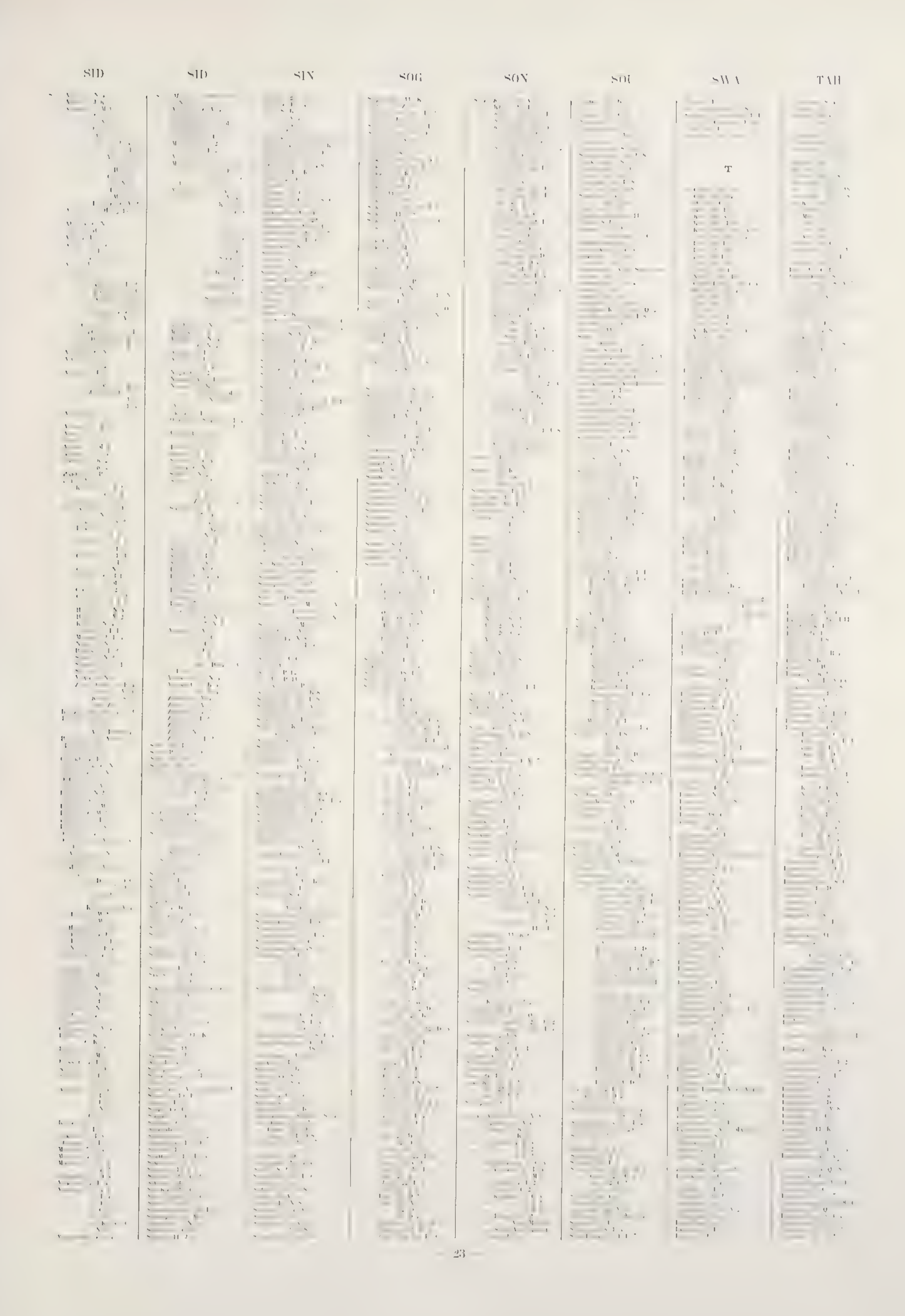


P



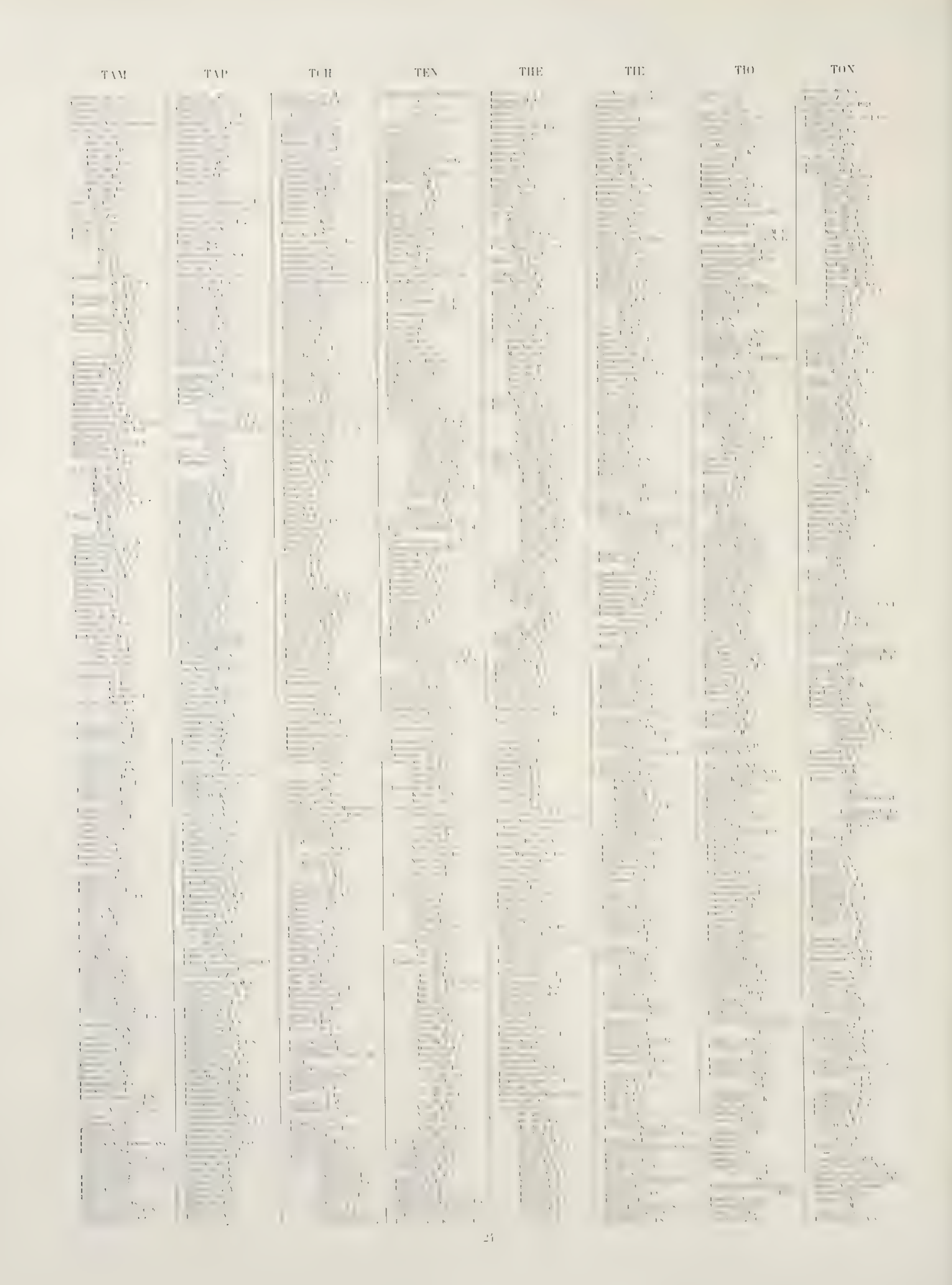
R
Q

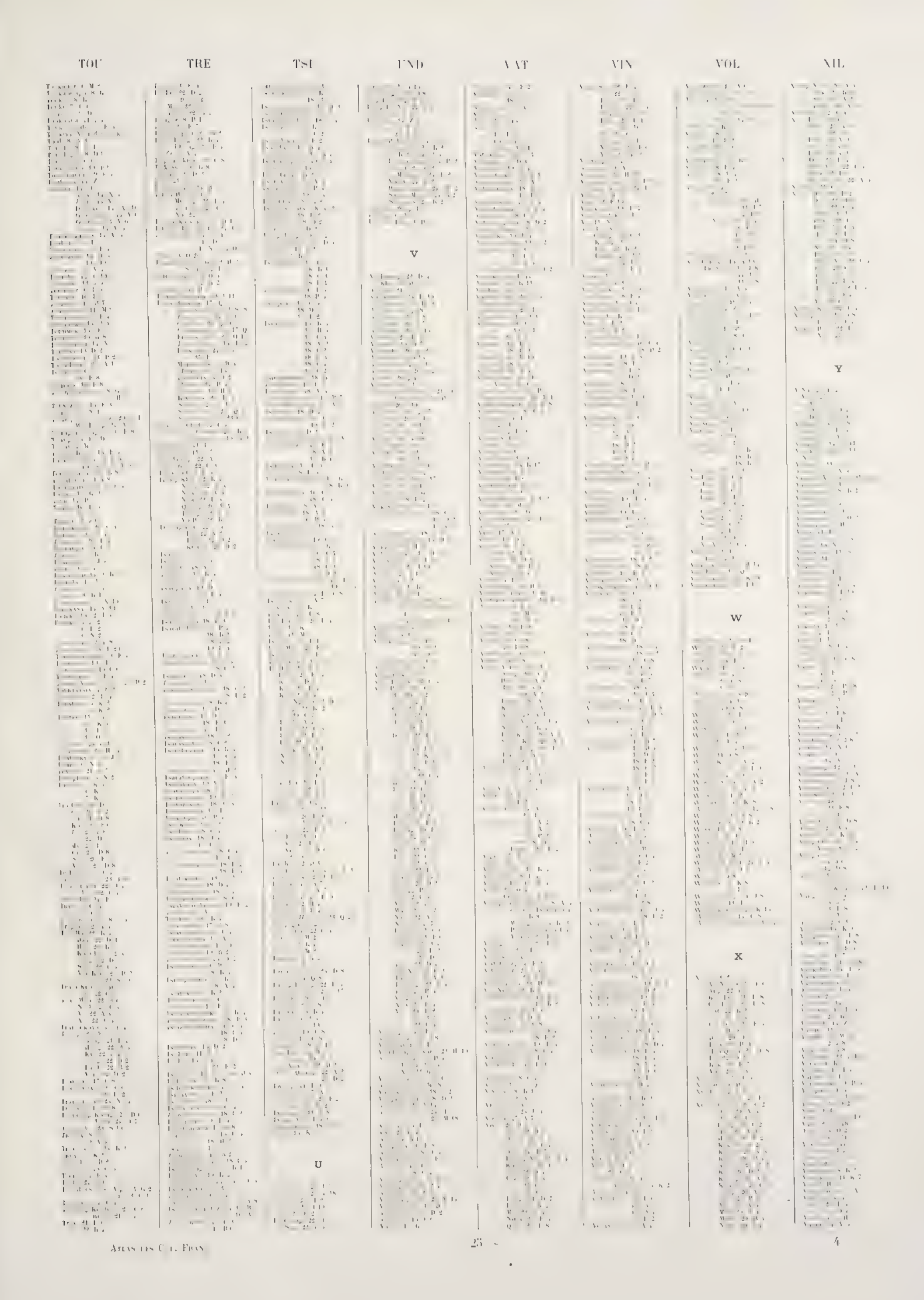




SID | SID | SIN | SOG | SON | SOU | SWA | TAH

T


TAM
TAP
TCH
TEN
THE
TIE
THO
TON




YAT
YEN
YEO
YOU
ZAL
ZAR
ZEM
ZIT
Z

TEXTE DES NOTICES

IMPRIMÉ PAR PHILIPPE RENOUARD

A PARIS

INDEX

IMPRIMÉ PAR PAUL BRODARD

A COULOMMIERS

